This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
242
.B892
F9
Azib.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1911

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

Discours prononcé le 1er janvier 1911 par M. le baron de Borchgrave, président de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

SIRE,

Au moment où s'ouvre l'année nouvelle, je suis heureux d'être appelé à déposer au pied du Trône l'hommage respectueux des félicitations les plus vives de l'Académie royale de Belgique et des vœux ardents qu'elle forme pour le bonheur de nos Augustes Souverains.

Si quelque chose manque à notre allégresse, c'est de ne pouvoir saluer en ce jour notre gracieuse et bien-aimée Reine, mais ce regret est tempéré par la douce certitude que Sa Majesté, déjà en pleine convalescence, pourra, dans quelques jours, reprendre sa vie toujours si utilement remplie.

SIRE,

Il y a un an à peine que nous étions admis pour la première fois à offrir à Votre Majesté le tribut de notre plus féal et plus dévoué loyalisme.

C'est avec fierté que nous pouvons constater aujourd'hui

Digitized by Google

que cet espace de temps si court a été fécond comme un long règne.

L'Académie royale de Belgique, pénétrée de la pensée que rien d'humain ne lui est étranger, a suivi avec une avide émotion le processus historique du pays.

Elle a vu les souverains et les peuples étrangers admirer une exposition merveilleuse dans laquelle toutes les branches de l'activité nationale et universelle ont figuré avec éclat.

Elle a vu les savants y prodiguer les trésors de la science, les beaux-arts y accumuler leurs chefs-d'œuvre, les lettres belges s'y affirmer avec un relief et une autorité qui nous permettent de dire que, dans le domaine littéraire comme dans tous les autres, la Belgique tient un haut rang et que les lettres belges ne sont en retard sur celles d'aucun pays. Nous savons que cette conviction est aussi celle du Roi, Protecteur de l'Académie, comme Ses illustres prédécesseurs, et nous L'en remercions de tout cœur.

Enfin, l'Académie sait qu'une grande prospérité matérielle est le plus sûr moteur d'une plus grande activité intellectuelle, qu'elle alimente les sources du génie, qu'elle développe toutes les manifestations du progrès.

Suivant d'un regard de chaleureuse sympathie le labeur gigantesque qui s'accomplit au sein de la colonie grandiose que nous a donnée Léopold II et que le Roi Albert a voulu visiter et juger par Lui-même, l'Académie royale se persuade que l'impulsion imprimée par le Monarque à cette terre

Digitized by Google

lointaine realisera tous les espoirs de la mère patrie, sera pour la Belgique comme pour sa colonie un nouvel accroissement d'honneur et de bien-être et nous permettra, nous l'espérons, d'assurer ce qui manque à notre expansion mondiale, le transport maritime autonome.

SIRE,

Reconnaissante des succès obtenus sous l'égide de Votre Majesté, l'Académie royale fait des vœux pour la longue durée du règne commencé sous d'aussi heureux auspices, et ces vœux que nous formons pour Votre Majesté et Sa Majesté la Reine nous les adressons à la Famille Royale tout entière.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

L'Académie royale est comme la représentation officielle des activités intellectuelles et artistiques de la Nation.

Je suis heureux de pouvoir lui redire tout l'intérêt que J'attache à sa mission.

L'année qui vient de se terminer a vu de grandes manifestations se produire dans le domaine de vos préoccupations.

Digitized by Google

De nombreux et importants congrès se sont tenus à Bruxelles et ont groupé des représentants illustres de la pensée contemporaine.

A l'exposition même, les sciences, les arts et les lettres occupaient une place importante à côté des galeries qui attestaient notre puissance économique.

Il faut se féliciter, Messieurs, qu'il en soit ainsi.

Toutes les forces nationales doivent être développées harmoniquement; le culte désintéressé des choses de l'esprit aide beaucoup à l'unité morale du pays.

Un peuple qui aime la science, l'art et la littérature restera un peuple capable de grands efforts et fier de sa personnalité.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 9 janvier 1911.

M. le baron DE BORCHGRAVE, directeur pour l'année 1910, occupe le fauteuil.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. J. Leclercq, *directeur* pour 1911 ; S. Bormans, Ad. Prins, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, Mgr Wilmotte, H. Pirenne, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mgr Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, *membres;* W. Bang, *associé;* H. Lonchay, E. Mahaim, Eugène Hubert et J. Van Biervliet, *correspondants.*

S. E. le cardinal Mercier, membre de la Classe, s'excuse, par télégramme, à cause d'occupations urgentes, de ne pouvoir assister à la première réunion de l'année. Il adresse ses bons souhaits à ses confrères.

M. le comte Goblet d'Alviella, absent du pays, s'excuse également.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts envoie une ampliation de l'arrêté royal du 2 décembre nommant président de l'Académie pour l'année 1911 M. Émile Mathieu, directeur de la Classe des beaux-arts pour ladite année.

— Mme veuve Alfred Giron remercie pour les sentiments de condoléance qui lui ont été exprimés à l'occasion de la mort de son mari.

M. Vauthier accepte d'écrire pour l'*Annuaire* la notice biographique de M. Giron.

— Le Comité d'organisation du quatrième Congrès international de philosophie annonce que celui-ci se tiendra à Bologne du 6 au 11 avril.

MM. Wilmotte et De Wulf y représenteront l'Académie.

— MM. Vahlen et Cavvadias, élus associés, adressent leurs remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de la Justice, au nom de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances :

Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 2e série, tome V (1543-1549), par J. Lameere et H. Simont.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, tome XII (1781-1786), par Paul Verhaegen.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas (1621-1700).

Par M. Hermann Suchier, associé à Halle :

Denkmäler normannischer Literatur und Sprache. VIII. *La chançun de Guillelme*.

Digitized by Google

Par M. Georges Blondel, associé à Paris :

La situation économique de l'Allemagne.

Par MM. Anderson, F. Cumont et Grégoire :

Studia Pontica. III. *Recueil des inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie,* fasc. 1.

Par M. Henri Rolin :

Prolégomènes à la science du droit. Esquisse d'une sociologie juridique (présenté par M. Vauthier, avec une note qui figure ci-après).

Par M. Joseph Chot :

Histoire des lettres françaises en Belgique. (En collaboration avec René Dethier.)

Par M. Léo Verriest :

Documents inédits relatifs aux Sainteurs du chapitre de Soignies.

Publication des coutumes de Tournai.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Au nom de M. Henri Rolin, j'ai l'honneur de faire hommage à la Classe d'un ouvrage intitulé : *Prolégomènes à la science du droit. Esquisse d'une sociologie juridique.*

L'idée maîtresse de l'ouvrage de M. Henri Rolin, — idée à la fois ingénieuse et hardie, — c'est qu'il y aurait tout avantage à étudier autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les phénomènes sociaux dont l'ensemble constitue le droit. Le droit nous apparaît généralement sous la forme de règles abstraites, dont la plupart des hommes ignorent les origines et les antécédents, et qui s'imposent impérativement à notre volonté. De telles abstractions, s'il faut en croire M. Henri Rolin, ne sont pas ce qu'il y a d'essentiel dans le droit. Elles ne sont que la projection

Digitized by Google

dans le monde des concepts d'une réalité mobile et vivante. Cette réalité, il convient de la chercher dans les représentations mentales dont l'esprit humain nous offre le spectacle. Le droit correspond à certaines associations d'idées. Considéré dans sa nature intime, il est même constitué par des associations de ce genre. Que de nouveaux termes s'introduisent dans la série des représentations mentales, ou que ces représentations se combinent d'une façon nouvelle, et voilà le droit qui, inévitablement, va subir une modification plus ou moins profonde.

Un système qui nous invite à considérer le droit comme une manifestation, et, en quelque façon, comme une branche de la psychologie, est de nature à faire apparaître sous un jour tout nouveau — et, par suite, à éclairer très utilement — des questions fort anciennes. Par exemple, M. Rolin nous dit que « la propriété, comme tous les droits, est chose essentiellement subjective, qu'elle consiste tout entière dans certaines manières de penser, de sentir, de vouloir; qu'elle suppose un « dressage » particulier des nerfs de la plupart des hommes qui peuvent venir en contact avec le bien possédé ». De même, « c'est parce que des structures psychologiques appropriées existent chez nous, que nous achetons, vendons, donnons ou prenons à bail, fondons des sociétés, etc. Sans ces structures, il n'y aurait pas de droit des obligations conventionnelles, et plusieurs des titres compris dans le livre III du Code civil ne se concevraient pas. » Ces observations sont parfaitement exactes, et le mérite du point de vue de M. Henri Rolin est de nous suggérer une méthode pour l'explication des transformations subies par le droit dans le passé, comme aussi de nous faire entrevoir les procédés par lesquels des transformations pourront être préparées et réalisées dans l'avenir.

Si des représentations mentales s'unissent et s'enchaînent dans l'esprit humain, c'est parce que celui-ci y est prédisposé. Elles répondent à des « structures » intellectuelles, façonnées elles-mêmes par les habitudes de la vie, par une tradition continue, par la répétition d'actes semblables. Au point de vue

Digitized by Google

de l'application du droit. M. Rolin distingue deux ordres de « structures ». Ce qui signifie que, lorsqu'il s'agit de réaliser le droit, les représentations mentales qui aboutissent à cette réalisation diffèrent chez les hommes suivant la place qu'ils occupent dans la société. Il y a des structures de « sujets » et des structures de « chefs ». Le « sujet » est l'homme pour qui le droit est une règle à laquelle on est tenu d'obéir. Le « chef » est l'homme pour qui le droit est une règle qu'il y a lieu d'imposer. Toute personne qui participe à l'application de la loi (l'huissier aussi bien que le juge, le fonctionnaire aussi bien que le conseil ou avocat) est donc un chef, encore bien que sa situation sociale ne soit pas forcément supérieure à celle du sujet et qu'elle puisse même lui être inférieure. Avec une remarquable perspicacité, M. Henri Rolin nous fait voir que l'application de la loi provoque, dans l'intelligence du « sujet » et dans l'intelligence du « chef », des réactions psychologiques très dissemblables. Il a groupé ces réactions en séries dont les termes sont caractérisés par des lettres (ABC — XYZ — b_1 b_2 b_3... b_n, etc.). M. Rolin semble attacher beaucoup de prix à ce langage algébrique, qui lui paraît de nature à conférer un surcroît de précision à la pensée. Pour notre part, nous doutons que le langage abstrait de l'algèbre puisse traduire heureusement des phénomènes aussi complexes et aussi nuancés que ceux de l'activité mentale, et nous craignons un peu que la précision ne soit acquise ici aux dépens du charme et de la limpidité du style. Mais, bien entendu, il suffit d'un léger effort d'attention pour retrouver, sous ces formules abrégées, les réalités psychologiques qu'elles ont l'ambition d'exprimer.

Nous ne pouvons songer à suivre M. Rolin dans son analyse, extrêmement sagace, des sentiments et des idées qui, soit chez le « sujet », soit chez le « chef », aboutissent, par leur enchaînement et leur combinaison, à créer des volitions, et qui constituent ce qu'il y a d'essentiel, ce qu'il y a de réel, ce qu'il y a de socialement vivant dans le droit. La dissection de la structure mentale des « chefs » est opérée avec une rigueur irréprochable.

Digitized by Google

L'auteur accorde une attention toute particulière à la description des séries de représentations mentales que l'on constate chez eux, représentations multiples, mais qui se groupent sous un petit nombre de termes dont la succession est fatale (image de l'infraction; motifs qui poussent à l'application de la loi, volonté d'appliquer une sanction). M. Rolin ne se dissimule pas que ce processus se convertit aisément en une espèce d'automatisme. Mais ce résultat ne semble pas l'effrayer outre mesure. « Les juges et les administrateurs sont, par nécessité psychologique, plus routiniers que les justiciables et les administrés. »

La science du droit tout entière — que l'on considère l'origine et la formation des règles juridiques ou les modalités de leur application — pourrait faire l'objet d'une revision complète, grâce à l'emploi du critérium proposé par M. Rolin. Celui-ci, dans un certain nombre d'exemples, a mis sa méthode à l'épreuve, et si les conclusions qu'il recommande n'emportent pas nécessairement l'adhésion, il nous ouvre, dans plus d'une direction, des perspectives nouvelles et intéressantes. La coïncidence qui doit se réaliser entre les structures des « chefs » et les structures des « sujets » pour que le droit soit une vérité sociale et non pas seulement une création de l'esprit, voilà certes une conception fertile en conséquences et sur laquelle l'auteur a raison d'appuyer. Nous serions tenté de lui reprocher de réduire trop volontiers à la notion de « crainte » ce qu'il y a de spécifiquement juridique dans les représentations mentales du « sujet », et au désir de réprimer l'infraction, ce qu'il y a de prédominant dans l'intelligence d'un « chef ». Il nous semble que la tendance à élaborer un ordre social satisfaisant, envisagé comme une manifestation de la justice, est l'une des causes les plus efficaces du règne du droit, et que cette tendance, commune aux « sujets » et aux « chefs », pourrait contribuer à résoudre les antinomies qui opposent la structure intellectuelle d'un juge à celle d'un justiciable. Nous aurions également des réserves à faire sur les idées de l'auteur relativement à la théorie de la responsabilité sans faute... Mais ce n'en est pas le moment.

Digitized by Google

Nous devons nous borner, en terminant, à insister encore sur l'originalité d'une tentative qui, en rapprochant l'étude du droit de celle de la psychologie, a réussi, par cela même, à rendre plus étroits les liens qui unissent le droit à la sociologie.

MAURICE VAUTHIER.

ÉLECTIONS.

La Classe procède à l'élection de son directeur pour l'année 1912.

Les suffrages se portent sur M. Wilmotte.

M. le baron de Borchgrave remercie ses confrères de leur concours si amical pour la direction des travaux de la Classe pendant l'année écoulée.

Il installe au fauteuil son successeur, M. Leclercq, lequel remercie M. le baron de Borchgrave et propose de lui voter des remerciements. Il espère, dit-il, suivre son précieux exemple.

M. Wilmotte, invité à prendre place au bureau, remercie pour le témoignage de sympathie dont il vient d'être l'objet. (*Applaudissements.*)

PRIX PERPÉTUELS.

La Classe prend notification des travaux reçus pour les concours suivants :

1° PRIX JOSEPH DE KEYN.

(Quatorzième concours, première période : 1909-1910.)

Enseignement primaire.

Membres du jury : MM. Bormans, P. Fredericq, P. Thomas, J. Vercoullie, Wilmotte, de la Classe des lettres et des sciences

Digitized by Google

morales et politiques, et MM. L. Fredericq et Neuberg, de la Classe des sciences.

2° Prix Adelson Castiau.

(Dixième période : 1908-1910.)

Amélioration de la condition morale, physique et intellectuelle des classes laborieuses et des classes pauvres.

Il y a sept concurrents.

Membres du jury : MM. Brants, De Greef et Waxweiler.

3° Prix Joseph Gantrelle.

Philologie classique.

(Neuvième période : 1907-1908.)

L'histoire du paganisme dans l'empire d'Orient.

Un mémoire a été reçu.

Membres du jury : MM. Cumont, comte Goblet d'Alviella et Thomas.

— Aucun concurrent ne se présente pour la dixième période (1909-1910) : *La légion romaine. Son histoire et son organisation.*

4° Prix Charles Duvivier.

(Deuxième période : 1908-1910.)

Sujet proposé : *Étude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent au moyen âge.*

La Classe proroge cette question de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 1913.

L'auteur de la seule réponse reçue, avec la devise : *Le témoignage de l'histoire, de l'expérience des siècles...* est venu reprendre son travail.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES

Beiträge zur Kritik des Codex Cumanicus,

von W. BANG, Mitgliede der Akademie.

Au service de la vérité, la prudence n'est pas toujours de saison.
TH. ZIELINSKI.

Herr Akademiker W. Radloff hat das Bedürfnis empfunden, auf meine komanistischen Artikelchen mit einer kleinen Erklärung zu antworten, die leider seine Lage in den Augen derjenigen, die sehen wollen, eher verschlimmern als verbessern muss.

Denn war es vorauszusehn, dass Herr W. Radloff versuchen würde, sich herauszureden, um den Schein der Autorität um jeden Preis zu wahren, so hätte doch wohl Niemand erwartet, dass er es in so unwürdiger Weise thun würde.

Er sagt nämlich :

> Da mir die Anmerkungen und Uebersetzungen des Graf. Kuun bewiesen, dass ein Verständniss der Texte des Codex ohne genaue Kenntniss der Wolgadialekte unmöglich war, so versuchte ich diese Texte zu transcribieren und mit einer vorläufigen Uebersetzung zu versehen. Eine neue Ausgabe des Codex lag mir fern. Ich hatte ja die Uebersetzung der Texte nur zum Verständniss der oft sehr verstümmelt wiedergegebenen Sprachformen angefertigt (1).

(1) *Kudatku Bilik*, II, 2, 1910, p. 549, Anm. 2.

Digitized by Google

Dagegen ist zunächst zu bemerken, dass die von Herrn Radloff behauptete enge Verwandtschaft des Komanischen mit den Wolgadialekten eine seiner zahlreichen durchaus unerwiesenen Hypothesen ist, zu deren Aufstellung ihn nur sein eigner, vollständig willkürlicher Transcriptionsversuch autorisiert. Es ist hier nicht die Stelle, mich eingehender mit diesem Versuche zu beschäftigen.

Sodann gefällt es Herrn Radloff jetzt auf einmal, bescheiden von einer « vorläufigen Uebersetzung » zu reden, während er früher versuchte, dieselbe Uebersetzung als « wortgetreu » an den Mann zu bringen (1).

Dass ihm eine Ausgabe des Codex im eigentlichen, wissenschaftlichen Sinne des Wortes, ferngelegen habe, glaube ich gerne, da Herr Radloff ja den Codex nicht eingesehn hat. Früher hat jedoch Herr Radloff selbst (2) von einer « Herausgabe des « Sprachmaterials des Codex Comanicus »» gesprochen. Wenn er sich heute der Hoffnung hingiebt, die denkenden Orientalisten durch derartige feine Unterschiede über den Kern der Frage hinwegtäuschen zu können, so dürfte er doch irren.

Zu meiner Beschämung muss ich schliesslich gestehn, dass ich mir unter der Phrase « Ich hatte ja die Uebersetzung der Texte nur zum Verständniss der oft sehr verstümmelt wiedergegebenen Sprachformen angefertigt » gerade in unserem Falle nicht viel denken kann : denn da Herr Radloff jetzt behauptet, seine Uebersetzung sei nur eine « vorläufige » gewesen, so muss ja wohl auch angenommen werden, sein durch eben diese Uebersetzung vermitteltes Verständniss der Sprachformen sei ebenfalls nur ein « vorläufiges » gewesen?

Doch ich kann mir allenfalls vorstellen, dass man gänzlich oder grösstenteils unklare Sprachformen zunächst unter vergleichender Heranziehung verwandter Formen analysiert; dass

---

(1) *Bulletin de l'Acad. des sciences de Saint-Petersbourg*, XXXI, 1887, p. 122. (*Mémoires de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, XXXV, 1887, nº 6, p. 1.)

(2) *Mémoires loc. cit.*, p. 1.

Digitized by Google

man sie sodann möglichst genau übersetzt und sich Klarheit darüber zu verschaffen sucht, ob die unter solchen Umständen angefertigte Uebersetzung einen vernünftigen Sinn giebt — und dass man im bejahenden Falle auf die Richtigkeit der Analyse jener Sprachformen schliesst.

Von all dem kann jedoch in unserem Falle gar nicht die Rede sein, denn die meisten der grammatikalischen Formen sind für jeden mit den Türkdialekten halbwegs Vertrauten durchaus klar und zwar um so mehr als sie in den grammatischen Teilen des Codex selbst erklärt werden.

Sollte aber Herr Radloff mit den « oft sehr verstümmelt wiedergegebenen Sprachformen » mehr die phonetische Form (1) der Komanischen Wörter im Sinne gehabt haben, so sehe ich vollends nicht ein, inwiefern ihm und uns eine « vorläufige » Uebersetzung von Nutzen sein könnte, zumal da sie in ungezählten Fällen der oben aufgestellten Forderung nach einem vernünftigen Sinn, wie ich nachgewiesen zu haben glaube, keineswegs gerecht wird!

---

(1) Herr Salemann sagt (*Bulletin de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1910, p. 950, Anm. 11) : « Ueberhaupt sehe ich in der für das Türkische so ausgezeichnet passenden transcription des codex eine wissenschaftlich höchst bedeutende erscheinung. da der oder die erfinder irer zeit um jahrhunderte voraus geeilt sind » Das ist für gewisse Stücke des Deutschen Teiles des Codex jedenfalls richtig; wenn aber Herr Salemann kurzweg von der Transcription des Codex spricht, so beweist er damit, dass seine intimere Kenntniss desselben nicht sehr viel weiter geht, als die von mir veröffentlichten Hymnen, denn in den Prosateilen und den Glossaren lässt die Transcription sehr oft sehr viel zu wünschen übrig. Derartige voreilige Verallgemeinerungen können nur Schaden stiften, werden aber wohl nur desshalb gedruckt, um die Position des Herrn Akademikers als Cumanistarum facile princeps noch fester zu begründen, zu welchem Zwecke der gelehrte Herr Kritiker den Codex auch zweimal (pp. 943 und 951) ins 13. Jahrhundert setzt.

Den mit programmatischer Wichtigtuerei vorgetragenen Schluss der Anmerkung 11 hat Herr Salemann wohl nur der Oeffentlichkeit übergeben, um zu beweisen, dass er *in palaeographicis* nicht hinter seinem turkologischen Collegen, der einmal die Abbreviatur am̄ (= amen) durch *häm* « und » auflöst, zurücksteht. Ich werde aber auf diesen Punkt leider erst dann näher eingehn können, wenn ich neue Typen werde haben schneiden lassen können.

Digitized by Google

Mit dem bis jetzt Gesagten, will ich selbstverständlich in keiner Weise leugnen, dass es im Cod. Cum. — oder sagen wir vorläufig lieber : in Kuuns Ausgabe desselben — verstümmelte Stellen, verstümmelte Wörter und auch verstümmelte Formen giebt.

Von Kuuns Abdruck sagt jetzt Herr Salemann (1) :

« Diser macht — leider zu unrecht, aber meiner überzeugung nach bona fide (2) — anspruch auf diplomatische genauigkeit, so dass seiner zeit Radloff nicht anders konte als in seiner bearbeitung zu grunde legen », etc.

Demgegenüber behaupte ich ganz im Gegenteil, dass, wenn Herr Salemann selbst einmal vollständig unabhängig den Cod. Cum. in Kuuns Ausgabe durchgearbeitet hätte, sich ihm sehr bald die Ueberzeugung aufgedrängt haben würde, dass dieser Abdruck von Fehlern wimmeln müsse und dass er, als Philologe, nun und nimmer auf einer derartigen Unterlage weiterbauen dürfe (3).

---

(1) *Bulletin de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1910, p. 944.

(2) Ich selbst bin fest davon überzeugt, dass Graf Kuun seine Ausgabe bona fide als zuverlässig hingestellt hat. Dagegen habe ich gegründete Veranlassung, den Mangel der bona fides in Herrn Salemanns Polemik gegen mich hier ausdrücklich zu constatieren : Ich soll meine Auffassung « mit grosser Sicherheit » (*loc. cit.*, p. 947) vorgetragen haben, während ich die kostspieligen Facsimiles doch nur zu dem Zwecke beigegeben habe, um anderen die nötige Kontrolle zu ermöglichen. Wo ist da von « absoluter felerlosigkeit » (*loc. cit.*, p. 945) die Rede? Oder glaubt Herr Salemann, es wäre mir bei meinen Artikelchen um « Buchschmuck » zu thun gewesen? Ich soll versucht haben (*loc. cit.*, p. 949), meine eignen Verdienste dadurch in die Höhe zu schrauben, dass ich die Sache so darstelle, als sei die metrische Struktur des Kommunionshymnus Herrn Radloff ganz unbekannt geblieben, während ich im fünften Absatz der Einleitung doch ausdrücklich von Herrn Radloffs metrischer Reconstruction spreche! Ich soll schliesslich die guten Seiten der von mir kritisierten Arbeiten zu ignorieren lieben, während es doch feststeht, dass Niemand deren in den bisherigen Ausgaben des *Codex Cumanicus* finden kann, es sei denn, dass er mit Herrn Salemann sein philologisches Gewissen zum Schweigen zu bringen verstünde, um einem Gönner zu dienen.

(3) Ich möchte hier auf eine Anmerkung in Porzezinskis *Einleitung in die Sprachwissenschaft* (p. 5) verweisen : « Natürlich muss der Sprachforscher da, wo er es mit noch ganz unbearbeitetem Material zu tun hat (z. B. wenn er sein Material direkt

Digitized by Google

Dass Herrn Radloff diese Ueberzeugung nicht gekommen ist, obwohl er sich ich weiss nicht wie lange Monate mit dem Codex hat beschäftigen müssen, darf jedenfalls als der schlagendste Beweis dafür gelten, dass ihm die elementarsten Regeln der wissenschaftlichen Kritik unbekannt geblieben sind (1)!

Zur Illustrierung setze ich einige der Kuunschen Lesefehler her; unter zahllosen Fällen wähle ich einige besonders frappante; ich halte mich dabei vornehmlich an die lat. Glossen, einmal weil sie allgemein verständlich sind, dann aber auch, weil sie offenbar Originaleinträge sind und demnach die Möglichkeit eines Fehlers im Original so gut wie ausgeschlossen ist.

K. 207,1 steht über *mengiluka* (= « in alle Ewigkeit ») die Glosse usq̄ i etnī, was unbedingt für etnū (= et*er*nu*m*) (2) verlesen sein muss, trotzdem aber von Herrn Radloff nachgedruckt wird.

---

aus Handschriften zusammenträgt), zunächst die wissenschaftlichen Methoden und vorbereitenden Arbeitsweisen anwenden, die sich namentlich bei der Bearbeitung der antiken Sprachen bewährt haben. Auch noch aus einem anderen Grunde muss er mit der « philologischen » Methode gründlich vertraut sein : er muss genügend in die « Philologie » eingearbeitet sein, um sich ihren Resultaten nicht nur passiv sondern auch aktiv kritisch gegenüber verhalten zu können ».

Das sind Sätze, vor deren Wucht die « souveräne Methode » die Segel streichen würde, wenn sie nicht ausdrücklich erfunden wäre, um einer unhaltbaren Stellung eine kurze Frist zu gewähren.

Leider muss ich es mir versagen, die prachtvollen Ausführungen Leonhard Schultzes (*Aus Namaland und Kalahari*, Jena, 1907, pp. 339 ff., p. 752) herzusetzen, aus denen Herr Akademiker Salemann anderes lernen könnte, als « inhaltslose Redensarten ».

(1) Vgl. jetzt Marquart im *T'oung Pao*, XI, 1910, p. 653.

(2) Dass Graf Kuun die mittelalterlichen Abkürzungszeichen sämtlich durch einen horizontalen Strich bezeichnet, mag hier kurz erwähnt werden; so schreibt er ū (was man ũ = *um* lesen möchte) auch wenn *ϱ* (= *us*) im Texte steht : 195,8 tū = tu*us*; 197 filiū = fili*us*; meist löst er *ϱ* auf, ohne zu sagen, dass im Text eine Abbreviatur steht.

Digitized by Google

K. 203,9 steht über *bolgā* (= « geworden » etc.) die Glosse essca, was Kuun durch *essentia* auflösen will, worin ihm Herr Radloff folgt, ohne zu merken, dass K., 205,1 *bolgā* mit der Glosse effca erscheint, was diesmal richtig durch *effecta* interpretiert wird.

K. 192,12 ist *mihir* (= neupers. *mihr* « Liebe ») von der Glosse desiderium vel affa begleitet; letzteres liest Kuun *affatus*, was auch Herr Radloff zu bieten kein Bedenken trägt. Lies *affectus*. Dass Herr Radloff aber durchaus unfähig war, den Lesungen des Grafen Kuun gegenüber die nötige Selbständigkeit zu wahren, geht aus K. 191,1 hervor : dort steht über *dačini* (= « seine Krone », Akkusatif) bei Kuun durch ein typographisches Versehen corona suā (= coronā suā = corona*m* sua*m*). Herr Radloff aber hat zeigen wollen, dass ihm die liebe Akribie keine unbekannte Grösse ist; er druckt daher corona sua !

K. 212 finden wir im Symbolum Z. 8 die Stelle : *Bassa inanirmē bir katolik dage apostolic kliseagä*. Ueber *katolik* steht ein Wort, welches Kuun *ave* gelesen hat. Dazu setzt er dann die kostbare Anmerkung : Lector quidam fervide religiosus super voc. katolik : *ave* adscripsit !!

Herr Radloff hat diesen vor dem Wörtchen *katolik* salutierenden Leser frommgläubig als Tatsache hingenommen und lässt daher das Wort *ave* einfach weg! Er hätte sich jedoch sagen müssen, dass ein *ave* in dieser Gestalt im Codex gar nicht vorkommen kann, da zur Zeit, als der Codex geschrieben wurde, das Wort *ave* durch *aue* wiedergegeben wurde. Wenn also wirklich etwas dasteht, das wie *ave* aussieht, so muss es *are* sein. Und dieses Wörtchen steht natürlich da, denn im Symbolum heisst es ja : Et unam sanctam (= *are*) catholicam et apostolicam Ecclesiam !

K. 136,3 u lautet : *kičiyder māda hī iuet iē mich*. Das ist

Digitized by Google

— ich brauche es nicht erst zu sagen — vollständiger Unsinn und kann nicht so im Cod. stehn, man müsste denn annehmen, die Missionare hätten in die Glossare, die sie lediglich für ihren und ihrer Brüder praktischen Gebrauch anlegten, allerhand hineingeheimnisst! Lies : *kičiyder müda* (*munda*) : *hi* (= hie, hier) *iuct is mich* = « hier juckt es mich ». Vgl. K. 227,8,2. Spalte : *kizar is glut* = « es glüht », u. s. w. (1).

Das möge vorläufig genügen; meine Ausgabe des Marienhymnus wird weitere Beispiele in Fülle bringen.

Fragen Sie mich jetzt nach den « vorläufigen Uebersetzungen » und den verstümmelten Sprachformen, so will ich Ihnen auch von diesen eine kleine Auslese vorführen :

K. 157,9 u fordert der Missionar seine Zuhörer auf : bekennet eure Sünden (und saget) : « Ich bin sündig vor Gott, dem Herrn, vor der Heiligen Frauen Maria, dem H. Franziskus (2), dem H. Petrus, dem H. Paulus, vor allen Heiligen und *sa tin ata* » (K. 157, 6 u : sa tin. ata.). Herr Radloff übersetzt richtig, wie schon Kuun, durch « und vor Dir, geistlicher Vater »; wenn er aber im Texte die Datifendung einsetzt (*ata* [γa]), so ist das ganz sinnlos; lies *ata*; sollte im Original *atā* stehn, so wäre *atam* zu lesen; vgl. K. 157, Anm. 3.

Der Text lautet weiter : *asau ulu iazucluturmē* (= *jazuqly turmän*). Herr Radloff glaubt dem Texte dadurch aufhelfen zu müssen, dass er für *asau* (= *azau* « überall ») *ašru* « sehr » einsetzt.

Ob dieses *ašru* mit *š* anzusetzen ist und ob es mit *astri* in einem Paragraphen zu vereinigen ist (R 7 sub *ašru*), muss die Neuausgabe lehren. Hier kann jedoch schon bemerkt werden, dass das W. B. ein Wort *asru* trotz des Verweises (W. B. I,

1) Warum mag Herr Radloff in seinem Kom. Wörterverzeichnis bei *kizar* und *kičiyder* gerade die interessanten Formen des Tarantschi und Čagataischen weggelassen haben? !

(2) Vgl. den ersten Anhang.

Digitized by Google

601 sub *ašru*) nicht enthält. Ganz sicher ist auch, dass *astry* « unterhalb » (W. B. I, 553) nur der unerschöpflichen Willkür des Petersburger Akademikers sein Dasein verdankt.

Der Text lautet bei K. 161. 3.

In die Epiphaniae.

Bugun agirlalih ol ulu kuñi. nečik ol iuldus korũdi kwn toguschi ol uč changa. Ol ioldus nečik bir ogłan bigevedi; baz ustũda altũ chazč astri iarik bar edi.

Herr W. Radloff glaubt sich zu folgenden Aenderungen berechtigt (R. 84) :

für *kuñi* = *kün-ni* liest er *kün*;

für *kwn toguschi* = *kün* oder *kün* (??) *toγuši* liest er *kün toγušy* [*nda*];

für *chazč* = *χač* liest er *qazyq*.

Seine Uebersetzung lautet dementsprechend : « Lasset uns diesen Tag ehren, denn es ist ein hoher Tag. Sehet [!]) wie an diesem Tage den drei Fürsten (!) ein Stern im Osten erschien, und wie er einem Knaben glich. Oberhalb des Hauptes und unterhalb des Polarsternes (!!) war er (!!) erleuchtet zu erschauen. »

Hiergegen ist zu betonen, dass keinerlei Veranlassung vorliegt, den überlieferten Akkusatif *künni* abzuändern ; auch *kün toguschi* darf nicht angetastet werden, da es nur wenige Zeilen weiter unten wieder in der Bedeutung « im Osten » vorkommt; ob es sich dabei um eine Licenz, wie sie z. B. im Qutadγu Bilig genugsam vorkommt, oder um einen Uebersetzungsfehler des Missionars handelt, ist dabei ganz gleichgültig. Ueber die Interpretation *chazč* = *qazyq* (cf. Tarantschi *altun qozuq* « Polarstern » etc.) ist es unnötig, hier noch ein Wort zu verlieren.

Die einzige Schwierigkeit, die ich in der ganzen Stelle noch sehe, ist das erste *nečik*, das sonst für *quomodo* etc. gebraucht

Digitized by Google

wird ; man könnte vermuten dass es entweder schon im Codex oder aber in Kuuns Abschrift aus der folgenden Zeile eingedrungen sei.

Das wäre aber eine ganz unnötige Annahme, da *nečik* im Komanischen klar und deutlich auch für unser « dass » (dial. « wie »!) gebraucht wird.

Ich möchte also übersetzen :

« Heute wollen wir den Festtag feiern, dass der Stern erschien im Osten den drei Königen. Der Stern war (sah aus) ähnlich wie ein Jüngling ; über dem Haupt war ein goldenes Kreuz sehr hell (= war ein leuchtendes goldenes Kreuz). »

Um den wunderbaren Stern dem Verständniss seiner Zuhörer näher zu bringen, greift unser Missionar hier offenbar zu Erinnerungen aus seiner Kindheit, in der er am Dreikönigstage das Erscheinen des Sternes bei der liturgischen Feier so dargestellt gesehn haben mochte, wie er es hier predigt. Vgl. Creizenach, *Gesch. des Neueren Dramas*, I, 61 ; Chambers, *The Mediaeval Stage*, I, 45 — der hier Z 11 erwähnte Knabe ist wohl kaum ein Engel schlechtweg, sondern die für die Darstellung nötige Personification des Sternes? — und besonders Cohen, *Gesch. der Inszenierung im geistlichen Schauspiele des Mittelalters in Frankreich*, p. 23.

Ihre literarische Sanktion hat diese Auffassung, soviel ich sehe, zum ersten Male in der *Legenda aurea* des Jacobus de Voragine (gest. 1298) erhalten, in der es im Capitel De nativitate Domini (ed. 1495, fol. XII r°) heisst : stella quedam iuxta eos apparuit que formam pueri pulcherrimi habebat *et* in eius capite crux splendebat (cf. das Cap. De epiphania Domini, *l. c.*, fol. XXIIII r°, mit fast identischem Wortlaut).

Mein verehrter Kollege Maere verweist mich ausserdem auf das *Speculum Humanae Salvationis* (ca 1324), wo wir auf Tafel 17 des Textbandes der Ausgabe von Lutz und Perdrizet, Mülhausen 1907-1909, lesen :

5 Viderunt namque stellam nouam in qua puer apparebat.
6 Super cuius capud crux aurea splendebat.

Digitized by Google

Dort auch die bildliche Darstellung. Vgl. auch die Anmerkungen bei Lutz-Perdrizet, I, p. 195 (1).

Zur Rechtfertigung meiner Auffassung von *nečik* diene das Folgende :

K. 159,3 : Are Lukas aytir elbangelim icinda, nečik bugun, kačan christos tochde, keldi friste iesdä (2) etc.

« Der H. Lukas sagt im Evangelium, dass heute (an dem Tage) als Christus geboren wurde, der Engel auf der Erde (3) ankam. »

---

(1) Ueber die Gründe, die zur kazanischen Benennung des Epiphanienfestes (*qač mañγan kön*) geführt haben, bin ich nicht unterrichtet. Dass aber nicht ohne Weiteres klare Beziehungen zwischen diesem Feste und dem Kreuze bestehn müssen, scheint aus einer Nachricht des Nikon hervorzugehn, die ich bei GRETSER, *De Sancta Cruce*, Ingolstadt, 1616, p. 192 finde : Ibidem [Nico. epist. ad Enclist. Extat tomo 3. bibl. SS. Patrum; welche Ausgabe?] Nicon de Aphthartodocitis Armeniis : In festo autem sanctorum Theophaniorum non oratione, non Euangelio, non hymno .... vtuntur; sed crucem tantum in aquam immergentes, hoc sibi sufficere existimant.

Ich vermute, dass diese Armenier das Kreuz für Christus substituiert haben, dass das Eintauchen desselben also die Taufe Christi im Jordan symbolisiert und daher nur eine der drei Epiphanien commemoriert. Anderwärts empfängt ja Christus die Taufe unter der symbolischen Lammesgestalt DETZEL, *Christl. Ikonogr.*, I. p. 243).

(2) So der Text bei K. Entweder vom Abschreiber oder von Kuun verlesen für *ierdä* = *järdä* « auf der Erde ». Herr Radloff liest dafür *jazyda* zu *jazy*, einem Worte mit dem er offenbar kein Glück hat.

(3) Warum Herr W. Radloff *käldi* mit dem Locatifsuffix *-dä* hier stehen lässt, während er es in *järdä tüšdi* (*Bulletin de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, série VI, tome II, 1908, p. 855) für « ganz untürkisch » erklärt, ist nicht recht einzusehn.

Uebrigens operiert Herr W. Radloff seit einiger Zeit doch etwas gar zu schnell mit dem Begriffe « untürkisch ». Man könnte ihm dies Vergnügen lassen, wenn er die von ihm als untürkisch hingestellten Wortfolgen nicht sogleich auch auf fremden Einfluss zurückführte (*Tišastvustik* in *Biblioth. Buddhica* XII, p. 51, sub 19 a 2; p. 53, sub 20 a 1).

Zu Sätzen wie *Tiš.* 19 b — 20 a; 32 a : *bu säkiz täñri qyzlar säkiz türlük asyqlaryq bärzän sizlärkä* « diese acht Göttertöchter mögen Euch achterlei Vorteile gewähren » etc., etc., vergleiche man aus *Prob.* IV die folgenden :

86, 20 : *Timir alypny alyp urdu jirgä* « Er ergriff den Eisen-Helden und warf ihn zu Boden ».

Digitized by Google

K. 160, 8 : Bu kun sekizinči (.) kū agirlalik . nečik beymis tengeri are kyz mariandan tochdi . bu gū aytilde (.) aning algisle ate barčidan wstwn . barčidan kwčlu . barčidan tatle.

« Lasset uns diesen, den achten Tag feiern, dass unser Herrgott von der Heiligen Jungfrau Maria geboren wurde. An diesem Tage wurde genannt Sein gesegneter Name, der erhabenste von allen, der mächtigste von allen, der süsseste von allen. »

Es genügt, hier auf Luk. II, 21 zu verweisen : Et postquam consummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus JESUS, quod vocatum est ab angelo, priusquam in utero conciperetur.

Herr Radloff hat sich die folgende drollige Uebersetzung dieser Stelle geleistet, die nicht verfehlen wird, die Salemannsche Bewunderungsfontaine sogleich in Tätigkeit zu setzen :

« Heute ist der achte Tag, lasset [ihn] uns ehren ! Wie (?!?!) Gott von der heiligen Jungfrau Maria gebo-

---

91, 25 : *icinä kirdi üinüñ* [!!] « in das Innere des Hauses trat er ».

98, 28 : *kilgän üc qunaq äitti maña* « die drei gekommenen Gäste sagten es mir ».

104, 16 : *Kitti indi bu* « Dieser ging jetzt fort ».

104, 22 : *tün icindä kittilär bular* « in der Nacht gingen diese fort ».

105, 11 : *šähärgä kildi, kirdi šähärgä* « er kam zu einer Stadt und ging in die Stadt ».

106, 21 : *Xan jibärdi siskä* « der Khan hat mich zu Euch gesandt ».

281, 17 : *myndan soñ syndanγa tašlapty jigitni* « dann warf er den Jüngling ins Gefängniss ».

293, 12 : *mynnañ soñ bular ücäü cyγyp jürüptü bir bašqa šähärgä* » darauf zogen diese zu dritt zu einer anderen Stadt ».

Dass alle aus dem Komanischen, Uigurischen u. s. w. hier angezogenen Sätze gerade klassisches Türkisch seien, wie es etwa ein Qaγan auf einer officiellen Inschrift verewigt haben würde, will ich nicht behaupten, auch Einfluss anderer Literatursprachen keineswegs leugnen (cfr. ***WZKM***, XXIII, 232) : gewarnt muss aber vor der Auffassung werden, diese Constructionen wären direkt untürkisch und durften in jedem individuellen Falle als auf fremdem Einfluss (Persischem Original, etc , etc.) beruhend betrachtet werden.

Digitized by Google

ren wurde, ist uns heute (!!) mitgeteilt (!!) worden. Sein segensreicher Name ist über Alles erhaben, ist mächtiger als Alles und süsser als Alles. »

Da es sich für mich hier nur um philologische Dinge handelt, will ich dieses gedankenloseste aller « Wies » nicht weiter beleuchten, vielmehr zunächst erwähnen, dass Herr W. Radloff es fertig gebracht hat — trotz des unverkennbaren Parallelismus der drei mit *barčidan* beginnenden Glieder — die superlativische Construction von *barčidan üstün*, und damit die türkische Elementargrammatik, so zu vergewaltigen, dass er *üstündä* zu lesen vorschlägt!

Das ist allerdings nicht viel unsinniger, als seine ganze Uebersetzung, die nur dadurch möglich geworden ist, dass Herr Radloff — wie er von Vambery (1) sagen würde — immer « tapfer drauflos » übersetzt, ohne sich um den Inhalt des christlichen Gedankenkreises zu kümmern (2). In unserem Falle ist er sich gar nicht klar darüber geworden, dass K. 159, 3-11 die Skizze, Quintessenz — oder wie man sonst will — einer Weihnachtspredigt ist, dass das folgende « De Sancto Stephano » nur bis K. 160,7 reicht, und dass 160,8 — 161,2 zu einer am Feste der Beschneidung des Herrn (« octava Domini »; cf. Grimms W. B. sub : Ebenweihe) zu haltenden Predigt gehört!

Diese übermütige Ignorierung des christlichen Milieus und die Vernachlässigung der christlichen Terminologie hat naturgemäss auch sonst noch die schönsten Früchte gezeitigt.

---

(1) Dass Herrn Radloffs Angriffe auf den achtzigjährigen Vambery « in durchweg unpassendem tone gehalten » sind, hat bisher keiner seiner Kollegen empfunden, trotzdem sie sich sämtlich in einer von der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in St. Petersburg herausgegebenen Veröffentlichung finden!

(2) Selbstverständlich hat sich Herr W. Radloff die Mühe nicht gemacht, die Bibel aufzuschlagen; das geht auch aus seiner Uebersetzung von K. 159, 11 13 (= R 83 erste Zeilen der Uebersetzung) deutlich hervor, in der die Anführungszeichen hinter « Friede sei auf Erden allen guten Menschen » zu stehn haben (Luk. II, 14).

Digitized by Google

So lesen wir K. 163,1 : egir senig conglug aytsa severmē, inanmagil, kačan tapmassen senig tirilickin yzīg sözig saginčin nečik tengeri buyuirdu.

Herr Radloff hat auch diesen Text zunächst durch allerhand unnötige Abänderungen seinem eignen Verständniss näher zu bringen versucht; so heisst es bei ihm *säniñ tiri*k*liki*ñni, *so*züñni u. s. w.

Für das Wort, welches allein für die Interpretation der Stelle nicht auf den ersten Blick klar ist, *yzīg*, dachte Kuun an *us* « Verstand » — was recht verständig war. Herr W. Radloff macht daraus *iciñni* « dein Inneres ». Es ist aber ohne Weiteres klar, dass es nur *išiñ* zu interpretieren ist; vgl. im selben Stück *nizan* = *nišan*, *nyšan*; K. 135 *ygisi* = *odor* (*igis*) (1); K. 164 passim : *kyzi* = *kiši*.

Ich schlage also folgende Uebersetzung vor :

> « Wenn Dein Herz sagt «« ich liebe Ihn [Gott] »», so traue ihm nicht, solange als Du Dein Leben, Deine Werke, Worte und Gedanken, nicht [so] findest, wie Gott es befiehlt. »

Geradezu erheiternd wirkt Herrn Radloffs « Uebersetzung » der Stelle K. 163, 11-14 :

> Algizlitur alar, kim iasuksuz kertilik učū töser, egi cōgulb'le saburluch eter. (—,) neme ioch ierde nečik tengeri söer, köcte dage barče arelar nečik sabirluclar.

Herr W. Radloff übersetzt souverän :

> Selig sind diejenigen, die ohne Sünden (zu haben) [!] der Wahrheit wegen (Leiden) erdulden, und mit fröhlichem (!) Sinne sich in Geduld fügen. Nichts ist

(1) Im W. B. II, 1429 findet sich unter diesem Worte ein Verweis auf *ig*; dieses fehlt aber im W. B. Auf ein anderes *ig* wird 1434 sub *ij* hingewiesen — auch dieses fehlt!

Digitized by Google

> auf der Erde (so hoch) wie die Liebe Gottes [was soll das in diesem Zusammenhang?!]. Auch im Himmel [!!] fügen sich alle Heiligen ebenso in Geduld [!!].

Ob den Herren nicht auch der Geduldsfaden reissen würde, wenn sie sich mit Herrn W. Radloff's Cumanicis beschäftigen müssten, ist eine Streitfrage, die ich den Theologen überlassen will. Es sei nur bemerkt, dass Herr Radloff, um zu diesem Unsinn zu gelangen, seinen Text selbstredend erst wieder hat vergewaltigen müssen! So liest er für das vollkommen durchsichtige *söer* (vgl. *töser*, *eter*) *säümäki*, für *sabirluclar* setzt er in Klammer *sabyrlylar*, ohne irgendwo anzudeuten, wesshalb er diese letztere Aenderung vorgenommen hat, und was er mit ihr bezweckt. Das nennt er dann « die Uebersetzung der Texte nur zum Verständniss der oft sehr verstümmelt wiedergegebenen Sprachformen anfertigen!! Ich schlage zunächst folgende Uebersetzung vor :

> Selig sind diejenigen, welche unschuldig der Wahrheit wegen verfolgt werden und mit gutem Willen leiden, und nichts auf Erden so wie Gott lieben : auch im Himmel werden sie alle Heilige sein wie die Martyrer.

Ich sehe eigentlich nur eine Härte in dieser Uebersetzung : das « auch » im Schluss-Satz stört mich; ich denke, dass entweder der Schreiber vergessen hat, die letzten Buchstaben von *köcte* durch daruntergesetzte Punkte auszumerzen, als er *köcte* in *köcdage* (= *kök-dägi*) verändern wollte, oder aber, dass Kunn die beiden Punkte übersehn hat. Lesen wir in der That *kökdägi* und lassen « auch » aus, so ist die Stelle vollständig — meinem Gefühle noch wenigstens — in Ordnung. Statt aller weitläufigen Begründung hier die Quellen :

Matth. 5, 10 : Beati, qui persecutionem patiuntur propter justitiam (= *kertilik üčün; kertilik* also « Wahrheit » « Gerechtigkeit ») : quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

Digitized by Google

Matth. 5, 11 : Beati estis cum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne male adversum vos mentientes, propter me — dies die Veranlassung von *neme ioch ierde nečik tengeri söer*, wozu noch zu vergleichen wäre Matth. 22, 37; Mark. 12,30.

Matth. 5, 12 : gaudete, et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in caelis; sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos — diese Stelle erklärt das *sabirluclar* « Dulder », unter denen wir die verfolgten Bekenner Gottes zu verstehen haben; schon Kuun interpretierte den Schluss unserer Stelle : « Consimiles sunt (martyribus) ».

Zu *egi cögul* mag nóch bemerkt werden, dass es K. 159, 11 für *bona voluntas* (Luk., II, 14) gebraucht wird; da aber diese *bona voluntas* besonders auf diejenigen bezogen wird, die « für den Frieden empfänglich » sind (vgl. die Comm.), so dürfen wir zu den Quellen unserer Stelle ausser den schon genannten wohl auch noch Matth. 5, 9 rechnen : *Beati pacifici.*

K. 160, 7 lautet : *ol sözne aya da ǵanin tengeri eline berdi* (es ist von der Steinigung des H. Stephan die Rede).

Aus dem ersten Teile dieses Satzes macht Herr Radloff : *ol sözünü aitty da!* Hier wird also *sözünü* ganz willkürlich für *sözne* (= *söznä*) eingesetzt; was sich Herr Radloff unter *aitty da* vorgestellt hat, weiss ich nicht, da für *aitty* im Wörterverzeichniss (p. 1, Spalte 2, Z 3 u *aita* (cf. Kuun zur Stelle) erscheint.

Kuun will *ayta* lesen, was an sich kein übler Vorschlag ist; da es aber ein uigurisches Verbum *ai* « sagen » giebt, so ist die Aenderung doch wohl unnötig. Ich halte *aya* für ein Gerundium zu diesem *ai* und sehe in *da* das Locatif-Suffix, das hier im temporalen Sinne gebraucht wird : « Indem er diese Worte sagte, gab er seine Seele in die Hand des Herrn. »

K. 158 spricht der Missionar vom Ablass und sagt Z. 13 : *ol bozak kim men aytti, sagīmagis, kim bu ǵehanda bulgay; ol bozac bolgay sisga aretintan.*

Digitized by Google

Dieser Satz ist so klar wie man nur wünschen kann, nur nicht für Herrn Radloff, der *aretintan* erst in *artyndan* « emendieren » muss, um einen « vorläufigen » Sinn in ihm zu finden; sein *artyndan* (wörtlich « von hinten ») soll zeitlich « nachläufig » « nachher » « nach dem Tode » bedeuten, eine Bedeutung die Herr Radloff jedenfalls erst für die Türksprachen klar hätte erweisen müssen, da sein eignes W. B. nichts dergleichen enthält.

Ich glaube übersetzen zu sollen : « dieser Ablass (remissio), den ich nannte, denket nicht, dass er von (in) dieser Welt sein wird; dieser Ablass wird Euch vom Heiligen (*are*) Geiste (*tin*) zu Teil werden.

Im selben Absatz kommt — um auch einige rein phonetische Dinge zu erwähnen — Z 17 das Verbum *ürengaymen* vor (= *ürängäimän*) , was Herr Radloff in *äürängäimin* abändert.

Abgesehen von dem ganz willkürlichen *min* ist dagegen zu bemerken, dass ein mit einem einfachen Vokal anlautendes *üren* (= *ürän*) « lernen » durch K. 220,5 *uretti* « er lehrte » und K. 162,8 *wretir* (= *ürätir* oder?? *ürätir*) « er lehrt » gestützt wird (*ügrät* = *ürät* = *ürät*); vgl. z. B. das Karatschajische *üren*, *üren* in *Kel. Szeml.*, X, p. 143. Dass daneben vielleicht eine dialektische Form mit anlautendem Diphthongen (1) vorkam, autorisiert aber Herrn Radloff noch lange nicht, unser *ürengaymen* als eine Verstümmelung hinzustellen und dafür sein *äürängäimin* einzusetzen.

Anderen Wörtern ist es nicht besser ergangen. K. 166,6 lesen wir : *iazuchin aytmasa dage wt tumasa kimese bolmagay are.*

Daraus macht Herr Radloff : *jazyqyn aitmasa dayy ötünmä-*

---

(1) K. 203, 13 steht *ovretmis* = *öwrätmis*, K. 6, 9 dagegen *öuranirmen*, wo über die Qualität des *u* bis jetzt nichts Bestimmtes gesagt werden kann; vgl. das Wort bei Houtsma, *Türk.-Arab. Glossar*, p. 55 unten.

Digitized by Google

sä, kim [*dä*] *äsä, bolmaγai ary* und übersetzt : « Wenn man seine Sünden nicht bekennt und nicht bittet, so wird niemand, wer er auch sei, gereinigt. »

Zunächst ist *dä* — das Wort *da, dä* « auch » fehlt übrigens im W. B. — vollkommen überflüssig, darf also keinenfalls ergänzt werden; *wt tumasa* ist nicht leicht zu erklären, da es offenbar fehlerhaft überliefert oder von Kuun falsch gelesen worden ist. Jedenfalls ist aber *wt*, so wie es dasteht, nur *üt* oder *ǖt* (??) zu lesen und nicht *öt*, da, soviel ich weiss, kein einziges anlautendes *ö* durch *w* wiedergegeben wird. Dass Herr Radloff trotzdem *ötün* liest, ist aber um so sonderbarer, als gerade im Kazanischen das Verbum, welches er hier vor sich zu haben glaubt, *ütin* lautet, ein *ütün* « bitten » also nach seinen Ansichten über die Verwandtschaftsverhältnisse des Komanischen für diese Sprache durchaus möglich wäre.

Abgesehen aber auch von diesen lautlichen Bedenken glaube ich, das Herrn Radloffs Uebersetzung keinen rechten Sinn giebt; man erwartet von vornherein doch eher : « wenn man seine Sünden nicht bekennt und nicht Abbitte tut, bereut ». Hier finden wir im Simbirischen nun wirklich ein Verbum *ütän* « bereuen ». Auch hier bleibt das letzte Wort der Neuausgabe und dem H. Hieronymus, aus dem unsere Stelle citiert ist.

Es ist mir leider bisher nicht geglückt, sie in dessen Werken zu finden.

Wie gewaltsam und unkritisch Herr Radloff bei seiner Behandlung des Codex vorgegangen ist, will ich nun noch an einer Stelle zeigen, die ganz zweifellos verstümmelt ist.

> K. 167,3 : Are Augustin alay aytir : iazukle kizi, kim tiler kensi iazuchin aytma, nečik tengri tiler dage senīg ġane aringay. anga kerek tört neme : burū kaygirmach kerek kirti congulbile kensi iazuchūg učum (lies : učun). ekinče tilig bile aytmaga, etc. etc.

Digitized by Google

Herr Radloff ändert *aytma* in *aytma* [γa] (1), lässt *senīg* weg und liest für *iazuchūg* und *tilig* einfach *jazyqyn* und *tilin*.

Er übersetzt dann : « Der sündige Mensch, der seine eigenen Sünden bekennen will, wie Gott dies gebietet, auf dass seine Seele rein wird, der bedarf viererlei Dinge : Zuerst bedarf er der Reue von wahrem Herzen über seine Sünden, zweitens muss er sie mit seiner Zunge bekennen », etc. etc.

Zu dieser Uebersetzung der schwierigen Stelle ist Herr Radloff nur durch eine weitere Gewaltmassregel gekommen : er übersezt *dage* « und » einfach durch « auf dass » und bedenkt nicht, dass das Futurum *aringay* hier nicht am Platze ist.

Dass ich ausser dieser Vernachlässigung der Elementargrammatik die Weglassung von *senīg*, das ja durch *iazuchūg* und *tilig* (= *tilin*) als nötig erwiesen wird, nicht gutheissen kann, brauche ich nicht weiter zu sagen. Herr Radloff würde, wenn es sich um einen Mitforscher handelte, hinzusetzen : « er macht sich seinen Text zurecht, wie er ihn zur Uebersetzung braucht » (*Kudat. Bil.* II, 2, 383) !

Wir müssten nun wörtlich übersetzen : « Oh, Du sündiger Mensch, der seine eignen Sünden sagen will, wie Gott es will, und Deine Seele wird gereinigt werden. »

Das giebt aber wieder keinen vernünftigen Sinn — ganz abgesehen davon, dass wir doch *tilersen* und *ganeñ*, oder ähnlich, erwarten müssten.

Wir können die Wörter also drehen und wenden wie wir wollen : so wie sie dastehn ist mit ihnen nichts anzufangen.

Es müssen also — wenn wir nicht annehmen wollen, dass auch der Missionar tapfer drauflos übersetzte — entweder im Codex (dann wäre die Stelle wohl nach einer Vorlage copiert) oder in Kuuns Abdruck zwischen *tiler* und *dage* mehrere Wörter ausgefallen sein !

---

(1) Wie *aytma* so hat Herr Radloff noch eine grosse Anzahl anderer Infinitive durch [-γa] ergänzt, obwohl diese Form ihre phonetische Erklärung durch die folgende Reihe finden dürfte : *-maqγa* > *-maγa* > *-ma?* > *ma*. Vgl. etwa *sañaγ* > *saa* (= *sā?*) > *sa*.

Digitized by Google

Ich übersetze also : « Der sündige Mensch, der seine eignen Sünden bekennen will, wie Gott es will... und Deine Seele wird gereinigt werden. Dazu sind vier Dinge nötig : einmal ist nötig, dass du Deiner Sünden wegen von ganzem (wahrem) Herzen traurig seiest. Zweitens dass Du sie mit Deiner Zunge sagest etc.

Diese Uebersetzung setzt nur eine leichte Aenderung voraus : für *ǵane* ist *ǵanē* zu lesen und das so gefundene *ǵanen* = *ganeñ* zu setzen, wie wir es ja auch oben bei *tirilickin* thun mussten; vgl. noch Kuun 166, 13 *iazucin* = *iazuciñ*; 167, 14 *senig iazuchin* (!) « Deine Sünden », etc.

Ob es sich in diesen Formen um eine phonetische Erscheinung (ein Dialekt *ñ*, der andere *n*), um eine sehr ungenaue Transcription oder um einen Lesefehler des Grafen Kuun handelt, muss die Neuausgabe zeigen.

Auch von dieser Stelle muss ich leider sagen, dass ich sie in den Schriften des H. Augustin nicht gefunden habe. Ich bezweifle aber auch, dass die vier Bedingungen, die unser Text aufführt, in dieser praecisen Fassung schon bei Augustin vorkommen können (1). Wir müssten demnach annehmen, das dass Citat aus Augustin uns nur zum Teil erhalten wäre, und dass die ganze hinter der von mir angenommenen Lücke stehende Stelle, also alles was in der zweiten Person steht, auf unseren Missionar oder eine dritte Quelle zurückginge (2).

---

(1) Ich denke dabei besonders an die vierte Bedingung; bei Kuun 167,7: *tortwnči ne kim ata aytir iwskun tutmaga* = viertens: was der Beichtvater sagt hundert Tage zu halten. Hier giebt *iwskun*, wörtlich « hundert Tage », gar keinen Sinn; oder sollen wir annehmen, es sei in einer adverbialen Bedeutung, etwa « immer », « stets » gebraucht, worauf ja auch die Schreibung in einem Worte hindeuten könnte?

(2) [Der Liebenswürdigkeit des Direktors der Marciana, Herrn Dr Carlo Frati, verdanke ich inzwischen die Mitteilung, dass *ǵane* im Cod steht und dass zwischen *tiler* und *dage* nichts fehlt. Ist meine Auffassung der Stelle richtig, so geht hieraus hervor, dass Theile des Codex als nach einem älteren Original copiert zu gelten haben. Korr.-Note].

Digitized by Google

Am Ende dieser kleinen Arbeit angelangt, hoffe ich, dass man jetzt endlich auch in St. Petersburg und dort wo die Petersburger Herren ihren vormundschaftlichen Einfluss ausüben dürfen, einsehn werde, dass ich in meiner Kritik der Radloffschen Arbeitsweise kein Jota zuviel gesagt habe.

Sollte man jedoch fortfahren, diese Arbeitsweise in unwissenschaftlicher Weise zu beschönigen und die von mir bemängelten Fehler aller Art zu bemänteln, so werde ich meinen Kampf sowohl gegen derartige schönthuerische Manifestationen als auch gegen ihre Quelle und Objekt fortzusetzen gezwungen sein

Deo duce — lingua et penna!

ANHAENGE.

I. — Notizen zur Geschichte des Codex Cumanicus.

1. Der Codex Cumanicus zerfällt in zwei Hälften : die erste wurde von Italienern, die zweite von Deutschen geschrieben; während die erste Hälfte aus einem lat.-pers.-komanischen Glossar besteht, setzt sich der Inhalt des zweiten Teiles aus Glossaren, einzelnen Sätzen, Hymnen und anderen religiösen Texten zusammen.

Die Stellung, die der H. Franziskus sowohl an der oben citierten Stelle (p. 19; K. 157,7 u; hinter der H. Jungfrau Maria und vor dem H. Petrus), als auch bei K. 157,1 u (« Jungfrau Maria, H. Franziskus und alle andere Heilige ») einnimmt, lässt meines Erachtens keinen Zweifel darüber zu, dass die Deutschen Stücke von Deutschen Franziskaner-Mönchen geschrieben wurden. Eine engere Beziehung unseres Codex zu diesem Orden geht auch daraus hervor, dass K. 169 eine längere Ausführung über das Leiden Christi enthält,

Digitized by Google

dessen Verehrung gerade den Franziskanern ihre grosse Verbreitung verdankt.

Auf diese inneren Merkmale lege ich hier, wo es mir nur um den Codex Cumanicus und seine Geschichte zu thun ist, mehr Gewicht, als auf die historischen Quellen, aus denen wir wissen, dass seit dem ersten Viertel des 13. Jahrhunderts die Römische Curie immer wieder dem Franziskaner Provincial Ungarns direkt oder indirekt die Bekehrung der Komanen ans Herz legte, und dass sie um 1228 den Minoriten Theodericus zum ersten Bischof der Komanen (1) ernannte.

Mehr als hundert Jahre später, im Jahre 1338, schreibt (2) ein Franziskaner, der Bruder Pascal aus Vittoria : Inde per aliud mare, cujus non est fundus, applicuimus *Tana*. Et quia ego citius accessi, quam socius meus, cum Graecis in curribus equorum, usque in *Sarray* sum directus : socius autem meus, cum quibusdam aliis Fratribus usque ad *Urganthum* delatus est. Ego vero volebam secum ire, sed consilio habito, prius volui linguam terrae illius addiscere, et per Dei gratiam addidici linguam Chamanicam (3), et litteram Uiguricam, qua quidem lingua et littera utuntur communiter, per omnia ista Regna, seu Imperia Tartarorum, Persarum, Chaldaeorum, Medorum et Cathay (4).

---

(1) Vgl. EUBEL, *Hierarchia cath. med. aevi*, I, p. 226; K. p. LXXIX.

(2) Cf. WADDING, *Annales Minorum*, Rom, 1733, VII, 256. Die Stelle wird von Kuun, p. XLI in ganz phantastischer Gestalt citiert. Vgl. auch YULE, *Cathay and the Way thither*, p. 231 (vgl. p. 291); BRETSCHNEIDER, *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic Sources*, ed. 1910. II, 92.

(3) Original : Chumanicam oder Chomanicam? Vgl. K. p. 77.

(4) Die Stelle ist wert heute wo wir so viel « Uigurisches » Material schon haben, mehr noch erwarten dürfen, die Aufmerksamkeit der Turkologen auf sich zu lenken. Unser Pascal sagt also, dass das « Komanische » die durch ganz Centralasien bis China verstandene Vehicularsprache (cf. unten sub 4) war, dass es aber mit Uigurischen Buchstaben geschrieben wurde. Daraus wird es sich erklären, dass das « Komanische » auch direkt « Uigurisch » genannt wird (Vgl. *Notices et Extraits des Manuscr. de la Biblioth. du Roi et autres Biblioth.*, XI, 1827, pp. 52 ff., *Hist. et*

Digitized by Google

2. Die Correspondenz der Curie in Angelegenheiten Ungarns wirft aber insofern noch willkommenes Licht auf den Cod. Cum. als wir aus ihr lernen, dass wenigstens Teile der Komanen dem Islam anhingen (1) — andere mögen Schamanen (als Heiden — *pagani* oder *adorantes quidquid illis primo mane occurrit* — werden sie von westeurop. Quellen dargestellt), wieder andere, als Nachbarn der Chazaren, auch Juden gewesen sein?

Dieser Umstand erklärt einmal die grosse Anzahl arabischer Lehnwörter im Komanischen, dann aber auch die im Codex vorkommende Form Daud für David, K. 209,4; 216,5, die der Missionar doch wohl nur im Munde eines Muhammedaners gehört haben kann (2).

3. Man hat bis jetzt angenommen, dass der erste Teil unseres Codex von oberitalienischen Kaufleuten geschrieben worden sei, die die in ihm enthaltenen Glossarien zu mehr praktischen Zwecken zusammengestellt hätten.

Ich glaube nicht recht an die Richtigkeit dieser Annahme; denn ich sehe nicht ein, warum sich z. B. ein christlicher Genueser die Mühe gemacht hätte, die *Nomina rerum quae pertinent Deo et ad serviendum ei* (K. p. 77) zu sammeln, unter denen Begriffe wie *pœnitentia*, *confessio*, *sanctificatio* vorkommen, mit denen er als Kaufmann in dem im Wesentlichen

---

Mém. de l'Institut Royal de France, Classe d'histoire et de littérature ancienne, III, 1818, pp. 116-117).

Unser Codex wurde 1303 begonnen (einzelne Blätter oder Lagen des Deutschen Teiles können vielleicht älter sein) und muss vor 1374, dem Todesjahre Petrarcas, in der Gestalt vorgelegen haben, in der wir ihn jetzt haben.

Es ist also gelinde ausgedrückt ein Anachronismus, wenn Herr Radloff in seinem Komanischen Wörterverzeichniss zur Erklärung dialektischer Formen mit einer Dschagataischen oder gar Osmanischen Schriftsprache operiert.

(1) Cf. Theiner, *Vetera Monumenta Historica Hungaricam Sacram Illustrantia*, I, 109 und 117 (*Sarracenos vel Ismahelitas*), sowie *Mon. Germ. Hist.* SS. XXV, 522, 30 wonach die Kumanen wieder *Hysmaelitae* sind.

(2) Vgl. anderes bei Blau in ZDMG, 29,572 f. Kuun, p. LXV.

Digitized by Google

andersgläubigen Lande schlechterdings nichts anfangen konnte. Dasselbe gilt von den Listen K. 115 *Complementa hominum* und K. 116 *Defecta hominum*, die eine endlose Reihe abstrakter Begriffe geben. Auf der anderen Seite scheint mir jegliche merkantile Specialisierung zu fehlen und gerade die Buntheit des Inhalts mehr für einen Missionar zu sprechen, der mit Leuten aller Stände in Berührung kommen musste.

Will man aber diese Specialisierung für den Handel des 14. Jahrhunderts nicht gelten lassen — das reichhaltige Kapitel über die Spezereien (K., p. 91 könnte für dieselbe angeführt werden; man bedenke aber, dass Spezereien zu den bekanntesten allgemeinen Gebrauchsartikeln gehören — so vermisse ich ganz besonders einen Paragraphen über den Export der Seide und der Pelze; auch der für das mäotische Komanien so sehr wichtige Exporthandel mit getrockneten Fischen, Stör, Hausenblase und Caviar fehlt; auch würde ein Kaufmann es für gut gefunden haben, eine Liste solcher Wörter herzustellen, die beim Verladen oder beim Transport der Waren von Nutzen gewesen wären: all dies suchen wir vergeblich, wie auch eine systematische Zusammenstellung der hauptsächlichsten Importartikel; solche werden wohl hie und da erwähnt, wieder aber wohl nur weil sie in den Hafenplätzen zum Gemeingut geworden waren.

Dass der ital. Teil des Codex (K., p. 1) *ad honorem dei et* Beati Johannis Evangelistæ unternommen wurde, kann uns vielleicht zu einem sichereren Führer in meinen Zweifeln werden, wenn es gelingt, einen Orden (1) oder eine Brüderschaft nachzuweisen, die den Evangelisten als ihren Schutzpatron verehrte.

4. Wir haben oben gesehn, dass noch 1338 das türkische Idiom der Gegenden nördlich und nordöstlich vom Schwarzen

(1) Vgl. wenigsten das Ordenslied auf ihn bei Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, III, pp. 112-113. Er war auch der Schutzpatron der Schreiber und Schriftsteller.

Digitized by Google

Meere bis nach Khwarizm u. s. w. als « Komanisch » bezeichnet wurde, obwohl vom politischen Standpunkte aus diese Benennung als ungenau aufgefasst werden muss (1).

Anderseits lässt sich auf den ersten Blick nichts gegen die Annahme geltend machen, der Deutsche Theil des Codex sei von Deutschen Franziskanern zu Anfang des 14. Jahrhundert geschrieben worden, als sie die längst in Ungarn angesiedelten Komanen katechisierten.

Der Italienische Glossator dagegen, der eine vergleichende Liste Komanischer und Persischer Wörter anlegte, kann — vorausgesetzt immer. dass er wirklich ein Missionar war — nur dort gewirkt haben, wo das Komanische und Persische gleichberechtigt neben einander standen oder örtlich nicht zu weit von einander getrennt waren — jedenfalls aber nicht in Ungarn.

Hier wird man sich nun sofort die Frage stellen müssen : welche Schicksale haben es so gefügt, dass die beiden Teile um 1350-1370 in den Händen Petrarcas vereinigt waren, nachdem sie vorher im Besitze eines Antonius de Finale (2) (K., p. 218) gewesen waren ?

Die Antwort könnte sein : beide Teile wurden von Franziskanern geschrieben und der Deutsche wurde bei den Beziehungen, die zwischen den Ordensbrüdern naturgemäss bestehen mussten, in die Missionen am Schwarzen Meere verschleppt,

---

(1) Der Dialekt des von HOUTSMA herausgegebenen Glossars aus dem Jahre 1245, der übrigens in Einzelheiten doch vom Komanischen des Codex abweicht, wird schon richtig *turk kipčaki* genannt. HOUTSMA (p. 5) ist auf ganz anderem Wege zu dem Resultat gekommen, dass « Komanisch und Kipčakisch bloss verschiedene Namen sind ». Wenn dagegen Herr W. Radloff behauptet, der Cod. Cum. sei « in einem einheitlichen Dialekt » geschrieben *Mémoires de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, XXXVII, 1890, N° 8, p. 147), so ist das auch erst noch wissenschaftlich zu beweisen.

Was die vollständige Ausrottung der Komanen Südrusslands durch die Mongolen anbetrifft, so vgl. gegen RÖSLER, *Rom. Stud.*, p. 331, die Ausführungen Blaus ZDMG, 29, p. 565 Mitte.

(2) Wohl aus Finale bei Ferrara, westl. von Venedig?

Digitized by Google

von wo beide Teile vereint durch Genueser oder Venetianer nach Italien kamen.

Das wäre eine Antwort, gegen die sich nicht viel einwenden liesse.

Ist denn aber der Deutsche Teil ganz unzweifelhaft in Ungarn geschrieben worden? Ich glaube, dass sich Indicien im Codex selbst finden, die dies zum mindesten unwahrscheinlich machen :

Im Italienischen Teil wird die in ihm enthaltene türkische Sprache, K., p. 1, durch *comanicum*, K., p. 77, durch *chomanichum* bezeichnet. Diese Benennung fehlt im Deutschen Teile durchaus, vielmehr kommt dort (K., p. 229 rechte Spalte) der Satz vor *tatar tilgä koneldi* = *ha* (*he*?) *re*(*t*) *dičuge* (? *di čüge*) (1) *gerade*, was kaum bedeuten dürfte « tatarisch, grade aus reden », wie Herr Radloff W. B., II, p. 1243 will, sondern « er redet Tatarisch richtig » (vgl. Grimm W. B., IV, 3546 sub η und θ). Und K., 160, 11 ist von *tilinče tararče* (wohl sicher verlesen für *tatarče*; vgl. Radloff, p. 83) offenbar in dem Sinne die Rede, dass der Missionar es von der Sprache gebraucht, die er gerade spricht.

Ich frage nun : dürfen wir annehmen, dass der Ausdruck

---

(1) Das *č* (für *z* oder *cz*) in einem Deutschen Worte ist recht auffallend; ich finde sonst nur noch K. 132 *cachna eyn smoče*. Das Wort wird von Kuun (p. 132 Anm 3 und besonders 364) ganz verkehrt zu erklären gesucht. Es steht zwischen *eyn lampuel* und *eyn geschoren schafuel*, muss also selbst ein Fell bedeuten: vgl. Grimm sub *Schmosche, Schmasche* und Weigand, *Deut. Wörterb.* [5] sub *Schmasche* : « fein gekräuseltes Lammfellchen ». Aus poln. *smużyk* « Lammfell » wodurch das *č* erklärt wird. Zu *cachna* stelle ich *kakma* (*qaqma*) bei Suleiman-Kunos, p. 115 : « eine Pelzart. türkmenisches Oberkleid »; wegen *n* - *m* vgl. Koman. *termac* (K. 112. 5 u = *unguis*) neben sonstigem *tyrnaq*, weshalb Herr Radloff wieder zu *tyrnaq* ändert (R. 54; W. B. III, 1326; R 127 dagegen findet es Gnade), obwohl er *tyrmaq* aus dem Tel. Alt. Schor. Bar. belegt; vgl. jetzt auch A. von Le Coq, *Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan* (*Baessler-Archiv*, 1910, Beiheft I) : *tyrmalamaq* « kratzen ». Aber *tyrnaq* ist die Kazanische Form : ergo muss das Wort im Komanischen ebenso gelautet haben! So verlangt's die souveräne Methode.

Digitized by Google

« tatarisch » auf die Sprache der in Ungarn ansässigen Komanen angewandt wurde ?

Ich glaube nicht ! Wir müssten demnach annehmen, dass sowohl der Deutsche als auch der Italienische Teil in den Ländern um das Schwarze Meer entstanden seien, wodurch sich auch ihr Zusammensein höchst einfach erklären würde.

Das ist aber ein folgenreicher Schluss, denn er würde implicieren, dass unser Codex mit den in Ungarn angesiedelten Komanen gar nicht in Verbindung gebracht werden darf.

Alles das sind Fragen, Vermutungen, Zweifel, deren Lösung nur durch eine philologisch genaue Neuausgabe des Codex (1) angebahnt werden kann; auf dieser Grundlage wären dann die beiden Teile auf ihre Sprache hin genau zu untersuchen, wobei auch die Localisierung der iranischen Einträge von höchster Wichtigkeit wäre.

---

(1) Da die Kuunsche Ausgabe bisher ein ganz unverdientes Ansehn in wissenschaftlichen Kreisen genossen hat (vgl. z. B. JIREČEK, *Sitzber. k. böhm. Ges. der Wissensch.*, Phil.-Hist.-Phil. Cl. 1889, p. 9; SAINÉAN, *Romania*, 1901, p. 541), so haben ihre ungenauen Transcriptionen im Verein mit den zum Teil vollkommen verfehlten Reconstructionen Radloffs leider schon ziemlich viel Unheil angerichtet. Neben den ungemein vorsichtigen Ausführungen GUSTAV WEIGANDS im *Neunten Jahresbericht des Instituts für Rumänische Sprache*, 1902, p. 137, stehn besonders MUNKACSI's Aufsatz *Komanischer Ursprung der Moldauer Tschango* in *Keleti Szemle* III, p. 245 ff. GRZEGORGEWSKI's Abhandlg. *Ein türk- tatarischer Dialekt in Galizien* in den Wiener *Sitzber. Phil. Hist. Cl. K. Akad. der Wissensch.*, 146. Bd., 1903, p. 1 ff. und neuerdings GHERGHEL, *Zur Frage der Urheimat der Romänen*, Wien, Gerold, 1910, mit seinen sonderbaren Ausführungen auf p. 20. Auch was DENSUSIANU in seiner *Hist. de la Langue Roumaine*, I, 1902, p. 382 über *dusman, tusman, duzmanlar*, etc., sagt, ist jetzt nicht mehr stichhaltig.

Man sieht, dass mehr als eine Disciplin verlangen muss, den Codex in vertrauenerweckender Gestalt vor sich zu haben.

Digitized by Google

II. — Ueber den Komanischen Namen der Maiotis.

Bei Tzetzes, *Chil.*, VIII, Nr. 224 lesen wir :

Τρία τὰ ἔθνη τῶν Σκυθῶν, ὧν μάνθανε τὰς κλήσεις,
Μαιῶται καὶ Καυκάσιοι καὶ οἱ Ὠξιανοὶ δέ.
Μαιῶτις λίμνη τίς ἐστιν ἔγγιστα τοῦ βορέα.
Μαιῶτις δὲ παρ' Ἕλλησιν αὕτη πλουτεῖ τὴν κλῆσιν,
Ὡς μήτηρ καὶ μαιεύτρια γένους παντὸς ἰχθύων,
Ὁπόσοι πρὸς τὸν Εὔξεινον καὶ παρ' ἡμᾶς χωροῦσι.
Τοῖς Σκύθαις αὕτη καρμπαλοὺκ ἡ λίμνη κλῆσιν φέρει.
Τὸ Καρμπαλοὺκ δ'ἑλληνισθὲν πόλις ἰχθύων λέγει.
Τὸ κὰρμ γὰρ πόλις σκυθικῶς, τὸ δὲ παλοὺκ ἰχθύες,
Καὶ τάχα ἓν σημαίνουσι, τὸ Καρμπαλοὺκ Μαιῶτις.

Zur historischen Interpretation dieser Stelle hat uns soeben J. Marquart in der ungarischen Zeitschrift *Keleti Szemle*, Bd. XI, pp. 1 ff. (Budapest, 1910) eins seiner Kabinetstücke geliefert, dessen Analyse ich mir hier leider versagen muss. Statt dessen möchte ich auf eine kleine Schwäche in Marquarts Beweisführung hinweisen : er sagt uns nicht, wie Tzetzes zu der Behauptung gekommen ist, τὸ κάρμ sei σκυθικῶς (d. h. auf Türkisch, spec. Komanisch) = πόλις. Dass Tzetzes diese Behauptung ohne allen Grund aufgestellt haben könnte, will ich keineswegs leugnen ; es bietet sich aber ein Wort, das dieser neugierige Sammler im vielbesuchten Konstantinopler Hafen gehört haben mag : das Komanische *kermē* (= *kärmän*), das im Marienpsalter (K., p. 197) durch civitas interpretiert wird und auch bei Houtsma vorkommt.

Ist diese Auffassung richtig, so legt sie die Vermutung nahe, Tzetzes habe Καρμπαλουκ seiner Etymologie zu liebe in Καρμ + παλουκ zerlegt, während es doch nach byzantinischem Schreibgebrauch lediglich ein türkisches *qar* oder *kär balyq* wiedergiebt. Hat er aber an *kärmän* gedacht, so wird unser Name in der ersten Silbe einen palatalen Vokal enthalten.

In den Altaisch-Teleutischen Dialekten bedeutet nun *kär* ein Ungeheuer-grosses, Riesen-grosses Tier u. s. w. und Rad-

Digitized by Google

loff's Wörterbuch führt *kär palyq* (II, p. 1083) in der Bedeutung « Wallfisch » auf (1). Die um die Maiotis wohnenden Komanen können aber unter *kär balyq* nur den Hausen (*acipenser huso*), den pontisch-sarmatischen (2) Fisch *par excellence*, verstanden haben, der in seinen grössten Exemplaren eine Länge bis zu 8 Metern erreicht (3). Ich nehme also an, dass sie die Maiotis mit dem Namen *kär balyq täñiz* oder allenfalls *köl* (4) = Hausen-Meer oder See bezeichneten. Sachlich scheint mir diese Erklärung keinerlei Schwierigkeiten zu machen; in gewissem Sinne wird sie durch den Namen eines centralasiatischen Sees, des *Aryq balyq köl*, gestützt, den Schuylers Karte der Khanate Bukhara, Khiva und Khokand (*Turkistan*, London, 1876, I, pp. 335-337) nördlich vom Ala tau verzeichnet.

Dass schliesslich Tzetzes dem Komanischen und anderen Fremdsprachen nicht ganz interesselos gegenüber stand und dass ihm also bei seiner Uebersetzung πόλις ἰχθύων in der Tat das oben angeführte *kärmän* vorgeschwebt haben kann, geht aus dem Schlusse seiner Theogonie (ed. Imm. Bekker, Berlin 1841, p. 25) hervor, wo er eine Anzahl « skythischer », « persischer » und lateinischer Begrüssungsformeln aufführt.

---

(1) In dem Sagaischen Epos Altyn Pyrgan, *Proben*, II, p. 99; Vers 386. 387, 393; p. 103; Vers 511, 518, 522 ist Kär Palyq eine Art mythologisches (?) Wesen. Die « echte » Sagaische Form *Ker palyq* findet sich *ibid.*, p. 461, Vers 2809. p. 470, Vers 3107; zu ersterer Stelle die Anm. in der Uebersetzung, p 469 : « ein grosses Fischungeheuer ». Wenn Herr Radloff das altaische *kär palyq* (*Proben*, I, p. 81 = Uebersetzung, pp 84-85) durch « Wallfisch » übersetzt (vgl. auch W. B. *a. a. O.*), so ist dies nur ein Notbehelf, denn der Context beweist, dass es sich auch hier um ein fabelhaftes Fischungetüm handelt. Zu der event. anzunehmenden Namenübertragung vgl. Schrader, *Reallex. der Indog. Altertumskunde*, pp. 934, 951 f; Berneker, *Slav. Etym. Wörterb.* s. esetr.

(2) Hinter der griech. Bezeichnung für den Hausen, ἀνταακαῖος, verbirgt sich wohl ein Lehnwort aus dem Sarmatischen? Das Wort *balyq* ist in der Bedeutung « gedörrter Stör- oder Hausenrücken » « gedörrter Stockfisch » auch ins Russische eingedrungen.

(3) Vgl. auch G. Jacob, *Welche Handelsartikel bezogen die Araber des Mittelalters aus den nordisch-baltischen Ländern?* 2. Aufl., p. 57.

(4) Das Wort ist weder bei Kuun noch bei Houtsma belegt.

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 5 janvier 1911.

M. Louis Lenain, directeur pour 1910, occupe le fauteuil.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Ém. Mathieu, *directeur* pour 1911; G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Ch. Hermans, Eugène Smits, Edg. Tinel, X. Mellery, F. Courtens, Léon Frédéric, Ern. Acker, Juliaan De Vriendt, Victor Rousseau, Jan Blockx, L. Solvay, A.-J. Wauters, Jules Brunfaut, *membres;* E. Claus, Fernand Khnopff, Égide Rombaux, Paul Gilson, Georges Hulin et Mme Kufferath, *correspondants*.

Absence motivée : M. Th. Radoux.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que l'Académie des beaux-arts de Paris a élu correspondant de l'Institut M. L. Lenain, directeur de la Classe. — Applaudissements et remerciements de M. Lenain.

— La Classe prend notification de la mort de Jean Robie, membre titulaire de la Section de peinture, décédé à Saint-Gilles-Bruxelles, le 8 décembre, à l'âge de 89 ans, ainsi que de la mort de Jean-François Lamorinière, correspondant de la même Section, décédé à Anvers, le 3 janvier, à l'âge de 82 ans.

Les funérailles de M. Robie ont eu lieu dans la plus stricte

Digitized by Google

intimité. Les paroles prononcées séance tenante par M. Lenain, à son sujet, figurent ci-après.

La Classe sera représentée aux funérailles de M. Lamorinière, fixées au 6 janvier, par M. Mathieu ainsi que par M. Rooses. Celui-ci prendra la parole au nom des anciens confrères du défunt.

M. Marchal remet pour l'*Annuaire* la notice nécrologique de M. Robie. — Remerciements.

Éloge de Jean Robie; par M. Lenain.

Messieurs,

Ainsi que nous avions la tristesse de le constater dans notre séance du 27 octobre dernier, notre Compagnie aura été particulièrement éprouvée au cours de l'année 1910.

Le 8 décembre dernier, nous avions le très vif regret de perdre notre doyen d'âge, notre confrère Jean Robie, âgé de 89 ans.

Selon les désirs du défunt, qui avait refusé les honneurs académiques ainsi que ceux attachés à son grade dans l'Ordre de Léopold, à ses funérailles il ne fut pas fait d'invitation; aucun discours n'y fut prononcé.

C'est une figure sympathique et un homme d'un réel mérite que perdent l'art belge et l'Académie.

Jean Robie, que son grand âge et sa faiblesse physique tenaient depuis longtemps éloigné de nos assemblées, laisse parmi nous le souvenir attendri d'un peintre de grand talent, d'un littérateur et conteur charmant, d'un doux philosophe.

Fils d'un serrurier de ce pittoresque quartier des *Marolles*, véritable enfant de Bruxelles, il eut des débuts assez pénibles dans la carrière qu'il voulut embrasser.

Digitized by Google

Mais il était écrit dans le livre du Destin que cette carrière ne serait point parcourue de façon banale.

En effet, vers l'âge de 12 ans, il se signale à l'attention de ses contemporains par un acte de courage peu commun chez les enfants, en sauvant la vie à un homme sur le point de se noyer. Cette belle action est récompensée publiquement par la remise, au jeune héros, de la médaille des braves.

Vers l'âge de 16 ans, il quitte l'atelier de son père pour se livrer au métier, plus conforme à ses goûts d'artiste, de décorateur sur porcelaine chez le faïencier Faber.

Bientôt il trouve ce champ trop exigu pour les plus larges envolées de son esprit.

Le hasard lui fournit l'occasion de se rendre à Paris, à la suite du peintre décorateur Filâtre venu à Bruxelles pour y exécuter des décors d'opéras à la Monnaie, et chez qui Robie avait trouvé à exercer son talent naissant.

Mais ce séjour à Paris ne fut pas de longue durée, car ses débuts dans la grande ville furent très durs.

Dans son modeste logis, une mansarde au châssis disjoint, l'hiver le couvrait, dans son lit, d'un manteau d'hermine glacée.

Ce jeune et courageux peintre ne devait point se laisser abattre pour une mince question de confort. Son âge et sa robuste santé de petit homme trapu, son désir de savoir, son ardeur au travail, sa passion de peindre, eurent raison des pires difficultés.

Il revint ensuite à Bruxelles, trouva à employer les connaissances qu'il avait jusque-là acquises dans la profession de décorateur, et sa dilection pour la peinture de la fleur s'affirme dès lors.

Il ne songea bientôt plus qu'à donner libre cours à son amour pour la glorieuse et riche parure de la nature dans toutes les saisons.

Toutes ses belles facultés se concentrent dans la confection de ces délicieux tableaux, qui lui firent une réputation de grand

Digitized by Google

peintre, qui lui valurent succès et honneurs dans notre pays et à l'étranger, dans nos musées et les galeries princières, en lui apportant l'aisance et bientôt la richesse.

Tant de vaillance était heureusement récompensée, enfin.

Après le Salon de 1861, où il exposa ce superbe panneau *Les Raisins*, aujourd'hui au Musée de Bruxelles, la vie lui parut plus riante.

Une heureuse spéculation lui permit alors, dans cette délicieuse demeure de la chaussée de Charleroi, de réaliser pour ses modèles préférés, les fleurs, ce superbe éden, ce vallon de rêve, baigné par les premiers rayons printaniers, vibrant par les chaudes et lumineuses journées estivales, luxuriant sous la pourpre automnale des frondaisons, noyé mélancoliquement sous les brumes de l'hiver, animé alors par la pétulance des moineaux moqueurs.

C'est dans ce coin de paradis terrestre que l'artiste méditait sur la beauté de ses chers modèles, de ses merveilleux parterres ; put comprendre et exprimer aussi éloquemment dans ses œuvres toute la puissante et séduisante gloire de la couleur des fleurs en plein air.

C'est dans ce val fleuri qu'il exécuta ses *Roses d'automne*, comme les maîtres flamands du XVIIe siècle, ceux de sa race, peignaient la savoureuse chair des blondes épanouies.

Et par la fenêtre de son chaud logis, l'artiste, devenu vieux, pouvait contempler avec joie, un légitime orgueil, ce jardin et toutes ses séductions, temple élevé à la gloire des roses souveraines, et qui n'est pas la moindre de ses œuvres.

Digne émule de Mignon, de Huysum le Vieux, de Seghers, de de Heem, il apporta dans sa technique, sinon l'infinie préciosité de certains de ces maîtres, du moins une touche plus large qui le rapproche de Sneyders, et une note moderne qui le classe au rang des meilleurs peintres.

Durant sa verdeur, Robie aima les voyages. Il visita l'Inde et Ceylan, en rapporta notes écrites et impressions dessinées ou peintes ; il fit ces deux tableaux : le *Retour de la chasse au tigre*

Digitized by Google

et l'*Incendie dans la jungle*; il écrivit de ce voyage un livre illustré de ses œuvres.

Il vit l'Orient, l'Italie et l'Espagne, et publia plusieurs ouvrages relatifs à ces randonnées.

Le *Bulletin* de l'Académie lui doit : *Le désert et le mirage; Paysages des tropiques; Bénarès; Amritsir et le Temple d'or.*

Il écrivit encore : *Les débuts d'un peintre,* où il se raconte lui-même; les *Notes d'un frileux; Le bombardement de Pausilippe,* etc.

Élu membre correspondant de l'Académie en 1890, membre titulaire en 1891, ses lectures au sein de notre assemblée étaient écoutées avec le plus grand intérêt.

En 1899, la Classe des beaux-arts l'appela au fauteuil directorial, et dans la séance publique annuelle, il lut un discours : *L'art et la lumière,* qui était la parfaite justification littéraire de son art.

Sa plume experte allait de pair avec son pinceau alerte.

MESSIEURS,

Jean Robie n'est plus, mais son œuvre nous redira son âme émue et tendre, nous rappellera sa vie de travail d'homme courageux, bon et loyal.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet une ampliation de l'arrêté royal du 2 décembre nommant M. Émile Mathieu, directeur de la Classe pour 1911, président de l'Académie pour ladite année.

— La Commission provinciale de fondations de bourses d'études du Brabant fait savoir que les trois bourses de la Fon-

Digitized by Google

dation Godecharle pour 1910 ont été accordées à MM. Paul Vande Broeck, peintre à Saint-Gilles; Arthut Smet, architecte à Anvers, et Marnix d'Haveloose, sculpteur à Maldegem.

— M. Wauters présente, avec une note bibliographique pour le *Bulletin*, l'ouvrage de M. A. de Ceuleneer : *Justus van Gent* (Joos van Wassenhove). — Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

M. le professeur A. de Ceuleneer, président de l'Académie royale flamande, me charge d'offrir à la Classe un exemplaire d'une étude qu'il vient de publier sur le peintre *Justus van Gent*.

Les archives d'Urbino nous renseignent sur la présence en cette ville de cet artiste flamand et sur le tableau de la *Cène* qu'il y exécuta, entre 1471 et 1474. Elles nous apprennent, en outre, que Juste y peignit, en 1475, une bannière pour la confrérie du *Corpus Christi* qui lui avait commandé le tableau. Celui-ci est toujours conservé à Urbino, au Musée de la ville (1).

C'est tout ce qu'on sait de positif sur ce Juste, dont on ne connaît que le prénom. Il y a une vingtaine d'années, le Dr Bode a avancé que, après l'exécution de la *Cène*, le duc d'Urbin aurait confié au peintre Melozzo da Forli, associé à Juste, la décoration de son palais et qu'on aurait conservé de ce travail vingt-huit figures, qui se trouvent moitié au Louvre et moitié au palais Barberini, à Rome.

Une indication récente de notre collègue M. Hulin et des découvertes faites dans les archives de Gand et publiées, en 1899, par M. Victor Vander Haegen, tendent à identifier Juste avec un peintre gantois appelé *Joos van Wassenhove*, qui fut

(1) Voir notre notice dans la *Biographie nationale*, 1886-1887, p. 619.

Digitized by Google

l'ami de Van der Goes et son parrain à la gilde des peintres, en 1467. On a appris par un autre document que, à une époque postérieure, mais indéterminée, van Wassenhove a quitté Gand pour se rendre à Rome, après avoir reçu une certaine somme d'argent, par l'intermédiaire de Van der Goes. Puis le silence se fait complètement sur son nom.

Dès lors, les questions suivantes se posent :

1° A Rome, rencontra-t-il, en 1469, Melozzo da Forli, à ce moment à la cour de Sixte IV, avec le titre de *pictor papalis ?*

2° Passa-t-il avec lui de Rome à Urbino, où Melozzo fut appelé par Frédéric de Montefeltre, vers le milieu de l'année 1470?

3° Est-il bien le *Juste de Gand* qui, de 1471 à 1474, peignit la *Cène* pour le *Corpus Christi* et qui, à partir de 1476 et les années suivantes, décora le palais d'Urbino, avec Melozzo?

4° Acheva-t-il sa carrière en Italie?

Autant de points à propos desquels on demeure dans l'incertitude. La notice que M. de Ceuleneer vient de faire paraître n'apporte à la question aucun éclaircissement, mais elle a le mérite de réunir pratiquement tous les documents connus relatifs à Juste et à Josse Van Wassenhove, peintres gantois.

A.-J. Wauters.

RAPPORTS.

MM. Mathieu, Tinel et Blockx donnent lecture de leurs appréciations du premier rapport réglementaire de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909. — Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

—

Il est procédé, en comité secret, aux élections pour les places vacantes.

Ont été élus :

Section de sculpture : Égide Rombaux, membre, en remplacement de Ch. Van der Stappen. Albert Bartholomé, de Paris, associé, en remplacement d'Emmanuel Frémiet.

Section d'architecture : Léonard Blomme, d'Anvers, correspondant, en remplacement de Jules Brunfaut, élu membre, et Thomas Jackson, de Londres, associé, en remplacement de George Aitchison.

Section de musique : Paul Gilson, membre, en remplacement de Gustave Huberti, et Théodore Dubois, de Paris, associé, en remplacement de Bourgault-Ducoudray.

Section des sciences et des lettres, dans leurs rapports avec les beaux-arts : Georges Hulin, correspondant, élu membre en remplacement de Fl. van Duyse.

— La Classe procède ensuite à l'élection du directeur pour l'année 1912.

Les suffrages se portent sur M. Lucien Solvay.

M. Lenain, en déposant son mandat de directeur, remercie ses confrères de l'accueil indulgent et courtois — dit-il — dont il a été l'objet. Il remercie spécialement M. le Secrétaire perpétuel de son précieux concours.

Digitized by Google

M. Émile Mathieu, en remplaçant le directeur sortant, s'exprime ainsi :

Mon cher Confrère,

Avant que je prenne possession du fauteuil directorial, permettez-moi de me faire l'interprète de la Classe, en vous présentant nos vifs remerciements, nos cordiales félicitations pour la fermeté, l'aménité que vous avez mises à l'accomplissement de vos fonctions temporaires.

J'insisterai principalement sur la façon brillante avec laquelle vous vous êtes acquitté de l'épreuve publique qui nous est imposée, en composant et en lisant, de votre voix grave et prenante, cette étude, aussi élégamment écrite que richement documentée, sur l'œuvre et la vie du maître français dont, plus qu'à tout autre, il vous appartenait de faire l'éloge.

Je ne puis mieux terminer cette brève allocution qu'en vous offrant une poignée de mains collective, qui vous confirmera nos sentiments d'admiration, d'estime, d'affectueuse confraternité.

— M. Solvay, invité à prendre place au Bureau, remercie ses confrères de leurs suffrages. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Anderson (*J. G. C.*), *Cumont* (*Franz*), *Grégoire* (*Henri*). Studia Pontica. III. Recueil des inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie. Fascicule I. Bruxelles, 1910; petit in-4° (256 p., grav.).

Rolin (*Henri*). Prolégomènes à la science du droit. Esquisse d'une sociologie juridique. Bruxelles-Paris, 1911; in-16 (XII-167 p.).

De Ceuleneer (*A.*). Justus van Gent (Joos van Wassenhove). Gand, 1910; extr. in-18 (78 p., 6 pl.).

Chot (*Joseph*) et *Dethier* (*René*). Histoire des lettres françaises en Belgique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Préface de Paul Adam. Charleroi, 1910; in-4° (XII-605 p., portraits).

Verriest (*Léo*). Documents inédits relatifs aux sainteurs du chapitre de Soignies. Soignies. 1909; extr. in-8° (pp. 97-196).

— Publication des coutumes de Tournai. Rapport présenté à la Commission royale des anciennes lois. Bruxelles, 1910; in-8° (49 p.).

Bourgeois (*Henri*). Le basque dans l'Encyclopédie. S. l. 1910; extr. in-8° (pp. 271-277).

— Les Normands en Espagne d'après l' « Heimskringla » de Snorri Sturluson. S. l. 1910; extr. in-8° (4 p.).

Ville de Bruxelles. Rapport annuel. Démographie. Statistique médicale. Salubrité publique. Hygiène. Année 1909.

Ministère de la Justice. Commission royale des anciennes lois et ordonnances. Recueil des ordonnances des Pays-Bas. 2e série, 1506-1700. Tome V (du 1er janvier 1543 (1544 n. st.) au 28 décembre 1549). (J. Lameere et H. Simont.) 1910; in-fol.

— Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens. 3e série, 1700-1794. Tome XII (du 10 janvier 1781 au 23 décembre 1786). (Paul Verhaegen.) 1910; in-fol.

— Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règnes de Philippe IV (1621-1665) et de Charles II (1665-1700). 1910.

—

Suchier (*Hermann*). Bibliotheca Normannica. Denkmäler Normannischer Literatur und Sprache. VIII. La chançun de Guillelme. Halle, 1911; in-8° (LXXVI-195 p.).

Zempléni (*Árpád*). Istar und Gilgamos Babilonische Sage. Aus dem

Digitized by Google

Ungarischen ins Deutsche übertragen von Julius Lechner von der Lech. Budapest, 1911; in-16 (20 p.).

BERLIN. *K. Akademie der Wissenschaften.* Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. XXXIV, 1910.

—

Schmalz (*John Barnes*). Nuggets from King Salomon's Mine. Boston, 1908; in-16 (41 p., pl.).

Carus (*Paul*). The Nestorian Monument, an ancient record of christianity in China, with special reference to the expedition of Frits von Holm. Chicago, 1905; extr. in-8° (42 p., grav. et planches).

RIO DE JANEIRO. *Bibliotheca nacional.* Catalogo da collecção Cervantina. (Antonio Jansen do Paço.) 1909; gr. in-8°.

—

Blondel (*Georges*). La situation économique de l'Allemagne. Paris, 1910; extr. in-8° (11 p.).

BESANÇON. *Société d'Emulation du Doubs.* Table générale des mémoires et travaux de la Société d'agriculture, commerce et arts du Doubs, 1799-1809. (A. Kirchner.) 1910.

—

Pascal (*Carlo*). Dioniso. Saggio sulla religione e la parodia religiosa in Aristofane. Catane, 1911; in-8° (xv-259 p.).

Barbagallo (*Corrado*). Lo stato e l'istruzione pubblica nell' Impero Romano. Catane, 1911; in-8° (431 p.).

—

Van Schevichaven (*H. D. J.*) *en Kleijntjens* (*J. C. J.*), *S. J.* Rekeningen der stad Nijmegen 1382-1543. Deel I (1382-1427). Nimègue, 1910; in-8° (LII-420 p., planches).

LAUSANNE. *Société d'histoire de la Suisse romande.* Mémoires et documents. Glossaire du patois de Blonay. (Louise Odin; préface d'Ernest Muret.) 1910.

UPSAL. *Université.* Emanuelis Swedenborgii opera poetica. 1910.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 février 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, H. Pirenne, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mcr Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, *membres;* Léon Lallemand, W. Bang, *associés;* G. De Greef, H. Lonchay, Mcr De Wulf, E. Mahaim, Eugène Hubert, *correspondants.*

Absences motivées : MM. le baron de Borchgrave et Waxweiler.

M. le Directeur souhaite la bienvenue à M. Léon Lallemand, de Paris, associé, qui assiste à la séance.

Il adresse les félicitations de la Classe à M. Pirenne qui a été nommé, le 16 décembre dernier, correspondant de l'Institut de France pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *(Applaudissements.)*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

—

L'Université de Christiania invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes jubilaires qui auront lieu les 5-7 septembre 1911 à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation. — Pris pour notification.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de la Justice :
Statistique judiciaire de la Belgique (12e année).
Par M. Ernest Nys :
L'Escaut en temps de guerre.
Par M. P. Michotte, de Louvain :
Atlas classique de géographie.
Quelques aspects de l'expansion économique de la Belgique (présentés par M. Leclercq, avec une note qui figure ci-après).
Par M. Sp. C. Haret, de Bucarest :
Mécanique sociale.
— Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Au nom de M. P. Michotte, inspecteur de l'enseignement moyen, professeur au Collège Saint-Pierre, à Louvain, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie son *Atlas classique de géographie*. La raison d'être de sa publication, c'est que notre pays est inondé d'atlas étrangers auxquels il faut nécessairement recourir pour l'enseignement de la géographie. Les atlas allemands, les atlas français sont utilisés dans nos écoles. Parmi ces atlas, il

Digitized by Google

en est d'excellents; mais ils ont ce défaut qu'ils n'ont pas été faits pour la Belgique. C'est cette lacune que l'auteur a heureusement comblée, en nous donnant un nouvel instrument de travail qui, tout en présentant la Belgique avec les développements que demande une éducation nationale, répond aux besoins nouveaux de l'enseignement de la géographie. Dans sa préface, l'auteur expose comment il a été amené à former le fond d'un atlas belge de géographie en prenant comme modèle du genre le meilleur de tous les atlas classiques, le *Sydow-Wagners methodischer Schul-Atlas*, qui tient le milieu entre les grands atlas généraux et les atlas proprement scolaires. Adoptant la conception de la géographie telle que Sydow l'a admirablement comprise, il proclame avec lui que les deux facteurs des faits géographiques, le facteur physique et le facteur humain, sont intimement liés. Et il estime qu'il faut traduire, sur des cartes générales, ce double objet de toute étude géographique. « Quand le maître, écrivait Sydow, parle de plateaux rocheux, de plaines lacustres, de massifs et de chaînes de montagnes, de dépressions et de crevasses, il faut que les élèves découvrent et lisent tout cela sur la carte qui doit reproduire une fidèle image des formes essentielles de la nature. »

Tel est le difficile problème à résoudre. M. Michotte a suivi, en cela, la méthode de Sydow, dont les cartes sont, de l'avis de Ritter, de véritables photographies de la nature. La partie essentielle de l'atlas qu'il présente au public belge est donc empruntée à la dernière édition du meilleur atlas classique allemand. Mais la Belgique et le Congo, qui ont fait l'objet de toute son attention, occupent un nombre considérable de cartes de l'atlas. La Belgique y est représentée sous tous ses aspects : Belgique administrative, Belgique physique, Belgique géologique, Belgique démographique, Belgique agricole, Belgique industrielle, Belgique commerciale, voies de communication, expansion industrielle de la Belgique. Le Congo est également présenté sous divers aspects : Congo administratif, Congo économique, relief du bassin du Congo.

Digitized by Google

L'auteur a eu recours à de nombreux spécialistes qui l'ont aidé dans sa tâche, et il a eu, en ce qui concerne le Congo, le concours du Ministre des Colonies, de MM. Denyn, Goffart et Van Dievoet, du Département des Colonies. Cet atlas, si méthodique, si clair, est un monument érigé à la patrie. Il vient certes à son heure, puisqu'il ouvre à la jeunesse belge des horizons nouveaux sur la plus grande Belgique et sur son expansion commerciale et industrielle.

C'est à cette expansion que M. Michotte consacre tous ses efforts. Tous ceux que préoccupent les questions économiques ont remarqué la très pénétrante étude qu'il vient de publier dans le numéro de janvier de la revue *L'Expansion belge*, sous le titre modeste de *Quelques aspects de l'expansion économique de la Belgique*. Cette étude, que je joins à l'*Atlas classique*, est le résumé d'un véritable travail de bénédictin, et sa lecture attentive suggère des réflexions graves, pour ne pas dire inquiétantes, sur l'avenir industriel de la Belgique.

Être utile à son pays, tel est le vœu de M. Michotte. Puisse-t-il s'accomplir !

JULES LECLERCQ.

COMMUNICATIONS ET LECTURES

M. Hector Denis donne lecture d'un travail intitulé :

Les « index numbers » (nombres indices) des phénomènes moraux (avec 5 graphiques). — Impression dans les *Mémoires* in-4°.

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 2 février 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. L. Solvay, *vice-directeur;* Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Émile Janlet, Edg. Tinel, Louis Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Juliaan De Vriendt, Jules Brunfaut, Égide Rombaux, Paul Gilson, Georges Hulin, *membres;* Émile Claus, Fernand Khnopff, Mcc Kufferath et Léonard Blomme, *correspondants.*

Absence motivée : M. Jan Blockx.

M. le Président adresse des souhaits de bienvenue aux nouveaux élus : MM. Égide Rombaux, Paul Gilson, Georges Hulin et Léonard Blomme.

CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'il a exprimé les sentiments de condoléance de l'Académie à M. et Mme Blockx, à la suite du terrible malheur qui les a frappés par la perte inopinée de leur fille.

Il communique la lettre de remerciements de M. Blockx.

Digitized by Google

— M. le Ministre des Sciences et des Arts envoie, pour appréciation, le second rapport réglementaire de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909. — Commissaires : MM. Mathieu, Tinel et Blockx.

— Mme Lamorinière remercie de l'hommage que la Classe a rendu à la mémoire de son mari, par la présence à ses funérailles de M. le président Mathieu et de M. Max. Rooses.

Les remerciements de la Classe sont adressés à M. Max. Rooses pour son discours qui figure ci-après.

— MM. Rombaux, Gilson, Hulin, élus membres, Léonard Blomme, élu correspondant, Albert Bartholomé, Thomas Jackson et Théodore Dubois, élus associés, adressent leurs remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

Par la Commission royale des monuments :

Assemblée générale et réglementaire du 25 octobre 1909.

Par M. le Ministre des Sciences et des Arts :

Œuvres de Grétry, XXXIXe livraison. *Élisca ou l'Habitante de Madagascar*, drame lyrique en 3 actes.

Par M. Brunfaut :

L'art monumental civil. Extrait de *Notre Pays*, 1905 (présenté par M. le chevalier Marchal, avec une note qui figure ci-après).

Par M. T.-G. Jackson, associé, à Londres :

Winchester Cathedral. An account of the building and of the repairs now in progress.

Par M. le Dr Forrer, de Strasbourg :

Die römischen Terrasigillata-Töpfereien von Heiligenberg-Dinsheim und Ittenweiler im Elsass (présenté par M. Hymans, avec une note qui figure ci-après).

Par M. Dwelshauvers :

Notes pour servir à l'histoire de la musique au Pays de Liége.

— Remerciements.

Digitized by Google

Discours prononcé le 6 janvier 1911 aux funérailles de Frans Lamorinière; par Max. Rooses, membre de la Classe.

In naam van de Koninklijke Academie van Wetenschappen, Letteren en Kunsten breng ik een laatste hulde en zeg een laatste vaarwel aan ons medelid dat hier op de bare ligt. Die titel werd hem eerst in de latere jaren zijns levens aangeboden; niet dat hij hem niet eerder verdiende, maar omdat, zooals in alle Academieën der wereld, ook in de Belgische, de groote, de klassieke kunst door alle eeuwen heen die van het menschelijk figuur was, omdat de studie van het lichaam te doorgronden en het weerspiegelen van het menschelijk gemoed de grondslagen waren van alle hooger onderwijs, van allen diepgewortelden roem. In onzen levenstijd zijn de bakens verzet en men herkent nu dat niet alleen het leven van den mensch waard is nagegaan en meegeleefd te worden, maar dat ook de uitingen der machtige moeder natuur verdienen weergegeven te worden, dat er eene stem vol poëzie spreekt uit het ruischen der boomen, uit het stoeiend voortspoeden der beek en dat de polsslag van al wat er groeit op het land en lacht onder de zon of huivert onder de kilte van den mist levensteekens zijn waarvan de vertolking kunst mag heeten. De negentiende eeuw bewees het, de Academieën begrepen het en de landschapschilders werden verheven tot den rang van kunstenaars en soms tot den troon van groote kunstenaars.

En zulk een groot kunstenaar was Frans Lamorinière. Met hem is niet alleen heengegaan een meester van het penseel gevierd door heel de wereld, maar in hem heeft Antwerpen verloren den hoogsten vertegenwoordiger onzer negentiende-eeuwsche landschapschildering en den laatsten afstammeling der roemrijke school van Leys. Want, hoe vreemd het moge klinken, deze schilder van het vrije veld was een kolorist zooals zijn groote voorganger was. Zooals Leys de trekken van een

Digitized by Google

zijner personnages van spier tot vezel ontleedde, en kleur en tint van hun gewaad beloerde en schijn en weerschijn van de kasseien der straat en van de steenen der muren bespiedde, zooals Henri de Braekeleer zat te staroogen op een pannendak of op den wand van een alledaagsche huiskamer door de zon beschenen en in bewondering en verliefdheid vertelde van de kleinodiën die hij in deze mijnen van kleur en licht opdolf, zoo zette Lamorinière zich neer om met aandacht, met eerbied, met opgetogenheid de boomen na te gaan, de moedwillige lijnen die hun takken teekenen, de barsten hunner schors, de myriaden vlekjes waar weer en wind dag en nacht hun leven lang ze mee toetsten.

Hij beminde den boom; den eik, den knoestigen, den berk, den blanken, maar vooral den mast, den bruinen, den geschilferden. Hij zag dezen niet enkel gaarne op zich zelven, maar hij had hem lief waar hij in dichte gelederen en rechte lijn het lichtbruine zand der heide overdekte. Lamorinière was de schilder der heide, onze welbekende, onze welbeminde heide. Hoeveel dagen, zomers, jaren heeft hij daar doorgebracht, gelukkig in het werken, in het bewonderen, in het herscheppen van het leven, dat zich zoo eindeloos ver voor zijn oogen ontvouwde.

Want men late zich niet te gemakkelijk meesleepen door de gedachte en het gezegde dat de penseeler, die zoo haarfijn alles nabootste, zooveel nadruk legde op elke bijzonderheid en zijn meetkundig geordende dennen in zoo stijve regelmaat op zijn doeken schaarde, een man was van het kreukje en het barstje; dat zijn hoekige takken tot harde stronken vergroeiden en het weelderige vloeiende en vlotte leven der natuur verstramde op zijn veld- en boschgezichten. Neen, Lamorinière was een kruimige schilder, een vereerder van de gezondheid, van de kracht, zooals hij zelf een toonbeeld was van gezondheid en gespierdheid; zelf een man als een eik, was het geen wonder dat hij in de boomen de bloeiende gezondheid, de onplooibare stevigheid vereerde. Maar hij hield ook veel van de groote, de wijde

Digitized by Google

natuur, van het volle rijke landschap, waar bosch en weide, plein en ven, zon en wolken samenwerken om een veelzijdig geheel te maken. Hij voelde diep de poëzie der heide. Hij is gelukkig wanneer hij de lichtgetinte mastenrijen in de hoogte kan doen rijzen, steil en ongekreukt, grauw maar onbezoedeld, en hij ze kan laten warmen en glanzen in het helle volle zonneken. Hij wist het wel en heeft het getoond dat de heide met hare moerassen en poelen er droefgeestig en donker kan uitzien, maar van weemoedigheid hield hij niet en evenals de weekere Conscience zag hij liefst zijn land van belofte in zijn lichte blijde uitzicht.

Hij vond het meeste genoegen in het mooie landschap, maar boven de schoonheid plaatste hij de waarheid; hij wilde waar zijn in het geheel en in de onderdeelen, en dit maakt de groote verdiensten zijner werken en zal hun duurzame waarde behouden. Hij zag met zijn eigen oogen en wie zich die oogen herinnert uit de goede dagen weet dat zij doordrongen als priemen en glansden als spattende vonken en dat hun vuur moest gedempt worden om de felheid van het licht te temperen. Hij genoot lange jaren van dit zijn eigen krachtig leven; aan droomen en mijmeren deed hij weinig; zijn landschappen weerspiegelen zijn eigen aard en geest. Daarom bestempelde men hem wel eens en zal men hem later nog wel meermalen kenmerken als behoorende tot de oude, tot de verouderde school. Eene beoordeeling die geen veroordeeling is en geen verwijt kan zijn, wanneer die oude school de Vlaamsche en de Antwerpsche is; die een eeretitel wordt wanneer men een zoo verheven rang in de glorierlijke schaar harer meesters bekleed heeft.

Hij heeft veel gewerkt, veel voldoening, veel eer, veel geluk genoten, zooals hij een vriendelijk gezellig man was niettegenstaande zijne vrankheid en krachtdadigheid. Waarom moesten zijn laatste levensjaren zoo bitter beproefd worden en moesten hem, den grooten vereerder van kleur en licht, de bron van dit hoogste genot zoo onbarmhartig gesloten

Digitized by Google

worden? Wij weten het, dank aan de onuitputtelijke toewijding van vrouw en kinderen, werden die donkere dagen geestelijk verlicht en is de dood hem niet komen verlossen, maar ontrukken aan zoovelen die hem lief hadden, aan de groote menigte die hem diep vereerde en aan een leven dat hem nog zooveel troostrijks en verheugends verschafte. Wij treuren om het heengaan, maar wat er van hem worde weggevoerd, hij laat aan zijn moederstad een roemvollen naam, aan de wereld onsterfelijke werken na. Vaarwel Lamorinière, vaarwel, goede vriend, hoogvereerde makker.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

—

L'ART MONUMENTAL CIVIL EN BELGIQUE; par Jules Brunfaut, dans *Notre Pays*, publié sous le patronage du Gouvernement.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe des beaux-arts, au nom de notre distingué confrère Jules Brunfaut, l'exemplaire de sa magistrale étude : *L'art monumental civil en Belgique*, sur lequel il a eu la gracieuseté de mettre, avec sa signature, les mots : « Cordial hommage de l'auteur à l'Académie. »

C'est à titre de collaborateur de *Notre Pays*, publié sous le patronage du Gouvernement pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, que M. Brunfaut a écrit ces pages de texte grand in-folio, d'une magistrale envolée de plume et illustrées de superbes photographies, dont la plus grande, hors texte, a pour sujet le Monument de Léopold Ier, à Laeken, et les autres, insérées en tête des pages mêmes : l'Hôtel de ville d'Anvers; le Palais de Marguerite d'Autriche, à

Digitized by Google

Malines, actuellement Palais de Justice; le Palais de la Nation, le Jardin botanique, le majestueux escalier intérieur et l'avant-corps central du Palais de Justice vers la rue des Minimes, la Banque nationale (côté de Sainte-Gudule), l'escalier du Palais royal et le Musée de la rue de la Régence. Un petit cartouche, peint par Abattucci, renferme les silhouettes des Halles d'Ypres, du Palais de Justice de Bruxelles et de l'Hôtel de ville d'Audenarde. Cet ordre de placement a été voulu par l'auteur, pour faire ressortir, par la photographie même des monuments, les grandioses développements de l'art architectural dans nos provinces. Comme le lecteur le verra, ces œuvres ont chacune leur caractère original et conséquemment personnel à leurs créateurs.

Sollicité de parler d'architecture dans le beau livre : *Notre Pays*, M. Brunfaut, par une des plus heureuses inspirations, avait été frappé de l'assertion d'un critique d'art français qu'il a trouvée dans un dictionnaire datant d'une trentaine d'années : « La Belgique n'a pas une architecture qui lui soit propre », telle est l'audacieuse opinion émise par ce critique.

M. Brunfaut y répond victorieusement, et ce aux applaudissements de nous tous, je n'en doute pas, Messieurs. Tout dément cette audacieuse affirmation, et, lorsque nous passons en revue, dans son écrit, nos gloires architecturales du moyen âge, nos splendeurs de la Renaissance, nos compositions modernes ingénieuses et variées, nous constatons, non sans un légitime orgueil, avec l'auteur, que peu de pays peuvent, sous ce rapport, rivaliser avec le nôtre.

M. Brunfaut rend hommage d'abord au Bruxellois Jean Van Ruysbroeck, qui paracheva l'Hôtel de ville, Grand'Place, par cette merveilleuse tour qui n'a pas sa pareille; puis aux Malinois Keldermans, surtout Rombaut, auteur avec Herman de Waghemakere du bel Hôtel de ville de Gand, Waghemakere qui, avec son fils Dominique, éleva la tour de la Cathédrale d'Anvers (123 mètres), laquelle, par son élévation, le dispute à celle de l'Hôtel de ville de Bruxelles (114 mètres); enfin à Corneille Floris de Vriendt, pour son Hôtel de ville d'Anvers,

Digitized by Google

la première œuvre de la Renaissance architecturale civile belge. C'est avec raison que notre confrère a pu dire que les édifices de ces temps ont chacun leur caractère puissamment original dénotant les progrès constants de notre art national.

« Le virtuose incontesté à cette occasion, fut, dit-il, Hans Vredeman de Vries que *tant* ignorent, et dont les œuvres gravées sont tout un enseignement, notamment son *Architectura*, datée de 1582. »

L'admirable action de Rubens sur l'architecture belge, à ne citer que son livre sur les palais de Gênes, est mise, aussi, heureusement en relief.

Notre distingué confrère aborde ensuite l'étude de l'architecture civile en Belgique, de 1830 à 1905, but réel de son écrit.

Il m'est impossible de vous citer les noms et les œuvres de tous les architectes qui ont vécu dans cette période de soixante-quinze ans qui nous est si chère par ses souvenirs; leurs noms et leurs œuvres figurent dans les annales artistiques du pays et dans le Panthéon de l'histoire. Je ne relèverai que les noms de Balat, de Beyaert et de Poelaert, cette glorieuse trilogie qui a été l'honneur de la Belgique, et dont les deux premiers ont été nos confrères. Quant à Poelaert, je me permets de rappeler l'exclamation de l'architecte Charles Garnier devant son Palais de Justice : « Il n'y a eu en Europe, disait l'illustre Français, qu'un seul grandiose monument élevé depuis 1830 : c'est le Palais de Justice de Bruxelles ! »

Il est impossible de rendre un plus éclatant hommage à l'architecture belge contemporaine et à ses grands interprètes. et si le critique d'art français précité — pour autant qu'il vive encore, ce que je lui souhaite — lit ces paroles de l'un de ses plus célèbres compatriotes, et s'il lit également le beau passé architectural belge qui constitue l'étude de M. Brunfaut, il pourrait bien se dire : « Je crois que je me suis quelque peu... trompé, ou... plutôt, j'ai été induit en erreur, lorsque j'ai affirmé que la Belgique n'a pas une architecture qui lui est propre ! »

Digitized by Google

Tout en remerciant M. Brunfaut du gracieux hommage de sa magnifique étude, félicitons-le bien cordialement d'avoir pris en main la cause de l'architecture nationale belge, dont il est l'un des plus éminents représentants dans nos rangs avec ses si estimés confrères Acker, Winders, Émile Janlet et Léonard Blomme.

Chev. Edmond Marchal.

—

R. Forrer. — Die römischen Terrasigillata-Töpfereien von Heiligenberg-Dinsheim und Ittenweiler im Elsass; *Ihre Brennöfen, Form und Brenngeräte, Ihre Künstler, Fabrikanten und Fabrikate*, mit 246 Abb. im Text und 40 Tafelen. Stuttgart, 1911; 1 vol. gr. in-8°.

Le titre de cet ouvrage, joint au nom de son auteur, suffisent à en dire la portée scientifique. En venant, de la part du Dr Forrer, offrir à l'Académie l'œuvre où sont exposées ses découvertes, j'éprouve un plaisir extrême à en pouvoir signaler l'importance. L'auteur, chargé par la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, d'opérer des fouilles sur l'emplacement des anciens fours à poteries romains à Heiligenberg et à Ittenweiler, nous rend compte du résultat de ces fouilles. Ayant réussi à mettre au jour les restes de chemins antiques pavés, les murailles ayant servi de soubassements à des constructions en pierres de taille, utilisées à la cuisson des briques et des poteries en terrasigillata, l'auteur arrive, pour ces dernières, à en déterminer les formes et les dimensions. Dans le voisinage immédiat des fours, il retrouve les carrières d'où étaient tirées l'argile et la sanguine servant à la confection des poteries, des moules pour les vases décorés d'ornements en relief, pour aboutir à la reconstitution de la technique de la fabrication et, mieux encore, à dresser une liste de plus de cent noms de potiers différents ayant travaillé en cet endroit.

Digitized by Google

« Par le style des lettres et par la position dans laquelle on a trouvé les tessons signés, dit le Dr Forrer, il m'a été possible de classer ces potiers par époques, et j'ai pu observer qu'à l'origine de la fabrication à Heiligenberg ce sont surtout des ouvriers romains ou à noms romains qui y étaient occupés, et que plus tard, au contraire, le nombre des ouvriers indigènes, c'est-à-dire à noms gaulois, s'accroît singulièrement, ce qui semblerait prouver que le personnel romain de l'origine était peu à peu remplacé par un personnel choisi dans les environs mêmes de l'usine ou, du moins, en Gaule.

» Les artistes qui ont modelé les vases à ornements en relief ont naturellement, pour nous, un intérêt tout spécial, et je leur ai consacré une étude approfondie dans le chapitre IX de mon rapport. Nous apprenons à connaître des maîtres tels que *Ciriuna*, *Janus*, *Virecundus*, *Belsas*, *Futrat*, *Cerialis*, *Reginus*, *Firmus*, *Gemelus* et d'autres encore qui ont, ou bien travaillé avec ces maîtres, ou qui leur ont succédé. C'est pour la première fois que l'on essaie de tracer une biographie de ces céramistes et que l'on étudie le style de chacun d'eux d'une façon assez précise pour pouvoir distinguer leurs produits de ceux de leurs confrères. »

L'Académie tiendra sans doute à adresser à l'auteur, avec ses remerciements, les plus chaleureuses félicitations pour l'œuvre qu'il est parvenu à réaliser avec autant de bonheur que d'entente.

HENRI HYMANS.

ÉLECTIONS.

M. Lenain est élu délégué auprès de la Commission de la *Biographie nationale* pour remplacer Jean Robie, décédé.

MM. Gilson et Kufferath sont nommés membres de la Commission dite des Prix de Rome, en remplacement de Gustave Huberti et Florimond Van Duyse, décédés.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

A propos de la part prise par MM. Acker, Janlet et L. Blomme à l'exposition de la Société centrale d'architecture de Belgique le 15 janvier 1911,

par le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le 15 janvier dernier, la Société centrale d'architecture de Belgique, dans une séance extraordinaire qui a été tenue, à cet effet, dans la salle des fêtes de la ville de Bruxelles, rue Duquesnoy, a rendu, entre autres, un solennel hommage à trois de nos éminents confrères, MM. Émile Janlet, Ernest Acker et Léonard Blomme.

Tous les trois, dans la sensationnelle exposition des travaux des architectes belges qui eut lieu à cette occasion, étaient représentés notamment par leurs œuvres principales : Acker par la façade du grand palais de l'Exposition de Bruxelles de 1910, et la décoration de la place Poelaert en 1905; Janlet par la façade de la Section belge de l'Exposition universelle de Paris de 1878, la façade primée (café de la Bourse) au concours lors de l'ouverture des boulevards du Centre à Bruxelles; les châteaux de Walzin, Jodoigne et Bensdael; et Léonard Blomme, par la restauration du palais de Marguerite d'Autriche à Malines, les hôtels communaux de Borgerhout et de Merxem, l'orphelinat de garçons à Anvers, l'église de Merxem et celle de Saint-Willibrord d'Anvers, etc.

Le Roi assistait à la cérémonie et fut le premier, en parcourant l'exposition, à féliciter hautement MM. Acker, Janlet et Blomme pour leur part si brillante.

Nous avons tous été, — je n'en doute nullement, Messieurs, —

Digitized by Google

unis d'esprit et de cœur le jour de cette grandiose cérémonie pour applaudir aussi à l'œuvre collective de nos bien-aimés confrères à cette exposition qui est le plus solennel hommage rendu à l'architecture belge, par la Société centrale qui tient si brillamment le drapeau des architectes dans notre chère Belgique artistique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nys (*Ernest*). L'Escaut en temps de guerre. Bruxelles, 1910; in-8° (25 p.).

Blomme (*A.*). Biographie. Termonde, 1910; extr. in-8° (pp. 21-40).

Dwelshauvers (*Dr*). Notes pour servir à l'histoire de la musique au Pays de Liége. [Liége, 1910]; extr. in-8° (24 p.).

Grétry. OEuvres, XXXIXe livraison. Elisca ou l'Habitante de Madagascar. Drame lyrique en trois actes. Édition publiée par le Gouvernement belge; in-fol.

Haust (*Jean*). Etymologies wallonnes. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (pp. 376-381).

Michotte (*P.*). Atlas classique de géographie. Bruxelles, 1910; in-fol. (16 p., 252 cartes, cartons et figures).

— Quelques aspects de l'expansion économique de la Belgique. Bruxelles, 1911; extr. in-4° (15 p., grav.).

Commission royale des monuments. Assemblée générale et réglementaire du 25 octobre 1909 au Palais des Académies (Présidence de M. Lagasse-de Locht), 1910.

Bruxelles. *Ministère de la Guerre*. Statistique médicale de l'armée belge, année 1909.

Ministère de la Justice. Statistique judiciaire de la Belgique, 12e année. 1909, in-4°.

Forrer (*R.*). Die römischen Terrasigillata-Töpfereien von Heiligenberg-Dinsheim und Ittenweiler im Elsass. ihre Brennöfen, Form- und Brenngeräte, ihre Künstler, Fabrikanten und Fabrikate. Stuttgart, 1911; gr. in-8° (242 p., 246 grav., 40 planches).

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 mars 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, Ern. Nys, H. Pirenne, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, J. Vercoullie, Em. Waxweiler, *membres;* W. Bang, *associé;* G. De Greef, J.-P. Waltzing, H. Lonchay, Mce De Wulf, E. Mahaim, J. Van Biervliet, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Gossart et Hubert.

Devant l'assemblée debout, M. le Directeur annonce la mort du R. P. Charles De Smedt, survenue le 4 mars, à l'âge de 78 ans.

Il fait l'éloge de l'éminent bollandiste et du regretté confrère, qui était membre de la Section d'histoire et des lettres depuis 1900.

Digitized by Google

Le défunt ayant renoncé aux honneurs académiques, il ne sera pas prononcé de discours à ses funérailles.

Une lettre de condoléance sera adressée aux RR. PP. bollandistes.

CORRESPONDANCE

—

D'après les ordres du Roi d'Espagne Alphonse XIII, Son Excellence le comte de las Navas offre à l'Académie les tomes I et II du catalogue des livres de la bibliothèque de Sa Majesté. — Les remerciements de l'Académie seront adressés au Roi.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet, de la part de son Collègue des Affaires étrangères, un document dactylographié intitulé : *Renaissance des lettres arabes*, publié par le Gouvernement khédivial dans le but d'associer, dit-il, les arabisants européens aux travaux littéraires dont il a pris l'initiative. — Remerciements et dépôt dans la bibliothèque.

— L'Université royale de Breslau célébrera les 1er-3 août 1911 le centième anniversaire de sa fondation. Elle invite l'Académie à se faire représenter à ces solennités. — Une adresse de félicitations lui sera envoyée.

— L'Académie royale des sciences de Turin décernera le prix Thomas Vallauri, de 20,000 livres italiennes, au savant italien ou étranger qui, du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1914, aura publié le meilleur ouvrage sur la littérature latine.

— M. Léo Verriest, archiviste aux Archives générales du Royaume, soumet à l'appréciation de la Classe un mémoire sur *Les luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai jusqu'en 1424*. — Commissaires : MM. Pirenne, Lameere et Brants.

Digitized by Google

— Hommages d'ouvrages :

Par M. De Greef :

Systèmes et faits sociaux. Introduction à la sociologie, 2e édition, tomes I et II.

Par MM. Slosse et Waxweiler :

Recherches sur le travail humain dans l'industrie. — I. *Enquête sur le régime alimentaire de 1,065 ouvriers belges.*

Par sir Edwin Durning-Lawrence :

Bacon is Shakespeare.

Par M. Léon Naveau :

Le baron Jules de Chestret de Haneffe. Sa vie. Ses ouvrages.

Par M. René Marcq, avocat à la Cour d'appel :

La responsabilité de la puissance publique (présenté par M. Vauthier, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Au nom de M. René Marcq, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, j'ai l'honneur de faire hommage à la Classe des lettres d'un ouvrage intitulé : *La responsabilité de la puissance publique.*

Le travail de M. René Marcq a pour objet l'une des questions les plus discutées de la science juridique de notre temps. Dans l'ordre entier du droit, il n'est peut-être pas de problème à l'occasion duquel la jurisprudence se soit distinguée par une égale richesse (et cette richesse est telle que l'on se sent comme accablé sous le poids des décisions judiciaires) ; et il n'en est pas non plus à l'occasion duquel les tribunaux semblent moins assurés des règles directrices qui doivent les inspirer, où l'on éprouve au même degré l'impression que de nouvelles orienta-

Digitized by Google

tions sont possibles. Il n'est pas douteux que l'œuvre de M. René Marcq incitera les juristes à procéder à un nouvel examen des opinions et des solutions qui ont prévalu dans ce domaine.

Son travail comprend trois parties. La première est consacrée à l'analyse méthodique des décisions, extraordinairement nombreuses, des tribunaux belges. On sait que le système de notre jurisprudence se fonde sur la distinction, aujourd'hui classique et traditionnelle, entre les actes de la puissance publique, n'entraînant pour l'administration aucune responsabilité pécuniaire, et les actes de la puissance civile, qui enveloppent au contraire le principe d'une semblable responsabilité. Dans un grand nombre d'hypothèses, cette distinction aboutit à des solutions qui peuvent passer pour satisfaisantes; mais il en est beaucoup également où elle se perd dans des subdivisions et des subtilités, et où le reproche d'arbitraire ne semble pas complètement immérité. M. Marcq ne manque pas de le dire et il insiste spécialement sur le fait que la théorie de la jurisprudence belge, partiellement issue du dogme de la séparation des pouvoirs, laisse sans protection des intérêts éminemment respectables.

Dans une seconde partie, — nécessairement plus originale que la première, — M. René Marcq procède à la dissection et à la discussion des doctrines qui ont été élaborées au sujet de la responsabilité de la puissance publique. Il s'attache à en montrer les faiblesses et les imperfections. Il estime, notamment, que l'idée de faute est insuffisante pour servir de base à la responsabilité de l'administration. D'autre part, il critique avec vigueur la conception du « droit acquis », conception grâce à laquelle la jurisprudence et la doctrine ont cherché, en Belgique, à élargir le cercle de la responsabilité de la puissance publique. Il profite de cette circonstance pour insister sur la nécessité d'organiser sérieusement dans notre pays le contentieux administratif.

Dans une troisième étude, celle qui sans contredit mérite

Digitized by Google

le plus sûrement d'éveiller l'attention, mais qui suscitera également les objections les plus pressantes, M. Marcq nous propose une nouvelle théorie de la responsabilité de la puissance publique. Cette théorie est celle de l'*égalité des charges*. Elle s'appuie sur l'affirmation que la collectivité ne peut, sans injustice, tirer parti du dommage subi dans une foule de circonstances par les particuliers et que ce dommage doit se répartir également entre tous les membres de la communauté. Une telle répartition se traduira, en fait, par l'allocation de dommages-intérêts à la victime du préjudice. S'il faut en croire l'auteur, cette théorie trouverait un fondement suffisant dans l'article 112 de notre Constitution. C'est là une théorie ingénieuse, une théorie passablement hardie, une théorie que l'on peut même considérer comme inquiétante. Elle n'en demeure pas moins très intéressante, très riche de conséquences, et l'auteur la développe et la défend avec un incontestable talent.

MAURICE VAUTHIER.

La Classe se forme en comité secret pour prendre connaissance des candidatures présentées pour une place de membre vacante.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 2 mars 1911.

M. Emile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. L. Solvay, *vice-directeur ;* Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, J. Winders, Em. Janlet, Ch. Hermans, Louis Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Juliaan De Vriendt, Jules Brunfaut, Egide Rombaux, *membres ;* Emile Claus, Fernand Khnopff et Léonard Blomme, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Tinel, Acker, Blockx et Kufferath.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts fait parvenir l'ampliation de l'arrêté royal du 22 janvier 1911 qui approuve l'élection de MM. Rombaux, Gilson et Hulin comme membres titulaires.

— M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906, soumet son 5me rapport réglementaire. — Renvoi à l'appréciation de MM. Lenain et Hymans.

— M. Carl Peez fait hommage de sa brochure : *Tizians schmerzensreiche Madonnen.* Vienne, 1910 ; in-8°.

Digitized by Google

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1913.

I. — HISTOIRE ET CRITIQUE.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier dans son principe et suivre dans son évolution l'art de la construction architecturale privée au XVIe siècle dans les provinces belges, tant au point de vue de la distribution intérieure que de la physionomie extérieure et de l'emploi des matériaux.

L'auteur indiquera, autant que possible, les règlements municipaux auxquels était soumise la bâtisse en ce qui concerne l'alignement, la hauteur des constructions et, s'il y a lieu, toute autre condition pouvant influer sur l'aspect des agglomérations urbaines.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier dans sa source, dans ses tendances et dans ses résultats l'enseignement des arts plastiques (la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure) au XIXe siècle.

TROISIÈME QUESTION.

Faire connaître les artistes étrangers ayant travaillé en Belgique comme peintres, sculpteurs, architectes ou graveurs et dont l'influence se manifeste dans les œuvres nationales au XVIe et au XVIIe siècles.

QUATRIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire de l'architecture civile en Belgique, les restaurations exceptées, au XIXe siècle.

L'auteur donnera un aperçu biographique des représentants

Digitized by Google

principaux de l'art architectural pendant la période indiquée. Le travail sera accompagné de croquis ou de photographies.

CINQUIÈME QUESTION.

De quels moyens disposaient aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, pour se mettre en rapport avec le public, les peintres des provinces composant la Belgique actuelle ? De quelle manière et à quelles conditions arrivaient-ils à vendre leurs œuvres ?

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de *1000 francs* pour la première et pour la troisième question, et de *800 francs* pour chacune des autres.

Les mémoires seront lisiblement écrits et rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1913, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Conditions réglementaires relatives aux questions littéraires.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il leur est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne sera pas accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, sont exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches inédites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle rappelle aux concurrents que les manuscrits des mémoires

Digitized by Google

soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant au Secrétaire perpétuel.

—

II. — ART PRATIQUE.

(Ces concours sont uniquement réservés aux Belges de naissance ou naturalisés.)

GRAVURE EN TAILLE DOUCE.

On demande le portrait en buste, gravé en taille douce, d'un Belge notable.

Le prix est de *800 francs*.

Ce portrait doit être absolument inédit. Les estampes exécutées d'après photographie sont exclues du concours.

La tête aura au moins 7 centimètres de hauteur.

Les concurrents sont tenus de soumettre deux épreuves de leur planche, dont une sur *chine*, et non encadrée ni sous verre. Ils doivent y joindre le dessin, d'après nature, qui leur a servi de modèle ; ce dessin leur sera restitué sur leur demande.

Les épreuves soumises à ce concours restent la propriété de l'Académie.

SCULPTURE.

On demande l'esquisse, avec piédestal, d'un groupe de figures destiné à décorer un jardin public.

Le sujet est laissé au choix de l'artiste.

La hauteur du groupe, en plâtre ou en terre glaise, sera de 60 centimètres environ, le piédestal non compris.

Le prix est de *1000 francs*.

Les gravures avec le dessin qui a servi de modèle, ainsi

Digitized by Google

que les projets de sculpture, doivent être remis, francs de port, au Secrétariat de l'Académie, avant le 1er octobre 1913.

L'Académie n'accepte que des travaux entièrement achevés.

L'auteur couronné de l'esquisse, avec piédestal, est tenu de donner une reproduction photographique de son œuvre, pour être conservée dans les archives.

Un délai de trois mois à partir du jugement est accordé aux auteurs pour reprendre leur œuvre.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR HET JAAR 1913.

I. — GESCHIEDENIS EN KRITIEK.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Studeer in haren oorsprong en volg in hare ontwikkeling de burgerlijke bouwkunst in de Belgische provinciën gedurende de XVIe eeuw, zoowel met het oog op de inwendige verdeeling als op het uiterlijk uitzicht der gebouwen en op de aanwending der bouwstoffen.

De mededinger zal zooveel mogelijk de stedelijke verordeningen aanduiden, naar welke de bouwer zich te gedragen had, betreffende de lijnrichting, de hoogte der gebouwen en zal, waar het geval zich voordoet, elke andere voorwaarde doen kennen van aard om invloed te oefenen op het uitzicht der samenhoopingen van woningen.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Doe het onderwijs der beeldende kunsten gedurende de XIXe eeuw in zijnen oorsprong, in zijne strekkingen en in zijne uitslagen kennen (de schilderkunst, de beeldhouwkunst, de bouwkunst, de gravuur).

Digitized by Google

DERDE PRIJSVRAAG.

Doe de vreemde kunstenaars kennen, die in België gewerkt hebben als schilders, beeldhouwers, bouwmeesters of plaatsnijders en wier invloed zich laat gevoelen in de werken onzer eigen kunstenaars in den loop der XVIe en der XVIIe eeuwen.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis van de burgerlijke bouwkunst in België, de herstellingen uitgezonderd, gedurende de XIXe eeuw.

De schrijver zal een levensbericht leveren van de voornaamste beoefenaars der bouwkunst gedurende het aangeduide tijdvak. Het werk zal vergezeld gaan van schetsen of fotografiën.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Over welke hulpmiddelen beschikten in de XVe, de XVIe en de XVIIe eeuw de schilders der provinciën die het tegenwoordig België uitmaken om zich in betrekking te stellen met het publiek? Op welke wijze en onder welke voorwaarden gelukten zij erin hunne werken te verkoopen?

De waarde der gouden medailles als prijzen uitgeloofd bedraagt *1000 frank* voor de eerste en derde vragen, en *800 frank* voor elke der andere.

De verhandelingen, als antwoord op deze prijsvragen ingezonden, moeten duidelijk geschreven zijn en mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld worden. Zij moeten vóór den 1^en Juni 1913 vrachtvrij aan den bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academieën, te Brussel, gezonden worden.

Voorwaarden geldig voor de letterkundige prijskampen.

De schrijvers zullen hunnen naam niet op hun werk vermelden; zij zullen er alleen eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, waarin hun naam

Digitized by Google

en hun adres worden aangeduid. Het is hun verboden eenen schijnnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, zal de prijs hun niet toegekend worden.

De werken, die na den bepaalden termijn besteld worden, en diegene, wier schrijvers zich zullen doen kennen, op welke wijze het ook zij, zullen buiten den prijskamp gesloten worden.

De Academie verlangt de grootste nauwkeurigheid in de aanhalingen : zij eischt, te dien einde, dat de mededingers de uitgaven en de bladzijden aanduiden der boeken, welke vermeld worden in de verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen.

De Academie behoudt zich het recht voor de bekroonde werken uit te geven.

Zij acht het nuttig aan de mededingers te herinneren, dat de handschriften der verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen, haar eigendom worden en in haar archief blijven berusten. De schrijvers mogen er echter afschrift laten van nemen op hunne kosten, mits zich, te dien einde, tot den bestendigen Secretaris te wenden.

II. — PRAKTISCHE KUNST.

(Aan de prijskampen van praktische kunst mogen alleen geboren of genaturaliseerde Belgen deelnemen.)

PLAATSNIJKUNST.

Men vraagt het portret, in borstbeeld en in kopersnede, van een Belg van beteekenis.

De prijs bedraagt *800 frank*.

Het portret moet volstrekt onuitgegeven en naar de natuur gemaakt zijn. De platen naar fotografie uitgevoerd worden buiten den prijskamp gesloten.

Het hoofd zal ten minste 7 centimeters hoog zijn.

De mededingers zijn verplicht twee afdrukken hunner plaat in te zenden, waarvan één op *Chineesch papier*, niet ingelijst

Digitized by Google

en niet onder glas. Zij zullen er de teekening bijvoegen, naar welke zij gegraveerd hebben; deze teekening moet naar de natuur vervaardigd zijn. Zij zal hun op hunne aanvraag teruggegeven worden.

De afdrukken ingezonden tot dien prijskamp blijven het eigendom der Academie.

BEELDHOUWKUNST.

Men vraagt de schets van een figurengroep, met voetstuk, bestemd om een openbaren tuin te versieren.

De keus van het onderwerp wordt aan den kunstenaar overgelaten.

De hoogte der groep, in pleister of in potaarde, zal ongeveer 60 centimeters zijn zonder het voetstuk.

De prijs bedraagt *duizend frank*.

De gravuur met de oorspronkelijke teekening, naar de natuur gemaakt, die als model gediend heeft, en het ontwerp van beeldhouwwerk moeten vrachtvrij bij het Secretariaat der Academie vóór den 1[en] October 1913 ingezonden worden.

De Academie aanvaardt geene andere dan geheel voltooide werken.

De bekroonde mededinger in den prijskamp van beeldhouwkunst is verplicht eene fotografische afbeelding van zijn werk te bezorgen, welke in het archief der Academie zal bewaard blijven.

Een termijn van drie maanden, te rekenen van den dag der beoordeeling, wordt verleend aan de mededingers in den prijskamp van beeldhouwkunst om hun werk af te halen.

Digitized by Google

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations de MM. Winders et Brunfaut, auxquelles M. Acker a adhéré, sur le 6e rapport réglementaire et six dessins de M. Servais Mayné, lauréat du grand concours d'architecture de 1905. — Ces appréciations seront communiquées à M. le Ministre des Sciences et des Arts pour être transmises à l'intéressé.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De Greef (*G.*). Systèmes et faits sociaux. Introduction à la sociologie. 2e édition, Paris, 1911 ; tomes I et II, in-8° (c-231 p.; 445 p.).

Bourgeois (*Henri*). La littérature finnoise. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (13 p.).

— Textes en romani russe, translittérés et traduits d'après le *Tzyganski Yazik* de P. Istomin (K.-P. Patkanov). Liverpool, 1910; extr. in-8° (10 p.).

— Sur l'étude de l'hébreu. Paris, 1911 ; extr. in-8° (19 p.).

Naveau (*Léon*). Le baron Jules de Chestret de Haneffe. Sa vie, ses ouvrages. Liége, 1910; extr. in 8° (37 p., portrait).

Marcq (*René*). La responsabilité de la puissance publique. Paris-Bruxelles, 1911; in-8° (443 p.).

Bruxelles. *Institut de sociologie Solvay*. Notes et mémoires. Fascicule 9. Recherches sur le travail humain dans l'industrie. I. Enquête sur le régime alimentaire de 1,065 ouvriers belges. (A. Slosse et E. Waxweiler.) Gr. in-8°, 1910.

— Etudes sociales. L'évolution industrielle de la Belgique. (J. Lewinski.) 1910.

Digitized by Google

Peez (*Carl*). Tizians schmerzensreiche Madonnen. Vienne, 1910; in-8° (39 p., 3 pl.).

—

Haret (*Sp. C.*). Mécanique sociale. Paris-Bucarest, 1910; in-8° (256 p.).

Durning-Lawrence (*Edwin*). Bacon is Shake-Speare. Together with a reprint of Bacon's Promus on formularies and elegancies, collated, with the original ms. by the late F. B. Bickley, and revised by F. A. Herbert, of the British Museum. Londres, 1910; in-8° (XIV-286 p. et planches).

Jackson (*T. G.*). Winchester cathedral. An account of the building and of the repairs now in progress. Londres, 1910; extr. in-4° (pp. 217-236, 5 fig. et 5 pl.).

ROME. *Institut historique belge*. Analecta Vaticano Belgica. Vol. I-IV, in-8°, 1906-1909.

BOIS-LE-DUC. *Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant*. Cartularium van het Begijnhof te Breda. (G.-C.-A. Juten.) 1910.

—

MADRID. Catálogo de la Real Biblioteca. T. II (Impresos). Autores-historia. Tomo primero. Introducción : Noticia de algunas bibliotecas de Reyes de España. (Juan Gualberto López-Valdemoro de Quesada, Conde de Las Navas.) Madrid, 1910; in-4° (CCLXXXVI p., planches color.; fac-sim.).

— Tomo segundo (Impresos) : A.-B. Madrid, 1910, XXXIV-427 p., planches, fac-sim. (Reliure antique en cuir d'Espagne, aux armes de Sa Majesté.)

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 3 avril 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, P. Fredericq, H. Denis, le baron Descamps, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, Mgr Wilmotte, Ern. Nys, H. Pirenne, E. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, J. Vercoullie, Em. Waxweiler, *membres;* Léon Lallemand, W. Bang, *associés;* G. De Greef, H. Lonchay, E. Mahaim, Eug. Hubert, Louis de la Vallée Poussin et J. Van Biervliet, *correspondants.*

Absence motivée : M. Cumont.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification, avec un profond sentiment de regret, de la mort de M. Rodolphe Dareste, associé de la Section des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

Né à Paris le 26 décembre 1824, il y est décédé le 24 mars dernier.

— Une lettre de condoléance sera adressée à la famille du défunt.

— M le Ministre des Sciences et des Arts envoie vingt-cinq exemplaires du rapport du jury chargé de décerner le prix décennal des sciences philosophiques pour la période de 1900-1909, et dix exemplaires du rapport sur le prix triennal de littérature dramatique en langue néerlandaise, pour la XVIIIe période.

— Le Comité exécutif du premier Congrès universel des Races, qui se tiendra à Londres les 26-29 juillet 1911, invite l'Académie à s'y faire représenter. — M. Denis accepte éventuellement cette mission.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre des Sciences et des Arts :

Bibliotheca Belgica, publiée par F. vander Haeghen, etc., livraisons 185 et 186.

Par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail :

Conseil supérieur du Travail. Dixième session, 1910.

Par M. J. Leclercq :

Une ville heureuse.

Par M. Ernest Matthieu :

Une erreur historique : la prétendue institution des grands baillis de Hainaut par le comte Guillaume Ier.

Par l'Université catholique de Louvain :

Bibliographie, 5e supplément, 1908-1911.

(Présenté par M. Brants, avec une note qui figure ci-après.)

— Remerciements.

Digitized by Google

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Université catholique de Louvain. Bibliographie. Cinquième supplément, 1908-1911, vol. in-8°, IV-100 pages. Louvain, Ch. Peeters, 1911.

Comme déjà plus d'une fois (1), j'ai l'honneur d'offrir à la Classe le fascicule-supplément de la Bibliographie de l'Université de Louvain. Voici le cinquième. La méthode n'en a pas été modifiée et il se soude aux publications antérieures sans les remplacer. Ce fascicule d'une centaine de pages comprend les travaux de septembre 1908 à février 1911. Les publications du Corps universitaire, professeurs, maîtres de conférences, etc., et des étudiants y sont relevées, ainsi que l'activité globale des groupes d'anciens étudiants et des extensions universitaires; cette fois, les cours de vacances viennent se joindre aux formes déjà nombreuses de l'activité. Une rubrique spéciale est encore donnée aux contributions relatives à l'histoire de l'Université. Ces fascicules bibliographiques doivent être joints aux annuaires qui fournissent le tableau des institutions, les rapports des groupes, les programmes d'enseignement, les statistiques, etc.; on possède ainsi les principaux éléments de l'activité universitaire.

V. Brants.

(1) *Bulletins :* 1899 (sept.-oct.); 1901 (sept.-oct.); 1904 (février); 1906 (avril); 1908 (sept.-oct.).

Digitized by Google

CONCOURS.

La Classe entend la lecture des rapports sur les mémoires envoyés en réponse aux questions du programme du concours annuel pour 1911, ainsi que des rapports sur les travaux pour les prix de Stassart (Histoire nationale), Joseph De Keyn, Adelson Castiau et Joseph Gantrelle.

— Ces rapports seront imprimés et distribués, et la Classe prononcera son jugement à la séance du 1er mai.

RAPPORTS.

Recueil des termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine, par N. Hohlwein, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal d'Ath.

Rapport de M. Waltzing, premier commissaire.

« M. Hohlwein a revu et complété son mémoire couronné par la Classe en 1910, et il a tenu compte des observations que nous lui avions faites. Un grand nombre d'articles du lexique ont été remaniés ou ont même reçu une rédaction toute nouvelle; plusieurs termes nouveaux ont été ajoutés.

Suivant un conseil que nous lui avions donné, l'auteur a ajouté, en appendice, un recueil de cent textes choisis, qui viennent éclairer le lexique. Ce recueil donne un spécimen de chaque

Digitized by Google

espèce de documents relatifs 1° à l'administration civile, 2° aux finances, 3° à l'armée et à la police, 4° aux institutions judiciaires. Chaque texte est précédé d'un sommaire et d'une bibliographie; il est accompagné d'un apparat critique et de quelques notes. Pour ne pas allonger cet appendice, l'auteur s'est abstenu de traduire et de commenter ces pièces. Il n'existe pas jusqu'ici de recueil des papyrus relatifs à l'administration de l'Égypte romaine et celui de M. Hohlwein rendra service à ceux qui se serviront de son lexique et à tous ceux qui voudront s'initier à la papyrologie.

Le mémoire de M. Hohlwein comprend donc actuellement trois parties : 1° une rapide vue d'ensemble sur les institutions égyptiennes à l'époque romaine; 2° un lexique d'un millier de termes techniques définis et expliqués; 3° un recueil de cent textes. Ces trois parties forment un ensemble qui nous paraît mériter les honneurs de l'impression.

Ajoutons qu'il convient d'imprimer ce mémoire le plus tôt possible. L'activité des savants qui s'occupent de la papyrologie au point de vue des institutions égyptiennes est incessante et tous les jours la liste de leurs publications s'allonge. Il en résulte qu'un travail tel que celui de M. Hohlwein doit être continuellement remis à jour. Déjà deux importants ouvrages, tout récents, celui de M. Fitzler (1) sur les mines et carrières et surtout celui de M. Rostowzew (2) sur le colonat, fourniront quelques additions utiles. »

---

(1) K. Fitzler, *Steinbrüche und Bergwerke im ptolemäischen und römischen Aegypten*. Leipzig, Quelle und Meyer, 1910.

(2) M. Rostowzew, *Studien zur Geschichte des römischen Kolonates*. Leipzig, Teubner, 1910. (Erstes Beiheft zum Archiv für Papyrusforschung hrsg. von U. Wilcken.)

—

Digitized by Google

Rapport de M. Cumont, deuxième commissaire.

« Le travail de M. Hohlwein a été sérieusement remanié depuis qu'il a été soumis une première fois à notre examen, et de nombreuses additions et corrections en ont notablement augmenté la valeur. Je me joins à notre confrère M. Waltzing pour exprimer le vœu que ce mémoire soit imprimé le plus tôt possible par l'Académie. D'importantes monographies consacrées à l'Égypte romaine sont en préparation à l'étranger, et il est à craindre que si l'œuvre de notre compatriote n'est promptement publiée, elle ne devienne en partie inutile, avant même d'avoir paru. Chaque jour de retard pour ainsi dire obligerait l'auteur à ajouter quelque supplément à son texte. Ainsi il devrait s'aider aujourd'hui déjà de l'ouvrage de Plaumann, *Ptolemaïs in Ober-Aegypten* (Leipzig, Quelle und Mayer, 1910), et à propos des mines, citer un document épigraphique communiqué par M. Cagnat à l'Académie des inscriptions, le 27 janvier 1911. »

—

Rapport du comte Goblet d'Alviella, troisième commissaire.

« Le mémoire, tel qu'il a été remanié, a beaucoup gagné comme contenu et comme méthode. Ainsi que le font ressortir le premier et le second commissaire, l'auteur a tenu compte, dans une large mesure, des observations qui lui ont été faites. Dans ces conditions, je ne puis que me joindre à mes savants confrères pour proposer l'impression du manuscrit et même ajouter qu'il conviendrait de lui attribuer un tour de faveur à raison des circonstances exposées dans les deux rapports ci-dessus. »

— La Classe a adopté ces conclusions.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Zu der Moskauer Polowzischen Wörterliste

von W. BANG, Mitgliede der Akademie.

Dem Aufsatze Const. Jireček's « *Einige Bemerkungen über die Ueberreste der Petschenegen und Kumanen* » (1) verdanke ich den Hinweis auf eine kleine Liste Komanischer Wörter, die nach Jireček's Angaben p. 9 Anm. erstmalig von Pogodin in der Zeitschrift « *Moskvitjanin* » 1850, 2. Heft herausgegeben und von Golubovski in seiner Abhandlung « *Pečenegi, Torki i Polovci* » (*Izvestija* der Kiewer Universität 1883, p. 153) angeführt worden ist.

Dieselbe ist bisher so gut wie unbekannt geblieben, hauptsächlich wohl, weil die Zeitschrift « *Moskvitjanin* » in Westeuropa unauffindbar ist.

Auf meine Bitte besorgte mir Herr A. Kalichewsky, Direktor der Kais. Universitäts-Bibliothek zu Moskau, in liebenswürdigster Weise eine Photographie dieser Liste, nach welcher ich das beigegebene Facsimile habe anfertigen lassen.

Der Zuvorkommenheit des genannten Herrn verdanke ich auch die folgenden Angaben :

Die Liste befindet sich fol. 603 v° des Cod. N° 159 der Bibliothek der Hauptarchive des Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau (Sammlung des Fürsten Obolenski) und wird vom Katalog als « *Menolog (August) gesammelt vom Metropolitan Macarius, XVI. Jahrhundert* » aufgeführt. Fol. 603 hat das Wasserzeichen, das Lichatchew *Die palaeograph. Bedeutung der Wasserzeichen*, St. Petersburg, 1899, [Russ.] N° 3338 ins Jahr 1559 setzt.

---

(1) In *Sitzber. Kgl. Böhm. Gesellsch. der Wissenschaften*, Phil.-Hist.-Philol. Cl., 1889 pp. 3 ff.

Digitized by Google

Dass unsere Liste nach einem älteren Exemplar copiert sein muss, geht jedoch deutlich daraus hervor, dass sie zwei Fehler enthält, die offenbar dem Copisten zur Last fallen : *iluduz* wohl für *iuldus* des Cod. Cum. bei Kuun 162, 1, *juldus* 145, 11, sodann *elfokaž*, wo *ž* für *γ* oder *γa* verlesen zu sein scheint, da es sich um den arab. Plur. *al fuqahā'* zu *faqīh* « Rechtsgelehrter, Theologe » handeln dürfte (Marquart).

Die Erklärung « Polowzer d. h. Tataren » kann nur niedergeschrieben worden sein, als der Name Polowzer ungebräuchlich geworden war; ob sie aber schon vom ersten Sammler stammt oder erst von einem Abschreiber hinzugefügt wurde, ist nicht auszumachen; letzteres ist aber durchaus das Wahrscheinlichere.

Da unserer Druckerei die russischen Typen fehlen, so gebe ich hier unter Hinweis auf das Facsimile Z. 9 zunächst die Uebersetzung.

> « Erklärung der polowzischen Sprache; zuerst polowzisch und darauf russisch : *tägri* Gott. *feriśta* Engel. *israil* Erzengel. *kok* Himmel. *taγ* Tron. *kujaš* Sonne. *iluduz* Stern. *aai* Mond. *kar* Schnee. *amgur* Regen. *sauk* kalt. *isi* warm. *alkoran* Gesetz. *elfokaž* Lehrer und grosse Kommentatoren. *sarrakine* Polowzer d. h. Tataren. *etmäk* Brot. *molla* Pope. »

Die Ausbeute ist ja leider klein, aber doch von Wichtigkeit, da wir u. a. lernen, dass z. B. *tägri* eine gut komanische Form ist, und dass auch von dem Schreiber dieser Liste *feriśta*, *kujaš* und nicht etwa *ferista*, *kujas* gehört wurde.

Einige andere Lehren und Anregungen, die ich ihr verdanke und die mir geeignet scheinen, mehr Licht auf das Komanische des Codex Cumanicus (= CC) zu werfen, stelle ich im Folgenden zusammen.

amγur. Im CC nur *jamγur*, bei Houtsma, *Türk.-Arab. Gloss.*, 108 *jamγur* neben *jaγmur* 106; diese beiden Formen auch im Uigurischen.

Digitized by Google

Unser *amγur* weist also den sporadisch auftretenden « Abfall » des anlautenden *j* auf; vgl. Tarantschi *jaγač* « Baum », Turfan *jäγāč* (Le Coq, *Sprichwörter, Baessler-Archiv*, Beiheft I, p. 99ª; *ä* sporadisch des anlautenden Palatals wegen), Koman. *aγač*; Koman. etc. *jaqši* « gut », Karatsch. *aχšy* (neben *ašχy* und *jaχšy*; *Keleti Szemle*, X, p. 85).

Dieser Abfall ist im Komanischen sehr verbreitet gewesen, wird jedoch in Herrn Radloffs « vorläufiger » Transcription einfach stillschweigend beseitigt. Es gehören u. a. hierher :

ilāni 191, 4 « Schlange » = *ilan-ni*, Radl. *jylanny*; Houts. 107 *jylan*. Le Coq, p. 84 *ylān* neben *jylān*.

ygla- 43 « weinen »; zu lesen *igla-*, *iγla-*: Houts. 50 *ygla*; Radl. *jyγla* und *yγla*, weil er die Funktion von *y* durchaus verkannt hat.

yrah 69, *irach* 164,13 « weit »; zu lesen *iraχ*, *iraq*; Houts. *jyraq*; Radl. ohne Berechtigung *jyraq*.

ypar 93 « Moschus » = npers. Lies *ipar*; Houts. *jypar*, Radl. *jypar*. Im W. B. I, 1566 giebt er *ipā* aus dem Tar., *ipar* aus dem Čag. nach Vambéry, daneben W. B. III, 529 *jipar* aus dem Tar. und Čag. Was heute im Tar. besteht, constatieren wir also für das Komanische, indem wir die Form des Codex mit der bei Houtsma gegebenen vergleichen.

yp 27 etc., *ip* 100 etc. « Faden ». Lies *ip*; Radl. *jip*.

ypac 107, *jibek* 232 « Seide ». Lies *ipäk*, *jibäk*. Auch im Čag. bestehen die Formen *ipäk* und *jipäk* neben einander.

yr 12, *ir* 188, 8 « Gesang ». Radl. *jyr*. Vgl. Čag. *ir* « Lied » bei Radl. W. B. I, 1456, wo *īr* sich nur auf Kar. T beziehen kann. Für das Kom. werden dies Wort und seine sämtl. Ableitungen von Herrn Radloff mit anlautendem *j* angesetzt, obwohl der Codex nur vokalisch anlautende Formen registriert.

Digitized by Google

Hier und in einigen anderen Wörtern ist also *j* vor folgendem *i* abgefallen; ob das bei Kuun, 140, 2 zu *(j)alangag* ergänzte Wort abgebröckelt ist, wie es den Anschein hat, oder *alangag* zu lesen ist, muss die Neuausgabe feststellen; dasselbe gilt von *uzum* « Traube » Kuun 143, 260 (vgl. Houtsma 105), das sehr wohl = *jüzüm* stehn kann; vgl. Tar., Čag. *üzüm;* Turfan *üs* neben *jüz* « Gesicht », *üzük* neben *jüzük* « Ring » (Le Coq, *l. c.* 82[c], 83[a]).

isi. Wir haben im vorhergehenden Paragraphen gesehn, dass die Missionare nach mittelalterlicher Schreibweise *y* für *i* gebrauchen.

Wenn wir also im CC ein Wort finden, welches *yssi, ysi* und daneben *isi* geschrieben wird, so dürfen wir daraus den Schluss ziehen, dass dieses Wort von den Komanen *issi, isi* ausgesprochen wurde, nicht aber, wie Herr Radloff will, *yssy* (1).

Dass unser Wörterverzeichniss ebenfalls *isi* und nicht *ysy* oder *yssy* aufweist, ist mir eine willkommene Bestätigung meiner Ansicht, dass türk. *y* im Komanischen schon teilweise in *i* übergegangen war (2). In meinen *Osttürk. Dialektstudien*

---

(1) Auf der 4. Karte des katalanischen Atlas vom Jahre 1375 (Buchon-Tastu in *Notices et Extraits des Manuscr. de la Bibl. du Roi* etc. Bd 14, 2, p. 132 auf 33) erscheint der Name des bekannten Sees schon in der Form *Yssicol* = *Issi köl* oder *issik köl*, d. h. in der echt centralasiatischen Lautung.

(2) Die Wiedergabe des türkischen *y*-Lautes, soweit er im Komanischen noch erhalten war, hat naturgemäss den Missionaren grosse Schwierigkeiten bereitet; im Allgemeinen wenden sie das Zeichen *e* an : *chex* (= *chez*) für *qyz* neben viel häufigerem *kiz*, *bager* für *bayyr* neben *bagir* etc., etc.

Ich mache auf diese Wiedergaben aufmerksam, weil sie uns vielleicht einen Fingerzeig für die Erklärung der eigentümlichen Uigurischen Schreibungen mit *a, ä* für zu erwartendes *y* geben können : *tartap* für *tartyp*, *balaq* für *balyq* etc. (vgl. von Le Coq, *Ein christl. und ein manichäisches Manuscriptfragment in türk. Sprache aus Turfan* in *Sitzber. Berl. Akad. der Wissensch.* 1909 pp. 1203-4); *baram* für *barym* (von Le Coq, *Chuastuanift* p. 32, *Abhandl. Berl. Akad. der Wissensch* 1911). Ich möchte in dieser auffallenden Erscheinung lediglich einen Rest aus einer Zeit sehn, in welcher man sich noch nicht entschlossen hatte, den *y*-Laut

Digitized by Google

habe ich versucht, den Nachweis zu führen, dass das Kom. *i* auch schon die Kraft hatte, ein in seiner Nähe stehendes *a* in *ä*, *e* umzulauten.

Dagegen liegen von dem *u*-Umlaut, der in zweisilbigen Wörtern das von einfachem Consonanten gefolgte *a* der ersten Silbe im Tarantschi und Turfan-Dialekt in *o* umwandelt (1),

---

durch das Zeichen für den *i*-Laut wiederzugeben, was ja im letzten Grunde auch nur ein Nothehelf ist

Ohne damit in irgend einer Weise etwas über den Lautwert des Zeichens aussagen zu wollen, schlage ich daher vor, es durch *e* oder *ə* zu umschreiben in allen den Fällen, in denen ihm in der gewöhnlichen Orthographie *y* entspricht : *baleq*, *baləq*.

(1) Vgl. Radloff, *Phonetik*, § 85, der auch gerade nicht durch praecise Fassung hervorragt. Ausser den bei R. angeführten Wörtern gehören z. B. noch her : Tar. *tomur*, Turf. *tomúr* « Ader », Alt. etc. *tamyr*; OT *tomut* « tröpfeln » neben *tamit* = *tamdur*, Le Coq 87[b] : *tam-maq* dazu mit *i*-Umlaut : *tämi'm* « Tropfen »); *qobuq* « Rinde », Tel. etc. *qabyq*; *horun* « faul », Osm. *harun* « schlaff ». Neben dem Lehnw. *qobul* = arab. *qabul* steht auch *qoqul* = npers. « Haarbüschel auf dem Kopfe der Chinesen ». Für die relative Chronologie des *u*-Umlauts ist es wichtig, diesen alten Lehnwörtern gegenüber auf die neueren aus dem Chines. u. s. w. hinzuweisen, z. B. : *jamul*, Turf. *jämul*, Kašgar *jämul* (während doch Hartmann *äčuq* neben *äčuq* « offen » giebt), in denen der Umlaut unterbleibt. Ob Tar. Čag. *josun* « Regel » etc hierhergehört (vgl. *jasa*, *jasaq* nach Radl. arab., nach Vambéry, *Etym W. B.* p. 123 § 134, türkisch) kann ich nicht entscheiden; sollte es aber ein Uig. *jasun* wirklich geben, so wäre der *u*-Umlaut schon sehr alt, da er schon im Jarlik des Toktamisch (1393) in *josun* vorläge (Radl. W. B. III. p. 441). Das Uig. *jozun*, das Radl. W. B. III, p. 443 im Qutadγu Bilig 95, 16 finden wollte, jetzt aber *jäzük* liest, war schon sprachgeschichtlich zum mindesten unwahrscheinlich.

Wenn Herr W. Radloff im § 85 es « merkwürdig » findet, dass das dem Tar. *γotun* entsprechende Wort auch im Jakutischen *γotun* lautet, so ist dies ein weiterer Beweis dafür, dass dieser Paragraph sehr flüchtig zusammengeschrieben wurde. Denn in der That giebt es eine ganze Anzahl jakut. Wörter, in denen ein türkisches oder mongolisches *a* vor folgendem *u*, *ü*, *uo* zu *o* wird. Dass es sich aber im Jakutischen nicht um den *u*-Umlaut im Sinne des Tarantschi, sondern um Wirkungen der Vocalharmonie handelt (vgl. Böhtlingk, *Ueber die Sprache der Jakuten*, Gram. § 74), geht daraus hervor, dass neben *γotun* auch *γatyn* etc. etc. gesagt wird, dass ferner *a* auch dann zu *o* wird, wenn es durch zwei Konsonanten von dem folgenden *u* getrennt ist (vgl. *torbujaγ* neben *tarbyjaγ*, *dolbur* neben *dalbȳr*, *γorγui* neben *γarγyt*), und dass schliesslich auch alle auf die *u*-haltige Silbe folgenden Silben den allgemeinen Regeln der Vocalharmonie folgen : *baryllya* aber *borullwo*.

Digitized by Google

keine Beispiele vor. Die wenigen Fälle, in denen man auf den ersten Blick *u*-Umlaut zu vermuten geneigt sein könnte, müssen offenbar anders erklärt werden.

1. Dem koman. *boqax* (= *boγas*) « Kehle » entspricht im Tar. zwar *boγus*, im Turf. finden wir dagegen nebeneinander *bōγas* und *bōγus* (Le Coq, 85[a]); es ist nicht möglich, diese Wörter vom Čag. *baγurdaq* Radl. W. B. IV 1455 zu trennen (das von Radl. a. a. O. angeführte *baχurtaq* fehlt im W. B.). Zum Kom. *bogusgur* « gefrässig » gehört auch Le Coq's *bōγuzluq* « ein Pferd das gern Futter annimmt ».

Die treibende Kraft bei der Rundung des *a* > *o* ist m. E. der anlautende Labial; vgl. Čag. etc. *baγ-* = Kašgar *boγ-* « binden » « zubinden » bei Hartmann, *Kel. Szem.* VI. p. 52; Tar. etc. *bajaqi* = Kašgar *bojaq*. Ein ähnlicher Vorgang liegt zweimal in Hartmanns Text vor : Z. 49 : *anesi wūredi* = *bar edi* und dazu die Variante *anasōredi* < *anasi wōredi*; Z. 58 *jātiwolāi* < *jātip*, *jatib*, *jātiw* + *alāi*. In beiden Fällen handelt es sich um Einfluss des bilabialen *w*.

2. Das kom. *tombur* « Pauke » kann mit dem Tar. *dumbaq* « Pauke » (Kuun 223 Anm. 15) nicht zusammengestellt wer-

---

Selbstverständlich glaube ich aber im *u* den Faktor sehn zu dürfen, der das ganze Schwanken im letzten Grunde verursacht hat (vergl. Böhtlingk *l. c* p. 104 die Regeln über die jak. Vocalfolge). Jedenfalls scheint es sich um einen innerjakutischen Vorgang zu handeln da sich der Uebergang *a* > *o* auch in mongolischen Wörtern findet.

Ob es sich bei den Entwicklungsreihen

1. Typus : Kökt. *qatun* = Jak. *qotun* > *χotun*
2. Typus : Kirgis. *qatyn* = Jak. *qatyn* > *χatyn*

um zwei verschiedene Perioden der Turkisierung handelt, oder um auf Jakutischem Gebiete selbständig entwickelte Varianten (cf. oben *tomut* neben *tamit*, dem im Tar. ein **temit*, *temit* entsprechen würde), vermag ich nicht zu sagen. Nach der Darstellung Böhtlingks sieht es so aus, als würden *χotun* und *χatyn* promiscue gebraucht, während Herr Radloff von dialektischem Nebeneinander spricht (*Mém. Acad. Imp. Sciences de St-Pétersbourg* VIII. sér. Tom. VIII. N° 7, 1908, p. 4).

Digitized by Google

den, vielmehr wird an Zusammenhang mit mhd. u. s. w. *tambûr* « Handtrommel » und Vermittlung durch das Deutsche oder Italienische zu denken sein. Wieder würde ich den Labial *m* für den Uebergang *a* > *o* verantwortlich machen und das Koib. *somnaq* (W. B. IV, 565) herbeiziehen, das sporadisch aus *samlaq*, *samalaq* « Löffel » entstanden ist. Dieselbe Erscheinung finden wir vor *b* : Schor. *čobaγa* « zweijähriges Füllen » = Alt. *jabaγa;* Kir. *abdan* (npers.) = Tar. *obdan* (1).

Ich betone, dass der Uebergang *a* > *o* vor Labial durchaus sporadisch ist; allerdings wird er sich, sobald wir über die Semasiologie besser unterrichtet sein werden, auch noch häufiger nachweisen lassen : so wird es mir schwer, die folgenden Wörter lautlich von einander zu trennen : Uig. *čam* « Schüssel » (Klaproth, *Sprache und Schrift der Uiguren*, p. 21); Osm. *čamčaq* « grosser hölzerner Löffel, hölzernes Trinkgefäss, Mulde »; Turf. *čomčāq* in *klītniñ čomčaqīγ* « Schlüsselbart » wörtl. wohl : « das Schüsselchen, Löffelchen, Pfännchen des Schlüssels »; Tar. *čomčaq* « Bergkegel » (missverstanden für Mulde??); Kom. *čomič* « cazia » (Du Cange = capsa = « Kapsel, Kästchen, Dose ») (2); Kir. *šomuš* (fehlt im W. B.); Schor. *šomaq* « Schachtel aus Baum- oder Birkenrinde »; Kaz. *čumyč*

(1) Vgl. auch Uig. *jabaš*, Sag. *čabas*, Alt. *joboš*, Schor. *čobaš*, Tar. *jobaš*, Turf. *juga'š* neben *jawaš* und Grönbechs Erklärungsversuch in *Kel. Szem.* IV, 124.

(2) Herr Radloff übersetzt durch « Schöpfkelle ». Viel schlimmer hat er es mit dem zweifellos verwandten kom. *čomlac* getrieben, das pp. 91 und 124 (hier *čomlat*) vorkommt und durch *pignata* und npers. *dec*, *dechan* übersetzt wird, also « Kochtopf, Geschirr » bedeuten muss. Herr Radloff macht daraus « Magazin, Niederlage » und vergleicht Uig. *čomla-*, Čag. *čomlamaq* « sammeln », zwei Verba die jedenfalls in seinem eignen W. B. nicht vorkommen.

Dass das kom. Wort *čomlac* richtiger *čömläk* zu lesen ist, geht aus der Orthogr. bei Houtsma, *Türk.-arab. Glossar*, 72 hervor; zu vergleichen sind Čag. *čolmaq* (Kun.-Sul. p. 48) = *čomlaq* « Topf, Gefäss », Osm. *čömläk* « Topf, irdener Topf etc. »; Osm. Krm. Kar. T. *čölmäk* in derselben Bedeutung. Aber Kunos' Lautirung ist mir sehr zweifelhaft, da bei Pavet de Courteille *čölmäk* « marmite de terre ou de cuivre » steht. Vgl. auch *Mitteil. des Seminars für Orient. Sprachen*, VII, 2, 1904, p. 240, Anm. 1.

Digitized by Google

« Schöpflöffel ». Dazu die palatalen Formen Osm. *čömčü* « grosser Löffel »; Tar. *čömüč* « Schöpflöffel »; Čag. *čömüš* « Schöpflöffel » (Kunos liest wohl irrtümlich *čumuš*, Kun.-Suleiman, p. 50; *ibid.* ferner : *čumča* « Schöpflöffel, Schöpfgefäss » [? *čomčā* < *čomčaq* = *čamčaq* oder = *čömčü*] *čumšuq* « grosser Esslöffel ») und schliesslich Turf. *čōmüč* « aus langhalsigen Kürbissen hergestellte Schöpflöffel, Wasserflaschen u. s. w. (1) ».

Anderseits muss man sich vor dem Irrtum hüten, ein kom. *o* aus *a* vor *m* erklären zu wollen, solange man nicht sichere Beziehungen zu *a*-haltigen Wörtern nachweisen kann, denn in der von den Missionaren befolgten Schreibweise hat *o* unzweifelhaft auch sehr oft den Lautwert *u*, und zwar ganz besonders in der Nachbarschaft von Nasalen.

Ich erinnere zunächst an die lat. Wörter *fondo* (K. 28), *monimentum* (58), *com* (64), *mondus* (88; Klaproth : *mundus*), *fondus* (89), *fondamentum* (119); daneben auch *orino* (42).

Dieses *o* = *u* ist auch in einige Koman. Wörter eingedrungen : *alton* (140) = *altun; chaton* (77, 105) = *χatun; salkon* (78) = *salkun*. Es kann also keinem Zweifel unterliegen, dass *monda* (66) « hier » und *monzagin*[*a*] (64) « so viel » vielmehr *munda* und *munzagina* zu lesen sind; p. 71 finden wir denn auch richtig *munza* und p. 65 *muna* « ecce », 213 *munča*.

Herr Radloff hat sich aus *monda* einen Beweis für das Vorkommen des Lautes *y* im Komanischen construiert (Techmers *Zeitschr. für allg. Sprachwissenschaft*, II, p. 17), worin ich

---

(1) Von einem vorauszusetzenden urtürkischen **čamuč*; vgl. Jak. *χamyas* und *χomuos*. Von einem urtürk. **čaquč* « Hammer » (zu *čaq-* « schlagen ») leite ich ab : Čag. *čäküč* und Koman. *čäküč*; vgl. auch Houtsma, p. 69 : *čäküč* : wenn sich die Lesung *čowguč* bei Kuun 171,6 bestätigt, so würden wir in *ow* (= *oü, öü*) vielleicht einen unbeholfenen Versuch sehen müssen, einen zwischen *ä* und *ö* stehenden Laut wiederzugeben. Das Jakut. *čoqočču* ist wohl eine missverstandene Bildung zu *čoqui*, da **čaquč* im Jak. bei regelmässiger Entwicklung **čoquos* ergeben hätte; in *-očču* liegt das Suffix für nom. agent. vor (Böhtlingk § 373). Wie sich anderseits das oben genannte *čömüč* zu *čamuč* verhält, so dürfte sich das Karatschajische *čögüč*, Osm. *čöküč* zu der Grundform **čaquč* verhalten.

Digitized by Google

einen der schwersten Irrtümer seines ganzen Systems sehn muss. Meiner Ueberzeugung nach haben die Komanen in den angezogenen Wörtern wie die Tarantschi, Kaschgarer u. s. w. *u* und nicht *y* gesprochen.

Man ersieht aus den Zahlen, die ich oben hinzugefügt habe, dass diese Bezeichnung des Lautes *u* durch das Zeichen *o* fast nur im Italienischen Teile des Codex auftritt, den Deutschen Missionaren jedoch auch nicht ganz unbekannt war. Wenn wir also p. 68 und 115 ein *jomart* (°*d*) (1) geschriebenes Wort finden, dem im Deutschen Teile p. 214 *ǵomart* (2) entspricht, so dürfen wir wohl um so mehr daran denken, diese Formen durch *jumart* zu umschreiben, als p. 68 neben *jomart congul bila* die persische Uebersetzung *baktin iomādi* erscheint, wo *iomādi* für *jumardi* = npers. *ǵuwān mardī* steht.

Ob diese Annahme richtig ist, wird sich erst entscheiden lassen, wenn wir wissen, welche Lautung das Wort heute in den central-asiatischen Turkdialekten bevorzugt und welchem pers. Dialekt unser *iomādi* angehört. Dagegen hege ich nicht

---

(1) Im W. B giebt Herr Radloff dieses Wort unter der Form *jommart*. Wie Herr Radloff mit den einzelnen Wörtern umzuspringen beliebt, ersieht man auch aus dem Worte für « Tier »; der Codex bietet 127 *yanauar*, 180 *ianawar*, ersteres liest Herr Radloff im Kom. Wörterverzeichniss p. 38 *janywar* und vergleicht Kas. *dǯanuar*; aus dem zweiten dagegen macht er p. 58 *tsanwar* (vgl. W. B. IV, 192) unter Vergleich von kas. *dǯanwar*. Im W. B. giebt er III, 87 für das Komanische *janywar* unter Verweis auf *dǯanwar*. Dies fehlt jedoch im W. B. wo wir IV, 22 zwar Osm. *dǯanawar* — warum also das mittlere *a* im Komanischen Worte verwerfen? — und kirgis. *dǯannar*, von den angegebenen Kazan. Wörtern aber keine Spur finden. Nach Youssouf scheint man übrigens heute im Osm. zwischen *dǯanawar* « Schwein, Wildschwein » und *dǯan-awyr* « beseelt, Tier, Vierfüssler » zu scheiden (vgl. Horn, *Grundr. Neupers. Etymol.* no 1073). Die tadellose Tar. Form *djanibar* findet man Prob. VI, 129, 1 u; 130, 12; nach dem W. B. III, 626 soll sie *djany-bar* (sic) lauten. Was soll dieses *djany bar* und was soll die Ableitung *dǯan* + *bar*, die W. B. IV, 22 für das Kirgis. gegeben wird — im Kom Wörterverzeichniss p. 38 gar *dǯany* + *bar!* —, da das Suffix doch iranisch ist?

Trotzdem verlangt Herr Salemann von den Turkologen, es solle ihnen bei all dem — djanibarisch wohl sein!

(2) Vgl. Houtsma, *Türk.-Arab. Gloss.*, p 72.

Digitized by Google

den geringsten Zweifel, dass *jomdarimen* « congrego », *jomdardim* « congregaui » und *iomucti* « conuenit » (K., p. 18) ohne Weiteres der Verwandten wegen mit *u* anzusetzen sind.

taɣ; für npers. *taɣt* mit Abfall von *t* wie in Tar. *waɣ* neben *waɣt* (*Prob.* VI, 113, 22, 123, 6u; 155, 5; 189, 7; 193, 8). Vgl. *taɣ* Prob. IV, 247, 11 und *täɣ* VI, 100, 12u, die beide im W. B. fehlen.

Mit diesem Lehnwort ist Herr Radloff überhaupt sehr souverän verfahren: W. B. III, 801 stellt er ein *teɣ* auf, das er offenbar aus der *ibid.* gegebenen Form *teɣtīdin* abstrahiert hat (1). Diese Form ist aber ganz unmöglich, weil der *i*-Umlaut nicht über zwei Konsonanten hinaus wirkt, auch in Lehnwörtern im Allgemeinen nicht auftritt. In den *Proben* VI finden wir denn auch richtig 86 N° 3, Z. 6 *taɣtimda*, 124, 1, 81, 7 *taɣtīdin*, 122, 1, 82, 15 und 19 *taɣtīda*, 82, 23 *taɣtiñizda*. Für Herrn Radloffs *teɣtīdin* hat es also *taɣtīdin* zu heissen — oder aber *täɣtīdin!* Dass es zwei Lautungen dieses Wortes giebt, ist Herrn Radloff, oder wenigstens seinem W. B., verborgen geblieben. Das palatale *täɣt* liegt in *Prob.* VI, 115, 4u *täɣtiga* und 109, 10u *täɣtīdin* vor.

Aus dem Tar. gehören noch hierher 65, 7u *täɣšidin*, 100, 9u und 11u *täɣšīgä*, 100, 2u *täɣtipejīda*, 101, 1 *taɣtipejī*, 109, 12 *täɣtipejīniñ* zu *tɣtipai*. All diese Formen sucht man im W. B. vergeblich: *täɣši* ist nur dem unglücklichen westeuropäischen Turkologen klar, der sich daran erinnert, dass *t* und *š* in Herrn Radloffs Texten nicht selten verwechselt werden (*Prob.* VI, 75, 2u und 7u: *Pärhašqa* für *Pärhatqa*, 126, 8 *šülkī* für *tülkī*; IV, 177, 7: *tyraɣym* für *šyraɣym* etc.), weil sie sich in russischer Minuskel verhalten wie *n* zu *u* und daher vom Setzer verlesen werden können (2). Zur Behandlung des

(1) Aehnlich heisst es für das Kir. III, 778 *tāq* (im Text meines Wissens nur mit kurzem *a*; z. B. *Proben* III 462, 2 *taqqa*) und unter demselben Stichwort: *tāqt*.

(2) Die unglaubliche Liederlichkeit, mit der gerade der Tarantschiband hergestellt wurde, erhellt wieder aus der Form *šärtu* (111, 3), für die *törtu* zu lesen ist.

Digitized by Google

Auslants in *täχtipejī* (npers. *taχt pāj*) vergl. *mozejī* 117, 14, *mozeji* (für *-jī*) 117, 11 zu *mozai* 117, 10. Unser *i*-Umlaut aufweisendes Compositum scheint aber auch den Uebertritt des gutturalen *taχt* in die palatale Reihe (*täχt*) veranlasst zu haben.

Das Wort *täχ, täχt* hat ausser der Bedeutung « Thron » im Tar. auch noch die von *täχtipai* : « Tritt, kleiner erhöhter Sitz, Estrade »; z. B. mehrfach in der Erzählung von Säipül Mülük *Prob.* VI, 99 ff., wo die Uebersetzung « Thron » ganz sinnlos ist.

Aus dem IV. Bande der Prob. erwähne ich noch folgende Formen, die von Herrn Radloff entweder übergangen oder nur dem Osm. oder Uigurischen zugeschrieben worden sind : 159, 1 *tāqt* (d. h. *tâqt*, d. h. *taqt*); 258, 19 *taχt*; 336, 11 *taχyt*; 337, 3 *taχt*; 386, 3 *taγyt*.

etmäk. Dieselbe Form im CC bei Kuun pp. 102 und 103 im Italienischen Teil, sowie bei Houtsma p. 44; daneben im Deutschen Teil mehrfach *ötmäk*.

Es handelt sich hier wohl um dialektische Nuancen, während wir in dem einmaligen *išit* + *tir* 186, 17 (so der Cod.) neben *äšit* und in *ämdi, jmdi* (lies *imdi*) 67 (1) rein promiscue gebrauchte Lautierungen vor uns haben.

In seinen *Türkischen Vocalstudien* (2) hat Karl Foy diese Formen zum erstenmale ausführlich behandelt; auch Martin Hartmann bietet uns in seinem Kaschgar-Text (3) z. B. *imdi* neben *ämdi* (4).

---

(1) Die von Herrn Radloff unter *är* und *säkrīči* angeführten Formen sind zu unsicher, als dass ich sie schon jetzt aufführen möchte.

(2) *Mitteilungen des Sem. Orient. Sprachen* III, 2, pp. 180 ff. 1900.

(3) *Keleti Szemle* VI pp. 161 ff. 1904.

(4) Auch bei Kunos, *Adalékok a Jarkendi* (*Keletázsiai*) *Törökség Ismeretéhez* Budapest, 1906, gehen *ämdi* und *imdi* nebeneinander her : p. 42 : 3 *ämdi* 1 *imdi*; 48 : 4 *ämdi* 1 *imdi*; 57 : 2 *ämdi* 2 *imdi* u. s. w. Ferner *ber kün* 36, 1; *bi* (< *bir*) *kün* 52, 2; gekürzt *bi kün* 52, 3 und 55, 1 u; *hič* 33, 3 u neben gewöhnlichem *heč* z. B. im selben Stück 33, 7 u. Schliesslich auch *barekän* 58, 6 u neben *bar ikän, bä ikän*. In allen Formen ist *e* ein sehr geschlossenes *e*.

Digitized by Google

In seiner Antwort (1) auf Foys Arbeit hat Herr W. Radloff dagegen seine ganze « Autorität » in die Wagschale geworfen, um diese sprachgeschichtlich so bedeutende Zweiheit aus der Welt zu disputieren. Er versteigt sich dabei in seinem Eifer *l. c.* p. 432 zu den folgenden Sätzen :

> « Dagegen muss ich konstatieren, dass ich bei meinen Jahrzehnte langen ununterbrochenen Dialektforschungen in keiner Mundart und bei keinem Individuum derartige Doppelstämme gehört habe. Wenn solche scheinbaren Doppelstämme etwa in meinen Texten angetroffen werden, so beruhen sie entweder auf einem Versehen meinerseits, indem ich nach der Aussprache in einer Mundart, bei deren Niederschreibung ich mich die eine Form anzuwenden gewöhnt hatte, nun bei Aufzeichnungen in einer neuen Mundart, noch durch die alte Gewohnheit veranlasst, die frühere Orthographie anwandte, oder das mir diktirende Individuum sprach oder kannte wenigstens zwei verschiedene Mundarten, und suchte, wenn ich durch eine Frage über die Aussprache eines Wortes seine Rede unterbrach, mir dieses Wort zu erklären, indem es den zweiten Dialekt, der ihm geläufig war, zu Hülfe nahm. »

Dieser Erklärung gegenüber verweise ich auf die folgenden Tatsachen : Im Tarantschi Bande ist die Form *ikän* durchaus die Regel; in den drei Stücken pp. 110-113 (2); 113-118; 119-124 dagegen finden wir neben siebzehn *ikän* auch fünfunddreissig *äkän* und zwar stehen beide Formen mehrfach in derselben Zeile!

Will uns Herr Radloff jetzt etwa glauben machen, er habe z. B. *bir bai bar ikän* oder *bir padišā bar ikän* nicht beim

---

(1) *Zur Geschichte des türkischen Vokalsystems* in *Bull. de l'Académie Imp. des Sciences de St. Pétersb.* 1901. Avril. T. XIV. № 4. pp. 425 ff.

(2) In diesem ganz vernachlässigten Stücke (vgl. meine *Altaischen Streiflichter* pp. 12-13) finden wir sogar *äki* « zwei », und ferner *ägisi* 110, 15, *igäst* 111, 4 neben *ägäst* 111, 31. Zu letzterem vgl. 191, 11 u. s. w. *ägä*; dies ist auch nach dem W. B. die einzig berechtigte Tarantschi Form; *ägi* kennt das W. B. überhaupt nicht, ebensowenig *igä*, obwohl W. B. I 694 ausdrücklich darauf verwiesen wird!

Digitized by Google

ersten Aussprechen begriffen, um Erklärung gebeten und sein Tarantschi habe bei der Wiederholung richtig *bir bai bar äkän* gesprochen, um verständlicher zu werden?

Diese Ausrede wäre so lächerlich, dass auch Herr Radloff vor ihr zurückschrecken dürfte. Es bliebe also noch sein erster Versuch, diese Schwankungen zu erklären, an den sich Herr Radloff halten könnte. In diesem Falle müsste er sich jedoch dazu bequemen, uns den Dialekt namhaft zu machen, unter dessen Einfluss er gestanden haben will, als er die Seiten 110-119 mit ihren fünfunddreissig « falschen » *äkän* aufnahm. Sein W. B. kennt eine Form *äkän* nur aus dem Krimtatarischen; diesen Dialekt aber kannte Herr Radloff soviel ich weiss noch gar nicht, als er die Tarantschitexte notierte. Ausserdem böte sich etwa noch das Kirgis. *ekän;* aber wenn Herr Radloff *ekän* in der Feder gehabt hätte, so würde er nun und nimmer *äkän* geschrieben haben, hat ja doch die « alte Gewohnheit » ihn sogar oft über hundert Seiten und mehr verhindert, das neue, richtige Lautbild niederzuschreiben, wie ich dies demnächst an der Hand anderer Texte nachweisen werde.

Was aber unser *äkän-ikän* anbetrifft, so wird sich Herr W. Radloff auf eine andere, stichhaltigere Erklärung besinnen müssen, wenn er Foys Auffassung dieser Doppelformen widerlegen will.

Digitized by Google

Digitized by Google

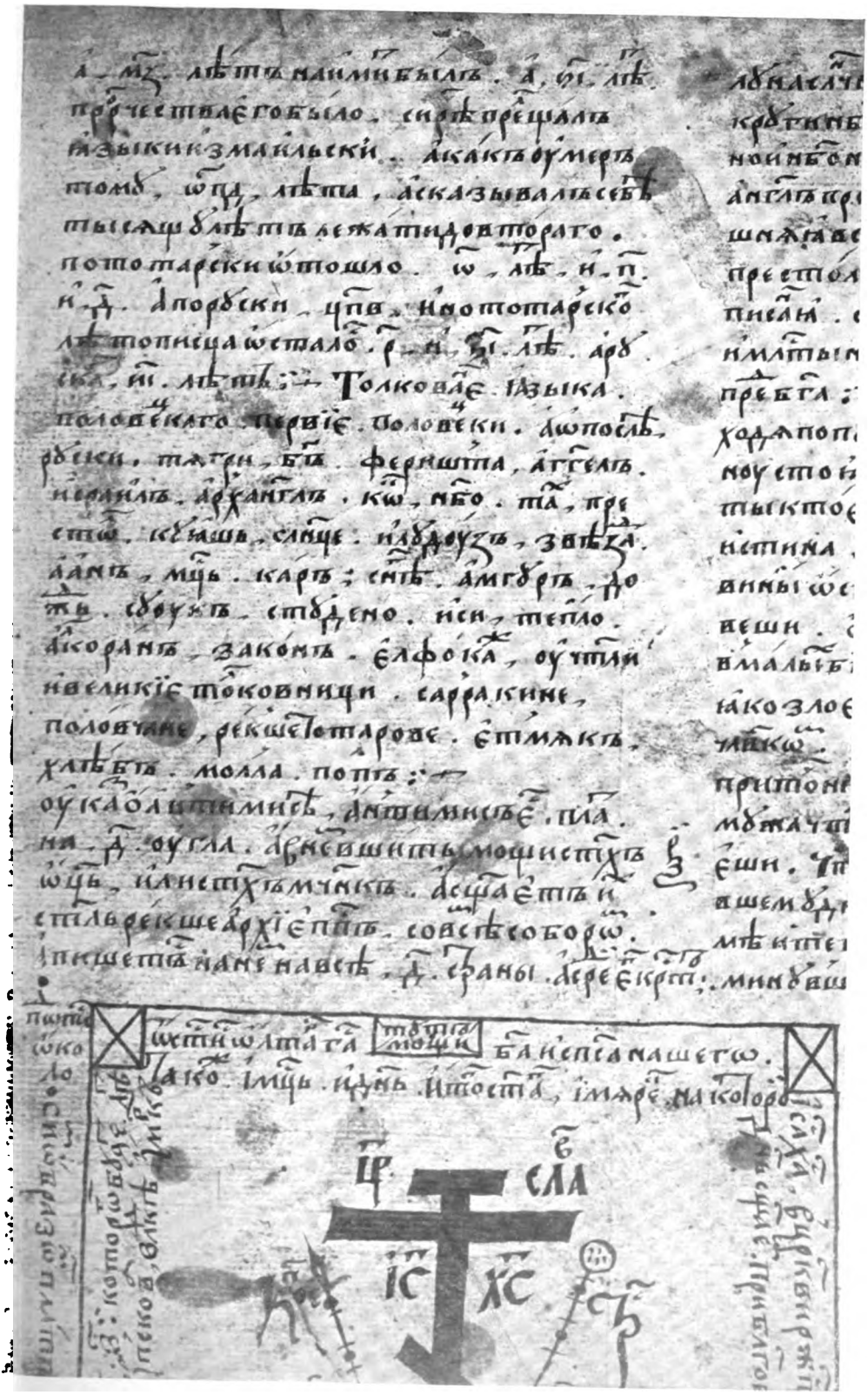

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 6 avril 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. L. Solvay, *vice-directeur ;* G. De Groot, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Louis Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Ern. Acker, Jan Blockx, Paul Gilson, G. Hulin, *membres ;* Fernand Khnopff, *correspondant.*

Absences motivées : MM. Hymans, Rooses, Tinel et Brunfaut.

Devant l'Assemblée debout, M. le Directeur annonce officiellement la mort de M. Jean-Théodore Radoux, doyen d'âge de la Section de musique, survenue le 20 mars à Liége.

Il ajoute qu'il a représenté l'Académie aux funérailles et prononcé le discours d'usage.

Son discours sera imprimé au *Bulletin* et une lettre de condoléance sera adressée à la famille du distingué et regretté confrère.

M. le Secrétaire perpétuel propose de voter des remerciements à M. Mathieu. (*Adhésion.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

La Classe prend aussi notification, avec un profond sentiment de regret, de la mort de l'un des associés de la Section de gravure, M. Louis-Oscar Roty, décédé à Paris le 23 mars.

Des condoléances seront adressées à Mme Roty.

— Sur la motion de M. le Secrétaire perpétuel, la Classe s'associe à la manifestation qui aura lieu le 9 avril, au Palais des Académies, en l'honneur de M. Ernest Acker, architecte en chef du Comité exécutif et du Commissariat général de l'Exposition de Bruxelles. Elle délègue M. Mathieu, président de l'Académie, ainsi que M. Solvay, vice-directeur de la Classe, pour la représenter officiellement et décide que le texte de la motion sera communiqué au Comité organisateur.

— Le Comité d'organisation du Congrès artistique international de Rome (avril 1911) invite l'Académie à s'y faire représenter. — MM. Hymans et Rooses sont délégués.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts adresse le second rapport réglementaire de M. Van Daele, lauréat du concours d'architecture de 1908.

Renvoi à l'examen de MM. Janlet, Acker et Brunfaut.

— M. le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Albert Dremel, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, et de Mme Pol. Meirsschaut, directrice d'école à Saint-Josse-ten-Noode, un recueil de poésies illustrées, intitulé : *Lyres reprises*.

M. L. Solvay lit une note bibliographique à ce sujet dont la Classe vote l'impression au *Bulletin*.

Digitized by Google

Discours prononcé aux funérailles de J.-Théodore Radoux, membre de la Classe des beaux-arts, le 24 mars 1911, par M. Émile Mathieu, directeur de la Classe des beaux-arts, président de l'Académie.

Après le premier mouvement de douloureuse émotion que je ressentis en apprenant le décès si imprévu de mon vieil ami, de mon très estimé confrère Jean-Théodore Radoux, je me rappelai que ma qualité de directeur de la Classe des beaux-arts à l'Académie royale de Belgique m'imposait le devoir de prendre la parole à ses funérailles. Je me demandai, non sans inquiétude, ce que je pourrais apprendre aux Liégeois qu'ils ne connussent comme moi, mieux que moi, de la vie artistique et administrative de leur éminent concitoyen. Et justement un ami m'envoyait, avec la notice instructive de Richard Ledent, l'article nécrologique de M. Jules Noirfalise, article si éloquent dans sa concision émue, si parfaitement documenté. Et, me voyant réduit à une froide et sèche nomenclature d'œuvres éditées ou demeurées en portefeuille, à l'énumération des étapes fournies dans la carrière professorale et académique, — je me rappelais mes lointaines impressions d'adolescent à la lecture des premiers exploits de ces jeunes artistes qui avaient nom Riga, Benoit, Radoux, et de leurs fidèles acolytes les Léon Jouret, les Terry... — Je me souvenais de l'ardente émotion avec laquelle j'écoutais le récit de leurs succès, de leurs audaces éveillant les enthousiasmes et les dénigrements, — de mon indulgente tendresse pour ces frères aînés, dont on se racontait l'existence aventureuse, vrais Bohèmes de Mürger, commençant leur journée de travail ou de plaisir à l'heure où il est de convenance et d'hygiène de prendre du repos, — m'enivrant de leur gaîté insouciante, faite de cynisme bon enfant et d'héroïque stoïcisme, d'amour du beau et du vrai, en haine du poncif, de l'officiel, — et surtout de cette soif d'indépendance qui les rem-

Digitized by Google

plissait de dédain pour les emplois, pour les honneurs, — cette fièvre de liberté qui venait d'incendier l'Europe, inspirant à Schiller l'*Ode à la Joie*, au sombre, à l'austère Beethoven, la *IX*e *Symphonie*... Au surplus, chacun pratiquant comme une religion son dialecte maternel, fidèle, je ne dis pas à l'esprit, mais à l'amour du clocher natal, cette forme la plus touchante, la plus vraie du patriotisme, — fidèle aussi à la grande loi d'attraction universelle, réalisant ainsi sans intransigeance, sans étroitesse, ces deux aspirations parfois contradictoires en apparence : le particularisme familial et la fraternisation des races.

Puis, suivant de près le robuste fils des Flandres, l'énergique enfant de Wallonie emporte d'assaut le prix de Rome, non pour orner sa chambrette de diplômes et de médailles, mais pour échapper pendant quatre ans (une éternité!) à la sujétion du pupitre d'orchestre, à la servitude du jubé de paroisse ou de la leçon de piano dans quelque pensionnat.

Tous deux s'élancent à la conquête de Paris, l'un par l'oratorio, l'autre par le drame lyrique.

Voici le bon Liégeois revenu dans sa ville natale. Il entre au Conservatoire pour y rénover méthodes et règlements, — à l'Académie, où il ne pénètre pas sans quelque appréhension, bientôt dissipée toutefois, car il constate que le pédantisme tant conspué n'y règne guère qu'à la surface, — et il se sent conquis par l'urbanité, l'affabilité, la bonté de ces nouveaux compagnons d'étude. Et le révolutionnaire de jadis se voit amené à donner à son tour des conseils aux jeunes, à refréner leurs audaces, à les rappeler aux règles du contrepoint et de la fugue, — et il se prend à douter de son identité en se voyant un jour assis dans ce légendaire fauteuil directorial, préposé au maniement de la sonnette magique qui dispense à son gré la parole ou le silence.

De ces collègues qui t'ont connu, mon cher Jean-Théodore, qui t'aimaient, que tu as aimés, estimés, combien ont disparu au cours de tes quarante années de carrière académique, — la

Digitized by Google

plupart frappés comme toi sur le champ de bataille, préparant l'éternel combat, ou sortant d'une victoire?

Ceux-là te souhaitent en ce moment la bienvenue dans la légion artistique de l'au delà. Au nom de ceux qui demeurent, à toi, leur ami regretté, leur vénéré confrère, j'adresse ici l'adieu... l'au revoir!.. le plus affectueux, le plus fraternel.

En leur nom j'adresse à ta digne épouse, à tes enfants que tu idolâtrais bien plutôt que tu ne les chérissais, les plus vives, les plus respectueuses condoléances.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un recueil de poésies, *Lyres reprises*, publiées par deux de nos compatriotes, Mme Blanche Meirsschaut, directrice d'école à Saint-Josse-ten-Noode, et M. Albert Dremel, avocat à la Cour d'appel.

Ce recueil pourrait encourir le reproche de ne pas intéresser spécialement la Classe des beaux-arts, si les poésies qui le composent n'étaient illustrées de vignettes. Il nous serait difficile cependant de parler de celles-ci sans parler en même temps de celles-là. Elles ont un lien commun qui les unit. Et ce lien, vraiment curieux et original, c'est qu'elles nous arrivent de l'autre monde.

C'est de l'autre monde, en effet, — meilleur que le nôtre, j'ose l'espérer, — que les auteurs les plus illustres, morts depuis fort longtemps, les ont dictées aux éditeurs de ce recueil. Lamartine, Boileau, Molière, La Fontaine, Victor Hugo, Théophile Gautier, Alfred de Vigny, sans oublier Rodenbach et André Van Hasselt, ont bien voulu répondre à l'appel de leurs deux admirateurs et leur communiquer, par transmission médianimique et fluidique directe, les plus inédits et les plus récents produits de leur muse d'outre-tombe. On sait que, pour converser avec les vivants, les

Digitized by Google

morts ont à leur disposition un moyen sûr et infaillible de télégraphie : la typtologie-bascule, autrement dit « table tournante ». C'est par ce moyen que Mme Meirsschaut et M. Dremel ont obtenu de ces glorieux trépassés les poésies, parfaitement authentiques, paraît-il, qui font la matière de ce gros volume.

Le fait n'est pas unique. Ce n'est pas la première fois que les grands hommes disparus ont daigné nous prouver qu'ils travaillent encore. D'autres ouvrages du même genre que celui dont j'ai l'honneur de parler ici existent et sont connus. Il ne m'appartient pas d'approfondir de pareils mystères. Mme Meirsschaut et M. Dremel nous donnent l'assurance que les vers publiés par eux sont bien de ceux dont les noms sont imprimés en tête de chaque pièce, et non, comme le prétendent les sceptiques, d'eux-mêmes. Ce sont gens de bonne foi, et quoique profane en la matière, je me garderai bien de les contredire. L'excellente préface de M. Dremel est d'ailleurs pleine de renseignements que l'on consultera avec fruit, et qui ont failli me convertir moi-même.

Quoi qu'il en soit, en considérant les vignettes qui ornent le volume, — et ici l'ouvrage a le droit de nous intéresser plus directement, — il appert avec assez d'évidence qu'un artiste banal ne saurait en être l'auteur. Cet auteur pourrait bien être l'un des poètes mêmes du recueil. Les poètes dessinent et peignent généralement mal : la naïveté de ces illustrations tendrait à prouver leur origine surnaturelle.

Je recommande la lecture de ce livre aux membres de la Classe des beaux-arts qui en auraient le loisir, mais plus encore à nos confrères de la Classe des lettres, qui ont la Poésie dans leurs attributions, et à ceux de la Classe des sciences, pour qui les phénomènes psychiques et magnétiques n'ont pas de secrets. Il ne manquera pas de les édifier.

Lucien Solvay.

Digitized by Google

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations :

1° De MM. Mathieu, Tinel et Blockx sur le deuxième rapport de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909 ;

2° De MM. Lenain et Hymans sur le deuxième rapport de M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906. — Ces appréciations seront transmises à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Leclercq (*Jules*). Une ville heureuse. [Bruxelles, 1911]; extr. in-8° (8 p.).

Cloquet (*L.*). L'art monumental religieux. Bruxelles, 1910; extr. in-plano de « Notre Pays » (14 pages, 12 gravures, 1 cartouche chromolith., 1 planche).

Lyres reprises. Recueil de poésies illustrées obtenues par transmission médianimique et fluidique directe (Mediums : Mme Blanche Meirsschaut, M. Albert Dremel). Bruxelles, 1911; petit in-4° (144 pages non chiffrées, texte encadré, 28 vignettes)

Matthieu (*Ernest*). Une erreur historique. La prétendue institution des grands baillis du Hainaut, par le comte Guillaume Ier. Mons, 1910; extr. in-8° (6 p.).

Bruxelles. *Ministère de l'Industrie et du Travail.* Conseil supérieur du Travail. Dixième session, 1910. Logement des ouvriers employés dans les briqueteries et sur les chantiers. — Demandes de prolongation de la durée du travail des hiercheurs ou sclauneurs dans des mines déterminées. 1911 ; in-4°.

— *Institut de sociologie Solvay.* Actualités sociales. Missions dans le Katanga. I. Le commerce au Katanga : Influences belges et étrangères (G. De Leener), in-16, 1911.

Digitized by Google

GAND. Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas. (F. vander Haeghen, R. vanden Berghe, Victor vander Haeghen et Alph. Roersch.) CLXXXVe et CLXXXVIe livraisons, 1911.

LOUVAIN. *Université catholique*. Bibliographie, cinquième supplément, 1908-1911.

—

Haupt (*Stephan*). Die Lösung der Katharsistheorie des Aristoteles. Znaim, 1911; in-16 (47 p.).

Balás (*Charles de*). De la natalité réduite à un ou deux enfants au point de vue national et économique. Budapest, 1910; extr. in-8° (26 p.).

Zarándy (*Gaspard A.*) [*Stefezius de Thurstern*]. Les Szemere, descendants du conquérant Huba, un des sept ducs fondateurs de la Hongrie en 889. Budapest, 1910; in-fol. (161 p., 170 planches). (Avec la collaboration de plusieurs savants. — Traduction française de André Leval.— Hors commerce.)

—

ALBANY. *New York State Education Department*. Sixth annual report. Supplemental volume : « The American Flag ». (Harlan Hoyt Horner.) 1910.

Guimet (*Émile*). Lucien de Samosate, philosophe. Paris, 1910; extr. in-8° (31 p.).

Pascal (*Carlo*). Epicurei e mistici. Il carattere morale di Mecenate. — Petronio arbitro. — I misteri Greci. — Euripide mistico? — Leopardi e il Cristianesimo. — Federico Amiel. — Maurizio di Guérin. Catane, 1911; in-16 (VII-157 p.).

LEYDE. *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*. Grafschriften in stad en lande. (J.-A. Feith, C.-H. Van Rhijn, J.-B. Vinhuizen, G.-A. Wumkes.) 1910.

SAINT-PÉTERSBOURG. *Faculté d'histoire et de philologie*. Guillaume de Machant. Poésies lyriques. Edition complète en deux parties, avec introduction et glossaire. (V. Chichmaref.) 2 vol.; 1909.

GENÈVE. *Neuvième Congrès international de géographie*. Compte rendu des travaux. (Arthur de Claparède.) Tome III. 1911.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 1er mai 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Mce Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, Ern. Nys, H. Pirenne, E. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, Ém. Waxweiler, *membres;* W. Bang, *associé;* J.-P. Waltzing, H. Lonchay, E. Mahaim et Eug. Hubert, *correspondants.*

M. le Directeur félicite M. Cumont au sujet de sa nomination de correspondant de l'Académie royale de Berlin. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

S. E. Mgr Mercier, membre de la Classe, envoie des remerciements pour les sentiments de sympathie que M. le Secrétaire perpétuel lui a exprimés au nom de ses confrères lors de l'accident d'automobile dont il a failli être victime.

— Un travail manuscrit, dont le titre suit, est renvoyé à l'examen de MM. Wilmotte, Vercoullie et Thomas : *Edmond, histoire d'un prénom*, par Antoine Grégoire, professeur à l'Athénée royal de Huy.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de l'Intérieur :

Annuaire statistique de la Belgique, 1910.

Par M. le Ministre des Affaires étrangères :

Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves, 1910.

— Remerciements.

ÉLECTIONS.

MM. Mesdach de ter Kiele et Pirenne sont réélus pour l'année 1911-1912, délégué et délégué suppléant de la Classe auprès de la Commission administrative.

M. Guillaume De Greef est élu membre titulaire en remplacement d'Alfred Giron, décédé.

Digitized by Google

RAPPORTS.

Les luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai jusqu'en 1424; par Léo Verriest.

Rapport de M. Pirenne, premier commissaire.

« Comme son titre l'indique, le mémoire de M. L. Verriest se compose de deux parties bien distinctes. Dans la première, l'auteur étudie, surtout d'après des documents inédits, les mouvements politiques et sociaux dont la commune de Tournai fut agitée depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à l'établissement, en 1424, d'une constitution abandonnant l'administration urbaine aux corporations de métier. La seconde partie du travail se rapporte exclusivement au contrat d'apprentissage au XIIIe et au XIVe siècle d'après les sources tournaisiennes. Le plus ancien contrat étudié, qui est en même temps le plus ancien que l'on ait signalé jusqu'aujourd'hui en Belgique, remonte à l'année 1264.

M. Verriest a très soigneusement analysé les stipulations des nombreuses conventions de ce genre que lui ont fournies les riches archives de Tournai. Les résultats de son travail confirment en général et complètent en quelques points ceux auxquels M. G. Des Marez est arrivé dans son article récent sur *L'apprentissage à Ypres à la fin du XIIIe siècle* (1). Je me permettrai de faire observer que l'expression d'acte privé pour désigner la nature du contrat d'apprentissage, avant l'époque où il est régi par l'autorité corporative, prête à confusion, un contrat entre particuliers étant nécessairement, au point de vue juridique, un acte privé. On rendrait plus exactement l'idée de l'auteur en disant qu'il constitue, à l'époque envisagée, un contrat librement passé entre les parties.

(1) *Revue du Nord*, 1911, n° 1.

Digitized by Google

M. Verriest a pourvu son très intéressant mémoire d'un riche appendice de pièces justificatives inédites : contrats d'apprentissage et actes royaux, dont quelques-uns de haute valeur, relatifs aux métiers tournaisiens au XIVe siècle. Il serait utile, avant l'impression du travail dans nos *Mémoires* in-8°, — que j'ai l'honneur de proposer à la Classe, — de faire précéder chacun de ces documents d'une analyse sommaire. »

—

Rapport de M. Lameere, deuxième commissaire.

« J'estime également qu'il y a lieu d'insérer le travail de M. Verriest dans la collection des *Mémoires* in-8° de la Classe.

L'auteur, lauréat du premier concours Charles Duvivier, a analysé avec une précision que je me plais à relever cinquante et un contrats d'apprentissage puisés dans les archives de Tournai. La capacité des parties, la durée des contrats, les stipulations les plus importantes sont, dans son travail, très intelligemment notées et étudiées. Le milieu y apparaît dans son mouvement : du XIIIe au XVe siècle, les luttes de classes sont, à Tournai comme dans les régions avoisinantes, ce qu'un historien du droit a appelé le pain quotidien de la commune. Les documents réunis par l'auteur forment en leur ensemble une contribution des plus intéressantes à l'histoire juridique de l'industrie. Ici, comme ailleurs, les conventions révèlent à l'égard des jeunes artisans les sentiments les plus louables, mais il faut toujours se garder de se laisser prendre au mirage des textes, et l'on voit qu'à l'occasion il y avait loin, dans le milieu, des stipulations du contrat à son exécution, témoin la condamnation au bannissement encourue en 1320 par un maître pour avoir garrotté son apprenti.

Point qui confirme les données générales, il paraît ressortir de l'ensemble des conventions qu'il n'était point permis au maître de s'assurer le concours de plus d'un apprenti ; ici encore

Digitized by Google

se retrouve le caractère de la réglementation corporative, à savoir les limitations imposées en vue de prévenir les concurrences et d'entraver le libre effort.

Les contrats qui accompagnent le mémoire ne sont point passés devant les échevins; chacun d'eux relate l'intervention d'un de ces *voirs-jurés*, ayant mission de surveiller les conditions du travail, que l'on rencontre notamment aussi dans les chartes lilloises (voir entre autres la charte de 1235, art. 10). J'y note, pour marquer leur intérêt juridique, ici, l'intervention d'un clerc à l'acte, civil de sa nature (1291), là, une stipulation expresse de solidarité (1306), plus loin, à partir du XIVe siècle, la division du chirographe en trois parties, dont l'une demeure aux mains du voir-juré qui intervient.

Le mémoire témoigne de la part de l'auteur d'une réelle intuition des choses du droit et des informations les plus étendues. Je me range donc entièrement à l'avis du premier commissaire.

A mon sens, il ne serait pas sans utilité que l'auteur fît suivre son mémoire d'une table relevant en quelques mots l'objet essentiel de chacun des documents à éditer. »

—

Rapport de M. Brants, troisième commissaire.

« L'apprentissage est une pièce essentielle de l'organisation industrielle reposant principalement sur l'habileté de l'artisan, son *art* personnel. Aussi est-il soigné, détaillé dans ses devoirs par les règlements multiples de l'ancien droit industriel. Quand la machine a triomphé, on a cru pouvoir déprécier l'élément personnel, et ce fut vrai pour le gros œuvre de masse; le métier d'art en fit une maladie presque mortelle. On cherche à le relever aujourd'hui partout. On discute la méthode de formation professionnelle : l'atelier patronal ou l'école technique ou leur combinaison. Autrefois l'enseignement professionnel était tout patronal, c'était l'apprentissage domestique, familial; il a long-

Digitized by Google

temps fait merveille. Pour assurer sa pratique sérieuse, éviter sa décadence par la concurrence de la masse, de bonne heure on limita le nombre des apprentis. Tout cela indique l'importance du sujet; c'est la cellule de la vie *technique* professionnelle du métier. Que ces coutumes se soient formées sous le régime de l'industrie d'art personnelle, fût-elle même extra- ou antécorporative, c'est dans la logique technique du *métier qui est œuvre d'artisan*. De là le grand intérêt de travaux nous faisant connaître les plus anciens actes du genre, qui ont fourni les éléments coutumiers des statuts corporatifs. C'est ce que donne l'étude de M. Verriest pour Tournai (1) comme celle de M. Des Marez sur l'apprentissage à Ypres récemment parue dans la *Revue du Nord*. Le métier doit s'exercer correctement, les pouvoirs y veillent; mais les intéressés y veillent aussi en exigeant qu'on l'enseigne et l'apprenne « loyalement ». C'est ainsi qu'on fera bonne et loyale marchandise, selon l'expression longtemps usitée; *loiaument comme preudom*, dit le contrat du 8 janvier 1272 (73). Ceux qui songent aujourd'hui, et avec combien de raison, dans la sphère de la petite et moyenne industrie, à relever le travail par un apprentissage sérieux, liront avec intérêt cet exemple du passé. Ils sont dans la méthode du genre; on doit les y étudier, et ce n'est pas sans profit qu'on comparerait les contrats renouvelés de la renaissance actuelle des métiers avec les types anciens que nous révèlent ces découvertes d'archives.

C'est dire que nous concluons, comme les deux premiers commissaires, à l'insertion de ce travail, *avec* les pièces justificatives, *surtout avec* ces pièces, dans les *Mémoires* in-8° de la Classe. » (*Adopté.*)

---

(1) Quelques textes avaient déjà été indiqués par le Baron Amaury de la Grange : *Anciens contrats tournaisiens d'apprentissage.* (ANN. DE LA SOC. HIST. ET ARCHÉOL. DE TOURNAI, 1900, p 185)

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1911.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier le sentiment de la nature, en France, depuis Bernardin de Saint-Pierre jusqu'en 1830.

Rapport de M. Wilmotte, premier commissaire.

« Le concours de cette année a donné des résultats inespérés : trois mémoires nous ont été envoyés, d'étendue et d'importance fort inégales, sans doute, mais attestant l'intérêt qu'a suscité la question posée par la Classe.

Ces mémoires ont été rangés ainsi, d'après leur devise : I. *O ubi campi;* II. *The poetry of earth is never dead* (Keats); III. *'t Feit spreekt voor den man.* Le n° II m'a seul paru digne de retenir notre attention. Mais avant de l'analyser, je dois exposer les raisons pour lesquelles j'estime qu'il faut écarter ses deux concurrents.

En ce qui concerne le n° I, ces raisons sont bien simples : 28 feuillets, négligemment écrits et dont la moitié n'est que citations banales, il n'y a pas évidemment là de quoi mériter la récompense promise par la Classe. L'auteur s'est borné à rassembler quelques données, à encadrer de longs extraits de quelques réflexions sans grande originalité. Il n'a rien approfondi ; il n'a fait qu'effleurer un vaste sujet.

Le n° III est un mémoire de 172 pages. Il ne manque ni d'importance ni de valeur. Mais il a un tort essentiel et, si j'ose dire, primordial. Il ne répond pas à la question posée par l'Aca-

Digitized by Google

démie. Ou plutôt l'auteur ne s'est pas gêné pour modifier le texte de cette question. Dans notre pensée, il s'agissait uniquement — et nous l'avons clairement dit — d'étudier le sentiment de la nature dans les lettres françaises de 1770 environ à 1830. Bernardin de Saint-Pierre a publié son *Voyage à l'île de France* en 1773; mais il l'avait composé en 1770; jusqu'en 1830, cela fait donc exactement soixante ans. Dans le mémoire n° III, ces soixante ans de littérature occupent à peine le tiers des 172 pages que l'auteur s'est donné le mal d'écrire (1). Encore y est-il question de bien des choses qui auraient été utilement omises, et cela parce que, au lieu du sujet proposé, cet auteur a, nous apprend-il dès le titre, étudié « le sentiment de la nature *dans la peinture* et les lettres françaises de la fin du XVIIIe siècle jusqu'après la victoire du romantisme ».

Voilà une assez grave extension à laquelle nous n'avions pas pensé. L'histoire de la peinture n'est pas de notre ressort. Encore eussions-nous pu admettre qu'à titre comparatif on alléguât certaines œuvres d'art, où le sentiment de la nature est aussi nettement marqué que dans les écrits de la période indiquée. L'auteur du mémoire n° II a usé judicieusement de ces constatations subsidiaires. Mais ici point. La peinture intéresse son concurrent de façon moins discutable que les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre, de Sénancour, de Mme de Staël et de Chateaubriand, c'est-à-dire des seuls écrivains sur lesquels se soit un instant fixé son attention. Et ce n'est pas tout. Il a promptement oublié que c'est de « lettres françaises » qu'il s'agissait, bien que le titre, tout modifié qu'il fût, de son mémoire contînt des précisions à cet égard; il nous a donc servi une sorte de résumé d'histoire des arts dans l'antiquité, suivi d'une étude plus attentive, et surtout plus enthousiaste, de l'art flamand depuis ses origines jusqu'à sa complète décadence, sans négliger de

(1) Je précise : les pages 63-96; 125-126; 129-135; 157-158; 161-167.

Digitized by Google

poursuivre les traces de cet art particulier en Angleterre, en France et en Italie. A des moments on se demande s'il y a gageure, ou si l'auteur, ayant rassemblé des notes au gré de sa fantaisie, n'a pas cru bon de les utiliser sans souci de ses juges, pour obéir à une sorte de parti pris dogmatique, qui lui dictait une aussi folle ordonnance.

Dogmatique, le concurrent l'est d'ailleurs et d'esprit et de ton; il a sa doctrine, et il n'entend pas en démordre. Cette doctrine, c'est que l'art flamand est le premier qui soit et que la quasi-totalité des autres arts nationaux en dépend ou en dérive. Passe encore pour la peinture anglaise des XVIIe-XVIIIe siècles et pour quelques Italiens et Français. Mais l'appétit vient au concurrent en cours de route, et il n'hésite point à annexer l'admirable roman anglais du XVIIIe siècle, la poésie de la nature, qui immortalise Thomson, Gray, etc., et jusqu'à Robinson Crusoë, qu'on aurait pu croire à l'abri de toute conquête dans son île... au génie pictural flamand et hollandais.

On me dispensera de discuter ces fantaisies (1). Elles suffisent pour classer désavantageusement un mémoire d'histoire littéraire. Mais est-ce bien un tel mémoire que le n° I ? Je me permets d'en douter et de présumer que son auteur, qui semble avoir une connaissance assez étendue de la peinture flamande, ne s'est décidé que tout à fait accidentellement à nous soumettre son travail. Peut-être en le délestant de ses généralités littéraires, assez banales d'ailleurs, et en le revisant et le complétant au point de vue artistique, en retrouvera-t-il un meilleur usage, s'il s'adresse à la Classe des beaux-arts de l'Académie.

---

(1) Un seul extrait sera significatif : « Ainsi l'Angleterre est bien la continuatrice d'un art flamand par son origine, hollandais par son épanouissement. Elle le transposa dans le domaine des lettres et le conserva dans ses peintres. Puis, comme elle était la grande puissance, celle qui attirait ses grands voisins (?), elle leur découvrit ses chefs-d'œuvre sans trop déclarer quels étaient ses initiateurs, ceci par orgueil patriotique ou par aveuglement national. C'est l'histoire banale de toutes les inventions : le moindre brevet est exposé à des désagréments. » (P. 156.)

Digitized by Google

Je lui dois pourtant un dernier avis. Sa forme littéraire est extrêmement négligée, et peut-être eût-il sagement fait de rédiger son mémoire en néerlandais. A plus d'un endroit il parle sans excès d'indulgence du génie français. C'est qu'hélas il n'en possède que bien imparfaitement les vertus essentielles ; la clarté, l'élégance, la sage ordonnance, la proportion des parties, un certain don de lucidité et de finesse, tout cela n'eût pas été de trop en une matière où l'art flamand et hollandais n'était nullement intéressé, mais où il s'agissait de caractériser l'évolution de la sensibilité de notre race.

Ces vertus et ce don, on peut en concéder la plus grande partie au troisième concurrent, et c'est pourquoi j'aurai plaisir à parler plus longuement de son mémoire. C'est manifestement l'œuvre d'un homme familiarisé avec les méthodes les plus récentes de l'érudition, armé de connaissances variées et digérées, dominant sa matière et, dans la façon dont il la dispose, attestant une complète aisance de main, un minutieux souci d'exactitude, de la suite dans les raisonnements, une intention très affirmée de ne rien négliger, de ne rien omettre, enfin un sens remarquable des proportions. On reconnaît tout de suite un esprit mûr, sans excès de spontanéité, assoupli aux besognes philologiques plus encore qu'il n'est exercé à la critique littéraire, soigneux de varier ses formules, l'expression de préférences qu'il essaie toujours de justifier, moins ambitieux de surprendre par l'originalité de ses vues que de démontrer qu'il a lu tous ses devanciers, qu'il prend ses exemples et ses préceptes au bon endroit.

Est-ce à cette dernière préoccupation qu'il faut attribuer certaines amputations qu'il a fait subir à son exposé ? Je n'en sais rien et, en m'en expliquant tantôt, je devrai concéder — et j'aime autant le faire maintenant — qu'il était justifié d'agir de la sorte. On s'aperçoit, en le lisant, qu'il a intentionnellement dédaigné les à-côté philosophiques du sujet imposé, qu'il a prétendu écrire un livre — et un beau livre — de cri-

Digitized by Google

tique littéraire et rien autre ; qu'en conséquence il était déterminé, dès le seuil, à ne pas s'enquérir des grands courants d'idées, dont la force impétueuse a eu de si graves conséquences sociales au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Pas un mot, chez lui, de la doctrine sensualiste, héritière légèrement perverse de tendances déjà sensibles à la fin du XVIIe siècle et sur lesquelles la philosophie anglaise a mis sa rude empreinte ; pas un mot des principaux écrivains révolutionnaires, de cette religion de l'Être suprême que nous commençons seulement, grâce aux travaux de M. Mathiez, à connaître et à apprécier sainement, des effusions lyriques de Marie-Joseph Chénier et de ses médiocres caudataires, de la rhétorique sentimentale de Robespierre et des complaintes épistolaires de Mme Roland, bref, de toutes les expressions véhémentes, éloquentes ou balbutiantes de ce sentiment de la nature créée et du Créateur, d'abord indécis, puis dégagé peu à peu au milieu des convulsions de la Terreur et de l'anarchie du Directoire, puis triomphant avec le *Génie du Christianisme* et les poètes de l'Empire, grâce à la complicité active de l'aventurier de génie qui réconcilia la France avec Dieu.

L'auteur du mémoire n'ignore pas que ce sentiment, déjà prouvé avec éclat par Jean-Jacques, remonte au XVIIe siècle finissant, à Fénelon ; il déclare quelque part que l'auteur du *Traité de l'existence et des attributs de Dieu* « apparaît, à certains indices, singulièrement en avance sur le goût de son temps » ; et c'est la juste constatation d'une vérité littéraire. Mais ce l'est aussi d'une vérité philosophique, vérité plus complètement formulée si l'on ajoute qu'à travers la sécheresse et la pompe de son siècle, Fénelon se rejoint à un autre novateur, dont le concurrent n'a eu garde d'omettre le nom, mais qu'il n'a entendu louer qu'au point de vue littéraire (ce qui était son droit). Ce novateur, c'est François de Sales qui, le premier d'entre les modernes, mais aussi le dernier d'entre les mystiques du moyen âge, a paré du vêtement littéraire une pensée pure-

Digitized by Google

ment intuitive et n'a pas craint (*Traité de l'amour de Dieu*, livre II, chap. IV) de proclamer « la nature créée et la divinité gardant chacune leurs propriétés... néantmoins tellement unies ensemble qu'elles ne fussent qu'une mesme personne ». C'est de telles effusions que s'inspirera l'archevêque de Cambrai. Lui aussi cherchera Dieu dans la nature créée ; sans dédaigner les autres démonstrations de l'existence de l'Être infini et parfait, il concédera qu'elles ne suffisent plus au « commun des hommes », à ceux qui « dépendent de leur imagination ». Il va donc ouvrir une nouvelle avenue à la propagande chrétienne, il va y engager ces mêmes hommes, trop simples pour s'attacher à des syllogismes et à des abstractions ; et cette avenue sera bordée de hautes futaies, des monuments les plus divers et les plus imprévus du labeur humain ; par au-dessus l'on apercevra le ciel constellé d'étoiles. Un simple coup d'œil suffira pour y « découvrir celui qui se peint dans tous ses ouvrages » ; c'est que « ce coup d'œil est jeté sur toute la nature ».

Mais qui ne devine que si des vues d'un naturisme aussi exalté n'étaient point hétérodoxes, elles ne devaient pas tarder à le devenir ? Les adopter, les approfondir et les contrôler à la la lumière expérimentale, n'était-ce pas ouvrir la porte à des interprétations autrement audacieuses que celles du pieux archevêque ? Après avoir contemplé et adoré Dieu dans son ouvrage, il était fatal qu'on le confondît avec lui. Déjà Locke dépasse singulièrement la pensée métaphysique de Fénelon ; il n'attache de prix qu'à cette preuve de l'existence d'une divinité que lui fournit « la considération de notre propre existence et des parties sensibles de l'univers » (*Essai sur l'entendement humain*, livre IV, chap. X, § 7), et, si chez l'auteur du *Génie du Christianisme* reparaît, après une longue éclipse, l'esquisse assez pâle d'une métaphysique spiritualiste, c'est surtout dans le spectacle de l'univers, pompeusement décrit, que réside le véritable effort d'une démonstration venue à son heure. Mais

Digitized by Google

déjà, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une réaction en ce sens s'était manifestée. Elle a dicté à Rousseau ses plus belles pages, comme elle a inspiré aux adversaires de cette rénovation leurs plus vives attaques. Déjà Victor Cousin (*Philosophie sensualiste au XVIIIe siècle*, p. 210) observait en 1855 que le plus notoire des élèves d'Helvétius, Saint-Lambert dans son *Catéchisme universel*, tournait en raillerie les prétendus « effets sur l'âme du spectacle de la nature, de ses grands phénomènes, de l'espace infini » ; il nous le montre faisant à l'enfant un petit cours d'astronomie et de physique, avec cette conclusion (page 326) : « si je lui ai bien marqué sa place dans l'Univers, il ne se croira pas un être assez important pour mériter une attention particulière de la puissance qui régit l'immensité des mondes ».

Victor Cousin cite ce passage et s'étonne après que le même Saint-Lambert puisse concilier la notion de l'Être suprême, inscrite dans ses ouvrages, avec des vues aussi peu conformes au spiritualisme de l'école. Mais sa surprise témoigne d'un remarquable oubli des circonstances dans lesquelles écrivait le disciple d'Helvétius. Toute la génération à laquelle il appartient est ballottée entre un sentiment instinctif, dont il fallait s'enquérir de préférence chez Jean-Jacques et ses disciples, et une sorte de doctrine officielle, qui refuse à l'homme les privilèges et les espérances traditionnels. C'est en 1803 que fut publié le *Catéchisme universel*, résumé d'un grand ouvrage, *Principes des mœurs chez toutes les nations*, qui avait été composé antérieurement (1). Dans l'intervalle avait paru le *Génie du Christianisme*, qui n'est que le dernier de toute une série de livres réhabilitant les idées du passé, restituant à l'homme sa place éminente dans la nature et découvrant dans l'observation de

(1) Voyez la place considérable que M.-J. Chénier concède au *Catéchisme universel* et aussi au *Catéchisme du citoyen français*, dû à M. de Volney, dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, pp. 81 et suiv. (édition Daunou).

Digitized by Google

celle-ci des raisons de croire à un Être infini, peu différent en somme de l'Être suprême que la Révolution avait remis sur l'autel.

Si le concurrent s'était préoccupé davantage de la pensée philosophique des soixante années sur lesquelles il devait fixer son attention, peut-être y aurait-il trouvé l'explication de bien des étrangetés, de bien des faiblesses de la pensée littéraire dans cet âge de transition. Ou bien je m'abuse, ou bien il ne faut pas chercher ailleurs les raisons d'une indifférence trop manifeste des poètes de la fin du XVIIIe siècle et de l'Empire pour ces effusions lyriques, pour ce goût de l'observation directe et concrète qui nous enchantent à la lecture de leurs successeurs, à partir de 1820 environ. Peut-être le concurrent, aiguillé de ce côté, aurait-il aussi été moins sévère pour cette longue série d'ouvrages à tendances philosophiques, qui nous offrent ce que l'effort poétique, dirigé vers les synthèses et contraint dans l'abstrait, peut devenir à n'importe quelle époque, ce qu'aurait été, avec plus de génie, l'*Hermès*, dont la perte ne l'émeut pas trop et qui devait, à mon sens, consacrer définitivement André Chénier.

C'est en lisant les traités et les « catéchismes » issus de l'inspiration sensualiste qu'on peut seulement remettre à leur rang et louer sans embarras les longs poèmes de Saint-Lambert, Roucher, Lebrun, etc. Il me paraît trop certain que le concurrent les a jugés avec une excessive rigueur, uniquement préoccupé qu'il était d'en dégager la portée littéraire, d'y critiquer une rhétorique dont il n'a pas dépendu de leurs auteurs qu'elle fût plus conforme au goût de notre temps. Les élégiaques du XVIIIe siècle, qu'il a un peu sommairement traités [le seul Léonard rentrait, il est vrai, dans sa période (1)], auraient

(1) Voyez, page 172, les expressions méprisantes dont se sert l'auteur du mémoire n° II pour désigner Léonard et ses contemporains; ce sont les « médiocres rimeurs de bucoliques », les « bas-fonds littéraires où grouille la foule anonyme des poétereaux de l'idylle », etc. Cela choque d'autant plus une vue comme la mienne, que

Digitized by Google

singulièrement gagné à être envisagés de ce point de vue. Plus on étudie cette poésie du XVIIIe siècle finissant (et aussi celle de l'Empire), plus on se convainc qu'elle ne tient pas dans nos traités de littérature, même dans les meilleurs (1), la place qui lui reviendrait si la critique était moins assujettie, en France, au souci de la beauté littéraire. Visiblement, le concurrent a eu l'instinct d'une justice qu'il n'a pas (asservi qu'il était aux règles des maîtres les plus éminents, d'un Sainte-Beuve, surtout d'un Brunetière, d'un Faguet et d'un Lanson) eu le courage vraiment exceptionnel de rendre, par exemple, à Chênedollé (pages 370; comparez 379), à Fontanes qu'il traite bien prestement, à d'autres encore. Lorsqu'il nous entretient de cet *Hermès* que nous n'avons plus, il écrit (p. 387) qu'on y « trouve de beaux vers larges, pleins et sonores, et de majestueux tableaux aux larges horizons, *pleins d'un sentiment de la nature* qui *en implique toute une philosophie* ». C'est d'une jolie intuition, et s'il avait poussé davantage, je crois qu'il eût trouvé les raisons et les paroles nécessaires pour reviser bien des jugements tout faits sur les devanciers de la malheureuse victime du Tribunal révolutionnaire. Ailleurs, il est encore plus précis et, si j'ose dire, mieux inspiré. A propos de Lamartine (p. 413), il s'exprime ainsi : « Il faut préciser la direction et la puissance des liens qui unissent la nature à l'âme inspirée. *Et c'est même ici l'essentiel*

---

ces expressions succèdent à d'autres extrêmement élogieuses dont on s'est servi pour caractériser la philosophie de la nature de Buffon. Le concurrent n'est pas tendre non plus pour la tendance moralisante de quelques-uns de ces « poétereaux »; il ne veut pas voir que c'est là un indice grandissant et, en somme, l'aube d'un changement de la sensibilité. Aux polissonneries de Parny, de Bertin, à celles de Lebrun (qui va se survivre) s'opposent, malgré leur fadeur parfois déplaisante, les peintures chastes et les propos familiers chez Léonard, Florian, etc. C'était la vraie tradition de Jean-Jacques, et la meilleure. Pour Lebrun, enfin, je le renvoie à Sainte-Beuve qu'il a lu, mais dont il exagère la sévérité (p. 440, note).

(1) Je citerai l'admirable manuel de M. G. Lanson, où ces poèmes d'allure scientifique et de style raisonneur de Saint-Lambert, Roucher, etc., sont impitoyablement et sommairement « exécutés ».

Digitized by Google

à notre point de vue, puisqu'aussi bien il s'agit d'analyser un sentiment, c'est-à-dire dans un certain sens, une modification du moi sous des influences extérieures. »

On ne peut mieux s'exprimer, et après cela on s'attendrait à un jugement moins enthousiaste sur le premier Lamartine. Est-ce que, du point de vue même de la critique contemporaine, il rachète par l'originalité de son style ce qu'il a de vétuste, de malingre, de puéril parfois dans sa pensée philosophique? Est-ce qu'il n'est pas encore plein jusqu'au bord de toutes les formules dont a usé la génération précédente? Chez lui, n'y a-t-il pas, comme chez Chênedollé, Fontanes, Millevoye (pour ne pas remonter plus haut), abondance de ces métaphores qui déshonorent, à nos yeux prévenus (ou dessillés, si l'on préfère), les *Jardins* de Delille? Si fait, et ce ne sont que « doux concerts », « divin séjour », « accents du bonheur », « livre fermé » du monde, « hymne de la raison », pour ne rien dire de la « nuit du tombeau », des « astres de la nuit » du « temple de la nature », des « chaînes corporelles », du « frêle esquif » de l'homme, du « vol infatigable de la Mort », du « char de l'automne » et de bien d'autres images usées et périmées dès 1820, que le nouveau venu n'a nulle vergogne d'employer à son tour. Pourtant, c'est pour la nouveauté imprévue de son verbe qu'il est de tradition, plus encore que pour l'originalité de sa pensée démonstrative, de lui attribuer une immense et contrastante supériorité sur ses pâles précurseurs. Or ces précurseurs, c'est notamment Chênedollé, moins harmonieux sans doute, mais dont il a imité sans scrupule tels développements, pleins de nombre poétique, de noblesse et de grandeur, sur l'immortalité de l'âme (1); c'est Fontanes, c'est Millevoye; ce sont tous ces poètes du tournant du siècle, qui méritent, à mon sens,

(1) Voyez notamment la pièce intitulée : *L'immortalité* et comparez Chênedollé, *Le génie de l'homme*, chant III, *passim*. Je compte revenir ailleurs sur ce point de filiation littéraire.

Digitized by Google

H. DENIS. — B

N° 3

BANQUES

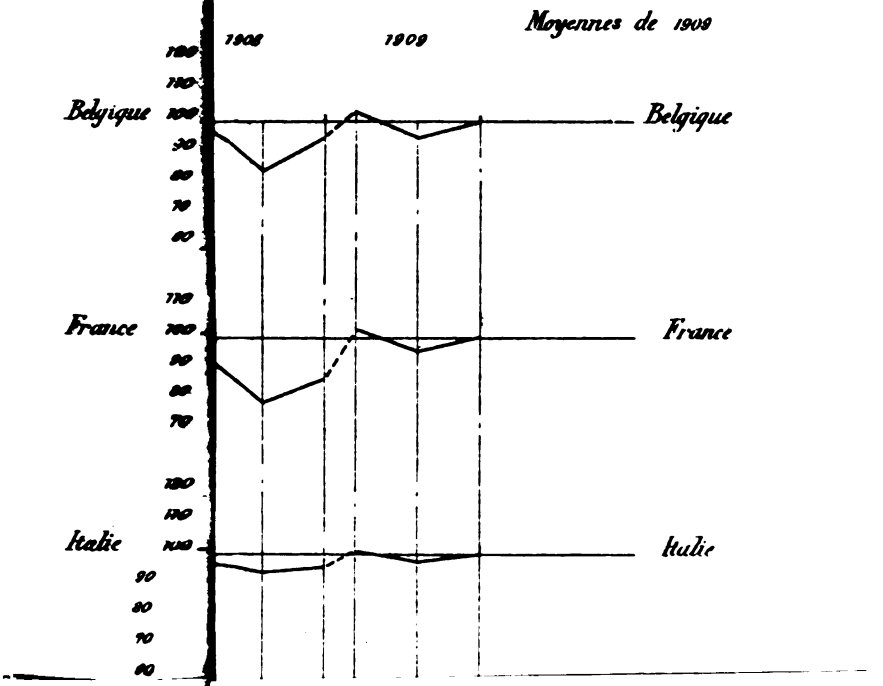

Digitized by Google

Digitized by Google

mieux que les jugements traditionnels dont ils continuent à porter la peine.

* * *

Mais en voilà assez, en voilà trop peut-être. Ces critiques portent, en effet, moins sur l'œuvre considérable qui nous est soumise que sur la méthode des maîtres (1) dont s'est inspiré son auteur. Lui demander un changement de front, et même d'outil, c'est beaucoup; applaudissons-nous plutôt de l'usage excellent qu'il a fait des procédés que lui imposaient nos habitudes littéraires, quitte à marquer un dissentiment qui n'est pas, qui ne peut être une désapprobation.

J'ai déjà loué le concurrent des qualités éminemment françaises de son travail. Il me reste à insister sur la sagesse de son plan. Peut-être a-t-il (sans tomber d'ailleurs dans les outrances de l'auteur du mémoire n° III) développé plus qu'il n'était nécessaire son introduction. Mais il peut invoquer cette excuse qu'il en a réduit d'autant la partie dogmatique de l'ouvrage. Les oppositions qu'il comptait mettre en lumière gagnent à un exposé historique; elles eussent été moins aisément perceptibles si elles n'avaient été signalées qu'à l'occasion d'un des deux termes de la comparaison sur quoi elles reposaient. On sait, grâce à lui, quelle est la philosophie antique de la nature, quelle est la manière classique de la considérer; il est besoin d'un moindre effort pour suivre l'évolution jusqu'à Rousseau et sa postérité et pour dégager l'originalité de cette dernière. Donc

(1) C'est encore au respect de la tradition qu'il faut imputer la tyrannie d'une autre doctrine, celle de Brunetière, que le concurrent fait sienne çà et là, à savoir que seules sont dignes de mention, ou du moins de mention détaillée, les œuvres qui ont été publiées du temps de l'auteur (voir p. 388, note). A ce taux-là il valait mieux rayer le nom d'André Chénier, comme M. Brunetière résout de ne point parler de Mme de Sévigné et de Saint-Simon dans son *Manuel* (voyez p. v), parce que « leur influence n'est point sensible dans l'histoire ». C'est oublier qu'il y a *action* et *réaction* dans la pensée comme dans la vie et que l'œuvre d'art est plus souvent *réaction* qu'*action*. De là viennent aussi les étranges jugements des pages 390-391, 396.

Digitized by Google

ne regrettons rien, ne regrettons pas surtout de très belles pages, et très neuves, sur l'auteur d'*Émile*, sur Buffon et, en général, sur les prédécesseurs immédiats de Bernardin de Saint-Pierre.

De celui-ci, de ses contemporains les plus notoires, de Sénancour, de Chateaubriand, il était quasi assuré que l'auteur du mémoire n° II aurait quelque peine à dire du nouveau. Et pourtant il y réussit encore. Le chapitre consacré à Chateaubriand est fort supérieur à tout ce qu'on a écrit, dans ces dernières années, sur l'ensemble de la vie et des ouvrages de ce grand homme, surtout du point de vue particulier auquel il fallait se placer, et il convient de féliciter le concurrent du parti qu'il a su tirer des quelques pièces de vers de la prime jeunesse, où Chateaubriand annonce déjà, sinon un grand paysagiste, du moins un amant inspiré de la nature.

Le plus malaisé consistait dans les parties de transition. Aussi les deux autres concurrents, n'ayant rien trouvé là-dessus dans les histoires de la littérature, se sont abstenus d'en parler. Ils courent, d'une enjambée, d'un grand nom à l'autre. L'auteur du mémoire n° II procède différemment. Déjà son deuxième chapitre est rendu attrayant et important par l'exposé qu'il fait de la « querelle des jardins ». Le quatrième doit à de très solides pages sur les romans de femme un intérêt au moins égal à celui des autres. Il trouve ainsi l'occasion de sortir Mme de Staël de son pompeux isolement, de la réintroduire dans ces groupes de femmes distinguées qui, autant et même plus qu'elle, eurent des regards attentifs au monde extérieur. De même après Chateaubriand et avant *Obermann*, il y avait place pour une agréable caractéristique de Nodier, comme après lui, pour des pages pleines d'inédit sur les destinées du « paysage d'âme » et du « paysage ossianique ». De même la transition aux grands romantiques est ménagée avec une réelle science. Que de noms exhumés, que de livres époussetés, que de vieux journaux, dont les feuilles jaunies revivent sous nos yeux ! Et dans le dernier chapitre sur l'influence de Walter Scott, com-

Digitized by Google

bien de trouvailles précieuses ! C'est une conception vraiment remarquable de l'histoire littéraire qui nous apparaît ici, et si je ne vais pas jusqu'à affirmer que le concurrent en a trouvé le secret (quelques élèves de M. Lanson, des esprits comme MM. Adler, Desgranges, V. Giraud, Michaut, etc., s'y rattachent manifestement), il n'en est pas moins vrai que nul critique n'avait encore chez nous eu le talent (et aussi la chance) de joindre à un ensemble complexe de qualités, toutes également nécessaires pour juger les ouvrages de l'esprit en pleine compétence, une érudition puisée à des sources étrangères, difficilement abordables ou même tout à fait inaccessibles à un Belge qui ne se résout point à une expatriation prolongée.

C'est sans aucune hésitation que je propose à la Classe de couronner l'auteur du mémoire n° II. »

—

Rapport de M. Jules Leclercq, deuxième commissaire.

« Le premier commissaire, auteur d'une étude si remarquable sur le sentiment de la nature au moyen âge, était bien placé pour apprécier les ouvrages soumis au concours, et il l'a fait avec une telle sûreté de discernement que la tâche du deuxième commissaire s'en trouve singulièrement allégée.

Je n'éprouve pas la moindre hésitation à me rallier aux considérations émises par le premier commissaire sur les deux mémoires qu'il propose d'écarter. L'un de ces mémoires, qui n'a que vingt-huit feuillets, est une courte étude fort incomplète, et d'une forme négligée, sur cinq écrivains de la période envisagée, dont l'un, Ramond, connu de ceux-là seuls qui ont fait après lui l'ascension du mont Perdu, n'est pas même de premier rang.

L'autre mémoire, quoique beaucoup plus étendu et attestant un effort plus laborieux, s'écarte vraiment trop du sujet imposé pour pouvoir être admis au concours. Toute l'introduction, qui constitue à elle seule un long traité, est étrangère à la question. Que vient faire le sentiment de la nature chez les Grecs dans une

Digitized by Google

étude sur le sentiment de la nature en France? La moitié du mémoire est d'ailleurs consacrée à l'histoire de la peinture, et l'auteur fait de grands efforts pour démontrer que l'Angleterre est la continuatrice de l'art flamand par son origine, de l'art hollandais par son épanouissement. Et cette thèse, comme le remarque fort judicieusement le premier commissaire, trouverait mieux sa place à la Classe des beaux-arts, seule compétente en cette matière. L'auteur ne rentre dans le sujet que lorsqu'il traite de l'influence du dix-huitième siècle anglais sur la littérature française. Les pages qu'il consacre à Chateaubriand sont peut-être les meilleures du mémoire et témoignent que l'auteur, s'il voulait se donner la peine de reviser sérieusement son travail dans le sens indiqué par le premier commissaire, a les qualités voulues pour réussir dans le domaine de l'histoire littéraire.

L'auteur du mémoire qu'il nous reste à examiner possède ces qualités à un degré remarquable. Il sait, en bon critique, penser et écrire, et il sait surtout juger avec une rare perspicacité le style et la pensée d'autrui. Son travail, extrêmement fouillé, est un tableau complet de la littérature française pendant la période qui fait l'objet de l'étude imposée. Dans une solide introduction, profonde et pénétrante, l'auteur étudie ce qu'est le sentiment de la nature, et c'est ce que ses concurrents ont négligé, et par quoi il fallait commencer pour poser nettement la question. Il tient que chez tout écrivain le sentiment de la nature peut avoir une triple face : un système de l'univers, une conception des rapports du moi et du non-moi, une perception de la beauté des choses. Et ces trois éléments déterminent l'originalité de chaque écrivain. L'auteur, appliquant cette méthode, étudie l'œuvre des trois grands écrivains de l'époque qui ont eu de la nature une vision réellement personnelle : J.-J. Rousseau, Chateaubriand et Lamartine. Les autres écrivains sont étudiés dans des chapitres de synthèse. Mais comme il faut déterminer le point de départ, une rapide revue est consacrée à la littérature antérieure à la *Nouvelle Héloïse*. Comme on le voit, ce plan est d'un esprit net, clair et méthodique. Et l'agrément d'un style limpide et de

Digitized by Google

bonne tenue rehausse singulièrement l'intérêt d'un sujet aussi vaste. Çà et là l'auteur sème des réflexions primesautières qui sont bien à lui. De Pétrarque il fait le « premier des touristes », parce qu'il fait l'ascension du mont Ventoux sans autre dessein que d'admirer le paysage et de le décrire. Il signale dans d'Urfé « un géographe précis », qui ne néglige rien pour apprendre, dès le début d'un roman, où va se dérouler l'action. Et ces mots à l'emporte-pièce font plaisir à l'œil du lecteur. Ayant montré quand le sentiment de la nature a commencé à inspirer les prosateurs et non plus seulement les poètes, il explique pourquoi, à l'époque du classicisme, le sentiment de la nature disparaît à peu près totalement de la littérature française, pourquoi il est absent chez tous les grands classiques, Corneille, Racine, Molière, Voltaire. Et il étudie le rôle que Descartes et l'hôtel Rambouillet ont pu jouer dans ce phénomène.

Après ces considérations préliminaires, le concurrent aborde J.-J. Rousseau. Qui de nous n'a entendu proclamer que le sentiment de la nature en France date de J.-J. Rousseau? Il fallait détruire cette légende agaçante, et l'auteur y a réussi. Ce qui prouve qu'on n'a pas attendu la *Nouvelle Héloïse* pour admirer la nature, ce sont les lettres, les relations de voyage et les mémoires du temps. Il semble toutefois que l'auteur n'ait point lu le livre qu'a consacré récemment à J.-J. Rousseau l'illustre écrivain Jules Lemaître, que la Classe des lettres s'honore de compter parmi ses membres associés. Il est vrai que le travail qui vous est soumis date de 1907, époque à laquelle parut ce livre, qui fit sensation et qui restera dans l'histoire littéraire de la France. On peut se demander toutefois, avec l'auteur du mémoire, si Saussure et Ramond auraient écrit si Rousseau ne les avait précédés, et Michelet et Taine, et tant d'autres qui se sont occupés de la montagne. Chez Rousseau, observe-t-il avec beaucoup de justesse, action et milieu sont si intimement liés que l'une ne peut se concevoir sans l'autre. Après un ingénieux parallèle entre Rousseau et Buffon, l'auteur expose, dans un chapitre peut-être un peu long, la fameuse querelle des jardins pour laquelle je

Digitized by Google

me passionne beaucoup moins que lui. Où il est plus intéressant, c'est dans l'analyse et la critique des œuvres de Bernardin de Saint-Pierre. Très enthousiaste de Rousseau, il me semble l'être moins de Bernardin, qui est pourtant plus vrai et par là même plus attirant.

La seule lacune que j'oserais signaler ici, c'est que l'auteur, qui a si bien mis en lumière les procédés de Chateaubriand dans la construction de ses ouvrages, ne s'est pas donné la peine d'exposer la genèse si curieuse d'un des romans les plus célèbres de la littérature française, *Paul et Virginie*. Lui qui a lu le *Voyage à l'île de France*, aurait pu y puiser les éléments d'un chapitre bien suggestif sur les procédés que Bernardin de Saint-Pierre a employés pour élaborer sa délicieuse pastorale, il aurait pu ainsi nous faire voir comment est né un livre immortel. C'est une étude qui m'a tenté au pays de Paul et Virginie, et j'aurais voulu la voir poussée plus avant par un critique aussi fin et aussi pénétrant que l'auteur du mémoire. Il aurait sans doute abouti à cette conclusion qui renverse la thèse de Jules Claretie, que les héros de Bernardin de Saint-Pierre, bien que l'auteur nous assure « n'avoir point imaginé un roman », ne sont que les enfants de son imagination.

L'auteur a bien montré les influences de Bernardin sur Chateaubriand. Son étude sur le grand écrivain est très poussée : elle nous montre les humbles *Tableaux de la nature*, cette première œuvre du maître, inspirant les écrits de toute sa vie, au point qu'on peut dire qu'ils sont la genèse du *Génie du Christianisme*. Mais je regrette que l'auteur ne connaisse point la très curieuse et très remarquable étude du Dr Masoin sur *Chateaubriand, sa vie et son caractère*, que j'ai eu plaisir à signaler ici même en 1907 et qui lui aurait donné d'utiles indications sur la personnalité morale de l'écrivain.

Je ne saurais faire grief à l'auteur de s'être tenu dans les limites du sujet imposé. La question du concours est, si je ne m'abuse, purement littéraire : étudier le sentiment de la nature

Digitized by Google

en France depuis Bernardin jusqu'en 1830. Fallait-il, à propos d'une étude sur le sentiment de la nature chez Bernardin, Rousseau et Lamartine, s'égarer dans des digressions philosophiques, théologiques ou sociologiques — pardon de ce mot barbare qui eût fait horreur à ce sensitif de Bernardin! Fallait-il se lancer dans d'ennuyeuses considérations sur le sensualisme de Locke, sur la religion de l'Être suprême chez Robespierre, sur la pensée métaphysique de Fénelon, de Bossuet, voire même de François de Sales? Je m'étonne qu'un homme d'un goût aussi fin que le premier commissaire l'ait pu croire sérieusement, et je pense, pour ma part, qu'un beau livre de critique littéraire avait tout à perdre si l'auteur n'avait su sagement éviter l'écueil de s'échapper des lettres pures en empiétant sur des terrains qui sont du domaine de la Section des sciences morales et politiques. L'auteur a eu le bon goût de se souvenir du précepte de Boileau :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Son mémoire est aussi complet qu'il peut l'être dans le domaine de la critique littéraire. Je me joins au premier commissaire pour proposer de le couronner. »

—

Rapport de M. Ernest Discailles, troisième commissaire.

« Certainement il faut mettre hors de pair le mémoire II (*The poetry of earth is never dead*, Keats).

Par la science littéraire, par la méthode et le style; par le soin avec lequel il a étudié les divers côtés de la question, sauf peut-être le côté social et philosophique — dont j'aurais voulu moi aussi qu'il s'occupât un peu plus dans son volumineux travail; — par la richesse étincelante de sa documentation puisée dans toutes les littératures, comme par la clarté de son exposition et l'habileté dans la discussion, l'auteur de ce mémoire

Digitized by Google

mérite le prix. Son œuvre est des plus distinguées et fera honneur aux publications de notre Classe.

*
* *

Nous ne songeons pas à nier que, dans le mémoire III (*'t feit spreekt voor den man*), il ne se rencontre des qualités sérieuses : telles des connaissances artistiques variées, de l'érudition souvent de bon aloi ; un goût dont la sûreté et la délicatesse s'affirment en plus d'un endroit. Mais ce qui lui fait défaut assurément, c'est la composition, l'ordonnance, la proportion, comme le langage qui n'est pas toujours bien français. S'écartant du sujet dans la plus notable partie de son travail, oubliant de propos délibéré que c'est de littérature *avant tout* qu'il s'agit, l'auteur sacrifie les hommes de lettres aux peintres. Il émet du reste parfois des théories que, tout profane que l'on puisse être, il doit être permis de contester, sur la valeur des écoles des divers pays et leur influence réciproque (je vise surtout les pages 107, 115-116, 118-119, 124, 131, 141-143, 148-149, 153, 155-156). Il pousse le parti pris et les revendications esthétiques — et autres — à un tel degré qu'il serait bien difficile aux esprits les plus larges et les moins prévenus de ne pas s'*étonner* d'une phrase comme celle-ci (p. 114) : « on est tenté de croire que nos artistes transquillons (*sic*) et la présence de David à Bruxelles sont deux causes du retard apporté à la renaissance de notre art national ».

*
* *

Quant au mémoire I (*o ubi campi*), l'originalité et la science lui font défaut autant que le style. »

Le prix est décerné à l'auteur du mémoire : *The poetry of earth is never dead* (Keats), Gustave Charlier, docteur en philosophie et lettres, à Huy.

—

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel.

Rapport de M. Vauthier, premier commissaire.

« Le sujet proposé par la Classe des lettres était le suivant : *Exposer les théories relatives à la personnalité civile Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel.*

L'auteur du mémoire soumis à l'appréciation des commissaires semble n'avoir même pas entrevu la portée de la question mise au concours. Son travail — qui ne comprend d'ailleurs que onze pages — s'occupe exclusivement des rapports qui existent — ou qui devraient exister — entre l'État et l'Église. Les opinions de l'auteur sont marquées au coin de l'orthodoxie catholique la plus stricte. Mais il est superflu de s'appesantir sur les considérations auxquelles il se livre, puisqu'elles sont étrangères à la question qu'il aurait dû traiter.

Il ne saurait être question d'accorder une récompense à ce travail ».

—

Rapport de M. H. Denis, deuxième commissaire

« L'épigraphe choisie par l'auteur du seul mémoire qui nous soit parvenu révèle nettement la préoccupation qui l'anime : « *Reculer* devant l'ennemi et garder le silence lorsque, de toutes parts, s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la vérité de sa croyance. »

Ces lignes sont empruntées à l'Encyclique de Léon XIII sur les principaux devoirs des chrétiens. L'auteur, catholique rigide,

Digitized by Google

cède évidemment à l'entraînement irrésistible de sa conscience, en exposant, dans un écrit de quelques pages, les rapports qui devraient exister à ses yeux entre l'État et l'Église considérée comme une société spirituelle parfaite. Il passe rapidement en revue les divers aspects du problème, opposant chaque fois les solutions déduites de la conception d'un ordre surnaturel révélé au croyant, à celles qui dérivent de la conception d'un ordre naturel connu par la seule raison : la constitution du clergé, les conflits de juridictions, le budget des cultes, les conséquences civiles des vœux, l'usage des édifices consacrés au culte, celui des cloches, le caractère des cimetières, etc., toutes ces questions sont résolues dans l'esprit de la plus inflexible orthodoxie. Qu'on lise pour s'en convaincre les lignes relatives aux suites que la législation civile devrait donner aux vœux de chasteté et de pauvreté, et au caractère qu'il faudrait assigner au cimetière, et l'on se convaincra que l'auteur n'a pas hésité à suivre l'inspiration de l'Encyclique. Ce qui semble toucher à la question proposée par l'Académie dans ce mémoire, c'est le passage où l'auteur affirme (p. 9) le droit pour l'Église de communiquer sa personnalité à des sociétés subalternes et homogènes qui réalisent la même fin qu'elle. L'auteur pourra se rendre le témoignage qu'il n'a pas reculé devant l'ennemi, mais le juge impartial reconnaîtra qu'il n'a pas abordé la question soumise au concours, et qu'il est impossible de ne pas adopter les conclusions de M. le premier commissaire. »

—

Rapport de M. A. Prins, troisième commissaire.

« Dans les onze pages de sa note, l'auteur n'aborde pas la question mise au concours; je me rallie complètement aux conclusions des deux premiers commissaires. »

— Le prix n'est pas décerné.

—

Digitized by Google

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle, dans une région de la Belgique.

Rapport de M. Maurice Vauthier, premier commissaire.

« Le travail qui nous est soumis est établi sur le même plan que le mémoire sur la Hesbaye, couronné par la Classe des lettres en 1908. Comme ce plan était excellent, nous devons savoir gré à l'auteur de s'y être conformé. La première partie du mémoire est une étude sur l'Ardenne en général; la seconde est une monographie de la commune de Theux; la troisième partie est constituée par des réponses à un questionnaire très circonstancié (il renferme 152 points) élaboré par l'auteur. Les réponses sont relatives à la commune de Hompré (aux environs de Bastogne) et à la commune d'Assenois (dans la région de Neufchâteau). La quatrième partie renferme quelques documents et renseignements sur des points spéciaux (notamment sur la culture du tabac de la Semois). Il est inutile de dire que ces diverses parties sont d'importance très inégale. En réalité, le mémoire comprend deux sections : une étude sur l'Ardenne et une monographie de la commune de Theux. Ces deux sections se complètent de la façon la plus heureuse, en ce sens que la monographie de la commune de Theux fournit à l'auteur l'occasion d'appuyer par des exemples probants, par des chiffres minutieusement établis, les opinions qu'il énonce dans la partie générale de son travail. Les investigations préliminaires auxquelles il s'est livré ont été poursuivies avec le scrupule et la méthode dont se sont inspirés les auteurs auxquels nous devons les mémoires sur la Campine et sur la Hesbaye : c'est tout dire. Lecture attentive de publications antérieures, dépouillement d'archives, analyse des statistiques, enquête directe et sur place : rien n'y manque. On remarquera notamment que l'auteur s'occupe avec une certaine prédilection — et presque en spécialiste — des conditions matérielles et techniques de la culture ardennaise.

Digitized by Google

Ayant à nous parler de l'Ardenne, l'auteur devait naturellement nous indiquer la limite de cette région, qui, pas plus que la Campine ou la Hesbaye, ne correspond à une circonscription administrative. Le point de vue de l'auteur (qui diffère assez sensiblement de celui du simple touriste) est essentiellement d'ordre géologique. Ce qui distingue l'Ardenne, c'est le schiste affleurant. « L'Ardenne constitue un haut plateau bordé, particulièrement aux extrémités sud, sud-ouest, nord-ouest et nord, d'énormes forêts. La plupart des rivières de notre haute Belgique prennent leur source dans des marais tourbeux, pour descendre ensuite, après s'être creusé un lit sinueux, après avoir vaincu ou contourné mille obstacles dans ce sous-sol aux roches de quartz et de schiste, à la Meuse d'un côté, à la Moselle et au Rhin de l'autre. » La carte dressée par l'auteur nous apprend que la plus grande partie du cours de l'Ourthe, de la Lesse, de la Sure (et, bien entendu, la partie inférieure de ce cours) se trouve en dehors des limites de l'Ardenne.

Non seulement nous ne chicanerons pas l'auteur sur la délimitation dont il a fait choix, mais nous estimons qu'il convient de l'en louer. Il a très bien vu qu'ayant à décrire l'état économique et social d'une « région », il convenait essentiellement de tenir compte des circonstances physiques qui impriment à un territoire son caractère et son unité. Or l'Ardenne, telle que l'envisage l'auteur, se distingue par des caractères très prononcés, et c'est précisément l'unité qu'elle offre qui permet de dégager, au sujet de sa situation économique et sociale, des conclusions claires et instructives.

Le travail soumis au jugement de la Classe est une étude très fouillée, extrêmement riche en détails de tout genre. On y trouvera en abondance des observations sur la population ardennaise, sur ses mœurs et coutumes, sur les usages forestiers dont elle jouit, sur les épreuves cruelles que les événements du passé ne lui ont pas épargnées, sur les vicissitudes, infiniment moins graves, de la destinée, en somme paisible et satisfaisante, qu'elle poursuit aujourd'hui. A ces divers points de

Digitized by Google

vue, la monographie de la commune de Theux, qui s'attache à transcrire minutieusement et, pour ainsi dire, à photographier les particularités de l'existence d'une grosse commune belge, — commune surtout rurale, mais ayant des points de contact avec l'industrie, — présente un intérêt qui retiendra assurément l'attention des sociologues.

Nous ne pouvons songer à donner — dans un simple rapport — le résumé complet d'un travail qui doit une grande partie de sa valeur à une accumulation de renseignements précis et de chiffres significatifs.

Mais le mémoire ne se borne pas à rassembler des faits, même choisis avec discernement. Il s'en dégage des idées générales, et l'esprit du lecteur conserve le souvenir d'un tableau d'ensemble, où se dessinent clairement un certain nombre de lignes dominantes.

Si nous ne nous trompons, l'impression qui prévaut et qui mérite de subsister est celle-ci : c'est que l'Ardenne, contrée essentiellement rurale, et même pastorale, a conservé jusqu'à une époque fort récente — et en somme jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle — une physionomie et une manière d'être qui évoquent un type de civilisation infiniment ancien et véritablement archaïque; que, par contre, depuis une cinquantaine d'années, cet antique état de choses s'est transformé, mais dans des conditions très spéciales et qui demandent à être précisées. L'intérêt principal de l'œuvre dont nous nous occupons, ce n'est pas tant d'avoir montré la persistance d'usages immémoriaux (et qui étaient connus) que plutôt de nous indiquer le sens et l'orientation du changement qui s'est accompli et qui se poursuit encore sous nos yeux.

Le sol de l'Ardenne était naturellement stérile. Quel touriste — ne fût-ce qu'en se promenant aux environs de Spa — n'a admiré la mélancolique grandeur des « fagnes » marécageuses et n'a respiré les parfums qui s'exhalent de vastes étendues couvertes de bruyères? Il est superflu d'ajouter que ce sont là des mérites dont la culture n'a que faire. Durant de longs siècles,

Digitized by Google

ces landes et ces bois n'étaient susceptibles que de quelques usages au profit de communautés rurales. Tout au plus fournissaient-ils par endroits une maigre pâture au bétail. Pour le défrichement sous bois, on s'en tenait à ce procédé primitif que l'on appelle l'essartage ou l'écobuage, procédé consistant à brûler la mousse, les herbes, les feuilles mortes, etc., et à créer par là des cendres fertilisantes permettant d'obtenir, tous les vingt ans, une récolte de seigle. Il est difficile d'imaginer une culture moins intensive. L'essartage dont l'emploi tend rapidement à disparaître, se faisait naturellement sur les « communaux » et sous la direction des communes.

Si l'on fait abstraction des pâturages et de l'essartage, les habitants ne cultivaient que le sol qui leur procurait les produits strictement nécessaires à leur subsistance.

Les grands agents de transformation et de progrès furent ici la multiplication des routes et l'emploi d'engrais chimiques, spécialement d'engrais phosphatés. Il valut désormais la peine de défricher systématiquement la terre, puisqu'elle devenait susceptible d'amendement. Vers le milieu du dernier siècle, — époque où la confiance dans les bienfaits de la propriété privée atteignit son apogée, — on aboutit assez naturellement à cette conception que la vente et le partage des terrains incultes serait, à tous les points de vue, une opération profitable. C'est de cette pensée que procéda la loi du 25 mars 1847. L'auteur du mémoire se montre assez réservé en ce qui concerne les avantages de cette loi. Son application ne semble pas avoir donné tout ce qu'en attendaient ses promoteurs, notamment à raison de l'insuffisance de capitaux dont disposèrent les acquéreurs. Ce n'est point qu'il préconise le maintien indéfini d'usages collectifs qui nous reportent à un état social remontant au moyen âge, et même beaucoup plus haut. Ses préférences paraissent être pour un système de locations à long terme consenties par les communes.

Qu'il s'agisse de « communaux » ou de propriétés particulières, ce qui est hors de doute, c'est que, depuis un demi-

Digitized by Google

siècle, la culture du sol ardennais s'est prodigieusement améliorée, et, en même temps qu'elle, la condition matérielle de la population. L'exploitation du sol n'aboutit pas simplement, comme autrefois, à nourrir assez chichement les travailleurs qui s'y consacrent. Elle est devenue fructueuse ; elle laisse un bénéfice. Il semble que l'on ait dû hésiter durant un certain nombre d'années entre la culture des céréales et la culture herbagère, et, en fait, on les a pratiquées toutes les deux concurremment. Aujourd'hui, notamment dans la Basse-Ardenne, c'est la culture herbagère qui prédomine avec ses conséquences habituelles, telles que l'élève du bétail et les laiteries coopératives. L'auteur semble bien être d'avis que c'est dans ce sens que doit s'orienter l'activité de la population ardennaise. C'est pour créer des pâturages qu'il convient de défricher fagnes et bruyères. Les produits de la culture herbagère jouissent de débouchés assurés, et ici encore se marque la solidarité nécessaire qui, en tout pays, mais spécialement en Belgique, existe entre le développement industriel et les modalités de la vie rurale.

Malgré les améliorations dont il a été l'objet, le sol ardennais est, en somme, relativement stérile (surtout si on le compare au sol d'autres régions de la Belgique). Sa mise en valeur ne procure pas d'opulents profits. Elle n'est pas de nature à attirer spécialement l'attention des capitalistes. Aussi les grandes exploitations sont-elles peu nombreuses dans l'Ardenne. Et ce que l'on n'y voit pas davantage, ce sont de petits fermiers acquérant le droit, moyennant un fermage élevé, de demander de riches moissons à une terre généreuse. Ce qui domine, — et ce qui domine au point d'imprimer à la région tout entière une physionomie caractéristique, — c'est le faire valoir direct associé à la moyenne culture. La plupart des paysans sont propriétaires de terres comptant de 10 à 20 hectares. Ils les exploitent eux-mêmes, et lorsqu'elles ne suffisent pas à leur entretien, — ce qui arrive, — ils travaillent comme journaliers chez un voisin plus riche. La classe des ouvriers agricoles qui ne sont que salariés est donc fort peu nombreuse ; et c'est là probable-

Digitized by Google

ment ce qui explique le chiffre élevé du salaire que ces travailleurs reçoivent.

Un semblable régime, qui engendre une égalité sociale assez remarquable, ne favorise pas évidemment l'accroissement de la population. Aussi les mariages sont-ils assez peu féconds — conséquence que l'auteur attribue principalement à leur tardivité.

On se doute bien que les capitaux ont de tout temps fait défaut à la population ardennaise. Par suite, elle a dû les emprunter afin d'introduire dans l'exploitation du sol les améliorations nécessaires. De là, l'extension de l'hypothèque en Ardenne. L'auteur nous apprend que dans certains cantons, le sol hypothéqué représente une valeur trois fois plus considérable que la terre non hypothéquée. Les intérêts sont payés régulièrement, les prêteurs ont toute sécurité; mais il serait bien difficile aux emprunteurs de rembourser le capital. Ce qui contribue au maintien de cette situation, — et l'auteur le déplore, — c'est l'organisation insuffisante du crédit agricole. Économiquement, la situation qui vient d'être décrite ne rappelle-t-elle point celle qui, sous l'ancien régime, et dès le moyen âge, était créée par la constitution de rentes foncières, et ici, comme en d'autres circonstances, n'est-il pas curieux de constater qu'en plein dix-neuvième siècle, et même au vingtième siècle, l'Ardenne nous fait mieux comprendre, au moyen de phénomènes visibles et contemporains, le caractère d'institutions que nous avons coutume de rechercher dans les documents du passé?

Les deux ou trois faits que nous avons mis en évidence ont été choisis parmi beaucoup d'autres faits que l'auteur a industrieusement réunis. Nous ne voulons pas dire qu'ils soient les plus intéressants et les plus significatifs. Mais ils nous ont particulièrement frappé. Il suffit, croyons-nous, de les signaler pour faire comprendre la valeur et la portée d'un travail qui mérite amplement d'être couronné et dont nous proposons, sans hésitation, la publication intégrale dans les *Mémoires* de l'Académie. »

—

Digitized by Google

Avis de M. Brauts, deuxième commissaire.

« Après l'analyse détaillée qu'a faite M. le premier commissaire, j'estime pouvoir me rallier purement et simplement à ses conclusions favorables. La série de monographies qu'a suscitée le concours de l'Académie, constituera une collection documentaire précieuse. »

—

Rapport de M. Lameere, troisième commissaire.

« J'ai lu également avec grand intérêt le mémoire qui nous est soumis et je ne songe aucunement à m'écarter du sentiment de mes honorés confrères.

Le mémoire a reçu entre autres pour épigraphe cette pensée qui remonte à 1830 : « On a été trop longtemps persuadé de l'infertilité des landes de l'Ardenne. » L'événement démontre que ce pressentiment était parfaitement fondé. Qui sait, il en sera peut-être un jour de nos Ardennes comme des Ardennes françaises, au sujet desquelles Baudrillart écrivait, il y a des années, « qu'alors que le département était, comme sol et comme climat, un des plus déshérités, il était devenu, grâce à l'industrie, le plus riche, même au point de vue agricole ».

Il arrive que les lois provoquent de véritables crises économiques : on en put voir l'exemple en Ardenne à la suite de la loi du 25 mars 1847, qui a autorisé l'aliénation des terres incultes dont les communes étaient propriétaires. L'un de nos anciens parlementaires, Ernest Vandenpeereboom, dans son ouvrage sur le gouvernement représentatif en Belgique, a dit très justement que si cette loi se trouvait être un puissant instrument pour stimuler l'inertie des communes, il était indispensable de le manier d'une main prudente. Ceci était écrit vers 1856, et déjà sans doute se manifestaient, je ne dis pas les protestations des

Digitized by Google

habitants, car déjà elles s'étaient fait jour dans les résistances des députés luxembourgeois, mais les fâcheux effets qu'entraînait l'application de la loi. Le mémoire contient à cet égard des renseignements dignes d'observation ; la comparaison qu'il établit entre la situation des communes qui s'étaient hâtées d'aliéner leurs communaux et celles qui se sont montrées plus circonspectes est de nature, à elle seule, à édifier le lecteur ; les biens que conservèrent les unes leur donnent actuellement une situation financière florissante, tandis que les autres sont obérées et que leurs habitants, faute de pouvoir s'employer suffisamment aux travaux agricoles, se trouvent obligés d'émigrer. Je constate que les conclusions du mémoire sur ce point concordent absolument avec celles de Seebohm Rowntree dont M. Mahaim nous signalait récemment le remarquable ouvrage.

Les marques des progrès réalisés apparaissent dans le relèvement tant des salaires que de la valeur des terres. L'auteur, qui recourt fréquemment aux travaux d'un économiste dont le souvenir nous demeure cher, rappelle que, d'après Emile de Laveleye, la valeur vénale moyenne de l'hectare était en 1848 de 600 francs pour les terres arables et que, vers 1880, le salaire d'un journalier se montait à deux francs cinquante environ. D'après l'auteur, le prix moyen de l'hectare s'élèverait dans certaines communes aujourd'hui de 3,000 à 4,500 francs, selon que les terres sont « à sart ou à champ », et les salaires auraient augmenté de 25 à 30 p. c. L'augmentation des salaires s'expliquerait partiellement, il est vrai, par l'attraction qu'exercent les centres industriels et serait due également pour une part à un exode qui se serait produit en des circonstances spéciales. Le mémoire relate incidemment à ce sujet qu'à raison d'une crise ardoisière certains cantons ont fourni pendant quelque temps un fort contingent d'émigrants pour l'Amérique. « Des agents recruteurs à la solde du Canada s'y sont livrés, dit l'auteur, à une propagande intense. » Mais, ajoute-t-il, le mouvement était inconsidéré et ne s'est point maintenu ; on déclarerait même aujourd'hui en Ardenne « que

Digitized by Google

la vie y est plus facile que là-bas ». Quelques départs ont eu lieu également pour le Congo, à l'exemple de certaines individualités de la région.

L'auteur signale à juste titre parmi les progrès qui se réalisent le perfectionnement des méthodes d'irrigation : « les prairies naturelles, jadis mal entretenues et humides, abandonnées presque complètement à elles-mêmes et tourbeuses, sont drainées et irriguées aujourd'hui ». Les wateringues, importées de Flandre, sont même en voie de s'acclimater dans le pays.

Les conditions morales de la population ont aussi leur part d'aperçus : on peut juger de l'état de l'instruction primaire par ce détail, que j'emprunte au mémoire, à savoir qu'après neuf ans, et jusqu'à douze seulement, les enfants de petits cultivateurs et d'ouvriers ne vont à l'école que de la Toussaint aux Pâques.

Je relève parmi les traits de mœurs que l'auteur enregistre le maintien de la *sise*, c'est-à-dire de la veillée autour de l'âtre pendant les longues soirées d'hiver, et la coutume chez les petits cultivateurs de ne faire usage, durant le repas, que d'un seul récipient où chacun puise à même les pommes de terre. Arthur Young, auquel les études de Seebohm Rowntree reportent ma pensée, me paraît relever indirectement chez les Anglais de son temps un trait analogue, alors qu'il juge digne de mention spéciale la circonstance qu'en France il rencontrait de la répugnance dans toutes les classes à se servir du verre d'autrui.

Je termine, n'ayant entendu noter que de rapides impressions, en complet accord, d'ailleurs, avec les conclusions de mes honorés confrères. »

Le prix est décerné à l'unique mémoire qui a été soumis, et dont les auteurs sont : M. E. Vliebergh, professeur à l'Université de Louvain, et M. Robert Ulens, avocat à Grand-Jamine.

Digitized by Google

QUATRIÈME QUESTION.

Exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. Mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques.

Rapport de M. Nys, premier commissaire.

« La question portée au programme de la Section des sciences morales et politiques est conçue en termes suffisamment clairs. Il s'agit d'exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années et de mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques.

Certes, on ne saurait mesurer la valeur d'un mémoire à ses dimensions ; mais si l'on considère l'importance du sujet, il faut convenir que le travail qui nous est soumis manque de proportion ; à peine compte-t-il trente-neuf petites pages ! Depuis un demi-siècle, tel a été le développement du droit international privé qu'un gros volume ne suffirait point à la partie historique. Dans l'exposé des principes constitutifs, l'auteur du travail se borne à quelques indications générales. Il est permis aussi de noter le peu de netteté de ses idées et l'état incomplet de ses connaissances bibliographiques ; il s'est borné, semble-t-il, à consulter des ouvrages tout à fait élémentaires.

Touchant la place que le droit international privé occupe dans la science juridique, l'auteur du mémoire s'est contenté de copier quelques lignes d'un manuel à l'usage des étudiants et d'affirmer, avec l'auteur du manuel, que le droit international comprend deux branches distinctes : le droit international public et le droit international privé. La classification répond-elle bien à la réalité ? Nous ne songeons pas à disserter longuement sur ce

Digitized by Google

point, mais nous dirons, avec notre savant confrère M. Thomas Erskine Holland, que dans le droit international privé il s'agit uniquement de choisir le système de loi privée applicable dans un cas déterminé et qu'ainsi de toutes les dénominations les meilleures sont celles qui mettent en évidence la rencontre, le choc, la lutte des législations.

L'auteur du mémoire ne s'est guère soucié d'exposer le développement du droit international privé durant les cinquante dernières années. Cependant le sujet est intéressant : il touche à la fois au gigantesque progrès fait depuis un demi-siècle par l'humanité et grâce auquel le globe entier forme aujourd'hui le domaine du droit, et aux conquêtes réalisées par les idées de liberté et d'égalité de tous les hommes, quelles que soient leur race et leur nationalité. Grand est le contraste entre la situation actuelle de la discipline juridique dont nous nous occupons et celle qu'elle occupait il y a quelques siècles.

Au début de la civilisation « européenne », c'est-à-dire au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècle de notre ère, les maîtres italiens, glossateurs et commentateurs, soustrayaient à l'empire de la loi territoriale les rapports juridiques concernant l'état et la capacité des personnes. Ainsi se constitua la théorie des statuts. Quand plus tard celle-ci se développa en dehors de l'Italie, l'opposition s'accrut entre les partisans de la « réalité » des statuts et les partisans de la « personnalité ». Dans certains pays, comme dans nos provinces et chez nos voisins du Nord, le « réalisme » domina à tel point que le conflit devint impossible : ce que de nos jours nous appelons le droit international privé, cessait d'exister !

D'ailleurs, longtemps prévalut l'opinion d'après laquelle toute la matière du conflit des lois relevait de la *comitas*, c'est-à-dire de la bienséance internationale, de la convenance, de la courtoisie ; on était unanime pour admettre qu'il dépendait de chaque État de permettre ou de prescrire, dans certains cas, l'application par ses tribunaux des lois d'un autre État. Assez tardivement s'introduisit et s'imposa la notion vraie d'après

Digitized by Google

laquelle il y avait non pas concession bénévole, mais obligation juridique.

Ajouterons-nous qu'au sujet de l'état et de la capacité, c'est-à-dire du statut personnel, deux systèmes finirent par être en présence : le système de la nationalité fut opposé au système du domicile.

Sur le continent européen, le puissant mouvement de codification qui se manifesta au XVIIIe siècle mit presque fin à l'étude des principes destinés à résoudre les conflits des lois. Jusqu'alors la collision se produisait généralement non pas entre les législations d'États indépendants, mais, à l'intérieur même de ces États, entre les coutumes locales ou provinciales, les statuts territoriaux, les dispositions particulières à telle ou telle ville. Dorénavant une même législation étendait son empire sur d'immenses régions. Il suffit de songer à la France sous Napoléon Ier : quarante-trois millions d'habitants étaient soumis au Code civil. Dès lors le choc ne pouvait survenir qu'entre le droit d'un État déterminé et le droit d'un autre État. Or, les guerres continuelles empêchaient le commerce et l'industrie de susciter des rapports juridiques entre Français et étrangers ou, du moins, rendaient ces rapports excessivement rares. Aussi constate-t-on qu'à cette époque peu de jurisconsultes de l'occident de notre continent s'adonnent à l'étude de notre science, tandis qu'elle ne cesse d'être cultivée dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis.

La question posée par la Section des sciences morales et politiques appelle l'attention des concurrents sur le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. C'est qu'une direction nouvelle lui a été imprimée pendant ce laps de temps : les inspirateurs, les artisans principaux sont Mancini et Asser, et c'est l'œuvre de ces grands jurisconsultes que la Section désirait voir mettre en lumière.

Partisan décidé du principe de nationalité, Mancini en voulait l'application non seulement dans l'ordre politique, mais aussi dans l'ordre juridique. En un travail qu'il a publié en 1885 et

Digitized by Google

qui constitue un véritable programme, il a émis d'intéressantes considérations. « Dans plusieurs pays de l'Europe, écrivait-il, la loi qui règle l'état et la capacité de la personne — en d'autres termes le statut personnel — consiste dans la *lex domicilii*, c'est-à-dire dans la loi du lieu où l'individu fixe ou transporte son domicile ou son établissement principal, sans aucun égard à sa nationalité. C'est au Code Napoléon, par contre, que revient le mérite d'avoir été le premier à faire dépendre le statut personnel des Français de leur loi nationale en les couvrant de sa protection dans tous les pays étrangers où ils se transportent. Cette substitution rationnelle du principe de la nationalité au principe entièrement accidentel et empirique du domicile, nécessairement variable, a été également introduite dans d'autres législations modernes et dans le nouveau Code italien. » Les conflits surgissent entre les législations. Mancini a cherché le remède. « Seul, disait-il, un système de règles fondamentales acceptées en commun et consenties par les puissances pourrait faire cesser les incertitudes et les oscillations inhérentes à la jurisprudence de chaque pays sous l'influence des différentes législations. Pour faire cesser ou du moins atténuer les inconvénients et les dangers, écrivait-il encore, il convient de stipuler entre les différents pays une ou plusieurs conventions destinées à régler spécialement cette matière et à déterminer, par des accords plus ou moins uniformes, quelques articles précis qui rendent obligatoire l'application aux personnes, aux choses et aux actes étrangers, de l'une ou de l'autre des législations en conflit. »

Dès le 30 mars 1863, Mancini avait saisi la Chambre des députés d'Italie d'une proposition formelle : il s'agissait de constituer une doctrine scientifique assez vigoureuse pour être acceptée généralement, et, pour imposer cette doctrine, il fallait établir un système de traités internationaux. En 1867, il fut chargé par Rattazzi, président du Conseil des ministres, d'une négociation officieuse avec la France, la Confédération de l'Allemagne du Nord et la Belgique, mais ses efforts échouèrent.

Digitized by Google

En 1874, le Gouvernement des Pays-Bas proposa la réunion d'une conférence internationale.

La même année, l'Institut de droit international mit à son ordre du jour une question ainsi conçue : « Utilité de rendre obligatoire, pour tous les États, sous la forme d'un ou de plusieurs traités internationaux, un certain nombre de règles générales du droit international privé pour assurer la décision uniforme des conflits entre les différentes législations civiles et criminelles. » Un rapport fut rédigé par MM. Mancini et Asser, et pendant plusieurs années d'importantes propositions firent l'objet d'un examen approfondi.

En 1877, Mancini était ministre de grâce et de justice ; il continua les pourparlers engagés en 1867 ; mais bientôt il fallut les interrompre. En 1881, l'illustre jurisconsulte occupait les fonctions de ministre des affaires étrangères ; on pouvait s'attendre à une solution heureuse du grand problème. Malheureusement il fut impossible d'obtenir des Gouvernements des conclusions définitives.

Il est à remarquer qu'en plus d'un pays les notions touchant le droit international privé étaient si troubles que la démarche du Gouvernement italien n'était pas même comprise. En Belgique, notamment, le Gouvernement se figura qu'il s'agissait d'amender la législation concernant la condition des étrangers et il crut devoir faire l'éloge des dispositions qui étaient en vigueur. Mancini en fait l'observation d'ironique façon. « La réponse de l'homme éminent qui dirige le Gouvernement en Belgique, écrit-il, me fait craindre de ne pas avoir rendu avec assez de clarté l'esprit et la portée de la proposition italienne. Ce n'est pas une critique de la législation belge, ni d'une autre législation quelconque, qu'il s'agissait d'entreprendre ; la législation belge doit, d'ailleurs, nous sembler à nous-mêmes d'autant plus parfaite qu'elle se rapproche de la nôtre, dans les points notamment que M. Frère-Orban mentionne. Nous ne cherchons pas non plus à perfectionner, à amender ce que chaque législa-

Digitized by Google

tion pourrait contenir de défectueux. Ce que nous nous proposons, c'est de fixer, par des engagements internationaux, les points où les différentes législations coïncident déjà, ainsi que d'atténuer, par des arrangements particuliers, la portée pratique des écarts et des conflits là où ceux-ci ne pourraient pas être éliminés. L'œuvre projetée par nous est donc loin d'être stérile, et les pays les plus libéraux en matière de traitement envers les étrangers devraient se sentir les plus intéressés à voir aboutir une négociation qui ne vise pas seulement à faire prévaloir un principe abstrait de réciprocité, mais aussi et surtout à fournir une règle pour des rapports envers lesquels la législation extérieure n'est pas une garantie suffisante. »

En 1892, le Gouvernement des Pays-Bas proposa à un certain nombre de Puissances de tenir à La Haye des conférences internationales. L'offre fut acceptée, et le 12 septembre 1893 s'ouvrit la première de ces réunions importantes qui, sous la présidence de notre éminent confrère M. Asser, ont déjà accompli de si utiles travaux. Mancini, mentionnons-le en passant, était mort le 26 décembre 1888.

Au surplus, la solution des conflits des lois par la fixation de règles uniformes n'avait pas préoccupé les seuls États du continent européen. Dès 1889, le Congrès de Montevideo formulait semblables règles en une série de traités qui devaient être présentés à la plupart des États de l'Amérique du Sud.

Si nous nous sommes permis de faire en ce rapport, de façon aussi brève que possible, l'énumération des périodes en lesquelles peut se diviser l'histoire du droit international privé, et si nous avons insisté sur l'œuvre des cinquante dernières années, c'est à la fois pour montrer ce que la Section des sciences morales et politiques désirait voir décrire par les concurrents et pour faire ressortir combien l'auteur du mémoire qui nous est soumis est demeuré au-dessous de sa tâche. Il se contente, somme toute, de reproduire un certain nombre d'affirmations et de propositions sous quatre rubriques : la

Digitized by Google

nationalité, la condition des étrangers, le conflit des lois, l'exécution des jugements étrangers. Dans le conflit des lois, il montre « l'élément essentiel du droit international privé », et il consacre à cette subdivision dix minuscules pages!

Le mémoire ne mérite pas d'être couronné. »

—

Rapport de M. le baron Descamps, deux'ème commissaire.

« La lecture du mémoire m'a causé, comme à mon confrère Nys, une véritable déception.

La Classe, en posant la question, demandait en première ligne une étude historique sur l'évolution si remarquable du droit international privé, principalement pendant les cinquante dernières années. Et afin de donner à cette étude rétrospective une portée plus lumineuse et plus scientifique, elle demandait à l'auteur de mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs du droit international privé et la place occupée par cette science dans l'ensemble des disciplines juridiques.

La partie historique du travail visé par l'Académie non seulement n'a pas été sérieusement traitée, mais ne paraît pas même avoir été entrevue dans ses horizons que M. Nys a fort bien mis en lumière dans son rapport.

Et quant à la partie scientifique proprement dite, elle est fort défectueusement résumée, sans dépasser, même dans les points exacts, les données des manuels les plus élémentaires.

Je ne puis donc que me rallier aux conclusions du premier commissaire, en exprimant le vœu qu'une question si belle et si importante, maintenue parmi les questions de concours, soit l'objet d'un effort plus digne d'elle. »

—

Digitized by Google

Rapport de M. Albéric Rolin, troisième commissaire.

« Je crois devoir me rallier pleinement aux conclusions des rapports de MM. Nys et Descamps. La question qu'aurait dû traiter l'auteur du mémoire était extrêmement vaste : *Exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. Mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques*. Comme je m'y attendais, en voyant les proportions minuscules du travail que j'avais à examiner, cette question n'a été qu'effleurée, et elle l'a été d'une manière défectueuse et incomplète. Ce n'est, certes, pas une tâche facile que de définir le droit international privé et de mettre en relief la place que cette science occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques. On en a donné des définitions extrêmement nombreuses, et l'on pourrait presque dire que chaque auteur a la sienne. N'a-t-on pas été jusqu'à soutenir que l'expression juridique de droit international privé est fausse et illusoire, qu'elle implique une contradiction entre les adjectifs, un droit international ne pouvant être un droit privé, et un droit privé ne pouvant être un droit international? Il appartenait à l'auteur du mémoire de peser et de rechercher ces diverses définitions, d'indiquer celles qui paraissent à peu près également acceptables, d'écarter les autres, de justifier autant que possible la qualification de droit international privé donnée à cette branche des sciences juridiques. Il aurait pu dire qu'elle est vraiment un droit international, en tant qu'elle mesure la compétence législative des divers États, leur droit d'exiger de leurs tribunaux l'application de leurs propres lois, leur devoir de leur imposer parfois l'observation d'une loi étrangère, par exemple celle de la loi nationale étrangère en ce qui concerne le statut personnel, celle de la loi du lieu du contrat en ce qui

Digitized by Google

concerne les formes extrinsèques des actes. Il aurait pu faire observer que cette branche du droit international touche au droit privé, en tant qu'elle fait cette répartition de la compétence législative des divers États en ce qui concerne les rapports de droit privé, et que l'expression *droit international privé* rend assez bien compte de la nature hybride de cette science, qui ne règle pas directement les rapports de droit privé, mais qui les règle indirectement, en indiquant l'État dont la législation a compétence pour les régler.

Tout cela n'a pas même été entrevu par l'auteur du mémoire. Il ne s'est pas aperçu davantage que le droit international privé ne se développe pas seulement par les conventions internationales, mais aussi par la reconnaissance de plus en plus générale de certains de ses principes dans les législations particulières. Le Code civil italien, le Code civil espagnol, le Code du Japon, celui du Congo, bien d'autres législations relativement récentes, et surtout l'*Einführungsgesetz* du Code civil de l'Empire allemand, méritaient à cet égard d'appeler son attention. Et ce développement se traduit même par certaines évolutions de la jurisprudence qui, dans divers pays, se trouvant en présence de textes vagues, incertains ou pleins de lacunes, s'est librement inclinée devant les enseignements d'une doctrine épurée et progressive. Au lieu de cela, l'auteur s'est borné à résumer, d'une manière incomplète et imparfaite, les dispositions de certains traités, de certaines conventions internationales. Je propose donc sans nulle hésitation, avec le premier et le deuxième rapporteur, de déclarer qu'il n'y a pas lieu de lui accorder le prix. »

— Le prix n'est pas décerné.

—

Digitized by Google

CINQUIÈME QUESTION.

Les conventions et les projets de conventions internationales relatives à la circulation monétaire; leur histoire et leur avenir.

Rapport de M. H Denis, premier commissaire.

PREMIER MÉMOIRE.

Le premier mémoire en réponse à la question proposée porte pour devise : *Gresham ;* c'est un travail considérable de 450 pages in-4° ; il est divisé en cinq chapitres. Les trois premiers ont pour objet l'histoire des Unions monétaires qui ont été réalisées au XIXe siècle : les Unions monétaires intervenues entre les États du Zollverein en 1837 et 1838, et la Constitution monétaire finale de l'Empire d'Allemagne ; l'Union monétaire austro-allemande de 1857; l'Union monétaire scandinave, qui est de 1873; enfin l'Union monétaire latine, qui remonte à 1865. Les deux derniers chapitres renferment les conclusions de l'auteur sur les Unions monétaires en général, et son appréciation de certains projets spéciaux de conventions internationales relatives à la circulation monétaire.

1. *L'évolution monétaire allemande.* — L'auteur, en adoptant l'ordre chronologique des événements dans son exposé, a dû mêler les conventions monétaires intervenues entre les États allemands et l'Autriche à l'évolution monétaire des États allemands eux-mêmes. Dans un résumé comme celui-ci, il faut dégager avec le plus de netteté possible les grandes lignes des systèmes monétaires, les caractères et les effets des conventions internationales, en séparant l'évolution monétaire de l'Allemagne des conventions austro-allemandes. Le Congrès de Vienne avait réduit le nombre des États compris dans la Confédération germanique à trente-huit ; chacun d'eux avait une circulation monétaire propre, comme il avait un régime douanier particulier. L'expansion économique de l'Allemagne allait réclamer à la fois l'unification douanière et l'unification monétaire.

Digitized by Google

Le Zollverein fut constitué par le traité du 22 mars 1833, le principe de l'unification du système monétaire fut consacré dès lors dans les statuts mêmes de l'Union. Elle ne se réalisa cependant que laborieusement et par étapes ; il lui fallut quarante ans. Les premiers efforts importants partirent de l'Allemagne du Sud. Les délégués de six des États qu'elle comprenait se réunirent à Munich et signèrent, le 25 août 1837, une convention monétaire qui consacra une même unité de compte, et comme base de monnayage un florin commun à la taille de 21 $^1/_2$ au marc d'argent. Des dispositions sévères instituaient un contrôle réciproque. L'un des vices les plus déplorables des systèmes monétaires en vigueur jusque-là, c'était l'émission excessive de monnaie de billon, cause de désordres monétaires, de perturbations du change et d'entraves au commerce. La convention limita la frappe de monnaie de billon et obligea les États frappeurs à la recevoir en échange d'espèces de la taille et au titre supérieur ayant cours. Une convention complémentaire du 27 mars 1845 prescrivit le retrait des monnaies antérieures au florin commun et le retrait des monnaies de billon anciennes et usées.

L'évolution monétaire de l'Allemagne du Nord s'accomplit corrélativement à celle de l'Allemagne du Sud ; une communauté monétaire se réalisa, par la convention du 30 juillet 1838, entre la Prusse et les États gravitant autour d'elle : cette convention porta adoption d'un thaler commun basé sur la taille de 14 thalers au marc d'argent. C'est alors que s'opéra la convergence des deux systèmes, en même temps qu'eut lieu la nouvelle Conférence générale de Zollverein ; la réforme monétaire est donc bien le corollaire de la réforme douanière. C'est à Dresde que la Conférence générale de Zollverein siégea en juin et en juillet 1838 ; c'est dans cette même ville, et par une seconde convention du 30 juillet 1838, que des liens étroits furent contractuellement établis entre les systèmes monétaires du nord et du sud de l'Allemagne. La base unique et commune des systèmes monétaires fut un marc étalon d'un poids de

Digitized by Google

233 gr. 855. La taille légale ne put être uniforme; elle fut distincte pour les pays à thalers et les pays à florins, mais calculée de telle sorte qu'un thaler valût 1 $^3/_4$ de florin, 1 florin les $^1/_7$ d'un thaler. Une monnaie d'association fut créée, destinée à circuler dans tous les États associés; cette pièce commune valait 2 thalers ou 3 $^1/_2$ florins. Des dispositions sévères à l'égard de la monnaie de billon complétaient les dispositions communes. La convention de Dresde n'en renferme aucune sur la monnaie d'or.

Les progrès réalisés par la convention de Dresde dans la voie de l'unification du système monétaire, laissaient encore subsister bien des différences. Helferich, cité par l'auteur, signale encore sept systèmes monétaires, sans compter d'autres différences secondaires, et il faut ajouter les monnaies spéciales des territoires non encore incorporés au Zollverein. Néanmoins l'influence générale des conventions, mise en pleine lumière par l'auteur, fut de mettre en garde tous les États, surtout les petits États, contre leurs entraînements, de donner plus de solidité et de stabilité à leurs systèmes, en les plaçant sous le contrôle de l'association monétaire.

Cependant, il fallut attendre la constitution de l'Empire pour réaliser l'unification définitive du système monétaire. C'est la législation des 4 décembre 1871 et 9 juillet 1873 qui consomma cette unité ; il y avait encore alors, dans les divers États allemands, dix-sept espèces de monnaies d'or et soixante-six espèces de monnaies d'argent. L'étalon d'or fut définitivement adopté, en prenant le mark comme unité de compte ; la pièce de 10 marks, au rapport légal de 1 : 15.5 entre les pouvoirs libératoires de l'argent et de l'or, valut exactement 3.5 thalers de l'Allemagne du Nord, 5 florins 50 kreutzers de l'Allemagne du Sud.

2. *Conventions austro-allemandes.* — Là encore la convention monétaire apparaît comme un rayonnement de la convention douanière. L'ambition de l'Autriche avait été originai-

Digitized by Google

rement bien plus loin : elle eût voulu s'assurer l'hégémonie dans le Zollverein englobant l'Allemagne tout entière, mais elle se heurta aux résistances de la Prusse ; la convention monétaire du 24 janvier 1857 fut le complément du traité de commerce de 1853. L'Autriche rencontra la même résistance dans le choix de l'étalon : elle eût voulu l'adoption commune de l'étalon d'or ; la Prusse, bien qu'elle dût à quatorze ans de là sacrifier l'étalon d'argent, s'en tint alors à la convention monétaire de Dresde de 1838, comme base de l'entente austro-allemande ; c'était donc le monométallisme argent. Le traité de 1857 ne ressemble en rien à l'Union latine, qui consacra une unité de compte identique, le franc ; il laissa subsister les trois systèmes du thaler de l'Allemagne du Nord, du florin de l'Allemagne du Sud et du florin autrichien. *On se borna à établir entre eux un rapport fixe et simple*, à rendre équivalents au thaler prussien 1 $^1/_2$ florin d'Autriche, 1 $^3/_4$ florin de l'Allemagne du Sud. On s'attacha à contenir les abus de la frappe du billon et, chose intéressante, notée par Albert Schäffle comme le meilleur résultat de la convention, on fit ce qui n'avait pas été fait en Allemagne, on établit la circulation de la monnaie de billon sur la base de la population ; on préparait ainsi la pratique finalement décisive de l'Union latine. A ces rapports entre les monnaies des États contractants qui restaient nationales, la convention de 1857 ajouta l'institution de monnaies internationales. On créa une monnaie d'argent commune, ainsi qu'une monnaie d'or commune. Il y eut un thaler et un double thaler d'association, frappés suivant les rapports des pouvoirs libératoires indiqués plus haut, au titre de $^9/_{10}$ de fin. Chacun des États s'engageait à frapper un nombre déterminé de thalers par habitant. C'est ce qui réduisit la frappe des monnaies purement nationales. De 1857 à 1871, 214,720,531 nouveaux thalers furent émis en Allemagne, 31,060,321 en Autriche. Il y eut aussi une monnaie d'or d'association, mais, chose intéressante et qu'explique la crainte d'une dépréciation graduelle du métal jaune, à la suite des découvertes des gisements de Californie et d'Australie (1848-

Digitized by Google

1850), on n'adopta pas le rapport fixe des pouvoirs libératoires des deux métaux admis par la loi de germinal an XI, 1 : 15.5 ; on décida de le fixer périodiquement. C'est là ce qui en rendit la circulation extrêmement restreinte ; les témoignages de Feer-Herzog et de de Parieu sont à cet égard éloquents et concluants.

L'histoire tragique de cette convention monétaire est riche d'enseignements. L'auteur du mémoire l'a étudiée avec le plus grand soin; son travail sera très utilement rattaché, pour parler d'œuvres récentes, au point de vue de l'Autriche à l'étude de Cahen sur l'abolition du cours forcé en Russie et en Autriche, et au point de vue de la réforme monétaire de l'Autriche et de ses principes théoriques, au beau livre de Lorini : *La questione della valuta in Austria-Ungharia*, avec une préface de Carl Menger.

La part de l'imprévu est énorme d'abord, et même celle de l'imprévoyable. Au moment où la convention se signe, la situation financière de l'Autriche est en voie d'amélioration ; elle est sous le régime du papier-monnaie et du cours forcé, mais depuis quelques années elle n'a pas fait d'émission. La convention monétaire interdit aux parties contractantes (art. 22) d'émettre du papier-monnaie sans avoir une réserve métallique suffisante pour pouvoir, le cas échéant, rembourser en espèces sa circulation de papier. On se met à l'œuvre pour supprimer le cours forcé, mais la guerre d'Italie empêche de poursuivre l'entreprise commencée; dès le 29 avril 1859, le cours forcé est rétabli. La période qui suit a été retracée par Lorini : rapports trop intimes de l'État et de la Banque, qui, pour céder aux sollicitations de l'État, épuise ses réserves métalliques; le billet, au pair en 1859, perd en quelques mois 25 % de sa valeur. Nouvelle période de réformes salutaires que la guerre avec la Prusse vient suspendre; en 1866, 100 florins d'argent se changeaient contre 145 de papier; la prime de l'argent détermine une émigration considérable des thalers d'association, des florins frappés par l'Autriche, du billon même en Allemagne. L'union moné-

Digitized by Google

taire austro-allemande ne pouvait résister à ces épreuves; conclue pour vingt ans, elle prit fin par le traité de Prague du 23 août 1866. Mais sa liquidation prendra quarante ans, livrée à tous les événements, influencée par la situation financière des États, traversée par la réforme monétaire de l'Allemagne (1871-1873) et par celle de l'Autriche elle-même (2 août 1892).

Cette dernière réforme, l'adoption de l'étalon d'or, comme l'a montré Carl Menger, est un événement considérable dans l'histoire économique de l'Europe, et Lorini à son tour a montré à quel point elle était nécessaire : nécessaire par l'instabilité continuelle de la valeur de l'étalon d'argent, par l'isolement où la monarchie autrichienne était refoulée, surtout depuis la réforme allemande; nécessaire par l'expansion redoutable du papier-monnaie que favorisait le régime en vigueur. L'auteur du mémoire a fait un historique intéressant et complet de cette longue transition, dont la loi monétaire additionnelle allemande du 20 avril 1874 marque un moment important. La loi organique allemande du 9 juillet 1873 rendait l'acceptation en paiement des thalers de frappe allemande obligatoire jusqu'à la démonétisation, et celle-ci exigeait l'accord du Reichstag et du Conseil fédéral. La loi additionnelle étend le bénéfice de cette disposition aux thalers d'association frappés par l'Autriche en application de la convention de 1857. Une convention du commencement de février 1892 règle la liquidation définitive et le sort des thalers d'association de l'Autriche; elle est approuvée par la loi allemande du 28 février 1892, et l'on constatera qu'elle est le préliminaire de la loi monétaire austro-hongroise du 2 août 1892. L'Autriche reprend le tiers des thalers frappés par elle au prix nominal de 1 ½ florin d'Autriche; l'Allemagne supporte la perte entière à l'égard du surplus, 20 millions de marks. L'auteur du mémoire a exposé ici avec un grand intérêt et beaucoup de clarté la question de responsabilité de l'État, et distingué, suivant les théories allemandes, la souveraineté monétaire et les suites de son exercice, du fait de la frappe avec ses conséquences juridiques.

Digitized by Google

3. *L'Union monétaire scandinave.* — Après l'histoire tourmentée de la convention austro-allemande, nous passons dans des régions d'une admirable sérénité. La convention monétaire du 27 mai 1873, qui lie la Suède, la Norvège et le Danemark, consacre l'étalon d'or et institue une unité monétaire commune aux trois États : la couronne divisée en 100 öre (à fr. 1.389). La monnaie divisionnaire d'argent et de bronze de chacun des trois pays a le même pouvoir libératoire dans les deux autres. La plus grande partie de la monnaie d'or frappée par les trois États constitue la réserve des Banques, il n'en passe qu'une faible partie dans la circulation. Les petites coupures de billets de banque y prennent une place considérable. Sur ce point, la publication du Rapport de l'Administration française des monnaies pour 1909 nous permet d'ajouter quelques traits aux documents statistiques précieux rassemblés par l'auteur. L'encaisse métallique de la Banque d'émission danoise est de 92 millions de francs, on ne renseigne pas l'or en circulation ; en 1888, la circulation n'absorbait que le quinzième de l'encaisse, la proportion ne doit pas encore être réduite ; en Norvège, il y a 36 millions de francs d'or à la Banque, 23 millions dans la circulation ; en Suède, 95 millions de francs d'or à la Banque, 16 millions dans la circulation. Quant aux billets de banque, les billets de 5 et 10 krones (fr. 6.95 et fr. 13.89) représentent en Danemark 50 °/₀ de l'émission totale, en Suède 53 °/₀ et 60 °/₀ en Norvège. En Belgique, les coupures de 20 francs représentent la même année 20 °/₀ de l'émission totale. On voit, par ce qui précède, que dans les États scandinaves les billets deviennent le principal instrument de circulation, et que l'or tend à s'accumuler dans les Banques.

Dans les règlements internationaux, la lettre de change prend la première place, et les relations commerciales ont été facilitées à cet égard, entre les États scandinaves, par l'unification de la législation sur le change depuis trente ans. De plus, l'intercirculation des billets émis par les trois Banques d'émission existe entre les États scandinaves ; chacune des trois Banques a un

Digitized by Google

compte courant avec chacune des deux autres et peut tracer des chèques à vue sur le montant de son crédit. Tel est le régime commun qui se rattache à une convention monétaire restee sans changement depuis tantôt quarante ans. L'auteur en explique la constance par la stabilité des cours du change entre les trois États. Ces États n'ont connu ni le cours forcé, ni la dépréciation monétaire, pas plus qu'ils n'ont, dans l'intervalle, été ébranlés par les guerres ou les crises intérieures; ils échappent aux perturbations de la grande industrie, au mouvement international des valeurs mobilières et à l'action qu'il exerce sur le change. C'est le concours de ces circonstances favorables qui fait dire à l'auteur que si l'Union scandinave mérite d'être étudiée, il n'est point permis cependant de tirer de cette étude des conclusions pratiques, au point de vue des relations monétaires entre les grands États de l'Europe. N'est-ce pas là une conclusion trop absolue? L'unification de la législation sur le change, les comptes courants entre les Banques d'émission, ne sont-ce pas des enseignements directs à recueillir, par exemple?

4. *L'Union monétaire latine.* — Ici nous rentrons dans le drame. Ce qui fait l'intérêt puissant de cette étude, c'est que l'Union latine, qui compte déjà quarante-six ans, a subi la répercussion profonde de tous les ébranlements qui ont affecté le marché monétaire du monde, et ses destinées sont comme le témoin éloquent de la solidarité internationale. L'auteur, dans un exposé préliminaire, montre comment les nations qui devaient constituer l'Union latine, la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse, en étaient venues, par leur évolution propre, à une législation monétaire identique, et formaient déjà une *communauté de fait*, avant qu'elles ne donnassent le *caractère contractuel* à l'Union latine. Le système devenu commun en fait était celui de la loi des 7-17 germinal an XI. Il faut signaler ici, chez l'auteur, un mode incorrect d'interprétation du système du double étalon; l'erreur n'est d'ailleurs que trop fréquente. « Les dispositions de la loi de l'an XI, dit-il, fixaient un *rapport de valeur* entre

Digitized by Google

les deux monnaies (p. 161), le rapport de 1 à 15.5; mais ce rapport, par cela seul qu'il était fixe, ne pouvait être toujours exact, car la *valeur* des deux métaux étant variable comme celle de toutes les autres marchandises, et chacun des deux métaux ayant ses oscillations propres, la détermination d'une relation fixe et constante était contraire à la nature même des choses. » Page 315, il tient le même langage : « Il ne faut pas oublier que le principe bimétalliste reposait sur une fiction légale, d'après laquelle l'or *vaut* 15.5 fois plus que l'argent. » Il ne faut pas confondre le rapport des *pouvoirs libératoires* avec le rapport de *valeur*. Le législateur n'a jamais songé à fixer irrévocablement le rapport de *valeur* des deux métaux, c'est impossible, parce que ce rapport est modifié par toutes les circonstances qui affectent leur offre et leur demande; mais ce qui est possible législativement, c'est de fixer le rapport de leurs *pouvoirs libératoires*, et de dire : un kilogramme d'or libérera de la même dette que 15.5 kilogrammes d'argent. Wolowski et Émile de Laveleye l'ont bien mis en lumière. En l'an XI, le rapport des *pouvoirs libératoires* était identique au rapport de *valeur*; plus tard, le rapport de *valeur* a oscillé au-dessous et au-dessus de cette *détermination légale des pouvoirs libératoires*, jusqu'à atteindre des écarts énormes. Et ce sont ces oscillations qui, les pouvoirs libératoires restant invariables, ont dominé toute l'histoire de l'Union latine : elle ne naît en 1865 que parce que l'argent est *apprécié* et l'or *déprécié* relativement aux pouvoirs libératoires légaux; ce sont ces fluctuations qui ont dicté aux nations associées toutes les dispositions modificatives successives des conventions originaires; c'est par elles que les conventions ont subi des changements tellement profonds qu'elles arrivent à des oppositions radicales; on voit en 1865 l'Union latine légitimer la frappe illimitée des écus de 5 francs, à ce point qu'il faut l'adhésion de tous les contractants pour la limiter ou la suspendre; et en 1878, après sa suspension, il faut l'adhésion de tous pour la reprendre. On s'étonne souvent qu'en 1865 il n'y ait pas eu de clause de liquidation prévue pour les écus de 5 francs :

Digitized by Google

suivez les courbes, vous verrez que l'argent est alors encore *apprécié*, l'or *déprécié;* on ne pouvait prévoir la dépréciation de l'argent qui ébranle tout après 1873. Si en 1878 et surtout en 1885 la préoccupation anxieuse devient précisément celle de la liquidation des écus de 5 francs, la raison en est dans la dépréciation de l'argent imprévue en 1865.

A travers ces fluctuations, la loi de Gresham a régi le système bimétalliste de l'Union latine, le transformant en fait en étalon unique, alternatif; la mauvaise monnaie chassa la bonne, le métal déprécié chassa le métal apprécié, jusqu'au jour où l'on paralysa les manifestations de cette loi. Ce fut l'argent d'abord qui fut chassé. En ouvrant la Conférence de 1865, de Parieu montra que la dépréciation de l'or, à la suite de la mise en valeur des gisements de Californie et d'Australie, avait déterminé la disparition des écus de 5 francs d'abord, de la monnaie divisionnaire ensuite. L'auteur a très bien mis en lumière les mesures de défense prises par plusieurs des États de la future Union latine, l'abaissement inégal, de pays à pays, du titre des monnaies divisionnaires, pour en rendre l'exportation impossible. La Belgique leur avait conservé le titre originaire de $^{9}/_{10}$ de fin; par là elle était plus éprouvée que les autres nations; sa monnaie divisionnaire fuyait, et elle ne pouvait utiliser celle des autres nations bimétallistes. Il fallait des mesures communes, et l'on comprend que la Belgique ait pris l'initiative de la Conférence. Chose remarquable, elle s'y prononça pour le monométallisme or; elle montra comment l'encaisse de sa banque était livrée successivement aux assauts des nations à monométallisme argent (telle alors l'Allemagne) et des nations à monométallisme or telle l'Angleterre). La résistance de la France fit maintenir le double étalon au rapport de 1 à 15.5; l'abaissement uniforme du titre des monnaies divisionnaires, à $^{835}/_{1000}$ de fin, en rétablit l'intercirculation en empêchant leur fuite. La convention du 23 décembre 1865 était destinée à préparer une vaste association monétaire; la Conférence monétaire de 1867, qui réunit les délégués de vingt États, en fut comme le rayonnement idéal. Elle

Digitized by Google

conclut à l'adoption de l'étalon d'or, elle projeta devant les peuples de l'Europe les perspectives d'un régime unitaire, mais l'évolution espérée ne s'accomplit pas. L'accession même de l'Autriche à l'Union latine, tentée en 1867, ne fut qu'un rêve.

Le second acte du drame va de 1873 à 1879. La situation monétaire s'est transformée; cette fois c'est l'or qui fait prime, c'est le métal argent qui est déprécié, et suivant la loi de Gresham va chasser la bonne monnaie. L'accroissement rapide de la production argentifère aux États-Unis et au Mexique, la démonétisation de l'argent et l'adoption de l'étalon d'or en Allemagne, dans les États scandinaves, la masse d'argent démonétisé jetée sur le marché, augmentant l'offre du métal, pendant que la demande en diminuait dans l'Extrême-Orient, ces circonstances devaient évidemment provoquer l'invasion de ce métal dans les pays de l'Union latine, où la frappe était restée libre; c'est que là l'argent avait conservé le pouvoir libératoire fixé par la loi de l'an XI. Grâce aux pratiques de la spéculation bien décrites par l'auteur, l'or y fut drainé, et dans la seule année 1873, la Monnaie de Bruxelles frappa pour 111,704,795 francs d'écus de 5 francs. Le Gouvernement belge fut mis en garde dès le 22 juillet 1873. Des mesures isolées étaient d'ailleurs insuffisantes; ici encore la Suisse invita en vain la Belgique à provoquer avec elle la réunion de la Conférence; elle dut prendre seule cette initiative. L'accord se fit au sein de l'Union latine sur la limitation de la frappe et la fixation des contingents d'après la population; les Conférences de 1874, 1875, 1876, celle-ci s'étendant à 1877, limitèrent successivement la frappe qui, pour 1878, fut suspendue par simple correspondance diplomatique.

La convention de 1865 prenait fin le 31 décembre 1879; il fallait la dénoncer fin 1878 pour éviter la tacite reconduction; c'est ce que fit la France. La convention du 5 novembre 1878 suspendit dans l'Union latine la frappe des pièces de 5 francs; elle ne pouvait être reprise que par une entente unanime, c'est-à-dire que, à treize ans d'intervalle, on en était bien venu à une situation en opposition complète avec la situation initiale. J'ai

Digitized by Google

rarement été plus vivement frappé de la difficulté d'étendre la prévision aux phénomènes sociaux. Les manifestations de la loi de Gresham étaient définitivement conjurées, mais, en assurant sa préservation, l'Union latine précipita et rendit de plus en plus profonde la dépréciation de l'argent. Les courbes en témoignent ; c'est ce qu'avaient pu prévoir, cette fois, des savants comme Émile de Laveleye.

La convention de 1878 était conclue pour six ans à partir du 1er janvier 1880. Elle fut dénoncée plus d'un an avant l'échéance par le Gouvernement helvétique. Le troisième acte du drame monétaire est dominé par la dépréciation de l'argent et ses suites. L'objet essentiel de la convention du 6 novembre 1885, de l'arrangement portant la même date et relatif à l'exécution de l'article 14, l'arrangement particulier signé par la Belgique le 12 décembre de la même année, tout a trait par-dessus tout à la liquidation de l'Union latine.

Les écus de 5 francs frappés par les différentes Puissances auront eu cours sur tout le territoire de l'Union : qui supportera la perte dérivant de leur dépréciation? Rien n'a été prévu en 1865 qu'à l'égard des monnaies divisionnaires. La thèse française consacrée dans la convention du 6 novembre 1885 impose la perte à la nation dont les écus portent l'effigie. Pirmez invoquait, lui, les principes du bimétallisme, la liberté illimitée de la frappe, qui d'ailleurs n'avait eu lieu que pour l'Union latine tout entière; il niait que l'État dût garantir la valeur des écus, et aboutissait à faire supporter le fardeau par les nations unies en raison de leur population. Ellena (1) évaluait la perte à 1,500 millions de francs. La Belgique en eût supporté 4 %. L'auteur défend la solution de Pirmez, en s'appuyant sur la science allemande contemporaine, et en distinguant l'exercice de la souveraineté monétaire du fait même de la frappe. La souveraineté, c'est l'Union elle-même qui l'avait exercée,

(1) *Conférence monétaire de 1885*, p. 80

Digitized by Google

engageant par là sa responsabilité. Cependant, comment nier l'imprévoyance du Gouvernement belge? N'avait-il pas été averti à diverses reprises? Cette frappe considérable, fruit d'une spéculation misérable, n'était-elle pas sans proportion avec les besoins non seulement de la Belgique, mais de l'Union latine? Comment aggraver la responsabilité de celle-ci à mesure que l'argent se dépréciait davantage? Pouvait-on, dans un régime de commune défense, invoquer encore les règles d'un bimétallisme normal?

Et maintenant, comment interpréter l'arrangement final du 12 décembre 1885, qui réduit l'obligation de la Belgique, après l'échange à due concurrence des écus de 5 francs, à n'acquitter en or ou en équivalent d'or, que la moitié de l'excédent, s'il ne dépasse pas 200 millions de francs, les 100 millions non remboursables en or devant rentrer en Belgique *par les voies ordinaires du commerce?* Quel sens faut-il donner à ces mots?

L'auteur, d'accord en cela avec M. Ansiaux, montre que le Gouvernement français pourrait opérer ce rapatriement des écus très aisément, par une simple opération de banque, et rendre absolument illusoire l'œuvre si laborieuse de Pirmez. Que cette opération de banque soit possible, je ne songe pas à le nier, mais est-elle conforme à l'esprit du contrat et à l'intention des parties contractantes? L'auteur invoque, pour fixer l'interprétation, les réserves que M. Magnin fit acter au procès-verbal de la Conférence, et d'après lesquelles l'expression *voie naturelle du commerce* comprend les opérations de banque et les achats de titres. C'est exact, et je l'ai vérifié (1). Mais, d'abord, *ces réserves se rattachent au protocole* (2) qui précisément visait la retraite de la Belgique de cette Conférence; ensuite, qui nous dit que des opérations, légitimes pour les particuliers, le soient pour les Gouvernements? Cette interprétation

(1) Voir *Conférence monétaire entre la Belgique, etc., en 1885*. Paris, 1885, p. 172.

(2) *Ibid.*, p. xxv

Digitized by Google

tation, non seulement n'a pas été donnée à l'époque même, mais les savants français les plus autorisés, comme Arnauné et de Foville, la condamnent et admettent que ces 100 millions ne rentrent en Belgique *que si le change le permet*, c'est-à-dire s'il est défavorable à la France. Nous sommes si habitués à le voir défavorable à la Belgique, que nous formons difficilement l'hypothèse d'un change favorable, et cependant il s'est produit entre 1885 et l'époque actuelle, et Pirmez a dû en admettre l'éventualité (1). Je crois donc pouvoir ici rester fidèle à une interprétation qui va jusqu'à admettre la possibilité du non-remboursement de ce solde.

Les conventions internationales postérieures rendront d'ailleurs de moins en moins aiguë cette préoccupation, et dans une large mesure la liquidation se fera d'elle-même. Ces conventions de 1897 et de 1908 ne s'attachent qu'aux monnaies divisionnaires, pour en augmenter la frappe en proportion de la population; or, deux faits importants consacrés par elles allégeront la charge éventuelle de la Belgique : la frappe des monnaies divisionnaires s'opérera par la refonte des écus de 5 francs, et le Congo est admis dans l'Union latine pour une population de 10 millions d'habitants.

5. *Les conférences monétaires internationales et les projets de conventions monétaires.* — Il faut regretter que l'auteur n'ait pas complété l'histoire de l'Union latine par l'exposé des projets de conventions monétaires internationales qui s'y rattachent incontestablement. La Conférence qui se réunit à Paris le 10 août 1878 eut pour objet le rétablissement, par une entente internationale, de la frappe libre de l'argent, et son emploi monétaire illimité avec un pouvoir libératoire déterminé. Cette Conférence aboutit à un aveu d'impuissance (2). Plus modeste

(1) Voir le diagramme ci-joint n° 2; il est dressé d'après les données de M. Le Grelle, commissaire des monnaies, dans ses savants rapports.

(2) *Questions monétaires contemporaines.* René Lafarge, *Les Conférences internationales*, pp. 426 et suiv. Paris, 1905.

Digitized by Google

dans ses aspirations, la Conférence qui se réunit à Paris le 19 avril 1881 ne réussit pas cependant à réaliser l'entente. Vint ensuite le Congrès monétaire libre de 1889, qui fut suivi de la Conférence internationale réunie le 26 novembre 1892 à Bruxelles. L'objet proposé à l'adhésion générale des États n'était plus l'adoption universelle du bimétallisme; les termes étaient plus vagues et permettaient de réunir un plus grand nombre d'adhésions : rechercher par quelles mesures on augmenterait l'usage de l'argent dans le système monétaire des nations. Chose étrange, cette Conférence, à laquelle des propositions ingénieuses d'un caractère manifestement transactionnel furent soumises, comme celle de M. de Rothschild par exemple, resta dominée par une proposition nettement bimétalliste des États-Unis. Elle n'aboutit pas (1). Il ne reste plus après cela que la dernière tentative des États-Unis en 1896 : la mission Wolcott, qui vint proposer aux Puissances européennes une nouvelle conférence monétaire; elle se heurta à des résistances invincibles, par exemple celle qui devait naître de la réforme monétaire accomplie dans l'Inde. Ce fut la dernière tentative bimétalliste.

6. *Conclusions sur les conventions monétaires internationales.* — Les deux derniers chapitres du mémoire sont les plus intéressants. C'est là en effet que l'auteur développe les conclusions qu'il dégage de sa vaste et belle étude historique. Le chapitre IV est consacré aux Unions monétaires en général, le chapitre V à certains projets récents de conventions relatives à la circulation internationale de la monnaie.

Et d'abord, l'utilité d'une Union monétaire internationale doit être appréciée sous un triple aspect : l'identité d'étalon; l'adoption d'une même unité de compte; l'intercirculation des monnaies nationales.

---

(1) *Conférence monétaire internationale de 1902.* Procès-verbaux. Bruxelles, 1902.

Digitized by Google

α) *Identité d'étalon.* — Ici le conflit des trois systèmes : l'étalon unique d'argent, l'étalon unique d'or, le double étalon, s'est résolu *en fait* sans qu'il soit intervenu d'entente contractuelle.

C'est en monnaie d'or que le solde des paiements internationaux s'acquitte entre tous les États civilisés, sans qu'on puisse néanmoins affirmer qu'il en sera toujours ainsi. Les considérations de l'auteur sont très brèves sur cet objet : la question théorique ne prend aucune place dans son mémoire; il y a un quart de siècle, elle eût pris une place prépondérante. C'est qu'en effet le rétablissement du double étalon apparaissait comme désirable à de nombreux savants, autant qu'à un groupe de nations avancées. Il s'agissait de savoir si un rapport fixe entre l'or et l'argent pouvait être maintenu par un traité international, et quels en seraient les effets; des économistes illustres s'accordaient à dire que cette convention internationale était possible moyennant l'adhésion de l'Angleterre; qu'elle enrayerait la baisse du métal argent, en rétablissant sa frappe illimitée, à un rapport fixe des pouvoirs libératoires de l'or et de l'argent; qu'enfin elle exercerait par là même une influence salutaire sur la stabilité relative des prix des marchandises (1). Il y a là un chapitre puissamment intéressant de l'histoire des théories monétaires, qui se déroule parallèlement à l'histoire même de la monnaie et des métaux précieux.

β) *Adoption d'une même unité de compte.* — La Conférence internationale de 1867, qui se prononça pour l'étalon unique d'or, eût sans doute, même à défaut de son adoption générale, eu pour résultat la généralisation du système du franc déjà consolidé par l'Union latine; mais la guerre franco-allemande détermina une réaction nationaliste considérable en matière monétaire; l'adoption du mark d'or dans l'Empire d'Allemagne

(1) Voir toutes les autorités citées dans : *La monnaie et le bimétallisme international*, par Émile de Laveleye, 1891, pp. 240 et suiv.

Digitized by Google

en fut le signal. Devant la division actuelle des systèmes monétaires des grandes nations civilisées, l'auteur fait appel à une vigoureuse propagande des économistes pour ramener les esprits dans la direction unitaire et cosmopolite de la Conférence de 1867. Rien n'est en effet plus souhaitable.

γ) *Intercirculation des monnaies nationales en vertu de conventions internationales.* — L'auteur s'est appliqué à marquer les limites et le degré d'efficacité de cette intercirculation. Avant tout, les modes fondamentaux de liquider les dettes entre nations sont la lettre de change et le chèque, plus parfaits et moins onéreux que le transport d'espèces métalliques; l'unification du droit de change entre les différents États du monde, comme elle est réalisée entre les États scandinaves, sera de nature à consolider les relations financières et commerciales entre nations. L'affiliation des banques d'émission au service international de chèques et virements postaux institué entre l'Autriche, la Hongrie, la Suisse, l'Allemagne est aussi le légitime objet de conventions internationales d'une grande utilité; la Banque nationale belge s'y est récemment affiliée, et dans son dernier rapport, publié depuis la remise du mémoire, elle forme le vœu de voir instituer à l'intérieur de chaque pays le chèque postal, ce que nous réclamons pour la Belgique depuis quinze ans.

Ensuite, l'intercirculation des monnaies métalliques n'est admissible que pour celles dont la valeur nominale correspond à la valeur *intrinsèque*, dont le titre n'est donc pas abaissé, parce qu'au delà des frontières la monnaie devient une marchandise. C'est ce qui rend logiquement inadmissible l'intercirculation des monnaies divisionnaires. L'auteur n'hésite pas, à cet égard, à condamner l'erreur de la convention de 1865 qui sert de fondement à l'Union latine même. Cependant il faut rappeler qu'une clause de liquidation était prévue; que par là même l'inconvénient le plus grave aux yeux de l'auteur était conjuré.

Digitized by Google

Vient ensuite le rôle des banques d'émission dans ce mouvement international des métaux précieux, et par-dessus tout, de l'or; c'est dans leur encaisse qu'on va puiser, et dans les jours de tension et de crise, ce sont les mesures de défense de leur encaisse, les hausses de l'escompte, qui retentiront sur le commerce tout entier.

L'auteur s'applique à montrer qu'à l'intérieur de chaque pays les métaux précieux tendent à s'accumuler dans les réserves des banques d'émission, la monnaie fiduciaire prenant une place relative grandissante dans la circulation intérieure.

Qu'on juge par les résultats de la plus récente enquête monétaire en France, de la place que la monnaie métallique prend dans la circulation la plus riche en métaux précieux.

L'auteur montre qu'en 1909 elle comprend 8.25 °/₀ d'or, 4.30 °/₀ d'écus de 5 francs, de monnaie divisionnaire et de billon, et 87.5 °/₀ de billets de banque. Il eût rendu cette analyse plus saisissante encore en rapprochant l'enquête de 1909 des enquêtes antérieures. Voici le tableau singulièrement éloquent que nous pouvons dresser (1) : -

	Proportions 1897	Proportions 1909
Billets de banque	82.01	87.44
Monnaies d'or	11.10	8.25
Écus de 5 francs.	4.45	2.87
Monnaies divisionnaires . . .	1.42	1.34
Billon	0.12	0.10
	100.00	100.00

Si nous faisons abstraction des monnaies divisionnaires et de

(1) Voir *Rapport au Ministre des Finances pour 1898*, pp. 90 et suiv., pp. 116 et suiv., et le *Rapport pour 1909*.

Digitized by Google

billon, les documents des enquêtes nous permettent de remonter plus haut :

Rapports proportionnels pour cent dans la circulation en France.

	1885	1891	1897	1909
Billets de banque	67.63	80.51	84.21	88.70
Monnaies d'or	22.44	13.57	11.27	8.36
Écus de 5 francs	9.93	5.92	4.52	2.94
	100.00	100.00	100.00	100.00

L'évolution est donc énergiquement marquée dans la direction signalée par l'auteur du mémoire : l'accroissement absolu et relatif de la circulation fiduciaire; elle a toujours pour fondement la monnaie métallique, c'est encore la toupie gigantesque qui, suivant le mot de Mac Leod, tourne sur une pointe d'or. La fonction monétaire des banques d'émission s'accentue corrélativement. Il faut encore donner ici le plus de précision possible aux statistiques comparatives de l'auteur; la question en vaut la peine, il s'agit de l'un des aspects les plus importants de l'évolution économique mondiale. A mesure que la circulation fiduciaire s'est développée, que le chèque, le virement, la compensation se sont substitués aux formes antérieures de la circulation, la monnaie étalon s'est accumulée davantage dans les banques d'émission.

Elle passe, au moins relativement, de l'état dynamique à l'état statique, si je puis dire.

L'auteur évalue à 20 milliards actuellement la circulation fiduciaire des banques de l'Europe; d'autre part, leur encaisse métallique, d'environ 7 milliards en 1895, s'est élevée en 1909 à 14 milliards; il porte aussi à 2,200 millions environ la valeur de la production aurifère, dont plus du quart est absorbé par l'industrie : les banques d'émission et les trésoreries d'État reçoivent le reste d'après lui (p. 400).

Il y a quelques corrections à apporter à ces évaluations, bien

Digitized by Google

que l'allure générale des phénomènes soit tout à fait celle que retrace l'auteur.

L'étude de l'Europe nous mène, en effet, à ces résultats : de 1895 à 1909, son stock d'or total s'est élevé de 15 milliards 652,500,000 francs à 22,172,500,000 francs. L'encaisse or des banques d'émission a passé de 7,535,700,000 francs à 12 milliards 417,800,000 francs; son accroissement est de 4 milliards 882,100,000 francs; la quantité d'or en circulation ne s'est accrue en Europe que de 1,627,900,000 francs.

La tendance au développement de la fonction monétaire des banques d'émission se traduit énergiquement par les rapports proportionnels des encaisses au stock d'or du monde. Représentons ce stock d'or du monde par 100 à chacune des deux époques.

Nous constatons les rapports proportionnels suivants :

	Encaisses or en	
	1895	1909
Banques d'Europe	34.50 %	35.40 %
Banques et Trésor des États-Unis	5.06	17.40
Banques du reste du monde	3.00	3.90
Proportions du stock d'or mondial	42.56 %	56.70 %

Tel est bien le passage de la dynamique de l'or (circulation) à sa statique (encaisse).

La circulation fiduciaire des banques européennes était en 1895 de 15,287,300,000 francs, elle atteint au 31 décembre 1909, 21,533,000,000 de francs. Leur encaisse totale or et argent, de 10,046,100,000 francs en 1895, est de 15,704,200,000 francs en 1909.

Dès lors, la partie de l'émission des billets couverte par l'encaisse or et argent en représente en Europe, 65.7 % en 1895 et 74 % en 1909; l'or y figure pour 51.27 % en 1895, pour 57.6 % en 1909.

Enfin, pour marquer la situation générale à grands traits, le

Digitized by Google

stock d'or total des différents pays du monde est évalué, pour 1895, par la Direction des monnaies des États-Unis, à 21,798,000,000 de francs (1). Nous avons des données précises sur les encaisses des banques européennes, des banques d'émission et du Trésor public des États-Unis; pour les banques des autres nations, j'admettrai que leurs encaisses sont dans le même rapport avec celles des États-Unis qu'en 1909. Voici dès lors les résultats statistiques :

1895	
Encaisses des banques européennes . . . . . fr.	7,535,700,000
Encaisses des banques et du Trésor des États-Unis . . .	1,102,891,800
Autres banques (par hypothèse)	617,120,000
Encaisses des banques d'émission et des trésors publics (or) . . . . . fr.	9,255,711,800

Pour 1909 les données sont précises. Le stock d'or du monde est évalué à 35,073,000,000 de francs (2). Il s'est donc accru de 13,275,000,000 de francs.

1909	
Encaisses or) des banques et des trésors publics (ensemble du monde). . . . . fr.	19,984,400,000

Les encaisses or se sont donc accrues de 10,728,700,000 francs au moins, mais elles n'ont pas absorbé tout l'excédent du stock monétaire; la circulation en a gardé deux à trois milliards.

L'encaisse métallique des banques d'émission du monde, *or et argent réunis*, est de 10,385,600,000 francs en 1895 (3) et de 25,820,800,000 francs en 1909; la circulation fiduciaire mondiale est de 15,352,800,000 francs en 1895 et de 31 milliards 116,000,000 de francs en 1909.

(1) Voir le *Rapport au Ministre des Finances pour 1898*.

(2) Voir le *Rapport pour 1910*.

(3) Au moins d'après les données recueillies dans le *Rapport au Ministre des Finances* (de France) *pour 1898*, p. 75.

Digitized by Google

Dès lors, on voit qu'en 1895, 67 °/₀ de l'émission étaient couverts par les encaisses totales, et qu'en 1909 la proportion couverte atteint 83 °/₀.

J'ai montré ci-dessus que l'or accumulé dans les banques d'émission de l'Europe est resté dans un rapport sensiblement constant avec le stock de monnaies d'or du monde, de 1895 à 1909; leur participation aux accroissements du monnayage de l'or a présenté cette constance : l'or en circulation était, en 1895, de 8,116,800,000 francs, sa masse s'est élevée à 9 milliards 755,000,000 de francs en 1909.

Si, faisant abstraction de cette circulation de la monnaie d'or, on ne met en rapport que les encaisses métalliques, on constate d'abord, en représentant par 100 les encaisses or de toutes les banques d'émission du monde, la répartition suivante entre les différents groupes de banques :

Encaisse or mondiale = 100.

	1895	En millions de francs	1905	En millions de francs.
	—	—	—	—
Banques d'émission européennes	81.4 °/₀	*7,535,700*	62.1 °/₀	12,417,800
Banques et Trésor des États-Unis.	11.9	*1,102,891*	30.7	6,129,800
Autres banques	7.6	*617,120*	7.2	1,436,400
	100.0	*9,255,711*	100.0	19,984,000

En faisant la somme des encaisses or et argent et en les représentant par 100 pour l'ensemble du monde :

	1895	En millions de francs.	1909	En millions de francs.
	—	—	—	—
Banques d'emission d'Europe .	72.8 °/₀	10,046,500	58.7 °/₀	15,704,000
Banques des États-Unis. . . .	27.2	3,677,380	35.8	9,587,300
Banque du Japon.	—	—	5.5	1,438,500
	100.0	13,723,880	100.0	26,729,800

Digitized by Google

on juge des conditions générales dans lesquelles se produisirent la tension monétaire de l'Europe en 1906-1907 et les efforts des États-Unis pour drainer son or.

C'est ici le plus grand aspect du problème actuel de l'intercirculation des métaux précieux, et par-dessus tout de l'or.

L'auteur a consacré en effet la plus grande partie de son dernier chapitre à une proposition récente de l'illustre économiste italien L. Luzzatti (récemment chef de Cabinet), et qui tend à multiplier, par des conventions internationales, les cas aujourd'hui exceptionnels de prêts en or faits entre elles par les banques d'émission. Luzzatti, découragé par l'accueil fait à son projet, l'a réduit aux modestes proportions de conférences périodiques entre les délégués des banques d'émission; depuis, un jeune savant très remarquable, M. Ansiaux, n'a pas craint de revenir à cette politique de solidarité monétaire, mais en lui enlevant au moins aujourd'hui son caractère contractuel. L'auteur du mémoire condamne le projet comme irréalisable dans les conditions actuelles, surtout comme tendant à lier la puissance souveraine des États dans une matière aussi essentielle et aussi étroitement confondue avec les intérêts vitaux de la nation. Assurément, M. de Foville a raison de soutenir que la végétation luxuriante de nos modes perfectionnés de circulation a des racines d'or, et la circulation est toujours, aujourd'hui du moins, la toupie gigantesque de Mac Leod tournant sur une pointe d'or, mais la politique conservatrice la plus rationnelle de ce gage monétaire sera-t-elle celle qui comptera sur l'instinct de conservation personnelle et le sentiment de l'intérêt général, plutôt que sur des conventions mûrement délibérées? Au moins le retour prévu dès aujourd'hui de crises violentes comme celle de 1907, la répercussion sur tout le marché monétaire de l'Europe de la politique d'escompte à laquelle est condamnée la Banque d'Angleterre, la plus directement menacée, exigeraient-ils que ce sentiment de l'intérêt général, cet instinct de conservation fussent également éclairés chez tous les gouvernants, dans les conseils de toutes les institutions d'émission; à la soli-

Digitized by Google

darité passive des crises devrait répondre une solidarité active, même spontanée et sans lien contractuel. C'est ce que réclame M. Ansiaux, qui condamne l'égoïsme mal averti de l'Autriche, de l'Italie, de la Russie en 1907, et qui, hésitant devant une convention, n'hésite pas devant cette unité nécessaire des manifestations spontanées de la solidarité monétaire.

Pourquoi après tout, ajouterai-je après Luzzatti, ce sentiment mieux éclairé ne s'inscrirait-il pas dans un acte international? Ne faut-il pas là de l'unité, un concours éclairé? On peut, grâce aux chiffres rassemblés par M. Ansiaux, calculer que le drainage de 350 millions d'or par les États-Unis en 1907, en réduisant l'encaisse de la Banque d'Angleterre de 11.5 °/₀, celle de la Banque d'Allemagne de 13 °/₀, n'a réduit celle de la Banque de France que de 2.9 °/₀, de la Banque de Russie que de 0.7 °/₀, tandis que celle de la Banque d'Italie s'est accrue de 3.7 °/₀ et celle de la Banque d'Autriche-Hongrie de 0.8 °/₀.

La perte répartie uniformément eût été de 3.1 °/₀ pour toutes les encaisses, elle n'eût exigé aucune aggravation de la politique d'escompte. Il ne faut point raisonner comme si l'entente internationale était une abdication des souverainetés et réclamait l'aliénation des encaisses métalliques à une souveraineté internationale; l'aliénation contractuelle de ce pouvoir n'atteindrait qu'une très faible quotité des encaisses, et pour marquer les conditions générales d'une telle réglementation, on jugera par le graphique joint à ce rapport que si, dans les dix dernières années, les variations annuelles des diverses encaisses ont eu des amplitudes inégales, elles n'en sont pas moins contenues dans d'assez étroites limites. C'est le champ d'action de la solidarité spontanée et même à mes yeux contractuelle. L'argument politique et militaire ne fléchit-il pas ici, et s'il faut admettre que la répartition de la monnaie varie avec les besoins et les mœurs des peuples, le besoin de sécurité et de stabilité n'est-il pas commun et impérieux, et les mœurs sont-elles immuables?

Digitized by Google

Nº 1

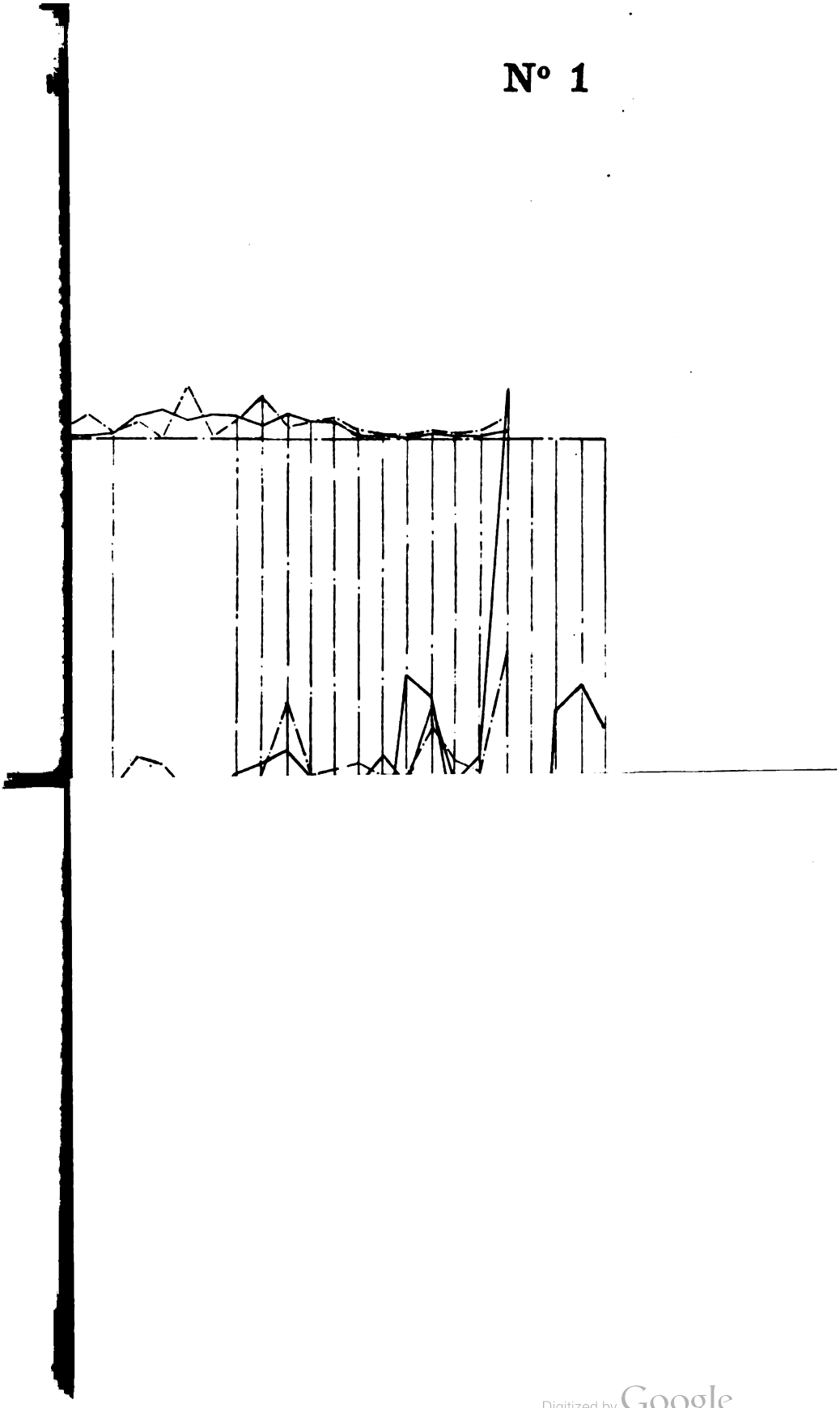

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

H. DEN

Nº 3

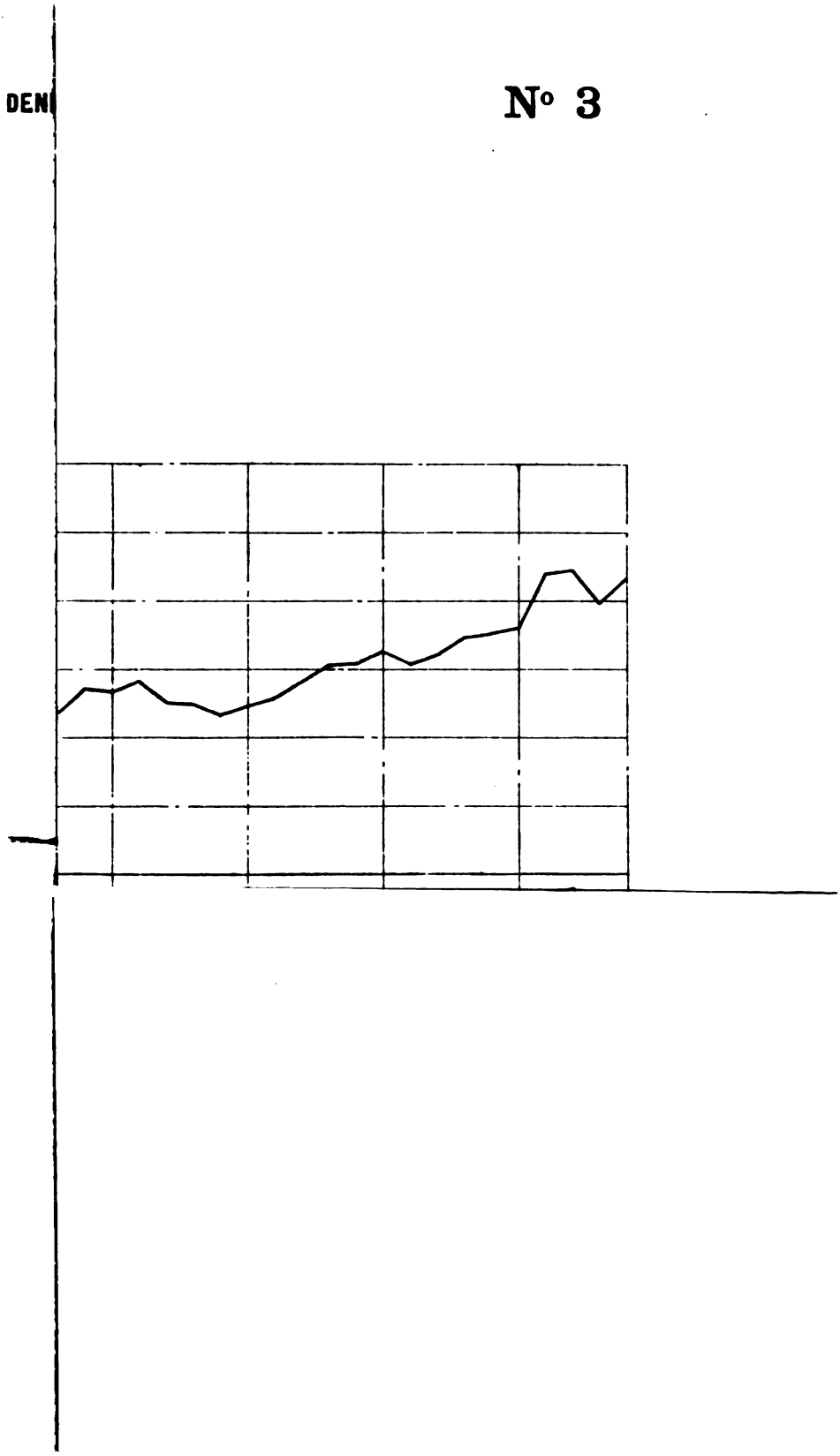

Digitized by Google

Digitized by Google

SECOND MÉMOIRE.

Le second mémoire porte pour épigraphe ces lignes de M. de Foville : « Malgré tant de curiosités nouvelles que la civilisation moderne a éveillées, le problème monétaire est, et reste pour certains esprits, le plus captivant des problèmes sociaux. »

Ce mémoire forme un fascicule de 24 pages petit in-4°. L'auteur esquisse l'histoire de l'Union latine, donne un aperçu des systèmes monétaires à étalon unique et à étalon double, et présente des considérations judicieuses et intéressantes sur le recul qu'a subi depuis quarante ans l'idée de l'adoption d'une monnaie métallique universelle.

Conclusion.

Ma conclusion ne peut être douteuse. L'étendue des recherches, la richesse de la documentation, toujours de première main, la méthode et la clarté de l'exposition, les connaissances théoriques dont fait preuve l'auteur, tout me détermine à proposer le premier de ces deux mémoires au suffrage de l'Académie. »

—

Rapport de M. Brants, deuxième commissaire.

« Le mémoire qui nous est soumis m'a été envoyé très tardivement, je n'ai pu avoir même connaissance du rapport du premier commissaire, mais seulement de sa conclusion. Désireux de ne pas reculer la date traditionnelle des décisions, j'ai fait d'urgence, dans ce travail volumineux, les coups de sonde nécessaires pour me former une suffisante appréciation comme second commissaire.

Le principal mémoire déposé porte en épigraphe caractéris-

Digitized by Google

tique ce seul mot : *Gresham*. C'est, en effet, sur la loi qui porte le nom, sans être l'invention, du célèbre banquier d'Élisabeth que l'auteur avait à s'appuyer surtout. Elle est comme le pivot du système monétaire.

Trois Unions sont l'objet d'études distinctes : celle de l'Allemagne et de l'Autriche, celle des États scandinaves et enfin, la principale assurément pour nous, l'Union latine, qui occupe d'ailleurs, à bon droit, la part principale du travail. L'étude des deux premières est loin d'être superflue, l'exposé de leur expérience est très instructif et sert à illustrer les appréciations.

Disons tout de suite que pour les trois parties la documentation est très sûre. L'auteur va droit aux sources officielles, diplomatiques ou financières, et il les possède. En pareille matière, les sources officielles sont moins fallacieuses, bien que les considérations politiques se mêlent aussi souvent aux autres, même en ces matières d'ordre technique ; finances et politique se tiennent aussi dans l'ordre international; l'Union austro-allemande en fournit entre autres un exemple.

Les sources d'ordre financier, les appréciations des auteurs techniques, les avis et les débats des conférences monétaires, etc., et une grande quantité de documents et travaux sont mis à contribution.

La mise en œuvre est claire, méthodique, très détaillée sans perdre de sa clarté, ce qui est un mérite assez rare.

Assurément, comme nous le disions, l'Union latine attire surtout notre attention. L'auteur, après un court aperçu de la situation antérieure, expose les modifications diplomatiques successives du traité et les motifs qui les ont déterminées jusqu'à la dernière en date, 1908. Puis il examine au point de vue critique la situation, l'avenir des Unions. Il ne préconise pas, dans l'état actuel, une dissolution du régime issu des faits; il a trop le tact financier pour songer à méconnaître les ménagements et le doigté délicat qu'exige, en matière de circulation, le fait coutumier des habitudes commerciales. Mais prenant les Unions en elles-mêmes, se demandant si elles sont utiles, s'il

Digitized by Google

faut en étendre le réseau, sur ce point l'auteur a son opinion, qu'il développe en arguments suggestifs. Pour lui, il y a, à juste titre, deux choses à bien distinguer : la *communauté de mesure, d'unité comptable* et *l'intercirculation du numéraire*. Il admet l'utilité pratique d'un type homogène, mais se prononce contre les avantages de la circulation internationale. Celle-ci, à ses yeux, ne présente d'utilité pratique que pour quelques voyageurs à qui elle épargne l'ennui de changer leur monnaie de poche, et encore, la monnaie d'or de bon aloi est acceptée en paiement partout sans difficulté, tout se réduit donc à quelque billon. Quant aux tolérances de frontières, on peut toujours en admettre ; elles s'imposent d'ailleurs par la pratique : qui de nous ne l'a constaté même pour le billon inférieur? Aujourd'hui même, les pièces belges de 2 centimes ont un usage, restreint c'est vrai, mais un usage de fait jusqu'à Lille et même à Arras. L'intercirculation officielle a donc peu d'avantages réels ; les commerçants n'en ont aucunement besoin ; le paiement commercial direct ne se fait pas sous cette forme ; s'il se fait, c'est par des intermédiaires où la question du type légal est sans importance.

Par contre, elle a des inconvénients graves, car elle met en réalité la circulation des pays unis à la merci de chacun d'eux. Et c'est ici que Gresham reparaît. Il refoule les monnaies vers les pays à circulation saine, fuyant ceux qui introduisent le papier-monnaie ou du billon à titre inférieur national ; il a déjà fallu, de ce chef, cantonner les petites pièces d'argent de Grèce et d'Italie, pour lesquelles l'Union latine se trouve donc ébréchée. Or, d'après l'auteur, le droit d'émettre du papier-monnaie peut être une nécessité nationale, et aucun pays ne consentira à abdiquer, sur un point aussi grave, son autonomie absolue.

On peut estimer qu'il y a quelque exagération dans certaines de ces appréciations que l'auteur présente en termes très catégoriques, mais il les appuie d'arguments sérieux, d'autorités respectables, et l'ensemble de son exposé comme de son argumentation offre un réel intérêt.

Digitized by Google

Il va de soi que, à l'idée d'une Union internationale en vue de garantir la circulation fiduciaire, un genre dont l'expérience n'est faite que dans des conditions toutes spéciales entre les Banques scandinaves, la défiance et l'incrédulité de l'auteur s'accentuent. Comme il ne pouvait y manquer, il a parlé du projet d'un économiste italien, émis à ce sujet au moment de la crise américaine de 1907, projet d'entente internationale d'entr'aide des banques. Bien plus encore ici que pour la monnaie, et malgré la solidarité des marchés, un État ne voudra abdiquer son indépendance. L'entr'aide bancaire plusieurs fois pratiquée, notamment par la Banque de France vis-à-vis de celle d'Angleterre, est une chose qui se fait non seulement par courtoisie, mais par entente de solidarité économique très réelle, mais c'est une chose à laquelle on ne s'engage pas. Malgré l'entente cordiale, la proposition n'a reçu aucun encouragement en France; la France est le grand magasin d'or actuel du continent par les énormes réserves et la politique constante de la Banque de France. Elle a bien des motifs de s'y tenir.

Pour réaliser l'internationalisme des relations, l'auteur compte davantage sur l'extension et la régularisation des instruments de compensation commerciale. Si l'unité de la monnaie de compte type est utile, ce qui l'est plus encore, c'est l'extension du chèque international, l'unification législative du régime de la lettre de change et du chèque. C'est dans cette voie aussi, d'ailleurs, que s'orientent les esprits les plus pratiques. L'auteur n'avait pas le devoir de développer ce programme, mais il a soin de l'indiquer et de marquer les récents efforts tentés pour arriver, dans cet ordre d'idées, à un résultat. On l'essaie en vain depuis tant d'années pour la lettre de change, où l'on se heurte à de vieilles et tenaces autonomies de système (droit à la provision, etc.); on semble avoir plus de chances d'aboutir pour le chèque, bien qu'ici aussi il y ait des divergences législatives; mais la voie nouvelle du chèque postal est un chemin ouvert à l'entente par son caractère essentiellement international lui-

Digitized by Google

même, et des débuts encourageants donnent à cet égard grand espoir.

L'orientation de la circulation vers les voies compensatrices et les règlements comptables constitue une note très caractéristique du mouvement actuel. L'auteur en est averti, et sa conclusion à cet égard est bien dans le courant de la technique contemporaine. Peut-être la Classe pourrait-elle utilement compléter sa première question en demandant sur ce point une étude spéciale.

Nous ne pouvons entrer en plus de détails. Il nous plaît cependant de souligner dans le mémoire une thèse que la Belgique ne peut qu'accueillir avec faveur et qu'elle a d'ailleurs défendue sans y réussir, c'est que l'État qui émet régulièrement des monnaies ne peut être garant de la dépréciation commerciale du métal. La clause où la Belgique a été victime des exigences françaises, lui imposant, en cas de dissolution de l'Union, le rapatriement onéreux de ses écus d'argent, est contraire à la vraie notion du droit monétaire; des circonstances favorables nous permettent aujourd'hui d'atténuer les conséquences de la clause qu'on nous a imposée alors, mais nous avons subi la loi des intérêts du plus fort.

D'autre part, les conséquences de cette clause sont diversement appréciées; l'opinion de deux spécialistes, MM. de Foville et Arnauné, est combattue par l'auteur; et cette discussion, dont nous n'avons pas ici à examiner le fond, présente un sérieux intérêt.

Dans son ensemble, le mémoire *Gresham* est une étude considérable, documentée, pourvue même de détails qui dénotent non seulement d'une parfaite connaissance des sources, mais même d'une information exceptionnelle, tant écrite que personnelle.

Les principales pièces officielles concernant le sujet figurent utilement en annexes.

Nous apprenons que le premier commissaire donne à l'examen

Digitized by Google

du mémoire un développement considérable, en examinant le fond même de certains problèmes qu'il soulève. La Classe m'excusera doublement de ne pas m'y étendre : je n'ai pas eu et n'ai point encore connaissance de ce rapport, et je n'ai disposé du mémoire lui-même que pendant *une* semaine.

Le second mémoire n'a pas les proportions suffisantes pour aspirer au prix, moins encore pour rivaliser avec le premier.

Nous concluons donc, comme le premier commissaire, en faveur du mémoire *Gresham* et proposons à la Classe de lui conférer la médaille d'or du concours. »

—

Rapport de M. Maurice Vauthier, troisième commissaire.

« Je ne puis que me rallier aux conclusions développées et si judicieuses des deux premiers commissaires.

Le mémoire ayant pour épigraphe *Gresham* mérite amplement d'être couronné. Il est constitué par une analyse très complète et très objective des diverses conventions monétaires intervenues entre États européens. Les conclusions de l'auteur sur la valeur des Unions monétaires et sur les destinées possibles de l'Union latine retiendront, sans aucun doute, l'attention des spécialistes et ne laisseront même pas le public indifférent.

La supériorité de ce travail sur le mémoire ayant pour épigraphe *Malgré tant* est tellement accusée qu'il peut sembler superflu de se demander jusqu'à quel point ce second mémoire répond aux conditions du concours. »

Le prix est décerné à l'auteur du travail ayant pour épigraphe *Gresham :* M. Albert Janssen, avocat à Bruxelles.

—

Digitized by Google

PRIX PERPÉTUELS

PRIX DE STASSART.

HISTOIRE NATIONALE.

(VIIe période : 1895-1900, prorogée jusqu'au 1er novembre 1910.)

Étude sur l'organisation économique d'un grand domaine depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

Rapport de M. H. Pirenne, premier commissaire.

« Les trois commissaires qui, en 1908, ont examiné, sous sa forme primitive, le mémoire répondant à la question posée pour le prix de Stassart ont été du même avis. Il leur a semblé que si ce mémoire attestait des recherches très approfondies et renfermait de fort bonnes parties, son auteur n'avait pourtant envisagé son sujet ni d'assez haut ni d'une manière assez complète. Quantité de questions n'avaient pas été abordées par lui, et sa méthode, attribuant trop d'importance aux détails d'histoire locale, ne répondait point aux exigences qui s'imposent à une monographie d'histoire économique. En conséquence, ils proposèrent de prolonger le délai du concours pour permettre à l'auteur de revoir et de compléter son travail, et la Classe adopta leurs conclusions (1).

Tel qu'il nous revient aujourd'hui, le mémoire a subi incontestablement d'importantes améliorations.

Tout d'abord, le plan en a été élargi. Il comprend maintenant quatre parties dans lesquelles sont successivement étudiées : 1° l'importance et les variations du domaine de Saint-Trond de la fin du XIIIe au commencement du XVIIe siècle; 2° l'exploitation et le revenu de ce domaine; 3° le domaine direct —

(1) Voy. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), 1908, pp. 168 et suiv.

Digitized by Google

expression sous laquelle l'auteur désigne les biens féodaux et censaux, le cens capital, les rentes héréditaires, les revenus d'origine ecclésiastique (particulièrement les dîmes) et les droits seigneuriaux ; 4° enfin, l'administration du domaine.

Le nombre des tableaux statistiques et des graphiques a augmenté. Un dépouillement consciencieux des sources fournit au lecteur quantité de données précises qui aboutissent, en plusieurs chapitres, à des résultats fort intéressants. Je citerai comme tels — tout en réservant d'ailleurs mon appréciation personnelle — la double constatation de l'absence de progrès agricoles dans les fermes de Saint-Trond du XIIIe au XVIIe siècle, et de l'équivalence du revenu domanial global aux deux termes extrêmes de cette période.

Il faut donc rendre pleine justice aux efforts faits par l'auteur pour satisfaire aux desiderata qui lui avaient été exprimés. Pourtant, si consciencieux qu'aient été ces efforts ils ne me paraissent point avoir réussi à mettre sous nos yeux, pour employer les expressions d'un des commissaires de 1908, « le tableau *fonctionnel* et social du domaine, au point de vue économique, dans sa vie intégrale » (1). C'est toujours beaucoup plus l'organisation financière de l'abbaye que son organisation économique qui nous est présentée. Le point de vue est resté trop local. On n'a point cherché à mettre en rapport avec l'évolution économique générale les destinées du domaine monastique, à les expliquer par elle, à montrer ce qu'elles apportent de neuf à nos connaissances sur cette évolution. Pourtant, de Guillaume de Ryckel (1249) à Léonard Bethen (1607), la civilisation s'est transformée ; la situation des abbayes bénédictines s'est modifiée, non seulement au point de vue de leur rôle religieux, mais aussi à celui de leurs relations avec l'État ; des crises monétaires ont éclaté ; les conditions générales du commerce et du crédit ont changé ; la situation des classes agricoles a subi des modifications considé-

(1) Voy. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), 1908, p. 175.

Digitized by Google

rables. Et tout cela, évidemment, a exercé son influence sur le domaine de Saint-Trond, et c'est cette influence qu'il importait de nous faire voir et de nous faire comprendre. L'auteur, avec raison, a montré en plus d'un endroit comment la gestion plus ou moins habile des abbés, la lutte du monastère avec la commune de Saint-Trond et les malheurs qu'ont fait fondre sur celui-ci les guerres politico-religieuses de la seconde moitié du XVIe siècle, ont eu leur répercussion dans l'organisation du domaine. Mais, à côté de ces facteurs personnels et politiques, combien d'autres n'en aurait-il pas découverts, s'il avait tenu compte plus largement de l'ambiance économique, du mouvement des mœurs, du droit et des institutions! Il lui arrive, chemin faisant, de mentionner un détail qui, s'il s'était placé à un point de vue moins étroit, aurait dû lui ouvrir aussitôt des perspectives intéressantes. Comment, par exemple, à propos des annates payées à Rome, n'a-t-il point songé à établir l'importance croissante des charges imposées par la papauté au monastère (1)? Comment l'idée ne lui est-elle pas venue de mettre en rapport le budget de l'abbaye avec le nombre des moines aux besoins desquels il était destiné à subvenir ? Comment ne s'est-il pas occupé de rechercher en quoi consistaient les relations commerciales du couvent avec Anvers, à quoi servaient ses greniers de Brabant, à quel taux se montaient les tailles qu'il avait à payer dans cette province ? On nous parle (p. 493) de blés exportés à Léau par la Gette, et ce simple détail suffit à montrer que Saint-Trond vendait une partie de ses récoltes. C'est là un fait économique de la plus haute importance. Non seulement il fournit la preuve de la disparition de l'économie fermée, mais il a dû avoir sans doute une répercussion sensible sur les revenus monastiques. Pourtant, l'auteur passe à côté de lui sans en remarquer l'intérêt.

Ces exemples montrent, à mon avis, que le sujet n'a pas été

(1) Si les sources locales ne suffisaient point, il eût été à propos de se documenter à Rome.

Digitized by Google

traité avec toute la pénétration nécessaire. L'auteur avait un point de départ excellent : la description du domaine faite dans la seconde moitié du XIIIe siècle par Guillaume de Ryckel. Malheureusement, il est resté, en abordant l'étude des siècles postérieurs, sous l'influence de ce remarquable document. C'est probablement ce qui l'a empêché de tenir compte, dans une mesure suffisante, de tous les phénomènes nouveaux qui se manifestent après le XIIIe siècle. Je dis à dessein dans une mesure suffisante, car je reconnais très volontiers qu'il ne les a pas négligés. Il nous apporte sur les achats de rentes, sur les revenus féodaux et censaux durant les XIVe, XVe et XVIe siècles des renseignements fort utiles et fort intéressants. Mais ici encore, nous réclamons plus qu'on ne nous donne. Nous voudrions que l'on nous fît saisir plus clairement pourquoi le monastère s'adonne de plus en plus à ces opérations de crédit foncier que sont les rentes hypothéquées; nous désirerions en connaître de plus près le mécanisme; nous souhaiterions surtout que l'on nous montrât l'influence que les perturbations monétaires du XVIe siècle ont dû exercer sur ces opérations.

L'auteur pourra répondre à mes observations que les archives si consciencieusement explorées par lui présentent de regrettables lacunes. Les comptes de l'abbaye, par exemple, qui auraient pu lui fournir tant de particularités de toute sorte, ont disparu. Il n'en est pas moins vrai que, grâce à une méthode plus scientifique, il eût doublé la valeur des résultats de son ouvrage. Il faut lui être reconnaissant, d'ailleurs, de ce qu'il nous apporte. Au point de vue statistique, son travail offre incontestablement un sérieux intérêt et augmente très sensiblement nos connaissances sur l'histoire, encore si mal connue, du régime agraire de la fin du moyen âge et du commencement des temps modernes. Le labeur qui y est déployé est digne d'une récompense. A la condition d'être soumis à une nouvelle refonte avant sa publication, le mémoire me paraît pouvoir être couronné par la Classe. »

—

Digitized by Google

Rapport de M. E. Mahaim, deuxième commissaire.

« Premier mémoire : *Ne temporum lapsu intereat.*

J'aurais mauvaise grâce à me montrer plus sévère que le premier commissaire, dont la haute compétence dépasse de beaucoup la mienne dans une question de ce genre. J'admettrai donc, comme lui, que le mémoire *Ne temporum lapsu intereat* mérite la couronne de lauriers. Je reste sous l'impression qu'en laisse la lecture : travail colossal de patience et d'érudition.

Mais, puisqu'on a fait appel à un économiste, il lui sera bien permis d'expliquer la déception qu'il a éprouvée à cette lecture.

L'étude qui nous est soumise porte sur l'organisation économique d'un grand domaine pendant trois siècles, de la fin du XIIIe au commencement du XVIIe. On s'attend naturellement à voir analyser le rôle du monastère, au point de vue économique, dans son milieu social, et inversement, les effets de l'évolution du milieu sur le monastère pendant cette longue période de temps. Et quelle période! C'est précisément la fin du moyen âge et le début de la période moderne : le monde a changé en ces trois siècles. L'auteur ne s'en préoccupe pas. Il écrit tranquillement : « Les conditions générales de la vie économique ne changent pas à Saint-Trond et ne sont pas de nature à troubler gravement l'équilibre du budget monastique (p. 70). » C'est bien possible, mais il eût été hautement intéressant de savoir pourquoi et comment, alors que le commerce, l'industrie, le crédit, et même l'agriculture se modifiaient tout autour du pays de Saint-Trond, il y avait là des forces conservatrices assez puissantes pour que les conditions générales de la vie économique y restent immuables.

Il ne me semble pas d'ailleurs, à lire le mémoire, que l'abbaye a pu échapper à ces influences. L'auteur est bien obligé, à cer-

Digitized by Google

tains moments, de tenir compte, par exemple, des variations de la valeur de la monnaie, des changements apportés dans l'exploitation du domaine, notamment le remplacement du faire-valoir direct par l'affermage, etc. Mais il signale tout cela en passant, sans y attacher d'importance. Je sais bien qu'au moment où il commence son histoire, fin du XIIIe siècle, l'abbaye n'est déjà plus une *geschlossene Wirtschaft*. La circulation des biens et les échanges en argent y ont déjà pris une grande place. Mais ils n'ont fait que grandir en nombre et en importance. Il fallait suivre cette évolution pas à pas, parce qu'elle a une portée *générale*, dont l'intérêt dépasse celui de la monographie.

Il y a notamment un trait de la politique économique du monastère qui valait la peine d'être mis en relief : c'est son rôle de banquier. L'auteur le reconnaît à deux reprises (pp. 304 et 403). Mais il ne semble pas s'apercevoir qu'il y a là un fait de première importance. Il ne s'est pas davantage préoccupé du mécanisme de ces rentes viagères qu'on constituait si couramment : comment les calculait-on, par exemple, sans table de mortalité ? On devait avoir des données empiriques, qu'il serait bien intéressant de rechercher. La question est connue, d'ailleurs, depuis longtemps. Le régime juridique et économique des rentes a été étudié d'une manière approfondie par M. Genestal pour les monastères de la Normandie (du XIe au XIIIe siècles). Il aurait valu la peine d'en étudier le mécanisme économique et actuariel à l'aide des documents de Saint-Trond.

Je n'insiste pas sur ces lacunes, indiquées déjà par le premier commissaire.

A un autre point de vue, le travail qui nous est soumis me paraît laisser à désirer. Un monastère n'est pas une entreprise. On ne doit pas l'étudier comme on étudierait de nos jours une société anonyme, où toutes les opérations se résument dans un bilan. Les deux budgets (l'un au XIIIe, l'autre au XVIIe siècle) qui figurent en annexe sont tout à fait insuffisants pour nous faire saisir la nature singulière de l'organisme. En effet, les

Digitized by Google

besoins auxquels les richesses du couvent doivent répondre ne sont pas seulement les besoins présents; l'idée fondamentale de l'institution, c'est sa pérennité. Les abbés et les moines passent, l'institution doit durer toujours. Aussi, ses ressources sont de nature bien particulière : à côté de l'exploitation de terres, de bois, etc., il y a des droits seigneuriaux et ecclésiastiques, et il y a des dons continuels provenant de la générosité des fidèles. L'activité acquisitive du monastère ne se borne pas à gérer des biens, mais à toujours en recevoir à titre gracieux. Or, l'auteur nous montre bien que les donations pieuses ont beaucoup diminué au cours des siècles, mais il ne voit pas que par ce fait même la nature du monastère, comme organisme économique, a changé. Il reçoit encore de grandes richesses, sous forme de droits seigneuriaux et ecclésiastiques, mais, constitué au début pour toujours grandir, il finit par avoir beaucoup de peine à simplement vivre, en exploitant un domaine comme un grand propriétaire foncier doublé d'un banquier. Il y avait là quantité d'observations du plus haut intérêt à faire pour celui qui eût voulu approfondir le rôle économique du monastère.

Ces réserves ne m'empêchent pas de reconnaître les grands mérites du mémoire au point de vue documentaire. Je pense donc qu'il convient de lui décerner le prix, tout en engageant l'auteur à compléter son travail.

Deuxième mémoire : « *Il est une histoire*, etc. »

Vingt-sept demi-pages d'un glaneur de citations ne méritent aucune espèce de récompense. »

—

Digitized by Google

Rapport de M. Paul Fredericq, troisième commissaire.

« Avec une compétence que je suis loin de me reconnaître, les deux premiers commissaires ont établi les mérites du mémoire corrigé qui nous est soumis pour la seconde fois, et ont fait de nouvelles et multiples observations sur les lacunes et les imperfections de l'œuvre.

Le premier commissaire a conclu en ces termes : « A condition d'être soumis à une nouvelle refonte avant sa publication, le mémoire me paraît pouvoir être couronné par la Classe. »

Le second commissaire se rallie à cette proposition en disant : « Je pense donc qu'il convient de lui décerner le prix, tout en l'engageant à compléter son travail. »

J'avoue que ces conclusions me rendent perplexe.

Pouvons-nous couronner un mémoire qui, d'après le premier commissaire, ne peut l'être « qu'à condition d'être soumis *à une nouvelle refonte* avant sa publication »?

Il me semble qu'il serait plus prudent d'inviter l'auteur à procéder d'abord à cette refonte avant de le couronner.

C'est pourquoi je propose à la Classe de proroger le concours d'un an, afin de permettre à l'auteur de conquérir son prix d'une manière plus régulière. Je sais bien qu'il y a des précédents en sa faveur; mais je crois que ce sont de fâcheux précédents. »

Après un échange oral d'explications, M. Fredericq déclare ne pas insister et se rallie à l'avis des deux autres commissaires.

Le prix est décerné à M. l'abbé Guillaume Simenon, professeur au Séminaire de Liége, auteur du mémoire: *Ne temporum lapsu intereat.*

Digitized by Google

PRIX JOSEPH DE KEYN.

XVIe concours : première période (1909-1910).

Enseignement primaire.

Rapport du jury (1).

Les manuels scolaires, aussi bien pour la partie du maître que pour la partie de l'élève, sont trop enserrés dans les limites de la tradition et des programmes pour qu'on puisse s'attendre à y trouver beaucoup de neuf. Les livres à donner en prix aux élèves ou à consulter par les maîtres présentent un terrain plus favorable à l'originalité du fond et à la nouveauté de la forme.

Aussi est-ce d'ordinaire à des livres de ce genre que vont les préférences du jury. C'est encore le cas cette fois-ci. *Sur les bords de la Meuse*, par Mlle Barzin, *Triomphe de l'énergie morale*, par M. Blondiau, et *Premiers éléments de pédagogie expérimentale*, par M. van Biervliet, voilà les ouvrages sur lesquels se sont portés les suffrages unanimes du jury.

Sur les bords de la Meuse, par Mlle Barzin, fait partie de la collection des *Excursions scientifiques* de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles, sous la direction du professeur J. Massart. Déjà le jury De Keyn a couronné un autre ouvrage de cette série : *Sur le littoral belge*, par Mlle Wéry. Il n'hésite pas à proposer la même distinction pour l'ouvrage de Mlle Barzin, qui, avec une admirable clarté, met à la portée d'un public curieux de science des notions scientifiques exactes et de niveau relevé. Comme les autres ouvrages de la série, le livre traite de la botanique et de la zoologie de la région explorée, mais il donne

(1) Le jury était composé de MM. S. Bormans, *président*, L. Fredericq, P. Fredericq, J. Neuberg, P. Thomas, J. Vercoullie, *rapporteur*, et M. Wilmotte, *secrétaire*.

Digitized by Google

surtout en très forte proportion des observations géologiques. La structure si variée du sol de cette région classique, l'histoire du creusement si particulier de la vallée de la Meuse, l'origine des cavernes répandues dans ce pays, les rapports entre la constitution géologique du sol et la répartition des plantes et des animaux, constituent la part importante et lui donnent son cachet particulier. Le tout est abondamment illustré de figures et de phototypies bien choisies et exécutées à la perfection.

Le livre de M. Blondiau est une série de biographies qui constituent autant de leçons. De tout temps on a compris que l'exemple des grands hommes est un mode d'enseignement puissamment actif. Mais on n'entendait guère par grands hommes que ceux qui exercèrent le pouvoir ou qui gagnèrent les batailles. M. Blondiau estime « qu'on ne peut devenir véritablement des hommes qu'en s'inspirant des modèles les plus purs... de ce grand art qu'est la vie sociale ». Ce sont les philanthropes, les éducateurs, les navigateurs, les savants, les inventeurs, les praticiens qui offrent l'image de l'humanité dans sa marche vers le progrès matériel et moral. On les trouve à toutes les époques, chez toutes les nations, dans toutes les branches de l'activité humaine. C'est assez dire combien le livre de M. Blondiau est riche et varié.

Pour se retrouver au milieu de matières si nombreuses et si diverses, pour ne pas risquer de commettre des erreurs dans des exposés se rapportant aux sciences les plus hétérogènes, l'auteur a dû s'entourer d'une documentation sûre. Il y a lieu de le féliciter du choix de ses matériaux et de l'usage critique qu'il en a fait.

Dans ses *Éléments de pédagogie expérimentale*, M. van Biervliet nous initie aux procédés d'une science nouvelle.

Une introduction générale fait une critique sévère, mais souvent justifiée, des défauts des méthodes présentes et des usages actuels de l'enseignement, surtout de l'enseignement primaire. Vient ensuite une étude pleine d'intérêt sur la psycho-physique, la psycho-physiologie et la psychologie expérimen-

Digitized by Google

tale, disciplines que l'on confond couramment. M. van Biervliet en retrace à grands traits l'histoire, en fait connaître les résultats. Ces chapitres sont d'un homme informé, qui suit d'un œil attentif, depuis les origines, le mouvement de la psychologie basée sur l'expérimentation. Après cette étude historique et critique, M. van Biervliet fait lui-même l'étude des fonctions psychiques en se basant sur des recherches expérimentales. Dans le tome qui suivra, l'auteur a l'intention de passer aux applications des principes posés dans le présent ouvrage, mais dès maintenant il en tire bien des enseignements utiles concernant la pédagogie.

On pourrait faire à l'auteur le reproche d'être peu juste pour la pédagogie classique, qu'avec M. Binet il traite de «verbiage». Il nous semble que dans bien des cas la méthode subjective et la méthode objective peuvent utilement se compléter. M. van Biervliet semble au contraire ne vouloir que de celle-ci; il accorde une importance exclusive à l'éducation des sens et des fonctions de conservation, et il semble se figurer que cette seule éducation amènera le développement convenable des facultés intellectuelles. On devait s'attendre à ce procédé dans un livre qui est en quelque sorte une réaction; mais on ne lui en fera pas un grief, parce que toute réaction qui a comme point de départ une méthode scientifique, contribue au progrès des idées et à l'amélioration des conditions de la vie.

Le jury a l'honneur de proposer à la Classe d'accorder un prix de *mille francs* à chacun des trois livres suivants :

Sur les bords de la Meuse (de Samson à Freyr), par Mlle J. Barzin, régente au Cours d'éducation (B) de la ville de Bruxelles;

Triomphe de l'énergie morale, par F. Blondiau, directeur d'école communale à Liége;

Premiers éléments de pédagogie expérimentale, par J. van Biervliet, professeur à l'Université de Gand.

Ces conclusions ont été adoptées.

Digitized by Google

PRIX CASTIAU.

(Xe période : 1908-1910.)

Pour le meilleur travail *sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Rapport de M. Brants, premier commissaire.

« La plupart des concurrents qui sollicitent le Prix Castiau de cette période ont déjà brigué les suffrages aux précédents concours; avec un succès inégal, ils y apportent une même et louable persévérance. Deux d'entre eux furent déjà nos lauréats : MM. Banneux et P. de Vuyst, ce dernier en partage; les autres, s'ils n'avaient pas la couronne, avaient au moins recueilli, dans les rapports, d'encourageantes paroles. Nous n'avons que deux nouveaux candidats : l'un donne un manuscrit anonyme d'une vingtaine de pages, œuvre sans doute du même amateur qui a honoré d'un semblable envoi deux autres concours de cette année et qui sera bien servi de cette mention; l'autre, M. Flamme, adresse un livre élégant sur notre Colonie d'Afrique, mais qui ne présente avec l'objet du concours que des rapports vraiment trop vagues.

Restent nos fidèles des précédents concours, et la besogne du rapporteur, en ce pays de connaissance, se trouverait agréablement allégée, s il n'avait le regret de devoir, parmi eux, susciter des déceptions.

En réalité, il y a peu de chose à ajouter aux appréciations formulées dans les précédentes rencontres, et ce rapport pourrait être une rapsodie de fragments découpés de ses prédécesseurs!

*
* *

M. Jacquemain nous renvoie au livre sur la force d'attraction

Digitized by Google

des villes, déjà soumis à notre examen et dont nous pouvons nous borner à rappeler le titre : *De la force d'attraction des villes*. Mais il y joint deux brochures nouvelles qui ont pour élément essentiel caractéristique un projet de familistère d'éducation pour ouvriers nouvellement mariés. Ce projet, dont déjà il était question dans le précédent ouvrage et dont l'auteur attend merveille, ne présente pas le caractère pratique et serait peu apprécié des jeunes ménages belges. Nous croyons inutile de nous y attarder. Ce n'est pas cette invention qui sauvera la société; elle est plutôt de nature à enrichir le musée déjà bien fourni des utopies.

*
* *

M. Jules de Soignies nous adresse le développement d'une étude qui avait occupé notre jury de 1907. Il rappelle lui-même les termes sympathiques de notre appréciation d'alors. Ce vieillard bienveillant consacre ses années de retraite à donner de bons et doux conseils pour le bonheur de tous; on voit que sa bonté de cœur est débordante; elle s'épanche même en formes poétiques. Si le sentiment devait guider notre choix, il irait à ce concurrent, et nous placerions volontiers nos palmes dans l'auréole de bonté qui rayonne autour de ses cheveux blancs. Sa sollicitude, exprimée en une série d'études, se porte sur les diverses circonstances de la vie. Dans un fascicule, il s'occupe des premiers temps de la vie jusqu'à l'âge de la milice. Dans le second, il parle de prévoyance, mutualité, pensions, maisons et foyers du travailleur; de l'écueil alcoolique; de l'union des classes sociales, et termine par « Le devoir et le plaisir de secourir », où on sent qu'il parle du fond du cœur.

*
* *

M. Robert de Beaucourt de Noortvelde est encore de ceux dont les préoccupations s'étendent à tous les domaines de la vie

Digitized by Google

ouvrière, et dans son manuscrit comme dans celui de son précédent concours, il aborde aussi une foule de problèmes, tout en donnant une attention particulière aux habitations, à cause de l'organisation qu'il leur a donnée lui-même dans la commune de Ghistelles où il a sa résidence. Il nous initie en même temps à toute la vie de cette commune pour laquelle depuis plusieurs années il publie un annuaire mémorial détaillé de son histoire publique et privée.

*
* *

Nous arrivons à nos anciens lauréats. M. Louis Banneux a réuni sous le titre suggestif : *L'âme des humbles*, une série de monographies à la fois pittoresques et touchantes, économiques et morales, qui nous font pénétrer dans la vie d'une série de modestes travailleurs de milieux fort divers. Ces études révèlent tout à la fois un esprit d'observation attentif et précis, et une âme ouverte aux sentiments les plus fraternels. Certes, ici M. Banneux se montre de la famille morale de M. de Soignies. Il a fait là de braves et bons tableautins, finement dessinés et d'une charmante saveur. Ce sont, en même temps, des fragments vécus de vie simple, non toujours douce, parfois fruste et même rude, mais révélateurs de réalité en même temps qu'imprégnés de psychologie populaire. Instructives par leur valeur d'information, ces pages sont aussi un livre du foyer qui charmera plus d'une soirée familiale et y fera du bien.

L'œuvre de M. Paul de Vuyst a plus d'envergure.

Sans doute, dans les soixante-neuf numéros dont se compose le volumineux dossier qu'il soumet au jury, il en est où son action, bien qu'importante, est loin d'être exclusive, mais partout sa collaboration est d'une activité et d'une initiative remarquables et remarquées. C'est à la population agricole que s'adresse son principal effort. Sans doute, il y a plus de vingt-cinq ans, c'est-à-dire au moment de la grande crise des prix, qu'a commencé cet effort général de rénovation de nos forces

Digitized by Google

rurales. Les *Mémoires* de l'Académie, dans les travaux couronnés de MM. Vliebergh et Ulens, en contiennent en partie l'exposé pratique; suivant l'expression du premier de ces auteurs, on a créé le « paysan progressif ». Mais cette œuvre est de longue haleine et demande de la continuité; M. de Vuyst en est depuis longtemps l'agent énergique, dévoué, infatigable.

L'important volume qu'il a consacré pendant cette période à l'*Enseignement agricole et ses méthodes* constitue à cet égard une œuvre des plus sérieuses.

Suivant l'appréciation d'un organe spécial de la presse agricole allemande, c'est non seulement une mine de documents (*Fundgrube*) sur la matière, mais en même temps tout le livre est pénétré par la pensée d'inspirer aux jeunes gens l'amour de la terre natale et de la vie rurale (1). Il l'a fait avec grande abondance d'informations et en spécialiste déjà bien connu par ses importants travaux antérieurs (2). Il le fait d'autant mieux qu'il décrit en partie, et par comparaison, une œuvre à laquelle il travaille lui-même sans cesse dans l'organisation pratique. Dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, est exprimé le souhait que ce livre se trouve « à titre de guide entre les mains de tous nos maîtres et de toutes nos maîtresses (3) ».

Je préfère citer ces témoignages d'autant plus expressifs qu'ils nous viennent d'autorités étrangères.

Cette œuvre d'enseignement comportait une extension spéciale aux fermières, au labeur ménager de la femme, si important surtout encore au champ où elle est la vaillante collaboratrice de

---

(1) Article signé WITTMACK, dans la *Deutsche Landwirthschaftliche Presse* du 10 novembre 1909.

(2) Article de la *Land- und Forstwirthschaftliche Unterrichts-Zeitung*, de FR. VON ZIMMERAUER. Wien, 1909, n° 1, p. 146.

(3) *Bulletin* du 15 juillet 1909.

Digitized by Google

l'exploitation. C'est l'idée de cette extension qu'avait exposée M. de Vuyst dans un ouvrage qui lui a valu, en partage, le prix de la précédente période. Cette fois il renforce son système par l'appoint de l'expérience. « Ce sont *les fruits de son livre*, dit-il dans le mémoire qui accompagne son envoi au jury, qu'il présente avec bien d'autres résultats de ses travaux en faveur de la classe agricole. » Un congrès organisé à Namur en 1909 y avait donné une nouvelle impulsion.

Ces œuvres de M. de Vuyst sont dominées par deux idées : l'importance de la vie rurale; la force de l'action familiale. Ces idées ont présidé à son travail d'organisation; elles ont aussi inspiré son effort de perfectionnement technique. Celui-ci est, en effet, la condition indispensable du relèvement des classes agricoles.

L'action familiale, cette pensée a élargi le champ d'action de M. de Vuyst et a fait de lui la cheville ouvrière du Congrès et de la Ligue de l'Éducation familiale. Sans doute, ce sont là des œuvres collectives, nous n'avons à juger ni leur programme ni leurs conclusions, mais seulement à considérer cette pensée maîtresse, la pensée familiale, qui a inspiré leur organisateur; de cette pensée seule il est question ici.

Dans l'ordre technique, l'activité de M. de Vuyst a été importante et reconnue; elle convergeait vers le but : la restauration de la force rurale.

En présence de l'exposé qui précède, notre conclusion se précisait en faveur de M. de Vuyst. Ce qui nous fit hésiter, c'est que déjà il obtint en partage le prix de 1908. N'était-ce pas donner à l'œuvre, donner aussi aux questions agricoles un privilège trop marqué? Le jury qui a été investi du droit de rechercher, hors de la série des concurrents qui se présentent, un lauréat de son choix, ne devait-il pas en user de préférence dans le cas présent? Il me parut que *sans nécessité*, il ne fallait pas y recourir, et j'ai cru pouvoir donner la préférence au candidat volontaire, sans chercher plus outre. C'est donc à

Digitized by Google

M. de Vuyst que je me proposais de convier l'Académie à conférer le prix de la période, pour son ouvrage sur l'*Enseignement agricole et ses méthodes*, avec les documents qui en révèlent l'œuvre pratique et efficace.

Un échange de vues avec les autres commissaires m'a appris qu'ils estimaient préférable de ne pas *doubler* le prix déjà obtenu par un concurrent antérieur, quand de sérieux travaux peuvent se recommander à l'attention du jury en dehors de la liste des concurrents. Me plaçant aussi à ce point de vue, je me rallie, d'accord avec eux, à la candidature de M. Louis Varlez pour l'ensemble de ses études et travaux concernant le chômage. J'ai déjà eu l'occasion de parler de son œuvre gantoise, et chacun connait le système de caisses de chômage dont il a dirigé l'organisation et développé les services. Ce système a, de par le monde, une rapide et brillante fortune. M. Varlez y a consacré de nombreux et intéressants travaux très appréciés, et sans que le jury ait à se prononcer sur tous les éléments du système, il peut certes affirmer la grande poussée que les écrits de M. Varlez et son inlassable activité dans ce domaine ont donnée à un organisme d'une incontestable utilité.

Au surplus, cette solution donnera cette année la récompense à une œuvre principalement destinée aux classes urbaines ouvrières, les classes moyennes et rurales ayant eu leur part antérieure.

Le jury a aujourd'hui le droit de rechercher des candidats hors de la liste des concurrents volontaires. Ne vaut-il pas mieux, en effet, en ces conditions, choisir un auteur que l'Académie n'avait pas encore récompensé? »

—

Digitized by Google

Rapport de M Waxweiler, deuxième commissaire

« Il me paraît qu'en règle générale le jury du Prix Castiau devrait écarter les concurrents qui ont déjà été lauréats pour une période antérieure. Il faut tendre à provoquer l'émulation, non à réserver les récompenses comme une sorte de monopole.

Cette raison me porte à ne pas m'arrêter, d'une part, aux monographies si vivantes et si précises de M. Banneux, d'autre part, à l'envoi de M. de Vuyst qui témoigne d'une activité inlassable et variée. Ces deux concurrents ont déjà obtenu le Prix, M. Banneux à la sixième et à la huitième périodes, M. de Vuyst à la neuvième période.

Les publications de M. Jacquemin remontant à l'année 1907, n'appartiennent pas à la période actuelle (1908-1910).

L'objet du livre de M. Flamme, *Dans la Belgique africaine*, s'écarte trop évidemment du programme du concours pour qu'il retienne l'attention du Jury.

Il reste donc en présence les envois de MM. de Beaucourt, de Soignies et d'un anonyme.

J'ai déjà exprimé, dans mes rapports de 1905 et 1908, mon sentiment à l'égard des travaux de M. de Beaucourt : son envoi actuel n'est pas de nature à les modifier.

Le concurrent anonyme a soumis au jury une trentaine de pages manuscrites qui constituent un aperçu tout à fait sommaire de certaines questions sociales d'actualité.

Un seul envoi mérite donc, selon moi, d'être pris en considération : c'est celui de M. de Soignies. Les deux brochures de cet auteur : *A la recherche du bien-être pour tous*, ne portent pas de date de publication, mais tout fait croire qu'elles ont été publiées entre 1908 et 1911. Chacun s'accordera à rendre hommage aux aspirations élevées qui animent ces pages ; on y sent vibrer une âme généreuse et l'on y devine un jugement sûr,

Digitized by Google

un bon sens solide, formé à l'expérience des hommes et des choses.

La question se pose cependant de savoir si les deux fascicules de M. de Soignies constituent réellement un travail assez marquant pour mériter d'être distingué parmi toutes les publications récentes qui ont été consacrées aux « moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses ».

J'estime que la Classe se doit à elle-même de n'accorder des prix qu'aux œuvres effectivement dignes d'une récompense académique. En ce qui concerne particulièrement les questions ouvrières, les études qui y sont consacrées aujourd'hui revêtent un caractère plus scientifique, plus « sérieux » pour tout dire d'un mot, que les travaux d'allure un peu philanthropique et aimablement humanitaire qui pouvaient naguère recueillir les suffrages des esprits éclairés.

C'est pourquoi j'estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le Prix Castiau, à moins que le Jury décide, conformément à la jurisprudence établie par la Classe dans sa séance du 2 juin 1902, d'appeler d'autres concurrents.

Tout le monde s'accordera par exemple à trouver que des livres comme ceux de M. Buyse sur les *Méthodes américaines d'éducation* (1908), de M. Varlez sur *Le fonctionnement du fonds intercommunal de chômage de l'agglomération gantoise* (1909), du R. P. Claes sur le *Contrat collectif du travail* (1910), doivent être placés plus haut que les œuvres soumises au Jury.

Dans cet ordre d'idées, j'ai proposé à mes deux Collègues du Jury d'accorder le Prix au travail de M. Varlez. L'initiative prise par l'auteur est connue de tous dans le pays comme à l'étranger : il a créé à Gand un système d'assurance contre le chômage, qui a été imité dans de nombreuses cités industrielles; il vient d'être nommé secrétaire général de l'*Association internationale pour la lutte contre le chômage* dont il a été l'une des chevilles ouvrières; il n'a cessé, depuis de nombreuses années, de se consacrer à l'étude théorique et à l'action pratique dans ce domaine.

Digitized by Google

La Classe ferait œuvre d'équité en reconnaissant les grands services que M. Varlez a ainsi rendus à la cause de l'amélioration du sort des classes ouvrières. »

—

Rapport de M. G. De Greef, troisième commissaire.

« Sept concurrents ont présenté leurs travaux à l'appréciation de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Je partage, en ce qui les concerne, les appréciations émises par le premier commissaire M. V. Brants, et ma conclusion serait conforme aussi à la sienne en faveur des remarquables travaux de M. de Vuyst, si déjà celui-ci n'avait été couronné pour le même prix au concours de la période précédente. J'ajoute cependant que cette objection ne présenterait pas, à mes yeux, un empêchement absolu si, au cours de la période présente, l'œuvre de M. de Vuyst s'était enrichie de travaux qui ne fussent pas le simple prolongement de son activité antérieure. En effet, à la période de 1908-1910 appartiennent seulement : 1° un rapport présenté au Congrès de la Société d'économie sociale de Paris en 1909; 2° une conférence de 1910 sur l'éducation professionnelle de la fermière et l'amélioration de la vie rurale; 3° une nouvelle édition du *Manuel pratique des cultures spéciales* en 1909; 4° une étude sur l'enseignement ménager et une autre sur l'enseignement agricole et ses méthodes, l'une et l'autre de 1909; 5° une brochure sur le rôle social de la fermière, de 1908; 6° trois rapports sur l'activité des Cercles de fermières, de 1909; 7° un rapport au Congrès de Fribourg de 1908 sur l'utilité des Cercles d'études et enfin 8° la collection de la *Revue familiale* qui a actuellement onze années d'existence. Quant au rôle social et à l'activité scientifique et organisatrice de M. de Vuyst comme fonctionnaire de l'État, je pense qu'il ne nous appartient pas de l'apprécier.

Digitized by Google

J'estime donc qu'il y a lieu d'examiner si parmi les œuvres non présentées directement au concours il n'en est pas qui méritent d'être couronnées, conformément à la modification introduite au règlement du Prix Castiau par la Classe dans sa séance du 2 juin 1902. Or, il se fait heureusement que les œuvres remarquables ne manquent pas et même toutes seraient dignes d'être récompensées, si l'article 4 du règlement n'avait pas institué un prix unique.

Les principales qui ont attiré mon attention au cours de la période sont :

1° *L'avènement du régime syndical à Verviers*, de M. Laurent Dechesne, 1908;

2° *Les méthodes américaines d'éducation*, par M. Buyse, 1908;

3° *La topographie médicale du royaume de Belgique*, zone VII : Liége, etc. (49e monographie), par M. le Dr Lambinon, 1908;

4° *Le fonctionnement du fonds intercommunal de chômage de l'agglomération gantoise*, par M. Louis Varlez, 1909;

5° *Le contrat collectif du travail*, par le R. P. Claes, 1910;

6° *L'enquête sur l'alimentation de 1,065 ouvriers belges*, par MM. Waxweiler et Slosse en 1910.

J'estime avec les deux premiers commissaires et pour les mêmes motifs que le prix doit être décerné à M. L. Varlez. »

La proposition unanime des trois commissaires a été adoptée.

Digitized by Google

PRIX GANTRELLE.

(Neuvième période : 1907-1908.)

Rapport de M F. Cumont, premier commissaire.

« Un seul mémoire, portant comme épigraphe : *Non est religionis cogere religionem*, nous a été envoyé en réponse à la question mise au concours par l'Académie pour le Prix Gantrelle : l'histoire du paganisme dans l'Empire d'Orient depuis le règne de Théodose le Grand jusqu'à l'invasion arabe.

L'auteur a divisé son travail en deux parties : dans la première, il expose quelles furent les mesures prises par les empereurs d'Orient contre le paganisme; dans la seconde, il établit, province par province, quels documents attestent pour chacune d'elles la persistance de l'idolâtrie après le règne de Théodose.

Une introduction développée rappelle et commente les événements qui ont amené la fondation de l'Empire chrétien : Après la défaite de Maxence au pont Milvius (312), Constantin adora le Dieu qui lui avait donné la victoire; trois mois après, au commencement de l'année 313, il publiait le célèbre Édit de Milan, qui assurait aux chrétiens le libre exercice de leur religion, mais cet édit, qui prétendait seulement établir la tolérance, était en réalité un coup mortel porté au paganisme, qu'il privait d'une situation jusqu'alors privilégiée. L'ancien culte était dès lors voué à l'anéantissement. L'alliance nouvelle contractée entre le pouvoir impérial et l'Église devait fatalement conduire à la domination exclusive de celle-ci. On ne pouvait s'attendre à ce qu'elle renonçât contre un adversaire désarmé à la lutte qu'elle avait affrontée alors qu'il était protégé par toute la puissance des lois répressives. En vertu de sa doctrine même, il fallait qu'elle se substituât à lui comme religion d'un État qui depuis longtemps avait désappris la neutralité.

Digitized by Google

Comment cette nécessité historique se réalisa, comment le christianisme jadis persécuté devint persécuteur et, l'autorité conquise, s'abstint de reconnaître à autrui une liberté qu'il avait revendiquée pour lui-même, lorsqu'il formait une minorité opprimée, l'auteur n'a pas entrepris de nous le montrer. Cette transformation s'est opérée au IVe siècle et elle ne rentrait pas dans les limites chronologiques fixées par la question mise au concours. Néanmoins, il serait utile de rattacher, par une esquisse des événements de cette époque, l'introduction au corps du mémoire.

Celui-ci reprend l'histoire de la politique impériale sous Théodose (379-395), c'est-à-dire à un moment où la ruine du paganisme est déjà consommée, et il marque règne par règne les actes successifs d'une législation de plus en plus rigoureuse contre la pratique ou la profession de l'ancienne foi. Théodose interdit les sacrifices et toutes les manifestations extérieures du culte païen; il ordonne la fermeture des temples et la confiscation de leurs biens, même à Rome et à Alexandrie, citadelles de l'idolâtrie; une foule avide de pillage, fanatisée par « le noir essaim des moines », détruit partout les vieux sanctuaires où les siècles avaient accumulé les œuvres d'art. Arcadius (395-408) supprime tous les privilèges et immunités accordés au clergé païen. Les temples sont démolis non plus par la populace soulevée, mais sur l'ordre du prince, ou livrés par lui aux entrepreneurs de travaux publics; les terres qui leur appartenaient et avaient été confisquées sont vendues aux particuliers; mais comme les « biens nationaux » sous la Révolution, elles ne trouvent acquéreur qu'à vil prix. Sous Théodose II (408-450), ce ne sont plus seulement les manifestations extérieures du culte qui sont prohibées; la profession mentale du paganisme entraîne des exclusions et proscriptions : elle devient un obstacle légal à l'obtention de toutes les fonctions civiles et militaires. Léon Ier, en 468, proclame les adorateurs des dieux incapables d'ester en justice; Anastase, en 505, leur ferme même

Digitized by Google

l'accès des charges municipales. Enfin, Justinien (527-565), qui frappe tous les hétérodoxes de mort civile, convertit les païens par la violence et poursuit contre eux, avec l'aide du clergé, une atroce guerre d'extermination. Seulement des adhésions arrachées par la terreur manquaient souvent de sincérité, et l'on voit encore sous Tibère II (578-582) et Maurice (582-602) des procès criminels intentés à des personnages suspects de pratiquer l'idolâtrie ou la magie, mais ces accusations paraissent inspirées surtout par des motifs politiques. L'invasion arabe (634) vint bientôt après changer les destinées religieuses de l'Orient.

Cette politique, dont la rigueur va ainsi en s'accentuant durant deux siècles, qui prive d'abord les païens de leurs droits religieux, puis de leurs droits politiques, pour finir par leur imposer de force le baptême, n'est pas le résultat d'un dessein une fois arrêté et ne s'est pas réalisée par une progression ou — si l'on préfère — une régression continue. Elle a été soumise à bien des vicissitudes, interrompue par des répits, contrariée par des obstacles. Quand les empereurs étaient préoccupés par des querelles entre chrétiens, leur sévérité à l'égard des dissidents du dehors se relâchait. De 450 à 527, les soucis que leur cause l'hérésie monophysite les absorbèrent presque entièrement. De même quand l'État était menacé par des invasions, déchiré par des dissensions, ébranlé par des séditions militaires, il ne songeait guère à poursuivre les croyances non conformistes; et l'action de ces circonstances extérieures sur la politique religieuse des princes n'est peut-être pas suffisamment mise en lumière dans le mémoire que nous analysons. D'autre part, quand un fléau éclate, qu'une famine décime les populations, la foule superstitieuse rend volontiers l'impiété des païens responsable de la colère céleste, et l'autorité cherche dans une reprise des poursuites un dérivatif au mécontentement provoqué par la misère publique. Mais souvent les fonctionnaires, par indolence natu-

Digitized by Google

relle ou par secrète connivence, évitent, s'ils le peuvent, d'user de rigueur; la répétition des mêmes édits par des empereurs successifs montre combien, en pratique, ils étaient mal observés (1). Toutefois, l'idéal du gouvernement resta toujours l'unité religieuse de l'État romain, corollaire indispensable, à ses yeux, de l'unité politique, et chaque fois que le pouvoir central redevint fort, qu'il put faire respecter son autorité, comme sous Justinien, il s'attacha à réaliser par la contrainte cette catholicité que troublaient toutes les dissidences.

Seulement, malgré les prohibitions les plus absolues, les peines les plus cruelles, le paganisme se maintint jusqu'au VIe siècle. Des villes presque entières, comme Carrhes (Harran), en Osrhoène, ou Héliopolis (Baalbek), en Syrie, lui restèrent acquises. La seconde partie du mémoire qui nous est soumis réunit les témoignages qui attestent la persistance du paganisme dans chacune des provinces d'Orient (2). Ce qui fait la valeur particulière de cette enquête, c'est qu'elle utilise pour la première fois systématiquement les textes syriaques. L'histoire de Jean d'Asie, la biographie de Sévère d'Antioche par Zacharie le Scholastique ont fourni à l'auteur des indications d'un intérêt capital. Les monuments auraient pu compléter ici les renseignements fournis par les documents, et l'archéologie venir en aide à la philologie. Parmi les églises établies dans d'anciens temples, ou construites avec leurs matériaux (3), beau-

(1) La situation de la Russie, où les sectes, les *raskolniks*, ont subsisté et grandi en dépit d'une législation draconienne, se rapproche singulièrement à cet égard, comme à bien d'autres, de celle de l'Empire romain au Ve siècle. Cf. LEROY-BEAULIEU, *L'empire des Tsars et les Russes*, et KARL-KONRAD GRASS, *Die Russischen Sekten*, Leipzig, 1908, sqq.

(2) Pour la Cappadoce, il aurait fallu citer le passage de Priscus fr. 33 (*Hist. min.*, I, p. 342. Dind.) qui prouve qu'en 464 les colonies de Maguséens pratiquaient encore le mazdéisme. Cf. mes *Myst. Mithra*, I, p. 10.

(3) Voyez, par exemple, ROTT, *Kleinasiatische Denkmäler*, Leipzig, 1908, p. 16 ss. (temples d'Apollon et de Dionysos à Sagalassos en Pisidie). A Athènes, le Parthénon et le Théséion furent transformés en églises au Ve siècle.

Digitized by Google

coup certainement l'ont été à la suite des édits de Théodose et d'Arcadius. Il est regrettable aussi que l'auteur n'ait pas étendu son enquête à la péninsule des Balkans et à la Grèce, qui, comme l'Égypte, la Syrie et l'Asie Mineure, faisaient partie de l'Empire d'Orient. Mais malgré ces lacunes, qu'explique sans doute la nécessité de terminer à date fixe, ce recueil de textes met en vive lumière la longue vitalité du paganisme dans certaines provinces, régions ou cités. On aurait souhaité trouver résumés dans une conclusion générale les résultats essentiels de ces patientes recherches. Il apparaît clairement que le paganisme s'est conservé surtout aux deux extrémités opposées d'une société dont les classes moyennes étaient conquises à la foi nouvelle. Il garda le plus d'adhérents dans la plèbe des campagnes et dans l'aristocratie — celle du sang et celle de l'intelligence. D'abord, le conservatisme tenace des paysans resta obstinément fidèle aux anciens rites rustiques et aux vieilles divinités agraires, qui seuls pouvaient assurer, selon leurs croyances traditionnelles, la fécondité de la terre, la prospérité des troupeaux. Le christianisme ne pénétra que lentement et tardivement dans la plupart des cantons éloignés des villes. A l'époque de Justinien, Jean d'Asie se faisait gloire d'avoir converti avec ses compagnons quatre-vingt mille idolâtres dans les montagnes de l'Asie Mineure. Beaucoup de ces conquêtes étaient plus apparentes que réelles, et en bien des régions un paganisme pratique résista à l'action de l'Église comme à celle de l'Islam et se prolongea jusqu'à nos jours (1).

Plus dangereuse pour le pouvoir, parce qu'elle était plus consciente et plus agissante, fut l'opposition des classes élevées. La dévotion chrétienne regardait d'ordinaire la science profane comme suspecte ou comme superflue (2), tandis que les

---

(1) Le culte de Cybèle paraît avoir été encore pratiqué en Carie au VIIIe siècle; cf. Cosmas Hierosol. dans Migne, *Patrol. Graeca*, t. XXXVIII, col. 502 (vers 262).

(2) Cf. mes *Religions orientales*, 2e éd., pp. 306, 406, n. 17.

Digitized by Google

« Hellènes » recueillaient avec piété et se transmettaient avec orgueil cet héritage d'un glorieux passé. Le haut enseignement resta ainsi aux mains des païens jusque vers la fin du Ve siècle. Du temps de Zacharie le Scholastique, les professeurs et même les élèves chrétiens étaient encore en infime minorité à la grande école de philosophie d'Alexandrie, et il n'en était guère autrement à l'École de droit de Béryte. Ainsi s'explique qu'on ait compté tant d'adeptes des anciennes croyances parmi les fonctionnaires et que les édits des empereurs, qu'ils étaient chargés d'appliquer, soient souvent restés lettre morte, ou encore que les grands propriétaires fonciers aient volontiers laissé pratiquer sur leurs domaines un culte interdit par la loi. Même quand on contraignit tous les esprits cultivés à l'abjuration en leur fermant les carrières publiques et toutes les professions libérales, ils restèrent secrètement attachés à leurs croyances passées. Lorsqu'en 546 on rechercha les païens à Constantinople, on trouva, dit Jean d'Asie, une foule d'hommes illustres et nobles avec une quantité de grammairiens, de sophistes, d'avocats et de médecins. Justinien, prince plus romain que grec, entreprit enfin de christianiser l'enseignement en dépit du dommage qui en pourrait résulter pour la science et pour les lettres. La fermeture de l'École d'Athènes fut la manifestation la plus éclatante de cette politique d'orthodoxie à tout prix.

Malgré les omissions que nous avons signalées, le travail qui nous a été soumis est très méritoire : une érudition précise et étendue y a mis en œuvre une quantité de documents de premier ordre, grecs, latins et syriaques ; une méthode historique très sûre n'y avance aucune assertion qui ne soit étayée de preuves ; de sérieuses qualités d'exposition font suivre avec un intérêt soutenu le récit de la lutte sans merci des empereurs contre le paganisme moribond.

Cette œuvre considérable marque, pour la période dont elle s'occupe, un grand progrès sur toutes les histoires analogues

Digitized by Google

qui l'ont précédée, et elle me paraît tout à fait digne d'obtenir le Prix Gantrelle (1). »

—

Rapport de M. le comte Goblet d'Alviella, deuxième commissaire.

« La question proposée par l'Académie reprend le sujet traité, il y a une soixantaine d'années, par Étienne Chastel dans son travail sur la *Destruction du paganisme dans l'Empire d'Orient*, par lequel il préluda à sa grande *Histoire du christianisme*, aujourd'hui classique. Il y avait deux façons de comprendre la tâche que la Classe imposait aux concurrents. Ils pouvaient, comme M. Gaston Boissier l'a fait dans son ouvrage sur la *Fin du paganisme en Occident*, s'appliquer surtout à exposer l'évolution des croyances dans le domaine philosophique, artistique et littéraire. Ou bien ils pouvaient s'attacher particulièrement au développement de la lutte graduellement poursuivie par l'autorité impériale contre les sectateurs du paganisme. C'est surtout à ce dernier point de vue que se place l'auteur de l'unique manuscrit transmis à l'Académie, mais il a ainsi répondu suffisamment à l'intention de la Classe, bien que, à mon avis, il eût dû insister parfois davantage sur ce qu'on peut appeler la bataille des idées et les conquêtes de la propagande parallèlement à l'action gouvernementale.

Le résumé que nous donne de ce mémoire la plume compé-

---

(1) J'ajoute ici quelques observations : I p. 19. Il n'est pas exact de dire que le judaïsme n'avait cessé de vivre en paix avec Rome. — P. 39. Sur la destruction du Sérapéum, cf. mes *Religions orientales*, 2e éd., p. 339, n° 32. — P. 79. Le nom de *Darvro* paraît corrompu. — T. II, p. 3. Rapprocher du passage de Schnoudi sur l'adoration du Soleil et de la Lune en Égypte celui, à peu près contemporain, d'Eusèbe d'Alexandrie, cité dans mes *Myst. Mithra*, I, p. 356. — Les traductions devraient être revues, non au point de vue de l'exactitude, mais de la forme française. — J'ai noté d'autres remarques en marge du mémoire lui-même.

Digitized by Google

tente du premier commissaire est trop complet et trop exact pour que, à mon tour, je doive vous en présenter une analyse. Je reconnais volontiers, à la suite de mon savant confrère, les mérites d'érudition et d'originalité qu'on y rencontre, la sûreté de la méthode, l'abondance de la documentation, notamment le parti que l'auteur a tiré des documents grecs, latins et syriaques qu'il reproduit en appendice. Si sobre que soit son exposé, il nous communique l'intérêt poignant et en quelque sorte dramatique que doit susciter l'agonie d'une religion et d'une philosophie, étroitement associées aux destinées d'une antique société qui s'écroule avec ses traditions, ses aspirations et ses gloires. Derrière les actes, il s'efforce de découvrir les mobiles et derrière ceux-ci les forces obscures qui fécondent ou stérilisent les initiatives individuelles aux heures de crise religieuse et sociale. Il fait judicieusement ressortir, dans son Introduction, pourquoi l'Édit de Milan, qui proclamait la liberté et l'égalité religieuses, fut simplement — comme douze siècles plus tard, dans nos propres provinces, la Pacification de Gand — une trêve momentanée des partis et des sectes, une halte trop courte entre deux intolérances, amenée non par une admission des droits de la conscience, mais par la nécessité d'une transition entre les persécutions de la veille et celles du lendemain.

Le césarisme, qui n'avait réussi qu'à moitié depuis Auguste dans ses tentatives pour fonder l'unité religieuse sur la base d'un culte rendu au génie de Rome et de l'Empereur, ne fut pas lent à percevoir les avantages que lui offrait la nouvelle religion pour concentrer entre les mains du Souverain le gouvernement des âmes aussi bien que des corps. L'auteur du mémoire a clairement saisi que la proscription grandissante du paganisme s'inspira de préoccupations politiques autant que religieuses. Peut-être même aurait-il pu insister davantage sur les premières : on ne doit pas perdre de vue que, jusqu'à la séparation définitive de l'Empire en deux tronçons indépendants, le César de

Digitized by Google

Byzance resta le chef de la chrétienté et l'Église une simple branche de l'administration impériale. Les conciles étaient convoqués, présidés, ajournés, clôturés et quelquefois violentés par l'autorité civile. C'était la politique impériale du moment qui transformait l'hérésie en orthodoxie et réciproquement, comme on le voit nettement dans la controverse arienne. Ajoutez que les hérétiques du jour n'étaient pas mieux traités que les païens; c'est plutôt le contraire, car ils étaient le principal obstacle à l'établissement d'une complète unité religieuse sous l'hégémonie de l'Empereur.

Le travail de l'auteur est surtout intéressant en ce qu'il nous permet de suivre pas à pas le progrès de l'intolérance depuis les premières violations de la neutralité au profit du christianisme pendant la dernière partie du règne de Constantin jusqu'à l'emploi de la torture inquisitoriale et de la peine capitale en vue de découvrir et de réprimer le délit de paganisme. Il serait désirable à cet égard que l'auteur ajoutât, fût-ce en appendice, un tableau ou plutôt une liste chronologique des édits qui marquent les étapes de cette évolution. Je ferai observer néanmoins que de nombreux cas de répression, relevés dans le mémoire comme attestant la persistance du paganisme, se rapportent en réalité à des pratiques de simple nécromancie, comme on continue à en rencontrer dans tout notre moyen âge et jusqu'aujourd'hui parmi les couches populaires; elles étaient d'ailleurs déjà visées et proscrites sous les empereurs païens.

Le programme arrêté par l'Académie ne fait commencer la tâche des concurrents qu'à l'avènement de Théodose. Cependant une introduction s'imposait, débutant au règne de Constantin. L'auteur l'a compris. Malheureusement, il arrête cette partie de son travail aux dernières années de ce règne et il ne nous dit rien du demi-siècle qui l'a suivi, renfermant les édits des successeurs immédiats du premier empereur chrétien, la réaction religieuse de Julien, la reprise des hostilités sous Valentinien Valens et Gratien, dont les mesures, dirigées contre

Digitized by Google

les temples et les pratiques du paganisme, préparèrent les édits plus rigoureux de Théodose.

De même, dans la deuxième partie du mémoire, où l'auteur se propose d'établir le bilan du paganisme au Ve siècle parmi les diverses provinces de l'Empire, il se borne, en ce qui concerne l'Égypte, à examiner la situation d'une demi-douzaine de localités. Il répondra peut-être qu'il a simplement voulu jeter des coups de sonde. Mais ses renseignements sur Alexandrie sont manifestement insuffisants, on peut même dire nuls, relativement à la branche païenne de l'école philosophique qui a rendu cette cité à jamais célèbre. Il nous raconte (t. I, p. 39) la lamentable destruction du Sérapéum et plus loin les campagnes iconoclastiques de Schnoudi, mais il ne mentionne pas le meurtre d'Hypatia par les moines fanatisés. Enfin, lacune plus grave encore, il laisse de côté la Grèce, se bornant à rappeler dans sa partie générale (p. 80) la fermeture des écoles d'Athènes sous Justinien, sans le moindre commentaire sur l'appui que la haute culture païenne avait trouvé jusqu'au commencement du Ve siècle dans cette dernière forteresse de l'hellénisme, encore qualifiée par Libanius, à la fin du IVe siècle, comme « la ville de la sagesse, la cité sainte, délices communs des dieux et des hommes ». Une mention eût été bien due aussi à Eleusis, où les Mystères se maintinrent jusqu'à la destruction du sanctuaire par les Goths, en 396.

En résumé, étant donné les mérites du manuscrit, je crois à mon tour pouvoir proposer à la Classe de lui accorder le Prix Gantrelle, tout en émettant l'avis que si l'Académie décide de l'insérer dans ses *Mémoires*, l'auteur devrait, préalablement à l'impression, combler les lacunes dont les rapports signalent l'existence. »

—

Digitized by Google

Rapport de M. P. Thomas, troisième commissaire.

« Le peu de temps qui m'a été accordé pour examiner le mémoire ne me permet de noter ici que des impressions générales.

Il me semble que le contenu de l'ouvrage ne répond pas tout à fait au titre. C'est moins une « histoire », à proprement parler, qu'un recueil de documents et de faits relatifs à la destruction du paganisme dans l'Empire d'Orient.

Je m'empresse d'ajouter que ces documents et ces faits sont classés avec méthode et que l'auteur apporte des contributions nouvelles et intéressantes à l'étude d'une des grandes phases de la civilisation.

Les deux premiers commissaires ont signalé diverses lacunes qui m'ont également frappé. Néanmoins, en considération de l'érudition exacte et variée déployée par l'auteur dans les limites un peu étroites qu'il s'est tracées, je me rallie à leurs conclusions favorables. »

Le prix est décerné à M. Kugener, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES

—

Notes sur l'Ecclésie des Femmes et sur les Grenouilles d'Aristophane,

par ALPHONSE WILLEMS, membre de l'Académie.

J'ai eu deux fois l'occasion de m'occuper de l'*Ecclésie des femmes* : la première, en 1902, dans un article de l'*Album gratulatorium in honorem Henrici van Herwerden*, où j'ai traité des vers 22, 202, 867 et 877-937 ; puis, en 1904, j'ai inséré dans les *Mélanges Paul Fredericq* une dissertation intitulée : *Qu'est-ce que la mélodie crétique ?* roulant principalement sur l'exodos ou scène finale de la pièce.

Quoiqu'elle ne le cède en intérêt, surtout dans les circonstances actuelles, à aucune des comédies d'Aristophane, l'*Ecclésie* a été fort négligée jusqu'ici. Comment s'en étonner, quand on songe que les théories communistes, qui y sont battues en brèche avec tant de verve et de bon sens, n'ont éveillé durant toute la durée de l'ancien régime qu'un intérêt médiocre, vu qu'on les tenait pour de pures utopies. En outre la pièce offrait des difficultés qu'on ne rencontrait qu'incidemment ailleurs ; non que le texte en fût spécialement altéré ; mais, comme on le verra en parcourant ces notes, elle nécessitait pour être comprise des connaissances archéologiques qui n'étaient guère à la portée des savants d'alors. Toujours est-il qu'elle est la seule comédie grecque dont il n'ait pas été fait d'édition spéciale digne d'être notée, à part celle de Le Febvre, parue en 1665.

C'est encore aujourd'hui, je crois, la pièce où le lecteur se

Digitized by Google

trouve le plus souvent arrêté : faute d'un commentaire exact, j'en conviens, mais aussi faute d'un texte autorisé. Telle qu'elle se lit dans les plus récentes éditions, celles de Blaydes et de M. van Leeuwen, elle ne rappelle que de loin l'original. C'est qu'au lieu de s'appliquer à pénétrer le sens, les éditeurs paraissent s'être préoccupés avant tout de montrer leur savoir-faire. Les notes qui suivent ne portent que sur une vingtaine de passages. J'aurais rempli un mémoire entier s'il m'avait fallu suivre le texte vers par vers, pour signaler et discuter les conjectures oiseuses, aventurées, parfois baroques, souvent, comme dirait le poète, datant de Charixène, qu'on a systématiquement substituées aux leçons authentiques des manuscrits.

Ainsi, pour citer au hasard quelques exemples : v. 117, ὅπως προμελετήσωμεν est tout ce qu'il y a de plus régulier. Cf. Kühner-Gerth, § 553, 4, A. 5, où notre passage est spécialement visé. — V. 119, μεμελετηκασί που Pourquoi à που, *forte*, substituer τι, *quippiam*, contraire au sens? V. 122, il faut conserver le pluriel τοὺς στεφάνους : il s'agit des couronnes que Praxagora porte à la main. Elle-même ne se couronnera qu'au v. 171. — V. 159, pourquoi remplacer εἰποῦσα, leçon des manuscrits, par εἶπας σύ, sur la foi de Blaydes, prétendant que le participe après καίτοι constitue un solécisme. Kühner-Gerth, § 486, 4, A. 8, n'en cite pas moins de quatre exemples dans Platon, et j'en citerais bien d'autres, si c'en valait la peine. — V. 358, il paraît que τοῦτο *non habet quo referatur*. Pourtant il n'est pas un traducteur, à ma connaissance du moins, qui ne l'ait compris ; ainsi Artaud : « car le mal que j'endure n'est pas tout » : ce qui inquiète le bonhomme c'est l'avenir. Inutile donc d'ajouter un vers, et quel vers! — V. 401, προκειμένου est un génitif absolu ; j'en citerais au moins quinze exemples semblables dans Aristophane. Cf. Kühner-Gerth, § 486, A. 2. — V. 454, πολλὰ κἀγαθὰ ἕτερά τε πλεῖστα ἠύλόγει. Inutile encore une fois de prêter à Aristophane un vers abominable. Ἀγαθά sont des qualités (voir les dictionnaires). Ajouter ἕτερά τε πλεῖστα n'est pas selon la stricte

Digitized by Google

logique, je le veux bien, mais c'est un comédien qui parle. Quand aux fameuses thèses de Pic de la Mirandole, *de omni re scibili*, Voltaire ajoutait : *et de quibusdam aliis*, il ne parlait pas non plus le langage d'Euclide. — V. 468, ἢν δὲ μὴ δυνώμεθα (non βουλώμεθα, qui est absurde) est en effet ce qui inquiète avant tout cette vieille haridelle, κρόνιππος, qu'est Blépyros; il n'est pas même besoin pour le démontrer de citer le v. 620. Quant à la défaite de Chrémès, elle est amusante et claire; δρᾶ ταῦθ' ἵνα signifie : *fais en sorte de, arrange-toi pour*. Ici Euclide aurait compris. — V. 557, κατὰ πόλιν. *Articulus aegre desideratur*, dit M. van Leeuwen. L'article est habituel en effet, mais on peut s'en passer, comme on s'en passe dans le français « en ville » : je citerai au hasard *Cav.*, 381; Xénoph., *Econ.* 11, 14; Plat., *Théét* , 142 B, *Phèdre*, 227 B, et la note de Stallbaum.— V. 609, le composé διεχρώμεθα est fréquent dans Hérodote. Il est vrai que pour M. van Leeuwen Hérodote ne compte pas, nous l'avons constaté souvent; mais le même verbe se rencontre aussi dans Théopompe (*Fr. C. Gr.*, t. IV, p. 813), dans Xénophon, *Cyrop.*, I, 5, 12, et ailleurs.— V. 672, περὶ τοῦ γὰρ τοῦτο ποιήσει; n'offre pas la moindre difficulté : τοῦτο c'est κυβεύειν; après ποιήσει sous-entendez τις, comme aux vv.611 et 618; δρᾶν ou ποιεῖν τι est une des locutions familières d'Aristophane (cf. vv. 450 et 587); ποιήσει ne provient pas plus de ποιήσεις (v. 673) que celui-ci de ποιήσειν (v. 674) et ce dernier de ποιήσω (v. 676). — V. 848, κονίποδα, leçon du *Ravennas*, est précisément celle qui convient, d'après le traité spécial sur *Le duel*, de M. Cuny, p. 221.

D'autres conjectures, dictées par le pur caprice, ne valent pas la peine d'être discutées. Ainsi v. 190, ὠνόμασας, changé en ὤμοσας; v. 298, ἃ δέῃ τὰς φίλας (δοκῇ); v. 458, ἅπαντα δ' (ἅπαντ' ἄρ', cf. ma note sur le v. 336 des *Nuées*); v. 469, δώσουσι (διδῶσι); v. 526, ὄρθριον (ὀρθρίν); v. 622, καὶ σοί (οὐ σοί); v. 682, ἕως ἂν (ὅπως ἂν); v. 688, ἅπαντες (ἀδείπνους); v. 946, δράσεις (δράσει, cf. v. 942); v. 992, φιλοῦμαι (φιλεῖς με); v. 1017, πρῶτον (πρότερον); etc. Citez-moi l'helléniste, ayant quelque lecture, qui ne soit de

Digitized by Google

force à en improviser de pareilles, à raison d'une demi-douzaine par soirée.

Il faudrait en outre, comme pour chacune des comédies, un paragraphe spécial sur l'abus que certains font de la particule ἄν. Il y a encore des éditeurs qui se figurent les copistes anciens conjurés pour débusquer de partout ce vocable, — celui-là et nul autre, — on se demande pourquoi, sinon pour faire endêver les grammairiens pointilleux d'aujourd'hui, et leur donner l'occasion de le rétablir, fallût-il remanier tout le passage. Ainsi, v. 390, οὐδ' εἰ μὰ Δία τότ' ἦλθες, M. van Leeuwen lit : οὐδ' ἂν μὰ Δί' εἰ. Cf. Alexis, οὐδ' εἰ γάλα λαγοῦ εἶχον (*F. C. Gr.*, t. III, p. 436); Soph. *Œd. R.*, 255; *Œd. C.*, 925, et cent fois ailleurs. — Aux v. 629, 752 et 857, les manuscrits donnent πρίν avec le subjonctif simple. Les maniaques ajoutent chaque fois ἄν, encore que G. Hermann, dans son traité célèbre *de Particula* ἄν, pp. 105 et suiv., ait cité précisément ces trois endroits pour montrer quand la particule n'est pas de mise. — V. 689, ὅτω τὸ γράμμα μὴ ἐξελκυσθῇ. Blaydes propose ὅτῳ ἄν, et il a beau se raviser ensuite et prouver par des textes que la particule est inutile, M. van Leeuwen n'en maintient pas moins cette malencontreuse conjecture (cf. G. Hermann, pp. 115 et suiv.). — V. 920, δοκεῖς δέ μοι καὶ λάβδα, Blaydes, suivi par M. van Leeuwen, lit κἂν. Comme la pensée ne comporte pas l'ombre d'une incertitude ou d'une supposition, la conclusion logique serait que le verbe δοκεῖν ne s'employait qu'accompagné de ἄν.

Digitized by Google

76 ΓΥΝ. ἔγωγέ τοι τὸ σκύταλον ἐξηνεγκάμην
τὸ τοῦ Λαμίου τουτὶ καθεύδοντος λάθρα.
ΠΡΑΞ. τοῦτ' ἔστ' ἐκεῖνο τῶν σκυτάλων ὧν πέρδεται;
ΓΥΝ. νὴ τὸν Δία τὸν σωτῆρ' ἐπιτήδειός γ' ἂν ἦν
τὴν τοῦ Πανόπτου διφθέραν ἐνημμένος
εἴπερ τις ἄλλος βουκολεῖν τὸ δήμιον.

La femme de Lamios lui a soustrait son bâton pendant qu'il dormait. Ce bâton elle l'appelle σκύταλον, *massue* ou *gourdin*. A Sparte on se servait du σκύταλον en guise de canne, et ceux des Athéniens qui professaient de l'admiration pour Sparte et ses institutions n'avaient pas manqué de l'adopter, en même temps que les cheveux longs, les moustaches tombantes, les franges de laine, etc.

Seulement on pense bien que ce n'était point par lacomanie que le démagogue Lamios se promenait avec sa massue. Elle lui servait bonnement de porte-respect, comme à d'autres citoyens de son acabit ; tel, pour n'en citer qu'un, le petit Cligénès, qui nous est dépeint, dans les *Grenouilles* (v. 715), ne quittant pas son bâton, ξύλον, de peur d'être détroussé.

On aurait donc tort de s'imaginer que le terme σκύταλον ne s'appliquait qu'au bâton spartiate. La massue d'Héraclès s'appelle indifféremment σκυτάλη, κορύνη, ῥόπαλον ou βάκτρον, et à son tour la κορύνη désigne à l'occasion le bâton des pasteurs et devient synonyme de καλαῦροψ, λαγωβόλον, etc. En somme ces mots, à quelques nuances près, sont de même sens et se prennent l'un pour l'autre. Quand il y avait lieu de spécifier, on ajoutait une épithète : σκολιός, tors ou contourné (1), ἀκροπαχής, à gros bout, ῥοικός, recourbé, βαιβόκρανος, à la tête crochue, χειροπληθής, qui remplit la main, et d'autres que j'oublie. Tout ce qu'il nous importe de savoir, c'est que Lamios portait le gros bâton court

(1) Citons, puisqu'il s'agit du bâton lacédémonien, Théophraste, *Caract.*, 5 : βακτηρίας τῶν σκολιῶν ἐκ Λακεδαίμονος.

Digitized by Google

désigné ailleurs par le diminutif σκυτάλιον (*Oiseaux*, 1283) et connu en français sous le nom de gourdin.

A le voir cheminer de la sorte par les rues d'Athènes, la même pensée venait à tous : Lamios a l'air d'un bouvier ; il ne lui manque que la διφθέρα, c'est-à-dire la peau de bique (1), pour ressembler de tout point à Argus faisant paître l'infortunée Io, que la haine de Héra avait métamorphosée en génisse. Comme le remarque le scholiaste, Sophocle avait donné un regain de popularité à ce vieux mythe, en le mettant sur la scène dans un drame satyrique intitulé *Inachos*. Seulement, avec son habitude de faire coup double, Aristophane nous montre le nouvel Argus en train de βουκολεῖν, non pas τὴν Ἰώ, mais bien τὸ δήμιον, c'est-à-dire de promener le bon petit Dêmos.

Tout cela paraît fort clair. Ce qui l'est moins, c'est l'interruption : τοῦτ' ἔστ' ἐκεῖνο...

Le scholiaste donne à entendre qu'il s'agirait ici, non tant de Lamios que d'un fantôme femelle, une sorte d'Empuse, appelée Lamia, laquelle tenait peut-être autant de l'homme que de la femme, car le poète lui donne ailleurs les attributs de la virilité. Il courait sur cette Lamia une légende ordurière à laquelle le comique Cratès et Aristophane lui-même, dans les *Guêpes*, ont fait allusion. Sous le couvert d'une quasi-homonymie, Praxagora en faisait-elle l'application à Lamios? Il faudrait, pour oser l'affirmer, connaître la légende, et nous n'en savons pas le premier mot. Le mieux, en pareil cas, c'est de ne point toucher au texte. Après tout je ne vois pas ce qu'il en coûte de déclarer qu'on ne comprend pas, alors surtout qu'il s'agit comme ici d'un détail de très maigre importance.

Prenons garde qu'en voulant trop bien faire, il ne nous arrive la même chose qu'à M. van Leeuwen qui, toujours en quête de conjectures, s'est avisé de rapprocher notre vers d'un

(1) Le σκυτάλιον et la διφθέρα sont également rapprochés dans un vers de Nicophon, *F. C. Gr.*, t. II, p. 848.

Digitized by Google

autre passage de la pièce, celui où Praxagora recommande à une jeune femme, qui compte prendre la parole à l'Ecclésie, de ne parler que le corps bien étayé sur son bâton, διερεισαμένη τὸ σχῆμα τῇ βακτηρίᾳ (v. 150). D'où M. van Leeuwen tire sa correction :

τοῦτ' ἔστ' ἐκεῖν' ὥπερ λέγων διερείδεται.

Cela semble aller tout de go, en effet, mais on y voit quelques difficultés. L'orateur athénien qui se piquait de belles façons affectait en parlant une pose dégagée, qui lui donnait un air d'aisance et de distinction. Il faisait porter tout le poids de son corps sur le bâton long fixé sous son aisselle gauche. Cette pose classique, le comique Ephippos la décrit dans les mêmes termes qu'Aristophane (*F. C. Gr.*, t. III, p. 332). Elle était fort en faveur chez les artistes athéniens, car on la voit figurer sur un bas-relief du Parthénon, et Polygnote la donnait à Agamemnon dans une peinture de la Lesché de Delphes (1).

Je me demande quel parti l'on peut tirer de là pour le passage qui nous occupe. Quel rapport y a-t-il entre le bâton long des orateurs, qui leur venait à hauteur d'épaules, et l'espèce de casse-tête avec lequel Lamios aimait à se montrer et qui tout au plus pouvait lui servir à faire le moulinet? Et puis, vous figurez-vous ce bouvier manqué faisant des grâces devant l'assemblée? Décidément, si l'on tient à corriger, il faudra trouver autre chose. Mais, quoiqu'on ne sache jamais jusqu'où peut se porter la fantaisie des faiseurs de conjectures, il se passera du temps, je crois, avant qu'ils en trouvent une autre de cette force.

---

(1) Σκήπτρῳ ὑπὸ τὴν ἀριστερὰν μασχάλην ἐρειδόμενος. PAUSANIAS, X, 30.

Digitized by Google

Οὐκοῦν καλά γ' ἂν πάθοιμεν, εἰ πλήρης τύχοι
ὁ δῆμος ὤν, κἄπειθ' ὑπερβαίνουσά τις
97 ἀναβαλλομένη δείξειε τὸν Φορμίσιον.

Une des conjurées a eu soin, avant de se rendre au Pnyx, de se munir d'une provision de laine, dont elle fera du fil, en attendant que l'assemblée soit en nombre. Praxagora la rabroue et lui fait l'objection qu'on vient de lire.

On croyait jusqu'ici qu'elle avait trait aux femmes qui, pour gagner la tribune, auraient enjambé par-dessus les assistants (1). Dans un récent mémoire de l'Institut archéologique de Vienne (t. XII, 1909, pp. 80 et suiv.), M. F. Hauser en a donné une explication toute différente et qui, d'après moi, ne laisse pas de place au doute. Suivant le savant archéologue, cette phrase n'introduit pas une idée nouvelle, mais se rattache à ce qui précède; car elle fait allusion à une circonstance spéciale de la préparation des laines dans l'antiquité. Entre le cardage et le filage, il y avait lieu à une opération intermédiaire, représentée dans une peinture de vase qu'il reproduit.

On y voit une jeune femme assise dans le gynécée, le pied droit posé sur un escabeau élevé et la jambe découverte jusqu'au genou. Dans la main gauche elle tient une sorte de long boudin de laine cardée qu'elle laisse glisser peu à peu sur sa jambe nue; de l'autre elle roule cette laine vigoureusement sur l'os, afin de l'amincir et de la réduire en fil. C'est là, comme l'a démontré M. Hauser, ce qu'on appelait proprement ξαίνειν. Le fil épais qu'on obtenait de la sorte servait de fil de trame; pour le consolider et en faire du fil de chaîne, il suffisait d'en coiffer la quenouille et de le tordre à l'aide du fuseau. Cela se trouve nettement expliqué dans *Le Politique* de Platon (p. 281 A).

---

(1) Pour être exact, je devrais dire : aurait enjambé les bancs; car c'est ainsi qu'on traduisait, et la chose en devenait un peu plus vraisemblable. Mais il est démontré aujourd'hui qu'il n'y a jamais eu de bancs au Pnyx. Voir *Les Athéniens à l'Ecclésie.* (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* [Classe des lettres, etc.], nov. 1905.)

Digitized by Google

Pour épargner aux femmes l'inconvénient dont parle Aristophane, on inventa plus tard une sorte de genouillère en bois remontant jusqu'à mi-cuisse, qu'on nommait ἐπίνητρον. Il en existe dans nos musées des reproductions en terre cuite.

D'après moi, ἀναβαλλομένη dépend de ὑπερβαίνουσα (cf. Kühner-Gerth, § 492, 2), et la phrase entière n'est que la traduction en style de comédie de cette phrase en prose : ἀναβεβλημένη ἄνω τοῦ γόνατος, ὥστε τὰ γυμνὰ αὐτῆς ὑποφαίνεσθαι, qui se lit dans Théophraste, *Caract.*, 4.

On me saura gré de reproduire ici l'épitaphe composée par Léonidas de Tarente pour la vieille ouvrière Platthis (*Anthol. Palat.*, VII, 726). Ce morceau, que Sainte-Beuve saluait à bon droit la fleur des épigrammes, on l'admirait un peu de confiance, car on ne l'entendait et on ne pouvait l'entendre qu'imparfaitement. Si M. Hauser s'en était souvenu, il n'aurait pas manqué de le citer, car il confirme pleinement sa théorie.

Ἑσπέριον κήῳον ἀπώσατο πολλάκις ὕπνον
ἡ γρῆυς πενίην Πλατθὶς ἀμυνομένη·
καί τι πρὸς ἡλακάτην καὶ τὸν συνέριθον ἄτρακτον
ἤεισεν, πολιοῦ γήρας ἀγχίθυρος,
εἴτε (1) παριστίδιος δινευμένη ἄχρις ἐπ' ἠοῦς
κεῖνον Ἀθηναίης σὺν Χάριτιν δόλιχον,
ἢ ῥικνῇ ῥικνοῦ περὶ γούνατος ἄρκιον ἱστῷ
χειρὶ στρογγύλλουσ' ἱμερόεσσα κρόκην.
ὀγδωκονταέτις δ' Ἀχερούσιον ἠύγασεν ὕδωρ
ἡ καλὰ καὶ καλῶς Πλατθὶς ὑφηναμένη.

Soir et matin, souvent la vieille Platthis a chassé le sommeil pour combattre la pauvreté. Sur le seuil de la vieillesse chenue, elle chantait sa petite chanson à la quenouille et à son auxiliaire le fuseau, soit que se tenant à son métier jusqu'à l'aurore, elle se diligentât avec l'aide des Charites à la course longue d'Athéna, soit

(1) Je lis εἴτε, au lieu de καί τι. Cette correction, qui saute aux yeux, eût dû être faite depuis longtemps. Sur εἴτε - ἤ, cf. Arist., *Nuées*, 272; Eurip., *Iph. T.*, 273; *El.* 895; Platon, *Phèdre.*, 277 D, *Tim.*, 17 D, et souvent ailleurs.

Digitized by Google

que d'une main ratatinée elle roulât, l'aimable vieille, sur son genou ratatiné le fil de trame qui devait suffire au métier. Et à quatre-vingts ans elle a vu l'onde de l'Achéron, la brave Platthis qui si bravement tissait.

Et chez Théocrite, un contemporain de Léonidas, il y a lieu de citer ces deux vers (1), qu'on ne comprenait pas davantage :

πολλαὶ Ἀχαιιάδων μαλακὸν περὶ γούνατι νῆμα
χειρὶ κατατρίψοντι, ἀκρέσπερον ἀείδοισαι
Ἀλκμήναν ὀνομαστί...

Beaucoup parmi les Achéennes amenuiseront de la main sur leur genou le fil mou, en chantant vers le soir Alcmène.

---

153 νῦν δ' οὐκ ἐάσω, κατά γε τὴν ἐμὴν, μίαν
ἐν τοῖς καπηλείοισι λάκκους ἐμποιεῖν
ὕδατος.

La formule κατά γε τὴν ἐμήν doit être maintenue. On la rencontre, sous cette même forme elliptique, çà et là dans Platon (*Polit.*, 277 A, 291 C, *Phil.*, 41 A), rarement ailleurs. Tenons donc pour certain qu'elle n'est pas de l'invention d'un copiste.

M. van Herwerden la trouve difficile à concilier avec οὐκ ἐάσω. A première vue on serait tenté en effet de corriger : νῦν δ' οὐκ ἐατέον, κατὰ τὴν ἐμὴν, μίαν... Mais en y regardant mieux, on s'aperçoit que la correction est inutile. La locution dont il s'agit est une des nombreuses formules de civilité que les Athéniens, qui en tout aimaient la mesure, jetaient incidemment dans le discours, sans y attacher autrement d'importance (2). Traduisez :

---

(1) *Idyllia*, XXIV, 74.

(2) A comparer à ces autres formules elliptiques : γνώμην ἐμήν (v. 349) et ὡς γ' ἐμοὶ κριτῇ. On aurait tort de les prendre au pied de la lettre, non plus que οὐκ οἶδα, par exemple, qui se lit au v. 115, et que M. van Herwerden a eu raison de maintenir, contre l'avis de Meineke.

Digitized by Google

« Telle est du moins ma manière de voir. » On citerait bien des passages où elle n'est guère mieux justifiée qu'ici et, rendue textuellement, choquerait le lecteur d'aujourd'hui. Par exemple : δοκῶ μὲν, κατὰ γνώμην τὴν ἐμὴν (Platon, *Soph.*, 225 D), ou bien : οἶμαι, κατά γε τὴν ἐμὴν δόξαν (*Phil.*, 32 C), etc. Aristophane, à mon sens, s'est montré parfait observateur en prêtant ainsi, comme à la volée, cette incise banale à la commère athénienne cherchant à singer les orateurs.

Quant à μίαν, je ne vois pas ce qu'il y aurait à redire. Ce mot est pris dans l'acception de *un* indéfini, comme dans les langues modernes, c'est-à-dire qu'il équivaut à μίαν τινά. Cf. *Caval.*, 1128, *Nuées*, 76, *Ois.*, 172, 1292, *Lys.* 723, etc.

ΧΡ. πρῶτον μέν σ' ἔφη
437 εἶναι πανοῦργον. — ΒΛ. καὶ σέ; — ΧΡ. μήπω τοῦτ' ἔφη.

Pourquoi μήπω τοῦτ' ἔφη, leçon du *Ravennas*, est fautif et doit être remplacé par une fadaise, est un de ces problèmes que les éditeurs d'Aristophane nous posent à chaque pas et dont on cherche vainement la solution.

La femme de Blépyros a dit devant l'assemblée tout le mal possible de son mari. Sur quoi, « Blépyros : Qu'a-t-elle dit? — Chrémès : Que tu es un fripon. — Blép. : Et toi? — Chr. : *Tu me questionneras après*. Puis un voleur. — Blép. : Moi seul? » Et le dialogue continue.

Connaissez-vous rien de plus clair? Chrémès, peu pressé de s'expliquer, répond absolument comme Œdipe, dans Sophocle : μήπω μ' ἐρώτα (*Œd. R.*, 740), ou comme l'espion dans *Philoctète* : μή νύν μ' ἔφη τὰ πλείονα (v. 576).

Je ne sais pourquoi cet adverbe μήπω a le privilège de mettre en défiance certains éditeurs. Il y a dans les *Acharniens* un autre passage tout pareil et qui a été maltraité sans plus de raison. Ce fier-à-bras de Lamachos demande à Dicéopolis : « Qu'as-tu dit

Digitized by Google

de moi? Parleras-tu? » et l'autre, jouant la terreur : « Il ne m'en souvient pas encore : la peur de tes armes me donne le vertige » (v. 580). Blaydes, se méprenant sur le sens du verbe dans οὐκ οἶδά πω, s'empresse de corriger, puis s'aperçoit de son erreur et se rétracte dans l'addenda (car c'est assez son habitude de revenir ainsi dans le même volume sur ce qu'il a avancé). Mais M. van Leeuwen s'opiniâtre et maintient contre Blaydes la conjecture déclarée sans objet. Pour moi, je me range cette fois du côté de Blaydes, car je n'ai pas encore réussi à comprendre en quoi οὐκ ἔτι l'emporte sur οὐπω.

---

503 χαῦται γὰρ ἥκουσιν πάλαι τὸ σχῆμα τοῦτ' ἔχουσαι.

Pour qui a étudié de près la répartition des rôles, il est bien établi que la première partie de la pièce se jouait entre deux acteurs seulement et les deux coryphées. Quand ensuite le chœur s'est mis en marche pour assister à l'assemblée, on a vu les deux acteurs, Praxagora et sa voisine, prendre les devants et se rendre directement au Pnyx (v. 280).

Le retour s'effectue dans les mêmes conditions. L'assemblée dissoute, le chœur vient reprendre sa place devant la maison de Praxagora. Mais celle-ci n'arrive qu'un peu plus tard, emmenant avec elle sa voisine. Tout cela est clair et conforme aux usages de la scène antique. Si Brunck y avait réfléchi, il ne se serait pas demandé quelles sont, dans le vers ci-dessus, ces femmes, αὗται, dont le chœur signale la venue.

La voisine qui accompagne Praxagora se tiendra à ses côtés jusqu'à la fin, et au besoin lui donnera la réplique. Et voilà la solution toute simple d'un problème de mise en scène qui a dérouté jusqu'ici les éditeurs. Il est positif que durant le long débat qui va mettre aux prises la réformatrice et son époux, ils seront trois en présence. Les vv. 564, 570 et 710 le prouvent absolument. On sait maintenant quel est ce troisième acteur, et

Digitized by Google

ce n'est pas malheureux, car à tout hasard on s'était avisé d'en faire un ami ou voisin de Blépyros. Brunck (sur le v. 564) avait eu beau protester contre cette invention bizarre, et contraire à toutes les traditions dramatiques, d'un interlocuteur sorti on ne sait d'où, venu on ne sait quand, pour dire on ne sait quoi, les derniers éditeurs n'en avaient pas moins maintenu ce fantoche, qui, au milieu du v. 559, sans ombre de prétexte, surgissait tout à coup d'une maison voisine comme d'une boîte à surprise, et pour justifier son intervention (1) se mettait à interrompre à tort et à travers le dialogue.

La voisine, au contraire, trouvera tout de suite à s'employer. Le premier soin de Praxagora, dès son entrée dans l'orchestre, est d'ordonner à ses complices de se défaire de leurs manteaux, embades et bâtons, et d'en débarrasser la place avant l'arrivée de Blépyros. « Et toi, ajoute-t-elle, mets ordre à cela. » A qui donne-t-elle cette commission? Dire avec Blaydes que c'est à une des femmes, *unam aliquam videtur interpellare*, mieux vaut ne rien dire, car c'est un peu trop incontestable. Qui est cette femme? Une servante, comme le prétend Droysen? Mais où la prend-on cette servante? car on ne fera accroire à personne qu'elle ait accompagné sa maîtresse au Pnyx. Ou bien serait-ce la coryphée, comme le supposent d'autres? Mais à quel titre lui

(1) C'est l'argument que fait valoir le dernier éditeur (sur le v. 630) : *Dedi vicino, quem tacitum diutius adstare non decet.* Pour le dire en passant, Aristophane n'a guère de ces scrupules. Lisez dans les *Cavaliers* la première altercation entre Cléon et le marchand de boudins (vv. 278-497). Ils sont également trois sur la scène, et c'est à peine si durant ce débat, qui comprend deux cent vingt vers, Démosthène intervient quatre fois. Ce qui est plus grave, c'est le caractère qu'il a fallu prêter à ce chimérique personnage, pour lui donner quelque consistance : *Fert enim ejus officium*, ainsi continue la note, *ut ludicri aliquid identidem interserat verbis altercantium.* Ici je proteste. Le facétieux, c'est Blépyros; il s'en tire à merveille, à lui seul et sans aide. Pour l'achever de peindre, Aristophane a fait de lui un sycophante (v. 439). M. van Leeuwen intervertit à plaisir les rôles. C'est le voisin maintenant qui est devenu le sycophante (vv. 563 et 657) et qui coupe la parole aux autres, à seule fin de dire à leur place ce qu'ils auraient à dire. Toute l'économie de la scène s'en trouve bouleversée.

Digitized by Google

confierait-on le soin de toute cette pacotille? Qu'a-t-elle à y voir? Et surtout qu'en ferait-elle? Heureusement la voisine se trouve là à point nommé; et c'est bien à elle, à elle seule, qu'il appartient de remiser dans sa maison l'attirail dont le chœur s'est défait.

ῥιπτεῖτε χλαίνας, ἐμβὰς ἐκποδὼν ἴτω,
508 [χάλα συναπτοὺς ἡνίας λακωνικάς,]
βακτηρίας ἄφεσθε.

Meineke a prouvé par des raisons sans réplique que le v. 508 est interpolé. Il signifie littéralement : « Lâche (*au singulier*) les rênes laconiennes attachées ensemble », mais il est censé dire : « Défais les nœuds de tes laconiques ». Si cocasse qu'il soit, il n'en figure pas moins dans de récentes éditions, sans qu'on ait pris seulement la peine de mentionner l'avis de Meineke. Il y aurait de la candeur à s'en étonner. Ne saute-t-il pas aux yeux que plus un passage est suspect, mieux il sera accueilli de ceux qui font métier d'imaginer des conjectures, car il leur donne l'occasion de faire montre de leur talent? Il est vrai qu'assez indifférents pour le fond des choses, ils se tiennent généralement satisfaits s'ils réussissent à donner à leur phrase un sens tel quel, et qu'ils laissent le lecteur s'en tirer comme il peut. Ainsi, dans la dernière édition, sur les quatre mots qui composent le vers, on en a modifié trois, mais le tortillage est resté le même et les objections subsistent.

Ajoutez-y celle-ci. Les λακωνικαί, en admettant qu'il en soit question, n'ont rien à voir ni dans cette scène ni nulle part dans la pièce; la preuve est facile, mais un peu longue à faire. Les gens du commun, qui formaient presque seuls la clientèle de l'Ecclésie et des tribunaux, portaient, en même temps que le bâton long et le manteau usé, des souliers de vil prix appelés ἐμβάδες (εὐτελὲς ὑπόδημα, Pollux); tandis que les hommes comme il faut usaient de chaussures élégantes, connues sous le nom de

Digitized by Google

laconiques, λακωνικαί. La distinction est nettement marquée dans les *Guêpes*, où Bdélycléon fait mettre des laconiques à son père, en échange de ses « maudites embades » (v. 1157). Elles provenaient, paraît-il, d'Amyclée en Laconie, ce qui fait qu'on les nommait aussi ἀμυκλαί. Les grammairiens grecs, qui malheureusement ont omis de les décrire, s'accordent sur ce point qu'elles étaient un article de luxe, ἀστειότεραι (Schol. d'Arist.), ἐλευθεριώτεραι (Pollux), σεμναί (Photius).

Ils n'en connaissent que de cette sorte. Toutefois, et ici le problème se complique, il se trouve que dans notre pièce les souliers dérobés à leurs maris par les femmes se rendant au Pnyx, sont appelés tour à tour et indistinctement ἐμβάδες ou λακωνικαί (vv. 74, 269, mais surtout cf. 314 avec 345 et 542). Pareille synonymie ne peut s'expliquer que par une similitude de forme. Il semble résulter d'un texte de Démosthène (1367, 23) que les laconiques de cette espèce étaient dénommées vulgairement ἁπλαί « simples ». Mais ce n'est certes pas à ces souliers-là, dont d'ailleurs on s'est expliqué au vers précédent, que peut se rapporter le vers alambiqué qu'avec Meineke nous tenons pour apocryphe. D'autre part il est non moins sûr qu'aucune des compagnes de Praxagora n'avait chaussé ni vraies laconiques, ni moins encore de ces bottines attachées par un réseau compliqué de lacets qui montait parfois jusqu'à mi-jambes.

Je conteste d'ailleurs qu'un poète grec se soit risqué, même en badinant, à donner le nom de ἡνία, *rêne de cheval*, à un cordon ou à une courroie de bottine, et que pour dire : *défaire un nœud*, il se soit avisé d'une métaphore aussi forcée que χαλᾶν ἡνίας, proprement *lâcher la bride, ou mettre la bride sur le cou*. En tous cas jamais, jamais, entendez-vous, Aristophane n'a écrit de ce style. Le copiste doit avoir lu cela quelque part sans le comprendre, probablement dans une scholie se rapportant au vers précédent.

Et qu'on ne vienne pas nous faire entendre, avec M. van Leeuwen, que pareille image s'expliquerait par le fait que le morceau entier est d'une couleur épique et rédigé en style de

Digitized by Google

tragédie. Il n'y a pas la moindre trace de cela. Ῥιπτεῖτε, qu'on nous donne comme preuve, ne diffère en rien de ῥίπτετε, et est tout aussi fréquent, même en prose. Cf. Aristoph., *Guêpes*, 59; Xénoph., *Anab.*, 5, 2, 23; *Cyrop.*, 3,1,25; *Cynég.*, 5, 8; 6, 22; 9, 20, et je continuerais ainsi tout le long d'une page, si je ne m'étais aperçu, un peu tard, qu'il suffit de renvoyer au commentaire de Lobeck sur l'*Ajax*, v. 239.

Quant à l'absence d'articles, invoquée comme second argument, elle est tout aussi justifiée. Aristophane se passe volontiers de l'article chaque fois qu'il s'agit d'une énumération rapide; ainsi *Caval.*, 166, *Guêpes*, 1215, *Thesmoph.*, 142, etc.

---

554 κάθησο τοίνυν σηπίας μασωμένη.

M. van Leeuwen n'aime pas les seiches. C'est le cas de bien des gens. Ainsi un ancien éditeur de l'*Ecclésie*, Tannegui Le Febvre, père de Mad. Dacier, déclare dans une note les avoir tant en horreur qu'il préférerait mâcher du cuir : *Malim me coria edere, quam ejusmodi piscem.* Mais, ajoute-t-il, autres temps, autres mœurs : *Sepiæ igitur iis temporibus majoris fiebant quam hodie sint.* M. van Leeuwen eût peut-être bien fait de s'en tenir à cette conclusion. Mais c'est ce qu'il ne fait pas. Pour lui la seiche est tout bonnement un animal de vil prix, ce qui sans doute est vrai de nos jours, je m'en rapporte à lui, mais ne l'était certes pas du temps de Périclès.

Suidas nous apprend que *grignoter des seiches* était une façon de dire *vivre dans les délices*, et il n'y a nulle raison pour suspecter ce témoignage. Athénée, l'auteur le plus ferré sur la cuisine des Grecs, consacre à ce mollusque tout un chapitre de son livre (VII, 123). Nous savons par lui combien il était apprécié. Il n'y avait point de dîner fin sans un plat de ces seiches « que les dieux bienheureux ne dédaigneraient pas » (1).

---

(1) *Acharn.*, 1041, et les fragments des comiques, notamment t. III, p. 558.

Digitized by Google

Dans les Amphidromies, ces fêtes où l'Athénien convoquait toute sa famille pour célébrer la naissance d'un enfant, elles avaient un rôle essentiel, sur lequel on consultera avec fruit les anciens lexicographes. Je n'entrerai pas dans plus de détails, mais il en est un pourtant qu'il ne faut point omettre, car il a trait au prix. Le comique Alexis met en scène un cuisinier qui s'en est procuré trois pour une drachme (1) ; et voilà qui est horriblement cher, car une drachme ne représente ni plus ni moins que deux journées de salaire d'un dicaste athénien.

Ceci bien établi, le mot de Blépyros ne semble pas difficile à entendre. Les Athéniens étaient grands grignoteurs (il y aurait même là-dessus tout un article à faire). Nous tenons d'Aristophane même qu'il y en avait qui passaient la journée à grignoter des fèves, κυάμους τρώγειν (2), usage qui, je l'ai constaté moi-même, s'est maintenu en Grèce jusqu'à nos jours (les κύαμοι s'appellent actuellement κουκκία). Mais il y a mieux que des fèves, et maintenant que Praxagora va tenir en main le timon des affaires, — notez que c'est un sycophante qui parle, — elle pourra se donner du bon temps et, au lieu de fèves, mâcher des seiches.

M. van Leeuwen n'admet pas que Blépyros puisse souhaiter rien de pareil à sa femme. Ce qu'il eût compris, par exemple, c'est que celle-ci profitât de sa situation pour « faire la sainte nitouche ». Malheureusement, comme il n'a pas trouvé dans le vocabulaire attique de terme propre à rendre exactement cette nuance, ce qui n'est pas pour surprendre, il se contente de mettre σηπία au nominatif, de manière à faire dire au mari : « Désormais tu pourras rester là assise, comme une seiche qui grignote. » Cette fois c'est à mon tour de ne pas comprendre. D'abord l'occasion m'ayant fait faute d'assister au spectacle d'une seiche en train de grignoter, je ne saisis pas trop le rapport qu'il y a de l'animal à la sainte en question. En second lieu,

(1) *Fragm. Com. Gr.*, t. III, p. 471.
(2) *Cavaliers*. 41 ; *Lysist.*, 537.

Digitized by Google

comment cette gaillarde de Praxagora s'y prendra pour se donner des airs de sainte nitouche, et ce qu'elle y gagnera, m'échappe complètement. Me trompé-je ? C'est possible : chacun a sa manière d'entendre le comique. Je crois toutefois que d'autres que moi sauront gré au savant éditeur de n'avoir pas, selon son usage, introduit sa trouvaille dans le texte.

---

558 νὴ τὴν Ἀφροδίτην μακαρία γ' ἄρ' ἡ πόλις
ἔσται τὸ λοιπόν.

C'est ainsi qu'il faut écrire, avec le *Ravennas*, et non τἄρ', comme le voulait Cobet.

L'auteur responsable de cette inutile conjecture est G. Hermann. Ce savant grammairien avait mis en tête d'une édition d'*Œdipe à Colone*, publiée en 1823, une dissertation où il se proposait de marquer une fois pour toutes la différence entre les particules ἄρα et ἆρα. Seulement cet essai ne vidait point la question ; surtout il avait le défaut grave de prétendre ramener tous les cas à quelques règles indéfectibles, ne souffrant aucune exception. Bientôt battue en brèche par Hartung, dans son traité des *Particules*, t. I, p. 455, et plus tard par d'éminents spécialistes, entre autres Ellendt, dans son *Lexique* de Sophocle, la théorie de Hermann, en ce qu'elle a de trop rigoureux, n'est plus admise par personne ; il est universellement reconnu aujourd'hui que, dans les poètes du moins, loin d'être uniquement interrogatif ou exclamatif, ἆρα s'emploie non moins que ἄρα comme particule conclusive. Pour nous en tenir à Aristophane, il suffit de vérifier *Guêpes*, 839, *Paix*, 892, *Ois.*, 161, *Lys.*, 933, *Ploutos*, 579, etc.

Dès lors que peut-on reprocher à la leçon du *Ravennas* dans le vers ci-dessus ? Le γε fait partie de la formule νὴ τὴν Ἀφροδίτην, dont il est séparé par un mot, selon le canon de Porson ; et ἄρα, réclamé par le mètre, rentre dans le cas des exemples cités.

Digitized by Google

Il existe dans Aristophane deux passages pareils; le premier dans les *Guêpes*, v. 217 :

νὴ τὸν Δί' ὄψέ γ' ἄρ' ἀνεστήκασι νυν (1).

Ici aussi Lenting remplaçait γ'ἄρ' par τἄρ, et cela en dépit du sens, car τοι ne répond à rien, et je défie qu'on traduise autrement que : « Par Zeus, c'est donc que... » Heureusement M. Starkie a restitué le texte.

Le troisième exemple, plus décisif encore, se lit dans le *Ploutos*, v. 920 :

νὴ Δία πονηρόν γ' ἄρα προστάτην ἔχει.

Cette fois le *Ravennas* écrit en toutes lettres γε ἄρα, et cette leçon est aussi celle de tous les manuscrits. Ce n'est pas Dindorf, comme on l'imprime, c'est Hermann lui-même qui, en vertu de son système, a corrigé τἄρα.

Ne serait-il pas temps de laisser pour ce qu'elles valent ces conjectures surannées, qui ne reposent que sur une méprise et ne méritent plus même la peine d'être relevées?

περὶ μὲν τοίνυν τοῦ καινοτομεῖν μὴ δείσῃς · τοῦτο γὰρ ἡμῖν
587 ὁρᾶν ἀντ' ἄλλης ἀρχῆς ἐστιν, τῶν δ'ἀρχαίων ἀμελῆσαι.

Traduisez : « Pour ce qui est d'innover, rien à craindre. Car cela nous tient lieu de tout autre principe, avec le dédain des anciens usages. »

Les éditeurs butés, on ne sait pourquoi, à traduire ἀρχή par *puissance*, ont corrigé le texte à tort et à travers. Pourquoi

(1) Le *Ravennas* donne γάρ, ailleurs γ' ἄρ'. Je n'attache aucune importance à ces variantes orthographiques, et je crois que les anciens n'y regardaient pas de plus près. Qu'on écrive γάρ ou γ' ἄρ', il est sûr que la prononciation ne variait pas.

Digitized by Google

ἀρχή ne signifierait-il pas, comme souvent, *point de départ, principe*, ici : principe de conduite? Ainsi Platon, parlant de l'action produite par l'étonnement sur l'esprit de l'homme, conclut : οὐ γὰρ ἄλλη ἀρχὴ φιλοσοφίας ἢ αὕτη [τὸ θαυμάζειν] « Il n'est pas d'autre principe de la philosophie que celui-là » (*Théét.*, p. 155 D).

ἀλλὰ φυλάξουσ' οἱ φαυλότεροι τοὺς καλλίους ἀπίοντας
627 ἀπὸ τοῦ δείπνου, [καὶ τηρήσουσ' ἐπὶ τοῖσιν δημοσίοισιν
οἱ φαυλότεροι] κοὐκ ἐξέσται παρὰ τοῖσι καλοῖς καταδαρθεῖν
ταῖσι γυναιξὶν πρὶν τοῖς αἰσχροῖς καὶ τοῖς σιμοῖς χαρίσωνται.

Les mots mis entre crochets sont à supprimer. L'interpolation est manifeste. Ce n'est pas qu'à la rigueur on n'en puisse tirer un sens; il suffit de lire : ἐπὶ ταῖσιν δημοσίαισιν, en sous-entendant ὁδοῖς. La même ellipse a lieu avec les autres termes désignant la voie publique, αἱ λεωφόροι, αἱ ἁμαξιτοί, etc. Mais, si telle est à n'en pas douter la leçon primitive, on ne gagnerait guère à la rétablir, car la phrase entière n'est autre chose qu'une glose explicative de φυλάξουσι, visiblement suggérée par le κατὰ τὰς διόδους προσπίπτουσαι du v. 693. Comme presque toujours en pareil cas, on a complété le mètre au petit bonheur, au moyen d'une cheville, οἱ φαυλότεροι.

Au v. 629 il faut lire avec van Lennep σιμοῖς, en place de μικροῖς, que porte le manuscrit. La correction est tellement réclamée par le contexte que je ne comprends pas qu'on ait pu songer à la contester.

D'abord, comment expliquera-t-on cette défense faite aux femmes d'accorder leurs faveurs aux beaux, avant que d'en avoir fait part aux laids et ... aux petits? Quelle antithèse voit-on entre les beaux et les petits? Depuis quand la beauté tient-elle à la taille? On peut être de taille médiocre, ce me semble, mais bien fait de sa personne et fort séduisant. Où est-il dit que

Digitized by Google

pour plaire à l'Athénienne il fallût avoir la stature d'un grenadier? Nulle part, que je sache, ni dans la pièce ni ailleurs. Jamais Aristophane n'a pu écrire pareille chose, d'autant plus qu'on a des raisons de supposer que lui-même était petit (1).

Quant aux camards, c'est une autre affaire. Dès qu'il s'agit d'un être disgracié, c'est eux qu'on cite d'abord (2). On comprend qu'ils parussent laids aux femmes, et je dois dire qu'en Orient ils m'ont paru plus laids qu'ailleurs. Ajoutez qu'un peu plus bas les αἰσχροί et les σιμοί sont, comme ici, cités ensemble et mis sur la même ligne (v. 705).

Une dernière preuve en faveur de σιμοί, c'est le trait lancé immédiatement après contre le nez d'un vieux beau, nommé Lysicratès, « ce nez qui va s'en faire accroire à l'égal des plus beaux » (3). Pourquoi le nez, plutôt que les yeux, la bouche ou la figure? Parce que, faut-il le dire? c'est précisément le nez qui est mis en cause. M. van Leeuwen n'en est pas convaincu; le nez, dit-il, comme le reste, ni plus ni moins; et même il en veut au scholiaste d'avoir avancé que Lysicratès était camus, car d'où le tenait-il? Le fait est que réduit à ses propres lumières, il est à croire que le scholiaste se serait gardé de faire pareille déclaration. Mais il savait lire, et devant le texte d'Aristophane, il a cru, comme nous d'ailleurs, qu'il n'y avait pas à s'y tromper.

---

(1) *Acharniens*, 367.

(2) Cf. les vv. 617 et 940; Théocr., III, 8; Plat., *Phèdre*, 253 E, et la note de Stallbaum. De plus, les camards passaient pour luxurieux.

(3) M. van Leeuwen a peine à admettre que ce Lysicratès, qui sera noté encore plus loin (v. 736), soit bien celui dont il est parlé au v. 513 des *Oiseaux* Rien ne le prouve, en effet, mais je n'y vois, avec Droysen, aucune impossibilité. Mettons que le personnage eût 30 ans, ou même 40, en 414, qu'est-ce qui devait l'empêcher, vingt-quatre ans plus tard, de se teindre les cheveux?

Digitized by Google

ἀλλὰ παρὰ τοῖς δούλοισι κοιμᾶσθαι μόνον,
724 κατωνάκῃ τὸν χοῖρον ἀποτετιλμένας.

Dans des notes sur *Lysistrata*, parues en 1904, j'avais eu l'occasion, à propos d'une malencontreuse conjecture de M. van Leeuwen, de discuter une théorie étrange de Dobree, dont il s'était inspiré, et d'en montrer l'inanité. Abusé par la double acception du verbe ἀποτίλλεσθαι, le philologue anglais avait eu tort de confondre deux choses très distinctes, en étendant à l'épilation pratiquée par les femmes en Grèce des tours et expressions uniquement applicables à la taille des cheveux et de la barbe. Je citais expressément le passage ci-dessus où Dobree proposait de substituer l'accusatif κατωνάκην au datif d'intérêt (*dat. commodi*) donné par le *Ravennas*.

M. van Leeuwen, qui ne revient pas volontiers d'une opinion une fois émise, ne maintient pas moins cette correction absurde, en se bornant à l'appuyer d'une courte note qui n'est qu'un défi aux lois du langage et à la logique. Il explique κατωνάκην par *in formam velleris hirsuti;* et ceci constitue une première erreur, comment ne pas dire volontaire? car les définitions se lisent partout, et j'avais eu soin de les rappeler. *Vellus* en grec se dit νάκος, tandis que κατωνάκη, le mot l'indique, est le nom d'un vêtement d'esclave garni par en bas d'une bande de fourrure, et qui n'a absolument rien à voir avec la τιτύρα, la μηλωτή, la βαίτη ou n'importe quel sayon de poil.

Mais je n'ai pas à insister sur ce point. Le mot à expliquer était ἀποτετιλμένας. Si, comme le prétend l'éminent professeur, il s'agit pour ces donzelles de se montrer *non glabras et decoras sed turpiter neglectas*, pourquoi vient-on de nous les montrer attifées de leur mieux, κοσμουμένας? Et, au surplus, qu'ont-elles besoin de s'épiler? Si elles prennent cette peine, c'est donc, selon vous, de dessein formé, uniquement pour se donner un aspect plus répugnant. Et dire qu'au témoignage de Praxagora, ce seraient ces souillons qui auraient eu jusqu'alors le privilège de déniaiser la jeunesse athénienne!

Digitized by Google

Et il resterait encore à nous faire entrevoir comment elles procédaient à ces modes divers d'épilation, dénommés le delta, la cotonacé, le blêcho. C'est ce que j'avais demandé, et que de parti pris on omet d'expliquer. Chacun a le droit de se tromper ; tous, nous en usons, certains même en abusent; mais c'est outrepasser ce droit que de persister dans une erreur clairement dénoncée, en passant sous silence les objections.

---

772 ἀλλ' ἰδὼν ἐπειθόμην.

Boissonade remarque que le bonhomme fait allusion à un dicton populaire. Praxinoa, dans les *Syracusaines*, use d'un dicton tout pareil : ὧν εἶδες χὤν εἶπας ἰδοῖσα τυ τῷ μὴ ἰδόντι « Rien de tel que d'avoir vu les choses pour en parler. » (Théocrite, XV, 25.)

χαρίεντα γοῦν πάθοιμ' ἄν, εἰ μὴ ἔχοιμ' ὅποι
795 ταῦτα καταθείην. — B. μὴ γὰρ οὐ λάβοις ὅποι.

Telle que la donnent les manuscrits, cette dernière phrase est inintelligible. L'explication de Brunck, approuvée par Dindorf : (ἀλλὰ δέδοικα) μὴ οὐκ (ἔχῃς) ὅποι λάβοις, *at ego timeo ne habeas ubi capere possis*, est du pur jargon. Autant faut-il dire de la phrase que Blaydes de son autorité a substituée au texte : μὴ γὰρ οὐχ ὅπου λάβῃς, expliquée de la sorte : *timendum est ut habeas ubi capere possis*. Et autant encore de cette autre, qu'à son tour M. van Leeuwen a introduite dans le texte : μὴ γὰρ οὐ λάβῃς ὅποι ; et que je ne comprends pas davantage, en dépit de la paraphrase : (τοῦτο) γὰρ (δέδοικας) μὴ οὐ λάβῃς ὅποι (τὰ σεαυτοῦ καταθῇς). Lisez simplement :

μὴ γὰρ οὖν λάβοις ὅποι.

« Je serais en belle posture, dit le citoyen, si je ne savais où

Digitized by Google

déposer cela. » — « Puisses-tu en effet ne pas trouver où », répond l'autre. La correction, comme on voit, est des plus faciles. Il ne s'agit que d'un petit trait ou titre, omis par le copiste sur l'υ de οὐ. Cette faute n'est pas rare; nous en avons signalé un autre exemple, au v. 1563 des *Oiseaux* (1).

Sur le sens de γὰρ οὖν, *nam ut nunc est*, en français *en effet*, cf. *Guêpes*, 726, σὺ γὰρ οὖν νῦν μοι νικᾶν πολλῷ δεδόκησαι; *Thesmoph.*, 164, τοῦτον γὰρ οὖν ἀκήκοας; *Ois.*, 39; Soph., *Œd. Col.*, 980, et autres exemples dans les tragiques, cités en note par Elmsley. — Quant à λαμβάνειν, il est pris ici dans la même acception qu'aux vv. 353 et 947, et aussi dans le vers de Philémon sur Zénon : πεινῇν διδάσκει καὶ μαθητὰς λαμβάνει « Il enseigne à mourir de faim et trouve des disciples. »

Euripide nous fournit une tournure pareille à celle d'Aristophane, dans l'*Oreste*, v. 1147 : μὴ γὰρ οὖν ζῶτ᾽ ἔτι.

---

799 [οἴσουσιν, ὦ τᾶν. —
ἢν δὲ μὴ κομίσωσι, τί;]
ἀμέλει, κομιοῦσιν. —
ἢν δὲ μὴ κομίσωσι, τί;

On reconnait à première vue que le passage est altéré. Ce qui se conçoit à peine, c'est qu'on ait pu hésiter sur la manière d'y pourvoir.

Diverses conjectures ont été mises en avant. Tyrwhitt : ἢν δὲ μὴ οἴσωσι (!); Hottibius : εἰ δὲ μὴ οὐκ οἴσωσι (!); Elmsley : ἢν δὲ μὴ ἐνέγκωσι, etc. Enfin, en désespoir de cause, on s'est avisé d'emprunter au v. 862 un hémistiche, et de substituer ἢν δὲ κωλύωσι au second ἢν δὲ μὴ κομίσωσι.

Ce n'était pas la peine de s'épuiser en conjectures. Il n'y

---

(1) J.-C. Vollgraff, *Studia palaeographica*, Lugd. Bat., 1870, p. 89.

Digitized by Google

avait qu'à constater que les deux vers disent exactement la même chose et font simplement double emploi. Dès lors rien de plus facile que de deviner ce qui s'est passé. Le verbe κομίζειν comportant divers sens, un pédant peu confiant dans la sagacité des lecteurs a écrit en interligne, au-dessus de κομιοῦσιν, οἴσουσιν. Sur quoi un copiste consciencieux, mais de peu de flair, croyant à un vers omis, a cru bien faire de le rétablir, en suppléant de son cru ὦ τᾶν. Voilà tout le mystère.

La même chose est arrivée à propos des vv. 802-803 des *Acharniens*, des vv. 896-897 de la *Paix*, et des vv. 1431-1432 des *Grenouilles*. Seulement, ne nous y trompons pas, de même que dans les deux derniers endroits, c'est bien le premier, non le second vers qu'il s'agit de supprimer.

---

815 τοὺς χαλκοῦς δ' ἐκείνους ἡνίκα
ἐψηφισάμεθ' οὐκ οἶσθα;

Je ne sais pourquoi M. van Leeuwen hésite sur le sens de ces vers. J'avais, à l'occasion de son édition des *Grenouilles*, en 1897, donné l'éclaircissement d'un passage assez embrouillé de la parabase (vv. 718 à 733), que ni lui ni personne n'avait bien compris. Me fondant sur les travaux récents des numismates, j'avais montré qu'une émission de monnaie de cuivre, la première qu'on eût frappée à Athènes, avait eu lieu récemment, en 406, et que le poète instituait un double parallèle entre les citoyens de vieille souche, qu'il comparait à « la monnaie [d'argent] ancienne et à l'or nouveau », et les étrangers et les parvenus, pareils, selon lui, « aux méchantes pièces de cuivre frappées d'hier et mal frappées ». Si M. van Leeuwen avait tenu compte de cette note, notre passage ne l'eût pas embarrassé. C'est toujours de ces mêmes pièces de cuivre qu'il est question. L'événement avait donné raison à Aristophane. Au bout d'une douzaine d'années un décret les avait démonétisées, probable-

Digitized by Google

ment en 394, peu de temps avant la représentation de l'*Ecclésie* (1).

Le savant professeur peut se fier à ces renseignements. Ils ne viennent pas de moi. Je n'ai eu d'autre mérite que de les avoir cherchés là où j'avais chance de les trouver.

---

969 καὶ ταῦτα μέντοι μετρίως πρὸς τὴν ἐμὴν ἀνάγκην
εἰρημέν' ἐστίν. Σὺ δέ μοι, φίλτατον, ὦ ἱκετεύω,
ἄνοιξον, ἀσπάζου με.
διά τοι σὲ πόνους ἔχω.

Ces quatre vers forment la première des deux strophes d'une cantilène chantée devant la fenêtre d'une jeune fille par son amoureux.

Tel n'est pas l'avis des derniers éditeurs, qui attribuent cette strophe, contre l'autorité des manuscrits, les uns à la jeune fille, d'autres à une vieille femme, sa rivale.

Rien ne justifie cette manière de voir. Le premier vers suffirait seul, selon moi, à le démontrer. Il est vrai que j'interprète ce vers autrement qu'on ne le fait. Brunck, suivi de la généralité des éditeurs, traduit : *Hactenus quidem pro mea necessitate satis dictum fuit*, ce qui se réduit à dire : « En voilà assez sur ce sujet. » Mais on aura beau lire, avec Cobet, ἔττω pour ἐστίν, ni le mot à mot ni surtout la situation ne comportent pareil sens. J'estime qu'il faut traduire : *Et hæc certe quidem mediocriter dicta fuerunt, si cum mea libidine comparentur*. C'est en vain qu'on consulterait les éditeurs : prodigues de commentaires sur ce que tout le monde entend, ils ne disent mot ici, comme s'il s'agissait de la tournure la plus simple du monde. A mon sens, μετρίως doit être pris dans son acception ordinaire, *modéré*,

---

(1) *Revue numismatique*, 1851, p. 107.

Digitized by Google

médiocre, modeste; μετρίως λέγειν, chez Hérodote et Thucydide, signifie « parler avec réserve, avec mesure » ; chacun sait que πρός avec l'accusatif se traduit régulièrement par *en regard, en comparaison, au prix de* (1) ; ἀναγκή, proprement *situation critique*, est aussi l'appétit sensuel, la concupiscence, le vif désir, l'ἐρωτικὴ ἀναγκή de Platon, que le philosophe explique lui-même par ἀναγκὴ πρὸς τὴν ἀλλήλων μίξιν (*Républ.*, V, p. 458 D). En français, la traduction exacte serait : « Certes ce langage est pâle au prix de ma détresse. »

Or, si tel est le sens, la strophe ne peut être attribuée qu'au jeune homme. Et il n'en sera pas autrement d'ailleurs, même si l'on accepte la version de Brunck. Que ce soit la vieille ou la jeune qui parlent, l'impératif ἄνοιξον ne convient ni à l'une ni à l'autre. A qui s'adresserait cette prière? Je n'ignore pas que von Velsen change tout uniment ἄνοιξον en ἄνελθε. Car chez certains éditeurs la manie de poser des règles ou de forger des systèmes n'ayant de fondement que leur fantaisie se double d'une autre manie, plus redoutable, celle d'altérer les textes pour les adapter de force. Les textes portent César, nous lirons Pompée, s'il nous plaît de faire gagner à Pompée la bataille de Pharsale. Ici les manuscrits portent : « Laisse-moi entrer », que nous remplaçons par : « Monte ici ». C'est merveilleux de simplicité. Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'on a oublié de relire ce qui précède et ce qui suit. On aurait remarqué que le jeune homme vient précisément de chanter à sa belle : σύ μοι καταδραμοῦσα τὴν θύραν ἄνοιξον « Descends tout courant m'ouvrir la porte » (v. 961). Comment veut-on que cette belle, qui n'a pas bougé de la fenêtre, lui réponde : « Monte », si ce n'est pour l'inciter à tenter l'escalade? Et comprenez-vous après cela ce nigaud qui, au lieu de profiter de l'invitation, en revient à son refrain : ἄνοιξον « Ouvre-moi » (v. 975). Et voilà ce qu'on met sur le compte

(1) Cf. *Antigone*, v. 1171, et la note de Jebb.

Digitized by Google

d'Aristophane, parce que l'on ne sait quelle marotte s'est un jour logée dans la cervelle d'un érudit (1). Il y a beau temps néanmoins que Kuster avait dit le mot, quand il citait toute la complainte comme un modèle de ces sortes de sérénades appelées παρακλαυσίθυρα, dont un autre exemple se lit dans la troisième Idylle de Théocrite.

Puisque nous sommes sur le chapitre du sans-gêne des éditeurs, en voulez-vous encore un exemple frappant? Dans la strophe suivante, parmi les appellations de tendresse prodiguées à la jeune femme, il en est une que Blaydes déclare ne pas comprendre, c'est Τρυφῆς πρόσωπον.

Rien de moins surprenant : c'est proprement sa marotte, à lui, car à quoi pourrait-il servir encore s'il s'avisait de comprendre? Mais n'allez pas en conclure qu'il y ait réellement difficulté. Πρόσωπον signifie *vultus*, les traits, l'air de visage. Suivi d'un nom au génitif, il est souvent redondant, ou presque redondant, et forme périphrase. Quand Tirésias dit à Œdipe : οὐ τὸ σὸν δείσας πρόσωπον, cela signifie simplement : « Je ne te redoute point », le visage n'y étant pour rien, car Tirésias était aveugle (*Œd. R.*, 448). De même dans les *Acharniens* (v. 990), lorsque le chœur invoque la Διαλλαγή (la Conciliation) en ces termes : ὡς καλὸν ἔχουσα τὸ πρόσωπον ἄρ' ἐλάνθανες, entendez : « J'ignorais que tu fusses si belle ». Mieux que cela : dans Sophocle, la Persuasion est désignée par τὸ τᾶς Πειθοῦς πρόσωπον (*fr. inc.* 743); dans Euripide, la Pudeur et la Vertu le sont par τὸ τᾶς Αἰδοῦς ἢ τὸ τᾶς Ἀρετᾶς πρόσωπον (*Iph. A.*, 1089); et l'Aurore par λευκὸν πρόσωπον Ἀοῦς (*El.*, 730); dans Aristophane même, l'accorte Quiétude, par τὸ τῆς Ἡσυχίας εὐήμερον πρόσωπον (*Ois.*, 1324). On voit que la tournure est des plus familières aux poètes

(1) Tout comme on avait gâté à plaisir toute une scène des *Thesmophories*, en prêtant à Euripide une monodie de son beau-père, imaginée à cette seule fin de justifier l'intervention du poète costumé en Persée (vv. 1015-1021). Les exemples abondent de ces manques de compréhension.

Digitized by Google

attiques. Ils pensaient, en s'exprimant ainsi, comme La Fontaine, parlant de la Vérité :

> Si l'on se plaît à l'image du vrai,
> Combien doit-on rechercher le vrai même.

Τρυφῆς πρόσωπον c'est donc la Volupté même, la Volupté en personne. Bien d'autres noms : δέμας, κάρα, ὄμμα, etc., sont dans le cas de πρόσωπον et font le même office. Écoutez Œdipe s'adressant à sa femme : ὦ Ἰοκάστης κάρα (*Œd. R.*, 950), Électre à son frère : ὦ κασίγνητον κάρα (*El.*, 1164), et Oreste à sa sœur : ὦ εἶδος Ἠλέκτρας (*Ib.*, 1177). En quoi, dès lors, ὦ Τρυφῆς πρόσωπον pouvait-il choquer personne?

Blaydes préfère ἄγαλμα, c'est son droit. Et il est juste d'ajouter qu'il se borne à glisser sa conjecture dans une note. Car c'est une autre habitude qu'il a, de déposer ainsi au bas des pages le fruit de ses élucubrations; par modestie peut-être, mais aussi par prudence. Il doit s'être dit qu'autrement il resterait trop peu de chose du pseudo-Aristophane.

Mais M. van Leeuwen, qui croit à Blaydes plus que Blaydes lui-même, n'a pas hésité à faire sienne la correction. Je pense en deviner la raison. Certes il a lu trop de grec pour ne pas reconnaître qu'en soi la vulgate est irrépréhensible. Mais comme, d'autre part, il n'est pas de ceux que le respect aveugle (1), il trouve probablement qu'Aristophane ne se soutient pas toujours et gagne à être retouché par Blaydes.

---

(1) Lire sa double note sur les vv. 1098 à 1111 de notre pièce. *Et passim*, comme disent les grammairiens.

Digitized by Google

τὸν τῶν γραφέων ἄριστον ..
996 ὃς τοῖς νεκροῖσι ζωγραφεῖ τὰς ληκύθους.

« Pourquoi donne-t-on à la vieille un peintre comme amant ? » se demande le vieux Le Febvre. « C'est afin qu'à peine morte, il y ait tout proche quelqu'un de capable de lui peindre un lécythe. » L'explication est baroque, mais c'en est une. Les récents éditeurs se bornent à renvoyer aux vv. 1365 des *Guêpes* et 277 du *Ploutos*. Il y aurait autant d'à-propos de citer au hasard quelques vers de l'*Iliade*.

Le problème est d'ordre archéologique. Les lécythes dont il s'agit sont ces beaux vases funéraires, honneur de nos musées, connus sous le nom de lécythes blancs. A la différence des autres, ils portent des couleurs d'applique, fragiles, hélas! comme des pastels, non des couleurs fixées par la cuisson. La vieille est pareille à la coquette de Boileau,

> Qui, mettant la céruse et le plâtre en usage,
> Composa de sa main les fleurs de son visage (1),

à cela près qu'elle s'est déchargée de ce soin sur un peintre de lécythes. Une de ses rivales, plâtrée comme elle, est appelée plus loin « une Phryné ayant sur les joues tout un lécythe » (v. 1101). Beaumarchais aurait dit : ayant sur les joues un pied de rouge (2).

ταῖς πρεσβυτέραις γυναιξὶν ἔστω τὸν νέον
1020 ἕλκειν ἀνατὶ, λαβομένας τοῦ παττάλου.

C'est bien λαβομένας que portent les manuscrits. Il a plu à Blaydes de corriger λαβομέναις. Pourquoi ? Je défie n'importe qui de le dire.

---

(1) *Épître* IX.
(2) *Mariage de Figaro*, II, sc. 4.

Digitized by Google

L'accusatif se lit en quantité de passages, et par le fait même qu'il est moins régulier, il constitue une élégance. Ainsi Esch. *Agam.*, 1611, καλὸν τὸ κατθανεῖν ἐμοὶ ἰδόντα; *Choeph.*, 409, πέπαλται μοι κέαρ τόνδε κλύουσαν οἶκτον; Soph. *Aj.*, 1006, ποῖ μολεῖν μοι δυνατὸν ἀρήξαντα; *El.*, 480, ὕπεστί μοι θράσος κλύουσαν. Et dans Aristophane, *Cav.*, 1395, σοι παραδίδωμ' εἰς τοὺς ἀγροὺς αὐτὰς ἰέναι λαβόντα; *Plout.*, 287, ἐστι πλουσίοις ἡμῖν εἶναι; — Μίδας μὲν οὖν (Μίδαις, Kuster); *Ibid.*, 531, τί πλέον ἔσται τούτων πάντων ἀπορροῦντα (ἀπορροῦντι, Valckenaer); *Ib.*, 797, οὐ πρεπῶδές ἐστι τῷ διδασκάλῳ ἰσχάδια προβαλόντα, etc.

Au point de vue grammatical, les deux constructions se valent. J'ajouterai qu'il n'est pas rare de les trouver réunies dans une même phrase. Ainsi Eur. *Médée*, 1237 et suiv., παῖδας κτανούσῃ καὶ μὴ σχολὴν ἄγουσαν, où Elmsley (cela ne pouvait pas manquer) propose κτανοῦσαν; citons encore Soph. *El.*, 959-962, et ces vers du *Prométhée*, 218 et suiv. :

κράτιστα δή μοι τῶν παρεστώτων τότε
ἐφαίνετ' εἶναι προσλαβόντι μητέρα
ἑκόνθ' ἑκόντι Ζηνὶ συμπαραστατεῖν,

où certains manuscrits portent à tort προσλαβόντα. Sur quoi G. Hermann fait cette remarque judicieuse, qu'il ne faut point se lasser de répéter à ceux qui font métier d'amender les textes : *Talia corrigere, id est, mea sententia, libertatem, in qua maxima venustas est, ereptum ire sermoni Græcorum* (1).

Le cas est tout pareil avec le verbe δοκεῖν. Au v. 1312 des *Cavaliers* les manuscrits portent :

καθῆσθαί μοι δοκεῖ
εἰς τὸ Θήσειον πλεούσαις ἢ 'πὶ τῶν σεμνῶν θεῶν.

Presque tous les éditeurs ont adopté, sans la moindre raison,

(1) *Opuscula*, t. III. p. 242.

Digitized by Google

la conjecture de Reiske, πλεούσας. Blaydes, pour la justifier, s'est donné la peine de réunir une page entière de passages où δοκεῖν est suivi du participe à l'accusatif. La seule exception qu'il connaisse se trouve dans Thucydide (I, 107); aussi tient-il l'endroit pour corrompu. Par malheur le digne homme en cherchant avait oublié, comme on dit, de chausser ses lunettes. Car, si la chose en valait la peine, je me ferais fort de citer à mon tour une page d'exemples en faveur du datif. Ainsi dans Thucydide, puisque Thucydide il y a : I, 63, ἔδοξε ξυναγαγόντι τοὺς μεθ' αὐτοῦ βιάσασθαι; 107, 4, ἔδοξε δ' αὐτοῖς ἐν Βοιωτοῖς περιμείνασι σκέψασθαι; II, 24, χίλια τάλαντα ἔδοξεν αὐτοῖς ἐξαίρετα ποιησαμένοις χωρὶς θέσθαι; IV, 71, ἀμφοτέροις ἐδόκει ἡσυχάσασι τὸ μέλλον περιιδεῖν; et dans Sophocle, un poète après un prosateur : *Œd. R.*, 913, δόξα μοι παρεστάθη ναοὺς ἱκέσθαι, λαβούσῃ; *El.*, 335, ἐν κακοῖς μοι πλεῖν ὑφειμένῃ δοκεῖ; *Phil.*, 1274, δέδοκταί σοι μένοντι καρτερεῖν. Je demande pardon au lecteur pour cette fastidieuse énumération, que je pourrais prolonger indéfiniment.

Quand je me trouve en présence d'une conjecture de Blaydes, je ne puis m'empêcher de me demander de qui il se moque. Cet érudit laborieux, mais sans flair et sans goût, s'était fait à son usage une grammaire et une syntaxe, qui variaient suivant les rencontres et le caprice du moment. Nous en avons ici un échantillon. C'est lui qui en marge du vers 1020 de l'*Ecclésie* avait mis : *Malim* λαβομέναις; or dans *Lysistrata*, 179, où le texte porte, suivant son vœu : πρεσβυτάταις προστέτακται θύειν δοκούσαις καταλαβεῖν, il écrit : *malim* δοκούσας (sur *Eccl.*, 1155). En quoi il a fait école, car voici M. van Leeuwen qui, après s'être laissé induire par Blaydes à écrire λαβομέναις, arrivé au v. 1155, τοῖς σοφοῖς μὲν τῶν σοφῶν μεμνημένοις κρίνειν ἐμέ, le voici qui rejette la leçon du *Ravennas*, qui seule devrait faire autorité, pour lire μεμνημένους. Ai-je tort de demander de qui l'on se moque?

Digitized by Google

1092 καλῶς, ἐπειδὰν καταφάγῃς βολβῶν χύτραν.

Le βολβός, que les traducteurs rendent par *oignon*, ce qui dans le cas présent surtout est d'un comique achevé, est très positivement la liliacée connue des savants sous le nom de *muscari comosum*, muscari chevelu, vulgairement *vaciet* (suivant Littré), en allemand *Schopf-hyacinthe*. C'était, comme on le voit, une plante comestible, et qui passait pour aphrodisiaque. Au témoignage d'Aristophane on peut joindre celui de Platon le comique : « Des bulbes cuits sous la cendre, puis arrosés de sauce, manges-en le plus possible. Cela vous plante un homme debout (1) .» On les mange encore en Grèce; du moins m'a-t-on assuré qu'il en apparait de loin en loin sur le marché d'Athènes. Le nom actuel est βορβός ou βουρβός (2).

1101 Φρύνην ἔχουσαν λήκυθον πρὸς ταῖς γνάθοις.

Pour le sens de λήκυθος nous renvoyons au v. 996. Mais nous avons quelques mots à ajouter. Le scholiaste, qui perd rarement l'occasion de dire une sottise, résume le vers en deux mots : Φρύνην ὠδηκυῖαν « une Phryné mafflue ». Il avait lu quelque part que de λήκυθος viennent l'adjectif ληκύθειος et le verbe ληκυθίζειν, comme d'*ampulla* vient *ampullari;* mais il ignorait que ces dérivés, en grec comme en latin, sont des termes de rhéto-

---

(1) *Frag. Com. Gr.*, t. II, p. 672.

(2) Ch. Pickering, *Chronological history of plants*, Boston, 1879, p. 273. Je profite de l'occasion pour signaler l'apparition récente d'un livre des plus précieux pour l'étude de la botanique ancienne, bien qu'il se borne aux dénominations modernes de la flore grecque. Il a pour auteur feu Th. Heldreich et a été édité par M. Sp. Miliarakis, sous ce titre : Τὰ δημώδη ὀνόματα τῶν φυτῶν, Athènes, 1910, in-8°. S'il avait paru plus tôt, les recherches auxquelles j'ai dû me livrer en auraient été singulièrement facilitées.

Digitized by Google

rique, applicables uniquement à ce qui est ampoulé, boursouflé, emphatique, mais jamais à des choses d'ordre physique, si ce n'est à la voix. Demandez-vous d'ailleurs comment « un lécythe plaqué contre les joues » peut donner matière à pareil sens. Au moins fallait-il que le texte portât quelque chose comme τῶν παρειῶν ἔνδον ἔχουσάν τινα λήκυθον ; alors la Phryné eût été pareille à telle héroïne d'Aristénète à la peau transparente « ayant en dedans des joues tout un parterre de roses » (1).

Blaydes lit φρύνην, sans majuscule, mot qui d'après Aristote désigne le *crapaud*. Un crapaud joufflu ! Y a-t-il quelqu'un au monde, à part Blaydes, pour nous dire la différence qu'on voit des joues pleines aux joues creuses d'un crapaud ? Le prétexte, c'est qu'Athénée ne mentionne que deux Phryné, postérieures l'une et l'autre au temps d'Aristophane. On a soulevé la même chicane à propos d'une Laïs citée dans le *Ploutos*. Comme si Athénée nous avait transmis par ordre alphabétique le catalogue complet de toutes les courtisanes ! Nous dira-t-on aussi quelle est la Catherine qui a rendu appellatif son petit nom de Catin, et soutiendra-t-on qu'avant elle il n'y eut jamais en France de fille de joie appelée Catin, Catau ou Catiche ?

Pour la fin du monologue, je crains que le lecteur n'ait peine à me comprendre s'il n'a pas le morceau sous les yeux, et je lui saurais gré de vouloir bien suivre sur le texte authentique et non encore défiguré par de prétendues émendations.

Le jeune homme est arrivé tout contre la demeure d'une des vieilles. Cette demeure, il se la figure, nous verrons dans un instant pourquoi, comme une rade où il est condamné à manœuvrer et livrer combat sur combat aux deux gourgandines, κασαλβάδες, dont il doit subir la loi. Est-il assez à plaindre, le malheureux, condamné à nager de conserve (ὅστις συννήξομαι) avec de pareils monstres. Les manuscrits portent συνείξομαι, faute de

(1) ARISTÆNETI *Epistolæ*, I, l. 10, p. 45 de l'éd. de Boissonade.

Digitized by Google

copie imputable à l'iotacisme. La correction a été faite par Biset, il y a près de trois siècles, et je ne comprends pas qu'on l'ait mise en doute : puisqu'il s'agit d'entrer dans une rade, νήχεσθαι est le terme propre, car il convient à la fois à l'homme qui nage et au bateau qui vogue (1).

Toutefois, s'il lui arrive malheur, il veut être à la fois honoré et vengé : Ὅμως δ' ἐάν τι πολλὰ πολλάκις πάθω... M. van Leeuwen a trouvé moyen de gâter ce vers, parce que, dit-il, les mots τι πολλά ne vont pas ensemble. C'est encore ce que j'appelle se moquer du monde. Non, on ne dit point τι πολλά, mais on dit τι πάθω (*Guêpes*, 385) et on dit aussi πολλὰ πολλάκις (*Thesm.*, 287 et *Œd. Col.*, 1626) ; πολλάκις veut dire *par hasard;* avec πολλά, *par grand hasard*. Rien de plus simple. Le jeune homme, ainsi livré aux bêtes, compte pour se tirer d'affaire sur sa jeunesse et sa vigueur, mais après tout le péril est grand, et il ne répond de rien.

Eh bien, s'il succombe, il demande à être enterré à l'entrée même du chenal, τὸ στόμα τῆς εἰσβολῆς. Tel est son premier vœu. Ce que cela voulait dire, il se peut que de nos jours on ne le comprenne pas du premier coup, mais le plus borné des spectateurs ne pouvait s'y méprendre. Il existait en effet non loin d'Athènes un tombeau ainsi situé tout près d'un chenal. Le tombeau était celui de Thémistocle; le chenal, l'entrée du Pirée (2). Il n'y avait pas un Athénien qui ignorât ce monument, pas plus qu'il n'est un Anglais qui ne connaisse la statue de Nelson, à Trafalgar Square. Car, malgré ses crimes, le vainqueur de Salamine était demeuré le héros le plus populaire d'Athènes.

Ce vœu de notre héros à nous n'est pas difficile à expliquer. Ceux de ma génération se rappellent encore la magnifique

---

(1) *Anthol. Palat.*, IX, 36 : ὁλκὰς κύμασι νηξαμένη.

(2) J'ai eu l'occasion de citer ailleurs la belle épigramme composée par Platon le comique en l'honneur de ce tombeau, qui dominait sur le Pirée. *Les Régates à Athènes*, 1904, p. 82.

Digitized by Google

dédicace de V. Cousin, en tête des *Lois* de Platon : *A la mémoire de J. G. Farcy, tué le 29 juillet 1830, en combattant pour les lois*. Lui aussi, notre héros, se flatte, s'il doit mourir, de mourir victime de son obéissance aux lois; et il demande à être inhumé avec honneur, comme Thémistocle, près du théâtre de ses exploits.

En second lieu, il déclare ce qu'il souhaite qu'on mette sur sa tombe « en guise de lécythe ». Ici les interprètes, qui ne connaissent qu'une espèce de lécythe funéraire, se remettent à patauger. Nous avons parlé ci-dessus de ceux qu'on nomme lécythes blancs. Il en est d'une troisième sorte; car on donnait aussi ce nom à l'urne monumentale d'argile qui surmontait les tombeaux en guise de cippes. Nous ne pouvons mieux faire pour en donner une idée que d'en emprunter la description à un savant et ingénieux mémoire de M. G. Perrot sur *La religion de la mort et les rites funéraires en Grèce* : « Ces vases à parois très épaisses, fabriqués tout exprès pour remplir cette fonction, comptent parmi les ouvrages les plus curieux et les plus considérables de la céramique grecque. Ils avaient la forme d'une amphore ou d'un cratère et présentaient des dimensions inusitées. On en a reconstitué qui atteignaient jusqu'à 1m60 et 1m80 de haut (1). » Disons en passant que le musée de Bruxelles a acquis depuis peu un de ces colossaux lécythes, provenant précisément d'Athènes. On peut tenir pour démontré, d'après notre texte, que le monument de Thémistocle était couronné d'un pareil vase.

Notre jeune homme veut autre chose, car il songe à sa vengeance. Il demande qu'à la place du lécythe on dresse debout sur son monument une des deux vieilles femmes « enduite toute vive de poix, les pieds scellés en plomb jusqu'aux chevilles ». C'est en effet avec du plomb qu'on scellait les statues à leur piédestal. Une allusion à cette pratique se lit également dans Euripide (2).

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1895, p. 119.
(2) *Andromaque*, v 267.

Digitized by Google

M. van Leeuwen trouve cette fin absurde, et le morceau entier indigne d'Aristophane, sans compter les fautes de copie qui le déshonorent. Ce jugement me semble bien sévère, et je demande grâce pour le poète. Avant de le condamner si cavalièrement, peut-être eût-il valu la peine d'essayer de le comprendre; et par exemple il eût été sage de réserver pour une autre occasion la trompette de Trygée, qui n'a pas plus à faire ici que le panier de charbons de Dicéopolis ou la manne en osier de Socrate. Quant au texte du *Ravennas*, il est comme d'ordinaire correct, à deux légères fautes près : la première, rectifiée par Biset, συνεΐξομαι pour συννήξομαι; puis une autre, tout aussi simple, qu'on fera disparaître en remplaçant au v. 1147 εἰσπλέων, contraire au sens, par ἐμπλέων (1). Le verbe ἐμπλεῖν signifie πλεῖν ἐν νηΐ, *vehi nave*, c'est-à-dire naviguer, manœuvrer. Inutile d'ajouter que δεῦρο doit être pris au sens prégnant, pour ἐκεῖ, *illic*.

1123 κέρασον ἄκρατον, εὐφρανεῖ τὴν νῦχθ' ὅλην
ἐκλεγομένας ὅ τι ἂν μάλιστ' ὀσμὴν ἔχῃ.

Oubliant qu'ils sont récités par une femme entre deux vins, M. van Leeuwen soupçonne ces vers d'être interpolés. D'autant plus qu'il n'admet point qu'on ait jamais pu dire ἄκρατον κεράσαι. L'éminent professeur peut se rassurer. Dans les *Grenouilles* (v. 511), Perséphone, apprenant la venue d'Héraclès, a immédiatement trempé un vin délicieux, οἶνον ἀνεκεράννυ (2) γλυκύτατον;

---

(1) Dans un passage de Thucydide (IV, 39), les manuscrits varient également entre ἐσπλέουσιν et ἐμπλέουσιν.

(2) Et non ἐνεκεράννυ, encore une sottise de Blaydes. Cf. ἀνακυκάω (*Ach.*, 673), ἀναμίγνυμι, ἀναμίξ, ἀνάκρασις, etc. Aristophane use de l'expression consacrée depuis Homère. *Od.*, 3, 332 et 390; 8, 470; 24, 364. On sous-entend : dans des cratères contenant l'eau, ἐν κρατῆρσι καθύδροις, Soph., *OEd. Col.*, 158.

Digitized by Google

ici c'est de l'ἄκρατος qu'on mélange. De l'ἄκρατος, c'est-à-dire du vin fort, car les mots ne se prennent pas seulement dans le sens étymologique. Par exemple Xénophon, parlant de la bière en Arménie, écrit couramment : καὶ πάνυ ἄκρατος ἦν, εἰ μή τις ὕδωρ ἐπιχέοι « Cette boisson était très forte si l'on n'y mêlait de l'eau (1) ».

L'expression qu'on condamne se lit dans Homère, sous cette forme : ζωρότερον κέραιε (*Il.*, IX, 203). Car ζωρός est l'exact équivalent de ἄκρατος, et les anciens, Hésychius, le *Grand étymologique* et Eustathe expliquent les deux termes l'un par l'autre (cf. v. 227).

En somme cette locution n'est pas plus singulière que κρατῆρας ἐγκιρνᾶσιν (v. 841), ou bien ἐγχεῖν κύλικα, à côté de ἐγχεῖν οἶνον, *verser du vin* et *verser un verre*, etc.

NOTES SUR LES CAVALIERS.

148 ἢ παῖδα βινῶν τἀργύριον ὑφείλετο.

Les uns entendent : « Quiconque fit tort de son salaire au jeune garçon dont il abusait, » auquel cas il faudrait βινήσας et ἀφείλετο. Les autres : « Quiconque lui escamota son argent, pendant que... »; ce qui implique une impossibilité matérielle, même, et surtout, si l'on ajoute avec un des éditeurs qu'il était d'usage de garder les pièces de monnaie dans la bouche. Qui ne voit d'ailleurs que pareils méfaits, dont seule l'ignoble victime aurait eu droit de se plaindre, n'étaient point de nature à provoquer l'intervention ni des hommes ni des dieux?

Conçoit-on que d'aussi révoltants contresens aient pu se per-

(1) *Anabase*, IV, 5, 27.

Digitized by Google

pétuer jusqu'à nos jours? Βινῶν est mis ici pour βινεῖν ἐπιθυμῶν : « Quiconque voulant user d'un mignon déroba l'argent nécessaire (1) », c'est-à-dire « Quiconque déroba de l'argent pour assouvir une passion bestiale ». Rien de plus fréquent en grec que le participe présent là où en latin on mettrait le supin ou le participe futur. Quand je faisais mes classes, on nous donnait pour exemple ce texte d'Hérodote : τὰ μὲν Ὀτάνης εἶπε τυραννίδα παύων « ce qu'a dit Otanès pour abolir la tyrannie » (III, 81). Comme le fait remarquer F.-A. Paley, auteur d'un mémoire spécial sur la matière (2), cette tournure est, non pas d'exception, mais de règle chez les anciens Attiques. Ce qui n'empêche pas qu'on ne la mette constamment en oubli. Ainsi je constate que le dernier éditeur des *Helléniques* de Xénophon imprime : ἡ δὲ Πάραλος ἀπέπλευσε εἰς τὰς Ἀθήνας ἀπαγγελοῦσα τὰ γεγονότα (II, 1, 29), alors qu'il faut lire avec les bons manuscrits et en dépit du *Thesaurus* (I², col. 1121) ἀπαγγέλλουσα. Il est inutile, après Kühner-Gerth, § 382, 7, 6, et toutes les grammaires, de faire collection d'exemples. Je me bornerai à ceux-ci, qui sont d'Aristophane : *Ach.*, 949, πρόσβαλλ' ὅπου βούλει φέρων; *Caval*, 669, ἀφῖκται λέγων (3); *Paix*, 134, ἐκκυλίνδων ἦλθεν; 952, πρόσειστν αὐλῶν (manuscrits αὐλήσων, contre le mètre); *Thesm.*, 40, ἐπιδημεῖ μελοποιῶν; *Gren.*, 878, ἔλθωσιν ἀντιλογοῦντες; *Eccl.*, 161, ἐκκλησιάζουσ' οὐκ ἂν προβαίην (les éditeurs, sauf Brunck et Bekker, ἐκκλησιάσουσ').

---

(1) Car tel est le sens de l'article dans τἀργύριον. Cf. *Lysist.*, 422· *Thesmoph.*, 1196; *Gren.*, 624; *Ploutos*, 141.

(2) *Journal of philology* t VIII, pp. 79-82.

(3) Où Porson met à tort *debebat potius esse* λέξων *vel* ἐρῶν. D'où sa correction bien inutile : ἀφῖκται πάλιν La locution περὶ σπονδῶν λέγειν est aussi correcte ici qu'au v. 39 des *Acharniens*.

Digitized by Google

355 ὅστις ἄπειρος τοιῶνδε λόγων, ἢ γνώμῃ μὴ καθαρεύει.

Confondant à dessein l'initiation des mystères d'Éleusis avec celle des mystères de l'art comique, Aristophane parodie la formule officielle, telle qu'elle nous a été transmise par Libanius : ὅστις τὰς χεῖρας μὴ καθαρὸς... ὅστις φωνὴν ἀξύνετος, « Quiconque n'a pas les mains pures, quiconque ne comprend pas notre langue (1) ». Seulement tout le monde n'est pas d'accord sur le sens des deux derniers mots. Dans ses belles *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*, M. Foucart les traduit de la sorte : « Quiconque n'a pas une voix intelligible », entendant par là ceux qui étaient incapables de répéter, avec les modulations prescrites, les formules sacrées. Quant aux barbares, c'est-à-dire les Perses, ils se seraient trouvés exclus depuis les guerres médiques, en tant que meurtriers, souillés du sang hellénique M. Foucart s'appuie d'un passage d'Isocrate, qu'il n'a pas rendu, ce me semble, avec toute l'exactitude voulue. Voici ce passage : Εὐμολπίδαι δὲ καὶ Κήρυκες ἐν τῇ τελετῇ τῶν μυστηρίων διὰ τὸ τούτων μῖσος καὶ τοῖς ἄλλοις βαρβάροις εἴργεσθαι τῶν ἱερῶν, ὥσπερ τοῖς ἀνδροφόνοις, προαγορεύουσιν. Littéralement : « C'est par suite de cette haine inspirée par les Perses que les Eumolpides et les Céryces, dans la célébration des mystères, notifient même aux autres étrangers d'avoir à s'abstenir des rites sacrés, comme ils le notifient aux meurtriers (2). » Ce qui signifie que si les meurtriers étaient exclus, une interdiction pareille frappait les Perses (mais non pour la même raison) et atteignait en même temps les autres étrangers, qui, pas plus que les Perses, ne parlaient grec. Concluez de là que c'est pour écarter les Perses qu'on aurait ajouté la formule ὅστις φωνὴν ἀξύνετος.

---

(1) *Orat. Corinth.*, t. IV, p. 356.

(2) *Panégyrique*, 42. Notez, circonstance essentielle, que le mot ἀνδροφόνοις est précédé de l'article.

Digitized by Google

Notre interprétation est aussi celle de Libanius, et il n'est guère à supposer que le grand défenseur des traditions païennes ait pu se méprendre sur le sens exact de cette rédaction. Qui donc devait savoir à quoi s'en tenir, si Libanius ne le savait pas ?

Les mots ὅστις φωνὴν ἀξύνετος visent donc non les bègues et les muets, mais ceux qui ne parlaient pas le grec, les ἀσύνετοι τῆς Ἑλληνικῆς φωνῆς. J'emprunte cette expression à Dion Chrysostome (1), et elle me procure un argument de plus, vu qu'elle est visiblement empruntée à la même source.

Mais la preuve définitive nous est fournie par Aristophane. Car si « l'homme aux mains impures » fait place à « l'homme à l'intelligence impure », à coup sûr ce n'est pas le muet, mais bien « celui qui n'entend pas le grec » qui correspond à « celui qui n'entend pas notre langage » (le langage de la comédie).

ὑμεῖς δ' ἀνεγείρετε μολπὴν
371 καὶ παννυχίδας τὰς ἡμετέρας, αἳ τῇδε πρέπουσιν ἑορτῇ.

Depuis que certains éditeurs ont renoncé à comprendre ce passage, il est devenu, paraît-il, inintelligible. Il fallait ne pas oublier que c'est un poète qui parle, et qu'il use de la figure d'élocution connue sous le nom de hendiadys. Μολπὴν καὶ παννυχίδας est mis pour μολπὴν τῶν παννυχίδων, comme, au v. 454, ἥλιος καὶ φέγγος pour ἡλίου φέγγος (qui se lit dans Sophocle et ailleurs). Cf. *Cav.*, 803, ὑπὸ τοῦ πολέμου καὶ τῆς ὁμίχλης = τῆς ὁμίχλης τοῦ πολέμου; *Nuées*, 978, δρόσος καὶ γνοῦς = δροσερὸς γνοῦς; *Ois.*, 1182, πτεροῖσι καὶ ῥοιζήμασι = ῥοιζήμασι πτερῶν; *Plout.*, 334, τῇ βαδίσει καὶ τῷ τάχει = τῷ τάχει τῆς βαδίσεως; Eur., *Iph. Aul.*, 354, ἄνολβον εἶχες ὄμμα σύγχυσίν τε = ὀμμάτων σύγχυσιν (cf. v. 1127); etc.

---

(1) Dio Chrysost., *Oratio* 53.

Digitized by Google

Pour l'accord κατὰ σύνεσιν du relatif αἳ avec μολπὴν τῶν παννυχίδων, comparez θίασος...οἳ (Xénoph.), ποίμναν, ὧν (Soph.) et les nombreux exemples cités par Kühner-Gerth, § 359, 3 c.

καὶ Καλλίαν γέ φασι
τοῦτον τὸν Ἱπποβίνου
430 κύσθου λεοντῆν ναυμαχεῖν ἐννημένον.

Ces trois vers, que M. van Leeuwen déclare intraduisibles, sont garantis par l'unanimité des manuscrits, ainsi que par le scholiaste, Suidas et Eustathe (*Il.*, I, 193). Des trois objections élevées contre leur authenticité, aucune n'est recevable.

Κύσθου, *qui ne verti quidem potest*, est un génitif attributif (gén. de qualité ou de matière, comme disent les grammairiens), se rapportant à λεοντῆν. Ce génitif, fréquent en français, l'est encore bien plus en grec. Nous ne dirions pas, comme Sophocle : ἔχειν τόλμης πρόσωπον « avoir un front d'audace » (*Œd. R.*, 533), ni en parlant d'un aigle : λευκῆς χιόνος πτέρυξ « une aile de neige blanche » (*Antig.*, 114); ni comme Euripide: γάλακτος μαστοί « des seins sources de lait » (*Phén.*, 1526); ni avec Aristophane : ἀσκὸς Κτεσιφῶντος « une outre rivale de Ctésiphon (*Acharn.*, 1002). Ici κύσθου est un génitif de matière, comme dans ῥύγχος ὀβελίσκοιν (*Ois.*, 672), κοτίνου στέφανος (*Plout.*, 586), τράπεζα ἀργυρίου, etc. Puisqu'il faut mettre les points sur les i, disons que κύσθου λεοντῆ équivaut à ce qu'en termes propres on appelle γυναικεῖος κτείς ou ἥβη (1).

Il paraît aussi que la particule γε est *sensu destituta*, sans doute en vertu de l'axiome de Cobet : καὶ — γε *usurpari solet cum*

---

(1) Ceux qui sont familiarisés avec les poètes grecs ne s'étonneront pas que κύσθος puisse signifier, même littéralement, ἥβη, s'ils songent qu'inversement ἥβη (*Nuées*, 976) et ἐπίσειον (Lycoph., 1335) ont été employés pour τὸ αἰδοῖον.

Digitized by Google

aliquid gravius additur. Seulement cet axiome est une rêverie, comme tant d'autres, ainsi que le prouvent quelques milliers de passages, tels que *Lys.*, 752, κυεῖν ἔφασκες; — καὶ κυῶ γε νὴ Δία; *Guêpes*, 1139, ἐγὼ δὲ σισύραν ᾠόμην. — κοὐ θαῦμά γε; *Eccl.*, 477, σὺ δ'ὑγίαινε. — καὶ σύ γε (et *ibid.*, 275, 721). Ici, comme dans ces exemples, καὶ — γε signifie : *Oui et, et aussi.*

Enfin M. van Leeuwen est singulièrement choqué (*egregie displicet*) de ce que le père de Callias soit appelé Hippobinos, alors que dans la strophe précédente il est déjà question d'un Sebinos. C'est un point que je ne discuterai pas. Mais, le dirai-je? il est une chose bien autrement choquante, c'est cette prétention ouvertement affichée de donner des leçons de goût au plus raffiné des poètes attiques.

Ce couplet, comme le précédent, est fort osé, j'en conviens, et choque toutes nos bienséances. Mais il n'excède pas les libertés permises à la comédie ancienne, et on n'en citerait pas de plus spirituel ni de plus malicieux. Chacun sait que Callias était le type accompli de l'homme perdu de débauches. Il avait hérité une fortune qui faisait de lui le plus opulent des Hellènes, et il avait trouvé moyen de la dilapider avec des courtisanes. Assistait-il à la bataille des Arginuses? C'est possible, c'est probable, mais cela nous est égal. On peut le comparer, avec sa prétendue peau de lion, à cet autre épibate, à la pique armée d'une faucille, dont il est question dans le *Lachès* de Platon (183 D). Et Kock cite, d'après Diodore (XVI, 44), un Argien, du nom de Nicostrate, qui, un demi-siècle plus tard, « affectait dans ses expéditions la tenue d'Héraclès et portait une peau de lion et une massue ».

Digitized by Google

508 Μὰ τὸν Ἀπόλλω οὐ μή σ' ἐγὼ
περιόψομ' ἀπελθόντα.

Encore un texte gâté par les éditeurs, sur la foi d'Elmsley, lequel prétendait que οὐ μή avec le futur marque une défense, jamais une pure négation se rapportant à l'avenir. Mais c'est encore une fois le vieux jeu. Il y a longtemps que justice a été faite de ce prétendu canon, et l'on est en droit de s'étonner qu'il y ait des éditeurs pour y donner crédit. Lire la note de Jebb sur *Œd. Col.*, 177, et surtout le paragraphe 514, 8, de Kühner-Gerth.

Pourquoi, au vers suivant, ils corrigent à l'envi la leçon ἀπελθόντα est pour moi un mystère. Est-ce pour le motif donné par Blaydes : *Nequaquam hic convenit aoristi participium* (*non sinam te abiisse*)? En latin c'est par trop évident. Mais que nous importe la syntaxe latine? Déjà Fritzsche avait cité de nombreux exemples. En voici deux autres, plus décisifs encore, tirés de Thucydide : οὐ περιόψεσθαι ἐδόκουν τὰ σφέτερα διαφθαρέντα (non διαφθειρόμενα), *non videbantur situri res suas esse vastatas* (non *vastari*), II, 20, 4; et ailleurs : ἀπὸ τῆς ὑμετέρας ἀρχῆς δύναμιν προσλαβεῖν περιόψεσθε, I, 35, 4. Il s'agit, comme on voit, du même verbe employé au même temps. Et des exemples analogues, on en citerait par centaines.

ἐφ' οὗ δὴ χείλεσιν ἀμφιλάλοις
δεινὸν ἐπιβρέμεται
Θρηκία χελιδὼν
682 ἐπὶ βάρβαρον ἐζομένη πέταλον.

Depuis Meineke, c'est une pitié de voir les éditeurs s'évertuer à l'envi pour énerver ce passage et substituer modestement, chacun à son tour, une métaphore de son cru à la vive image du poète.

Digitized by Google

Ἐπὶ βάρβαρον ἑζομένη πέταλον est au-dessus de toute suspicion. Aristophane s'est visiblement inspiré d'un vers de l'*Odyssée* (XIX, 520), où l'on voit le rossignol

δενδρέων ἐν πετάλοισι καθεζομένη πυκινοῖσιν.

Est-ce que par la suite l'expression parut singulière, la préposition ἐν pouvant s'interpréter en deux sens différents (*parmi* ou *sur*)? Dieu sait; toujours est-il qu'elle fit fortune, car nous la voyons parodiée, non seulement par Aristophane, mais quantité de fois depuis lors : d'abord dans une épigramme de l'*Anthologie*, ayant pour auteur Méléagre : τέττιξ ἐφεζόμενος πετάλοις (VII, 196); puis dans une autre, qui lui est attribuée : ἑζόμεναι πετάλοισιν ἀηδόνες (XII, 136); plus tard encore dans un fragment d'Alciphron : ἐαρινοῖς ἐφιζάνουσαι πετάλοις ἠδὺ καὶ κωτίλον ἀηδόνες ἐψιθύριζον. Mais il est un témoignage bien plus décisif, que nous avons réservé pour la fin. Des deux épigrammes qui servent de préambule à la *Muse* trop fameuse de Straton, la seconde débute de la sorte : « Qu'on ne s'attende pas à trouver ici Priam au pied des autels, ni Médée, Niobé ou Itys, ni rossignols parmi les feuilles, καὶ ἀηδόνας ἐν πετάλοισιν » (XII, 2). N'est-il pas de la dernière évidence que, pour qu'un pareil trait vînt clore cette série de héros épiques, il fallait qu'il fût connu et compris de tout le monde, et qu'en le citant l'auteur se tînt assuré de provoquer le sourire?

Qu'y a-t-il encore à censurer? Ne dirait-on pas en français : la persuasion siège sur ses lèvres? Bien mieux, un poète, cité par Littré, n'a pas craint d'écrire :

Lançant des traits ailés en sons harmonieux,
La persuasion, fille de l'éloquence,
Assise sur sa bouche, éclate dans ses yeux (1).

Aristophane n'a pas dit autre chose, sauf qu'au lieu de la per-

(1) Masson. *Les Helvétiens*, VI.

Digitized by Google

suasion, c'est un être plus léger encore, savoir une hirondelle thrace, qui siège sur les lèvres du démagogue et y mène un horrible tapage.

Remarquez en outre que πέταλον, venant de πετάννυμι, n'est pas un simple synonyme de φύλλον, mais éveille l'idée d'une surface étendue, d'une large feuille (1). Que veut-on que soit cette large feuille barbare, si ce n'est la lèvre de Cléophon? Et que diriez-vous si de surcroît, comme il est probable, Cléophon se trouvait être lippu?

---

790 κἀκεῖνος ὑπεχώρησεν αὐτῷ τοῦ θρόνου.

Ce vers, que nombre d'éditeurs suppriment avec raison, est maintenu par M. van Leeuwen, sous prétexte qu'il est nécessité par le sens. C'est ce que je conteste absolument. Le v. 1516 qu'on invoque à l'appui s'explique parfaitement, si ce n'est mieux, à lui seul.

Ἐκεῖνος répété à deux vers de distance, qu'il désigne la première fois Sophocle et la seconde fois Eschyle, ou les deux fois Sophocle, est une pure cacologie. Quant au reste, il n'y a pas deux manières de l'entendre. Ὑπεχώρησεν τοῦ θρόνου n'a jamais pu signifier : « il lui fit place sur le trône », quoi qu'en dise M. van Leeuwen, qui rapporte ἐκεῖνος à Eschyle : il faudrait ἐν ou ἐπὶ τῷ θρόνῳ. Ὑποχωρεῖν τινος, c'est *se subducere* ou *secedere a* ou *de*, se retirer de ; et le datif αὐτῷ a la même signification que dans cet autre passage, tout à fait pareil (2), de la pièce : ἐξίστασθαι χρὴ τοῖς ἡμετέροισι χροῖσιν (v. 354) ou dans le texte de Démosthène, cité par Blaydes : τῷ Πύθωνι οὐχ ὑπεχώρησα « je ne lui quittai pas la place ».

Le vers veut donc dire : « Et lui (Sophocle) se rangea pour

---

(1) Eustathe : ἀναπεπταμένα καὶ πλατέα φύλλα.

(2) Tellement pareil que les deux verbes s'expliquent l'un par l'autre. Phavorinos ὑποχωρῶ, τὸ ἐκκλίνω καὶ ὑπεξίσταμαι.

Digitized by Google

lui laisser le trône. » C'est ainsi que l'interpolateur résume platement l'attitude de Sophocle vis-à-vis d'Eschyle. Au v. 799 de l'*Ecclésie*, nous citions divers exemples de deux vers qui se suivent en se répétant presque mot à mot. Ici c'est ce que j'appellerai le vers-manchette, récapitulant les deux qui précèdent, de même que dans *Lysistrata*, le v. 176 récapitule les trois qui suivent, et l'on peut ranger dans la même catégorie le vers 1343 des *Oiseaux*, déjà noté par les anciens.

Le tort de M. van Leeuwen (tort dont je me suis expliqué ailleurs) est de s'être fié au scholiaste, citant soi-disant une opinion de Callistrate. Il est fort possible que le savant alexandrin ait consacré une note à notre passage, mais nous n'en avons pas le texte, et l'on peut tenir pour certain que l'imbécile qui l'a résumée n'en a pas compris un traître mot.

1028 ἐχάρην γοῦν ἡνίκ' ἤκουσα περὶ Δαρείου τεθνεῶτος.

C'est la leçon du *Ravennas*, mais elle est condamnée à la fois par le mètre, qui est anapestique, et par le sens. Les *Perses* d'Eschyle ne contiennent et n'ont jamais pu contenir de renseignement sur la mort de Darius. L'allusion ne peut se rapporter qu'à la scène fameuse où l'ombre du plus illustre souverain de la Perse, apparaissant à ses anciens sujets éperdus, leur rappelle le désastre de Marathon et fait pressentir celui de Platée.

Les conjectures proposées sont pitoyables; de plus elles sont oiseuses. Cette fois, par une exception rare, ce sont les manuscrits de second ordre qui donnent la vraie leçon, sauf περί au lieu de παρά, confusion dont il y a un autre exemple un peu plus loin (v. 1068) et qui est fréquente ailleurs : *Caval.*, 373, *Nuées*, 994, *Guêpes*, 215, 392, etc. Il faut lire :

ἐχάρην γοῦν ἡνίκ' ἀπηγγέλθη παρὰ Δαρείου τεθνεῶτος.

Digitized by Google

On pourrait être tenté de supposer une lacune d'un ou deux vers, à suppléer au moyen d'Eschyle, mais on aurait tort. La tragédie des *Perses* était présente à toutes les mémoires : ἡνίκ' ἀπηγγέλθη est un impersonnel pris absolument pour ἡνίκ' ἀπαγγελία ἀπηγγέλθη et équivaut à τοῖς ἀπηγγελμένοις. Παρὰ Δαρείου désigne l'ombre de Darius, censée parler en son nom (1). Comme d'habitude, la leçon du *Ravennas* s'explique par une glose interprétative : ἡνίκ' ἤκουσα τὰ ἀπαγγελθέντα.

Les Grecs usaient beaucoup plus que nous des impersonnels, et non pas seulement de ceux qui existent dans toutes les langues, et de ceux qui ne le sont qu'en apparence, par suite de l'omission du sujet, comme ἐκήρυξε ou ἐσήμηνε. Nous parlons de verbes qui ne deviennent impersonnels qu'accidentellement; tels, pour ne citer que quelques exemples, κωλύει (*Ois.*, 463 et Thucyd. I, 144, 2), δείξει (*Gren.*, 1261), θράττει (Platon, *Théét.*, 187 C), δηλώσει (*Rep.*, VI, 497 C), σημαίνει (*Epin.*, 989 A), ἀνήκει (*Théét.*, 196 B), συγχωρήσεται (*Ibid.*, 191 B), βραδύνεται (Soph. *Œd. Col.*, 1628), etc.

Ἀγγέλλεται et tous ses composés sont dans le même cas; les exemples s'en rencontrent partout (cf. aussi ἐπαναγορεύεται, *Ois.*, 1071). Mais de plus cette dernière série de verbes offrent cette particularité qu'ils sont très fréquemment employés absolument. Ainsi ἀπαγγεῖλαι l'est déjà dans Homère (*Od.*, IX, 95) ; ἐξαγγελλόμενος dans Hérodote (VI, 10) ; ἐπαγγέλλει dans Euripide (*Herc. F.*, 1185). Ἡνίκ' ἀπηγγέλθη est donc parfaitement correct. Il n'y a qu'à comparer les passages suivants, tirés de Thucydide : ἐς Ἀθήνας ἐπειδὴ ἠγγέλθη « quand les nouvelles furent arrivées à Athènes » (VIII, 1) ; ou bien : ἐξαγγελθέντων ὅτι « averti qu'on était que » (I, 116) ; ou encore : ἀγγελθέντος Ἱππίᾳ « la nouvelle ayant été apportée à Hippias » (VI, 58) ; ou enfin, dans la *Cyropédie* : ἀπαγγελλομένων ὑμῖν ὅτι « la nouvelle vous étant parvenue que » (VI, 2, 19).

---

(1) Cf. Xénophon, *Anab.*, II, 1, 20 : παρ' ἡμῶν ἀπάγγελλε τάδε.

Digitized by Google

Dès lors la traduction devient des plus aisées :

Aussi fus-je ravi de la déclaration faite au nom du feu roi Darius, et de voir aussitôt le chœur frapper ainsi dans ses mains, en prononçant : Ioh! Au!

Quant à ce dernier détail, on perdrait sa peine à le chercher dans le drame d'Eschyle. Il est clair que le chœur des vieillards perses ne restait pas immobile et écoutait en gémissant la déclaration du Roi. C'est à ce jeu de scène qu'il est fait allusion. La preuve, s'il en fallait une, c'est que l'exclamation ἰαυοῖ est étrangère à la tragédie.

1087 λαμπάδα δ' οὐδεὶς οἷός τε φέρειν.

Λαμπάδα φέρειν, c'est en un seul mot λαμπαδηφορεῖν, qui est le terme consacré. La conjecture de Blaydes, τρέχειν, au lieu de φέρειν, est donc inutile, pour ne pas dire baroque. Il est vrai qu'il l'a rejetée en note, en ajoutant *fortasse*. M. van Leeuwen doit avoir eu ses raisons, qu'il ne fait pas connaître, pour l'introduire dans le texte. « Courir la torche » se disait indifféremment : τὴν λαμπάδα φέρειν, τρέχειν (*Guêpes*, 1203) ou διαθεῖν (Plutarque), de même que τοὺς χόας πίνειν « boire les broes » (*Acharn.*, 1000) signifiait célébrer les Choés.

1227 ὦ δαιμόνι' ἀνδρῶν, ἀποπρίω τὴν λήκυθον.

Blaydes, toujours lui! a jugé à propos de substituer au vers d'Aristophane un vers de sa façon, pour le motif, résumé de la sorte par M. van Leeuwen, que ἀποπρίω *aliunde ignotum ferri nequit*. Vous avez bien lu : tout vocable doit être tenu pour suspect, qui ne se rencontre pas ailleurs. Voilà un canon qui donnera du fil à retordre à la critique; mais, en revanche, quelle aubaine pour les fabricants de conjectures! Songez rien que

Digitized by Google

dans Homère à ce qu'il y a de ces ἅπαξ εἰρημένα, et jugez par là du reste.

Ainsi vous vous figuriez, non sans raison peut-être, que le verbe ἀποπρίασθαι (angl. *to buy off*, allem. *abkaufen*) était de bonne grécité. Vous comptiez sans Blaydes qui, brandissant ses conjectures, vous guette au passage et réclame des exemples. Heureusement cette fois c'est lui qui aura tort. Car il a mal cherché : ἀπωνέομαι se lit dans Théopompe le comique (1). Rendons-en grâce aux dieux et surtout au grammairien qui s'est avisé de citer Théopompe, sans quoi Aristophane se trouverait convaincu, une fois de plus, par Blaydes d'ignorer le grec.

1301 οὗτος δ' ἀπὸ πάντων μεταφέρει, πορνιδίων,
σκολίων Μελήτου...

Je lis, d'après la correction, selon moi indiscutable, de Meineke, μεταφέρει pour μὲν φέρει. Comme toutes les corrections certaines, elle est, comme on voit, fort simple. Il n'y a pas à tenir compte des conjectures, la plupart niaises, proposées depuis. Μεταφέρειν ἀπὸ πορνιδίων est aussi correct que ἀπὸ τούτου εἰς ἕτερον δικαστήριον μεταφέρειν, qui se lit dans une loi attique citée par Démosthène (545, 10), ou, sans chercher loin, ταῦτα μεταφέρει ἀπὸ τῶν ἐν τῇ Ἀττικῇ ἐθῶν, de notre scholiaste (v. 764 des *Gren*). « Moi, dit Eschyle, j'ai pris mes chants en bon lieu, ἐκ τοῦ καλοῦ ἤνεγκον; lui les emprunte de partout, ἀπὸ πάντων μεταφέρει, de lupanars, de chansons de Mélitos, etc. » C'est radieux de clarté.

Quant à πορνιδίων, je trouve un peu raide la note de Blaydes : *Vulgata certe defendi nullo modo potest, quum corripi secundam in diminutivo* πορνίδιον (*ab* πόρνη) *constet*. Oui, mais à moins

---

(1) *Fragm. Com. Gr.*, t. II, p. 823.

Digitized by Google

d'être le dernier des ignorants, personne ne prendra πορνίδιον, avec l'antépénultième longue, pour le diminutif de πόρνη. Il suffit pour comprendre le vers d'avoir appris à scander. Je sais qu'afin de distinguer πορνίδιον venant de πορνεῖον, on s'accorde aujourd'hui à écrire πορνείδιον, et, quant à moi, je n'y vois nul inconvénient. Mais je ne jurerais pas que dans l'antiquité πορνίδιον ne fût point l'orthographe ordinaire. Je citerais à l'appui une page entière d'exemples, si Blaydes ne m'avait épargné cette peine dans deux longues notes sur la *Paix*, 924, et les *Gren.*, 1301. J'ai eu moi-même l'occasion naguère de traiter sommairement ce point, à propos du v. 64 de *Lysistrata*. J'ajouterai que, même dans les inscriptions antérieures à Euclide, l'emploi de ει ou de ι long est purement arbitraire (1), preuve qu'on les confondait dans la prononciation. Ainsi on y rencontre tour à tour στρατεία et στρατιά, comme dans nos textes imprimés, αἰκεία et αἰκία, Ἀκαδήμεια et Ἀκαδημία, etc. Tels mots qu'on lit dans Aristophane sous la forme ἀνατί, ἀκάτιον, τροχιλία, Διιτρέφης, Τιθράσιος, Χολλίδης, etc., se lisent dans les inscriptions ἀνατεί, ἀκάτειον, τροχιλεία, Διειτρέφης, Τειθράσιος, Χολλείδης. Le *Ravennas* écrit indifféremment ἀμφορίδια (*Paix*, 202) et ἀμφορείδια (*Eccl.*, 1119), Δεῖνος (*Guêpes*, 618) et Δῖνος (*Nuées*, 1473), σκιάδιον et σκιάδειον, etc. Laissons donc les érudits forts en thème rétablir ici πορνειδίων, *in tironum gratiam*, pour la commodité des novices, suivant l'expression d'autrefois, comme ils ont rétabli ailleurs ὀρειβάτης (*Ois.*, 276), Ἑρμείδιον (*Paix*, 924) et θυείδιον (*Plout.*, 710). Mais sachons bien que les Athéniens n'attachaient aucune importance à ces vétilles, et que, quelle que soit la variante adoptée, pas plus que le spectateur qui écoutait la pièce, le lecteur sachant sa prosodie ne se méprendra sur le sens.

M. van Leeuwen a une dernière objection à faire valoir contre πορνειδίων : au lieu de ἀπό, il faudrait ἐκ, ἀπό ne se mettant pas devant un nom de lieu. C'est à la perspicacité de Blaydes qu'est due cette distinction, en vertu de laquelle, je suppose, M. van Leeu-

(1) S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*. Paris, 1885, p. 263.

Digitized by Google

wen a remplacé au v. 852 ἀπὸ par ἐκ. Pour moi je serais obligé à celui qui me ferait saisir la différence. Eschyle écrit : ἐξ ἧς τὰ κεδνὰ βλαστάνει βουλεύματα (*S. c. Th.*, 575), et Aristophane, qui l'imite : τοιαῦτ' ἀπ' αὐτῶν βλαστάνει βουλεύματα (*Lysist.*, 406). Est-ce Eschyle qui ne sait pas la grammaire, ou si c'est Aristophane? Dans l'*Odyssée*, on attache un lacet au plafond, ἀπὸ μελάθρου (XI, 278) et un cordage au mât, ἐξ ἱστοῦ (XII, 51). Nous lisons dans Euripide : ἐκ τῶν θεῶν ἄρχεσθε (*Hél.*, 1024), et dans Xénophon : ἤρχετο πρῶτον ἀπὸ τῶν θεῶν (*Cyr.*, I, 5, 6). Sophocle emploie les deux prépositions dans la même phrase : οὔτ' ἀπ' οἰωνῶν οὔτ' ἐκ θεῶν του (*Œd. R.*, 395). Thucydide : ἀπὸ τε τῶν ἐνσπόνδων πληροῦν τὰς ναῦς καὶ ἐκ τῆς ἄλλης Ἑλλάδος (I, 35). Xénophon : λαμβάνομεν οὔτε ἐκ τῆς γῆς οὐδὲν, οὔτ' ἀπὸ τῶν οἰκιῶν (*Memor.*, II, 7, 2) ; στρατεύμα τὸ ἐκ Πελοποννήσου, τό τε ἀπὸ Φωκέων (*Hell.*, III, 5, 17); Antiphane : τὰκ τῆς Ἀσίας καὶ τἀπὸ Θρᾴκης λήμματα ἕλκουσι δεῦρο (*Fr. C. Gr.*, t. III, p. 112). Dans Aristophane même les manuscrits se partagent souvent entre ἀπό et ἐκ, par exemple *Cav.*, 728, *Nuées*, 1296, *Paix*, 1221. Je m'excuse d'insister sur un point de grammaire qui ne devrait faire doute pour personne, mais aussi pourquoi vient-on nous donner pour du grec les fantaisies de Blaydes?

1399 φέρε ποῦ τοιοῦτο δῆτά μούστι; ποῦ;

Pour un motif d'euphonie, Brunck désapprouve ce vers, ou du moins la manière dont on l'orthographie (il propose μοί 'στι) ; car, selon lui, *ingratum quid sonat quater repetita diphthongus* ου. Cette observation ne vaudrait pas la peine d'être relevée si elle ne s'appliquait qu'au cas présent. Mais comme il n'est pas rare que des hellénistes de marque se laissent guider par des considérations semblables, il n'est pas hors de propos de se demander jusqu'à quel point elles sont fondées.

Digitized by Google

La langue grecque avait son euphonie propre, que nous nous appliquons à deviner, mais qui n'est certes pas là où, avec nos préjugés d'école, nous la cherchons le plus souvent. Il en est du retour fréquent des mêmes lettres ou des mêmes syllabes comme de la répétition des mêmes mots : les Attiques n'y attachaient que peu d'importance. Parmi quantité d'exemples, je me bornerai, car ce n'est pas le lieu d'appuyer, à en choisir trois ou quatre qui, j'espère, paraîtront décisifs. Voici un vers d'Euripide où la voyelle η est six fois répétée :

ἦ τῆς ταλαίνης τῆσδ' ἐμῆς ψυχῆς φονεύς (1),

et un autre de Sophocle où sur sept mots la lettre α revient jusqu'à sept fois :

ὦς τὰς ἀδελφὰς τάσδε τὰς ἐμὰς χέρας (2).

Mieux que cela, je citerai deux vers où le plus impeccable des poètes a trouvé moyen de ramener dix fois la consonne τ :

ὑμεῖς θ', ἑταῖροι, ταὐτὰ τῇδέ μοι τάδε
τιμᾶτε, Τεύκρῳ τ', ἢν μόλῃ, σημήνατε (3).

Cela nous fait, à nous, l'effet d'une pure cacophonie. Vous voyez que les Athéniens en jugeaient autrement; ou peut-être, ce qui me paraît plus vraisemblable, trouvaient-ils que ce n'était pas la peine de s'arrêter à ce qu'ils tenaient pour de pures vétilles.

Je n'oserais affirmer qu'il en fût ainsi de tout temps. J'ai rencontré dans l'*Anthologie* une épigramme de Paul le Silentiaire, un poète du VIe siècle qui n'est pas du tout négligeable, laquelle se termine par ces deux vers :

καὶ τίς ὑποτλαίῃ; τάχα τις τάχα τοῦτο θαλάσσας
δίψαν Ταντάλειον θλήσεται εὐμαρέως (4).

---

(1) Eurip., *H. Fur.*, 452.
(2) Sophocle, *OEd. R.*, 1481.
(3) Soph., *Ajax*, 687.
(4) *Anthol. Palat.*, V, 246.

Digitized by Google

Mais je suis peu familiarisé avec la littérature de ces temps-là. Tout ce que je sais, c'est que les vrais Attiques entendaient autrement que nous l'euphonie. La seule répétition qui leur parût réellement choquante est celle de la sifflante. Nous avons sur ce point le témoignage formel de Platon le comique, félicitant quelque part on ne sait qui d'avoir coupé chemin au sigmatisme d'Euripide :

εὖ γέ σοι γένοιθ' ἡμᾶς ὅτι
ἔσωσας ἐκ τῶν σῖγμα τῶν Εὐριπίδου (1).

(1) *Fr. Com. Gr.*, t. II, p. 626. On peut joindre à ce témoignage celui du comique Euboulos (*Ib.*, t. III, p. 218) dont malheureusement le texte est incertain.

Digitized by Google

Séance publique du 3 mai 1911.

M. Jules Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

M. Émile Mathieu, président de l'Académie, prend également place au bureau.

Sont présents : MM. Mce Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, A. Willems, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, Mce Vauthier, Franz Cumont, J. Vercoullie, *membres;* W. Bang, *associé;* Henri Francotte, Ernest Mahaim, Eugène Hubert, *correspondants.*

Assistent à la séance :

Classe des sciences. — MM. Ch. Francotte, *vice-directeur;* C. Malaise, Ch. Van Bambeke, C. le Paige, P. Pelseneer, Ch.-J. de la Vallée Poussin, Th. Durand, Max. Lohest, *membres.*

Classe des beaux-arts. — MM. G. De Groot, Max. Rooses, J. Winders, E. Janlet, Edgar Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Jan Blockx, Jules Brunfaut et Georges Hulin, *membres.*

Digitized by Google

La poésie japonaise.

Discours par M. JULES LECLERCQ, directeur de la Classe.

C'est encore de littérature que je vous demande la permission de vous parler aujourd'hui. Et c'est même de poésie que je voudrais vous entretenir. J'ose croire que la poésie ne doit pas être exclue de l'Académie, ni les poètes non plus.

Et je ne puis m'empêcher d'évoquer ici un touchant souvenir personnel. Lorsque mourut Sully-Prudhomme, le dernier poète que la Classe des lettres s'honorât de compter parmi ses membres associés, je rencontrai à Paris le pauvre François Coppée, qui, avec une héroïque résignation, traversait alors la dernière phase de « la bonne souffrance ». Tout souffrant qu'il était, il voulait bien s'inquiéter encore de savoir qui remplacerait Sully-Prudhomme à l'Académie de Belgique. Car Coppée était un peu Belge par le sang. Et n'était-il pas de cette Académie française qui vient encore, en couronnant un de nos écrivains (1), de nous prouver qu'elle s'intéresse aux lettres belges? Je lui répondis que la Classe des lettres avait déjà fait son choix et qu'un historien avait été désigné. « C'est grand dommage », me dit-il, « il faut des poètes, Monsieur ! », accentua-t-il avec une énergie qui m'étonna chez un homme qu'une terrible maladie privait presque de la parole. « Il en faut, des poètes, et surtout dans ce siècle où ils sont plus que jamais nécessaires! »

Telle était l'opinion que m'exprimait, quelques semaines avant sa mort, l'auteur du *Passant*, qui eût été heureux de voir entrer un poète français dans notre Académie, et à qui je ne pus jamais faire comprendre pourquoi, en Belgique, la Classe des lettres doit être fermée à la littérature et à la poésie. C'est ce que je pus moins encore faire comprendre à M. Jules Lemaître, le dernier de nos membres associés qui soit de l'Académie française.

---

(1) *Le prix de la vie*, par HENRI DAVIGNON.

Digitized by Google

Je m'excuse donc si j'ose venir vous parler de la poésie japonaise. Depuis ses victoires retentissantes qui ont appelé sur lui l'attention du monde, le Japon est très diversement apprécié. Jadis on s'occupait peu de ce lointain Empire du Soleil-Levant et encore moins de l'âme japonaise. Aujourd'hui, cette âme japonaise excite la curiosité universelle. On veut la connaître, on veut savoir comment elle sent, comment elle pense, et le meilleur moyen de pénétrer dans l'âme d'un peuple, c'est encore d'étudier sa littérature, et surtout sa poésie, cette divine quintessence de la littérature.

Lorsqu'on vogue sur la mer intérieure du Japon, on ne se lasse pas d'admirer les eaux, les îles, les arbres, les collines, les rochers, les villages, et, sous le charme de ce merveilleux paysage maritime, on se demande avec étonnement comment il se fait que les Japonais n'en ont jamais célébré les beautés. Le fait paraît d'autant plus inexplicable que les Japonais savent toujours choisir les sites les plus pittoresques pour y placer leurs temples et leurs maisons de thé. Il faut donc bien admettre qu'ils n'ont point l'âme fermée aux beautés de la nature. Mais, par suite de la tendance de leur esprit à négliger l'ensemble pour les détails, jamais n'a surgi parmi eux un poète qui ait su chanter la nature.

Y a-t-il, en réalité, une poésie japonaise (1)? Les Japonais qu'on interroge sur ce point répondent que le peuple nippon est essentiellement pratique et utilitaire, et que c'est mal le com-

(1) Ouvrages consultés : W. C. Aston, *A History of Japanese Litterature*. Londres, Will. Heineman, 1899. — Le même, traduction de Henry-D Davray. Paris, Armand Colin, 1902. — B.-H. Chamberlain, *Things Japanese*. Londres, John Murray, 1905, 5e édit. — Le même, *Classical Poetry of the Japanese*. (Épuisé.) — Bon Suyematsu, *The Risen Sun* — Le même, *L'Empire du Soleil-Levant*. Paris, Hachette, 1906. — A. B. Mitford, *Tales of old Japan*. Londres, Macmillan. — Lafcadio Hearn, Kwaidan, traduction de Marc Logé, Paris, 1910. — Okakura-Yoshisaburo, *The Japanese Spirit*. Londres. — K. Florenz, *Geschichten der Japanischen Litteratur* — Le même, *Japanische Dichtungen in japanischer Ausstattung*, übertragen von Dr Karl Florenz. — Michel Revon, *Anthologie de la littérature japonaise des origines au XXe siècle*. Paris, Delagrave, 1910.

Digitized by Google

prendre que de lui attribuer des tendances idéalistes et sentimentales. Le fait est que si la plupart des civilisations ont produit de grandes œuvres poétiques et des épopées nationales, la civilisation japonaise n'a vu surgir ni un Homère, ni un Dante, ni un Byron, ni un Camoëns. Est-ce à dire que le Japon n'ait aucun art poétique? Non, il a son art poétique propre, mais bien plus étroit, bien plus limité que tous les arts poétiques connus. Limitée dans son objet et dans ses moyens, la poésie nippone se distingue de toute autre poésie par son étroitesse même, au point qu'on a pu dire qu'elle est remarquable par ce qu'elle n'a pas plutôt que par ce qu'elle a.

Les Japonais n'ont point de longs poèmes. Dans le genre narratif, c'est à peine si l'on peut citer deux ou trois ballades fort courtes. Ils n'ont pas davantage cultivé le genre didactique, le genre philosophique ou la satire.

Si le drame occupe une place dans leur littérature, ils n'ont point de poèmes dramatiques d'où l'on puisse dégager l'élément poétique. Non, ils n'ont point de longs poèmes. Ce peuple léger et frivole, d'humeur versatile, incapable de se recueillir dans de longues prières, et qui n'adresse à ses dieux, dans ses innombrables temples, que de brèves invocations, souvent un simple claquement de mains ou deux ou trois mots pendant une courte prosternation, comment pourrait-il se complaire dans la lecture d'un long poème? Il ne goûte que les petites poésies courtes comme une épigramme, qui traduisent les joies et les tristesses de la vie, qui chantent l'amour et le vin, qui pleurent les absents et les morts, qui célèbrent non point la beauté idéale des paysages, mais les aspects extérieurs de la nature, les fleurs, les oiseaux, la lune, le bruit des torrents, les cascades, la vague qui déferle sur le rivage, le tonnerre qui gronde, le saut de la truite dans les rapides, la floraison des cerisiers au printemps, l'épanouissement des chrysanthèmes et la chute des feuilles en automne, le bramement du cerf dans les bois, le croassement des corbeaux, le bourdonnement des insectes, le cri des cigales, les neiges du Fudji-Yama, la pluie, le vent, la brume, la tempête.

Digitized by Google

Ce sont là les thèmes favoris de la poésie japonaise. Et elle présente, comme on l'a remarqué, des lacunes assez étonnantes.

Les Japonais semblent absolument indifférents, par exemple, à la splendeur d'un coucher de soleil ou à la magnificence d'un ciel étoilé. Qui croirait que cette nation guerrière ignore presque complètement, au dire de M. Chamberlain, les chants de guerre ! Aux yeux des Nippons, les horreurs des batailles et des carnages ne méritent pas les honneurs de la poésie.

On voit, d'après la simple énumération des sujets qui leur servent de thèmes habituels, que les Japonais ne sauraient aborder la grande poésie épique ni produire des œuvres de quelque envergure. Les Japonais le reconnaissent : « La poésie épique, dit Okura, dans le strict sens du mot, ne s'est jamais développée chez nous. »

Le poète japonais n'éprouve qu'une impression fugitive. Comme le peintre, il la fixe en quelques coups de brosse, et après qu'il l'a fixée, il s'arrête satisfait, sans éprouver le besoin d'en dire plus longuement. « Un poème didactique, dit M. Michel Revon, serait pour lui le comble de l'absurdité; le seul genre qu'il conçoive, c'est l'expression rapide de quelque intime émotion, née de son cœur ou éveillée par les enchantements de la nature. »

On pourrait croire que, de même que nos poètes ont puisé largement dans l'antiquité, de même les poètes japonais ont dû s'inspirer de la seule littérature ancienne qui leur était connue, celle de la Chine. Or, ils ont rétréci encore le champ de la poésie en s'abstenant de puiser à cette source. Dans la poésie classique, ils s'interdisent formellement l'emploi des mots chinois. Et M. Aston en donne la raison. C'est que la langue chinoise et la langue japonaise n'ont pas le même système phonétique, l'une étant monosyllabique, l'autre polysyllabique, ce qui rend l'assimilation impossible. La syllabe japonaise n'offre point les complications et les variétés infinies de la syllabe chinoise : elle n'a ni diphtongues, ni combinaison de consonnes, ni consonnes

Digitized by Google

finales, et ne se compose que d'une voyelle simple ou d'une consonne simple suivie d'une voyelle; et c'est ce qui en fait une langue essentiellement euphonique, riche en voyelles sonores, pauvre en consonnes, et d'une prononciation aisée. Lorsque je parcourais à pied les montagnes du Japon central, j'éprouvais un perpétuel étonnement à entendre mes guides nippons converser tout le long du chemin avec l'inépuisable volubilité japonaise. Aucun peuple au monde ne parle avec une telle rapidité, à cause de la multiplicité des voyelles de cette langue si coulante, qui se prête aux élisions. Mais à raison même de cette abondance de voyelles, et aussi de l'absence presque totale d'accent tonique, la poésie japonaise n'a point ce qui fait le charme de la nôtre, le rythme. C'est une versification qui coule limpide comme un ruisseau dans l'herbe, mais qui manque de force et d'accent. Qu'on en juge par cet exemple :

Yomo no oumi
Mina arakara to
Amoo yo ni
Nado! nami-kaze no
Tachi, saouagouran.

Si court que soit ce poème, car c'est là tout un poème, on peut voir combien le rythme en est faible et monotone, rappelant un peu celui des primitives langues polynésiennes, et c'est peut-être la raison pour laquelle les Nippons ne supportent pas de longs poèmes.

Rien de plus rudimentaire que l'art poétique tel qu'il est éclos sur le sol de l'Empire du oleil-Levant. La poésie japonaise, qui se passe du rythme, se passe également de la rime, que n'exclut pourtant pas la poésie chinoise. Ceux qui aiment le vers blanc doivent être contents au Japon. Mais les Japonais ne proscrivent la rime que parce que leur langue ne s'y prête pas, et non, comme le croit M. Michel Revon, parce qu'ils regardent nos rimes comme un artifice plutôt bizarre. Comme chaque syllabe se termine par une voyelle, et qu'il n'y a ni plus

Digitized by Google

ni moins que cinq voyelles, les rimes seraient limitées au même nombre, et leur continuelle répétition serait énervante au plus haut point. Si l'on considère d'ailleurs que toutes les syllabes, en japonais, ont la même longueur, ou, pour mieux préciser, qu'il n'y a ni longues ni brèves, on pourra se faire une idée de la pauvreté lamentable de la poétique japonaise.

Qu'est-ce donc, à défaut de rythme, de rime, de quantité et de césure, qui caractérise cette poétique? Uniquement l'alternance de courts vers blancs composés de cinq et de sept syllabes. C'est la seule règle à suivre, et elle n'est pas d'une sérieuse difficulté pratique, car le vers japonais ne diffère de la prose que par la longueur des lignes. On aperçoit tout de suite qu'avec une telle métrique les Japonais ne peuvent aborder la grande poésie lyrique à laquelle ne convient que la majesté de notre admirable alexandrin.

L'origine de cette métrique bizarre se perd dans la nuit des temps. On a prétendu qu'elle a été empruntée à la Chine, parce que le *Livre des Odes* contient de nombreux poèmes dont les vers sont limités à cinq ou à sept syllabes. Quoique cette opinion ait été exprimée par des critiques japonais, M. Aston ne la partage point. Et il paraît en effet assez peu probable que les poètes japonais qui ne se sont point inspirés de la littérature de la Chine aient emprunté aux Chinois leur métrique.

Puisque les Japonais ignorent la rime, ils n'ont pu adopter le sonnet qui s'est répandu chez la plupart des peuples de l'Occident. Mais ils ont inventé un poème dont la brièveté plaît à la légère mentalité nippone. C'est le *tanka* ou « court poème ».

Il est, en effet, si court, qu'en comparaison notre sonnet est un long poème. Son étendue est limitée à trente et une syllabes, ni plus ni moins. Et c'est dans cet étroit lit de Procuste que doit se renfermer l'inspiration du poète, qui n'a pas plus que le sonnettiste la liberté de dépasser les bornes qui lui sont imposées. Il ne peut pas non plus arranger les syllabes suivant son bon plaisir, car elles doivent être disposées dans un ordre donné, de telle façon que le premier et le troisième vers en

Digitized by Google

contiennent cinq, le second et les deux derniers sept. Entre les trois premiers vers et les deux derniers doit exister, comme entre deux hémistiches, une légère pause. Le premier hémistiche s'appelle *kami no kou*, le second *chimo no kou*. Les deux vers courts (2 × 5) et les trois vers longs (3 × 7) donnent les trente et une syllabes dont le nombre est aussi fatidique que les quatorze vers de notre sonnet. C'est pourquoi les Japonais nomment le *tanka* « poème de trente et une syllabes ». C'est, avec une syllabe en moins, la longueur de nos quatrains à huit syllabes, que nul ne songerait à qualifier de « poème ». Et pourtant, les Nippons ne cultivent guère d'autres poèmes, car lorsqu'ils parlent de poésie, c'est au *tanka* qu'ils font allusion : de toutes les formes de poésie au Japon, il n'en est pas de plus populaire ni de plus caractéristique, et chacune de ces minuscules compositions constitue un poème entier.

On pourrait croire que dans un cadre aussi étroit et avec d'aussi minces moyens il n'est guère possible de produire des œuvres qui méritent l'attention. Mais ce que nous ne pourrions réaliser avec les mêmes moyens, les Japonais parviennent à le réaliser avec une adresse déconcertante. Ils savent mettre une telle perfection dans ces petits poèmes, qu'ils arrivent à en faire de petits chefs-d'œuvre de mélodie et de sentiment. « Les poèmes japonais, a dit un écrivain japonais, sont généralement très courts, mais ont un sens très profond (1). » Et cela est surtout vrai du *tanka*, qui nous fait songer à ces délicates sculptures japonaises où l'artiste a su façonner avec une incroyable adresse de petites figurines d'un fini étonnant, ou encore à ces esquisses où quelques coups de pinceau produisent de merveilleux effets.

Le *tanka* est d'une si haute antiquité qu'on ne sait pas à quelle époque il fut inventé. Suivant Aston, les plus anciens spécimens remontent au VIIe siècle, et peut-être même plus haut. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui c'est encore la

(1) Bon SUYEMATSU, *Sunrisen*.

Digitized by Google

forme poétique la plus goûtée des Japonais, et que la production n'en a jamais été plus abondante, ainsi que l'attestent les magazines du Japon, qui en publient journellement.

De tous les Japonais, il n'est peut-être pas de plus grand producteur de *tankas* que le Mikado, qui trouve dans la poésie son principal et son plus agréable divertissement. M. Suyematsu nous apprend que telle est la passion de l'empereur pour les *tankas*, qu'il en compose en moyenne quatre ou cinq chaque jour. Il les écrit avec beaucoup de facilité, et ses œuvres sont déjà volumineuses. On a calculé que pendant les neuf années de la période de 1893 à 1901, il n'a pas composé moins de 27,000 poèmes, ce qui ne doit pas nous étonner quand nous savons qu'écrire des vers est, en temps de guerre comme en temps de paix, son passe-temps de tous les soirs. La poésie a d'ailleurs toujours été considérée au Japon comme l'un des talents propres à la famille impériale, à la cour, à la noblesse. La famille impériale a même ses professeurs de poésie. Chaque année, en janvier, un sujet est proposé sur lequel l'empereur, l'impératrice et d'autres personnages augustes composent chacun une ode de trente et une syllabes et sur lequel la nation tout entière est invitée à concourir. Des milliers et des milliers de vers sont envoyés, écrits sur un épais papier d'une certaine forme prescrite par la coutume. La dernière statistique citée par Chamberlain s'élève à 12,357 poèmes. Le thème était, cette année-là, « un pin sur un rocher ». D'autres fois, le thème fut « un pin réfléchi dans l'eau », ou encore « le prunier à la nouvelle année ». La coutume est d'insinuer quelque compliment délicat pour la maison régnante, tour de force parfois difficile eu égard au thème donné.

Devant cette immense production d'œuvres éphémères qui éclosent dans toute l'étendue de l'archipel japonais, on est tenté de se demander en quoi elles peuvent contribuer à la grandeur de l'Empire du Soleil-Levant et si tant de laborieux efforts ne pourraient être affectés à des travaux utiles, tels, par exemple, que le pavage des rues de Tokyo. Mais le vieux Japon n'est pas

Digitized by Google

mort et n'est pas près de mourir. Chamberlain, qui a connu le Japon antérieur à la révolution de 1868, nous apprend que c'était alors un des devoirs essentiels d'un gentilhomme japonais de savoir écrire des vers. Et la chose n'était pas aussi difficile qu'on pourrait le croire, car rien n'était moins prisé que l'originalité. Au contraire, il était de bon ton d'exprimer les vieilles idées par de vieux mots, par des formules mille fois employées, et le plagiat, loin d'être regardé comme un crime, attestait au contraire une lecture considérable et une mémoire fidèle.

Le Mikado continue la tradition antique. Il fait des vers. Mais il ne livre pas ses poèmes à la publicité, sauf quelques-uns qui ont été publiés dans des circonstances spéciales. Toutefois, il arrive souvent que des œuvres impériales finissent par être divulguées. Un certain nombre de poèmes composés à l'époque où le Japon soutenait une lutte gigantesque contre la Russie ont été reproduits par la presse nippone, et le peuple japonais a pu ainsi pénétrer jusque dans l'âme et dans la pensée intime de son souverain. M. Suyematsu a publié dans une revue américaine une série de ces poèmes sous le titre : *Le cœur du Mikado* (1). Tandis que ses sujets versaient leur sang pour la patrie sur les champs de bataille de Mandchourie, l'impérial poète leur consacrait des *tankas* où débordait toute sa sollicitude pour les vaillants soldats. Voici quelques-uns de ces petits poèmes, que M. Suyematsu a traduits en anglais d'aussi près que possible, bien qu'il soit, dit-il, extrêmement difficile de rendre la finesse de la forme et la profondeur du sentiment qui distinguent l'original. Tout en serrant de près le texte, nous nous conformons à la métrique de l'original, ce que l'absence de rimes rendra d'ailleurs fort aisé.

---

(1) *Nineteenth Century and after*. April, 1905.

Digitized by Google

I

Dès que je m'éveille,
Mon cœur sent naître un souci :
Que se passe-t-il
Là-bas où s'en sont allés
Ceux qui luttent pour ma cause ?

II

Les fils sont partis
Pour accomplir leur devoir,
Là-bas, sous les armes.
Leur vieux père est resté seul
Et surveille la maison.

III

Frappe l'ennemi
Pour l'amour de ta patrie,
Mais l'ayant frappé,
Rappelle-toi combien beau
Est le geste de pitié.

IV

Chaude nuit d'été !
Tous les insectes bourdonnent.
Où donc maintenant
Peuvent-ils passer leur nuit,
Tous mes soldats sans abri ?

V

Dans la paix du soir
Je pleure tant de héros
Morts pour leur pays.
Mon cœur se serre en songeant
Aux larmes de leurs parents.

VI

Quand de mon balcon
Mes yeux contemplent la lune
Aux brillants rayons,
Ma pensée erre et s'en va
Aux lointains champs de bataille.

Digitized by Google

Pour faire comprendre tout ce que renferme ce court poème, il n'est pas inutile de donner le commentaire qu'en fait un Japonais. Suyematsu suppose que l'empereur, assis sur une terrasse au milieu de son paisible entourage, lève par hasard ses regards vers la lune. Il songe alors à ses troupes qui font la guerre pour leur pays, et il ne peut s'empêcher d'imaginer par la pensée l'état du champ de bataille. Peut-être ses soldats s'avancent-ils contre les forts imprenables de l'ennemi; peut-être la lueur de la lune éclaire-t-elle tragiquement les hommes tombés pendant la bataille, et les ambulances transportant les blessés, à moins que les soldats ne contemplent avec joie l'astre des nuits du haut de la colline dont ils viennent de s'emparer. Ce sont autant de scènes que ce court poème de trente et une syllabes évoque dans la vive imagination orientale. Et, de même que les tableaux japonais représentent souvent le relief de la nature sans autre moyen qu'une simple branche de bambou ou une fleur, de même le *tanka* arrive à traduire le fond de l'âme japonaise, non en quelques lignes, mais en quelques syllabes, laissant à l'imagination du lecteur le soin de faire naître toutes les idées que peuvent suggérer ces légers coups de pinceau.

Ces quelques poèmes, tout en nous révélant l'état d'âme du Mikado pendant la guerre, suffisent à nous donner la notion de ce qu'est le *tanka*, et à nous montrer comment les poètes japonais peuvent tirer le meilleur parti possible d'un genre où ils doivent comprimer si étroitement leur inspiration. Si court qu'il soit, un *tanka* peut, comme nous venons de le voir, être d'un sentiment profond et valoir, comme le sonnet, un long poème.

La poésie japonaise serait, il faut bien en convenir, fort dépourvue si elle n'avait d'autres moyens d'expression que des poèmes de trente et une syllabes. Elle se traduit sous une autre forme moins étroite, que les Nippons désignent sous le nom de *naga-outa*, ou « long poème », et qui ne diffère du *tanka* que parce que aucune limite ne lui est imposée. Mais les règles de la métrique sont identiques. Le *naga-outa*, pour être plus long que

Digitized by Google

le *tanka*, n'a pas de plus longs vers : il offre la même alternance de petits vers de cinq et de sept syllabes. La poésie japonaise n'a donc rien qui corresponde à notre fastueux alexandrin. Elle est figée dans le petit moule du vers que Mme Deshoulières adaptait à l'idylle. Et encore le *naga-outa* ne répond nullement à son nom, car en fait les Japonais ne font pas de longs poèmes. Les *naga-outa* ne sont généralement que de courtes pièces dont l'étendue ne dépasse pas les fables de La Fontaine.

Il faut mentionner parmi les *naga-outa* les savoureuses vieilles chansons dont Lafcadio Hearn a réuni un certain nombre. Ces chansons sont souvent d'un caractère burlesque. Une des plus amusantes, connue sous le nom de *Chanson comique*, nous prouve qu'au Japon comme dans le reste du monde la verve populaire s'exerce aux dépens du type que le vers final met en scène. Voici cette chanson telle que l'a traduite le célèbre japonisant :

Dans l'ombre de la montagne
Qu'est-ce qui brille ainsi ?
Est-ce la lune ? .. Est-ce l'étoile ?
Ou est-ce l'insecte du feu ?
Ce n'est ni la lune, ni l'étoile !
C'est l'œil de la vieille femme,
C'est l'œil de ma belle-mère qui reluit !

Chœur.

C'est son œil qui reluit !

A part sa métrique spéciale, la poésie japonaise offre quelques particularités d'un caractère bien oriental. Tel est le *makura-kotoba*, le mot « oreiller », ainsi nommé parce que, placé habituellement au commencement du vers, c'est le mot sur lequel le vers s'appuie comme sur un oreiller.

C'est une de ces épithètes conventionnelles puisées dans un vieux fonds de lieux communs, et qui rappellent certaines épithètes homériques, telles que la « mer aux flots bruyants », ou l' « Aurore aux doigts de rose ». Ces épithètes sont une survivance du vieux langage et remontent à une telle antiquité que

Digitized by Google

la signification en est devenue très incertaine, malgré l'usage qu'on continue à en faire. Aston en cite quelques-unes dont le sens est demeuré intelligible, telles que l'« oiseau de la maison », qui désigne le coq, la « cime brumeuse », qui s'applique au mont Mikasa, le « ciel immuable », le « matin brumeux ». Mais à côté de ces locutions qui s'adaptent à l'objet qu'elles qualifient, il en cite d'autres que les poètes japonais éprouvent un malin plaisir à détourner de leur sens primitif. L'épithète de « preneuse de baleines » peut, par exemple, s'appliquer à la mer. Mais que dire du poète qui s'en sert pour qualifier le lac Biwa, où jamais l'on ne vit baleine prendre ses ébats? L'épithète de « nid de reptiles » peut très bien convenir à un rocher, mais il est absurde de l'appliquer à la province d'Iwami, uniquement parce que, en japonais, *Iwa* a le sens de « rocher ».

Ces locutions, au nombre de plusieurs centaines, ont été réunies dans des recueils où le poète n'a qu'à faire son choix, comme dans nos dictionnaires de rimes. Presque toujours elles comptent exactement cinq syllabes, en sorte que le poète, en y ayant recours, trouve son premier vers tout fait, et ce n'est pas là un mince avantage pour le versificateur quand le poème entier se réduit à cinq vers qui ne comptent tous ensemble que trente et une syllabes.

Tout est petit au Japon, petits hommes, petits chevaux, petites maisons, petites montagnes, petits arbres, petits jardins, petits bibelots. On comprend donc que si la poésie japonaise a produit quelques chefs-d'œuvre dans la forme des *naga-outa*, cette forme n'a jamais joui d'une grande faveur auprès des Nippons, dont le génie national s'accommode mieux des minuscules *tankas*. Mais ce qu'on a quelque peine à comprendre, c'est que tout un peuple ait pu pendant tant de siècles se renfermer dans une forme aussi étroite d'expression poétique, pouvant à peine contenir une unique pensée ou une courte aspiration. Un fait montre combien le *naga-outa* fut de tout temps négligé pour le *tanka*. Le *Kokinchou*, vieux recueil qui ne contient pas moins de onze cents morceaux, ne compte pas plus de cinq poèmes dans la

Digitized by Google

forme du *naga-outa*, tous les autres étant dans la forme du *tanka*. Et cet engouement, qui subsiste encore de nos jours, a été fatal à tout progrès dans l'art poétique.

Les anciens poètes japonais, à cause de la difficulté de tout exprimer dans un poème de trente et une syllabes, avaient souvent recours à un moyen qui leur permettait de rendre plus intelligible la pensée du poème en l'insérant dans un conte en prose, qui lui servait d'introduction. C'est l'artifice dont usa l'auteur des contes d'Isé, *Isé Monogatari*, qui passent pour l'une des meilleures productions de l'ancienne littérature japonaise. Ces courts récits débutent invariablement par le mot *mukashi*, qui répond aux mots par lesquels s'ouvrent nos contes de fée, « il y avait une fois » ou « il y a bien longtemps ». Chaque conte encadre un ou deux *tankas*. En voici un intéressant exemple (1) :

« Il y a bien longtemps vivait à Kioto une femme qui habitait le pavillon de l'ouest occupé par l'impératrice. Elle y était visitée par un gentilhomme qui lui avait voué en secret un profond amour. Vers le dixième jour du premier mois, elle alla se cacher ailleurs. Il apprit quel était le lieu de sa retraite; mais comme ce lieu lui était d'un accès impossible, il se consumait de tristesse. Dans le premier mois de l'année suivante, les pruniers qui fleurirent devant sa maison le firent souvenir du précédent printemps. Il se rendit au pavillon de l'ouest et y demeura en contemplation. Mais combien tout lui parut changé ! Il finit par fondre en larmes et, s'asseyant sur le plancher brisé, se mit à songer avec amertume aux jours passés, jusqu'à ce que la lune se fût couchée. Et il composa ce poème avant de reprendre à l'aube le chemin de sa maison :

La lune ? Elle a fui.
Où sont les fleurs du printemps ?
Où sont les beaux jours ?
Hélas ! tout s'est dissipé,
Sauf mon immuable amour.

(1) D'après la traduction anglaise de M. Aston.

Digitized by Google

Ce poème, isolé du texte en prose, n'aurait qu'un sens bien vague; mais dans le cadre où l'auteur l'a mis, il devient d'un sentiment exquis. Il y avait là, pour nos poètes, le thème d'une élégie; le poète japonais a su exprimer dans un tout petit *tanka* la désespérance de l'amant à la vue des lieux qui ne se réjouissent plus de la présence de l'objet aimé. La lune et les fleurs du printemps n'ont pas cessé de briller; mais comme elles ne l'enchantent plus comme autrefois, il ne les voit plus, obsédé qu'il est par la seule pensée de son amour.

N'est-il pas curieux de découvrir chez les Japonais l'interprétation amoureuse de la nature bien avant que ce sentiment n'eût été exprimé dans ces vers de Lamartine, qui chantent dans toutes les mémoires :

Que me font ces vallons, ces palais, ces chaumières,
Vains objets dont pour moi le charme est envolé ?
Fleuves, rochers, forêts, solitudes si chères,
Un seul être vous manque, et tout est dépeuplé.

Pétrarque, le plaintif et mélodieux amant de Laure, fut, je crois, chez nous le premier à exprimer ce sentiment si délicat de l'état d'âme qu'est le paysage :

E cantare angeletti, e fiorir piagge
E di belle donne oneste alti soavi
Sono un deserto, e fere aspre e selvagge (1).

La constance en amour n'est pas une vertu propre à un peuple d'esprit enjoué et d'humeur versatile. C'est ce que montre bien la suite des aventures du héros. Après maintes autres affaires de cœur qui ne sont pas plus heureuses, il se met à voyager pour se distraire de ses chagrins. Au cours de ses voyages, il consacre des vers à la cime fumante du mont Asama et aux neiges du Foudjiyama. Il arrive enfin dans une province du Nord, où une jeune beauté des champs, désireuse de faire la connaissance d'un

(1) In morte di ma donna Laura. Sonetto XLII.

Digitized by Google

gentilhomme de Kioto, lui adresse en manière d'invitation un poème limité aux trente et une syllabes de rigueur. Il lui rend visite, mais il la quitte alors que la nuit n'est pas encore dissipée. Et attribuant son départ au chant du coq, elle exhale son dépit dans ces vers demeurés populaires chez les Japonais :

Quand l'aube viendra,
Je voudrais voir le renard
Dévorer ce coq
Dont le chant intempestif
Vient de chasser mon aimé.

Dans ses *Things Japanese*, Chamberlain cite Hitomaro et Akahito comme les deux étoiles de la poésie japonaise ancienne. Ces deux poètes chantaient au début du VIIIe siècle de notre ère. Après eux, le plus illustre, non seulement en vers, mais aussi en prose, est peut-être Tsourayouki, un homme de haute noblesse qui brilla vers l'an 930. On compte bien d'autres poètes de renom et aussi des poétesses. Mais les Japonais considèrent la poésie comme étant le produit d'une époque plutôt que d'un homme. Au lieu de publier séparément les œuvres de tel ou tel auteur, ils publient les anthologies de toutes les œuvres poétiques de telle période. Et cela répond bien au caractère d'impersonnalité qui distingue l'âme japonaise, caractère commun à tout l'Extrême-Orient, comme l'a montré M. Percival Lowel dans une étude très pénétrante (1). Le *Man-yochou*, ou « Collection d'une myriade de feuilles », est la plus ancienne de ces anthologies, et c'est aussi la plus estimée. Elle fut rassemblée au VIIIe siècle. Innombrables sont les commentaires auxquels se sont livrés les écrivains modernes pour en élucider les obscurités. Le *Kokinchou* (poèmes anciens et modernes), collection recueillie par Tsourayouki, date du commencement du Xe siècle, période dont le style est resté le modèle que tous

(1) *The Soul of the Far East*. Boston, 1888.

Digitized by Google

les poètes ont depuis lors essayé d'imiter. C'est en l'an 905 que le Mikado Daigo institua une commission composée de plusieurs poètes et lui donna la mission de réunir les meilleures œuvres produites pendant les cent cinquante dernières années. Le recueil, terminé en 922, ne contient pas moins de onze cents poèmes répartis sous les titres suivants : printemps, été, automne, hiver, félicitations, départs, voyages, noms de choses, amour, tristesse et miscellanées. Ce sont, pour la plupart, des *tankas* composés sur des thèmes fournis aux concurrents de ces tournois poétiques par des juges qui n'attribuaient le prix qu'après un minutieux examen où chaque mot était pesé rigoureusement. On comprend que de tels poèmes devaient être d'une rare qualité artistique, mais que c'était plutôt de l'art pur que de l'inspiration poétique. Aston y relève beaucoup de pensées, d'acrostiches, de jeux de mots intraduisibles qui tiennent trop de place; mais il estime que, pour la perfection de la forme, les poèmes de cette époque sont inimitables et que c'est à ce genre de beauté que ce recueil dut sa grande popularité. Sei Chônagoun, écrivain du début du XIe siècle, ramène toute l'éducation d'une jeune fille à manier la plume, à faire de la musique et à dévorer les vingt-deux volumes du *Kokinchou*. Aujourd'hui encore, parmi les nombreux recueils de poésie japonaise, il n'en est pas de plus répandu que le *Kokinchou*.

Si les poètes japonais ont chanté l'amour, ils ont chanté aussi le vin. Innombrables sont les *tankas* qui célèbrent le merveilleux *saké*, cette eau-de-vie extraite du riz fermenté dont s'enivrent les Nippons. Voici quelques spécimens de ce genre de poèmes :

I

Comme il parlait bien,
Le philosophe fameux
Des anciens temps
Qui donna le nom de « sage »
A la liqueur de Saké !

Digitized by Google

II

Voulez-vous savoir
Ce que les sept philosophes
De l'antiquité
Mettaient au-dessus de tout ?
C'était le divin saké.

III

Si je pouvais être
Une autre chose qu'un homme
Oh ! je voudrais être
Une jarre de saké,
Afin d'en boire toujours.

Kino Tsourayouki est le nom du poète qui édita le *Kokinchou*. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il occupa divers emplois à la Cour de Kioto, qu'il prétendait descendre en droite ligne d'un Mikado et qu'il mourut en 946. Il est l'auteur de la préface du *Kokinchou*, écrite dans un style que les Japonais considèrent aujourd'hui encore comme un modèle classique. Ses réflexions sur la poésie japonaise sont intéressantes. En voici quelques-unes (1) :

« La poésie de Yamato (2) a sa racine dans le cœur humain, et c'est de là qu'elle pousse toutes les branches du langage. Parmi toutes les formes de l'activité des hommes, la poésie est celle au moyen de laquelle ils expriment les pensées de leur cœur par des métaphores empruntées à ce qu'ils voient et entendent. Que nous écoutions le chant du rossignol qui se plaît parmi les fleurs ou le cri de la grenouille qui habite les eaux, nous reconnaissons que de tous les êtres vivants il n'en est pas un qui n'ait sa chanson. La poésie touche sans effort le ciel et la terre et attendrit les dieux et les démons invisibles.

(1) D'après la traduction de M. Aston.
(2) Nom sous lequel les Japonais désignent leur pays.

Digitized by Google

C'est elle qui charme les entretiens des amants, c'est elle qui apaise le cœur des farouches guerriers.

» La poésie naquit en même temps que furent créés le ciel et la terre... A l'âge où régnaient les dieux, il n'y avait pas encore de mètre établi. Leur poésie était sans art et obscure. C'est à l'âge d'homme que Sousa-no-ouo fit le premier poème de trente et une syllabes. Et à mesure que se développèrent la pensée et le langage, nous pûmes exprimer l'amour que nous éprouvons pour les fleurs et les oiseaux, et les émotions que nous cause la vue du brouillard et de la rosée. Les progrès de la poésie doivent avoir été graduels, de la même façon que la marche du voyageur...

» Les Mikados des temps anciens, par les matinées de printemps où les fleurs s'épanouissaient, ou par les nuits d'automne où resplendissait la lune, avaient coutume de rassembler leurs courtisans et de leur demander des vers appropriés à la circonstance. Les uns se représentaient allant par les sentiers les plus difficiles à la découverte des fleurs qu'ils préféraient ; les autres décrivaient leurs tâtonnements dans la nuit sombre, à la recherche de la lune. Et le Mikado examinait toutes ces fantaisies et prononçait sur leur mérite. D'autres souhaitaient des jours heureux à leur maître, usant de toutes les métaphores. Et lorsque leurs cœurs débordaient de joie et de plaisir, lorsqu'ils éprouvaient un amour éternel comme la fumée qui s'élève du mont Foudji, lorsqu'ils soupiraient après un ami en imitant les soupirs du *matsoumouchi*, lorsque la vue des deux sapins de Takasayo et de Souminoyé suggérait à deux époux l'idée de vieillir ensemble, lorsqu'ils songeaient aux jours passés de leur jeunesse, c'est à l'aide de la poésie qu'ils réconfortaient leurs cœurs. Et c'est encore avec elle qu'ils apaisaient leurs cœurs lorsqu'ils voyaient, par une matinée de printemps, les fleurs détachées de leurs tiges, ou qu'ils entendaient, par un soir d'automne, la chute des feuilles, ou lorsque, chaque année, ils voyaient se réfléchir dans un miroir les neiges et les vagues, ou lorsqu'ils découvraient des emblèmes de la vie dans la rosée sur

Digitized by Google

l'herbe ou dans la fumée sur l'eau; ou encore lorsque, la veille heureux et prospères, ils se voyaient le lendemain, par un caprice de la fortune, condamnés à une misérable existence (1) ... »

Tsourayouki juge les poètes de son temps comme le ferait un de nos critiques littéraires contemporains :

« Henjó excelle dans la forme, mais la substance manque. L'émotion produite par sa poésie est passagère et peut être comparée à celle que nous causerait la vue d'un tableau représentant une jolie femme. Narihira déborde de sensibilité, mais sa langue est imparfaite. Son vers est comme une fleur fanée qui conserve néanmoins son parfum. Yasouhidé est habile dans l'emploi des mots, mais ceux-ci se marient mal avec le sujet : c'est comme si un boutiquier voulait se vêtir de belles soies. Kisen est profond, mais on ne voit pas bien comment la fin se relie au commencement. C'est comme la lune d'automne qu'obscurcissent les nuages de l'aube... Ono-no Komachi appartient à l'école de Soto-ori-himé des anciens temps. Il y a du sentiment dans ses poèmes, mais peu de vigueur. C'est comme une jolie femme qui souffre d'une mauvaise santé. Le manque de vigueur est d'ailleurs assez naturel chez une femme poète. Le vers de Kouronouchi est pauvre dans la forme. Il ressemble à un bûcheron qui, chargé de ses fagots, se reposerait à l'ombre de fleurs. »

Voici, extrait du *Kokinchou*, un joli *tanka* sur l'amour :

Amour, amour ! oh !
Qui donc a pu le premier
Te donner ce nom ?
Le mot n'est-il pas trompeur ?
Aimer, n'est-ce pas mourir ?

La pensée contenue dans ce petit poème a été très heureusement rendue par Chamberlain dans ces deux vers :

O love, who gave thee thy superfluous name ?
Loving and dying — is it not the same ?

(1) Allusions à des poèmes connus.

Digitized by Google

Si ce poème est d'un sentiment délicat, il est intéressant à un autre point de vue, c'est que le poète y personnifie l'amour, ce qui n'est guère dans les traditions du génie nippon. La langue japonaise contient en effet fort peu de termes abstraits. Ce n'est pas au Japon que le poète ou le peintre ont jamais songé à représenter l'amour sous les traits d'un petit enfant ailé armé de l'arc et du carquois, et l'on ne trouve guère dans la littérature japonaise les personnifications des Muses, des Vertus, des Grâces et des Furies que l'antiquité a léguées à la poésie d'Occident.

On voit à quel degré de concision et de brièveté sont parvenus les poètes japonais qui savent cristalliser dans les trente et une syllabes du *tanka* un sentiment, une pensée, un paysage. Et il semble vraiment qu'il ne soit pas possible de comprimer l'inspiration poétique dans des limites plus étroites. Et pourtant, tel est l'engouement des Japonais pour les infiniment petits, qu'ils ont su imaginer un genre de poème qui réalise ce miracle d'être une réduction du *tanka*. Le *haikai*, qui date du XVIe siècle, est un *tanka* amputé des quatorze syllabes que comptent ensemble les deux derniers vers constituant le second hémistiche ou *chimo-no-kou*. C'est donc un poème de dix-sept syllabes, dont les trois vers sont de cinq, de sept et de cinq syllabes. On en attribue l'invention à un prêtre bouddhiste, Yamasaki Sôkan, né en 1445, mort en 1534. Il cultivait surtout le genre comique. En voici un amusant spécimen :

S'il vient à pleuvoir,
Viens avec ton parapluie,
Lune de minuit.

La traduction ne peut rendre le jeu de mots. Un halo, en japonais, s'exprime en effet par le mot *kasa*, qui désigne aussi un large chapeau ou un parapluie.

La lune est un des thèmes favoris des poètes japonais. Matsoumaga Teitokou, qui vint un siècle plus tard (1562-1645),

Digitized by Google

dans la période de Yedo, lui a consacré des *haikai* dont voici un des plus connus :

La lune d'automne
Est la graine de sieste
Pour tous les humains.

Ce *haikai* a le sens suivant : la lune d'automne est si belle que les Japonais la contemplent une grande partie de la nuit et doivent le lendemain compenser la perte de sommeil par la sieste.

Les Japonais, qui ont le culte des papillons, leur ont consacré de charmants *haikai*. En voici un dû à l'inspiration de Harakida Moritaké (1472-1549) :

Tels des fleurs tombées
Qui retournent à leurs branches,
Les papillons volent.

Celui-ci exprime la même délicate comparaison :

La légèreté
Du papillon fait penser
A la fleur qui tombe.

Aux papillons sont consacrés les jolis poèmes que voici, qui font comprendre le profond intérêt que les Nippons portent aux papillons :

L'oiseau dans sa cage
Suit triste, d'un œil d'envie,
Le papillon libre.

* * *

Quand le papillon
Dort sur le brin d'herbe, il rêve
Encor qu'il se joue

* * *

L'écume est la fleur
Des vagues. Le papillon
Voudrait s'y poser.

Digitized by Google

***

Papillon d'automne,
Tu viens à nous. Pourquoi donc
N'as-tu plus d'amis ?

***

Papillon ailé,
Ou grâce de jeune fille,
C'est la même chose.

Lafcadio Hearn, le délicat écrivain qui fit du Japon sa nouvelle patrie, commente ainsi la pensée contenue dans ce petit poème : « La grâce des jeunes filles, vêtues en des robes aux longues manches tremblantes, fait songer aux mouvements gracieux des papillons. » Un vieux proverbe japonais dit que « même un diable, à dix-huit ans, est une fleur de l'ortie », c'est-à-dire, même un diable est joli à dix-huit ans (1).

Ces poèmes de dix-sept syllabes, on le voit, ne sont que de petits tableaux, de minuscules aquarelles, de gracieuses conceptions qu'invente la fantaisie des poètes nippons. Lafcadio Hearn ne fait nulle difficulté d'admettre que les vers en eux-mêmes ne plairont probablement que très peu, mais il est d'avis que le goût pour la poésie japonaise ne peut s'acquérir que petit à petit et que ce n'est que par degrés, après des études patientes, que l'on parvient à estimer toutes les qualités littéraires et artistiques que ces poèmes peuvent contenir. Il n'y a d'ailleurs que les Japonais qui puissent apprécier le sens caché des mots à double entente qu'on rencontre si fréquemment chez les poètes nippons. Nous ne pouvons pas découvrir dans leurs vers ce genre de beauté, pas plus qu'un Japonais ne pourrait apprécier à sa valeur exacte le célèbre vers de Crashaw sur les Noces de Cana :

Nympha pudica Deum vidit et erubuit,

(1) Lafcadio Hearn, Kwaidan.

Digitized by Google

que j'ose traduire par cet alexandrin :

La Nymphe en sa pudeur rougit devant son Dieu.

Mais ce vers doit sa beauté à un artifice, à un de ces gracieux jeux de mots que l'on rencontre si souvent chez les poètes japonais. Le mot *nympha* a une double valeur, étant employé par les poètes classiques pour signifier « la fontaine » et aussi « la Divinité de la fontaine ». En sorte que j'ose traduire le vers de Crashaw par cet autre alexandrin :

L'eau pure devint rouge à l'aspect de son Dieu.

Lafcadio Hearn ne craint pas d'avancer que des choses tout aussi belles et même beaucoup plus belles ont été exprimées plus d'une fois en dix-sept syllabes japonaises. En est-il bien sûr, et la liberté de son esprit critique n'est-elle pas entravée par son engouement pour le Japon, qui devait faire place, dans la dernière période de sa vie, à un sentiment tout contraire que révèlent les curieux aveux contenus dans sa correspondance intime ?

Une forme de poésie aussi étroite que la *haikai* eut ce résultat inévitable qu'elle induisit tous les Japonais à s'essayer dans l'art divin de parler en vers, et aussi, par contre-coup, qu'elle rendit presque impossible au vrai poète l'expression d'une idée vraiment grande. Ce qui assura la popularité du *haikai*, c'est qu'il n'offrait pas les mêmes difficultés techniques que le *tanka*, et que la composition en était pour ainsi dire à la portée de quiconque n'était pas dépourvu d'une certaine habileté. On trouve aujourd'hui encore de ces humbles poètes jusque dans les dernières classes du peuple, jusque parmi les traineurs de *djin-riki-cha*, qui savent embellir par la poésie leur misérable existence.

Un homme à peine lettré, du nom de Saikakou, a légué son nom à la postérité pour avoir su faire vingt mille *haikai* au cours d'une visite d'un jour à la chasse de Soumiyochi, ce qui lui

Digitized by Google

valut le surnom de « l'homme aux vingt mille poèmes ». L'histoire n'est sans doute qu'une légende, mais elle fait voir avec quelle facilité les Nippons composent ce genre de stances. « C'est, dit un écrivain japonais (1), cette simplicité de forme de notre expression poétique qui a mis celle-ci à la portée de presque tous. A chacun d'entre nous, sans distinction de classe et de sexe, a été accordé le plaisir sacré de satisfaire et de développer ainsi notre nature poétique, à la seule condition d'avoir un objet à chanter et de savoir compter trente et une ou dix-sept syllabes. »

On ne peut parler du *haikai* sans mentionner Matsoura Bacho (1644-1694) qui le mit en honneur en y introduisant des raffinements et des nouveautés qui en firent le rival du *tanka*. Bacho était un mystique de la secte de Zen, qui avait un but essentiellement pratique. Il voulait orienter la vie et la pensée des hommes vers une direction meilleure et plus haute, et pour atteindre ce but, il eut recours à cette branche de l'art qui s'appelle la poésie, et il en fit le véhicule de l'influence morale qu'il prétendait exercer. Le mot même de poésie (*haikai*) n'avait d'autre sens pour lui que celui de moralité. Si l'un de ses disciples venait à transgresser le code de la pauvreté, de la simplicité, de l'humilité, de la patience, il le reprenait en disant : « Ce n'est pas poétique », voulant dire par là : « Ce n'est pas conforme à la règle de vie. » Il possédait une connaissance intime de la nature et il avait une sympathie plus intime encore pour les hommes de toutes les conditions ; ne s'isolant jamais de ses semblables, il vivait dans le monde gaiement (2).

Grâce à la biographie de Bacho que nous a laissée Chotei Kinsoui, nous savons qu'il appartenait à une famille de Samouraï attachée au Daïmio de Tsou, dans la province d'Isé. Il doit le nom sous lequel il est connu à un bananier (bacho) qu'il

---

(1) Okakoura, *The Japanese Spirit.*

(2) B. H. Chamberlain, *Bashô and the Japanese Epigram. T. A. S. J.*, t. XXX, part 2.

Digitized by Google

planta devant sa maison à Yedo. En sa qualité de prêtre bouddhiste, il étudia la doctrine de Zen et le taoïsme, et il était aussi, à ses heures, artiste et poète. Il fit de longs voyages jusque dans les provinces les plus reculées, et on trouve aujourd'hui encore au Japon de nombreuses traces de son passage à cause de l'habitude qu'il avait d'écrire sur les pierres des poèmes de sa composition. C'est au cours d'un de ces voyages qu'il tomba malade à Osaka et mourut à l'âge de 50 ans. Pendant les belles nuits d'été, il aimait à cheminer au clair de lune. Une nuit que la lune était dans son plein et si brillante qu'il faisait clair comme au milieu du jour, il s'arrêta dans un village où il rencontra une caravane de voyageurs qui buvaient du saké et mangeaient en plein air en admirant le clair de lune. Et tout en buvant et mangeant, ils s'amusaient à composer des *haikai*. Bacho, qui les observait, fut charmé de voir que de simples campagnards étaient initiés à d'aussi raffinés jeux d'esprit. Tandis qu'il les écoutait, il attira l'attention de l'un d'eux qui s'écria : « Voyez donc ce prêtre qui semble être un pèlerin. Ce n'est peut-être qu'un prêtre mendiant, mais n'importe, invitons-le à se joindre à nous. » Et tous d'applaudir à la proposition. Bacho entra donc dans le cercle, où il s'assit modestement sur le siège le plus bas. Celui qui l'avait remarqué lui dit : « Chacun ici doit composer quelque chose en l'honneur de la pleine lune. Vous devez en faire autant. » Bacho s'excusa, disant qu'il n'était qu'un humble campagnard. Comment donc pourrait-il prétendre à divertir l'honorable compagnie ? « Non, non ! dirent-ils. Nous n'admettons pas votre excuse. Bon ou mauvais, vous devez nous composer un vers au moins. » Bacho dut bien finir par s'exécuter. Il sourit, croisa les bras, et dit : « Je veux donc, puisque vous le voulez, vous composer un vers :

« C'était la nouvelle lune. »

« La nouvelle lune ! Comme ce prêtre est donc sot ! » s'écria

Digitized by Google

l'un des campagnards. « Mais c'est là le sujet du poème ! » « Laissons-le continuer, dit un autre, il nous amusera beaucoup. » Ils firent cercle autour de lui et l'accablèrent de moqueries et de lazzi. Mais Bacho continua sans s'émouvoir :

C'était la nouvelle lune !
Or j'en attendais une autre,
Et voici que cette nuit
L'attente est récompensée.

Tous furent émerveillés. Ils reprirent leurs places et voulurent connaître le nom d'un prêtre qui ne devait pas être un prêtre ordinaire pour savoir faire des vers aussi remarquables. Bacho répondit en souriant : « Mon nom est Bacho, et je voyage en pèlerin pour pratiquer l'art du *haikai.* » On peut juger de la stupéfaction des campagnards, qui se confondirent en excuses pour avoir manqué de respect au poète « dont le nom suave était connu dans le monde entier ». Ils appelèrent aussitôt tous leurs amis qui s'intéressaient aux *haikai,* et organisèrent une fête en l'honneur du poète.

Cette petite scène de mœurs n'a pas d'autre intérêt pour nous que de montrer toute la faveur dont jouissait le *haikai* même auprès des classes les plus humbles, même auprès des paysans. Telle était, en effet, la popularité de Bacho, qu'il n'était pas jusqu'au dernier des gardeurs de troupeaux qui ne connût son nom. C'est que Bacho sut porter le *haikai* à une perfection qu'il n'était pas possible de dépasser. Chacun de ces petits poèmes offre, aux yeux des Japonais, les mêmes charmes que ces minuscules figurines, merveilles de patience, d'adresse et d'ingéniosité, que ciselaient les anciens artistes nippons. Ce sont des bijoux dans lesquels sont enchâssées des perles rares. Mais dans leur cadre étroit il n'y a place que pour une ligne à peine dessinée, et le lecteur japonais peut seul saisir le trait et le développer. Pour nous autres Occidentaux, les *haikai* deviennent obscurs à force de concision. Voici, par exemple, un *haikai* de

Digitized by Google

Bacho qui n'a aucun sens pour nous, et qui en a plus d'un pour un Japonais :

Nuage de fleurs !
Quoi ? la cloche d'Ouyeno
Ou d'Akasuka ?

Ces dix-sept syllabes nous laissent parfaitement indifférents. Mais elles éveillent chez un habitant de Tokio tout un monde de charmantes images. Elles le transportent dans son délicieux parc de Moukodjima, sur les bords de la rivière Soumida qu'ombragent les cerisiers en fleurs, et elles évoquent à ses yeux les temples merveilleux d'Ouyeno et d'Akasuka. Et M. Aston, qui connaît son Tokio et qui sait se mettre dans la mentalité d'un Nippon, développe la pensée du poème comme le ferait un authentique Nippon. Voici donc le sens de ces dix-sept syllabes : « Les cerisiers de Moukodjima portent une telle profusion de fleurs, que c'est comme un nuage qui intercepte la vue. J'entends le son lointain d'une cloche. Est-ce la cloche du temple d'Ouyeno ou celle d'Akasuka? » On voit, d'après cet exemple, qu'un étranger non initié ne peut saisir la plupart des allusions contenues dans les *haikai* de Bacho.

Voici, du même auteur, quelques tableautins plus intelligibles :

Un ancien marais !
A chaque saut de grenouille,
Son eau rend un son.

La première neige :
Assez pour faire fléchir
Le gladiolus.

Par ce soir d'automne
Sur une branche fanée
Se tient un corbeau.

Voici un *haikai* qui est un miracle de concision, puisqu'il ne renferme que cinq mots dans le texte original :

Les convolvulus
Sont venus orner mon seau.
Puisons l'onde ailleurs.

Digitized by Google

Voici, selon M. Chamberlain, le sens de l'énigme. Chio, qui était une femme poète, étant allée un matin à son puits pour y puiser de l'eau, remarqua que des convolvulus avaient enroulé leurs vrilles autour de la corde. Elle ne put se résoudre à porter le trouble parmi ces jolies fleurs. Laissant donc son puits aux convolvulus, elle alla demander de l'eau chez une voisine. Tout cela se trouve dans cette charmante miniature.

Mais si jolie que puisse être une vignette, elle n'a d'autre mérite que sa joliveté. Le *haikai* est trop étriqué, trop petit pour occuper une place dans l'histoire de la littérature. Dazai Chountai, un Japonais, définit le *haikai* une chose stupide (tsoutanakimono), et un autre Japonais, Chôtei Kinsoui, admet que cette définition doit être acceptée par tout homme supérieur. Et pourtant, tel fut l'engouement du Japon pour ce genre de composition, que Bacho, dont la popularité fut immense, forma des disciples qui à leur tour formèrent des légions d'élèves. Les amateurs de *haikai* tenaient dans toutes les villes du Japon des conférences mensuelles, et beaucoup de professeurs gagnaient leur vie dans l'art de composer des *haikai*.

On peut conclure de ce rapide coup d'œil sur la poésie des Nippons que si elle est souvent ingénieuse, elle n'est jamais géniale. Le génie est ce qui lui manque le plus. Elle est trop étroite pour contenir de grandes pensées, de hautes envolées. Elle n'a ni largeur ni profondeur. Dans son étude sur la littérature japonaise, M. Chamberlain émet l'opinion que ce qui l'a étouffée c'est l'atmosphère de cour et aussi l'influence de la femme pendant les premiers siècles, à moins que ce ne soit le formalisme chinois au milieu duquel elle a grandi. Mais elle semble affectée aussi d'une tache originelle où il faut chercher la cause de sa faiblesse, sans quoi on ne s'expliquerait pas que le contact du vieux Japon avec l'Inde et la Chine, du shintoïsme avec le bouddhisme, avec le catholicisme, et plus tard avec les idées hollandaises n'aient pu exercer une plus heureuse influence. Et il faut bien reconnaître que le Japon n'a produit aucun vers

Digitized by Google

immortel. En poésie comme dans l'art musical, le Japon n'a point dépassé ses frontières. Et c'est fort heureux, car du jour où, en poésie, le Japon voudra imiter l'Europe, c'en sera fait de ce qui constitue le charme de son art poétique si profondément différent du nôtre. Lorsque de maladroits novateurs ont essayé de substituer à l'antique *tanka* et à sa forme concise éprouvée par les siècles des poèmes dans le goût de ceux de Hugo, de Lamartine, de Byron, ils sont tombés dans la même erreur que celle du prince Ito, coupable de la substitution du corset à l'antique et gracieux kimono. Les Japonais, qui ont subi l'influence occidentale en tant de domaines divers, doivent se garder avec un soin jaloux de subir cette influence dans le domaine des arts. En poésie surtout, ils ne sauraient être trop conservateurs.

Digitized by Google

La protection légale des travailleurs,

lecture faite par Ernest MAHAIM, professeur à l'Université de Liége, correspondant de l'Académie.

« De toutes les inventions du XIXe siècle en matière d'organisation sociale, la législation du travail est la plus largement répandue. Le début du XXe siècle la trouve régnant sur un plus vaste territoire que la bibliothèque publique ou la caisse d'épargne. Elle a peut-être une portée plus grande même que l'école primaire ou l'agent de police. »

Ces lignes de Sidney Webb (1) caractérisent d'une façon frappante le mouvement législatif qui, depuis un peu plus d'un siècle, emporte les nations industrielles contemporaines vers un état social nouveau, dont nous ne connaissons point les idées directrices. Nous les devinons à peine. Tout ce que nous en savons, c'est qu'elles seront différentes des nôtres, parce qu'elles partiront de jugements de valeurs différentes.

Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer le chemin parcouru dans les opinions. Aujourd'hui, non seulement tout le monde admet la légitimité de l'intervention de la loi dans le règlement du travail, mais les partis les plus conservateurs s'ingénient à la rendre plus profonde et plus étendue.

On ne discute plus guère que la mesure de l'intervention, et les opposants de principe ne sont plus que ceux qui défendent des intérêts, ou quelques esprits témoins, si vous me permettez cette expression empruntée au langage des laboratoires, de ces esprits dont la destinée est de répéter aux générations nouvelles les enseignements dépassés.

---

(1) Préface à Hutchins et Harrison, *History of factory legislation*. London, King, 1903, p. 5.

Digitized by Google

C'est que la protection légale des travailleurs a marché avec les progrès du capitalisme, avec l'augmentation numérique et l'organisation du prolétariat, avec la démocratie, bref, avec le régime moderne.

Elle apparaît en Angleterre aussitôt après la grande révolution industrielle de la fin du XVIIIe siècle, quand la fabrique et le machinisme sont venus bouleverser le système de la production. Du jour, en effet, où le régime de la liberté absolue a pu s'établir dans le contrat de travail, il a donné lieu à des abus tellement criminels que la conscience publique s'est révoltée. La première loi est ce modeste Act du Parlement de 1802 qui demandait que les enfants — et il y en avait de six ans — ne travaillassent pas plus de douze heures par jour (1).

Mais cette loi, vous le savez, n'a jamais été exécutée (2). La législation resta lettre morte jusqu'en 1833, époque où fut

---

(1) 42 George III, c. 73 : « Health and Morals of Apprentices Act, 1802. » Il portait : La durée journalière du travail des « apprentis » devait être limitée à douze heures. Le travail de nuit (des apprentis) devait être graduellement réduit et supprimé en 1804. Les apprentis devaient recevoir l'instruction : lecture, écriture, arithmétique; on devait donner un vêtement à chacun d'eux par an. Les fabriques devaient être blanchies à la chaux deux fois par an, et en tout temps convenablement ventilées; des dortoirs différents devaient être aménagés pour les apprentis de sexe différent, et pas plus de deux enfants ne devaient partager un lit. Les apprentis devaient assister aux services religieux au moins une fois par mois. En réalité, il s'agit moins d'une loi protectrice du travail que d'une extension de la loi « des pauvres » de la reine Élisabeth sur les apprentis des paroisses. En effet, la loi ne s'appliquait qu'aux enfants — sans limitation d'âge — placés par les paroisses (notamment de Londres) censément en « apprentissage » dans les nouvelles fabriques Ces enfants étaient logés, nourris et vêtus aux frais des employeurs; mais ils subissaient de mauvais traitements et leur vie était un enfer. On a des mémoires du temps et des témoignages sans nombre — L'Act fut adopté sans opposition. Le Gouvernement était présidé par le premier Sir Robert Peel, lui-même propriétaire de filatures, où il reconnaissait naïvement que des abus considérables existaient. V. Hutchins et Harrison, *op. cit.*, pp. 16 et suiv.; Alfred (= S. Kydd), *History of the factory movement*, 1857, pp. 15 et suiv.

(2) L'exécution en était laissée aux juges de paix, qui devaient eux-mêmes désigner, parmi eux, deux inspecteurs, dont un devait être un clergyman.

Digitized by Google

instituée l'inspection du travail (1). Il suffit de rappeler qu'il n'y avait que quatre inspecteurs pour tout le Royaume-Uni, pour constater que l'application de la loi ne put être bien rigoureuse. Les temps, d'ailleurs, n'étaient point encore venus où le contrôle de l'opinion publique et de l'organisation ouvrière pouvait s'exercer sur le législateur.

Le premier pas décisif fut, encore en Angleterre, la loi du 8 juin 1847, qui limitait à dix heures par jour le travail des femmes dans l'industrie textile (2). De nombreuses et successives retouches, pendant trente années, aboutirent en 1878 à la première loi générale s'appliquant aux fabriques et aux ateliers (3). A partir de cette époque, l'action du législateur ne fait que s'accentuer (4).

---

(1) Les inspecteurs, nommés par le Gouvernement, étaient indépendants des autorités locales et des industriels. De là, le progrès dans l'application de la loi. La loi de 1833 (3 et 4 Will. IV, c. 103) contient également des dispositions de protection : interdiction du travail de nuit aux adolescents au-dessous de 18 ans, et limitation de la durée du travail à 12 heures par jour ou 69 heures par semaine. Les enfants étaient admis à 9 ans, et jusque l'âge de 13 ans ne pouvaient travailler plus de 9 heures par jour ou 48 heures par semaine.

(2) 10 et 11 Vict., c. 29. La loi ne passa qu'après une propagande intense de plus de cinq ans. C'est à l'occasion de cette loi que la controverse théorique prit pour la première fois un grand développement. Il y a un magnifique discours de MACAULAY à la Chambre des Communes, en mai 1846 (*Works*, vol. VIII, pp. 360 et suiv.), qui vaut encore la peine d'être lu.

(3) La réforme ne fut efficace qu'après la loi du 5 août 1850, qui empêcha la possibilité des relais par lesquels on éludait la loi. — Des lois de 1860, 1861, 1864, 1867 étendent la protection à d'autres industries. — L'Act de 1878 (*Factory and Workshop Act*) élève à 10 ans l'âge d'admission des enfants et permet aux inspecteurs d'imposer des conditions d'hygiène dans les ateliers.

(4) Les principales lois sont celles de 1891, contenant pour la première fois des dispositions relatives au travail à domicile; le *Factory and Workshop consolidation Act* du 17 août 1901 (1. Edw. 7, c. 22), véritable code en 163 articles; la loi du 14 août 1903 sur la réglementation du travail des enfants; celle du 21 décembre 1908 contenant limitation (à 8 heures) de la durée du travail souterrain dans les mines de houille; celle du 20 octobre 1909 (Trade Boards Act, 1909, instituant des conseils d'industrie ayant le pouvoir de déterminer un salaire minimum dans les industries à domicile.

Digitized by Google

De même que l'Angleterre avait précédé les autres nations européennes dans l'industrialisme, de même elle les avait devancées dans la protection légale.

La première loi protectrice sur le continent est une loi prussienne de 1839 sur le travail des enfants (1). Adoptée et étendue par la Confédération de l'Allemagne du Nord en 1869, elle fut reprise par l'Empire et maintenue jusqu'en 1878, où une nouvelle loi fut promulguée. Le grand édifice des assurances sociales commença à s'élever de 1880 à 1884 (2). La loi du 1er juin 1891 renferma pour la première fois une limitation générale de la durée du travail des femmes.

En France, ce sont les écrits de Villermé qui ont donné l'éveil (3). La première loi, sur le travail des enfants, date du 22 mars 1841. Puis vinrent les deux décrets de 1848 dont l'un, celui du 9 septembre, limite à douze heures la durée journaliere du travail des ouvriers adultes dans les fabriques. Mais faut-il vous rappeler que l'application n'en fut jamais réalisée? En 1874 seulement est promulguée une loi efficace sur le travail des enfants. Elle est revisée et étendue aux adolescents et aux femmes en 1892 et en 1893. La loi Millerand-Colliard de 1900 introduit, par paliers, la journée normale de dix heures dans les établissements où travaillent à la fois des ouvriers adultes et des femmes.

En Suisse, la loi fédérale du 23 mars 1877 est venue se

---

(1) Elle interdisait le travail des enfants au-dessous de *neuf* ans dans les usines et fabriques, et limitait à 10 heures par jour le travail des ouvriers au-dessous de 16 ans.

(2) Les lois d'assurances sociales ne rentrent pas dans la protection légale au sens étroit, mais dans la protection légale au sens large. On ne peut pas en faire abstraction, même dans un résumé très succinct, quand il s'agit de l'Allemagne, car elles y ont inauguré une ère nouvelle. En outre, imitées partout à l'étranger, elles ont une portée internationale. [E. Mahaim, *L'esprit d'une législation*. (Revue des Accidents du travail, 1903.)]

(3) Son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* (Paris, 1840, 2 vol.) est une œuvre de tout premier ordre.

Digitized by Google

substituer à diverses lois cantonales et elle est à citer, parce qu'elle décrète notamment la journée normale de onze heures pour tous les ouvriers adultes des fabriques.

Je ne vous conduirai pas dans tous les pays industriels, mais vous m'en voudriez si je passais le nôtre sous silence. Il a mis du temps, vous le savez, à suivre l'exemple de ses voisins. Cependant, les abus de la liberté sans contrôle se firent sentir dès le régime hollandais, mais sans aboutir à une intervention législative. Une enquête administrative, ordonnée par Nothomb en 1843, révéla une situation déplorable, à laquelle les rapporteurs — parmi lesquels nous retrouvons le nom toujours honoré d'un membre de notre Compagnie, Ducpetiaux — proposèrent de porter remède par une loi contenant tous les éléments de la protection légale (1848) (1). L'opinion publique, il est bon de le dire, ne resta pas indifférente. Des réclamations et des pétitions émanant d'autorités communales et provinciales, d'industriels même, notamment à Gand (2), amenèrent Rogier

---

(1) Voyez *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants.* Bruxelles, 3 vol., 1846-1848. Le projet limitait à 12 ½ heures sur 24 la durée journalière du travail des ouvriers de l'un et de l'autre sexe âgés de plus de 18 ans; fixait à 10 ans l'âge d'admission des enfants; organisait le demi-temps pour les enfants de 10 à 14 ans, avec l'obligation de fréquenter une école; fixait à 10 ½ heures la journée des ouvriers de 14 à 18 ans; leur interdisait le travail de nuit et le travail du dimanche; fermait complètement les mines aux filles et aux femmes, n'y admettait les enfants qu'à partir de 12 ans; prévoyait l'inspection; donnait des pouvoirs généraux de police au Gouvernement et ordonnait l'affichage de la loi et des règlements.

(2) Un Congrès d'hygiène, tenu à Bruxelles en 1852, émit un vœu dans ce sens. Il y a une pétition à la Chambre émanant de chefs d'établissements industriels de Gand dès 1853 et demandant la limitation des heures de travail, même pour les adultes. Sur rapport de M. De la Coste, elle fut renvoyée, le 30 avril 1853, au Ministre de l'Intérieur. La Chambre de commerce et le Cercle commercial de Gand la renouvelèrent en 1859. Elle fût de même renvoyée au Ministre le 11 mai 1859, sur un rapport de M. De Boe, appuyé par MM. Ernest Van den Peereboom et Manilius. Des exploitants de charbonnages du Hainaut demandaient en 1852 que le travail souterrain des mines fût interdit avant l'âge de 15 ans. Le Conseil provincial du Hainaut émit des vœux en ce sens en 1852, 1853, 1854.

Digitized by Google

à présenter, en 1859, un projet de loi, moins avancé que celui de la Commission de 1848, mais dont tous les articles ont passé depuis lors, développés, dans nos lois. Il y avait là jusqu'à l'inspection du travail, jusqu'au règlement d'atelier, jusqu'au repos dominical. Ce projet resta dans les cartons de la Chambre (1).

Ce sont encore des pétitions d'industriels et de conseils communaux, des vœux de congrès et de l'Académie de médecine (2) qui provoquèrent, en 1869, un grand débat à la Chambre, où s'affirma l'opposition résolue du Gouvernement à toute intervention législative, même en faveur des enfants (3).

---

(1) Il contenait : l'interdiction du travail industriel et des usines pour tout enfant au-dessous de 12 ans; la limitation à douze heures par jour du travail des femmes de tout âge et des ouvriers au-dessous de 18 ans; l'interdiction d'employer au travail les femmes de tout âge et les ouvriers de moins de 18 ans les dimanches et jours de fête reconnus par la loi. Il imposait un registre d'inscription des ouvriers et un règlement d'atelier. Il prevoyait la réglementation des écoles-manufactures et des ateliers d'apprentissage, ainsi que l'inspection du travail et des sanctions pénales.

(2) Vœu du Conseil provincial du Brabant en 1860. En 1862, c'est la pétition du Conseil communal de Marchienne-au-Pont qui, sur un rapport favorable de M. Van Humbeek, fait l'objet de discussions à la Chambre, le 2 et le 4 décembre 1862. — Au Congrès des Catholiques, à Malines, en 1864, M. Casier-de Hemptinne, de Gand, prononça un discours qui fit sensation. — L'Académie de médecine s'occupa de la question en 1867 et en 1869. — Le Conseil communal de Gand revint à la charge en 1867-1868. M. Ad. Wagener (échevin de la ville et professeur à l'Université) a publié, sous le titre : *De la nécessité, au point de vue de l'instruction primaire, d'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures*, une brochure de 106 pages (Gand, impr. Annoot-Braeckman, 1868) qui n'est autre que le rapport du Collège, et qui est fort intéressante. — La Ligue de l'Enseignement, en 1869, présenta aux Chambres une pétition demandant à la fois l'instruction obligatoire et la réglementation du travail infantile. C'était aussi l'objet d'une pétition du Conseil communal de Saint Josse-ten-Noode, dont M. Funck se fit le défenseur à la Chambre.

(3) Cette discussion eut lieu à propos du budget de l'Intérieur. Un discours de M. Funck, le 26 mars 1868, avait lié la question de l'instruction obligatoire à celle de la limitation du travail des enfants. M. Pirmez, Ministre de l'Intérieur, avait répondu qu'il examinerait. C'est cette réponse qu'il présenta le 15 janvier 1869 (*Annales*, Chambre, pp. 260 et suiv.). La thèse était que la nécessité de l'intervention de l'État n'était pas démontrée pour les enfants, qu'elle serait d'ailleurs inutile

Digitized by Google

Je citerai, comme une nouvelle étape, l'adoption par la Chambre, en 1878, d'un projet limitant le travail des enfants dans les mines, projet dû au Dr Vleminckx, Guillery étant rapporteur de la Section centrale, parce qu'il fut défendu avec succès par notre éminent confrère, M. Beernaert. Mais son éloquence ne parvint cependant pas à vaincre les résistances du Sénat (1). La réforme fut introduite par l'arrêté royal sur les mines du 28 juin 1884, contresigné par M. Sainctelette.

Il faut arriver aux troubles de 1886 pour voir une modification considérable dans l'attitude des classes dirigeantes. Des travaux de la Commission du travail est sortie, vous le savez, une série de lois protectrices, qui n'a pas cessé de se développer. Nous avons maintenant, nous aussi, des textes réglementant la durée du travail des ouvriers adultes, et l'on sent bien que l'œuvre n'est que commencée et qu'il n'est plus au pouvoir de n'importe quel gouvernement, je ne dis pas de la renverser, mais de l'arrêter.

Ainsi, depuis le Nouveau Monde et l'Australie jusqu'à

---

et inefficace; qu'il valait mieux attendre la réforme de la bonne volonté des employeurs. M. d'Elhoungne lui répondit le 19 janvier, par un discours extrêmement remarquable, où la thèse de la protection légale des enfants et même des adultes est exposée avec éloquence. (*Annales*, Chambre, 1869, pp. 278 et suiv.) La preuve que le Cabinet attachait une certaine importance au débat, c'est que Frère-Orban y intervint : il porta tout son effort à démontrer l'inefficacité de l'inspection du travail en Angleterre. — Bien que M. Pirmez n'eût plaidé que l'inopportunité, on ne pouvait se tromper sur les intentions du Gouvernement : Voyez *De la nécessité, au point de vue de l'instruction primaire, d'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Second rapport et discussion en séance du Conseil du 12 mars 1870.* (Gand, 1870, 12 pages.) Voyez aussi R. DE RIDDER, *De la limitation du travail des enfants dans les manufactures.* (REVUE DE BELGIQUE, 1878, p. 306.)

(1) La proposition Vleminckx est du 23 janvier 1872. Elle fixait à 14 ans pour les garçons, 15 ans pour les filles, l'âge d'admission au travail souterrain des mines. Le rapport de M. Guillery est du 16 mars 1872. — La discussion n'eut lieu que le 8 février 1878, sur une proposition de M. Auguste Couvreur. La Chambre adopta, par 53 voix contre 27, l'âge de 12 ans pour les garçons et celui de 13 ans pour les filles !

Digitized by Google

l'Empire des Tsars, nous voyons la même préoccupation s'imposer aux gouvernements et aux parlements. Est-ce trop dire que dire qu'un ordre juridique nouveau s'élabore dans l'humanité tout entière ?

Il y a plus : non seulement la législation du travail s'impose comme une nécessité nationale, mais la voici qui gagne l'ordre international. Sous l'impulsion d'une association dont il me sera bien permis d'apprécier hautement l'influence, des conférences diplomatiques ont rapproché les gouvernements, des traités ont été conclus (1). C'est un signe, c'est un présage indubitable. Chaque fois qu'un grand progrès se fait dans la conscience de l'humanité, il se traduit dans la vie internationale. C'est, au début du XIXe siècle, la défense de la traite des esclaves, — c'est, plus tard, la reconnaissance de la propriété littéraire et artistique, progrès de la probité, — ce sont ces innombrables conventions facilitant le mutuel commerce entre nationaux d'États étrangers, nécessité sentie du rapprochement des peuples, — ce sont les conventions d'arbitrage, le règlement de la guerre elle-même, qui témoignent de la croissance même des sentiments d'humanité, — ce sont ces admirables conventions de droit international privé de La Haye, qui marquent à un si haut point le sentiment grandissant de la communauté de droit qui règne et doit régner entre les nations. C'est pourquoi les conventions de Berne de 1906, si modestes qu'elles soient, ne sont pas sans portée : elles manifestent chez les gouvernements le souci de consolider chez les uns, d'étendre chez les autres, les conquêtes de la justice en matière de travail.

Ces progrès de la législation du travail ne laissent pas d'inquiéter un certain nombre d'observateurs. Où va-t-on dans cette voie ? Que nous réserve l'avenir, si chaque session parlementaire va nous apporter des règlements et des charges, des

(1) Voyez mes articles sur l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs dans la *Revue économique internationale*, 1904, 1905, 1906, 1908, 1911.

Digitized by Google

limitations, des restrictions, des prohibitions ? Que restera-t-il de notre liberté ? Vous vous rappelez qu'Herbert Spencer n'hésitait pas à prédire — en 1884 déjà — le retour à l'esclavage (1).

Je viens, Messieurs, de prononcer le mot de liberté, mot magique, employé par tous les partis, par tous les peuples, dans tous les temps. Aucun mot n'a, dans la langue politique, plus de significations différentes. Vous savez assez comment, dans la matière qui nous occupe, il résume une doctrine et un programme. C'est au nom de la liberté économique que s'est faite la grande révolution industrielle. Quand la classe des capitalistes, commerçants et industriels, parvint à ravir sa part de pouvoir à la classe des propriétaires fonciers, elle l'obtint au nom de la liberté. « Laissez-nous faire », aurait dit à Colbert le négociant Legendre, et c'est, dit-on, l'origine — et la meilleure version, à mon sens, — de la maxime : laissez faire, laissez passer.

Transportée du régime des échanges internationaux dans celui du travail, cette doctrine parut, à un certain moment du XIXe siècle, la solution de tous les problèmes. Il n'y avait, semblait-il, qu'à proclamer l'abstention complète de l'État en toute matière économique pour réaliser l'optimum social.

Ceux qui partagent aujourd'hui encore cette opinion sont parfois étonnés d'entendre défendre la législation du travail au nom même de la liberté. Et cependant, rien n'est plus logique, rationnel, incontestable.

Arrêtons-nous, si vous le voulez, à cette proposition. Elle vaut la peine d'un examen.

Vous n'attendez pas de moi que je vous propose une définition formelle de la liberté. Le droit romain nous a enseigné que toute définition était un danger. Entendons par là qu'elle n'est

---

(1) *The coming Slavery*. (CONTEMPORARY REVIEW, February, 1884.) — Voyez la réponse d'ÉMILE DE LAVELEYE, *The State versus man*, même revue, avril 1885, avec la réplique de Spencer.

Digitized by Google

souvent qu'une manière de postuler à l'avance ce qu'on a à démontrer. Mais on m'accordera bien, je pense, que le centre de la notion peut être caractérisé en disant que « la liberté consiste essentiellement à *faire ce qu'on veut* ». C'est le jeu de la volonté, voire du caprice, du citoyen (1).

Or, cette volonté ne serait évidemment sans obstacles que si l'homme était isolé. Dès qu'il y a société, — imaginez-la aussi peu compliquée, aussi lâche que vous voudrez, — le fait seul que plusieurs volontés seront présentes leur fera naître des obstacles, des entraves. Il n'y a pas de liberté absolue dans un système social, à moins d'admettre que chacun ne voudra jamais que ce que l'autre ne voudra pas, ce qui est vraiment trop illusoire. Dès lors, la volonté de l'un limite nécessairement la liberté de l'autre, qu'il s'agisse de volonté individuelle ou de volonté collective. C'est pourquoi il est de toute impossibilité de garantir, de recommander comme une politique universelle *la liberté* en général. La notion de liberté, en matière politique, est nécessairement relative (2).

---

(1) Nous parlons ici de la liberté politique. C'est une recherche des plus intéressantes — souvent tentée — que de déterminer les rapports entre la liberté politique et le libre arbitre psychologique. Il me paraît que la théorie de M. Bergson est de nature à faciliter les voies, sur ce terrain malaisé de la philosophie. (Voyez *Essai sur les données immédiates de la conscience*. Paris, 1889.) Mais c'est tout à fait hors de mon sujet. La liberté politique est essentiellement une liberté de faire, une liberté d'action, parce que la notion est une notion sociale, qui implique des « réactions » d'individu à individu. (Voyez Waxweiler, *Esquisse d'une sociologie*. Bruxelles, 1906, p. 62.) Elle ne s'applique donc pas à la pensée pure, non exprimée, non manifestée à l'extérieur.

(2) Même la liberté de *conscience*. En effet, tout *culte* tend à l'universalité, à la « catholicité », et il se trouvera toujours quelque croyant assez fanatique, c'est-à-dire assez croyant, pour être blessé de la simple présence des non croyants. Un blasphème « blesse » ou « offense » un homme religieux. La plupart des cultes n'admettent pas le libre examen : ils trouvent que cette liberté porte atteinte à la leur. En ce qui concerne les expressions de la pensée en dehors de la religion, il est plus rare que la liberté de l'un soit la contrainte de l'autre; mais c'est une pure question de sensibilité. Un savant s'exaspère aux manifestations de l'ignorance. En un certain sens, la liberté de l'ignorance et de l'*indifférence* est un terrible

Digitized by Google

Si, cependant, on parle de la liberté sans ajouter de désignation, si l'on dit par exemple que la Révolution française nous a donné la liberté, c'est qu'on sous-entend quelque chose, et, en effet, on veut dire la liberté du peuple. Mais par le fait même, la Révolution restreignait considérablement la liberté du Roi. Etre pour la liberté voulait donc dire être pour la contrainte de la monarchie. Les deux idées sont rigoureusement complémentaires.

La vie de tous les jours nous offre d'innombrables exemples du même fait. Toute activité sans entrave limite en quelque mesure une autre activité. N'est il pas incontestable que la liberté de l'automobile restreint sérieusement celle du piéton? Et voyez-vous comment se proclamer pour la liberté des voies de communication, c'est, en fait, favoriser une classe de moyens de transport?

Ce sont là des notions banales et courantes, mais on n'en tire pas toujours les conséquences qu'elles comportent. Si la notion de liberté est relative, en effet, il faut nécessairement, pour que le mot ait un sens, indiquer la relation qui sert à le déterminer. On est pour la liberté de quelqu'un, pour la liberté d'une classe de citoyens, ou plus exactement pour la liberté de certaines volontés, appliquées à certains objets, mais on n'est pas et on ne peut pas être pour la liberté de tous et en tout.

On aperçoit, dès lors, pourquoi l'anarchie n'est pas un régime de liberté, et pourquoi la loi, en imposant des contraintes et des obstacles à certaines activités, en libère d'autres. Plus de Code pénal, plus de tribunaux, plus de gendarmes, quelle liberté — pour les voleurs — mais quelle contrainte pour les honnêtes gens! Si nous allons et venons, si nous avons quelque liberté individuelle, c'est qu'un vaste système de contraintes légales retient et contient des volontés adverses.

---

obstacle à la liberté de la science. Quant aux autres libertés fondamentales : d'aller et de venir, d'association, de réunion, du travail, etc., il ne viendra à l'idée de personne de contester qu'elles soient relatives.

Digitized by Google

De sorte que le droit n'est la liberté qu'à la condition de choisir judicieusement la série des volontés qu'il faut favoriser, à qui il faut accorder des privilèges si l'on adopte la terminologie de Remy de Gourmont (1). Et c'est une illusion bien funeste que de croire que toute abstention est conforme à la liberté. L'abstention, le silence, l'inaction sont parfois les complices des pires contraintes. Inversement, il faut des lois, des contraintes et des prohibitions pour assurer la liberté. Nous en avons une preuve éclatante dans ce fameux article 1780 du Code civil, que nous avons reproduit dans la loi sur le contrat de travail, que le Conseil supérieur du travail a répété encore tout récemment dans son projet de loi sur le contrat d'emploi. Cet article dit simplement : « On ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée. » Cette prohibition, cette défense, est nécessaire pour éviter tout simplement le retour de l'esclavage. Personne ne partage plus aujourd'hui l'opinion d'un jurisconsulte allemand du XVIIIe siècle, Justus Möser, qui s'insurgeait contre cette atteinte à la liberté (2). Pour nous, elle en est, au contraire, la garantie.

---

(1) Dans son livre sur *La culture des idées* (MERCURE DE FRANCE, 2e édition, Paris, 1900), REMY DE GOURMONT a un chapitre sur « la dissociation des idées » qui a attiré l'attention de M. Waxweiler (*Bulletin mensuel de l'Institut Solvay*, juillet 1910, p. 107). On y trouve, sous la forme paradoxale habituelle à l'auteur, quantité d'aperçus intéressants. Il dit entre autres, page 100 : « Jadis, la liberté s'appelait le privilège; à tout prendre, c'est peut-être son véritable nom; encore aujourd'hui une de nos libertés relatives, la liberté de la presse, est un ensemble de privilèges; privilèges aussi la liberté de la parole concédée aux avocats; privilèges la liberté syndicale, et demain la liberté d'association telle qu'on nous la propose. L'idée de liberté n'est peut-être qu'une déformation emphatique de l'idée de privilège. Les Latins, qui firent un grand usage du mot liberté, l'entendaient tel que le privilège du citoyen romain. »

(2) Voyez JUSTUS MÖSER, *Patriotische Phantasiën*, t. IV, 62 : *Der Freikauf*, et t. V, 40 : *Der arme Freie*. A vrai dire, il s'agissait du servage. « C'était, disait il, un empiétement intolérable sur la liberté personnelle que de prétendre interdire à quelqu'un de se vendre comme esclave. » Cité par BRENTANO au *Congrès international de législation du travail* (Bruxelles, 1897, p. 631).

Digitized by Google

Ces notions trouvent dans le domaine du travail une application immédiate. Déjà à propos de la protection légale des petits enfants. Savez-vous que c'est au nom de la liberté du père de famille qu'Eudore Pirmez différait — il ne refusait pas explicitement — l'intervention de la loi? Pour lui, la liberté de droit naturel du père de disposer de son enfant primait la liberté du mineur de vivre et de se développer (1).

Mais c'est surtout à propos des adultes, femmes et hommes, que la question prend de l'intérêt. On dit : A la base de notre régime économique se trouve la liberté du contrat. C'est la caractéristique et la gloire des temps modernes, d'avoir substitué à la réglementation d'autorité du régime des corporations, la libre détermination de l'individu. Il est libre de choisir son métier, libre de choisir son patron, libre d'accepter ou de refuser les conditions du travail qui lui sont offertes, libre de mettre un terme à ses services. La loi qui s'interpose entre ces volontés libres, est une intruse; elle est arbitraire et ne peut mettre que des obstacles à la liberté.

Dans cette conception, il y a deux idées singulières. La première est une foi aveugle dans le jeu des intérêts antagonistes. On nous convie à assister en spectateur, comme le public d'une représentation sportive, à la lutte du patron et de l'ouvrier, parce qu'on assure qu'il est bon, qu'il est sain, que le plus fort reste vainqueur. La bataille des intérêts est ainsi érigée en une espèce de jugement de Dieu, infaillible et sacro-saint. Faut-il dire que c'est là un pur postulat, qui nous vient des Physiocrates, dont la foi ardente dans l'ordre providentiel de la nature a survécu aux doctrines.

La seconde idée, c'est que l'abstention est la justice même, la non-intervention, l'impartialité par excellence. Cela pourrait se soutenir si l'on était certain que les parties engagées dans le contrat étaient de force égale. Mais c'est une véritable dérision,

---

(1) 15 janvier 1869 à la Chambre. Voyez *Annales*, p. 261

Digitized by Google

si l'on est, à l'avance, assuré que l'une des parties est toujours inférieure à l'autre.

Or, Messieurs, c'est une banalité aujourd'hui de dire que l'ouvrier n'est pas, dans le contrat de travail, sur un pied d'égalité avec son co-contractant. Adam Smith écrivait déjà en 1776 : « Il n'est pas difficile de prévoir laquelle des deux parties doit, dans toutes les circonstances ordinaires, avoir l'avantage dans le débat et forcer l'autre à accepter ses conditions (1). » Et l'on a souvent répété, après lui, les causes de cette inégalité : que le patron peut attendre, parce qu'il a des réserves, qu'il a plus de connaissances, plus d'habileté dans la discussion, etc. Il y a une cause de différence sur laquelle on n'insiste guère et qui a, à mon sens, une importance capitale. C'est que le patron sait, d'ordinaire, à quel point l'ouvrier a besoin de lui, tandis que, pour connaître la mesure dans laquelle le patron désire ses services, il faudrait que l'ouvrier connût les livres, l'état des affaires de son employeur. De sorte qu'il y a là, si vous voulez, deux joueurs, dont l'un a son jeu tout ouvert, tandis que l'autre cache soigneusement le sien. Est-il étonnant qu'il gagne la partie ?

Mais j'ai tort de comparer les parties du contrat de travail (2) à des joueurs. J'ai tort même d'accepter l'idée du contrat, de l'accord des volontés, ou du moins de l'accepter sans en spécifier la nature.

Nous sommes ici le jouet des mots et des métaphores, nous sommes victimes d'un certain verbalisme juridique. Nul plus que moi — ai-je besoin de le dire? — n'admire et ne cultive avec ferveur la science du droit. Il ne me viendrait pas à l'idée de méconnaître les services des grands juristes qui ont fait faire

---

(1) Voyez *Wealth of Nations*, livre I, chap. VIII, édit. Nicholson, p. 27.

(2) La langue juridique exigerait l'expression « louage de travail », celle de « contrat de travail » étant, comme dit M. Planiol (*Traité élémentaire du Droit civil*, 5e édit., 1909, t. II, p. 597), vide de sens et « injustifiable ». Mais elle est reçue pourtant, même dans les textes législatifs. On m'excusera de la conserver ici.

Digitized by Google

tant de progrès à la culture et à l'organisation des sociétés. Je serais désolé si, se méprenant sur le sens de mes observations, l'on voulait y voir quelque condamnation de la science juridique. Mais le droit n'est pas la sociologie, et je dois confesser que les concepts juridiques ont souvent servi à obscurcir des notions de la vie réelle; que souvent des mots ou des images de la langue du droit ont servi à masquer, à troubler la vue claire et concrète des phénomènes sociaux.

N'est-ce pas ce qui arrive pour le contrat de travail? On compare le travail à une marchandise — entre parenthèses, comparaison très malaisée et inexacte — et l'on croit avoir tout dit quand on affirme : L'ouvrier vend son travail à son patron, comme un marchand vend sa marchandise à son client. N'est-il pas juste de laisser, dans les deux cas, le prix se débattre entre acheteur et vendeur? Il résultera, tout naturellement, de l'accord de leurs volontés.

Eh bien, je n'hésite pas à le dire, cette vue purement théorique ne correspond pas à la réalité. Avez-vous déjà vu engager un ouvrier dans une grande usine moderne ou dans un charbonnage? L'homme se présente, seul ou amené par un compagnon, devant l'employé préposé à l'embauchage, contremaître, chef d'atelier, porion. Le dialogue qui s'engage alors est généralement très court : « Où avez-vous travaillé? » L'ouvrier montre son livret, ses papiers. — « Que savez-vous faire? » — Et, sur sa réponse, plus ou moins précise, il est envoyé, à l'essai parfois, dans tel atelier, dans telle division de l'entreprise. De discussion, de marchandage, point. Il arrive même que l'ouvrier ne sache point les bases de son salaire. On m'assure qu'il se rencontre dans des charbonnages des ouvriers qui ne pourraient expliquer le mode de calcul de leur salaire. D'appréciation sérieuse, complète, des autres conditions du travail, hygiène et sécurité de l'atelier, intensité du travail, etc., pas davantage.

Sans doute, l'ouvrier peut lire, dans un corridor, dans la cour, dans une place en vue de l'usine, un règlement d'atelier imprimé. Combien y en a-t-il qui le font, et combien y en a-t-il

Digitized by Google

qui, l'ayant fait, en comprennent les termes, le sens et la portée ?

Mais, me dira-t-on, l'ouvrier est entré de son plein gré dans l'usine, il a dit oui aux questions du contremaître, il a accepté, après avoir travaillé la quinzaine et après avoir pu apprécier la discipline de l'atelier, son salaire, dont il peut calculer le taux. Il sait à quoi s'en tenir. N'est-il pas libre, au moment de renouveler le contrat, d'y consentir ou non?

C'est vrai, c'est bien là un accord formel de volonté, c'est bien là toute l'apparence d'un contrat. Mais je demande à quoi l'ouvrier a réellement consenti, non pas dans la forme, dans les mots, dans les gestes, mais dans la volonté de son âme? Quelles sont les obligations qu'il a vraiment mesurées, pesées, comparées à ses droits et avantages? Combien y en a-t-il qui ne les connaissent, ces obligations, que *trop tard*, — trop tard, c'est-à-dire quand ils ne peuvent plus changer d'établissement ou de métier? Aussi, interrogez ces hommes, ces adultes, ces majeurs, fréquentez ces esprits simples quoique intelligents, tout unis et si sincères, quoique avisés et même rusés souvent, et vous serez stupéfaits de voir comme les plus fiers, les plus fendants en paroles se sentent en réalité dépendants, comme ils ont le sentiment de subir les conditions du contrat plutôt que, je ne dis pas de les dicter, mais de les consentir, — car est-ce consentir que d'accepter ce qu'on ne peut pas modifier? Ils sont légion, ils sont la multitude, ceux qui se sentent faits pour obéir, pour faire la volonté des autres et non la leur; ils sentent la destinée peser sur eux, et non pas eux faire leur destinée.

Sans doute, il n'y a pas que les ouvriers qui sont ainsi normalement dans la dépendance d'autrui. Combien d'asservis à la clientèle, parmi les intellectuels, les commerçants! Aussi, je n'aurai garde de les proclamer non plus vraiment libres, concrètement libres. Mais tous ceux qui n'ont pas à craindre la misère ou la faim, ceux-là sont puissants et forts, comparés à l'ouvrier qui doit vivre de ses bras.

D'autre part, je ne fais pas de difficulté pour reconnaître

Digitized by Google

qu'il y a des salariés qui, loin de subir la loi du salariant, lui imposent la leur. Ils sont rares parmi les ouvriers, mais entrons chez un grand médecin, chez un avocat de renom, qui choisit sa clientèle, chez un artiste en vogue; nous verrons que c'est ici l'acheteur de services qui est le faible, le vendeur qui est le fort. Ceux-là sont libres, ceux-là font vraiment « ce qu'ils veulent ».

Mais dans l'industrie moderne, et pour le prolétariat actuel, il ne peut être question de rien de semblable.

C'est pourquoi je me refuse à assimiler le contrat de travail des ouvriers à un contrat de vente de marchandises, comme celui qui se conclut entre hommes d'affaires avertis et conscients. Si contrat il y a, son contenu est restreint, obscur, mal défini; les obligations sont pensées dans la brume d'intelligences tout asservies à la tradition, aux coutumes, aux on-dit, ignorantes en somme de la langue écrite et précise. L'accord de volonté? Il se borne à *la soumission, dans les limites des usages.* Le patron reste toujours le maître, et il continue à exercer sa fonction primitive, son prestige social, son rôle de chef.

Voilà pourquoi je me refuse, par voie de conséquence, à voir dans ce qui fait l'accord des volontés le résultat d'une lutte égale et loyale. Voilà pourquoi l'abstention, en face de cette lutte où le vainqueur est désigné d'avance, signifie lui assurer la victoire. Voilà pourquoi prendre l'attitude indifférente du spectateur dans semblable débat, c'est en réalité garantir la liberté de l'employeur et c'est lui livrer l'employé (1).

---

(1) Il y a, à ce sujet, un mot du P. Lacordaire, souvent cité, mais parfois inexactement. Il se trouve dans la *52e Conférence à Notre-Dame,* sur le *Double travail de l'homme.* Il s'agissait du repos dominical. « Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. Le droit est l'épée des grands, le devoir est le bouclier des petits. » (*Conférences de Notre-Dame,* édition Poussielgue. Paris, 1872, t. III, p. 473.) Une idée semblable est exprimée

Digitized by Google

Maintenant, quel est le rôle de la législation du travail? Essayons, si vous le voulez, de dégager l'esprit qui l'anime, c'est-à-dire qui met en mouvement l'œuvre grandiose à laquelle nous assistons. Nous répondrons ainsi à ceux qui demandent où il nous conduit.

Suivons, historiquement presque, l'idée fondamentale des lois variées et multiples.

Elle soustrait d'abord les enfants, la fleur des générations futures, à une exploitation littéralement homicide. Elle dit à l'employeur, elle dit aux parents insoucieux de leurs devoirs qu'il y a quelque chose de plus important que de produire des biens à bon marché, que d'ajouter quelques sous au gain du ménage : c'est la santé publique et l'avenir de la race. Dans beaucoup de pays aussi, la même loi fait aux parents une obligation d'instruire leurs enfants, subordonnant l'emploi dans l'industrie à un certificat d'études, et c'est dans l'idée très juste qu'un homme d'aujourd'hui qui n'a pas reçu le minimum de lumières que donne l'instruction primaire n'est pas libre.

Puis, c'est au travail des femmes que la loi entend mettre une limite, dans la même pensée d'hygiène publique et de conservation sociale. Jules Simon a écrit : « Protéger l'enfant sans protéger la mère est un non-sens. »

Nous avons compris depuis lors que les mêmes préoccupations légitiment la protection des pères. Les lois sur les industries dangereuses, incommodes et insalubres n'ont pas d'autre but, et si l'on a mis des bornes à la faculté d'empoisonner lentement ou brusquement, et d'estropier, c'est encore pour préserver de la détérioration physique la race présente et celle de demain.

---

dans le chapitre préliminaire (paru d'abord dans l'*Univers religieux*, le 2 mai 1834) des *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*. Paris, Derivaux, 1834, pp. 13 et 14. Ces textes ont récemment été rappelés par M. l'abbé Charles Calippe, *L'attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle*. II. *Les catholiques libéraux*. Paris, Bloud, 1911.

Digitized by Google

On a généralisé ces mesures dans les lois sur la sécurité et l'hygiène des ateliers, qui renferment des prescriptions doublement précieuses : d'une part en ce qu'elles ordonnent directement, d'autre part en ce qu'elles conseillent et en ce qu'elles suggèrent. Ce sont ces prescriptions, en effet, qui provoquent les mesures de sauvegarde et de prévention des accidents qui deviennent la règle dans les ateliers modernes.

Après la sécurité physique, c'est la sécurité morale de la vie qui est le but des lois diverses sur les assurances ouvrières. Il ne faut pas grand effort de réflexion pour voir ici encore le gain de la liberté. Est-il contrainte morale plus terrible que celle de l'angoisse que donne l'insécurité du lendemain? C'est le propre du primitif de vivre dans l'anxiété et la terreur : il craint les éléments de la nature, il craint les animaux, les hommes, les revenants, les vengeances et les maléfices. Eh bien, nombre de nos prolétaires vivent sous ce rapport dans une crainte perpétuelle qui rappelle celle du primitif : l'accident qui les prive de leurs bras, la maladie qui leur enlève leurs forces, l'invalidité qui les immobilise, la vieillesse qui les rend débiles et à charge à leurs enfants, le chômage qui annihile leurs bonnes volontés, tout cela fait trembler l'ouvrier qui a quelque souci du lendemain, de lui-même et des siens. Les multiples systèmes d'assurances, ceux du moins qui sont efficaces, font de cette vie de crainte et d'instabilité une vie normale, comparable à celle du bourgeois qui a des réserves.

Il y a toute une partie de la législation du travail où le souci du législateur est bien intéressant : c'est celle qui organise juridiquement le louage de travail lui-même. Il a fallu arriver aux dernières années du XIXe siècle pour voir la loi déterminer avec précision la nature du contrat, l'étendue des obligations réciproques, la manière dont elles prennent fin, et indiquer les quelques dispositions d'ordre public qui s'imposent aux deux parties. Les lois sur les règlements d'ateliers, celles relatives à la rupture du contrat sont du même ordre. Il s'agit de mettre de la clarté dans les engagements et d'assurer le consentement

Digitized by Google

au moins formel des co-contractants. Ainsi, de nouveau, une liberté, essentielle à coup sûr, est assurée : celle qui protège contre l'arbitraire et le caprice, celle qui permet de rendre efficace la parole donnée, l'engagement pris (1).

Comment pourrait-on nier que les lois sur le paiement des salaires et sur le mesurage d'ouvrage sont des lois de liberté ? Les fraudes du truc-system, celles dues au mauvais mesurage de l'ouvrage, condamnées, vous le savez, depuis la Bible, survivent dans un régime où le travailleur n'a ni les moyens ni l'audace de faire valoir son droit. Ici encore le protégé, c'est le libéré.

Je n'aurai garde de passer sous silence la législation qui a rendu facultatif le livret de l'ouvrier, puisque là encore elle n'a fait que rompre une servitude.

Le droit d'association et le droit de coalition nous offrent des exemples typiques de l'esprit de la législation protectrice, et la discussion reste vive ici encore sur les principes. Que la loi soit nécessaire pour assurer cette liberté élémentaire du faible de s'associer au faible, cette autre liberté primordiale de rompre ou de suspendre l'exécution d'un contrat de travail devenu odieux, — liberté sans laquelle le travail n'est plus que l'esclavage, — l'histoire du XIXe siècle le montre à l'évidence. Ce fut d'abord, il est bon de le rappeler, au nom de la liberté que le constituant Le Chapelier fit décréter par l'Assemblée nationale la prohibition absolue des associations professionnelles. Celles-ci n'étant que des formes nouvelles de corporations, les interdire paraissait commandé par la liberté du travail même.

Et il fallut en France quatre-vingt-treize ans pour que l'association professionnelle fût légalement reconnue (2). Chez nous, il est très intéressant de constater que, malgré la Constitution, qui proclamait la liberté de toutes les associations, et même quand le Code pénal eut réalisé la liberté de la grève, le prolé-

---

(1) C'est le vieux Loysel qui a dit : « On lie les hommes par les paroles, les bœufs par les cornes », voulant marquer par là l'essence même du mode d'action du droit.

(2) Loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884.

Digitized by Google

tariat ne s'organisa point en syndicats, j'entends en associations ayant une véritable influence, une véritable politique économique. C'est qu'ici encore il faut distinguer entre la liberté formelle et la liberté réelle, entre le simple droit et le fait, entre le texte et la vie. Nous savons du reste que de nos jours encore la liberté d'association n'est pour plus d'un qu'un vain mot, rendu vide de sens par la pression et la contrainte patronales.

Quoi qu'il en soit, le progrès se fait dans les idées et dans les mœurs. Ailleurs, depuis longtemps, l'association professionnelle s'est bien montrée la force des faibles, la force libératrice. Au point même que l'on n'a pas tardé à y trouver des abus. Et c'est aujourd'hui à propos de l'association professionnelle que se posent les problèmes les plus graves du droit ouvrier. Certains, vous le savez, n'ont voulu voir dans cette liberté des uns que la contrainte des autres. La « tyrannie » syndicale peut s'exercer, en effet, d'une part envers les membres mêmes de l'association, et d'autre part envers les non-syndiqués. Rien ne montre mieux qu'il ne suffit point de briser des chaînes (1). Et voici que le législateur ne peut de nouveau se retrancher dans l'abstention, qu'il doit choisir entre le droit individuel du membre de syndicat et ses obligations de sociétaire, entre le droit au travail du « sarrasin » et du « renard », et le droit du syndiqué et du gréviste.

En outre, l'extension de l'action même de l'association professionnelle se fait dans deux sens. D'une part, elle tend à embrasser des fonctionnaires, et le conflit s'élève entre la volonté des travailleurs et la volonté collective; d'autre part, elle tend à régler, par le contrat collectif de travail, les conditions de gagne-

(1) Clémenceau a dit, en 1907 : « L'apprentissage de la liberté se fait uniquement par la liberté et toute chaîne qui tombe est une nouvelle force pour l'humanité. » Heureusement, il a ajouté : « Délivrez l'homme et que la fonction de l'État soit de faire tomber des chaînes et *d'assurer la règle de justice* entre tous. » Cela ne peut se faire qu'en imposant de nouvelles chaînes à l'injustice.

Digitized by Google

pain de larges portions du prolétariat, même en dehors de ses membres.

Je n'ai pas à chercher en ce moment la solution de ces problèmes, mais je veux constater une fois de plus qu'elle implique le choix entre deux conceptions de la liberté, et que la meilleure des solutions sera celle qui parviendra à faire régner la plus grande somme de liberté concrète.

Voulez-vous me permettre de vous montrer, par un exemple, que cette liberté, l'association professionnelle peut la donner? Il y a un certain nombre d'années, quand la linotype était une invention récente, une imprimerie de Liége fit l'acquisition d'une de ces machines. Elle fut montée par un ouvrier anglais. L'ouvrage était près d'être terminé quand on arriva au samedi à midi. L'ouvrier cessa son travail. Comme l'imprimeur insistait, le monteur lui dit qu'il était membre du comité de sa Trade-Union, et que son règlement était de ne point travailler le samedi après midi. « — Mais personne ne le saura, personne ne vous dénoncera. — Qu'importe, je ne puis violer une règle que j'ai contribué à faire établir, » répondit l'ouvrier, et il resta inébranlable, malgré les offres de gratifications supplémentaires. « Voilà bien, me disait l'imprimeur, l'œuvre de la tyrannie syndicale ! »

Sans doute, cet homme ne pouvait travailler toute sa semaine : en ce sens, il n'était pas libre. Mais si vous l'aviez vu, à l'atelier, dans la rue, si vous aviez pu apprécier le gentleman qu'il était quand vous causiez avec lui ou qu'il discutait avec son employeur, si vous aviez été témoin de tout ce que sa physionomie et sa personne respiraient de sérieux, de volontaire, de réfléchi, jamais vous n'auriez appelé cet homme un asservi, et vous auriez compris comment un ouvrier protégé est un homme libre. Ils sont, dans son pays, des milliers, des centaines de milliers on peut dire du même type. Oui, ils se sont imposé des règles, d'étroites règles que la lutte économique leur a inspirées, ruses de guerre si vous le voulez contre le patronat, et qui limitent à coup sûr leur liberté, mais c'est pour en gagner une autre, plus

Digitized by Google

précieuse, plus tangible, plus solide : celle qui fait du maître un égal, celle qui fait le salaire plus élevé, — le salaire, c'est-à-dire l'argent, la grande puissance sociale, qui donne plus de bien-être, meilleure nourriture, plus de santé, — celle qui fait la sécurité du lendemain, celle qui fait la journée de travail plus courte, c'est-à-dire dispense plus de loisir, plus d'éducation, plus de culture, et de quoi vivre une vie de citoyen.

Telle est la victime de la tyrannie syndicale, tel est l'ouvrier protégé.

Ceci m'amène à la dernière section de la législation protectrice du travail que j'aie à envisager : l'institution d'une semaine normale, — repos dominical, — puis d'une journée normale, par la limitation générale de la durée du travail quotidien. On la discute encore, vous le savez, on la refuse au nom des mêmes principes : il serait intolérable d'arracher son outil des mains d'un homme adulte. Vue simpliste et bien bornée! Car, qu'est-ce qui est en jeu, en définitive, dans ces réclamations pour la diminution de la journée de travail, qui s'expriment en la « journée de huit heures » ?

Je plaindrais fort ceux qui n'y verraient qu'une suggestion de la paresse. Ils oublieraient que la réforme a été réclamée de tout temps par des ouvriers d'élite, par les mieux payés et les mieux organisés (1).

Que veut-on donc? Mais évidemment encore une certaine liberté. Si le travail, le travail imposé, dirigé par d'autres, est une loi de la vie sociale contemporaine, n'est-il pas vrai que ce qui fait le prix de l'existence, c'est le loisir ? Je ne dis pas l'oisiveté, mais l'heure où « l'on fait ce que l'on veut ». La longue journée, sans aurore et sans crépuscule, — parfois sans soirée, — c'est l'esclavage et c'est le tombeau. C'est tout espoir enlevé d'une culture supérieure. La journée courte, c'est la possibilité d'un développement, d'une ascension je ne dis pas vers

(1) Voyez S. Webb et Harold Cox, *The eight hours day*. London, 1891, chap. II.

Digitized by Google

un idéal d'intellectualité, qui est bien loin de la plupart des ouvriers, mais vers un jeu plus complet, plus riche et plus varié des facultés. C'est ce sentiment qui me paraît être au fond des aspirations ouvrières auxquelles répond la protection légale, et c'est bien, à ne pas s'y tromper, l'éveil d'une délivrance, le début d'une ère de liberté nouvelle.

Les grands mouvements sociaux se traduisent toujours en des jugements de valeurs généraux, c'est-à-dire portant sur l'importance de certaines catégories sociales, qu'on peut souvent ramener à des conceptions de la liberté. A la fin du XVIIIe siècle, rien ne paraît plus nécessaire que la liberté je voudrais dire parlementaire. Au milieu du XIXe siècle, tout est sacrifié à la liberté de faire des affaires, de s'enrichir. Et voici que le début du XXe veut assurer aux démocraties industrielles de l'avenir une part plus large de culture.

On se demande où nous allons, emportés par cet irrésistible courant dont la protection légale n'est qu'une manifestation. Sans vouloir jouer le rôle périlleux de prophète, il me semble qu'on peut apercevoir des linéaments des progrès prochains. Il me paraît assez évident que nous sommes occupés à définir le minimum d'existence d'un homme civilisé (1) : instruction primaire obligatoire, cantine scolaire, contrat collectif de travail, assurances sociales généralisées, y compris les pensions de vieillesse, — un symbole bien significatif de l'idée moderne, — tout cela, qui est d'aujourd'hui et non de demain, ne constitue-t-il pas ce droit à l'existence, ce minimum que la solidarité sociale se reconnaît devoir au citoyen? Cela est si vrai, que les derniers pas de la législation protectrice montrent que nous sommes conduits fatalement à prendre des mesures directes pour la réalisation de cette idée. Je fais allusion aux efforts tout récents, tentés dans tous les pays à la fois, pour remédier aux

(1) Déjà en 1874 le *Times* disait : « The ultimate end of factory legislation is to prescribe conditions of existence below which population shall not decline. » 12 juin 1874. Cité par HUTCHINS et HARRISON, *op. cit.*, p. 172.

Digitized by Google

abus du travail à domicile. Longtemps on avait proclamé le seuil du foyer familial infranchissable. C'était aussi une citadelle, un refuge de la liberté. Mais il était réservé au Gouvernement de la libérale Angleterre — dont les initiatives sociales sont étonnantes de hardiesse et d'efficacité à la fois — de montrer qu'il était juste, possible et pratique d'intervenir pour protéger contre leur propre faiblesse les misérables ouvrières de l'industrie à domicile. Voici plus d'un an que les Comités de salaires fonctionnent, imposant sous peine d'amendes un salaire minimum à patrons et ouvriers, c'est-à-dire supprimant la liberté du louage de travail, en ce qui concerne le salaire, en vue d'une autre, moins formelle, plus importante, celle tout simplement de vivre.

Mais j'entends une objection, je perçois une inquiétude. Cette ascension des masses prolétariennes, ces exigences que l'électeur souverain fait traduire dans les lois ouvrières, ne vont-elles pas paralyser, ou atteindre irrémédiablement les conditions mêmes de l'existence de l'industrie? Si, à force de mettre des entraves, d'imposer des charges, de gonfler les budgets de l'État, on réduit la production des biens, comment satisfaire tous les appétits?

Eh bien, Messieurs, si l'expérience contemporaine porte un enseignement, il est bien de nature à faire disparaître cette inquiétude. Rien n'est plus consolant, en effet, que le spectacle que nous offrent les nations où la protection légale des travailleurs est développée. C'est là qu'on peut voir comme le progrès économique au sens strict du mot marche de pair avec le progrès social. C'est là qu'on peut voir comment le productivisme le plus exigeant est compatible avec cette liberté nouvelle que la loi cherche à garantir. Ah! sans doute, les méthodes anciennes doivent être abandonnées, sans doute il faut que le génie industriel soit, à son tour, à la hauteur de nouvelles exigences. Mais c'est bien là ce qui se produit, et il sait créer les machines merveilleuses qu'il faut, il sait inventer les méthodes aussi merveilleuses d'organisation qu'il faut aux mains des capitaines d'industries modernes et aux mains de ces travailleurs

Digitized by Google

modernes qui ont remplacé les masses faméliques et routinières des anciens jours. Non, soyons sans crainte : si la loi enlève au capital la liberté de tuer des petits enfants, d'épuiser les femmes et les hommes, de ravir à l'homme la part de loisir et de temps qui doit l'élever du rang d'une brute à celui d'un civilisé, cela ne l'empêchera point de faire, pour tous, la vie plus ample, plus facile, plus pleine et plus haute, laissez-moi dire : une vie plus riche en liberté.

Écoutez, pour finir, des lignes admirables que John Ruskin a écrites et qui méritent d'être méditées; elles contiennent à mon sens toute la philosophie de l'évolution législative moderne :

« La production ne consiste pas en choses faites laborieusement, mais en choses consommables et la question pour la nation n'est pas de savoir combien de main-d'œuvre elle emploie, mais combien de vie elle produit. Car, de même que la consommation est la fin et le but de la production, de même la vie est la fin et le but de la consommation. *Il n'y a de richesse que la vie. La vie, y compris ses facultés d'amour, de joie et d'admiration.* Ce pays est le plus riche qui nourrit le plus grand nombre d'êtres humains, nobles et heureux (1). »

J'ai la conviction que, consciemment ou non, c'est là ce que cherche à réaliser dans l'humanité entière la protection légale des travailleurs.

---

(1) « *Unto this last.* » *Four essays on the first principles of political economy.* London, 1862, pp. 155 et 156.

Digitized by Google

— M. le Secrétaire perpétuel proclame les résultats suivants des concours annuels, des concours perpétuels et des élections :

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1911.

—

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier le sentiment de la nature, en France, depuis Bernardin de Saint-Pierre jusqu'en 1830. — Prix : six cents francs.

Trois mémoires ont été reçus; ils portent comme devises :

1° *O ubi campi;*
2° *The poetry of earth is never dead* (Keats);
3° *'t Feit spreekt voor den man.*

Le prix est décerné à l'auteur du mémoire n° 2 : M. Gustave Charlier, docteur en philosophie et lettres, à Huy.

Section des sciences morales et politiques

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel. — Prix : huit cents francs.

Un mémoire a été reçu. Il porte comme devise : *Reculer devant l'ennemi et garder le silence...*

Le prix n'est pas décerné.

Digitized by Google

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique. — Prix : six cents francs.

Le prix est décerné au mémoire : *L'Ardenne, la population agricole au XIXe siècle,* avec la devise : *On a été trop longtemps...,* dont les auteurs sont : MM. E. Vliebergh, professeur à l'Université de Louvain, et Robert Ulens, avocat, à Grand-Jamine.

QUATRIÈME QUESTION.

Exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. Mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques. — Prix : huit cents francs.

Un mémoire a été reçu. Il a pour devise : *Le droit international privé est la science qui a pour objet...*

Le prix n'est pas décerné.

CINQUIÈME QUESTION.

Les conventions et les projets de conventions internationales relatives à la circulation monétaire; leur histoire et leur avenir. — Prix : huit cents francs.

Deux mémoires ont été reçus portant comme devises : 1° *Malgré tant de curiosités nouvelles que...;* 2° *Gresham.*

Le prix est décerné à l'auteur du dernier travail : M. Albert Janssen, avocat à Bruxelles.

Digitized by Google

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE STASSART (3,000 francs).

HISTOIRE NATIONALE.

(VIIe période : 1895-1900, prorogée jusqu'au 1er novembre 1910.)

Étude sur l'organisation économique d'un grand domaine du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

Deux mémoires ont été reçus. Ils portent pour devises : *Il existe une histoire des faits divers*, et *Ne temporum lapsu intereat.*

Le prix est décerné à M. Guillaume Simenon, professeur au Séminaire de Liége, auteur du deuxième mémoire : *Organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond.*

PRIX JOSEPH DE KEYN.

(XVIe concours : première période, 1909-1910.)

Enseignement primaire.

Un prix de mille francs est accordé à chacun des ouvrages suivants :

Sur les bords de la Meuse (de Samson à Freyr), par Mlle J. Barzin, régente au Cours d'éducation de la ville de Bruxelles;

Triomphe de l'énergie morale, par F. Blondiau, directeur d'école communale à Liége;

Premiers éléments de pédagogie expérimentale, par J. van Biervliet, professeur à l'Université de Gand.

PRIX CASTIAU.

Pour le meilleur travail *sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Digitized by Google

(Dixième période, 1908-1910.)

Le prix de mille francs est décerné à M. Louis Varlez, secrétaire général de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage, à Gand, pour l'ensemble de ses études et travaux concernant le chômage.

PRIX GANTRELLE.

(Neuvième période, 1907-1908.)

PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Le prix de trois mille francs est décerné à M. A. Kugener, professeur à l'Université libre de Bruxelles, auteur du mémoire portant comme épigraphe : *Non est religionis cogere religionem*, en réponse à la question : *Histoire du paganisme dans l'Empire d'Orient depuis le règne de Théodose le Grand jusqu'à l'invasion arabe.*

Aucun mémoire n'a été reçu pour la dixième période, 1909-1910 :

La Légion romaine, son histoire et son organisation.

PRIX CHARLES DUVIVIER.

(Seconde période, 1908-1910.)

Histoire des institutions politiques, judiciaires ou administratives de la Belgique.

Un travail de 18 demi-pages, ayant pour devise : *Le témoignage de l'histoire...* a été reçu.

La Classe a décidé de proroger ce concours jusqu'au 31 décembre 1913.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

Depuis le 1er mai 1910, la Classe a eu le regret de perdre :

Deux membres titulaires, Alfred Giron, le 4 décembre, à Ixelles, et Ch. De Smedt, le 4 mars 1911, à Bruxelles.

Deux associés : Léopold Delisle, le 22 juillet 1910, à Chantilly, et Rodolphe Dareste, le 24 mars 1911, à Paris.

Ont été élus :

Dans la Section d'histoire et des lettres, le 5 décembre 1910, associés, MM. Johann Vahlen, professeur à l'Université de Berlin, et P. Cavvadias, professeur à l'Université d'Athènes.

Dans la Section des sciences morales et politiques, le 1er mai 1911, membre titulaire, M. Guillaume De Greef, sauf approbation royale.

Digitized by Google

Séance générale des trois Classes du 2 mai 1911.

M. Émile Mathieu, directeur de la Classe des beaux-arts et président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents :

Classe des sciences. — MM. Ch. Francotte, *vice-directeur;* C. Malaise, Ch. Van Bambeke, G. Van der Mensbrugghe, W. Spring, Mel Mourlon, P. Mansion, P. De Heen, C. le Paige, Ch. Lagrange, J. Deruyts, A. Jorissen, P. Pelseneer, A. Gravis, A. Lameere, Ch. de la Vallée Poussin, Th. Durand, Max. Lohest, *membres;* A. Demoulin, A. de Hemptinne, P. Stroobant, *correspondants.*

Classe des lettres et des sciences morales et politiques. — MM. J. Leclercq, *directeur;* Maurice Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, Mce Vauthier, Fr. Cumont, J. Vercoullie, *membres;* W. Bang, *associé;* Eugène Hubert, *correspondant.*

Classe des beaux-arts. — MM. G. De Groot, Max. Rooses, J. Winders, E. Janlet, Edg. Tinel, L. Lenain, L. Frédéric, J. Brunfaut, *membres.*

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de la Commission de la « Biographie nationale » pendant l'année 1910-1911,

par Mr Ferd. vander Haeghen, secrétaire-trésorier.

Messieurs,

Pendant l'année académique 1910-1911, la Commission de la *Biographie nationale* a été cruellement éprouvée par la mort de deux de ses membres et de cinq de ses collaborateurs.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à leur mémoire et d'évoquer d'abord le souvenir de nos deux collègues, tous deux délégués de la Classe des beaux-arts : MMrs Florimond van Duyse, décédé à Gand, le 18 mai 1910, et Jean Robie, décédé à Bruxelles, le 8 décembre 1910.

Mr Robie faisait partie depuis le 10 mai 1893 de la Commission; il y avait remplacé Mr Rousseau. L'artiste de talent se doublait en lui d'un écrivain exquis et d'un confrère aimable par l'aménité de son caractère et le charme de sa conversation.

Mr van Duyse était également assidu à nos réunions. Il avait été élu membre de la Commission le 1er décembre 1908, en remplacement de Mr Adolphe Samuel, et sa mort prématurée nous prive trop tôt de son précieux appui. Musicologue éminent, bien connu par ses recherches sur la chanson flamande, il nous prêtait le concours de sa compétence autorisée et il rédigea de nombreuses biographies de musiciens anciens et modernes. Les 37 articles qu'il a écrits, et parmi lesquels je me bornerai à citer ceux consacrés à Ockegem et à Pevernage, demeureront d'utiles contributions à l'histoire de la musique en Belgique (1).

(1) En voici la liste : J. van Ockegem, G. de Orto, A. de Peellaert, A. Pevernage, M. Pipelare, N.-J. Platel, P.-J. Plouvier, M. Pottier, J. Prioris, S. de Quercu, Ph. Quinnus, J.-J. et J.-T. Radoux, P. de Raedt, D. de Raick, A. Ramoux,

Digitized by Google

Parmi les autres collaborateurs qui nous ont été enlevés, se trouvent encore deux de nos confrères : Mr Félix Plateau (1), professeur émérite de l'Université de Gand, membre de la Classe des sciences, décédé à Gand, le 4 mars 1911, et le R. P. Charles De Smedt (2), président de la Société des bollandistes, membre de la Classe des lettres, décédé à Bruxelles, le même jour. Savants de premier ordre dans leur sphère d'activité respective, ils voulaient bien consacrer une partie de leur temps à notre recueil.

Mentionnons ensuite l'érudit archiviste, Mr Léopold Devillers, membre de la Commission royale d'histoire, décédé à Mons, le 22 mai 1910, d'une activité inlassable, admirablement documenté sur l'histoire du Hainaut et à qui nous ne devons pas moins de 187 notices (3) ; — le comte de Limburg

---

L.-A. Raoux, A.-G. Ravets, J.-Fr. Redin, J Regis, Ch., Fr., J. et P. Regnard, N. Renekin, H. Renotte, J. Richafort, Fr. Riga, Robert de Flandre, P. de Rocour, Rogier Pathie, Ph. Rogier, A. de Ronghe, C. de Rore, J.-B. Roucourt, J. de Ruyter, L.-J. Sacré.

(1) Nous lui devons la biographie de J.-Ch. Puls.

(2) Il a retracé dans notre recueil la vie du P. Ch. de Noyelle ainsi que des saints et saintes suivants : Norbert, Plechelm, Ragenulfe, Reinelde, Rembert, Rictrude, Rolende, Rombaut et Rotrude.

(3) En voici la liste : H.-J. de Gorge, S. Guillemot, M. de Haize, J. de Harcourt, N. Hardenpont, J. Haynin, Heidilon, P. Henne, H. Henri, H. de Hertain, R. de Houdeng, P. van Humbeek, J. Huwellin, J.-B. Laisné, Ph. Laitat, Ch., G., L. et Ph. de Lalaing, Lambert I et II, évêques, J.-B. Lambiez, P. de Lampenaire, Ch. Lamy, Ch. et N. de Landas, Fr. de Laoust, S. de Laroche, Ph. de Lattre, H. Le Bèghe, H., J., P., Pierre, P.-J. et S. Le Boucq, J.-B. Le Carpentier, A. de Le Cauchie, H. et J. Le Clercq, N. Lecreux, A. et L. Le Doulx, Ph. et P. Le Duc, Gasp., Guill. et J. Le Febvre, M. Le Fort, J. Le Groux, L. Le Louchier, J. Leloup, I. Le Maistre, A. Le Mayeur, J. Lengherand, J. Le Noir, J de Lens, P. Le Poivre, J. Le Prévost, B., H. et Th. Le Roy, J. L'Espessier, Ch. et M. Le Tellier, de Leuze, J. Le Vaillant, J. de Leye, G. L'Heureux, P. Liébart, Lindulphe, D., Jacq. et J. Longhehaye, R. Macquereau, Fr. Magnée, N. Mahieu, J. de Maleingreau, J. Mansel, E. Manteau, Margot de Hainaut, Marguerite de Bourgogne, A. Marocquin, J. Martin, P. Melsnyder, A de Melun, Ch. Michel, G. Migeot, J. Mondez, A. Monjot, J. Monoyer, G. Moreau, J. Morel, J. et U. Narez, G. Nemius, G. Nettelet, Ph. Neute, J. Neutre, G. et J. Nicolaï, J. et S. Nockart, Fl. Nollet, F. Noteau, A. Obert, Ode, J. O'Dwyer, J. et Th. d'Offignies,

Digitized by Google

Stirum (1), sénateur, président du Conseil héraldique et de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances, décédé à Bruxelles, le 6 mars 1911 ; — Mr Alphonse Diegerick (2), archiviste de l'État, décédé à Gand, le 6 avril 1911.

Nous ressentons vivement la perte de ces dévoués collaborateurs et nous tenons à consigner ici l'expression de nos sincères et profonds regrets.

A la clôture du dernier exercice, une place de délégué de la Classe des sciences restait vacante dans la Commission, par suite du décès de Mr Fraipont ; le 5 novembre 1910, la Classe a appelé Mr Charles Francotte à l'occuper. De son côté, la Classe des beaux-arts a fait choix, le 10 novembre 1910, de Mr Émile Mathieu, son directeur actuel, pour remplacer Mr van Duyse. Il lui restait encore à pourvoir au remplacement de Mr Robie : Mr Louis Lenain vient d'être élu.

Vous avez reçu au mois d'août 1910 le troisième fascicule du tome XX, contenant la table générale des articles fournis aux vingt premiers volumes de la *Biographie nationale* par les divers collaborateurs. On a apprécié l'utilité pratique de ce répertoire, qui ne comprend pas moins de 440 colonnes d'impression.

E. et Th. Olivier, Onulphe, Ordin, Ch. Ouvertus, J. d'Oge, H. Paquié, N. Parent, F. Paridaens, Ph. Parmentier I et II, G. de Patoul, Patralie, L. Paulet, N. Payen, R. Payez, P. Pennequin, C. et Ch. Périn, S. Peruet, L., L.-M., Ph. et P. Petit, Philippe de Harvengt, Philippine de Luxembourg, Fr. Picqueri, Ch. Picquet, Piérard, Ad. Piérart, J. Pilavaine, E. de Pomreux, L. Pot, C. et N. Pottier, A. Preudhomme, H. et P. Prévost, P. de Puydt, A. Quenon, J. et L. Quinet, G. Quinqué, B., G. et J. Raingo, Rainier, M. de Rains, A. de Raisse, Ph. Raparlier, J. Rasoir, G. de Rebreviettes, Fr. Recq, G. Reingot, H. Remy, A. de Reulx, B. et F. Richard, L. Rivius, Robert de Douai, Fr. Robert, A. Roger, André et Ant. de Rombise, J. Rosier, J. Rougenon, J. Roulez, P. Rousseau, H. Rousseau, Ch. et H. Rousselle, Ad. Rouvez, A. et B. Ruteau, Ch. Sacqueleu, et quelques notices en manuscrit.

(1) Il est l'auteur des biographies de Chr. Butkens, de Jacques et de J.-Fr. de Neufforge.

(2) Il a écrit les notices suivantes : Alph. Vanden Peereboom, J.-F. Petit, R. Pironon, R. Reynier, Fr. de Robles et J.-B. Roens.

Digitized by Google

Le Sous-Comité ayant mené à bonne fin le travail long et fatigant de l'attribution des notices de la lettre S, les auteurs ont été avisés du résultat, et on a pu commencer à imprimer les premières feuilles du tome XXI dès la fin de l'année 1910. Aussi serons-nous à même de distribuer dans quelques mois le premier fascicule de ce volume.

Je saisis cette occasion pour adresser aux auteurs un pressant appel et les engager à nous envoyer, dans les délais fixés, les articles dont la rédaction leur a été confiée. Je suis heureux de constater que la plupart de nos collaborateurs sont remplis de zèle et d'activité, mais quelques-uns tardent à remplir leurs promesses, oubliant que, dans un dictionnaire, les nécessités impérieuses de l'ordre alphabétique exigent que chaque notice arrive à point nommé.

Liste des travaux publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de mai 1910 à mai 1911, dressée par le Secrétaire perpétuel.

BULLETINS.

Classe des sciences : 1910, nos 5 à 12; 1911, nos 1 à 4.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et Classe des beaux-arts : 1910, nos 5 à 12; 1911, nos 1 à 4.

Depuis janvier 1899, les *Bulletins* sont publiés par numéros mensuels formant deux volumes par année, dont l'un renferme les travaux de la *Classe des sciences*, et l'autre les travaux de la *Classe des lettres et des sciences morales et politiques* et de la *Classe des beaux-arts*. Chacun de ces volumes, avec planches et figures, se termine par une Table des auteurs et une Table des matières.

—

Digitized by Google

Tables générales du Recueil des Bulletins, 3e série, tomes XXXI à XXXVI (1896-1898) (88 pages).

ANNUAIRE

L'*Annuaire* de 1911 contient 204 pages in-18, comprenant, outre les renseignements ordinaires, les notices biographiques de Gustave Dewalque, par Max Lohest (50 pages, avec portrait); Charles Duvivier, par Maurice Vauthier (19 pages, avec portrait); le baron de Chestret de Haneffe, par S. Bormans (39 pages, avec portrait); Jules Van Ysendyck, par J. Brunfaut (11 pages, avec portrait), et Jean Robie, par le chevalier Edmond Marchal (14 pages, avec portrait).

MÉMOIRES.

Dans sa séance générale du 10 mai 1904, l'Académie a pris la résolution (approuvée par arrêté royal du 3 juin 1904) de publier une deuxième série de ses mémoires en deux parties distinctes, savoir :

A. — *Mémoires de la Classe des sciences* (collections in-4° et in-8°).

B. — *Mémoires de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts* (collections in-4° et in-8°).

Il a été publié cette année :

Classe des sciences.

Collection in-4° :

TOME II. 5e fascicule. Recherches sur les néphridies (68 pages, 9 figures et 4 planches); par **Victor Willem.**

TOME III. 1er fascicule. Sur la fonction $\zeta(s, w)$ et la fonction $\zeta(s)$ de Riemann (42 pages); par **J. Beaupain.**

2e fascicule. Sur la valeur de la somme des *mièmes* puissances des N premiers nombres entiers (9 pages); par **J. Wasteels.**

Digitized by Google

3e fascicule. Sur la marche des minima barométriques dans la région polaire arctique du mois de septembre 1882 au mois d'août 1883 (20 pages et 9 planches); par **Édouard Vincent.**

4e fascicule. Sur les équations canoniques de Hamilton-Volterra (43 pages); par **Th. De Donder.**

Collection in-8° :

TOME II. 7e fascicule. Recherches expérimentales sur les fleurs entomophiles peu visitées par les insectes rendues attractives au moyen de liquides sucrés odorants (55 pages); par **Félix Plateau.**

8e fascicule. La relation du mycélium avec le carpophore chez *Ityphallus impudicus* (L.) Sacc. et *Mutinus caninus* (Huds.) Fries. (26 pages, 3 figures et 4 planches); par **Ch. Van Bambeke.**

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et Classe des beaux-arts.

Collection in-4° :

TOME IV. 2e fascicule. Les « index numbers » (nombres indices) des phénomènes moraux (20 pages et 5 planches); par **Hector Denis.**

TOME V. Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs (abbaye d'Echternach, comté de Chiny, seigneuries de Moiry, de Schönecken et de Saint-Vith, comté de Salm en Ardenne, seigneurie d'Orchimont, Terre franche de Cugnon) (802 pages et 30 planches), par **Édouard Bernays** et **Jules Vannérus.**

Collection in-8° :

TOME VII 2e fascicule. Étude critique sur Jean d'Outremeuse (107 pages); par **Godefroid Kurth.**

3e fascicule. Le baron d'Hartemberg, promoteur de l'Union hollando-belge (1766-1846) (231 pages); par **Paul Verhaegen.**

4e fascicule. Étude sur Gongora et le Gongorisme considérés dans leurs rapports avec le Marinisme (184 pages, 1 portrait); par **Lucien-Paul Thomas** (Mémoire couronné).

Digitized by Google

TRAVAUX SOUS PRESSE.

Sur la théorie générale des congruences; par **É.-J. Wilczynski** (Mémoire couronné).

Magellan. La question des Moluques et la première circumnavigation du globe; par **Jean Denucé.**

Recherches sur l'embryologie des Gastropodes; par **Paul Pelseneer.**

Contribution à l'étude des minéraux du Vésuve et du Monte-Somma; par **G. Cesàro.**

Sur la conversion des formes algébriques binaires en formes à plus de deux variables; par **J. Fairon.**

Recueil des termes techniques relatifs aux Institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine; par **Nicolas Hohlwein** (Mémoire couronné).

TRAVAUX A IMPRIMER.

Contribution à la théorie des droites du troisième ordre; par **Umberto Perazzo** (Mémoire couronné).

La densité et l'indice de réfraction des solutions nouvelles. Contributions à l'étude des solutions; par **F. Schwers.**

Les relations du Pouhon duc de Wellington avec les agents atmosphériques; par **A. Poskin.**

Du rôle des sels manganeux dans l'assimilation de l'azote nitrique et l'élaboration de la matière albuminoïde par les plantes vertes; par **Octave Dony-Hénault** (Mémoire couronné).

Observations sur l'histolyse et l'histogenèse dans la métamorphose des Vespides; par **Charles Pérez** (Mémoire couronné).

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 3 mai 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. De Groot, H. Hymans, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Émile Janlet, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Jan Blockx, A.-J. Wauters, Jules Brunfaut, Égide Rombaux, Paul Gilson, *membres;* L. Blomme, *correspondant.*

Absences motivées : MM. L. Solvay, vice-directeur; Victor Rousseau, membre, et Fernand Khnopff, correspondant.

CORRESPONDANCE.

M. Ernest Acker remercie la Classe pour la part qu'elle a prise à la manifestation qui a eu lieu le 9 avril en son honneur.

— Hommages d'ouvrages :

Au nom de M. Félix Rodenbach, receveur de l'enregistrement retraité à Bruges, M. le Président remet pour la Bibliothèque un exemplaire de son *Guide théorique et pratique en matière de bibliographie et de journographie. Bruges berceau de l'art typographique.*

Digitized by Google

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Louis Cloquet, professeur à l'Université de Gand, de son travail : *L'art monumental religieux (en Belgique)*. Il lit une note sur cette étude dont la Classe vote l'impression au *Bulletin*.

— Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'ART MONUMENTAL RELIGIEUX (*en Belgique*) ; par Louis Cloquet.

MESSIEURS,

Dans la séance du 2 février 1911, je me suis fait tout à la fois un honneur et un plaisir d'offrir à la Classe des beaux-arts, de la part de notre distingué confrère Jules Brunfaut, sa magistrale étude sur *L'architecture civile en Belgique*, qu'il a publiée comme collaborateur du superbe ouvrage publié sous le titre : *Notre Pays*, ouvrage honoré du patronage du Gouvernement.

Aujourd'hui, je viens vous offrir de la part de mon distingué collègue de la Section d'art monumental des Musées du Parc du Cinquantenaire et membre, en même temps, de la Section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, M. le professeur Louis Cloquet, de l'Université de Gand, une étude semblable sur *L'art monumental religieux belge*, et qui a également été comprise dans le tome II (*Les arts, les lettres et la vie belges*. III. *Les beaux-arts*) de *Notre Pays*.

Je suis d'autant plus charmé de pouvoir vous offrir cette étude, que tous les deux, MM. Brunfaut et Cloquet, se complètent dans leur entreprise pour mettre en relief les grandes manifestations civiles et religieuses de l'architecture nationale, depuis ses commencements, architecture qui constitue une des gloires des arts dans nos provinces et qui nous a valu de Schayes son beau livre qui n'a pas encore été renouvelé.

Digitized by Google

Comme dans l'étude de M. Brunfaut, les quatorze pages in-plano de *L'art monumental religieux* ont comme en-tête du texte un cartouche chromolithographié, signé G. Verraert, représentant le profilement des tours des principales cathédrales et églises de la Belgique.

Des treize photographies dont douze figurent dans le texte, la treizième, placée au commencement de l'ouvrage, représente la magistrale basilique gothique que l'architecte Langerock, à l'instar du Sacré-Cœur de Montmartre, élève sur le plateau de Koekelberg et qui constituera l'une des gloires de l'art religieux belge.

M. le professeur Cloquet, armé de la haute érudition qu'il possède et avec les citations à l'appui des auteurs les plus en renom, nous a retracé en traits lumineux toute l'histoire de l'art religieux dans nos provinces, depuis la première basilique de Notre-Dame, à Tournai, œuvre de saint Éleuthère, au Ve siècle, et, à la fin du même siècle, le noble temple que saint Monulphe éleva à Maestricht et qui, selon Grégoire de Tours, était le plus grand des Gaules !

Comme on le sait, c'est la France du XIIe siècle qui a été le berceau du style gothique, et c'est ce style dans ses trois grandioses manifestations : primaire ou lancéolé, secondaire ou rayonnant et tertiaire ou flamboyant, qui nous a valu toutes les cathédrales, toutes les églises de la Belgique jusqu'au XVIe siècle, époque où les jésuites, sous l'influence de Rubens, le remplacèrent par le style borrominien.

L'auteur termine en rendant hommage au *revival* gothique actuel que la Belgique doit à Jean Béthune. Comme on le sait, la première église en style gothique, bâtie par Joseph Dumont en Belgique depuis 1830, est Saint-Boniface, rue de la Paix, à Ixelles : la première pierre a été posée en mai 1846. Cet édifice est, selon moi, le réel point de départ matériel de la rénovation de l'art ogival qu'avaient illustré les grands maîtres de l'art religieux belge à partir du XIIIe siècle !

Jean Béthune a donc eu un devancier en notre compatriote

Digitized by Google

Joseph Dumont, mort en 1859, mais nous le déclarons, nous reconnaissons à maître Béthune d'avoir donné un corps de doctrines à ses idées sur l'art gothique national contemporain et d'avoir provoqué par ce fait la création des écoles Saint-Luc qui, sous l'habile et savante inspection générale artistique du frère Marès (M. De Pauw), ont réalisé, depuis nombre d'années déjà, tant d'œuvres d'architecture dans nos provinces (1).

Les douze photographies intercalées dans le texte représentent :

1. Chevet de la cathédrale de Malines (p. 2).
2. Chevet de la cathédrale d'Anvers (p. 3).
3. Nef latérale de la cathédrale de Tournai (p. 4).
4. Abside occidentale de l'église Sainte-Croix, de Liége.
5. Extérieur de la même église Sainte-Croix, de Liége.
6. Chevet de la collégiale Saint-Pierre, à Louvain.
7. Intérieur de l'église Sainte-Croix, de Liége (côté oriental).
8. Intérieur de l'église Saint-Jacques, de Liége.
9. Intérieur de la cathédrale Saint-Sauveur, de Bruges.
10. Façade de l'église Saint-Charles, d'Anvers.
11. Préau de l'église du Monastère de Maredsous.
12. Nouvelle église primaire d'Ostende.

Le chev. Edmond Marchal.

---

(1) Voir : *Les écoles Saint-Luc*. Rapport présenté à la quarantième réunion de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, par le cher frère Marès, Inspecteur général des écoles. Imprimé par Desclée-De Brouwer et Cie. Lille-Paris-Bruges (1911), in-4°.

Digitized by Google

ÉLECTION.

M. H. Hymans est réélu, pour l'année 1911-1912, délégué de la Classe auprès de la Commission administrative.

COMMUNICATION.

M. Rooses — délégué de la Classe au Congrès artistique international qui s'est tenu à Rome au mois d'avril — rend compte de sa mission. — Des remerciements lui sont votés.

Des motifs de santé ont empêché M. Hymans, également délégué, de se rendre à Rome.

La Classe se forme en comité secret pour prendre connaissance de la liste des candidats présentés par les sections pour les places vacantes.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rodenbach (*Félix*). Guide théorique et pratique en matière de bibliographie et de journographie. Bruges berceau de l'art typographique. Bruges, 1910; in-8° (106 p.).

Hissenhove (*Paul Van*). Commentaires des travaux du Congrès international de Saint-Pétersbourg, du 16 au 18 février 1911, et des modifications apportées aux contrats allemands-néerlandais pour céréales. Anvers, 1911; in-8° (32 p.).

Beaujean (*C.*). La contribution de l'État à la constitution des retraites. Louvain, 1910; extr. in-8° (24 p.).

— Le statut de la Caisse d'assurances et les assurances populaires en Belgique. Bruxelles, 1911; extr. in-8° (19 p.).

Dessain (*C.*) et *Le Conte* (*G.*). A propos d'une brochure intitulée : « L'enseignement à l'Académie de Malines ». Rapport adressé à l'Administration communale de Malines par la Commission de l'Académie des beaux-arts. Malines, 1911; in-8° (32 p.).

Bruxelles. *Ministère des Affaires Étrangères*. Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves publiés en exécution des articles LXXXI et suivants de l'Acte général de Bruxelles. 1910, in-fol.

— *Ministère de l'Intérieur*. Annuaire statistique de la Belgique, 41e année, 1910.

Administration des Monnaies. Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances. 11e année, 1910.

Mons. *Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs*. Rapport, 70e année. 1910, in-4°.

Paris. *Société de l'histoire de France*. Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Candie (1669). (Jean Cordey.) 1910.

— Livre de la conqueste de la Princée de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305). (Jean Longnon.) 1911.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 12 juin 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Mce Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, Ad. Prins, P. Fredericq, G. Kurth, H. Denis, le baron Descamps, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, Ern. Nys, H. Pirenne, E. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, Ém. Waxweiler, G. De Greef, *membres;* W. Bang, *associé;* J.-P. Waltzing, H. Lonchay, Mce De Wulf, E. Mahaim, Eug. Hubert et L. de la Vallée Poussin, *correspondants.*

Absence motivée : M. le comte Goblet d'Alviella.

M. le Directeur adresse les félicitations de la Classe à M. Jules Lameere, nommé premier président de la Cour de cassation. — M. Lameere remercie.

Il annonce que M. Nys a été nommé membre d'honneur de l'*American Society of international law*, de Washington. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts adresse une expédition de l'arrêté royal du 13 mai qui approuve l'élection de M. G. De Greef en qualité de membre titulaire.

— La Classe a reçu des lettres de remerciements de M. G. De Greef, élu membre, et de MM. Charlier, Vliebergh, Ulens, Simenon, Van Biervliet et Blondiau, dont les travaux ont été couronnés.

— L'Académie royale flamande, à Gand, invite l'Académie royale de Belgique à se faire représenter à la célébration du XXVe anniversaire de sa fondation, les 7-9 octobre 1911. — M. Beernaert sera prié de bien vouloir accepter cette mission.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. V. Brants :

Las grandes linéas de la economia politica. Traducción y prológo de Eduardo de Hinojosa. Trois volumes.

Par M. Jules Leclercq :

Une excursion au Spitzberg.

Par M. Théodore Reinach, associé :

Notice sur la vie et les travaux de M. le docteur Hamy.

Par M. Paul Duchaine :

La franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle, avec préface par le comte Goblet d'Alviella (présenté par M. Discailles, avec une note qui figure ci-après).

Par M. Ernest Matthieu :

Léopold Devillers. Notice biographique.

Par la Société des Bollandistes :

Le R. P. Charles De Smedt.

Digitized by Google

Par M. Kervyn de Volkaersbeke :

Charette et la Vendée.

Par M. F.-Jos. Van den Branden :

Anna Bijns, haar leven, hare werken, haar tijd (1493-1575) (présenté par M. Paul Fredericq, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Le livre dont je fais hommage à l'Académie au nom de M. l'avocat Paul Duchaine, vient éclairer d'un jour nouveau la période autrichienne de notre histoire.

Et c'est à ce titre que tous nous le lirons avec le plus vif intérêt, quelle que soit la divergence de nos opinions philosophiques.

Des publications d'ordre juridique ou économique avaient, dans ces dernières années, attiré l'attention sur M. Duchaine (je veux parler surtout de ses travaux sur les Trusts et l'Arbitrage international).

Aujourd'hui c'est un historien, un historien de réelle valeur qui se révèle à nous.

Il en a toutes les qualités : l'objectivité, la méthode et l'esprit critique, la richesse de la documentation, l'habileté dans la discussion des textes, la sobriété et la facilité du style.

Certes, le sujet présentait des difficultés de plus d'un genre.

Il n'est peut-être pas d'institution que l'esprit de parti n'ait présentée et ne présente encore aujourd'hui sous des couleurs plus fausses que la Maçonnerie. Quels efforts ne faut-il donc pas à un de ses amis les plus convaincus et les plus dévoués pour garder l'impartialité absolue vis-à-vis des mensonges et des calomnies!

Digitized by Google

Cette impartialité ne fait jamais défaut à M. Duchaine.

Tout en rectifiant nombre d'inexactitudes, — la plupart voulues, — tout en réfutant bien des allégations controuvées (comme celles qui sont relatives au règne de l'empereur Charles VI), tout en établissant, par exemple, qu'il n'est pas vrai de prétendre que les souverains combattirent partout sans relâche l'institution de la maçonnerie « comme nuisible à la paix publique », il montre que Frédéric II, Louis XVI et ses frères, François, Charles de Lorraine, Albert de Saxe-Teschen furent les fidèles et les protecteurs de l'Ordre (1). Il prodigue aussi les preuves — puisées aux meilleures sources — qu'à maintes époques de son histoire, d'illustres membres du clergé catholique et de la noblesse, l'évêque de Liége Velbrück, comme le duc d'Ursel et le prince de Ligne, lui donnèrent les marques les plus éclatantes de leurs sympathies.

Il était difficile de discerner la vérité au milieu des documents qu'amis et ennemis de l'Ordre ont accumulés. Pour y parvenir, il fallait s'abstenir de tout parti pris. Reconnaissons que M. Duchaine s'en est abstenu et s'est imposé la tâche de fouiller partout où la lumière peut se faire. La nuit qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, règne sur les affaires maçonniques en Autriche, ne lui a pas permis sans doute (nous le regrettons autant que lui) de trouver, autant qu'en a trouvées notre confrère M. Hubert, des richesses historiques, à Vienne.

C'est ce qui compliquait sa tâche. Mais il n'en est pas moins vrai que ses recherches (archives de Vienne à part) ont été fructueuses au possible pour divers aspects de la question. Elles nous donnent des renseignements absolument nouveaux, par exemple sur les *gastos secretos*, sur les *espions* et les *clairvoyants*, sur la soi-disant *Académie de Liége*, sur les *rapports des Jésuites avec la Maçonnerie*, sur une *Loge à l'Université de*

---

(1) Ce n'est pas seulement au XVIIIe siècle que l'on vit des princes maçons. Notre premier roi, Léopold Ier, portait un vif intérêt à l'Ordre auquel il appartenait. Cf. *Biographie nationale* : Notices sur Van Praet et Van Schoor.

Digitized by Google

Louvain, etc., que M. Duchaine a eu « la bonne fortune » de découvrir, ainsi qu'il nous le dit modestement plusieurs fois, comme si la fortune qui favorise les audacieux ne pouvait pas aussi favoriser les chercheurs, les travailleurs tenaces.

Rien n'a dû échapper, semble-t-il, aux fouilles de M. Duchaine. On jugera de l'étendue de son travail par cette énumération des principaux dépôts qu'il a consultés avec une patience vraiment inlassable :

— Section des manuscrits de la Bibliothèque royale. Archives générales du Royaume (Secrétairerie d'État et de Guerre, Conseil privé, Conseil d'État, Chambre des comptes, Chancellerie, Papiers de l'audience, etc.). Archives provinciales de Mons, Gand, Namur. Archives communales de Bruxelles, Anvers, Ostende, etc. Archives maçonniques de Belgique, France, Angleterre, Hongrie. — Joignez à cela des extraits de journaux du temps, qui donnent une idée fort instructive des mœurs et du caractère de nos arrière-grands-pères. Joignez-y surtout une bibliographie de premier ordre: les livres, les revues, les brochures, les mémoires, les pamphlets comme les chansons, tout a été vu, contrôlé, discuté consciencieusement. Aucun auteur, depuis 1742 jusqu'à nos jours, n'a été omis : pas plus Neut que Gould et Findel, Eckerk que Ensch ou Van Meeren Brouwer, Onclair que De Latierce ou nos éminents confrères MM. Goblet et Nys. On se prend d'étonnement, j'ai presque dit d'admiration, devant un travail aussi vaste, poursuivi avec autant de persévérance.

Nous devons borner ici la note dont il est coutume d'accompagner l'hommage d'un livre. Disons toutefois, avant de terminer, que les chapitres qui nous ont paru les plus vigoureusement pensés et les mieux écrits sont relatifs à Marie-Thérèse et à Joseph II.

La grande Impératrice n'a pas eu une politique bien nette envers l'Institution. Elle fut longtemps partagée entre ses sympathies pour un Ordre auquel étaient initiés son mari, son

Digitized by Google

beau-frère et son beau-fils, et les craintes que des policiers et des espions aussi adroits que rusés lui faisaient concevoir pour tout ce qui était association secrète. On la voit successivement censurer et louer, condamner et honorer la maçonnerie. En 1772, après des mesures que plus d'un esprit modéré a critiquées, elle déclarait au conseiller Kresser « qu'elle savait que la maçonnerie était une œuvre philanthropique et qu'elle était triste de l'avoir persécutée » (p. 44). En 1775, presque au lendemain du jour où, cédant à des préventions que combattit vainement Kaunitz (p. 43), elle avait encore manifesté son hostilité à l'ordre (p. 44), elle avoue « qu'elle est convaincue et qu'elle s'était toujours doutée d'ailleurs que la maçonnerie est une institution libre et honnête dont son époux l'empereur faisait partie ». Quoi qu'on pense des fluctuations de Marie-Thérèse, M. Duchaine, en tous cas, a prouvé d'une façon irréfutable qu'il est faux de dire, comme l'ont dit les catholiques, qu'elle aurait pris des mesures répressives pour les Pays-Bas autrichiens du moins (p. 50). Il n'est pas plus vrai de prétendre que Charles VI en aurait pris aussi dès 1738 (p. 50).

Quant à Joseph II, ce philosophe couronné qui poursuivait le même but d'émancipation religieuse et politique que les Loges avec lesquelles il avait tant d'aspirations et d'idées communes, s'il a trompé à la fin du règne leurs aspirations légitimes, s'il s'est servi parfois à leur égard de termes aussi blessants qu'injustes, s'il a signé tels édits qu'on exploite encore contre eux aujourd'hui dans un camp où ils comptaient jadis bien des amis (voir spécialement les pages 70 à 85), c'est à cause du caractère entier et ombrageux du souverain, et des faux rapports auxquels il a donné foi. Au fond, il y a eu un malentendu entre Joseph II et les Maçons belges : M. Duchaine l'explique avec beaucoup de clarté, quand il parle du marquis de Gages, qui a joué un si grand rôle dans leur histoire. La confusion que l'empereur a faite entre la maçonnerie véritable et la fausse maçonnerie a causé bien du mal à l'Ordre : on

Digitized by Google

dénaturait symboles et rites dans les loges clandestines et irrégulières.

La curiosité du lecteur sera vivement excitée par l'*Appendice* de ce bel ouvrage, où ont été réunis divers documents intéressant l'Ordre maçonnique en général, comme le tableau des Maçons belges au XVIIIe siècle, divers statuts et constitutions de Loges, des diplômes, notices, gravures, etc.

ERNEST DISCAILLES.

Au nom de l'auteur, j'ai l'honneur de présenter à la Classe des lettres l'ouvrage suivant : *Anna Bijns, haar leven, hare werken, haar tijd (1493-1575)*, par M. F. Jos. Vanden Branden, archiviste de la ville d'Anvers. (Anvers, V. Resseler, 1911, 175 p.)

L'auteur est déjà connu depuis longtemps par nombre de publications littéraires et historiques, parmi lesquelles son histoire de l'École de peinture anversoise (*Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, 1883) a été couronnée *ex aequo* avec l'ouvrage magistral de M. Max Rooses.

Il y a plus d'un quart de siècle que M. l'archiviste Vanden Branden a commencé dans son riche dépôt ses recherches sur la vie, à peu près inconnue jusqu'alors, d'Anna Bijns, la fameuse rhétoricienne du XVIe siècle, qui a défendu si virilement l'Église catholique contre « la maudite secte de Luther » (*die vermaledide Luterice secte*). Il en a déjà fait connaître les résultats principaux dans la deuxième édition du *Biographisch Woordenboek der Nederlandsche letterkunde*, 1888.

Il nous donne enfin une biographie détaillée d'Anna Bijns, en la plaçant dans le cadre de son temps et en expliquant ses œuvres par sa vie.

M. Vanden Branden a élucidé ainsi d'une façon à peu près définitive un fort curieux problème d'histoire littéraire.

PAUL FREDERICQ.

Digitized by Google

RAPPORTS.

—

EDMOND. — *Essai sur les transformations d'un prénom d'enfant;* par Ant. Grégoire, professeur à l'Athénée royal de Huy.

Rapport de M. Wilmotte, premier commissaire.

« Le petit mémoire de M. Antoine Grégoire n'est pas indigne de l'impression dans nos *Bulletins*. C'est une intéressante contribution à un chapitre négligé de la phonétique historique, celui des noms propres et des noms de famille. Peut-être M. Grégoire a-t-il un peu exagéré le délaissement où la philologie laisse le plus souvent cette classe de vocables; il n'en est pas moins vrai qu'il a eu un mérite particulier à entreprendre l'enquête très attentive que constitue l'histoire des déformations du prénom d'Edmond. Je n'ose affirmer que toutes ses déductions sont également solides; ce qui me paraît établi, c'est qu'il ne s'est jamais écarté des bonnes règles de la science et qu'il s'est toujours efforcé d'en faire une application, d'autant plus délicate, en l'espèce, que l'auteur avait à tenir compte d'observations faites sur place, à son propre foyer, et risquait d'être entraîné et égaré par là même dans des chemins de traverse, où l'hypothèse est aussi attirante que périlleuse. Dois-je ajouter que l'auteur du mémoire, amené par le choix du sujet à nous parler des siens, l'a fait avec un tact vraiment exquis, ne nous apprenant de ces choses intimes où l'homme apparaît que ce qui importe à la juste appréciation de son œuvre? »

—

Digitized by Google

Rapport de M. J. Vercoullie, deuxième commissaire.

« L'étude de M. Grégoire est très ingénieuse et très suggestive, d'autant plus qu'il ne considère guère les causes physiologiques qui opèrent dans le langage, mais qu'il s'intéresse surtout aux causes psychologiques, l'influence de l'analogie et des incidents quotidiens sur la personne qui forme ou transforme les noms de l'enfant. Aussi quand il nous dit qu'il nous présente un *Essai sur les transformations d'un prénom d'enfant*, faut-il entendre le terme de transformation dans le sens le plus large; car les dérivés d'un mot n'en sont pas les transformations, et des formations nouvelles, inspirées par l'un ou l'autre événement, le sont encore moins, alors même qu'on les rattache phonétiquement au nom existant. L'étude est à mon sens plutôt un essai sur les formations nouvelles qui se greffent sur le nom initial ou qui viennent graviter autour de lui. Mais ce n'est là qu'une question de titre; je me rallie volontiers à l'avis du premier commissaire et je propose avec lui l'impression de l'Essai dans nos *Bulletins*. »

—

Rapport de M. P. Thomas, troisième commissaire.

« Le petit travail qui nous est soumis est l'œuvre d'un observateur attentif et d'un linguiste formé aux bonnes méthodes. Le sujet en paraîtra peut-être un peu mince, mais l'auteur a le mérite de nous apporter des recherches personnelles et des renseignements de première main. Je me rallie donc à l'avis des deux premiers commissaires. »

La Classe adopte les conclusions de ces trois rapports.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES

EDMOND. — Essai sur les transformations d'un prénom d'enfant,

par ANTOINE GRÉGOIRE, professeur à l'Athénée royal de Huy.

I.

Dans le livre IV des *Misérables* (chap. I) figure le passage suivant : « La petite se nommait Euphrasie. Mais d'Euphrasie la mère avait fait Cosette, par ce doux et gracieux instinct des mères et du peuple qui change Josefa en Pepita et Françoise en Sillette. C'est là un genre de dérivés qui dérange et déconcerte toute la science des étymologistes. Nous avons connu une grand'mère qui avait réussi à faire de Théodore, Gnon. »

Cette fois encore, nous devons à V. Hugo, qui a observé tant de choses, une remarque curieuse. Le maître l'a faite en passant : il a jugé le sujet trop mince pour l'honorer d'une de ces digressions dont certaines sont célèbres. Il se contente de porter une sorte de défi aux étymologistes, en déclarant le fait inexplicable.

En cela, avait-il raison? De prime abord, on est tenté de répondre oui. Comment donc tirer *Cosette* d'*Euphrasie?* Dans quel creuset miraculeux *Théodore* s'est-il volatilisé pour laisser cette informe scorie : *Gnon?* Et chacun pourrait apporter d'autres exemples aussi extraordinaires.

En réalité, l'opinion de V. Hugo se ressent d'un peu de précipitation. Il aurait reconnu lui-même son erreur, s'il avait pris le temps et la peine de réfléchir aux phénomènes qu'il effleure. Sans doute, le linguiste ne dira pas : « Je sais comment *Théo-*

Digitized by Google

dore s'est métamorphosé en *Gnon* », mais il répondra : « Cette transformation ne s'est pas opérée du jour au lendemain ; entre *Théodore* et *Gnon* il y a des intermédiaires ; voulez-vous me les faire connaître, si vous pouvez, et à mon tour je vous guiderai pas à pas à travers les phases de l'évolution du nom. Mais vous entendez bien : je ne possède que les avatars extrêmes, la larve et le papillon, ou le contraire ; c'est beaucoup trop peu ; j'ai besoin de ceux qui les séparent, si je veux rétablir entre eux des liens de parenté. »

Par malheur, ces éléments du problème, on les ignore presque toujours. Les parents — et les nourrices — ne songent guère à noter par le menu leurs propres inventions onomastiques : tout au plus, quelques personnes s'avisent-elles de recueillir les premiers balbutiements de leurs enfants, fournissant ainsi à la science du langage et à la psychologie des documents d'un prix considérable.

Ne soyons donc pas surpris si les manuels linguistiques, petits et gros, jusqu'aux grandes grammaires comparées, passent sous silence, ou à peu près, les faits de langue remarqués par le poète. Répétons-le, la faute n'en incombe pas aux savants : ils ne l'ignorent pas, les phénomènes existent, mais les matériaux leur manquent, et ils ne peuvent soumettre à une étude systématique ces étoiles filantes du langage dont la plupart ne brillent qu'un instant, pour disparaître dans l'oubli.

L'auteur de ce travail ne prétend pas combler la lacune qu'il se permet de signaler. Seulement, les circonstances lui ont permis de réunir des renseignements nombreux et assez complets dont il essaiera de tirer quelques conclusions. Pendant plusieurs années il a suivi attentivement l'éclosion des multiples prénoms ou formes de prénoms dont l'un de ses enfants a été tour à tour baptisé. Ces prénoms, il peut dire, avec une exactitude très approchante, à quelle date a commencé leur règne ; il s'est appliqué à saisir, au moment même de leur emploi, les nuances que chacun servait à exprimer.

Toute cette étude s'est accomplie secrètement, à l'insu de la

Digitized by Google

personne qu'il observait chaque jour, c'est-à-dire de la mère de l'enfant. Or, c'est à elle qu'appartiennent presque toutes les inventions linguistiques qui ont été relevées. On indiquera à part celles qui sont l'œuvre du père. Quant à l'entourage, il n'en peut être question, sauf à propos de quelques particularités très restreintes : les faits se déroulent, en effet, au sein d'un petit ménage, presque entièrement isolé dans un lieu qui lui est étranger, et où n'habite aucun membre de sa parenté. Les bonnes et les servantes n'ont exercé aucune influence : leur rôle s'est borné à répéter les noms reçus par l'enfant, suivant la mode du jour.

II.

L'enfant.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, il parait nécessaire de dire un mot de l'enfant dont il va être question et spécialement de son état physique. Ce faisant, l'auteur ne cherche pas à complaire à ses sentiments paternels : on verra plus loin la part qu'il croit devoir faire à la physionomie de l'enfant, à sa santé, à son caractère.

Au reste, sans aller plus loin, les parents accordent-ils les mêmes marques de tendresse à leurs rejetons, suivant qu'ils sont maladifs ou pleins de vie? On conçoit aisément que non. Leur affection se fait plus douce, un peu plus craintive, triste même, lorsque le petit reste chétif, taciturne ou difficile ; elle n'a jamais le laisser-aller, la gaieté, l'exubérance de celle qu'on prodigue aux heureuses natures, paraissant nées pour la joie, pour le rire, pour la plaisanterie.

Quand une mère possède un de ces enfants privilégiés, elle donne libre carrière à la fougue de son amour, et ce n'est pas seulement dans les baisers qu'elle le dépense ; elle emploie tout son cœur, toute son imagination à lui trouver des noms charmants. Ces noms sont de véritables caresses verbales; instinctivement la mère combine en eux les diverses ressources que

Digitized by Google

présente le langage pour exprimer de tendres sentiments : terminaisons gentilles des diminutifs, choix des sons doux à l'oreille, ou bien évoquant d'aimables rapprochements, et surtout intonations délicates qui font des mots autant de petits poèmes mélodiques.

Le petit Edmond semblait prédestiné à éveiller dans l'âme maternelle un enthousiasme de ce genre. Bien constitué, préservé de tout accroc, il suivit gaiement le courant de la vie, goûtant à suffisance, mais sans excès, aux bonnes choses que la nature offrait à ses désirs d'enfant. Au milieu d'un vaste jardin, loin de l'énervement des grandes villes, il se développa comme un arbuste en plein vent, plongé des jours entiers au sein de l'air et de la lumière. D'ailleurs, la santé s'épanouissait sur sa figure large, ronde, éclairée de deux grands yeux purs et rieurs. Enfin, — que le lecteur pardonne ce mince détail : il est bon de répéter une fois pour toutes que, comme les autres, il servira dans la suite, — un nez petit, assez fortement retroussé, accentuait dans le profil du bambin tantôt la candeur propre à son âge, tantôt, par une contradiction explicable chez les enfants, une malice naissante qui ne s'est pas évanouie depuis.

Le moral répondait au physique. Peu de caprices, peu de colères, peu de nervosité. Chez les enfants, plus encore que chez les grandes personnes, les indispositions ont pour effet de mettre en relief les infirmités psychiques des malades. Quand Edmond était mal portant, on le voyait perdre de sa vigueur et de son entrain naturels, mais c'était tout. La vie paraissait s'assoupir en lui, doucement, jusqu'au moment où, le mal écarté, le sourire revenait sur ses lèvres.

Son exubérance ne nuisait pas à sa docilité. On ne pouvait lui reprocher que des désobéissances involontaires, dues à des distractions. On lui pardonnait celles-ci de bon cœur, d'autant plus qu'elles se reflétaient sur ses traits en jeux de physionomie amusants.

En résumé, santé, heureux caractère, finesse et naïveté mélangées, voilà les sources dont l'amour maternel s'inspirera

Digitized by Google

dans ses créations linguistiques. Nous allons maintenant le voir à l'œuvre; mais, pour ne négliger aucun facteur, il faudra en même temps tenir compte du naturel de l'inventeur même des noms : car c'est au fond de son cerveau, de son cœur, bref de toute son âme que se cristallisent verbalement les impressions causées par l'enfant. Une mère langoureuse et sentimentale, une mère primesautière ou positive ne feront pas, semble-t-il, les mêmes trouvailles de noms auprès du berceau de leur petit. En l'occurrence, le tempérament de la mère accuse une vivacité spontanée, un enjouement raisonnable, avec une légère tendance à la moquerie.

III.

Les premiers prénoms.

L'enfant naquit en 1905. On a vu qu'il reçut le prénom d'Edmond. Ce nom recueillit peu d'enthousiasme. On l'adopta au tout dernier moment. En effet, la mère souhaitait la venue d'une fille, et la veille même de la naissance, elle se désintéressait du choix d'un nom, au cas où le nouveau venu serait un garçon. Il fallut pourtant se décider : l'état civil n'attend pas au delà d'un court délai, et le père prit sur lui de faire inscrire l'appellation ci-dessus.

Edmond ne s'imposait donc pas. Ah! si c'eût été *Berthe*, le prénom destiné à la petite fille! Ce prénom, depuis longtemps, on l'avait épinglé parmi les saints du calendrier; on l'avait répété cent fois avec amour; il vivait un peu déjà, en attendant son triomphe. *Edmond*, au contraire, n'avait pas de passé. C'était comme un intrus, un étranger. Il fallait que le temps lui donnât droit de famille !

Au surplus, le moment ne le favorisait guère. Les premiers jours de l'élevage sont trop pleins de difficultés; l'enfant demande alors plus de soins que de caresses. Les inquiétudes ne se dissipent jamais entièrement : il reste un peu d'anxiété dans le regard qui se pose sur le petit berceau; la tendresse se

Digitized by Google

fait contenue, presque sérieuse. Le badinage ne vient que plus tard, et il vient d'abord du dehors, amené par la famille, par les amis, dans l'esprit de qui le petit être n'éveille que des idées de gentillesse et de douceur, sans restriction.

La grande préoccupation des parents d'Edmond fut donc de lui assurer un régime de santé et de calme : le laissant dormir autant qu'il en avait besoin, manger à sa faim, et pour le reste, ne se souciant guère de le transformer en un jouet animé qui aurait servi à leur distraction personnelle.

C'est ainsi qu'il passa la toute première période de son enfance dans une tranquillité un peu monotone. Jusqu'à ce moment, son nom ne subit pas encore de modification : on dit *Edmond*, d'ailleurs assez rarement, comme on dit *le petit*, *l'enfant*, pour se comprendre, pour le distinguer de son frère Charles, et l'on prononce ces mots presque toujours sérieusement.

Mais voici que le premier sourire s'épanouit sur les petites joues. Les soins qu'on prodigue au bébé deviennent plus attendris, plus caressants, et alors naît fatalement le besoin de le choyer jusque dans le nom qu'on lui donne. *Edmond* a suffi dans le début; on le répète encore sur un ton mi-sérieux, mi-plaisant, mais ce sérieux jure avec la gaieté qui s'attache aux gestes de l'enfant, à son rire, à ses regards, à tout ce qui relève de son infime personne. *Edmond* ne peut durer; c'est un nom de grand; il affuble le petit comme d'un vêtement ridicule, il cède; il se puérilise, il devient *Monmon* (Mõmõ) (1).

Cette fois, *Edmond* a vécu. Dorénavant, on ne le dira plus qu'à de rares intervalles, dans les circonstances officielles, quand

(1) Ces sortes de noms sont parfois difficiles à écrire avec les seules ressources de l'orthographe usuelle; pour éviter les erreurs de lecture, nous jugeons nécessaire d'ajouter, entre parenthèses, une transcription phonétique. Nous avons choisi la transcription adoptée par l'*Association phonétique internationale*, transcription dont l'usage se répand de plus en plus. Nous y apportons quelques modifications voulues par l'imprimeur : l'*ô* ouvert est partout représenté par o; l'occlusive nasale palatale par ñ; le *ch* par ch.

Digitized by Google

on demandera le vrai nom, ou bien devant des étrangers, des inconnus. Et encore faudra-t-il un certain effort pour l'articuler : tout de suite, on demandera la permission d'employer le nom plus habituel, plus courant, plus facile d'ailleurs et plus adéquat, si l'on peut dire, car *Monmon*, en fin de compte, c'est *Edmond* réduit à la taille de l'enfant.

Comment *Monmon* est-il venu à la vie? Par l'application de procédés bien naturels et très anciens. Le nom primitif s'est d'abord débarrassé de la syllabe initiale *Ed*, dont la sonorité est presque nulle, qui gêne même dans une certaine mesure, surtout quand on appelle. Rien ne le préservait, pas plus que le commencement des noms français *Nicolas*, *Antoinette*, *Théodorine*, devenus *Colas*, *Toinette*, *Dorine*. Voyez surtout les nombreux noms propres tels que *Briel* tiré de *Gabriel*, *Nys*, de *Denis*, *Monet*, de *Simonnet*, *Naudet*, de *Renaudet*, *Bastien*, de *Sébastien*, etc. (1).

La syllabe *Mon* toute seule aurait pu subsister; nous en aurons la preuve plus tard, mais cette fois, elle a été redoublée, parce qu'en répétant la syllabe importante d'un mot ou même le mot tout entier, on attire davantage l'attention, quand on veut se faire entendre au loin, ou quand on désire être obéi tout de suite. C'est le moment de rappeler encore le fameux *Me, me! adsum qui feci*, ou pour rester plus près de notre sujet, les mots *Bèbert* pour *Albert*, *Mimile* pour *Émile*, *Totor* pour *Victor*, *Fifine* pour *Joséphine*, etc. Le redoublement, on s'en doute, n'a pas seulement ce but utilitaire ; il sert aussi à accentuer la douceur de l'appellation. Comme on redouble les baisers, on redouble la caresse de la syllabe : comparez les mots courants *fifille*, *mémère*, *fifi* équivalant à *mon petit fils*, *poupoule*, etc. (2).

---

(1) Cf Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, p 390.

(2) Ces sortes de redoublements ont été employés de tout temps : on peut les faire remonter à l'indo-européen. et on en trouverait certainement de nombreux exemples dans les langues anciennes, n'était l'absence relative des documents

Digitized by Google

Monmon sera, nous l'avons dit, le véritable prénom. Mais il ne conservera pas à lui seul tout le pouvoir. Il va devenir, et très rapidement, le père d'une famille féconde d'appellations plus ou moins importantes avec lesquelles il devra partager. Parmi ces rejetons multiples, certains, il est vrai, n'auront pas la vie longue : à peine le temps de remarquer leur floraison éphémère. Mais d'autres resteront vigoureux à côté de l'aîné, et même l'un d'eux sera pour celui-ci un rival redoutable. Cet adversaire heureux, c'est *Ponpon* (Põpõ).

Ponpon : le même mot, sauf les consonnes qui perdent leur nasalisation et deviennent *p*. Nous aurons tantôt à nous demander d'où provient ce changement. En tout cas, *Ponpon* conquiert tout de suite un rang spécial et assez nettement délimité. *Monmon* s'est dédoublé en quelque sorte : il sera, lui, le prénom presque officiel, et se rapprochera de *Edmond,* qui a disparu pour ainsi dire; *Ponpon,* par contre, devient l'appellation familière; il renferme plus de gaieté, plus de bonne humeur, il semble encore moins guindé que l'autre. Ce caractère joyeux, il le conservera pendant les trois années qui suivront (1). On le remarquera bien dans les moments graves. Lors d'un danger qui menace l'enfant, quand il se penche trop au haut de l'escalier, à la balustrade du balcon, quand il risque de se blesser avec un outil prohibé, ou bien encore lorsqu'il va commettre une infraction, lorsqu'il est sous le coup d'une punition méritée et que l'appel éclate pressant, impérieux, alors *Ponpon* disparaît et cède la place à *Monmon*, plus posé, plus sérieux.

A quoi tient le mystère de cette différence? Deux lettres seulement distinguent les deux noms. L'origine du nouveau mot éclairerait-elle le problème? Mais qui peut dire comment il

---

d'essence populaire. Néanmoins, nous avons encore conservé quelques vestiges, dans les noms de personnes se rattachant aux noms enfantins pour le père, la mère et d'autres parents, comme le grec Τατᾶς, le latin *Tatius*, le gothique *Tata*, le latin *Mammus*, le vieux haut allemand *Mammo*, le grec Νάνα, etc.

(1) Il s'effacera progressivement plus tard. Cf. p. 379, note 1.

Digitized by Google

est né? Pourquoi a-t-on substitué la consonne *p* et pas une autre?

Théoriquement, on aurait pu inventer tout aussi bien *bonbon, tonton, ronron, sonson, fonfon*, et beaucoup d'autres, parmi lesquels plusieurs présentent une particularité importante, celle d'exister déjà dans la langue. Mais ce privilège ne suffit pas à lui seul; il peut même empêcher le rapprochement, au lieu de le favoriser, car ces mots ont leur sens, lequel ne cadre pas toujours avec l'idée que l'on se fait de l'enfant à dénommer.

Par exemple, aurait-on pu songer à *dondon*, puisque le bébé était un garçon? *Ronron* ne se prévalait non plus d'aucune similitude. *Bonbon* aurait peut-être réussi : l'auteur ne peut dire si l'on a essayé de lui; à supposer que la tentative se soit produite, il est un fait, c'est qu'il n'en est resté aucune trace durable. *Zonzon*, c'est *Suzon;* il est exclu par le fait même. *Tonton* est également un nom de femme (1). En terre purement française, un dernier mot aurait eu des chances d'être adopté : c'est-à-dire *toton*, ce petit jouet dont le sort est de tourner sur lui-même, comme un bambin en verve, mais une circonstance s'y opposait dans le cas présent : ce mot est inusité et pour ainsi dire inconnu dans le pays.

Parmi les noms imaginaires, la plupart, tels que *sonson, jonjon, lonlon, vonvon*, paraissent manquer d'harmonie. Il semble, d'ailleurs, que dans les mots servant à l'appel, la consonne forte (ou sourde) soit préférée à la consonne douce (ou sonore) : *fonfon*, par exemple, a l'air plus viable que *vonvon*. Quant à *nonnon*, il répugne également, pour une autre raison : il ressemble trop à la négation.

Pour en revenir à *Ponpon*, le lecteur aura déjà pensé à l'influence du nom commun *pompon*. Cette supposition ne nous paraît pas vraisemblable. A notre avis, l'image de l'objet, le

(1) Entendu cependant une fois en décembre 1910.

Digitized by Google

pompon, à aucun moment, si ce n'est après coup, n'est apparue dans l'esprit de l'inventeur du prénom. Nous aimerions à voir dans l'adoption du *p* l'action de causes tout à fait étrangères au rapprochement ci-dessus.

Une cause négative, tout d'abord : *Monmon* n'est pas joli à prononcer. La nasalisation court d'un bout à l'autre du mot et produit une résonance désagréable. Le nom n'a guère été conservé qu'en raison de sa ressemblance avec le prénom primitif *Edmond;* c'est même ce qui contribue en grande partie à lui réserver le rôle presque officiel dont il a hérité. Mais le *m* pouvait très facilement se changer en une des consonnes de même articulation, soit *b*, soit *p*, formées également en joignant les lèvres, mais sans nasalisation.

Si le *p* a été choisi, c'est probablement sous l'influence d'une sorte de facteur joyeux. Il y a dans l'explosion des deux *p*, plus énergiques que celles du *b* et de l'*m*, comme une gaieté qui éclate et qui se manifeste deux fois. C'est le son qui paraît convenir le mieux au gros garçon plein de santé; à prononcer *con amore* les deux syllabes *pon*, on sent comme une plénitude physique dans les mouvements des lèvres et de la bouche.

N'est-ce pas aussi le moment de rappeler l'action que peut exercer le tempérament propre à l'auteur du nom? Une mère d'une tendresse plus tranquille aurait peut-être adopté le mot *Bonbon*, et, dans sa bouche, il n'aurait pas été ridicule, en vertu de l'inflexion caressante et lente qu'elle lui aurait donnée.

Quant à la nuance d'expression que nous croyons découvrir dans les consonnes *p* de *Ponpon*, nous tenons à dire que nous ne faisons pas de cette nuance une propriété intrinsèque et constante de la consonne *p*. Dans d'autres mots, *p* n'aura pas la même valeur expressive; très souvent, il n'en aura pas du tout. Cela dépendra du *sens* du mot. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur aux remarques curieuses que M. Grammont a réunies sur la valeur expressive des sons dans son beau livre : *Le vers français* (Paris, 1904). A plusieurs reprises l'auteur fait la restriction que voici : « Les sons ne sont

Digitized by Google

jamais expressifs qu'en puissance. Pour qu'ils deviennent expressifs en réalité, il faut que le sens du mot dans lequel ils se trouvent se prête à l'expression dont ils sont susceptibles et mette leurs qualités en lumière : ...*il rompt* est expressif, *un tronc* ne l'est pas... En somme, tous les sons du langage, voyelles ou consonnes, peuvent prendre une valeur expressive lorsque le sens du mot dans lequel ils se trouvent s'y prête ; si le sens n'est pas susceptible de les mettre en valeur, ils restent inexpressifs... Le même son peut servir ou concourir à exprimer des idées assez différentes l'une de l'autre, sans qu'il puisse toutefois sortir d'un certain cercle où l'enferme sa nature propre... (pp. 167 et 168). »

IV.

Les premiers dérivés.

Monmon, *Ponpon*, ces deux noms suffisent quelque temps, mais il faut bientôt trouver autre chose. L'enfant devient plus éveillé ; la vie lui est propice et il répond à ses invites, gaillardement, de tout le sourire de sa grosse face réjouie. Le plus souvent, chaque prénom est précédé d'un adjectif, toujours le même, à savoir le mot *gros*, et on entend *gros Monmon* par-ci, *gros Ponpon* par-là. C'est, en effet, un bon garçon que Ponpon, dans le commerce de ses parents du moins, car les étrangers ne lui inspirent pas confiance. Mais quand il se retrouve dans l'intimité, sa bonne humeur s'épanouit et on aime à rire avec lui. Sa figure un peu naïve appelle la plaisanterie, et il paraît enclin à y répondre. Aussi l'imagination créatrice du langage se met sans tarder au diapason de ce gai caractère : de nouveaux noms vont naître pour symboliser la physionomie du petit Roger Bontemps.

Ces noms, nous l'avons annoncé, graviteront presque tous autour des deux premiers. Deux grandes familles se développent parallèlement. Les procédés employés s'appliquent, en effet, aussi facilement à *Monmon* et à *Ponpon* : ce sont ceux de la

Digitized by Google

dérivation, au moyen de suffixes diminutifs, procédés plusieurs fois centenaires et toujours florissants.

Monmon donnera d'abord le plus simple des diminutifs : *Monmonet* (Mõmonɛ), comme on dit *cordonnet, buissonnet, salonnet*. *Monmonet* est gentil ; il évoque une idée de petitesse. Aussi est-il très employé et sur un ton caressant. On aime à le souligner d'un sourire et aussi à l'accompagner de l'adjectif *petit* qui le rend plus menu et plus délicat.

Plus gentil encore sera *Monmignonet* (Mõmiñonɛ), diminutif compliqué d'un rapprochement avec *mignon*, appellatif flatteur qu'on pardonnera à l'amour maternel. Avec ses boucles retombantes, avec ses yeux grands ouverts et caressants, l'enfant ressemble à une fillette ; tous les étrangers s'y trompent. Aussi *Monmignonet* prendra-t-il bientôt une allure féminine, à la suite d'une légère adaptation : il deviendra *Monmignonette* (Mõmiñonɛt), que l'on emploie concurremment avec lui. Il en sera de même du *Monmonet* de tantôt qui s'adjoindra *Monmonette* (Mõmonɛt).

Mais l'aspect féminin n'est qu'une apparence, et le sexe du garçon vigoureux se révèle souvent par des gestes trop vifs ou par des regards un peu durs : tantôt sa petite main déjà musclée abat impatiemment les jouets, ou bien c'est un gros appétit qu'on prend plaisir à satisfaire. Alors le *Monmignonet* se matérialise quelque peu en *Monmignonon* (Mõmiñonõ), plus gros, plus fort, moins affiné. Cette fois encore les sons expriment une valeur significative : *-on* parait plus lourd que *-et* ; comparez les mots *brouillon, grognon, souillon*, etc.

On comprend les limites de l'emploi de tous ces dérivés plus ou moins caressants. On use quotidiennement tantôt de l'un, tantôt de l'autre, au gré des impressions. Ils font bon ménage ensemble, et ne cèdent la place aux mots primitifs que quand il s'agit d'atténuer leur nuance particulière et de parler au positif, notamment lorsqu'on appelle.

Il est d'autres noms moins fortunés, en petit nombre, à vrai dire. Voici d'abord un essai passablement mal venu : *Monmo-*

Digitized by Google

nesse (Mõmones). A l'entendre, on sent le désir de forger une variante nouvelle. L'origine en paraît obscure. On ne peut guère songer qu'au suffixe féminin des mots *prêtresse, pauvresse,* etc. Ce suffixe, on le sait, a pris dans la langue actuelle une grande extension : songez aux mots tels que *bougresse, chèfesse, gonzesse, singesse, typesse, clownesse,* pour ne citer que les plus généralement répandus. *Monmonesse* serait-il un second féminin de *Monmonet,* voisinant avec le dérivé régulier *Monmonette?* A notre avis, la mère qui est l'auteur de ce dérivé ne semble pas avoir été influencée par les mots en *-esse.* Il faut plutôt voir dans la finale de *Monmonesse* l'effet tout occasionnel de la terminaison en *-esse,* ou en *-aisse,* d'un mot quelconque qui se serait trouvé dans une phrase en compagnie du nom de l'enfant, par exemple : « J'ai laissé brûler la *graisse,* Monmon*esse* » ou encore : « Espèce de Monmon*esse!* » Mais il nous est impossible de garantir l'exactitude de cette sorte d'assonance, car nous n'avons pas assisté à l'éclosion du nom. Au reste, comme nous l'avons dit, son existence a été éphémère : c'est la preuve qu'il ne renfermait en soi aucune raison d'être : aucun rapprochement intime et durable ne s'imposait entre lui et un autre mot de même finale ; en outre le nom manque de grâce et d'élégance.

Monmette (Mõmet), abrégé de *Monmonette* que l'on a ramené pour ainsi dire à l'échelle de *Monmon,* n'offre pas non plus beaucoup d'attrait : aussi le sort de ce prénom n'a pas été moins précaire.

Un troisième, *Monmonon* (Mõmonõ), peu harmonieux avec ses trois voyelles *o* dont deux nasalisées, n'a guère pris quelque vie qu'après un séjour à l'étranger. Pendant les vacances, l'enfant passa quelque temps dans les Ardennes, à Stavelot : il y trouva tout un groupe de cousins et de cousines devant lesquels il restait un peu farouche et taciturne : ses facultés apparaissaient moins vives. Aussi, parmi les divers noms déjà cités, ce fut *Monmonon* qu'adoptèrent les nouveaux amis du bambin. C'est un choix qui nous paraît très juste. L'enfant

Digitized by Google

représentait, aux yeux des étrangers, le bébé gauche, maladroit, empoté, un peu « bêta », celui qu'on appelle dans le parler local un « *pâpâ* », c'est-à-dire un gros poupon non dégrossi. Notons que *Monmonon*, dans la prononciation des petits cousins (celle du sud-est de la province de Liége), perd une bonne partie de la nasalisation de ses voyelles; le nom s'empreint d'encore plus de lourdeur et de naïveté : c'est presque *Mõmònõ̀* (Mo:mono:).

Maintenant que nous avons passé en revue la famille déjà nombreuse dont *Monmon* a fait souche, il nous faudra moins de temps pour examiner les provignements simultanés de *Ponpon*. Les mêmes remarques, à peu de chose près, vaudront pour les uns comme pour les autres.

Chose étrange, l'un des plus employés sera *Ponponon* (Põponõ), analogue à *Monmonon* dont nous venons de dire un mot, mais qui plaît davantage, par suite du remplacement des deux consonnes nasales. *Ponponon* correspond suffisamment, mais sans excès, à la rondeur joviale, parfois un peu naïve de l'enfant. Il est, du reste, comme *Ponpon* et *Monmon*, accompagné presque toujours de l'adjectif *gros : gros Ponponon !*

Mais à côté de ce nom solide, trapu, voyez quelle gentillesse dans les dérivés *Ponponet*, *Ponponette* (1), dans *Ponpignonet* et *Ponpignonette!* Ceux-ci, c'est surtout l'adjectif *petit* qui les accentue.

En regard de *Monmignonon*, nous aurons, avec la même nuance, *Ponpignonon*. Mais *Ponpignonet* fournira un nouveau mot que nous ne retrouverons pas dans l'autre famille : c'est *Ponpinet* (Põpinɛ) avec son féminin, *Ponpinette* (Põpinɛt). Ce nom ne diffère de *Ponponet* que par l'*i* : on pourrait le croire issu directement de lui. Nous pensons cependant qu'il n'est venu au jour que sous l'influence de *Ponpignonet* : il provien-

(1) Nous trouvons le nom commun *pomponnette* dans un roman de M. Abel Hermant, *Les grands bourgeois*, chapitre Ier, pour désigner sans doute une sorte de pâtisserie. Ce mot nous est inconnu.

Digitized by Google

drait d'une sorte de fusion de celui-ci avec *Ponponet*. Inutile de dire que *Ponpinet* partage la légèreté et la grâce de *Ponponet*, etc., et qu'il réclame spécialement l'adjectif *petit : petit Ponpinet*, dit sur un ton très caressant.

Pourquoi maintenant ne trouvons-nous pas *Monminet*, au même titre que *Ponpinet?* N'est-ce point parce que *Monminet* — à supposer qu'on ait songé à le former — rappelle le mot *minet?* Or, Edmond n'a rien de ce qui caractérise le chat, ni sa finesse, ni sa félinité.

Ponpette (Põpɛt), c'est comme *Monmette :* même histoire courte, peu durable. *Ponpette* suggérait cependant un rapprochement amusant, quoique manquant un peu d'à-propos. On connaît l'expression familière : il est *pompette*, c'est-à-dire : il est dans les vignes. On a pu sourire un instant de cette similitude, mais le mot a avorté. Nous l'avons surtout entendu dans la bouche d'une tante. Peut-être, au contraire des parents, a-t-elle été séduite par la drôlerie du rapprochement.

Ponpinosse (Põpinos) est encore plus rare; origine inconnue, comme celle de *Monmonesse*, avec lequel il présente l'analogie de la sifflante finale. Nous avons risqué plus haut une hypothèse qui pourrait être valable en cette occasion.

Nous réservons pour la fin deux appellations, qui, à la différence des précédentes, proviennent d'un rapprochement direct et visible avec des mots existant dans la langue.

La première est le mot *poupon* qui, à vrai dire, ne peut prétendre tout à fait au rôle de prénom. Il reste nom commun et est précédé de l'adjectif *gros*. Le tout ne sert pas à appeler. C'est une exclamation : « *Allez, gros poupon!* » Il ne devrait donc pas figurer ici, dans la liste des noms de l'enfant, pas plus que les appellations *petiot, gamin, sosot, bubuche, bibiche*, etc.; nous le citons néanmoins, car, sans aucun doute, ce sont les noms de *Ponpon*, etc., qui ont fait songer à lui (1), ou du

(1) A première vue, on pourrait songer à renverser les rôles et chercher dans *poupon* le point de départ de *Ponpon*. Cette supposition nous paraît erronée, surtout parce que nous n'avons observé qu'assez tard l'emploi de *poupon*.

Digitized by Google

moins qui ont contribué à rendre son usage assez fréquent. Assez fréquent, disons-nous; en effet, *gros poupon*, même appliqué à un enfant de trois ans, appuie très fort sur la physionomie puérile du titulaire : le moment de protester n'est pas encore venu pour celui-ci, mais aucun parent n'aime d'avoir des enfants trop naïfs. Aussi ne recourra-t-on à *gros poupon* que dans des circonstances particulières et en guise de plaisanterie.

Voici un autre rapprochement plus ironique encore. Il existe à Stavelot, dans l'église primaire, un buste en bois représentant un personnage gros, gras, aux joues fortement colorées, aux cheveux raides et drus. C'est l'image d'un évêque, du moins dans la mesure qu'ont permise la dureté de la matière et la gaucherie de l'artisan. Cet évêque portait le nom de *Popon*. Entre le saint homme et le petit Edmond, un rapprochement s'imposait doublement : joufflus tous les deux, l'aspect de l'un rappelait la santé de l'autre; ensuite *Ponpon* était trop voisin de *Popon* pour qu'on ne les apparentât point. De temps en temps, l'enfant empruntera donc le nom de l'évêque. Cela aura lieu, non pas aux jours de maladie, on le conçoit, mais dans les périodes de pléthore, d'embonpoint et de gaieté. Alors sa face large épanouie et sainement rougissante suscite la comparaison.

Il est à noter que lors de ces rapprochements l'origine du mot *Popon* reste sensible. Pas plus que *poupon*, *Popon* ne deviendra un véritable prénom. On ne dira point, par exemple, « *Allez, Popon* », mais bien « *saint Popon!* », ou encore « *gros saint Popon!* » Néanmoins si *Popon* avait été un prénom plus à la mode, il n'est pas dit qu'il n'eût supplanté dans les habitudes de la famille le nom d'Edmond et sa descendance. Ces sortes d'usurpations arrivent parfois : tel le cas d'une personne possédant dans son état civil le prénom un peu vieilli de Hubertine et qui depuis l'enfance n'a jamais reçu que le nom de Bertha, par une sorte de compromis qui a tourné au détriment du nom officiel.

Digitized by Google

V

Un troisième prototype.

Nous venons d'énumérer toutes les trouvailles que l'affection maternelle a su tirer des deux prototypes *Monmon* et *Ponpon*, du moins pendant le cours des deux premières années. Les ressources de la *dérivation* paraissent épuisées pour le moment, à la date du mois d'avril 1908, c'est-à-dire un peu plus de deux ans et demi après la naissance de l'enfant. Cependant il ne faut pas encore clôturer la liste. Comme nous le verrons, de nouvelles inventions s'apprêtent à rajeunir le vieux procédé.

En attendant, ne croyons pas que l'imagination linguistique reste à court. Voici une création qui jouira plus tard d'autant de vogue que les deux principales et qui tiendra même le premier rang dans le domaine de la caresse.

Voici comment l'intrus a été formé. Les deux voyelles nasales õ, õ, caractéristiques du nom, persistent. Les consonnes, de même que dans *Ponpon*, seules sont changées. Elles deviennent *ch : Chonchon* (chõchõ), ou parfois *Tchontchon*, c'est-à-dire avec l'explosive palatale que le wallon emploie dans *Tchantchet* (*François*).

Dans le choix des consonnes *ch*, nous croyons reconnaître l'influence du mot *chouchou!* ou *chou!* tout seul, ou encore *mon chou*, termes de caresse bien connus du français.

Pour en revenir à *Chonchon*, il dégénère parfois, dans certains moments de bonne humeur, en *Tchonkètchonk*, mais ce monstre n'a pas fait fortune. On verra plus loin que *Chonchon* produira à son tour, un peu plus tard, toute une petite famille aussi intéressante que celles de *Monmon* et de *Ponpon*.

Digitized by Google

VI

Nouveaux dérivés.

Quelque temps se passe; puis, dès avant juillet 1908, la dérivation recommence. Quelles nouveautés va-t-elle produire? Nous ne devons plus nous attendre à un épanouissement aussi riche qu'au début; cependant la récolte n'est pas à dédaigner.

Notons d'abord que les deux familles jumelles de prénoms participeront aux innovations avec le même parallélisme qu'auparavant. Nous trouverons donc simultanément en premier lieu *Monmignard* (Mõmiñar) et *Ponpignard*.

Tous deux proviennent évidemment de *Monmignonet* et de *Ponpignonet*. Seulement, il y a un fort raccourcissement, sinon on obtiendrait **Monmignonettard* ou tout au moins *Monmignonard*, dont nous constaterons d'ailleurs la venue un peu plus loin. A proprement parler, et aux yeux des linguistes, il n'y a donc pas dérivation; on n'a fait que substituer le suffixe *-ard* (ar) à un autre, double celui-ci, c'est-à-dire *-onet*. Le côté curieux du phénomène, c'est que les mots simples **Monmignon* et **Ponpignon* n'existent pas à ce moment. Néanmoins, la personne qui emploie *Monmignonet* et *Ponpignonet* possède l'idée d'un radical *Monmign-* ou *Ponpign-* susceptible de recevoir un nouveau suffixe. C'est une sorte de décomposition suivie d'une recomposition, analogues à celles qui ont tiré *thomiste* de *Thomas*, *faradique* de *Faraday*, de *Musset*, *Mussaillon*, etc. (1).

Quant à la provenance de la finale *-ard*, il ne faudrait imaginer aucune comparaison avec le vieux mot *mignard*, inusité chez nous. Il existe, il est vrai, le dérivé *mignardise* que toutes les dames emploient pour désigner une sorte de fine dentelle. En vérité, le nouveau prénom ne marque rien de spécialement

(1) Cf. Kr. Nyrop, *Op. cit.*, t. III. p. 51.

Digitized by Google

délicat : il renferme bien encore la partie *-mign-* qui rappelle le mot *mignon*, et qui sonne gentiment, mais la terminaison *-ard* transpose le mot, alourdit son air de joliesse en y faisant entrer une certaine rondeur, de la bonhomie, en même temps que de la moquerie. C'est un peu de tout cela, et surtout la nuance satirique, péjorative, que l'on trouve dans les créations de la langue contemporaine contenant le suffixe *-ard;* voyez les mots récents *bondieusard, chéquard, coupolard, dreyfusard, flémard, légitimard, patriotard, revanchard,* etc. (1).

Nous avons dit tantôt que *Monmignon* et *Ponpignon* n'existaient pas encore. Voici qu'ils apparaissent, par une sorte de dérivation à rebours. A première vue, on voudrait considérer les deux derniers venus comme des prototypes dont serait issu un groupe de six dérivés. Il n'en est rien : ils n'ont été formés qu'après coup, même après *Monmignard* et son rival. La linguistique offre de nombreux exemples de ces formations régressives. N'en citons que deux : *guigne*, dérivé récent de *guignon*, et *médecin* qui, au XIVe siècle, a été tiré de *médecine* (2).

Ponpette et *Monmette* existent encore, mais témoignent de peu de vigueur.

Ponpinosse n'est pas non plus tombé dans l'oubli. Il a même donné naissance à une variante : *Ponpinousse* (Põpinus), peut-être sous l'influence de *frimousse*.

Dans ce coin des raretés se range un nom assez original : c'est *Ponpinoponet* (Põpinopons). Provient-il directement d'une allusion au mot *poney?* Nous ne le croyons pas. Certes le rapprochement s'est opéré à un moment; voici une expression qui dans la bouche de la mère a accompagné quelquefois le prénom : *petit poney!* en guise de caresse. Mais ce rapprochement est postérieur à la création du nouveau nom. La terminaison *-ponet*

---

(1) Voir d'autres exemples dans Kr. Nyrop, *Op. cit.*, t. III, p. 168.

(2) Sur ces phénomènes de dérivation régressive (autrement dit rétrograde), cf. Kr. Nyrop, *Op. cit.*, t. III, pp. 241 et suiv., et K. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*. Paris, 1905, p. 307.

Digitized by Google

semble formée d'abord par une sorte de redoublement de *-pinet-*. Quant à la voyelle *o* de la seconde syllabe redoublée *-po-*, le choix a pu être déterminé par l'analogie de *Ponponet*, *Monmonet* qui ont la même finale. Rien n'empêche de songer également à une dissimilation de **Ponpinot-pinet*.

A la même époque (octobre 1908), un nouveau suffixe est inventé. *Monmignard* et *Ponpignard* s'accroissent d'une terminaison supplémentaire pour former *Monmignardaire*, *Ponpignardaire*. Il existe évidemment une parenté entre ces noms et le français *millardaire*, le seul mot de la langue qui fournisse le rapport *-ard* (*milliard*) : *-ardaire*. Parenté purement formelle : aucun lien d'idée ne peut être supposé avec ce mot. *-Ard* de *monmignard*, etc., s'est allongé en *-ardaire* par un rapprochement fantaisiste dû uniquement à la similitude des sons. L'allongement a plu par sa bizarrerie. Les deux nouveaux noms sont davantage encore empreints de bonhomie. La pointe de moquerie s'est accentuée. Aussi les emploie-t-on pour plaisanter, quand on a bien le temps, quand l'esprit est en repos, car ils sont longs à prononcer, et quand on s'en sert, c'est qu'on n'a pas grand'chose à leur ajouter. Ces noms sont une caresse, et rien de plus. Leur usage est fort limité par conséquent.

Il se restreindra encore, quelque temps après (mars 1909), lorsque les deux prénoms auront suscité la naissance de rivaux plus brefs et plus pratiques. Une fois de plus, nous constatons comme un retour en arrière, un recul vers les mots primitifs, de par une simplification qui conserve uniquement les éléments principaux. Dans *Monmignardaire*, le suffixe *-aire* restera, mais la partie médiane disparaît, et avec elle la délicatesse un peu mièvre de la syllabe *mign* (idée de *mignon*). Ainsi naîtront *Monmonaire* et *Monminaire*.

Aussi bien le petit enfant a grandi : c'est un garçonnet solide, dont la physionomie n'a plus rien de féminin. Les appellations s'en ressentent : elles requièrent plus de vigueur. *Monmonaire* répond à ce besoin. Comme les précédents, il conserve un petit

Digitized by Google

air de raillerie. *Monmaire* (Mõmer), autre forme plus courte encore (cf. *Monmette*), n'a vécu qu'un temps, et il est disparu aujourd'hui. En mars 1909, cependant, *Monmaire* et *Monmonaire* étaient également employés, et assez fréquemment.

Chose curieuse, il a fallu quelque temps avant que *Ponpon* et *Ponpignardaire* se fusionnent en *Ponponaire*, parallèlement à *Monmonaire*. Il restera d'ailleurs plus rarement employé que son analogue, et quand bien même il apparaît, jamais on ne constate la variante *Ponpinaire* (pendant de *Monminaire*), qui nous paraît déplaisante, peut-être à cause de sa ressemblance avec le mot wallon *campinaire*, nom d'une sorte de toupie.

Parallèlement à ces simplifications, *Monmignard* et *Ponpignard* sont raccourcis à leur tour en *Monmonard* et *Ponponard* (Mõmonar, etc.), et perdent aussi la nuance un peu fine qu'ils possédaient. Il y a plus d'ampleur sous ces avatars nouveaux : le *gros Ponponard*, c'est un peu comme un bourgeois de campagne, bedonnant et jovial. L'auteur cite en passant les féminins fantaisistes que lui-même a forgés d'après ce mot et qui ont joui de quelque succès : *Monmonarde*, *Ponponarde* : il leur attribue une nuance encore plus narquoise.

VII.

Les dernières créations.

Les transformations dont il vient d'être question sont accomplies au commencement de 1910. A partir de ce moment, il n'y a plus eu, à proprement parler, de trouvaille nouvelle. Il semble que les caresses se sont faites plus calmes, plus sérieuses. Notons par exemple que les dérivations anciennes perdent insensiblement du terrain. On ne cesse pas de les employer, mais les vrais noms *Monmon*, *Ponpon* (et *Chonchon*) retrouvent progressivement de la faveur, jusqu'à la période que clôture cet opuscule (janvier 1911). Au reste, on conçoit bien qu'une

Digitized by Google

mère raisonnable ne peut traiter comme une fillette un gros gars de cinq ans et demi (1).

Cette réserve faite, il faut reconnaître que la langue n'est pas tout à fait à bout de ressources. Nous ne rencontrerons plus de dérivés : cette voie paraît close définitivement (2). Mais on revient aux mots primitifs. *Monmon* et *Ponpon* se rajeunissent par l'amputation d'une syllabe : *Mon!* (Mõ), *Pon!* (Põ), employés dans les appels brefs et pressants (à courte distance). Quand l'enfant est loin, il faut au nom une sonorité plus longue, si l'on peut dire, et les deux syllabes sont alors au complet.

Pon est parfois « composé » avec *Chou : Pon de chou! Pon* devient aussi *Pomm* (Pom), ou bien *Pommpomm* (Pompom), ou encore *Poumpoum* (Pumpum). Un jour même, la mère invente l'étrange amalgame suivant : *Poumpoum Monmon.*

Ponpinousse s'est également forgé une variante : *Poumpinousse. Ponponet* s'adjoint un suffixe flamand parfois employé en Wallonie : *Ponponetteke* (Põponɛtəkə).

Chonchon continue à être très fréquent. A la fin de 1910, c'est son usage qui domine. La plupart du temps, il est, lui aussi, abrégé en *Chon* (chõ). On s'en sert pour exprimer toutes les nuances, même assombries d'une menace : « *Chon, attention!* » — « *Chonchon, ne fais pas le méchant!* » En général cependant, c'est la caresse qui prévaut, surtout quand le mot est adouci par la dérivation, sous la forme de *Chonchonet*, ou combiné avec *chou : Chon de chou!*, ou encore *Chou de chon!* Un jour, le mot *Chon* suscite un rapprochement avec *Cochinchine*, d'où les diminutifs hybrides : *Cochinchinochonet* ou *Chonchinochonet!*

On a aussi essayé de trouver de nouvelles ressources en dehors

---

(1) Il est à remarquer que *Ponpon* est devenu l'égal de *Monmon* : la nuance qui les différenciait tout d'abord (cf. p. 365) s'est évanouie. *Ponpon* peut être dit sur un ton d'avertissement ou même de menace.

(2) Sauf pour *Chonchon*; cf. plus loin.

Digitized by Google

de la grande famille issue de *Edmond*. En décembre 1909, la mère de l'enfant l'apostrophe en lui disant : *grosse bouboule!*, mot redoublé de *boule* qui restera et qui jaillira de temps à autre. De notre côté, à la même époque, l'idée nous vient, probablement sous l'influence du nom précédent, de l'appeler : *gros Bamboula*, symbolisant sa grosse figure aux grands yeux et son air un peu primitif. Le mot a joui également de quelque fortune; la mère l'a rendu moins sauvage en le diminuant : *grosse Bamboulette*.

Voici une troisième invention, instructive celle-ci, en ce qu'elle donne un exemple des erreurs possibles dans l'explication des noms du genre que nous étudions. Elle a vu le jour en août 1910. Pendant près d'un mois et très rarement après, l'enfant a été appelé *Bonbonnard*. Nous avons dit que l'appellation *Bonbon* n'avait pas existé. Mais *Bonbonnard* n'indique-t-il pas au contraire qu'on a trouvé l'occasion d'y songer et qu'on a approprié ce nom commun sous forme de dérivé? Il n'en est rien; ainsi déduite, l'étymologie serait entièrement fausse. Le mot *bonbon* n'a aucune part dans la création de *Bonbonnard*. L'origine de ce dernier remonte à une cause toute fortuite. A la date indiquée, l'enfant se trouvait à la mer avec ses parents. On achetait chez le pharmacien des *bonbonnes* d'eau filtrée, grosses bouteilles de verre blanc toutes rondes et très lourdes. Edmond était gros et trapu, comme les bouteilles de Blankenberghe; aussi l'a-t-on appelé : *gros Bonbonnard*. Mais le nom n'a guère survécu à l'incident qui l'a créé. La villégiature terminée, on n'a plus songé aux bonbonnes, et *Bonbonnard* est également tombé dans l'oubli.

Digitized by Google

VIII.

Un contraste.

Nous sommes arrivé au bout de notre tâche d'observateur. Mais avant de conclure, il nous semble utile de marquer un contraste.

On a constaté la quantité relativement considérable de déguisements dont l'imagination d'une mère revêt un prénom d'enfant. En est-il de même pour tous les prénoms, pour tous les enfants, et de la part de toutes les mères?

Concernant ces diverses questions, nous avons déjà émis quelques considérations théoriques. En attendant des réponses détaillées et précises, voici une série de faits que l'on peut mettre tout de suite en parallèle avec les précédents.

Edmond a un frère plus âgé que lui de près de deux ans (vingt-deux mois). Cet aîné porte le nom de *Charles*, mais il ne faut point tenir compte de cette appellation, qui maintenant encore, alors que l'enfant a plus de sept ans, n'est pas entrée dans l'usage courant. On a bien essayé de tempérer l'allure officielle du mot en le « diminuant » : *Charlot*, dont la finale est si paysanne, ou encore *Charlotte*, un nom de fille! Peines perdues : ni l'un ni l'autre n'ont eu de succès. Peut-être, si au début on avait adopté la forme germanique *Karl* ou *Carl*, les diminutifs *Carolet*, *Carol*, *Carlot*, *Carlos*, etc., auraient-ils fait fortune... Nous ne savons ; en tout cas, un nom tout étranger a dès le premier jour pris pied dans la place et s'y est maintenu : c'est *Bébé*.

Un choix semblable n'a évidemment rien qui étonne. Seulement, on s'attend à voir ce nom se modifier, s'élargir, s'allonger, bref à subir le sort de *Monmon* et de *Ponpon*. Eh bien! *Bébé*, depuis les sept ans qu'il existe, n'a pas changé, ou peu s'en faut. C'est tout au plus si, de temps à autre, on a voulu le singulariser en prononçant *Baby* (Babi), ou plus ou moins à

Digitized by Google

l'anglaise *Béby* (Bebi), ou encore *Bèbè* (Bɛbɛ) et *Bebe* (Bəbə), avec deux *e* muets. Mais là s'arrêtent les efforts.

Si, cependant; nous trouvons aussi *Bébébonet* et *Bébonet*, ou encore *Bébonard*. Mais sait-on quand? Longtemps après la venue du petit Edmond et sous l'influence des prénoms de ce dernier. *Monmonet* a créé *Bébébonet*, de même que *Monmonard* a suscité *Bébonard*. Sans ces modèles appartenant au cadet, les surnoms de l'aîné risquaient de ne point voir le jour.

Du reste l'influence de l'analogie s'arrête à ces trois essais. Il n'y a pas eu de *Bébonon* ni de *Bébonasse*, et tout aussi peu de *Bébonardaire*, etc.

Il s'agit cependant de deux enfants d'une même mère, élevés dans un milieu identique. Bien mieux : dans les familles, le premier-né, du moins aussi longtemps qu'il reste le seul enfant, excite une affection parfois exagérée, et d'habitude beaucoup plus marquée que celle accordée aux puinés. A quelles causes donc attribuer l'étrange différence du sort réservé à *Bébé* et aux noms du cadet?

La première de ces causes nous parait résider dans la nature même du nom. *Bébé* n'est-il pas le nom-caresse par excellence? En lui seul, il semble concentrer et résumer toutes les nuances que l'affection peut inventer : il barre la voie aux innovations et les rend inutiles. Sans doute, il n'exclut pas les autres appellations que la fantaisie suggère : il peut voisiner avec d'autres prénoms, tirés de sources différentes, tel n'a pas été le cas pour le petit Charles; mais lui reste intact, et tel quel, sans changer, il suffit à tout, rien que par la vertu du sens qu'on lui accorde et des intonations qui servent à le nuancer. Il serait intéressant de savoir si, dans d'autres familles, le même nom a échappé aux caprices de la dérivation.

Une circonstance particulière a surtout contribué ici à la conservation de ce nom. L'enfant ne manifestait pas la belle vigueur d'Edmond. Dès le début, il se montra plus nerveux. Son alimentation fut assez pénible; elle causa bien des soucis à une mère très scrupuleuse et qui faisait ses premiers essais

Digitized by Google

d'élevage. Bref, sa première enfance se déroula moins paisible que celle de son frère; une certaine inquiétude, ou tout au moins des préoccupations presque constantes arrêtèrent certainement l'essor de l'imagination maternelle. Celle-ci ne se développa franchement, résolument, que lorsque l'heureuse nature du second-né, la tranquillité d'esprit que donne la maîtrise, une certaine philosophie, fruit de l'accoutumance, lui eurent fait le champ libre. Quand ce moment arriva, il était trop tard pour l'aîné : ce fut le cadet qui en profita.

IX.

Conclusions.

Les observations qui précèdent se sont allongées au point que des conclusions paraîtront superflues et peut-être ennuyeuses. Le lecteur aura-t-il attendu la fin d'une nomenclature assez aride? Nous craignons même qu'il n'ait éprouvé à la longue quelque peine à s'y retrouver. Aussi le prions-nous de bien vouloir se reporter aux trois tableaux ci-joints, qui montrent le développement des trois familles, celles de *Monmon*, de *Ponpon* et enfin celle de *Chonchon*.

La filiation des mots y est marquée à la façon des tableaux généalogiques. Les dates inscrites à gauche indiquent l'ordre dans lequel les innovations se sont succédé. Enfin, l'importance relative de leur emploi se reflète dans la diversité des caractères typographiques. Les prototypes qui survivent à tous les changements, tels que *Monmon*, *Ponpon*, figurent en majuscules. D'autres, imprimés en caractères gras, comme *Monmonet*, ont eu leurs heures de grand succès et, de temps en temps, réapparaissent encore. Les caractères ordinaires sont employés pour *Monmignonet*, *Monmignon*, etc., et annoncent un usage intermittent, occasionnel. Enfin les italiques et les parenthèses distinguent les formations les plus éphémères.

Digitized by Google

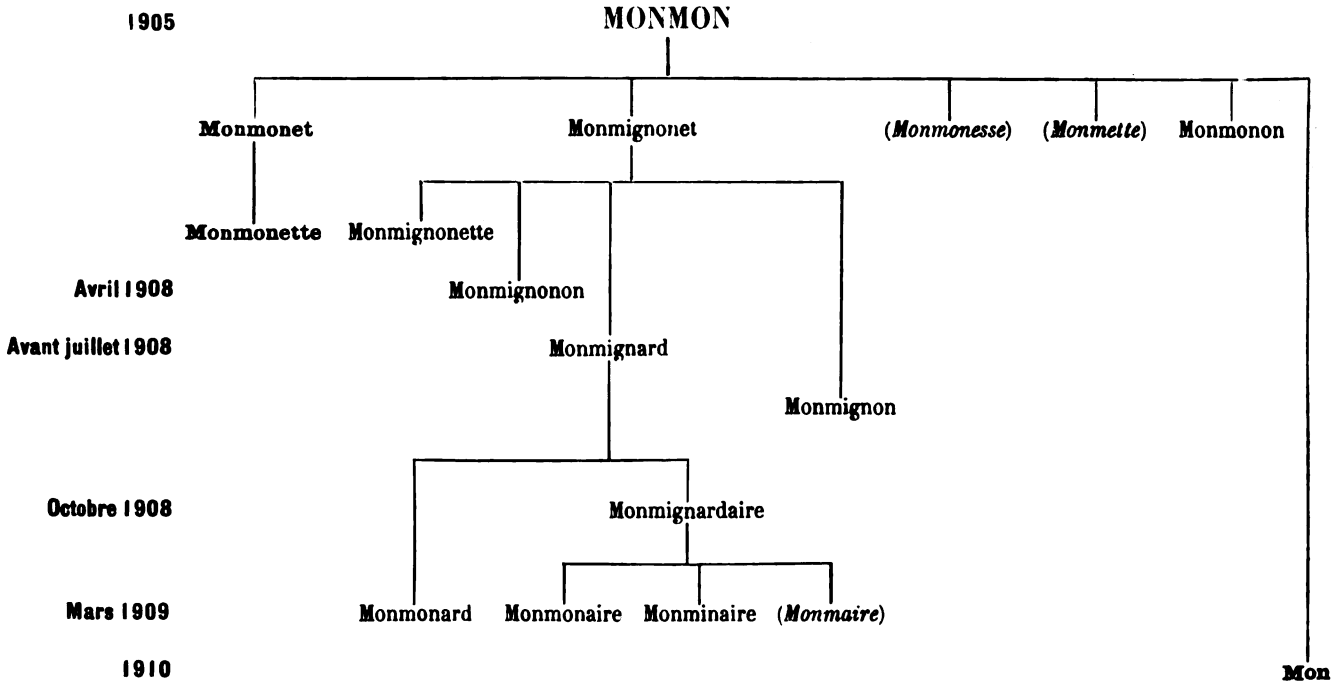

Digitized by Google

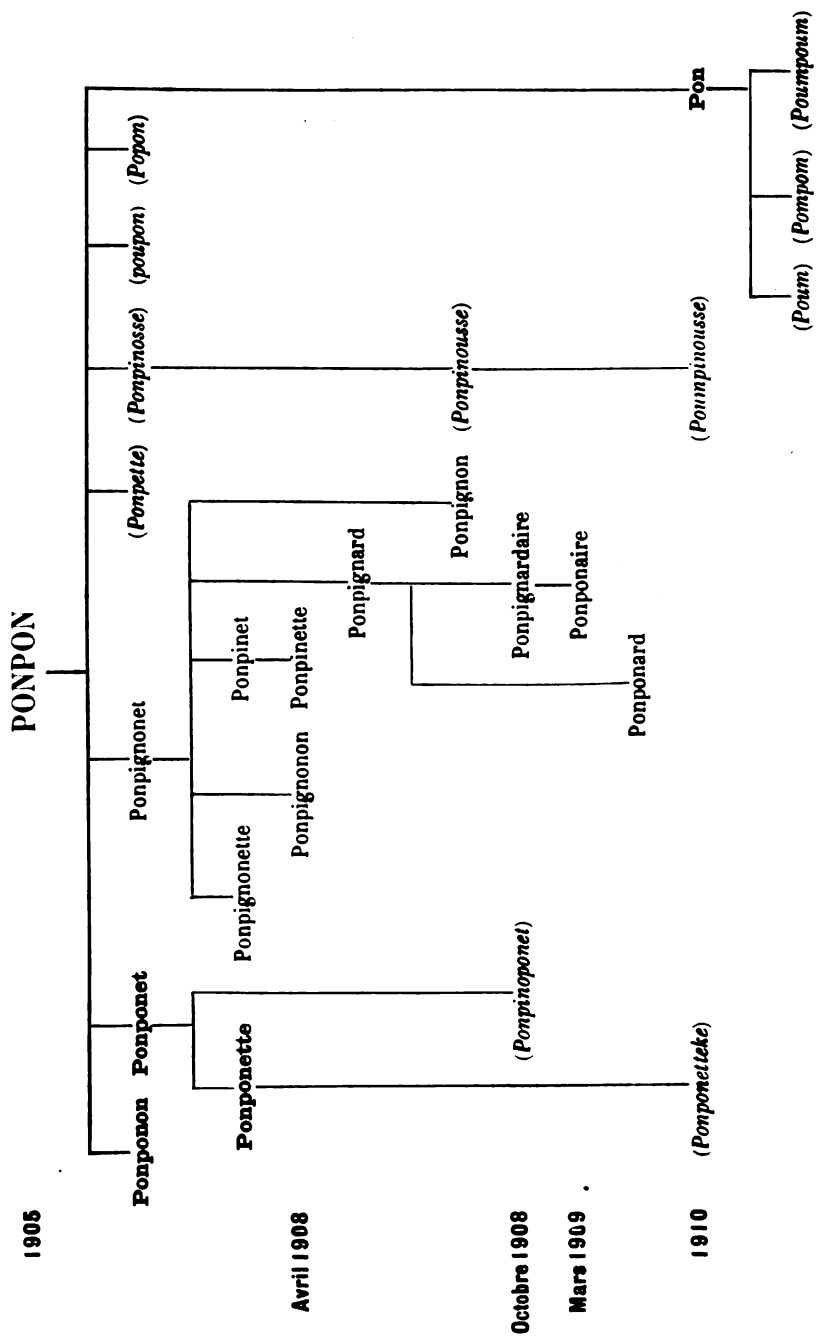

Digitized by Google

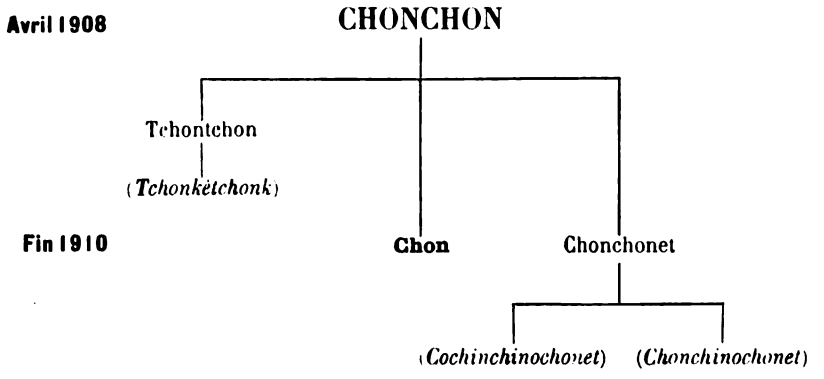

Si l'on jette un coup d'œil sur ces tableaux d'ensemble, on conçoit l'étonnement que V. Hugo manifestait à propos de *Cosette* et de *Gnon*. Entre *Edmond* et *Ponponard* ou *Monmaire*, la distance paraît également considérable. Mais l'abîme qui les sépare n'est qu'apparent. Si l'on a bien voulu suivre notre commentaire, on aura vu à suffisance, croyons-nous, combien naturellement s'expliquent ces bizarres productions du langage. Il n'est pas indispensable d'invoquer, comme le faisait le poète, quelque science mystérieuse propre aux mères et dont les inventions échapperaient à toute règle.

Il n'en est rien. La mère qui imagine les prénoms les plus étranges, obéit, sans le savoir, aux lois de la langue qu'elle parle ; elle use des ressources de celle-ci au gré de son tempérament et des impressions qui la sollicitent. Les prénoms et leurs déformations sont donc des produits linguistiques, au même titre que les autres mots ; il faut les étudier comme des phénomènes aussi naturels que les autres.

C'est ainsi que nous avons vu redoubler la syllabe radicale, tout comme le fait le français, dans des conditions identiques et pour produire les mêmes effets.

Nous avons vu les suffixes de diminutifs et autres s'accoupler normalement à des radicaux soit simples, soit composés : *Monmon-et*, *Monmignon-et*. Ces suffixes étaient eux-mêmes formés

Digitized by Google

d'un ou de deux éléments, par exemple *-ardaire* dans *Monmignardaire*, comme cela s'est passé dans *dindonneau*, dans *cochonnet*, *agnelet*, etc., ou dans les mots latins *homunculus*, *agnicellulus*, etc., ou encore en espagnol, en roumain, en portugais et en italien, par exemple : *frate*, *fratello*, *fratellino*, *fratelluccio*, etc. Quant à la soudure elle-même du suffixe et du radical, elle s'est accomplie régulièrement; la voyelle nasale *-on* (õ) a perdu sa nasalité, et la nasalisation s'est conservée sous la forme d'une *n* comme dans *bonbon* : *bonbonnière*, *patron* : *patronner*, etc.

Nous avons aussi constaté des cas de fausse dérivation, c'est-à-dire de substitution d'un suffixe à un autre : *Monmignard* tiré de *Monmignonet*, comme s'il existait un radical *Monmign-*; on a fait de même *Catin* de *Catherine*, *Pierrette* de *Pierrot*, *Robin* de *Robert*, *Suzon* et *Suzette* de *Suzanne*, etc.

Voici également des exemples de dérivation régressive : *Monmignon*, formé après *Monmignonet*, après *Monmignard*...

Nous avons cru reconnaître des cas de raccourcissement *intérieur* amenant un recul vers les mots primitifs : *Monmignardaire* devenant *Monminaire* et même *Monmaire*; *Monmonette* devenant *Monmette*; *Monmignonard* devenant *Monmonard*; *Ponpignonet* devenant *Ponpinet*. Les exemples de ce genre sont peu fréquents, du moins dans le matériel des noms ordinaires de la langue. Ce n'est guère que quand l'intérieur du mot renferme deux sons ou deux syllabes semblables que l'on recourt à la suppression de l'un ou de l'une des deux. On connaît les mots du type de *semodius* au lieu de *semimodius*, *Restutus* au lieu de *Restitutus*, ξάρσυνος au lieu de *ξαρσοσυνος, Ἀπολλωφάνης au lieu de Ἀπολλωνοφάνης; en français, *Neuville* de *Novavilla*, *dicasse* (ou *ducasse*) issu de *dédicace*, etc. (1). Dans les prénoms ci-dessus dérivés de *Edmond*, il ne peut être question de ces haplologies de caractère dissimilatif. Il est cependant permis de

(1) Pour d'autres exemples, cf. Kr Nyrop, *Op. cit.*, t I. pp. 383 et 384, et K. Brugmann, *Op. cit.*, p. 308.

Digitized by Google

rapprocher quelques cas présentant une certaine analogie, tels que l'allemand *Lore* pour *Léonore*, l'italien *Dante* pour *Durante*, ou encore le grec moderne διάλε = διάβολε.

Quant aux abréviations de *Monmon* en *Mon*, de *Ponpon* en *Pon*, etc., elles sont assez compréhensibles; on leur trouvera une analogie assez directe avec les phénomènes indo-européens d'abrégement des noms propres à deux éléments : en allemand, *Frida* équivalant à *Friederike*, en grec, Τῆλυς remplaçant Τηλυ-κράτης.

Enfin empruntons à M. Nyrop (1) deux exemples de contaminations voulues et plaisantes, du même genre — mais plus spirituelles — que nos *Cochinchinochonet*, *Chonchinochonet* et *Ponpinoponet*. M. Hervieu a employé le mot *famillionarité* pour qualifier la familiarité choquante d'un parvenu millionnaire; Fr. Sarcey a créé *monocoquelogue* pour désigner un monologue dit de la manière de Coquelin. Ces sortes d'expressions plus ou moins monstrueuses n'ont pas droit à la vie, si certaines circonstances ne contribuent pas à leur assurer le succès. Voyez, par exemple, le mot *phalanstère*, inventé par Fourier, et qui représente le *monastère* de la *phalange*, ou encore les mots du langage des chimistes, tels que *chloral* (chlore-alcool), *chloroforme* (acide chlorique plus acide formique), etc.

Il nous reste à dire un mot des suffixes eux-mêmes. Tous sont français et en usage dans la langue; tels *-et*, *-onet* et leurs féminins; *-on*, *-ard*. Leur valeur significative est conforme à celle qu'ils possèdent habituellement. Seuls, les suffixes *-aire* (*Monmignardaire*), *-esse* (*Monmonesse*), et *-osse*, *-ousse* (*Ponpinosse*, *Ponpinousse*) ne tirent leur raison d'être que d'un rapprochement accidentel. Les trois derniers mots, d'ailleurs, doivent être considérés comme des créations mort-nées.

En résumé, il n'est pas un des phénomènes relevés dans toute l'histoire du prénom *Edmond* qui ne trouve des analogues au sein même du français. L'aphorisme de V. Hugo est donc bien

(1) *Op. cit.*, t. I, p. 394.

Digitized by Google

inexact, et les linguistes, cette fois, ne sont point pris au dépourvu. Les appellations étudiées sont plus ou moins étranges sans doute; mais dire qu'elles sont l'œuvre de la fantaisie et qu'elles ne comportent pas d'explication, c'est réintégrer dans la linguistique le dieu Hasard qui, comme on sait, est banni de tout examen scientifique. Seulement, sous sa forme exagérée, l'assertion du poète dissimule une petite part de vérité, ou plutôt son auteur a pressenti une particularité qu'il n'a pas su dégager et que nous allons essayer de préciser.

Les noms que nous avons recueillis ne sont pas au ban de la langue, avons-nous dit : *individuellement*, ils participent aux lois du langage. Néanmoins, l'histoire *collective* de leur famille est-elle en tout point identique à celle des autres mots?

Prenez n'importe quelle expression dont la vie soit le plus remplie de transformations, tant morphologiques que phonétiques, etc., par exemple le fameux mot *foie;* suivez-le depuis son point de départ, *jecur ficatum*, foie (farci) de figues (*fica*), à l'époque où le mot était adjectif, jusqu'au terme actuel de ses métamorphoses : *foie* (substantif); nous constatons déjà quelques aventures linguistiques assez surprenantes et assez nombreuses (1).

Mais que sont-elles en regard des vicissitudes subies par *Edmond* à travers toute sa descendance? Les premières ne paraissent-elles pas bien simples et bien modestes? Et n'oublions pas qu'ici l'évolution a été extrêmement rapide : quatre années ont suffi, alors que les autres mots demandent parfois des siècles pour revêtir de nouveaux aspects (2).

Songeons aussi que l'auteur des *Monmignardaire*, etc., paraît avoir pris plaisir à rechercher dans l'arsenal du langage les combinaisons les plus variées et parfois même assez rares. Il semble avoir tout utilisé, tout épuisé pour trouver du neuf :

---

(1) Voyez encore *gêne* de *gêhenne, sirop* du bas-latin *sciruppum*, boisson, tiré de l'arabe, les mots du grec moderne νερό, ἀφέντης, etc.

(2) En laissant de côté les cas de modifications de sons *brusques*. Cf. A. Sechehaye, *Programme et méthodes de la linguistique théorique*. Paris, 1908, pp. 183 et suiv.

Digitized by Google

redoublements, toutes les ressources permises de la dérivation, ou à peu près, raccourcissements, contaminations...

Certes, les procédés employés n'indiquent aucune innovation, nous le répétons; mais une différence existe : c'est l'*accumulation* de ces procédés et la *rapidité* de leur emploi successif ou même simultané.

Or, cette particularité est en contradiction avec le cours ordinaire des phénomènes du langage. En effet, les changements subis par les mots sont relativement rares et lents. Faut-il redire que, si l'on parle, c'est non point dans le but de satisfaire un caprice personnel, mais pour se faire comprendre d'autrui ? Les mots sont des signes, des moyens de se reconnaître, employés par un ensemble de personnes habituellement étendu. Des métamorphoses s'ébauchent tantôt ici, tantôt là; mais pour qu'elles réussissent, il faut une sorte de consentement aussi général que possible. Les innovations trop personnelles avortent devant l'opposition de la majorité.

Voyez au contraire les phénomènes qui nous ont occupé. L'auditoire qui leur était réservé était des plus restreints, puisqu'il ne dépassait pas le petit cercle de la famille. Très souvent même, il se bornait à deux personnes, c'est-à-dire à la mère et à l'enfant (1). Aussi la mère a-t-elle pu innover à sa guise, pour son plaisir propre et exclusif. Aucune entrave étrangère n'a retenu son imagination. Sa seule préoccupation a été de modeler ses trouvailles d'après les impressions qu'elle éprouvait.

Il existait néanmoins une limite à cette liberté. On aurait tort de croire que pendant les quatre à cinq années qui ont vu fleurir tant de prénoms, l'enfant a passé de l'un à l'autre sans discontinuer. Même dans le monde minuscule où vit l'enfant et où se déroulent les événements familiaux, on a besoin, à l'occasion, d'une entente commode et rapide. Il faut que le petit comprenne à l'instant qu'il s'agit de lui et qu'on attend quelque chose de sa personne. Il faut aussi que les autres membres de

(1) Le père usait bien quelquefois de certains des prénoms, mais le frère aîné se contente uniquement de l'appellation *Monmon*.

Digitized by Google

la famille soient informés avec une égale promptitude. Aussi, à travers les multiples changements qui se succéderont, deux noms au moins restent d'un usage constant, ininterrompu; on les connaît, ce sont *Monmon*, *Ponpon*, et plus tard *Chonchon* ou *Chon*. Les autres apparaissent, se modifient, disparaissent, peu importe : la facilité des relations des parents avec l'enfant et *vice versa* est sauve. A côté des appellations de pure tendresse, deux noms seront toujours prêts, moins aimables sans doute, mais plus utiles.

Aussi devons-nous classer les noms examinés en deux catégories : 1° les noms servant plus spécialement à l'appel ou à la transmission d'un ordre, les noms utilitaires, si l'on peut risquer cette expression : ce sont ceux que leur nature rapproche le plus des mots usuels de la langue, car, comme eux, ils sont le plus nécessaires et leur conservation est le plus indispensable; 2° les véritables hypocoristiques, qui ne servent qu'à la caresse et dont la création obéit avant tout à des caprices individuels de leur auteur. Ces expressions sont des noms de luxe. On le voit rien qu'à leur aspect : longs et surchargés, nous avons dit qu'on n'en usait que dans les moments de repos.

On le verra aussi en suivant leur destinée : tels la plupart des néologismes littéraires que l'assentiment général ne consacre point et qui ne sortiront jamais de la vie latente des livres, les dérivés maternels vont s'évanouir lentement, l'un après l'autre. Les plus bizarres sont déjà oubliés. Parmi les survivants, les moins pratiques disparaîtront à leur tour. Seuls, les plus simples, les prototypes, conserveront leur vogue jusqu'au jour où l'enfant prendra part à l'activité extérieure : alors l'élargissement des relations assurera progressivement le triomphe tardif du prénom officiel.

Les dérivés issus d'*Edmond* appellent une dernière remarque connexe à la précédente. Si l'on songe aux nuances qu'ils expriment, on constate que leur invention ne relève point du raisonnement; ils ne doivent point l'existence à l'intention de rendre des *idées;* leur mission a été d'exprimer des *sentiments*, et c'est la *sensibilité* qui les a suggérés.

Digitized by Google

Cela étant, leur origine *affective* ne les sépare-t-elle pas des faits ordinaires du langage ?

La distinction serait opportune si le langage tout entier ne procédait que de la logique. Mais, on le sait, les linguistes sont en train d'élargir la conception trop livresque que l'on se fait d'habitude des langues, de leur portée et des processus psychologiques qui président à leur fonctionnement. Comme le dit M. Ant. Meillet (1), « la plupart du temps, le langage n'est pas un simple moyen d'exposer des idées, il n'est cela que dans le style scientifique, et là même d'une manière mêlée. Dans la vie ordinaire, le langage est avant tout un moyen d'action et un moyen d'expression... On ne connaît qu'une partie de la valeur d'un mot, quand on sait quelle notion il exprime; car un mot n'est pas seulement le signe auquel est associée une idée; il agit sur la sensibilité. Comme le marque à plusieurs reprises M. Bailly, un *jardinet* n'est pas seulement un petit jardin; c'est aussi un petit jardin qu'on envisage avec une certaine nuance de sentiment. Pour chaque ordre de notions, à côté du terme courant et banal qui éveille un minimum de sentiments, il existe un choix de termes exprimant des sentiments variés ».

Ce n'est donc point au domaine restreint des prénoms qu'il faudrait limiter la recherche de l'action de la sensibilité. On en trouverait de nombreux exemples dans le passé même des langues. Beaucoup de mots qui paraissaient formés pour subsister à travers les âges ont cédé la place à des diminutifs ou à des dérivés dont le besoin ne se faisait nullement sentir tout d'abord. Tel le mot *tor* = *taurus*, que l'on retrouve encore dans le plus vieux français : il aurait pu suffire de même que les mots non moins anciens *mul* (mulet), *ver* (verrat). Mais sous l'empire d'un sentiment que l'on comprend fort

(1) Rendant compte du livre de M. Ch. Bailly, *Traité de stylistique française*, où l'auteur a montré plus que tout autre le rôle de la sensibilité dans le langage. Le compte rendu de M. Meillet se trouve dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, n° 57. Cf. spécialement la page cxx.

Digitized by Google

bien, — en l'occurrence la sorte de respect particulier inspiré aux cultivateurs par l'animal reproducteur, — on a tiré des mots simples les dérivés *taureau, mulet, verrat* (1). Dérivés de luxe eux aussi, comme *Monmignardaire,* etc.; mais à force d'être employés, et à mesure qu'on oubliait les prototypes, ils ont perdu la nuance de caresse intéressée à laquelle ils devaient leur éclosion et leur succès, et ils sont entrés dans le rang des mots courants. Aujourd'hui et depuis longtemps ils ne disent rien d'autre que les *tor, mul* et *ver* d'autrefois. C'est le moment de rappeler que *Monmon* et *Ponpon,* nés eux aussi d'une impulsion affectueuse, ne sont plus guère à présent que des noms propres ordinaires.

D'ailleurs on sait que le français, comme toutes les langues romanes, a montré jadis une forte propension à l'emploi des diminutifs. Dès l'époque du latin, nombre de mots classiques ont reculé devant des dérivés diminutifs. C'est de ceux-ci que proviennent les formes françaises *oreille, oie, oiseau, grille, genou, ouaille, soleil.* Des phénomènes analogues n'ont pas cessé de se produire dans l'histoire du français. Nous avons cité trois cas auxquels on peut ajouter les mots *bouleau, corbeau, rameau* (2). *Ormeau* a bien failli avoir la même fortune, au détriment du primitif *orme;* ajoutons à l'exemple de Delille, cité par M. Nyrop : *un antique ormeau,* celui tiré de Fénelon : *à l'ombre d'un grand ormeau,* dans la fable : *Le loup et le jeune mouton.*

N'est-ce point aussi à des nuances de sentiment que l'on doit attribuer la diversité des formes dérivées d'un seul primitif que l'on constate dans les périodes anciennes de la langue? De *parler* on tirait *parlance, parlation, parlement, parlerie, parlëure,* tous mots désignant l'action de parler ou le langage. Les exemples de cette multiplicité ne sont pas rares; on en trouvera une liste dressée par M. Nyrop (3).

---

(1) Kr. Nyrop, *Op. cit.*, t. III, p 69.
(2) Kr. Nyrop, *Op. cit.*, t. III, pp. 69 et 104.
(3) *Op. cit.*, t. III, p. 67.

Digitized by Google

De l'un à l'autre de ces synonymes, il y eut sans doute des différences de sens, mais ténues, et comparables — par leur délicatesse et par leur profusion — à celles que nous avons relevées dans le cours de notre travail. Un pareil luxe linguistique ne pouvait subsister : la langue ordinaire a besoin de moins de finesse. Mais il a fallu du temps et beaucoup d'hésitations avant d'atteindre la simplicité relative de l'usage moderne (1).

Ainsi se révèle à travers l'évolution du français et depuis les époques de libre création jusqu'à la période actuelle, moins féconde, le même travail de création nombreuse, d'inspiration sentimentale dont l'histoire du prénom *Edmond* offre une image amplifiée. Entre les divers exemples, il n'y a qu'une différence de degré et de rapidité. Du reste, notre exposé serait incomplet, si nous ne rappelions que la langue connait d'autres occasions où la production s'exagère. On sait combien était étendu l'emploi des diminutifs dans la poésie du moyen âge, par exemple dans *Aucassin* et *Nicolete*, au temps de l'école de la Pléiade et de l'imitation des Italiens. Et de nos jours encore, est-ce que la poésie populaire ne cherche pas elle aussi à toucher le cœur de ses fervents en abusant des diminutifs? « La

(1) Au reste la langue contemporaine n'est pas tellement figée et immobilisée par les livres qu'elle ne renferme aussi des traces de surproduction. Plusieurs dérivés en *-é* voisinent avec des formes collatérales en *-u* : *feuillé-feuillu, mafflé-mafflu, membré-membru, râblé-râblu.* Une légère nuance les distingue aussi : les formes en *-u* paraissent plus énergiques et souvent aussi plus vulgaires. (Nyrop, III, p. 102.) Les suffixes *-eur, -eux, -ien, -ier, -isant* entrent très fréquemment en concurrence avec le suffixe *-iste* qui est très à la mode de nos jours On trouvera *médailliste* et *médailleur, normaliste* et *normalien, germaniste* et *germanisant*, etc. Voyez de plus nombreux exemples dans Kr Nyrop, tome III, pp. 160 et 161. On connait encore des doublets du genre de *carbonade charbonnée, cavalcade-chevauchée, étouffade-étouffée, gaulade-gaulée*, etc. (Nyrop, III, p. 173), et quand l'ancien mot populaire a disparu, comme cela est arrivé à *acolee* remplacé par *accolade*, à *boutée* remplacé par *boutade, peuplée* par *peuplade*, encore faut-il imaginer une période pendant laquelle les deux suffixes sont restés simultanément en usage. Voyez enfin le sort de l'ancien suffixe verbal *-er* auquel son concurrent *-iser* est préféré aujourd'hui de plus en plus : les vieux dérivés *déchristianer, harmonier, solemner* sont devenus *déchristianiser, harmoniser, solemniser.*

Digitized by Google

bergère aimée, dit M. Nyrop (1), est désignée comme l'*amiette*, la *mignonnette;* le jour, elle mène paître les *brebiettes* et les *vachettes;* la nuit, elle dort dans une *maisonnette* où elle a une *chambrette;* le dimanche, elle se repose dans son *jardinet*, où elle file la *quenouillette* en écoutant le roucoulement de la *colombette*, le chant du *rossignolet* ou d'autres *oiselets (oisillons, oisillonnets)*. Son pied est *petitet*, sa bouche *vermeillette*, son cœur *jeunet* et *tendret*, elle se sent *seulette* et ses yeux *joliets* pleurent, etc. »

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES ET ADDITIONS.

Page 359. — On a cependant exploré, et depuis longtemps, des domaines connexes, notamment celui des déformations subies par les noms propres. Dans cette classe de mots, en effet, les diminutifs de l'espèce de ceux que nous avons étudiés figurent en grand nombre; leur emploi les a préservés de l'oubli; il leur a garanti le droit à l'existence, en leur donnant une consécration officielle.

Dans les notes suivantes, on trouvera quelques indications bibliographiques supplémentaires.

Citons avant tout les travaux de :

E. Ritter, *Des noms de famille français à terminaison diminutive*, paru dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, t. VII, pp. 174-180;

R. Mowat, *De la déformation des noms propres*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I, pp. 172-192;

R. Mowat, *Les noms familiers chez les Romains*, *ibidem*, t. I, pp. 293 et suiv.;

Page 364. — L'étude de R. Mowat, *De la déformation*, etc.,

---

(1) *Op. ctt.*, t. III, p. 70.

Digitized by Google

renferme un catalogue compact de formes à aphérèse, telles que *Liasse* pour *Elias*, *Nardon* pour *Bernardon*, *Tantin* pour *Constantin*, etc. Dans l'antiquité, le père de l'orateur Eschine s'appelait Τρόμης, Τρόμητος, au lieu de Ἀτρόμητος. Cf. Fick-Bechtel, *Die griechischen Personennamen*, 2e édit., p. 35.

Dans une courte étude, M. W. Foerster a énuméré les conditions phonétiques dans lesquelles s'opère en français le redoublement des mots enfantins, ou à tournure enfantine, tels que *popo* < *porte*, *fifi*, etc. Cf. *Gröber's Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXII (1898), pp. 269 et suivantes.

On ne se contente pas toujours de répéter la syllabe radicale, comme dans *Monmon*, *poupoule* : il arrive parfois qu'on la triple; on trouve les mots *papapo*, *mamamo*, en France, dans le patois de l'Hérault, pour désigner le père, la mère. Cf. E. Tappolet, *Die romanischen Verwandtschaftsnamen*, Strassburg, 1895, p. 25.

Page 367. — Cf. aussi sur la valeur expressive des sons une première étude, très originale, de M. M. Grammont, *Onomatopées et mots expressifs* (*Revue des langues romanes*, t. XLIV, 1901, pp. 97-158).

Page 369. — *Monmon-et* : avec le suffixe que connaissait déjà le latin de l'époque impériale dans les noms propres *Lucitta*, *Julitta*, *Bonitta*, *Suavitta*, etc. Cf. J. Cornu, *Les noms propres latins en -itta et les diminutifs romans en -ett*. (*Romania*, t. VI, pp. 247-248.)

Page 369. — Il y a lieu de rappeler que dans les noms propres le suffixe *-on* prend souvent une valeur dépréciative : *Marion*, *Madelon*, *Jeanneton*, mais qui n'est pas primitive.

Page 375. — Voici quelques exemples tout modernes de dérivés issus d'un radical fictif : *clémenciste*, *figaresque* et *figariste* (du *Figaro*), *turcarien* (de *Turcaret*), *zoliste* (de *Zola*). Ces exemples, tirés de journaux contemporains, ont été réunis par M. Ph. Plattner, *Personal und Gentilderivate im Neufranzösischen*, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, t. XI (1889), pp. 105 et suiv. Cf. encore *Murinette*, adjectif formé par Mme de Sévigné du nom de

Digitized by Google

famille *Murinais*. Des phénomènes en partie analogues, mais compliqués d'un fort abrégement, se produisaient aussi en Grèce, où des composés perdent leur second terme et le remplacent par un nouveau suffixe : Ζεῦξις provenait de Ζεύξιππος ; la mère d'Eschine, Γλαυκοθέα, était aussi appelée Γλαυκίς ; le père de Sappho portait les noms de Σκαμανδρώνυμος et de Σκάμων, avec un double abrégement. Le nom du père de Bacchylide, Μειδύλος était devenu Μείδων. Cf. Fick-Bechtel, *Op. cit.*, p. 35.

Page 379. — A comparer à l'abrégement de *Monmon*, etc., en *Mon*, les formes *pa*, *ma*, provenant de *padre*, *madre* (suivant M. E. Tappolet, *Op. cit.*, pp. 27 et suiv.), et employées par le peuple dans certains cantons de l'Italie. La forme *pa*, ou plutôt *ppa*, avec une consonne longue, se retrouve dans nos patois wallons, où elle provient de *papa*.

Page 387. — Le tome V du *Corpus inscriptionum latinarum* fournit quelques noms propres dérivés qui sont aussi intéressants, surtout au point de vue de l'accumulation des suffixes, par exemple *Vitalianus*, *Vitalessema*; *Veracilianus*; *Rufellus*, *Rufialis*, *Rufianus*, *Rufina*, *Rufinianus*, *Rufio*, *Rufus*, *Rufinus*; *Arabionilla*; *Felicula*, *Felicio*.

Le provençal, à l'imitation de l'italien, fait un emploi considérable des suffixes diminutifs et augmentatifs. Voici quelques exemples curieux choisis parmi ceux réunis par M. G. Östberg, *Studier öfver deminutiva och augmentativa suffix i modärn provençalska*, Uppsala, 1903. Suffixes accolés à des mots de signification abstraite, à des mots invariables, adverbes, interjections : *autret* (*autre*), *chutet!* (*chut!*), *douçamentet* et *douçamentot*, *matinet* (le matin), *souventet*. Trois suffixes accolés : *peir-oul-et-oun* (*pèiro*), *bris-ilh-oun-net* (*briso*), *chambr-ih-oun-et* (*chambro*), *vent-ih-oun-et* (*vènt*), *bourn-iqu-el-as* et *bourn-iqu-el-et* (borgne); *Jan-et-oun-et* (*Jan*). Le livre de M. Östberg en signale encore beaucoup d'autres.

Dans le domaine des noms propres français, voici quelques exemples analogues. Trois suffixes accolés : *Asselineau*, *Gabeloteau*, *Marillionnet*. Deux suffixes coexistant : *Chaumat*,

Digitized by Google

Chaumet; Chaumonet, Chaumonot; Massin : Massinet, Massinot; Masson : Massonnat, Massonnet, etc. Ces exemples sont tirés de E. Ritter, *Op. cit.* Dans sa seconde étude, R. Mowat ne cite pas moins de deux cents dérivés du mot *Pierre*, tous devenus noms propres et dont la nomenclature n'épuise pas la série des transformations qu'il a subies.

Page 390, note. — Le frère aîné, disons-nous, évite d'employer les diminutifs, etc., pour désigner son frère. A rapprocher de ce fait la remarque curieuse de M. E. Tappolet (*Op. cit.*, p. 61) : les noms de parenté désignant le frère et la sœur sont dans la majorité des cas de l'invention des parents; ils sont rarement l'œuvre des enfants eux-mêmes. Par contre, les désignations d'origine enfantine se multiplient quand il s'agit de nommer le père et la mère. S'il en était besoin, ce serait une preuve de l'importance des influences affectives en matière de langage.

Page 393. — Les doublets du genre de *tor : taureau*, etc., dont le second mot est dû au besoin d'exprimer un *sentiment* particulier, trouvent une analogie dans les noms indiquant les degrés de parenté. A côté de *pater, mater*, appellations juridiques et littéraires, on employait déjà en latin les mots plus familiers *tata, mamma*. Ces sortes de distinctions se représentent à travers toutes les langues romanes et surtout à travers les dialectes. M. E. Tappolet a consacré à l'étude détaillée de ces appellations une belle dissertation (déjà citée). On y remarquera notamment des cas nombreux où le mot affectueux a perdu sa nuance spéciale et est devenu de plus en plus l'appellation courante, sinon officielle; c'est ce qui s'est passé à différents degrés en Roumanie, en Italie et en Illyrie pour les représentants des *tata, mamma* primitifs (Tappolet, p. 21), au détriment des autres types *pater, mater*. Les hypocoristiques *figliolo, figliola* ont également remplacé par endroits les simples *figlio, figlia* (*ibid.*, p. 37). Dans le domaine restreint qui nous a occupé, voyez de même *Ponpon* perdre peu à peu sa nuance caressante et devenir l'égal de *Monmon* (cf. plus haut, p. 379, note 1).

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 8 juin 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur ;* G. De Groot, Th. Vinçotte, Max. Rooses, J. Winders, Ch. Hermans, Edg. Tinel, L. Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Jan Blockx, J. Brunfaut, Paul Gilson, G. Hulin, *membres ;* Émile Claus, Fernand Khnopff et L. Blomme, *correspondants.*

Absences motivées : MM. H. Hymans, Ém. Janlet, Louis Lenain, Ern. Acker et A.-J. Wauters.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de la Classe en félicitant M. Tinel, nommé commandeur, et MM. Courtens et Rousseau, nommés officiers de la Légion d'honneur, ainsi que M. Acker, nommé commandeur de l'Ordre belge de la Couronne. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts invite la Classe à désigner trois de ses membres pour la représenter dans le jury du prochain concours de composition musicale.

Le choix se porte sur MM. Mathieu, Tinel et Gilson.

M. Émile Mathieu remet, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire de son ouvrage : *La reine Vasthi*, tragédie lyrique en quatre actes et huit tableaux. *Paroles et musique*. — Remerciements.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations de MM. Janlet et Brunfaut sur le rapport réglementaire de M. Camille Van Daele, lauréat du grand concours d'architecture de 1908.

— Ces appréciations seront communiquées à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

ÉLECTION.

La Classe se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés aux places vacantes et l'inscription de candidatures nouvelles.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Brants (*Victor*). Las grandes lineas de la economía política. Traducción y prològo de Eduardo de Hinojosa. Madríd, s. d., 3 vol. in-8°.

Leclercq (*Jules*). Une excursion au Spitzberg. [Bruxelles, 1911] extr. in-8° (3 p.).

Mathieu (*Émile*). La reine Vasthi. Tragédie lyrique en quatre actes et huit tableaux. Paroles et musique. Gand, 1911, in-8° (59 p.).

Van den Branden (*Fr.-Jos.*). Anna Bijns, haar leven, hare werken, haar tijd, 1493-1575. Anvers, 1911, in-8° (III-171 p., fac-sim.).

Kervyn de Volkaersbeke. Charette et la Vendée. Lille, s. d.; in-4° (316 p. et pl.).

Duchaine (*Paul*). La Franc-Maçonnerie belge au XVIII° siècle. Avec préface par le comte Goblet d'Alviella. Ouvrage couronné par le Grand-Orient de Belgique. Bruxelles, 1911; in-8° (523 p., 20 pl.).

Mathieu (*Ernest*). Léopold Devillers. Notice biographique. Anvers, 1911; extr. in-8° (26 p., portrait).

Cavens (*comte Louis*). La question de Waterloo. Série III, n°s 3, 4, 5, 6, 7; in-8° (grav.).

[*La Société des Bollandistes*]. Le R. P. Charles De Smedt. Bruxelles, 1911; extr. in-8° (x p., portr.).

BRUXELLES. *Société nationale des Chemins de fer vicinaux*. XXV° anniversaire, 1884-1909. Gr. in-8°.

—

Seidel (*A.*). Wörterbuch der deutsch-japanischen Umgangssprache mit einem Abriss der Grammatik der japanischen Umgangssprache und unter Berücksichtigung der Phraseologie. Berlin, 1910; in-8° (517 p.).

Reinach (*Théodore*) Notice sur la vie et les travaux de M. le Dr Hamy, lue dans la séance [de l'Académie des inscriptions et belles-lettres] du 9 décembre 1910. Paris, 1911; extr. in-8° (88 p., portr.).

Van Schevichaven (*H.-D.-J.*) *en Kleijntjens* (*J.-C.-J.*). Rekeningen der stad Nimegen 1382-1543. Deel II : 1428-1513. Nimègue, 1911; in-8° (XIV-289 p., 1 pl.).

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 3 juillet 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Mce Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, P. Fredericq, G. Kurth, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, H. Pirenne, E. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, J. Vercoullie, Ém. Waxweiler, G. De Greef, *membres;* W. Bang, *associé;* J.-P. Waltzing, H. Lonchay et Eug. Hubert, *correspondants.*

Absence motivée : M. E. Mahaim, correspondant.

CORRESPONDANCE.

M. Beernaert, invité à représenter l'Académie de Belgique à la célébration du XXVe anniversaire de la fondation, les 7-9 octobre 1911, de l'Académie royale flamande, a fait savoir qu'il

Digitized by Google

accepterait cette mission avec grand plaisir, mais qu'à la date précitée il sera retenu à Rome par le Congrès interparlementaire.

M. H. Pirenne accepte de le remplacer.

— Un travail manuscrit de M. Jos. Gillet, à Leyde, est envoyé à l'examen de MM. Bang, Wilmotte et Discailles : *Molière en Angleterre, 1660-1670.*

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail : *Monographies industrielles. Industries connexes de la typographie,* tome I.

Par l'Institut historique belge à Rome : *Analecta vaticano-belgica,* vol. V, par Dom Ursmer Berlière.

Par M. Léon Parmentier : *Theodoret Kirchengeschichte* (présenté par M. Thomas, avec une note qui figure ci-après).

Par M. L.-M. Billia : dix brochures se rapportant aux sciences philosophiques et sociales (présentées par M. le comte Goblet d'Alviella). — Voir les titres au *Bulletin bibliographique,* p. 422.

Par M. Albert von Le Coq : *Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan, mit einer dort aufgenommenen Wörterliste* (présenté par M. Bang, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan mit einer dort aufgenommenen Wörterliste von Albert von Le Coq (= Baessler-Archiv, Beiheft I), Leipzig, Teubner, 1910.

Ich habe die Ehre, Ihnen heute eine Sammlung von Sprichwörtern (1) und Liedern vorzulegen, die uns Dr. von Le Coq von seiner an Ergebnissen ohnehin schon so reichen Expedition nach Turfan als kleines aber kostbares hors-d'œuvre mitgebracht hat.

Gestatten Sie mir einige Bemerkungen, die Ihnen zeigen sollen, wo der Wert dieser Veröffentlichung liegt.

Die türkischen Dialekte Mittelasiens sind uns heute nicht mehr ganz unbekannt, aber unsere Kenntniss steht in keinem rechten Verhältniss zu dem was wir von ihnen wissen könnten, wenn diejenigen, die sich mit ihrem Studium beschäftigt haben, andere Methoden befolgt hätten. Quantitatif stehen hier Herrn Radloff's und N. N. Pantusoff's Tarantschitexte oben an; die ersteren habe ich schon mehrfach gekennzeichnet, sodass ein Verweilen bei ihnen sich erübrigt, um so mehr als ich unten auf sie zurückkommen werde. Herrn Pantusoff's Texte aber, die an sich von grösstem Werte sind, leiden an einem schweren Mangel : sie sind mit verschwindend kleinen

(1) Wem es um Parallelen zu tun ist, den verweise ich auf die bei Gust. Meyer, *Byzant. Zeitschr.*, III pp. 396-401, verzeichnete Literatur, wozu noch nachzutragen sind desselben *Albanesische Studien VI* in *Wiener Sitzber.*, 1897, Bd. 136, un Vambéry's Bearbeitung von Ostroumow's Sammlung in der *Zeitschr. Deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, 1890, Bd. 44, pp. 203 ff., um des reichen afrikanischen Material ganz zu geschweigen.

Digitized by Google

Ausnahmen ohne phonetische Transcription veröffentlicht worden, sind also für lautliche Fragen kaum zu gebrauchen.

Was uns aber heute not tut, das sind nicht möglichst viele und möglichst schnell « der Wissenschaft zugänglich gemachte » Texte aus den Turfanfunden, die dem weiteren orientalistischen Publikum nur Sand in die Augen streuen, auch nicht dicke Bände kritiklos hingeschriebener moderner Texte, sondern einzig und allein bis ins kleinste Detail durchgearbeitete Texte der älteren Kategorie und peinlich genau fixierte, möglichst mit Wort- und Satzakzent versehene Aufnahmen aus heutigen Dialekten, die die Aussprache so geben wie sie ist und nicht wie sie irgend einem System zuliebe sein sollte.

Dr. von Le Coq hatte hier ein nachahmenswertes Vorbild in seines Lehrers Martin Hartmann Kaschgar-Text (*Kel. Szeml.*, V, pp. 21 ff.), und ich glaube sagen zu dürfen, dass er nicht hinter ihm zurückgeblieben ist, wenn es dem anderwärtig schwer beschäftigten Manne auch nicht gegeben war, auf jedes Sprichwort oder Lied drei oder vier Sitzungen zu verwenden. Dieser Nachteil wird dadurch aufgewogen, dass es von Le Coq vergönnt war, lange genug in Turfan zu verweilen, um sich den dort gesprochenen Dialekt und sein Lautsystem anzueignen.

Ich wende mich jetzt zu einigen Einzelheiten, die mich gerade beschäftigen und deren Verständniss ich zum grössten Teile erst Dr. von Le Coq's Texten verdanke.

In dem Stücke über die Abgaben, das Herr Radloff im VI. Bande seiner *Proben* veröffentlicht hat, finden wir p. 53, 19 *tošĭdů* und *tošīdů*, 53, 21 *tošüdů*, 54, 9 aber *tašīdĭγan*. Da dieses Stück durchaus auf dem gewöhnlichen Niveau der Radloffschen Textausgaben steht (1), wir auch für *tašīdĭγan*

(1) D. h. der Text ist ohne jegliche Sorgfalt veröffentlicht, für das W. B. nicht gehörig ausgebeutet und höchst flüchtig übersetzt worden. Eine Perle sei wenigstens hergesetzt : p. 54, 9u : *Jana bir qismesı Jüz Mō jär tärädů, Jüz Mō järgä χanγa bärädĭγan üč jerim sär kümüš* etc. = « eine andere Kategorie bebaut hundert mo

Digitized by Google

eher *teśīdīγan* erwarten müssten, während anderseits das W. B. *tašī* überhaupt nicht, *taši* aber nur für das Dschagataische aufführt, so wird jeder Benutzer in *tašīdīγan* einen Druckfehler für *tošīdīγan* vermuten. Glücklicherweise scheint es nur eine dialektische Variante zu sein, denn Le Coq 87[a] bietet ebenfalls *tēšymaq* und daneben *tāšymag*. Wir haben es also auch hier mit einer doppelten Entwicklungsreihe zu tun : *tašu* > *tošu* (z. B., p. 59, 11 *tošutup*, 59, 14 *tošuγan*, 90, 9 u *tošup*) geschwächt zu *tošy* > *tošī*; daneben *tašy* > *taši*, *tašī* > *tešī* (1). Aehnliche Doppelformen bei Le Coq sind noch 82[c] *aryq* « arm » *ōruq* (sogar weiter verengert zu *ūruq*; vgl. 83[a] *ōsul* neben *ūsul*, 93[b] *sōruq* neben *sūruq*); 94[c] *qēmyš* neben *qōmuš* « Rohr » aus *qāmyš*, *qāmuš*; 99[c] *jōpuq* neben *jēpyq* zu *jap-*. Das 99[c] registrierte *jōtuq* « sanft ansteigend » (vom Berge) gehört also zu *jat-*; vgl. Osm. *jatyq* « couché, courbé », Dschag. *jatiq* « geneigt, gelehnt ».

Auch das schon von Shaw mitgeteilte *ögzä* « Zimmerdecke » findet durch Le Coq p. 83[b] seine Bestätigung. Was Radloff W. B. I. 1201 an ihm auszusetzen hat, ist in Anbetracht seiner eignen Angaben in der *Phonetik* §§ 396-405 um so unklarer, als seine Texte auf Schritt und Tritt Formen wie *aγzimizdeki* 18, 12u, *körgüzgän* 20, 11. *jazγa* 191, 1u, *jübzägī* 61, 1 und 4 (< *jüzbägī*), *jabduqlermi* 66, 4u, *jabduñlar* 76, 5 (Verbum! nicht im W. B), *jigdī* 124, 6 und schliesslich *tägzün* 85, 17 enthalten. Allerdings finden wir 80, 11 und 18 *tägsün* und 80, 19 auch *tägsä*, es ist aber Herrn Radloff's Sache, das Vorkommen dieser Formen in diesem Texte zu erklären.

Das Wort ist übrigens ein Beispiel für den Schwund des

Land; für hundert mo Land geben sie dem Kaiser 3 ½ sär Silber ». Herr Radloff übersetzt : « Andere Chinesen bebauen das Land bei Jüs-Mo. Die Leute von Jüs-Mo zahlen dem Kaiser drei und eine halbe Unze Silber » !!

(1) *i-* Umlaut liegt auch in *jenišida* 19, 21 vor. Das Wort gehört zum Uigur. *janyš* « Rückkehr » wird aber von Herrn Radloff durch « dieses Mal » übersetzt und im W. B. ausgelassen. Bei Le Coq, p. 74, Vers 102 : *jēnyšida*.

Digitized by Google

unbetonten oder unbetont gewordenen interconsonantischen Vokals, den wir bei Le Coq z. B. noch finden in *āγmāq* < *arγumāq* « grosses Pferd », *siñnim* zu *siñil* (1). Herr Radloff hat die grosse Anzahl ähnlicher Formen, die in seinen Tarantschitexten vorkommt, meist recht stiefmütterlich behandelt (2). Zu *bala* finden wir neben *balılar* z. B. 130, 15 auch den Plural *ballar* 19, 17, neben *körünüš* « Audienz » 36, 5; 115 passim auch *körnüš* 35, 14; 36, 7; zu *ärtä* gehört *ärtlık ešmī jäp* 35, 13 « das Frühmahl essend » (vgl. *irtä*, *irtälık*; Kazan. *irtälık aš* « Frühstück »). Zu *kiši* gehören im Tarantschi neben den regelmässigen Formen *kišigä*, *kišilär* und *kišilik* (13, 11, übersetzt « Familien ») die Schwundformen *kiškä* 27, 6, 74, 13, 197 pass., *kišlär* 32, 13u, 66, 15, 67, 1, 189, 7u und *kišlik* 13, 12, 30, 5u und 1u, 31, 3, 54, 5. Weder *kišlik* noch *kišilik* sind dem W. B. als Tarantschiwörter bekannt; wenn aber Herr Radloff das Köktürk. *kislgü* (II E 41 Thomsen 128 : *iki üč kisiligü, kisligü?*) zu *kišlig* « Zobellast » macht (W. B. II, 1393), so stellt sich diese Auffassung der oben erwähnten von Jüz-Mo würdig zur Seite.

Für das arab.-pers. Wort für « Schatz » u. s. w. finden wir bei Le Coq, p. 70, Vers 32 *γäzī'nä*, das sich nur durch den Umlaut von der Osm. Form unterscheidet (3). Ob wir Umlaut auch in der zweimal im Tarantschi vorkommenden secundären Schwundform *γäznisıdin* (7, 8 u) und *γäznisīgä* (17, 15) annehmen müssen, ist zwar sehr wahrscheinlich (**γazinä*, **γazini*

(1) Vgl. im Tar. noch *äñnı* Acc. zu *äñil* « Kleid » z. B. 88, 15 : *äñnı joqqa äñil bärdı* und *köñnıdä* etc. zu *köñül*, *köñil*. Die Gründe, warum Kökt. *siñılim* (? *siñlim*) heute als *siñnim* erscheint, sind bis jetzt m. W. nicht klar. Wenn Herr Radloff zu *äñil* auf Schor. *äñin* « Schulter » verweist, so ist damit jedenfalls nichts gewonnen. Im Küär. *jäñnäk* « leicht » < *jäñıl-ä-k*, Weiterbildung zu Kom. *jäñül*, *jäñil* (daneben CC 76 und 87 *yungul* — *jüñül*; vgl. Foy. *Mitteil. Sem. Or. Spr.*, VII, 2, 213), Turf. *jäñil*. Tar. *jänik* also aus *jäñil-i-k* > *jäñlik* > *jäñnik* > *jännik* > *jänik?* Dagegen würde aber wohl das Uig. *jinik*, das jetzt feststeht, sprechen.

(2) Vgl. *Phonetik* § 131.

(3) Sonstige Formen aus dem türk. Sprachgebiet sind *qazyna*, *qazna*, *qaznaq*, W. B. II, 378, 385.

Digitized by Google

> *γäznä* [133, 10 u], *γäzni*) aber keineswegs sicher (1), wenn man bedenkt, dass Herr Radloff uns das Wort in folgenden « Varianten » aufzutischen kein Bedenken trägt : *γazničīdin* 57, 17 (2); *γaznesīdeqi* (also mit Umlaut aus **γazna*) 59, 7 u; *raznesīdeqi* 59, 1 u; *γazpisīγa* 31, 9. Sicher ist also nur das *z*! Das W. B. II, 1540 kennt nur *γaznä*, dafür aber auch den Complex *γaznä χanī* « das Schatzhaus, die öffentliche Kasse »; *χan* (np. *χān*, etc.) fehlt im W. B., das nur die Osm. Formen *χanä*, *hanä* kennt; in den Tarantschitexten kommt, soviel ich mich erinnere, nur *χanniñ γazni* etc. vor = « Kaiserliche Kasse ».

So werden wir zu Hartmann's *tešγi* neben *tešiγa* [*tešiγä*] (*Kel. Szem.* VI, 57 sub *taš*) und damit zu den massenhaften ähnlichen

---

(1) Denn *a*, *â* und *ä* führen im VI. Bande der *Proben* einen wahren Hexentanz auf : 9, 2 u : *kâstt* für *kästt* ; 25, 3 u : *ändín* für *andín*; 27, 11 : *töpäsıdä* für *töpäsıdä*; 28, 15 *añlap* für *añlap*; 38, 1 *bäridü* für *bärīdü*; 42, 6 *ägär* für *ägär*; 43, 15 *bolsä* für *bolsa*; 53, 13 u *jätıšıga* für *-gä*, etc. etc. Selbstverständlich ist es daher unmöglich, zu entscheiden ob Herr W. Radloff die sehr interessanten Formen *īčilär* 190, 11, genauer *īčilär* 190, 6 u wirklich gehört hat (auf den Seiten 189 und 190 kommen dagegen viermal Formen wie *īčilar* vor). Herr Salemann dekretiert freilich frisch : « das siglum I' der hds ist doch jeden fals nach der vocalharmonie auf zu lösen ».

(2) In diesem Stücke auch 56, 3 u *čiγī* für das allein richtige *čiγı*, über das sich das W. B. ausschweigt; in der Uebersetzung ist Herr Radloff diesem Worte auch keineswegs immer gerecht geworden. Der Text lautet : *munı toqtatqeli bolmaidīγan čiγı;* Herr Radloff übersetzt : « wir können das so nicht unterdrücken »; übersetze : « es ist klar, dass wir das nicht unterdrücken können ». Vgl. 146, 12 u : *enı körüp patiša köñıdä aittı* : « *Bu patišaniñ γemı joq čiγı* » *dädı*, etc. Herr Radloff hat den ganzen Satz in seiner Uebersetzung ausgelassen; übersetze : « als er dies(en) sah, sagte der Fürst in seinem Sinn : es ist klar, dass dieser Fürst keinen Kummer hat, sagte er ». Auch 133, 14 hat Herr Radloff *čiγı* in seiner Uebersetzung nicht wiedergegeben : *üzikni bärmīsäm, oγlum bu oγul bilän kätidīγan čiγı* = « gebe ich den Ring nicht her, so ist 's klar, dass mein Sohn mit diesem Jüngling wieder fortgeht ». An anderen Stellen genügt « wohl, scheint's, offenbar » u. s. w. Z. B. 138, 1 u : *mäniñ kičik küjä oγlum šubu čiγı* = « Dies ist offenbar mein jüngster Schwiegersohn »; 80, 14 *Širin*.... *maña tägmäidīγan čiγı* = « Schirin will mich..... offenbar nicht heiraten » und schliesslich 79, 10 *Širin barγan waχta hušim kätkän čiγim* = « Zur Zeit als Schirin kam bin ich offenbar ohnmächtig geworden ».

Digitized by Google

Formen geführt, die Kunos für Jarkend belegt : *Adalékok a Jarkend (Keletázsiai) Törökség Ismeretéhez* p. 22 : *ū šärneñ padšasynyñ ōdosγa* (< *ōdosyγa, ōdosiγa*) *bādy;* 24 : *getté* (1) *atasnañ šärγä* (< *atasynyñ* etc.); 37 : *bér mejdannañ tepesiγe barép* neben häufigerem *tepesγe* (37, 49, 53, 60; ebenso *tepesde* 46, 50 etc.); 56 : *qyznañ ōdosγa;* 56 *qyznañ ōdosny;* 61 : *tamγosny, dadasγa, aγačasγa* etc.

Die bisher erörterten Formen erklären uns eine Anzahl von Schreibungen des Codex Cumanicus, die wir für die Wiedergabe der um 1300 in der Umgangssprache üblichen Aussprache halten müssen, um keinen Preis aber mit Herrn Radloff als « verstümmelt » ansehn, noch viel weniger autokratisch in irgendwelche moderne Dialektformen umgiessen dürfen.

1. *arlarga* CC 157, 4, 9 = *ary-lar-γa, ari-lar-γa.*

2. *izlarmdē* CC 157, 6 = *išlärmden, išlärmdän* = *iš-lär-im-dän.*

3. *iarchlikine* CC 142, 9 = *jarqlikine* < *jaruq-* oder *jaryqlyqyna* > *jariqliqinä.*

4. *iarlgagey* CC 166, 1 = *jarlγaγai* < *jarlyγaγai, jarliγaγai* (> *jarliγaγäi?*).

5. *iazuchugsne* CC 168, 4 = *jazuquñsne* < *jazuqyñyzny;* vgl. 168, 13 : *iazuchugus.*

6. *agisna* CC 168, 15 = *aγizna* < *aγizina, aγyzyna;* vgl. 165, 13 *agisibile* = *aγizi bilä.*

7. *erkinbile* CC 167, 7 = *ärkin bilä* < *ärikin* zu *ärik;* das 167, 9 vorkommende *erkibla* ist wohl nach 158, 2 *erki bile* zu beurteilen und Herrn Radloff's Lesung *ärk* ein Druckfehler (2), da *-i* das Pronominalsuffix ist.

---

(1) Mit *é* bezeichne ich hier das sehr geschlossene *e* der Kunosschen Texte.

(2) Ganz sicher ist das aber nicht, denn wenn Herr Radloff das überlieferte *erki* (= *erk-i*) einfach in *erk* verbessern will, kann ihn Niemand daran hindern. Wieweit Herrn Radloff's Eigenmächtigkeit geht, beweist das zweimal vorkommende ewägeli, 162, 8 und 11 = ewangelim; da auf dieses Wort *iändä* folgt, so wird es

Digitized by Google

8. *duzmanlarne* CC 170, 7 = *dušmanlarne* < *dušmanlaryna* > *dušmanlarina* > *dušmanlarinä*.

9. *iecning tusacne cilnirler* CC 141, 3 = *jäkniñ tuzaqnä* < *tuzaqyna* > *tuzaqina* > *tuzaqinä* « in die Schlinge des Teufels »; *cilnirler* = *kilnirlär* < *qylynyrlar* (vgl. die volle Schreibung *killinalim* CC 219, 4?) « sie machen sich, bringen sich ».

Bei dem schwierigen Fragment CC 141, 1 ff. will ich etwas verweilen.

Herr Radloff liest p. 79 *tuzaqy qylnyrlar* und übersetzt « dort werden sie sich des Bösen Hölle bereiten ». Es ist zunächst unklar, warum Herr Radloff nicht *tuzaqyny* liest, da er diese Form mehrfach gegen das Original herstellt (z. B. R. p. 83 *tynymny* für *tinī* = *tinim* etc. etc.). Auf S. 56ª las Herr Radloff *tuzaqyna*, ohne zu bedenken, dass « Hölle » eine Tautologie wäre. Ueberhaupt scheint es, dass es Herrn Radloff bei der ganzen Stelle darauf angekommen ist, einmal zu zeigen, was ein Petersburger Akademiker aus einem gegebenen Texte nicht Alles machen kann. Wir lesen bei Kunn, p. 141 : *bilga cetik kyziler menim sösim esittingler eki iolne ayringler iarle miskin kysiler iacsi bitik bilmesler talaschman sösin esittingler ïanirler örtik tamucka tuscherler iecning tusacne cilnirler anda ylap assow ioch. neče čagirsa esitmach ioch ioch* (1) *hergis dage kuttilmak ioch*. Ausser dem Druckfehler *äšiniñlär* für das erste *esittingler* finden wir bei Herrn Radloff folgende « Emendationen » : für *talaschman sösin* liest er *sözim*, merkt also gar nicht, dass *talaschman* unbezeichneter, von *sösin* abhängiger Genitif ist; vgl. CC 144, 13, *talasman tayagibar* = *talašman*

---

von Herrn Radloff *evangelii* — also ein lat. Genitif mitten im komanischen Texte! — gelesen und 159, 3 *elbangelim* (mit unklarem *l*) ignoriert Oder sollte Herr Radloff die Tilde überhaupt nicht kennen? Wer sieht, dass er Kuun's ewägelī p. 85 Z. 7 auf 8 durch ewa ḡelī wiedergiebt, muss allerdings zu dieser Annahme kommen.

(1) Dies *ioch* ist zweifellos überflüssig und ich begreife nicht, wie Herr Radloff es unbeanstandet in seinen Text aufnehmen konnte.

Digitized by Google

taja-γ-i bar und Kuun in der Anmerkung; *talaśman* übersetzt er « ohne zu streiten », indem er offenbar das moderne *-man* herbeizieht und ganz übersieht, dass dieses Suffix im Komanischen *-mäin* geschrieben wird (aus *-matyn*). In *bilmeslär* = *bilmä-z -lär* findet er ebenso die moderne Form *bilmä-slär*, die er sonst schwerlich im Codex wird nachweisen können. Da er die Tilde nicht kennt, so liest er für *ĩanirler* (= *inanirlär* « sie glauben ») tapfer *janyrlar* « sie brennen » und kommt dann zu der Uebersetzung : « Ihr unwissenden Menschen, höret mein Wort! Unterscheidet zwei Wege! Ihr armen, elenden Menschen, ihr kennet die Schrift nicht gut, (daher) höret auf mein Wort, ohne zu streiten. Sie werden brennen, in die feurige Hölle sinken, (1) dort werden sie sich des Bösen Hölle bereiten, dort ist keine Rettung, wie viel du auch rufest, dort ist kein Hören, auch kein Entkommen von dort ist möglich ». Belustigend ist es zu sehn, wie Herr Radloff zu seiner Uebersetzung « unwissend » für *bilga cetik* kommt : er vergleicht zu *cetik* das Kirgis. *ketik* « zahnlos » (vgl. Bar. *kädik* « zahnlos ») und übersetzt durch « unvollkommen, mangelhaft », ergo *bilgä kätik* = « unwissend »!! Ich möchte uig. *kät* « trefflich », *kädi* « mächtig », osttürk. *kättä* « gross, mächtig » (bei Le Coq *katta* 96[a]) herbeiziehn und zur Fortbildung auf Dschag. *jitik* « scharf » Koman. *jiti*, Le Coq *ĩtik*, Uig. *jidi*, *jidik* u. s. w. verweisen. In *bilmesler* sehe ich, wie oben angedeutet, die 3. Pers. Plur.; es muss dann aber im zweiten *esittingler* ein Fehler stecken, der entweder auf den alten Schreiber oder den Grafen Kuun

---

(1) Da *tüš-* zunächst « fallen » bedeutet, so leistet sich der Petersburger Turkologe von CC 216, 8 ff. die folgende « sprachwissenschaftliche » Uebersetzung : « Der Himmelsherr hat einen Körper angezogen, er fiel (!) in den Sumpf, ohne dass er den Schmutz sich ankleben liess, uns, die Uebelriechenden, hat er herausgezogen, sein eigenes Licht hat er nicht verringert ». Unter « Sumpf », *saz*, scheint hier übrigens nicht so wohl die Erde, als der Höllenpfuhl verstanden werden zu müssen; vgl. z. B. Evang. Nicod. II[a], 8 *salvasti me a descendentibus in lacum* und CC 223, 3 sas brodim *vel* vsdrikke; *brodim* ist selbstverständlich kein türk. Wort, wie Kuun will, sondern unser « Brodem »; cf. Nesselmann, *Deutsch-preuss. Voca-*

Digitized by Google

zurückgeht (1); lies *äšit-ti-lär* oder noch besser *ešit-ir-lär*. Es wäre also zu übersetzen : « Ihr weisen, trefflichen Menschen, höret mein Wort (2), unterscheidet zwei Wege : arme, unglückliche Menschen kennen die gute Schrift (d. h. die christl. Lehre) nicht, sie hören die Worte des Bösen (3) und glauben sie, steigen hinab in die feurige Hölle und bringen sich in die Bande des Teufels; dort suchend (4) ist keine Hilfe, wie sehr man auch schreien mag, es giebt kein Erhören und niemals ein Entkommen ».

Ich denke, dass jeder nur halbwegs philologisch geschulte Leser, der sich die Mühe geben will, die beiden Uebersetzungen zu vergleichen, ohne Weiteres einsehn muss, dass diejenige des Herrn Radloff barer Unsinn ist. An und für sich wäre das ja nun wohl nicht ganz unverzeihlich, denn auch ein Monopolist kann irren; sobald man jedoch bedenkt, dass sie der Uebersetzung « er drückte ihr's Patscherl » für *parva manu coacta*

---

bularium, Königsberg, 1868, p. 9 : *Brodim* = *pore* (vgl. russ. *par* « Dampf ») und CC 134 : *bus* = *odim* = « Odem » zu *bus*, das bei Herrn Radloff fehlt, vgl. dschag. etc. *bus*, *pus* « Dampf, Dunst, Nebel » und *bus* « Stickluft in Brunnen u. s. w. » bei Le Coq 85[a]). In *vvsdrikke* (so CC) haben wir demnach eine m. W. bisher nicht belegte Nebenform zu *ûzdrückunge* « exhalatio » (Lexer, II, 2037) zu sehn.

(1) [Herr Dr. Frati hatte inzwischen die Güte, mir mitzuteilen, dass im CC *ešittiñler* steht, dass das zweite *ioch* vor *hergis* richtig im CC nicht vorhanden ist, und dass, wie vorauszusehn, statt *örtik* vielmehr *örtlik* (Uig. *örtlüg*) zu lesen ist (vgl. 220, 1 örtli). Herr Radloff liest p. 15[a] *örtük*, p. 78 *örtlü*, p. 124[d] wieder *örtük*.]

(2) Wenn wir *csittingler* durch *äšitiñler* interpretieren dürfen, was an sich keine Schwierigkeit macht; in *kuttilmak*, das man vergleichen könnte, scheint allerdings ein Fehler für *kutulmak* vorzuliegen, da **qutyl-*, worauf *kuttil-* hinweisen würde, bis jetzt nicht belegt ist.

(3) oder : der Bösen, Widersacher, Gegner.

(4) *ylap* kann *ilap* < **ylap* oder *iläp* gelesen werden. Ich glaube, dass das bis jetzt nicht erkannte Wort zu *islä-*, *izlä-* « suchen » gehört; zum Schwund des *s*-Lauts vgl. Kom. *jilä-* (oder *ijlä-*) « riechen »? Dem sei wie ihm wolle, die Bedeutung « suchen » passt oben und CC 147 in dem nur teilweise entzifferten Rätsel 41, wo auf *tapmasang* « wenn Du nicht findest », *ylagil* = *ilägil* « so suche » zu folgen scheint. Unser *iläp*, wörtl. « suchend », ist hier durch « wenn man auch sucht » wiederzugeben; vgl. vorläufig Menzel in Jacobs *Türk. Biblioth.*, Bd. XIII, p. 96, Anm. 2.

Digitized by Google

durchaus ebenbürtig ist, wird man diese akademische Entstellkunst so einschätzen, wie sie es verdient; dabei konnte sich der verliebte Tertianer wenigstens mit seiner Verliebtheit entschuldigen, während für Herrn Radloff erschwerend in die Wagschale fällt, dass ihn nur seine Selbstherrlichkeit, der Alles gestattet ist, zu den unverantwortlichen Textänderungen und damit zu seiner diskreditierenden Uebertragung verführt hat.

Ganz neue Probleme stellen z. T. die von Le Coq mitgeteilten Formen *čüš-* « fallen » neben *tüš-; čüč* « Traum » neben *tüš* (zu dem auslaut. *č* vgl. *čāš* und *čāč* « Kopfhaar, Zöpfe »), die sich zu dem von Radloff in der *Phonetik*, § 229, 231 behandelten *tiš, čiš* « Zahn » stellen; aus Kaschgar bringt Martin Hartmann, *Kel. Szem.* VI 52b *čür* < *tüšür*, 52a aber auch *čī* < *čir* = *kir*. Letztere Angabe wird durch Raquette, *Journ. Soc. Fin.-Ougr.*, XXVI, 5, p. 26 bestätigt und auf *čim* < *kim* ausgedehnt. Selbstverständlich handelt es sich nicht um einen « Wechsel » (1), sondern um eine Palatalisierung, die bei *tüš* und *tiš* durch den Vokal verursacht und durch das folgende *š* gefördert wird (2).

---

(1) Trotzdem ich für die mittelasiatischen Turkidiome weitgehende Dialektmischung annehme, kann ich doch in *tomus* 88b und *qoñus* 95c nicht auf dieselbe Grundform zurückgehende Varianten erblicken, wie uns Herr Radloff (§ 343, 2) glauben machen möchte, obwohl er den Wechsel *t-q* im § 201 Vambéry gegenüber als « starke Phantasie » (§ 275 Anm.) abgelehnt hatte. « Starke Phantasie » gehört auch zu Herrn Radloff's Erklärung von *bābkā* < *bāb-bāb* (deutsch : *piep-piep*), die § 405 allen Ernstes vorgetragen wird. Gestattet man sich Zweifel an Herrn Radloff's Aufstellungen, so lautet die Antwort allerdings : « vollständig gleichgültig ist es auf jeden Fall, ob die von mir angeführten Tatsachen [!!] an eine längst überwundene Auffassung aus den Anfängen der indogermanischen Sprachforschung erinnern oder nicht » (*Bull. Ac. St. Petersbourg*, 1901, Ve sér., XIV, p. 455; gegen Foy). Dem grossen Petersburger Yaghnōbisten und verwandten Seelen aus dem Sanskritistenlager gelten freilich Herrn Radloff's « Tatsachen » unbesehen als Tatsachen schlechthin, und das « fatale Volk der Rezensenten », von dem der Buchbinder Horatius Treuherz sang, wird als *undesirable* aus russodulen Häfen hinauscomplimentiert.

(2) Vgl. Foy, *Mitteil. Sem. Oriental. Sprach.*, 1904, VII, 2, 219 : *direk* [*tärāk* etc.] > *ǧerek, iki* > *ičī*; Kunos, *Adalékok a Jarkendi* (*Keletázsiai*) *Törökség Ismeretéhez*, p. 33 *čüšse* = *tüssä, iški* (!) = *iki*, p. 36, 1 *čüš* = *tuš* « Traum ».

Digitized by Google

Zu 85ª *bañlaš-* « sich gegenseitig Geld leihen » wäre hinzuzusetzen « sich aushelfen ». Vgl. *Prob.*, VI, 8, 1 : *Jeγī bolγanda Γulǧadeqi Tarančinī suraidīγan Häkim Žanniñ šähärīdä jeγī boldī, Anǧallik Sartlarγa aittī. Slärmā Žanγa bañlešip un tošiγeli at kiši bäriñlär! dädī.* Herr Radloff übersetzt : « Zu jener Zeit wandte sich der Verwalter der Tarantschi, der Häkim, wegen des Krieges an die Sarte und forderte sie auf, dem Kaiser Dienste zu leisten und zum Fortschaffen des Mehles Pferde und Leute zu stellen ». Der Passus *Žanniñ šähärīdä jeγī boldī* ist jedoch offenbar versehentlich vor *Anǧalliq* (so ist zu lesen) *Sartlarγa aittī* geraten; es ist also zu übersetzen : « Als der Krieg ausgebrochen war sagte der die Kuldschaer Tarantschi verwaltende Häkim zu den Sart aus Andidschan : In den Städten des Kaisers ist Krieg ausgebrochen; auch Ihr helfet dem Kaiser und gebt Pferde und Leute für den Mehltransport, sagte er ». Das Verbum *bañlaš-* ist demnach im W. B. nachzutragen und der abgeschliffenen Bedeutung des Suffixes *-š* wegen auf *boluš-* « helfen », *soryš* « fragen » (wörtl. « sich befragen » zu verweisen.

Zu *qončaq*, das Le Coq 95ᵇ und 4 Anm. 2 in der Bedeutung « Puppe, Schattenspielfigur » nachweist, scheint auf den ersten Blick das dschag. *qončaq* bei Suleim.-Kunos « Jüngling, Junge » zu gehören. Letztere Bedeutung werden wir jedenfalls für das Koman. *qončaq* anzunehmen haben, das als Name eines Komanenfürsten im russischen Heldensang von Igors Kämpfen gegen die Polowzer auftritt; ebendort finden wir auch einen Fürsten Tschaga, in dessen Namen *čaγa* « Knabe, Kind » steckt (ed. Hanky, Prag, 1821, pp. 26, 28, 63, 71 u. s. w.). Beide Namen sind für mich von besonderem Werte, weil sie auch ihrerseits beweisen, dass die Komanen *č* (*tš*) und nicht *c* (*ts*) gesprochen haben (1).

---

(1) Ob die ungarischen Komanen später statt *č* und *š* die Laute *c* und *s* gesprochen haben, interessiert mich augenblicklich — und notgedrungen! — nicht; wie aber andere Türkdialekte von *č* und *š* zu *c* und *s* übergegangen sind, so

Digitized by Google

Was Turf. *qončaq* « Puppe » anbetrifft, so hat Le Coq schon auf die gleichbedeutenden Formen *qoγurčaq*, *qaurčaq*, *qorčaq*, *golčagh* (< **qolčaq*) hingewiesen; vgl. sonst noch bei Suleim.-Kunos *qawučaq* (= *qawūčaq* < *qawurčaq*) und *qawur* « Puppenbilder ».

Die *r*- Formen gehen m. E. auf **qaγur* + dem diminutiven *-čaq* zurück. Von *golčaq* « gantelet, Armschiene, Armband » (vgl. *qol* « Arm, Hand ») giebt es selbstverständlich ebensowenig eine semasiologische Brücke zu *golčagh qolčaq* « Puppe », wie von *qončaq* « Teller, Schale » (vgl. dschag. *golčaq* « längliche Tasse, Trinkgefäss ») zu unserem *qončaq* « Puppe ». Ich bringe also *golčagh* < **qolčaq*, *qončaq* « Puppe » über *qorčaq* mit **qaγurčaq* und seinen oben genannten Entwicklungen zusammen und trenne das kom. dschag. *qončaq* « Jüngling » bis auf Weiteres von jenen Wörtern.

W. Bang.

---

kann auch das Komanische, ehe es für immer verschwand, *c* und *s* gekannt haben. Der Weg zur Lösung dieser Frage wird wahrscheinlich durch die Urkundenbücher der Donauländer führen, die mir hier unzugänglich sind (die wichtigste Literatur z. T. bei Nistor, *Die auswärtigen Handelsbeziehungen der Moldau im XIV., XV. und XVI. Jahrhundert*, Gotha, 1911, pp. XIII ff.); ob bei einer systematischen Untersuchung des weitschichtigen Materials in Anbetracht der ungenügenden mittelalterlichen Transcriptionen etwas Greifbares herauskommen würde, bezweifle ich allerdings um so mehr, als die komanischen Eigennamen mit der Annahme des Christentums christlichen Namen haben weichen müssen.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de faire hommage à la Classe, de la part de M. Léon Parmentier, professeur à l'Université de Liége, de l'édition de Théodoret qu'il vient de publier en Allemagne (1). La tâche que M. Parmentier avait à remplir était des plus délicates et des plus difficiles. On se fera une idée des problèmes ardus et des questions complexes qui se posaient devant l'éditeur de l'*Histoire ecclésiastique*, en parcourant la magistrale introduction où ces problèmes sont résolus et ces questions débrouillées avec une science et une sagacité vraiment admirables. Un simple coup d'œil sur le *stemma* de la page CVII montre quelle patience, quelle force d'attention, quelle ingéniosité il a fallu pour classer et grouper les différents éléments de la tradition manuscrite. Le terrain sur lequel il s'agissait d'établir le texte était singulièrement mouvant et perfide. M. Parmentier a procédé avec la plus grande prudence, examinant chaque cas en particulier et se tenant en garde contre la tentation d'admettre des leçons spécieuses ou des corrections trop faciles. Son étude sur les documents insérés dans le récit de Théodoret est un modèle de critique, et la portée n'en échappera pas aux historiens de l'Église. Chez M. Parmentier, l'esprit littéraire s'unit à la technique philologique la plus rigoureuse; je n'en veux pour preuve que le chapitre intitulé *Theodoret als Geschichtschreiber*, qui abonde en fines observations.

C'est avec une patriotique fierté que nous voyons le travail de M. Parmentier occuper une place d'honneur dans une collection patronnée par un des principaux instituts scientifiques de l'Europe. P. Thomas.

---

(1) Theodoret, *Kirchengeschichte*, 19e volume de la collection : *Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, herausgegeben von der Kirchenväter-Commission der Königl. preussischen der Wissenschaften. Leipzig, 1911.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 6 juillet 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Émile Janlet, Ch. Hermans, Edg. Tinel, L. Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Ern. Acker, J. De Vriendt, V. Rousseau, Jan Blockx, A.-J. Wauters, J. Brunfaut, Égide Rombaux, Paul Gilson, G. Hulin, *membres;* Fernand Khnopff et L. Blomme, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Eug. Smits et F. Courtens, membres.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification, avec un profond sentiment de regret, de la mort de deux de ses associés :

Johann Svendsen, maître de chapelle de la Cour, à Copenhague, né à Christiana le 30 septembre 1840, élu associé le 8 janvier 1903, décédé à Copenhague le 14 juin;

Digitized by Google

Jules Lefebvre, peintre, né à Tournan (Seine-et-Marne) le 14 mars 1834, élu associé le 8 janvier 1891, décédé à Paris en juin 1911.

M. le Ministre des Sciences et des Arts communique un rapport réglementaire de M. English, lauréat, pour la peinture, du concours Godecharle de 1907. — Renvoi à l'examen de MM. De Vriendt, Courtens et Claus.

MM. Acker, Courtens et Rousseau ont envoyé des lettres de remerciements pour les félicitations qui leur ont été adressées.

M. P.-A. De Doncker, à Ixelles, envoie, pour être déposé dans les archives, un pli cacheté dont le contenu (d'après l'auteur) « permettra de rectifier de nombreuses attributions erronées des œuvres des peintres de l'école hollandaise du XVIIe siècle ».

— Adopté.

ÉLECTIONS.

La Classe procède aux élections semestrielles pour les places vacantes.

Sont élus :

Section de peinture. — Membre titulaire, M. Émile Claus, en remplacement de Jean Robie, décédé; correspondant, M. Albert Baertsoen, de Gand.

Section de sculpture. — Correspondant, M. Jules Lagae, de Bruxelles.

Section de gravure. — Associé, M. Frédéric de Vernon, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

Section de musique. — Membre titulaire, M. J.-B. Van den Eeden, correspondant, en remplacement de Théodore Radoux, décédé; correspondant, M. Sylvain Dupuis, de Liége.

Section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts. — Correspondant, M. Charles Buls, historien d'art, à Bruxelles.

Les élections de MM. Claus et Van den Eeden seront soumises à la sanction royale.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Schoorman (*Robert*). Scènes de mœurs gantoises au XVIIe siècle. Un duel dans la Cour du Prince, le 28 janvier 1648, d'après les documents originaux des poursuites judiciaires. [Bruxelles], 1911; extr. in-8° (VIII p.).

Parmentier (*Léon*). Theodoret Kirchengeschichte. Leipzig, 1911; in-8° (CVIII-427 p.).

Bourgeois (*Henri*). Esquisse d'une grammaire du romani finlandais. Turin, 1911; extr. in-8° (16 p.).

— La question du néo-slave. S. l., 1911; extr. in-8° (pp. 117-128).

BRUXELLES. *Ministère de l'Intérieur. Commission centrale de statistique.* Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900. 7e fascicule.

— *Ministère de l'Industrie et du Travail.* Monographies industrielles. Groupe XV. Industries connexes de la typographie, t. I, 1911.

Le Coq (*Albert von*). Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan, mit einer dort aufgenommenen Wörterliste. Leipzig-Berlin, 1911; extr. in-4° (IV-100 p., 1 pl.).

BERLIN. *Archaeologische Gesellschaft.* Eduard Gerhard Ansprache. (Reinhard Kekule von Stradonitz.) Berlin, 1911; petit in-4°.

Digitized by Google

Appy (*F.*). La vie de l'humanité sur la terre. Paris, 1911; 3 parties en 2 vol. in-8° (ensemble 596 pages, carte, portrait et 1 tableau).

Amiens. *Société des Antiquaires de Picardie.* Histoire de la ville et du comté de Corbie (des origines à 1400), par Dom Grenier. 1910; in-4°.

Clermont-Ferrand. *Faculté des lettres.* Mélanges littéraires publiés à l'occasion du centenaire de sa création. 1910.

Fisher (*Irving*). The equation of exchange 1896-1910. Cambridge, 1911; extr. in-8° (12 p., 1 tableau).

Billia (*Lorenzo-Michelangelo*). L'idea dell' educazione. Heidelberg, 1908; extr. in-8° (pp. 977-979).

— La philosophie c'est l'unité morale. Milan, 1909; extr. in-8° (11 p.).

— La philosophie c'est l'unité morale. Heidelberg, 1908; extr. in-8° (pp. 408-414).

— Has the psychological laboratory proved helpful? Chicago, 1909; extr. in-8° (16 p.).

— A quoi servent les laboratoires de psychologie. Paris, 1909; extr. in-8° (14 p.).

— La psychologie est plus qu'une science. Genève, 1909; extr. in-8° (pp. 623-628).

— Psychology more than a science. (Traduit du français par Lydia G. Robinson). S. l. n. d., extr. in-8° (pp. 153-158).

— Perchè il libero scambio non è popolare. Florence, 1910; extr. in-8° (10 p.).

— Fénelon giudicato da un pedagogista moderno. Voghera, 1911; extr. in-8° (20 p.).

— La profanazione dello spirito. Turin, 1911; extr. in-16 (22 p.).

Institut historique belge de Rome. Analecta vaticano-Belgica. Vol. V. Suppliques d'Innocent VI (1352-1362). Textes et analyses (D. Ursmer Berlière), 1911.

Brandstetter Renward. Monographien zur Sprachforschung. Gemeinindonesisch und Urindonesisch. Lucerne, 1911; extr. in-8° (43 p.).

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 août 1911.

M. Mce Wilmotte, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, H. Pirenne, E. Gossart, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, G. De Greef, *membres;* W. Bang, *associé;* J.-P. Waltzing, E. Mahaim, *correspondants.*

Absences motivées : MM. J. Leclercq, directeur, J. Lameere et Eugène Hubert.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts prie l'Académie de désigner des délégués pour représenter le Gouvernement belge au XVIe Congrès des orientalistes, qui aura lieu à Athènes du 27 mars au 1er avril 1912.

— MM. Cumont et Bang acceptent cette mission.

Digitized by Google

— M. Maurice Vauthier remet la notice biographique sur Alfred Giron, ancien membre de la Classe, décédé le 3 décembre 1910. Des remerciements lui sont votés et son travail paraîtra dans l'*Annuaire* pour 1912.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre des Sciences et des Arts :

Rapport triennal sur la situation de l'instruction primaire en Belgique, XXIIe période, 1906-1908.

Annales du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Liége, 1909.

Par M. le comte Goblet d'Alviella, avec une note qui figure ci-aprés :

Croyances, rites, institutions (3 volumes).

Par M. Henri Pirenne :

Histoire de Belgique, IV : La révolution politique et religieuse. — Le règne d'Albert et d'Isabelle. — Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648).

Par M. Pierre Limbourg :

Les porte-flambeaux.

Par M. L. Renard-Grenson :

Jean-Remy-Marie-Jules baron de Chestret de Haneffe (1833-1910).

Par M. Napoléon de Pauw :

Les comptes d'une corporation de Bruges au XIVe siècle.

Courtrai sous Artevelde.

Une héroïne gantoise.

— Remerciements.

Digitized by Google

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Je me permets d'offrir à l'Académie un exemplaire du recueil que je viens de publier à Paris, sous le titre de *Croyances, Rites, Institutions* (1). C'est une réédition de mes principaux essais parus isolément, au cours de trente-cinq annnées de critique et d'enseignement, sur des sujets relatifs à la science des religions. J'ai, autant que possible, groupé ces matériaux, suivant qu'ils m'ont paru correspondre respectivement aux trois subdivisions que j'ai proposé d'établir dans la science des religions : *l'hiérographie* ou histoire descriptive, *l'hiérologie* ou histoire comparative, *l'hiérosophie* ou philosophie des religions. J'y ai ajouté une préface où je me suis efforcé de montrer comment cette science nouvelle s'était fait une place depuis un demi-siècle parmi les branches de la sociologie.

Comte Goblet d'Alviella.

(1) *Croyances, Rites, Institutions.* — T. I. Hiérographie. *Archéologie et histoire religieuses*, 1 vol. in-8° de 386 pages avec 60 figures. — T. II. Hiérologie. *Questions de méthode et d'origines*, 1 vol. in-8° de 412 pages. — T. III. Hiérosophie. *Problèmes du temps présent*, 1 vol. in-8° de 388 pages. — Paris, Geuthner, 1911.

Digitized by Google

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1914

ET PRIX PERPÉTUELS.

—

PROGRAMME DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1914.

—

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire du réveil littéraire dont les provinces belgiques (y compris l'ancienne principauté de Liége) furent le théâtre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Prix : six cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire l'histoire du réveil de la littérature néerlandaise en Belgique de 1800 à 1830. — Prix : six cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Exposer sommairement l'histoire du développement des rites funéraires de l'Égypte ancienne. Chercher notamment à montrer dans quelle mesure ont pu se développer et s'accorder en coexistant les croyances à l'âme habitant la tombe et à l'âme habitant les enfers. — Prix : huit cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur le rôle des marchands et financiers espagnols, italiens et portugais aux Pays-Bas sous le règne de Philippe II. — Prix : huit cents francs.

Digitized by Google

CINQUIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la bourgeoisie foraine principalement dans les provinces belges, depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. — Prix : six cents francs.

SIXIÈME QUESTION.

Faire une étude critique des thèses soutenues jusqu'ici sur la parenté qui existe entre l'Apologétique de Tertullien et l'Octavius de Minucius Felix, et particulièrement de la thèse récente de M. Richard Heinze. — Prix : huit cents francs.

SEPTIÈME QUESTION.

Faire un exposé critique des renseignements que possédait l'Antiquité, pendant les derniers siècles du paganisme, sur les cultes de l'époque étrangers à la religion gréco-romaine. — Prix : huit cents francs.

(Il s'agit de réunir et de résumer les renseignements fournis sur le sujet par les auteurs classiques, sans oublier leurs indications relatives à des ouvrages aujourd'hui perdus, et en se plaçant au point de vue des travaux de l'archéologie et de l'hiérographie actuelles.)

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Exposer et discuter les théories modernes sur l'origine de la famille. — Prix : six cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel. — Prix : huit cents francs.

Digitized by Google

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique à l'exclusion de la Campine, de la Hesbaye et de l'Ardenne. — Prix : six cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

Exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. Mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques. — Prix : huit cents francs.

CINQUIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la succession totale d'État à État. — Prix : six cents francs.

SIXIÈME QUESTION.

Étudier le rôle des banques et ses modalités dans le progrès industriel de la nation. — Prix : six cents francs.

Les mémoires seront adressés, francs de port, avant le **1er novembre 1913**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

—

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Les mémoires présentés aux concours de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques peuvent être rédigés en français, en néerlandais, en allemand ou en latin.

Les concurrents sont libres de signer leur travail ou d'y inscrire une devise reproduite sur une enveloppe cachetée qui contiendra leur nom et leur adresse. Ils y joindront une déclaration attestant que le mémoire est inédit et n'a pas obtenu de récompense dans un autre concours.

Digitized by Google

Sauf dispositions contraires résultant de clauses spéciales, les manuscrits soumis à la Classe restent déposés dans les archives.

Il est permis aux auteurs d'en prendre copie au Secrétariat.

PRIX PERPÉTUELS (1).

PRIX DE STASSART (600 francs).

NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

(Onzième période : 1911-1916.)

NOTICE SUR JEHAN BOUTILLIER, *auteur de la Somme rurale.*

Déterminer la nature et la portée de ses fonctions de lieutenant du baillage de Tournai-Tournaisis.

Indiquer les sources auxquelles il a puisé.

Comparer ses solutions et ses décisions avec celles des juristes du temps.

N. B. — Il y aura peut-être lieu de les mettre en rapport avec les décisions des échevins d'Ypres sur le référé des échevins de Saint-Dizier.

Délai pour la remise des manuscrits : **1er novembre 1916.**

PRIX DE STASSART (3,000 francs).

HISTOIRE NATIONALE.

(Huitième période : 1911-1916.)

Étude sur l'organisation financière bourguignonne jusqu'à la création du Conseil des finances par Charles-Quint.

Delai : 1er novembre 1916.

---

(1) Les concurrents pour les prix perpétuels sont tenus, sauf dispositions spéciales, de se conformer aux réglements des concours annuels.

Digitized by Google

PRIX DE SAINT-GENOIS.

HISTOIRE OU LITTÉRATURE EN LANGUE NÉERLANDAISE.

(Quatrième période décennale : 1898-1907, prorogée jusqu'au 1er novembre 1912.)
1,000 francs.

Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).

(Première période quinquennale : 1908-1912.) 500 francs.

Faire l'histoire du siège d'Anvers par Alexandre Farnèse.

Délai : 1er novembre 1912.
Les travaux doivent être écrits en langue néerlandaise.

—

PRIX TEIRLINCK (1,000 francs).

LITTÉRATURE FLAMANDE.

(Cinquième période : novembre 1910-novembre 1915.)

Faire l'histoire des lettres néerlandaises dans les Pays-Bas espagnols depuis la paix d'Anvers par le duc de Parme (1585) jusqu'à la paix d'Utrecht (1713).

Les travaux peuvent être écrits en langue française ou en langue flamande.

—

PRIX JOSEPH DE KEYN.

En 1914, sera jugée la seconde période du dix-septième concours (1912-1913).

Cette période est consacrée aux ouvrages d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

Une somme de *trois mille francs* pourra être répartie entre les auteurs des ouvrages couronnés.

Digitized by Google

Peuvent prendre part au concours, les œuvres inédites et les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1912 au 31 décembre 1913. Ils devront être adressés, francs de port, avant **le 1er janvier 1914**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étranger aux matières religieuses. Les ouvrages pourront être écrits en français ou en néerlandais, imprimés ou manuscrits. Les imprimés seront admis, quel que soit le pays où ils auront paru. Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils devront être accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et son domicile.

Les manuscrits demeurent la propriété de l'Académie, mais les auteurs sont autorisés à en faire prendre copie, à leurs frais. Tout manuscrit qui sera couronné devra être imprimé pendant l'année courante, et le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après la publication de son ouvrage.

—

PRIX GANTRELLE (3,000 francs).

PHILOLOGIE CLASSIQUE.

(Dixième période : 1909-1910, prorogée jusqu'au 31 décembre 1912)

La Légion romaine, son histoire et son organisation.

(Onzième période, 1911-1912.)

Exposer le développement de la démonologie dans la religion des Grecs et des Romains jusqu'à la fin du paganisme.

(Douzième période, 1913-1914.)

Exposer comment le christianisme a utilisé les monuments de l'art païen jusqu'à Justinien.

Digitized by Google

Ne seront admis à concourir que des auteurs belges; les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus du concours.

Les mémoires peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin.

—

PRIX CHARLES DUVIVIER (1,200 francs).

(Seconde période : 1908-1910, prorogée jusqu'au 31 décembre 1913.)

Histoire des institutions politiques, judiciaires ou administratives de la Belgique.

On demande une étude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent au moyen âge.

(Troisième période : 1911-1913.)

Histoire du droit belge ou étranger.

On demande une étude sur l'organisation juridique du village et de la seigneurie rurale, dans une région de la Belgique, sous l'ancien régime.

Ne seront admis au concours que les auteurs belges.

Les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus.

Les mémoires doivent être inédits; ils peuvent être écrits en français ou en flamand.

Les manuscrits ne peuvent être signés.

—

PRIX AUGUSTE BEERNAERT.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

(Seconde période : 1912-1913.)

Un prix de *mille francs* sera attribué à l'auteur belge ou naturalisé qui aura produit l'œuvre la plus remarquable, sans distinction de genre ou de sujet.

Digitized by Google

Les auteurs sont invités à remettre leurs œuvres, avant la fin de 1913, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, 1, rue Ducale, en spécifiant le concours.

Les ouvrages livrés à la publicité doivent avoir été imprimés pendant la période.

Les manuscrits peuvent être signés ou rester anonymes. Dans ce dernier cas, l'auteur devra y joindre un pli cacheté renfermant son nom et son adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme.

Le prix remporté par un travail manuscrit ne sera délivré que contre la présentation du premier exemplaire imprimé. Les autres manuscrits seront rendus aux auteurs qui les réclameraient.

PRIJSKAMP VOOR 1914 EN BESTENDIGE PRIJSKAMPEN.

—

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR HET JAAR 1914.

—

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis opmaken van de letterkundige ontwaking in de Belgische provinciën (het prinsbisdom Luik er bijbegrepen) gedurende de tweede helft van de XVIIe eeuw. — Prijs : zeshonderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis opmaken van de ontwaking van de Nederlandsche letterkunde in België van 1800 tot 1830. — Prijs : zeshonderd frank.

Digitized by Google

DERDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis van de lijkplechtigheden in het Oude Egypte bondig uiteenzetten. Bepaaldelijk trachten aan te toonen in welke maat het geloof aan de ziel die het graf bewoont en het geloof aan de ziel die de onderwereld bewoont, zich hebben kunnen ontwikkelen en in hun gelijktijdig bestaan hebben kunnen overeenkomen. — Prijs : achthonderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de rol van de Spaansche, Italiaansche en Portugeesche kooplieden en financiers in de Nederlanden onder de regeering van Filips II. — Prijs : achthonderd frank.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de buten- *of* haghepoorterie *bijzonderlijk in de Belgische gewesten, van de XIVe eeuw af tot aan het einde van het oud regime.* — Prijs : zeshonderd frank.

ZESDE PRIJSVRAAG.

Een critische studie maken van de tot hiertoe staande gehouden stellingen over de verwantschap tusschen den Apologeticus van Tertullianus en den Octavius van Minucius Felix, en bijzonderlijk van de nieuwe stelling van M. Richard Heinze. — Prijs : achthonderd frank.

ZEVENDE PRIJSVRAAG.

Een critische uiteenzetting maken van de inlichtingen die de Oudheid, gedurende de laatste eeuwen van het heidendom, over de eerediensten van dit tijdvak, die aan den Græco-romeinschen godsdienst vreemd waren, bezat. — Prijs : achthonderd frank.

(Men moet de inlichtingen, door de classieke schrijvers over

Digitized by Google

het onderwerp geleverd, verzamelen en samenvatten, ook rekening houden met hunne aanduidingen aangaande thans verloren werken, en zich op het standpunt van de uitkomsten der hedendaagsche archeologie en hierographie plaatsen.)

Afdeeling zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De moderne theorieën over den oorsprong der familie uiteenzetten en bespreken. — Prijs : zeshonderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De stelsels betreffende de burgerlijke persoonlijkheid uiteenzetten. De toepassingen van die stelsels op den tegenwoordigen maatschappelijken toestand onderzoeken. — Prijs : achthonderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over den toestand van de landbouwklassen gedurende de XIXe eeuw in een streek van België met uitsluiting van de Kempen, Haspengouw en de Ardennen. — Prijs : zeshonderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

De ontwikkeling schetsen van het internationaal bijzonder recht gedurende de laatste vijftig jaren. Te dezer gelegenheid zal men de grondbeginselen dier wetenschap alsmede de plaats, die zij onder de andere rechtskundige wetenschappen inneemt, in 't licht stellen. — Prijs : achthonderd frank.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de volledige opvolging van Staat tot Staat. — Prijs : zeshonderd frank.

Digitized by Google

ZESDE PRIJSVRAAG.

De rol der banken en hare wijzen van zijn in den nijverheidsvooruitgang der natie bestudeeren. — Prijs : zeshonderd frank.

De verhandelingen moeten vóór **1en November 1913** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Reglementsbepalingen
voor de jaarlijksche prijskampen der Klasse.

De voor de jaarlijksche prijskampen der Klasse aangeboden verhandelingen mogen in het Fransch, in het Nederlandsch, in het Duitsch of in het Latijn gesteld zijn.

De mededingers zijn vrij, hun werk te onderteekenen of te voorzien van een motto, te herhalen in een verzegeld omslag met hun naam en adres er in. Zij zullen er een verklaring bijvoegen, bevestigende dat de verhandeling onuitgegeven is en niet in een ander wedstrijd bekroond werd.

Behalve anders luidende schikkingen, voortvloeiende uit bijzondere bepalingen, blijven de aan de Klasse onderworpen handschriften in haar archief berusten.

Het is aan de schrijvers toegelaten, er in het Secretariaat afschrift van te nemen.

Digitized by Google

BESTENDIGE PRIJSKAMPEN (1).

—

PRIJS DE STASSART (600 frank).

VERHANDELING OVER EEN BEROEMDEN BELG.

(Elfde tijdvak : 1911-1916.)

Verhandeling over JEHAN BOUTILLIER, *auteur van de Somme Ruraal.*

De natuur en de bevoegdheid van zijn ambt van luitenant van het baljuwschap van Doornik en het Doorniksche bepalen.

De bronnen waaruit hij geput heeft, aanduiden.

Zijn oplossingen en beslissingen met die van de rechtsgeleerden van dien tijd vergelijken.

N. B. — Het zou wellicht passen, ze in verband te stellen met de beslissingen van de schepenen van Ieperen over het verslag van de schepenen van Saint-Dizier.

De termijn voor het inleveren van de handschriften vervalt den **1en November 1916**.

—

PRIJS DE STASSART (3,000 frank).

VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS.

(Achtste tijdvak : 1911-1916.)

Studie over de Bourgondische financieele inrichting tot aan de oprichting van den Raad der financiën door Keizer Karel.

Termijn : 1en November 1916.

---

(1) De mededingers voor de bestendige prijzen moeten zich, behoudens bijzondere schikkingen, voegen naar de reglementen van de jaarlijksche prijskampen.

—

Digitized by Google

PRIJS DE SAINT-GENOIS.

GESCHIEDENIS OF LETTERKUNDE IN DE NEDERLANDSCHE TAAL.

(Vierde tienjaarlijksch tijdvak : 1898-1907, verlengd tot 1en November 1912)
1,000 frank.

De geschiedenis schrijven van het Calvinistisch tijdvak te Gent (1576-1584).

(Eerste vijfjaarlijksch tijdvak : 1908-1912) 500 frank.

De geschiedenis schrijven van de belegering van Antwerpen door Alexander Farnese.

Termijn : 1en November 1912.

De aangeboden verhandelingen moeten in het Nederlandsch gesteld zijn.

—

PRIJS TEIRLINCK (1,000 frank).

NEDERLANDSCHE LETTERKUNDE.

(Vijfde tijdvak : November 1910-November 1915.)

De geschiedenis schrijven van de Nederlandsche letteren in de Nederlanden van de inneming van Antwerpen door den hertog van Parma (1585) tot aan den vrede van Utrecht (1713).

De aangeboden verhandelingen mogen in het Fransch of in het Nederlandsch gesteld zijn.

—

PRIJS JOSEPH DE KEYN.

In 1914 zal het tweede tijdvak van den zeventienden prijskamp beoordeeld worden (1912-1913).

Dit tijdvak is gewijd aan werken over middelbaar onderwijs en nijverheidskunst.

Eene som van *drie duizend frank* kan onder de schrijvers der bekroonde werken verdeeld worden.

Digitized by Google

Mogen aan den prijskamp deelnemen, de onuitgegeven werken, zoowel als de school- en leesboeken, die van 1en Januari 1912 tot 31en December 1913 verschenen zijn. Zij moeten vóór **1en Januari 1914** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Alleen Belgische schrijvers en werken, die in een uitsluitend wereldlijken geest opgevat zijn en buiten de godsdienstige onderwerpen staan, zullen tot dezen prijskamp toegelaten worden. De handschriften en drukwerken mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld zijn. De drukwerken worden toegelaten zonder aanzien van het land, waarin zij het licht zagen. De handschriften mogen den naam des schrijvers vermelden of verzwijgen; in dit laatste geval zullen zij vergezeld zijn van een verzegelden brief, bevattende naam en woonplaats des schrijvers. De handschriften blijven het eigendom der Academie; nochtans kunnen de schrijvers er op hun eigen kosten afschriften van laten maken. Ieder bekroond handschrift moet binnen het loopend jaar in druk verschijnen; slechts na de uitgave van zijn werk zal de bekroonde zijn prijs kunnen ontvangen.

—

PRIJS JOSEPH GANTRELLE (3,000 frank).

CLASSIEKE PHILOLOGIE.

(Tiende tijdvak : 1909-1910 verlengd tot den 31n December 1912.)

De romeinsche « Legio », hare geschiedenis en inrichting.

(Elfde tijdvak : 1911-1912.)

De ontwikkeling schetsen van de leer der booze geesten in den godsdienst der Grieken en der Romeinen tot aan het einde van het heidendom.

Digitized by Google

(Twaalfde tijdvak : 1913-1914.)

Uiteenzetten hoe het christendom de gedenkteekenen van de heidensche kunst tot aan Justinianus benuttigd heeft.

Slechts Belgische schrijvers mogen voor den prijs mededingen; de titulaire en correspondeerende leden der Academie blijven buiten den prijskamp gesloten.

De verhandelingen mogen in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn gesteld zijn.

—

PRIJS CHARLES DUVIVIER (1,200 frank).

(Tweede tijdvak : 1908-1910, verlengd tot den 31n December 1913.)

Geschiedenis der staatkundige, rechterlijke of bestuurlijke instellingen van België.

Men vraagt een studie over het rechterlijke en huishoudkundige stelsel van den geldhandel in de middeleeuwen.

(Derde tijdvak : 1911-1913.)

Geschiedenis van het Belgische of het vreemde recht.

Men vraagt een studie over de rechterlijke inrichting van het dorp en van de landelijke heerlijkheid in een streek van België onder het oud regime.

Alleen Belgische schrijvers worden tot den prijskamp toegelaten. De titulaire en correspondeerende leden van de Academie zijn uitgesloten.

De verhandelingen moeten onuitgegeven zijn; zij mogen in het Fransch of in het Nederlandsch geschreven zijn.

De handschriften mogen geene handteekening dragen.

—

Digitized by Google

PRIJS AUGUST BEERNAERT.

FRANSCHE LETTERKUNDE.

(Tweede tijdvak : 1912-1913.)

Een prijs van *duizend frank* zal toegekend worden aan den schrijver, Belg van geboorte of door inburgering, die het merkwaardigste werk zal voortgebracht hebben, zonder onderscheid van soort of onderwerp.

De schrijvers worden verzocht hun werken, voor het einde van 1913, aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academien, te laten geworden, met aanduiding van het voorwerp van den wedstrijd.

De uitgegeven werken moeten gedurende het tijdvak gedrukt zijn.

De handschriften mogen al of niet den naam van den schrijver dragen. In dit laatste geval moet de schrijver er een verzegeld omslag met zijn naam en adres er in, bijvoegen. Het is verboden een verdichten naam aan te nemen.

De prijs door een handschrift behaald, zal slechts tegen het overleggen van het eerste gedrukt exemplaar uitgekeerd worden. De andere handschriften worden op verzoek aan de schrijvers teruggegeven.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 3 août 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Émile Janlet, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Jan Blockx, A.-J. Wauters, Paul Gilson, G. Hulin, J.-B. Van den Eeden, *membres;* Fernand Khnopff et S. Dupuis, *correspondants.*

Absences motivées : MM. L. Lenain, Ém. Claus, J. Brunfaut et Ch. Buls.

M. le président adresse les félicitations de la Classe à MM. Tinel, nommé commandeur, et Brunfaut, nommé officier de l'Ordre d'Orange-Nassau.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, présents à la séance : MM. Van den Eeden, membre, et Sylvain Dupuis, correspondant.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

—

M. le Ministre des Sciences et des Arts adresse, pour appréciation, le 3e rapport réglementaire et une œuvre symphonique de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909.— Commissaires : MM. Gilson, Van den Eeden et Sylvain Dupuis.

— Le même haut fonctionnaire fait savoir que le premier prix du grand concours d'architecture de 1911 a été décerné à M. Henri Huygh, de Reeth, élève de l'Académie d'Anvers. M. Joseph Smolderen, de Borgerhout, élève de l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers, a obtenu un second prix. Le jury a émis le vœu qu'un subside de voyage soit accordé à celui-ci.

— MM. Claus et Van den Eeden, élus membres, Albert Baertsoen, Sylvain Dupuis et Charles Buls, élus correspondants, Frédéric de Vernon, élu associé, ont fait parvenir leurs remerciements.

— M. Jules Brunfaut accepte de représenter l'Académie au 9e Congrès international des architectes, qui se tiendra à Rome, du 2 au 10 octobre.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Goblet d'Alviella (*le comte*). Croyances, rites, institutions. Paris, 1911; 3 vol. gr. in-8° (xx-386; 412; 386 p., grav.).

Pirenne (*Henri*). Histoire de Belgique, IV. La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648). Bruxelles, 1911; in-8° (VII-495 p.).

de Pauw (*Napoléon*). Les comptes d'une corporation de Bruges au XIV° siècle. Bruxelles, 1909; extr. in-8° (35 p.).

— Courtrai sous Artevelde. Enquête sur les abus des capitaines (1338-1340). Bruxelles, 1910; extr. in-8° (72 p.).

— Une héroïne gantoise. Marie Schellynck, lieutenant sous la première République et l'Empire français. Gand, 1911; extr. in-8° (14 p.).

Limbourg (*Pierre*). Les porte-flambeaux. Verviers, 1911; in-16 (72 p.).

Maeterlinck (*L.*). Péchés primitifs. Paris, 1911; extr. in-16 (pp. 449-476).

— L' « Auwet » à Gand. S. l. n. d., extr. in-8° (6 p.).

Renard-Grenson (*L.*). Jean-Remy Marie-Jules baron de Chestret de Haneffe (1833-1909). Notice biographique. Liége, 1911; extr. in-8° (16 p., portr.).

BRUXELLES. *Ministère des Sciences et des Arts*. Rapport triennal sur la situation de l'instruction primaire en Belgique, présenté aux Chambres législatives, le 9 février 1911, par M. F. Schollaert, Ministre des Sciences et des Arts XXII° période triennale 1906-1907-1908. In-folio, 1911.

— *Ministère de l'Industrie et du Travail*. Statistique du commerce spécial de la Belgique avec la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Pays-Bas et l'Union douanière allemande en 1908 et 1909, examiné au point de vue de l'origine et du degré d'achèvement des produits échangés, 1911.

— *Commission royale des monuments*. Assemblée générale et réglementaire du 17 octobre 1910, au Palais des Académies (Présidence de M. Lagasse de Locht). 1911.

— *Fédération archéologique et historique de Belgique*. Annales du XXI° Congrès. Liége, 1909; 2 vol. en 4 fasc.

—

Digitized by Google

Cinquanta anni di storia italiana. Milan, 1911; 2 vol. in-4° (pagination multiple, carte et tableau). Publicazione fatta sotto gli auspicii del Governo per cura della R. Accademia dei Lincei.

Sacerdoti (*Adolfo*). Progetto preliminare d'una convenzione internazionale sull' unificazione del diritto relativo alla lettera di cambio e al biglietto all' ordine. Venise, 1911; extr. in-8° (pp. 843-882).

Senna (*Ernesto*). Conselheiro Ferreira Vianna. Sua vida e suas obras. Notas de um reporter. Rio de Janeiro, 1902; in-16 (108 p., portr.).

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 9 octobre 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Mcc Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, P. Fredericq, G. Kurth, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Willems, Ern. Nys, H. Pirenne, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, J. Vercoullie, G. De Greef, *membres;* W. Bang, *associé;* H. Lonchay, E. Mahaim et Louis de la Vallée Poussin, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Waxweiler et Eugène Hubert.

M. le Directeur félicite M. Pirenne, nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Tubingue à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire de professorat à l'Université de Gand. *(Applaudissements.)*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts demande si aucun membre ne désire représenter le Gouvernement au XVIIIe Congrès international des Américanistes, qui aura lieu à Londres du 27 mai au 1er juin 1912. — M. le baron de Borchgrave accepte cette mission.

— L'Académie est invitée à prendre part aux travaux du VIIe Congrès international d'anthropologie criminelle, qui se tiendra à Cologne du 9 au 13 octobre.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics :
Recensement agricole de 1909. Partie documentaire et partie agricole.

Par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail :
Le minimum de salaire et les administrations publiques en Belgique.

Par M. Jules Leclercq :
La conquête de Majorque.

Par M. V. Brants :
Le Pequeña industria contemporanea; version castellana de Juan Moreno.

Par M. Paul Duvivier :
L'exil du comte Merlin dans les Pays-Bas (1815-1830).

Par M. Charles Pergameni :
Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le Directoire — (présenté par M. Discailles, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

La Classe se constitue en comité secret pour prendre connaissance des listes des candidats présentés par les sections pour les places vacantes.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Charles Pergameni, agrégé à l'Université de Bruxelles, archiviste adjoint de la Ville : *Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le Directoire.*

* * *

M. Charles Pergameni, qui, dès 1906, publiait sur l'*Avouerie ecclésiastique* des travaux très appréciés, a dépouillé en ces dernières années, avec autant de sagacité que d'impartialité, les archives bien curieuses, mais insuffisamment connues, des dépôts bruxellois sur la période de 1794 à 1804. La Commission royale d'histoire accueillait encore récemment une intéressante étude de ce jeune travailleur sur la *Population des communautés religieuses de Bruxelles en 1796,* à l'époque où venait d'être votée la loi de l'an IV qui supprimait les établissements religieux dans les neuf départements réunis de la République française (1).

---

(1) Citons encore les études suivantes : *Un épisode de la suppression des couvents à Bruxelles à la fin du XVIIIe siècle.* — *La politique religieuse des constitutionnels.* Liége, 1908. — *Exagérations et maladresses révolutionnaires.* Bruxelles, 1911.

Digitized by Google

C'est encore la législation cultuelle révolutionnaire qui occupe M. Pergameni dans la monographie dont j'ai l'honneur, en son nom, d'offrir un exemplaire à la Classe.

*
* *

Il est certain qu'au fond la constitution civile du clergé, dont on a dit avec raison qu'elle fut un essai de compromis fait par la Constituante entre l'État et l'Église, accuse nettement son désir de subordonner l'Église à l'État ; que cet essai ne pouvait pas réussir et en effet ne réussit pas ; que la loi organique du culte votée en septembre 1795 (6-7 vendémiaire an IV) ne fit que confirmer un fait accompli en stipulant l'obligation pour les ministres des cultes de jurer *soumission et obéissance aux lois de la République* avant d'entrer en possession des églises non aliénées.

Il est certain aussi que le Directoire qui, voyant en 1796 croître le nombre des *soumissionnaires* opportunistes, s'était montré disposé à la tolérance, avait, suivant l'expression de M. Pergameni, « surenchéri de violence sur la législation antérieure » après le coup d'État du 18 fructidor an V. Au simple serment que stipulait l'article 6 de la loi de l'an IV, il substitua, par l'article 25 de la loi de 1797, un serment, autrement accentué, de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III », qui resta en vigueur jusqu'à ce que, en l'an VIII (décembre 1799), le Consulat eut arrêté que les ecclésiastiques ne seraient plus astreints qu'à la déclaration suivante : « Je promets fidélité à la Constitution. »

Le Concordat allait venir.

*
* *

D'une façon claire et méthodique, d'après des documents inédits, M. Pergameni nous raconte les incidents de diverse

Digitized by Google

nature — il en est de bien originaux — que cette question de déclarations, de soumissions et de serments fit naître à Bruxelles.

Il n'a pas seulement puisé ses documents aux archives communales de Bruxelles et dans les fonds de l'administration centrale de la Belgique aux Archives du Royaume; il a tiré un bon parti des publications de l'époque, brochures et pamphlets, tout en signalant leurs erreurs et leurs exagérations. Il a complété et rectifié aussi maintes assertions d'écrivains récents qui n'ont pas étudié la question d'aussi près que lui.

*
* *

La partie la plus curieuse de cette monographie est celle où l'auteur, les classant chronologiquement, dresse la liste exacte des *soumissionnaires* bruxellois. Deux tableaux établissent une distinction fort nette entre les assermentés : ceux qui se soumirent, en avril et mai 1797, à la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) et ceux qui, de septembre 1797 à janvier 1799, firent leur soumission à la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).

Si la majorité du clergé belge opposa au Directoire une résistance qui alla presque, à certains moments, jusqu'à la révolte, si, par exemple, le chanoine Laurent Millé, curé de Sainte-Gudule (1), paya la sienne de la déportation, il ne se trouva pas moins un assez grand nombre des ecclésiastiques bruxellois (ils étaient 260 environ d'après le dénombrement de l'an XII) qui, de peur de compromettre les intérêts mêmes de leur religion, dit l'auteur, et quoiqu'ils fussent appelés « auteurs de schisme », se soumirent à la loi.

---

(1) Son portrait, d'après une gravure reposant aux archives de Bruxelles, est joint à la monographie.

Digitized by Google

Les premiers assermentés (premier tableau) sont au nombre de 42.

Les seconds assermentés (deuxième tableau) sont 92.

*
* *

Ce ne fut qu'en juin 1903 que les assermentés et les non-assermentés, dont les querelles n'avaient pas manqué de vivacité depuis 1797, tombèrent d'accord pour accepter la loi et le Concordat.

M. Pergameni donne, dans ces tableaux, des renseignements biographiques variés. Il en a puisé quelques-uns — ce ne sont pas les moins piquants — dans un manuscrit d'un chanoine Nys, qu'il a découvert aux archives de Bruxelles, et sur la véracité duquel il fait d'ailleurs de loyales réserves.

Ernest Discailles.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Etymologies IV

par J. VERCOULLIE, membre de l'Académie.

Naar aanleiding van FRANCK's *Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal*, tweeden druk door Dr N. VAN WIJK.

AAL.

Dr v. W. stelt aarzelend verband voor met On. *áll* = geul, en *ál* = riem, alsook Skr. *āli* = lijn; hij wijst drie etymologieën af, maar zegt niets van de mijne in mijn Woordenboek (1898). Ik houd die nochtans altijd voor verdedigbaar. Immers heel de taalvergelijking berust op het *a priori* aannemen van de gelijkheid van woorden die in klank en betekenis overeenkomst vertonen. Uit die gelijkheid begon men dan klankwetten af te leiden.

Ik zie nu niet in, waarom dezelfde methode thans niet meer zou mogen dienen en waarom *a priori* gelijkheid tusschen woorden die overeenkomst in klank en in betekenis vertonen, zou moeten geloochend worden als men de gelijkheid niet onmiddellijk kan verrechtvaardigen.

Aal dat in alle Germ. talen, behalve het Goties, voorkomt, vertoont zoo'n overeenkomst in klank en betekenis met *anguilla* en ἔγχελυς. Waarom moet dan de gelijkheid geloochend worden? Ik wanhoop zelfs niet ze te verrechtvaardigen.

Aal beantwoordt aan Ug. **êlaz*.

Anguilla en ἔγχελυς, met hunne verwanten *anguis*, ἔχις en

Digitized by Google

ὄφις, vertonen een wortel of met velaar of met gelabialiseerde velaar. Een Idg. diminutief van den normalen graad van den wortel met gelabialiseerde velaar ware **eghlos*, Ug. **eγwlaz*. Dat *eγwlaz* tot *êlaz* kon worden, is toch wel aan te nemen : γ vóór *w* moest wegvallen, wat de vergeldende verlenging van *e* veroorzaakte, en het zoo ontstane *êwlaz* moest, volgens de Germaanse behandeling van de tweeklanken met lang beklemtoond element, *êlaz* of *eulaz* worden.

Aambeien, Aamt.

Ik begrijp niet waarom Dr v. W. zegt dat het eerste lid van *aambeien* onverklaard is, en niet aan verband met *aamt* = araignée, mammite (phlegmon de la glande mammaire), denkt, des te meer daar hij bij *aamt* slechts aan het On. *ama* met de zeer algemeene betekenis van *pijn doen* denkt, en daar de nomina On. *amu* en Ags. *oma* belroos betekenen.

Aard.

Het woord *aarde* = terre heeft als oorspronkelike klinker *ĕ* en is verwant met Gr. ἔραζε.

Het woord *aard* daarentegen is een geheel verschillend woord; het heeft als oorspronkelike klinker *ă* en komt met de betekenis *landingsplaats*, *kaai*, voor in de Gentse *hooiaard* en in de datieven *Oudenaarde*, *Zwijnaarde*. Het heeft zeer veel uiteenlopende betekenissen : 1. het ploegen, bebouwde grond, veldvruchten, land, werf, kaai; 2. afkomst, geslacht; 3. geaardheid, manier van zijn.

Dr v. W. meent dat al die betekenissen zich geleidelik uit elkaar ontwikkelen, en ziet in *aard* een afl. van de wortel van *arare*, *aratrum*, ofschoon hij aanneemt dat er verschillende vormingen, met *th* en *dh*, van 't mannelik en 't vrouwelik geslacht dooreengelopen zijn.

Digitized by Google

Anderen zijn van die samenhang niet overtuigd, en zo heb ik in mijn Woordenboek voor de betekenis *geaardheid*, met de meeste etymologen, verband aangenomen met *ars*, *artis*, wat ik nog altijd doe.

De betekenis *afkomst*, *geslacht* heb ik onverlet gelaten, daar ze in 't Nieuwndl. niet voorkomt; zo niet zou ik verband met *ortus*, *oriri* voorgesteld hebben.

Adellijk.

« Voor *adellijk* in *a. wild* heeft men ten onrechte een anderen oorsprong (d. i. dan van *adel* = noblesse) aangenomen. » Zo zegt Dr v. W. zonder meer. Is dat wel genoeg om een zeer natuurlike verklaring (van *adel* = purin, urine) door een gewrongene te vervangen? De Eng. uitdrukking *addle(d) egg* is voor die natuurlike verklaring niet weg cijferen, ofschoon er in 't Ndl. toch een woordspeling zijn kan. In 't Duits zegt men daarvoor *alt* en *ältlich*, zeker geen vervormingen van *adel* = noblesse, maar des te merkwaardiger daar in 't Ndl. *adel* = purin, tot *aal* of *aalt* geworden is.

Alruin.

Van het eerste lid zegt Dr v. W. niets; ik beken in mijn Woordenboek dat het niet klaar is. Falk-Torp lijken me de waarheid te zeggen, wanneer ze het, naar vele andere voorbeelden, verklaren als een samentrekking van *adel*; *alruin* dus = edel geheim.

Anker.

Over *anker* = ancre, quart de muid, zegt Dr v. W. niet meer dan ik, nl. dat het teruggaat op Mlat. *ancheriam*. Hij had moeten de nieuwe etym. van Falk-Torp vermelden, die het ontstaan achten uit *hand-kaar* en die, gezien de betekenis van *anker*, veel voor zich heeft.

Digitized by Google

Baaizout.

Gelijk ik in mijn Woordenboek, zegt Dr v. W., dat het *baaizout* naar de baai van Biscaye zo heet. Uit Agats, *der hansische Baienhandel*, blijkt dat bedoelde baai die van *Bourgneuf* is, bij de monding van de Loire; overigens de Brugsche stadsrekeningen spreken van zouthandel op Bretanje of Armorica. De twee passages uit Stallaert, *Glossarium*, I, 108, die voor Biscaye moeten bewijzen, bewijzen eerder voor Bourgneuf, vermits de daar in een adem met de baai genoemde plaatsen *Rutsele* en *Beelvoer*, in de buurt van Bourgneuf en dus zeer verre van Biscaye liggen.

Baas

Het verwondert mij dat Dr v. W., die geen etym. voor *baas* voor te stellen heeft, die van Bugge onvermeld laat, waarbij ik mij in mijn Woordenboek vóór iemand anders aangesloten heb. *Baas* is een van Bugge's toepassingen van zijn wet over de stemhebbende spiranten (*Baas* is vleivorm of kinderwoord uit samenstellingen zooals *vadersbroeder*, *vaderszuster* of *vadersbroederskind*). De wet van Bugge heeft wel veel tegenspraak ontmoet, maar vele van zijn voorbeelden zijn onaanvechtbaar, en Kluge, Noreen en Falk-Torp hebben er zich bij aangesloten, ook in het bijzonder wat *baas* betreft. De Angelsaksiese vleivorm *fadhu* = vaderszuster, moet den laatsten twijfel wegnemen. In Zuid-Afrika worden *oom* en *tante* (b. v. *Oom Paul*) in dezelfde betekenis gebruikt als *baas* en *bazin* in Vlaanderen.

Bakbeest.

Dr v. W. herneemt hier de etym. van mijn Woordenboek, volgens welke *bakbeest* zou te wijten zijn aan invloed van *bakzwijn*, dat een samenstelling zou zijn met *bake*. Dat is echter

Digitized by Google

onjuist. Wij hebben hier een samenstelling met *bak* = etensbak; zij wordt duidelijk door de boerenuitdrukking *een beest op den bak zetten*, nl. om het vet te mesten. *Bakbeest* en *bakzwijn* dus = vetgemest dier, waaruit al de overdrachtelike betekenissen geleidelik voortvloeien.

Bakkes.

Bakkes = figure, museau, is ongetwijfeld een schertsende vervorming van *bakhuis* = fournil. Dezelfde overdracht in het Duits en in het Frans (b. v. *ferme ton four*) bewijst het afdoende. Ik was dus mis toen ik het in mijn Woordenboek voorstelde als het meerv. van *bakke(n)* = wang. Maar onmogelik lijkt me de voorstelling van Dr v. W. die in het woord een samenstelling ziet met hetzelfde *bakke* en *huis*, zo dat het zou moeten betekenen *wangenhuis!*

Bargoens.

Het verwondert me dat Dr v. W. evenals het Groot Woordenboek nog altijd de oude afleiding uit *baragouin* voorstaat. Men laat zich verleiden door de spelling van de tweede lettergreep van *baragouin*, doch deze tweede lettergreep luidt *gwi*n en hoe uit *gwi*n een *-goens* kon ontstaan, zal wel voor niemand klaar zijn. *Bargoens*, — zijn bijvormen *borgoens* en *boergons* (zoals te Roeselare) laten geen twijfel over — is *Bourgonds*, in de betekenis van *Frans*.

Immers voor een Germaan is alle onverstaanbare taal *Romaans*, *Welsch* (1). Van in de XVe eeuw was *Bourgondsch* en *Bourgoensch* in onze streken een benaming van Frans, en

(1) Zo gebeurt, naar me mijn collega M. Wilmotte herinnert, in het Luikse het omgekeerde met *flamind* en *flameter*.

Digitized by Google

tot in XVIIIe eeuw heette het Frans op het programma van de Universiteit te Leuven *lingua burgundica* (zie de verschillende handboeken [1687, 1689, 1696, 1715] van den Gentenaar A. F. de Pratel die aan de Leuvense Hogeschool de *linguam burgundicam* onderwees).

In de Flamencaroman, v. 1916, heet het Bourgondies *bergono*, een vorm die noch dichter bij *bargoens* staat. Op deze wijze is *bargoens* een synoniem van *waals* en *welsch* in *koeterwaals* en *rotwelsch* (1).

Overigens het *Bourgondies Kruis* is een geliefkoosd uithangbord voor herbergen in wijken waar bargoens gesproken wordt, en de leus der bargoens sprekenden is : Laat Bourgonje waaien !

Zij zelf noemen hun taal *brigaode*, wat nog verder van *baragouin* afwijkt, maar gelijkstaat met (*langue*) *bourgonde*, waar de klinker van de eerste lettergreep « liquida sonans » geworden, en die van de tweede gedenasaliseerd is.

(1) Onlangs bij zijn reis naar Gent en Oostende, 6-15 October 1911, deelde me mijn collega F. Kluge mede dat in een der bronnen van zijn *Rotwelsch I Lückerwalsch* de betekenis van *rotwelsch* heeft.

Digitized by Google

Komanische Texte

von W. BANG, Mitglied der Akademie.

I. — Die komanische Uebersetzung des Hymnus Jesu, nostra redemptio.

Als Herr Karl Salemann kürzlich seine langwierigen Yaghnobistudien unterbrach, um die Vorarbeiten zu seinem bedeutsamen Artikel *Zur Kritik des Codex Comanicus* (1) zu beginnen, stiess er, am Ende des Marienpsalters angelangt, von ohngefähr auf die Zeile Aue ogul aue ana ave sen ustungi ata (Kuun 206), die wieder einmal zu leichteren Lorbeern zu locken schien. Er übersetzte sie sofort ins Lateinische (Ave fili, ave mater, ave tu in altis pater) und bedauerte sodann, dass das lateinische Original nicht zu finden war, benutzte aber die gesuchte Gelegenheit, mir im selben Athemzug einen — natürlich wohlgezielten — Hieb zu versetzen, weil es mir seiner Zeit nicht gelungen war, die Quelle für den Hymnus Saginsamen bahasiz kanini (2) nachzuweisen.

Hätte sich Herr Salemann der Mühe unterzogen, die ganze Stelle K 206, 4 bis 207, 3 genau zu untersuchen, so hätte er unbedingt einsehn müssen, dass es sich hier nicht um ein metrisch einheitliches Stück handeln kann, dass vielmehr K 206, 1-2 (*Aue* bis *tilär*) von dem Reste scharf zu trennen sind.

---

(1) *Bull. Acad. imp. des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1910, pp. 943 ff.

(2) Sie wurde mir schon unterm 23. VI. 1910 von Herrn Professor Wilh. Meyer in Göttingen angegeben, während ich selbst am 25. VI. 1910 das Original des Hymnus *Söz etis bolupturur* ermittelte.

Digitized by Google

Aber Herr Salemann hatte es zu eilig, seinem Unbehagen über meine Beleuchtung der Radloffschen Methoden Ausdruck zu verleihen, als dass er sich die Zeit für eine metrische Analyse genommen oder auch nur gemerkt hätte, dass INHALTLICH die beiden Zeilen *a priori* den Eindruck erwecken, eine Doxologie zu sein.

Ich schlage sie in der That als zweite Doxologie zum Marienpsalter : beide Doxologien bestehn aus fünf Versen mit dem Reimschema aabbb; der fünfte Vers besteht aus fünf Silben (*alay* gesungen a-la-i). Hier angelangt greift man zur Quelle des Marienpsalters und findet bei Mone, *Lat. Hymnen des Mittelalters*, II, 241, ZZ 597-600, Dreves, *Analecta hymnica medii aevi*, XXXV, 196, Str. 50 :

Ave fili, salve mater,
ave summe deus pater,
quem sanctorum exercitus
omnisque laudat spiritus.

Mit Kuun 206, 4 ihu bisim julugnamis beginnt sodann ein neuer Hymnus und zwar der bei Chevalier, *Repert. Hymol.*, I, 577, n° 9582 genannte. Ich lasse ihn meiner Ausgabe des Textes folgen nach Blume, *Die Hymnen des Thesaur. Hymnol. H. A. Daniels*, I, 95 (= Dreves, *Analecta hymnica medii aevi*, LI).

Was die bisherigen Ausgaben der beiden hier veröffentlichten Texte anbetrifft, so haben sich auch bei ihnen die Herren Kuun und W. Radloff grosse Flüchtigkeiten zu Schulden kommen lassen; man mag das bei ihnen (1) nachsehn.

Herr W. Radloff hat sich ausserdem durch ganz unqualifi-

(1) KUUN, pp. 206-208; RADLOFF, pp. 105-107.

Digitized by Google

cierbare Eingriffe das Verständniss für die Versification (1) mutwillig erschwert — dass sein Gefühl für dieselbe ohnedies nicht besonders günstig entwickelt zu sein scheint, erfahren wir aus einer gelegentlichen Bemerkung im *Kuan-ši-im Pusar* (*Biblioth. Buddhica* XIV), St. Petersb. 1911, p. 52, wo er sich über das Fehlen der « so nöthigen die Verse abtheilenden Interpunktionszeichen » beklagt.

Im Uebrigen stellt Herr W. Radloff neuerdings (2) fest, dass er dem Codex Cumanicus ein « EINGEHENDES STUDIUM » gewidmet habe. Ich will dieser Behauptung selbstverständlich nicht entgegentreten — der « Erfolg » scheint es genugsam zu tun — freue mich ihrer vielmehr in gewissem Sinne, wenn ich bedenke, was aus dem Komanischen Sprachmaterial geworden wäre, wenn Herr W. Radloff es, statt « EINGEHEND », nur mit der gewohnten Oberflächlichkeit durchgenommen hätte.

---

(1) Strophen zu vier achtsilbigen Versen; Reimschemen : aabb, abab.
(2) *Kudatku Bilik*, II, 1910, p. 549.

Digitized by Google

Text (1).

preciolum[a] nostre redempcionis
1. *Jesu* bisim julušnamiz
glutinum nostrum coamacionis
soyüšlihiñ[b] tuttrukamiz
kökni jerni sen jaratiñ[bb]
extrema etate
soñ zamanada[c] kiši boldiñ.

benignitate tua victus
2. Murvatiñä[d] sen jenderip
tulisti
jäzihinizni[e] kötirdiñ
kacte olimgä[f] kirip
ölimdän bizni čigardiñ

confringens
3. Tamu kabakini buzup
tutgunlarni sen kutkardiñ
hostis victor effectus
tušmanni jendäči bolup
patri tuo coequalis residisti
ataña teñdeš olturdiñ.

[a] *corr. aus* precium.
[b] *lies* söyüšlihiñ.
[bb] *lies* jarattiñ.
[c] *lies* zamanda *metri causa? Oder* kši?
[d] mürvätiñä *mit expungiertem* t.
[e] *verschrieben für* jäzihimizni.
lies ölimgä.

Uebersetzung.

1. Jesu, unser Lösegeld,
Unser Liebes-Kitt,
Himmel und Erde hast Du geschaffen,
Schliesslich bist Du Mensch geworden.

2. Von Deiner Güte besiegt,
Hast Du unsere Sünden getragen;

(1) *Cod. Cuman.*, fol. 72 v°. Vgl. das Faksimile.

Digitized by Google

Quelle.

1. Iesu, nostra redemptio,
Amor et desiderium,
Deus, creator omnium,
Homo in fine temporum.

2. Quae te vicit clementia,
Ut ferres nostra crimina
Crudelem mortem patiens,
Ut nos a morte tolleres?

3. Inferni claustra penetrans,
Tuos captivos redimens (1),
Victor triumpho nobili
Ad dextram patris residens (1).

Uebersetzung.

Auf dem Kreuze (?) in den Tod gehend
Hast Du uns vom Tode erlöst.

3. Der Hölle Tor zerbrechend
Hast Du die Gefangenen befreit;
Sieger über den Feind geworden,
Sitzest Du neben dem Vater.

(1) *Var. lect.* redimis und resides, die dem Uebersetzer vorgelegen zu haben scheinen. (Vgl. MONE, *l. c.*, I, 231; WACKERNAGEL, *l. c.*, I, 55.)

Digitized by Google

Text.

eya illam tuam ob misericordiam
4. Oš ol rähimiñä körä
facias pertranssire
jamänimizni [a] kečirgil
ad intentum nostrum faciendo nos attingere
muradimizgä teyirä
jüziñ körgüzüp toydirgil.

Tilde überflüssig.

5. Senden *Jesus* söünčimiz
qui es nostrum praemium
bolsun, kim sen karovimiz
vsque in eternum
ol ǵandä [h], meñilükä [i]
gloriemur in vultu tuo
koanalim dideriñä.

[h] *lies* ǵehandä.
[i] *lies* meñilükkä.

in celum qui ascendit
6. Kökgä agingan *Jesus*gä
laus oblata est o deus pater
övdü [k] teydi teñri ata
saña aña [l] aritingä
vnus cultus offeratur vobis tribus
bir jügünč teysin siz üčövgä

[k] *corr. aus* övdi?
[l] *corr. aus* anga.

Uebersetzung.

4. Wohlan! Jenem Deinem Mitleid gemäss
Lass unser Uebel vorübergehn;
Zu unserem Ziel (Wunsch) uns gelangen lassend,
Sättige uns, uns Dein Angesicht zeigend.

5. Von Dir, Jesu, möge unsere Freude
Kommen, der Du unser Lohn bist

Digitized by Google

Quelle.

4. Ipsa te cogat pietas,
Ut mala nostra superes
Parcendo et voti compotes
Nos tuo vultu saties.

5. Tu esto nostrum gaudium,
Qui es futurum (1) praemium;
Sit nostra in te gloria
Per cuncta semper saecula.

6. Gloria, tibi, Domine,
Qui scandis super sidera,
Cum patre et sancto spiritu
In sempiterna saecula.

Uebersetzung.

In jener Welt; in Ewigkeit
Wollen wir uns rühmen in Dein Angesicht.

6. Zu Jesus, dem zum Himmel aufgefahrenen,
Gelangte (unser) Lob; Gott Vater,
Zu Dir, Ihm und dem Heiligen Geiste,
Zu Euch Dreien möge eine und dieselbe
Verehrung gelangen.

(1) *Var. lect.* futurus bei Dreves, *Anal. Hymn.*, II, 49.

Digitized by Google

Anmerkungen.

1,1 : *julušna* (? *-ma*) zu *juluš* « Lösegeld ». *g* mit *š* verwechselt?

1,2 : *söyüšlih* zu Osm. *säwiš* « Liebe » etc. *tuttrukamiz* = **tuturuq* + *a* oder **tutturuq* + *a*, mit Schwund des unbetonten *u*.

1,4 : Zu *kši* « Mensch » wäre auf CC 136 korkūči ksi zu verweisen; dass hierin *kiši* steckt, hat Herr Radloff p. 34*b* richtig gemerkt; p. 26*a* sub *qorquntsy* macht er *qoi* « Schaf » daraus! Die sowohl hier als CC 211 belegte gute Form *zamana* verändert Herr Radloff in den Texten zu *zaman*, während er im Wörterverzeichniss *zamana* gelten lässt; im W. B. IV, 880 wird CC 211 kim barča zamanalarda*n* buru*n* ataden [so der Codex] tuupt*ur*rur = et ex patre natum ante omnia saecula interpretiert durch : WER früher als alle Zeiten vom Vater geboren ist!

2,1 : *murvatiñä;* so hat der Missionar übersetzt; ob die Construction « UNTÜRKISCH » ist, wie Herrn Radloff's prachtvolle Ergänzung von *bilä* zu implicieren scheint, bleibt abzuwarten; übersetze wörtl. : « Dich Deiner Güte unterworfen machend »; vgl. etwa *Prob.* II, 118, 1026 : *alypqa aldyrtpa* « von keinem Helden lass dich besiegen » wörtl. « keinem Helden unterwirf Dich ». *jenderip* und 3,3 *jendäči*, dial. Nebenformen für *jäñ-*.

2,2 : *jäzihimizni*; *ä* des anlautenden *j* wegen.

2,3 : *kacte* so steht da; lies *katte* oder *hačte?* Es fehlt dem Verse eine Silbe; lies *ölimiñä??*

3,4 : wörtl. : dem Vater gleich setztest Du Dich.

4,1 : *eya* = *eia!* Zu *oš* vgl. Pavet de Courteille, *Dict. Turk-Oriental*, p. 65. Genauere Nachweise erwünscht.

5,1 : gesungen : *sö-ünč*.

5,3 : der hier und im Marienpsalter vorkommende Schreibfehler *ǧan* für *ǧehan* beweist doch wohl, dass die komanische Umgangssprache *ǧan* oder *ǧän* vorzog?

5,4 : *dideriñä* « vor Deinem Angesicht »; vgl. Kuun 194, 5-6 *tengrigä ... koanmaga*.

6,4 : *jügünč* beim Singen einsilbig? Inhaltlich vgl. die Doxologie bei Wackernagel, *Das Deutsche Kirchenlied*, I, 10 n° 17 : honor trinus et unus oder tribus honor unus und Blume in Dreves, *Anal. Hymn.* LI, p. 141.

Digitized by Google

II. — Die komanische Uebersetzung des Hymnus

Verbum caro factum est.

Die Quelle für diesen Hymnus findet man bei Mone I, 65, n° 50 verglichen mit Wackernagel I, 163-165, n°s 264-266. Die letztere Version ist besonders wichtig, da die 3. Strophe offenbar die Grundlage zu Strophe 5 der komanischen Bearbeitung ist. Eine Rezension, die Strophe für Strophe dem Arrangement der komanischen Version entspräche, ist mir nicht bekannt. Herr Salemann verweist nach Chevalier n° 8614 auf Mone II, 80, n° 387; diese erweiterte Fassung scheint erst lange nach 1300 beliebt worden zu sein.

Im Original besteht jede Strophe aus drei Versen zu sieben Silben und dem Rundreim ex, in *etc.* virgine Maria; die Verse reimen untereinander mit Ausnahme der unten unter 5 gedruckten Strophe, in der die beiden ersten Verse reimen und der dritte auf hodie endet: diese Strophe scheint mit den bei Wackernagel I, 165 n° 266 unter 4 und 5 stehenden gleichgebauten aus einem anderen Hymnus herübergenommen worden zu sein.

Der unbeholfene Uebersetzer ist seiner Aufgabe nur in sehr beschränktem Maasse gerecht geworden, indem er Reim und Rhythmus so oft opferte, dass man sich nur schwer vorstellen kann, wie seine Bearbeitung zu der gegebenen Melodie gesungen wurde. Allerdings kann man ja mit einigem guten Willen nach einer gegebenen Melodie so ungefähr Alles singen.

Für die Interpretation ist es nicht ganz unwichtig, darauf hinzuweisen, dass im Codex p. 157 (Kuun p. 219) von anderer Hand die folgende Praeparation zu unserem Hymnus steht — die Einzelheiten kann ich natürlich nicht verbürgen :

Burlendi [wohl bürlendi] germinavit
ölumlih boldik edi mortales *fa*cti eramus
medet eti remedi*um* fecit
killinalim actitare *vel* killalim
bahali sen
tanglančik admirabilis.

Hätte Herr Radloff dieselbe gehörig beachtet, so wäre seine Krone um einen Stein ärmer.

Digitized by Google

Text (1).

1. Söz etis bolupturur
arikiz mariamdan.
Söünč bizgä bolupturrur
düniägä tirelic bereliptur rur.
Christus bizgä toguptur ur
arikiz mariamdan.

2. čohrah öz özindän [a]
el üčun [b] ahaturur
jazuhin [c] buzadur*ur*. ari.

3. Juldus kuiašni togurdi
kuiaš tirelicni keltirdi
erdeň ecsic bolmadi [ari.]

4. Er iazuhin bilmäin
börlendi kuru čibuh
bitti algišli ogul. ari.

5. Adam iazuhi üčun [d]
ölu*m*luh [e] bolduh edi
Christus jarilgap medet etti. ari.

6. E ol algišli hatun
kimdän beymis [f] togdi
düniä jazuhin juldi : [ari.]

7. Bu beyimisni ögelim [g]
sij tabuhni kilalim
bahadur sen degälim. [ari.]

8. *Christus*niň algišli kani [h]
jazuhimizni juldi
barčaga tanglančih boldi
arikiz mariamdan

[a] *verbessert in* özenden?
[b] *lies* üčün.
[c] *oder* jazuhni?
[d] *lies* üčün.
[e] *lies* ölümlüh.
[f] *lies* beyimis; *mit Schluss-s.*
[g] we *übergeschrieben* : öwelim.
[h] *aus* hani *verbessert.*

(1) *Cod. Cuman.*, fol. 73 r°. Vgl. das Faksimile.

Digitized by Google

Quelle.

1. Verbum caro factum est
ex virgine Maria.
in hoc anni circulo
vita datur saeculo
nobis nato parvulo
de virgine Maria.

2. Fons in suo rivulo
nascitur pro populo,
fracto mortis vinculo
a virgine Maria.

3. Stella solem protulit,
sol salutem contulit,
nichil tamen abstulit
a virgine Maria.

4. Sine viri copula
florem dedit virgula,
qui manet in saecula
cum virgine Maria.

5. Adam pomo vescitur,
et sudor repellitur
sui vultus hodie
per virginem Maria.

6. O beata femina,
cuius ventris sarcina
mundi lavit crimina
per virginem Maria (1).

7. Illi laus et gloria.
Decus et victoria,
honor, virtus. gratia
cum virgine Maria.

??8. O Jesu dulcissime,
vita, cibus animae,
nos a culpis redime
cum virgine Maria.

---

1) *Var. lec.* pro und ex.

Digitized by Google

Uebersetzung.

1. Das Wort ist Fleisch geworden
Aus der H. Jungfrau Maria.
Freude ist uns geworden,
Der Welt ist das Leben gegeben worden.
Christus wurde uns geboren
Aus der H. Jungfrau Maria.

2. Der Quell aus sich selbst
Des Volkes wegen nimmt zu
Und zerbricht dessen Sünden
Durch die H. Jungfrau Maria.

3. Der Stern gebar die Sonne,
Die Sonne brachte das Leben;
Die Jungfräulichkeit wurde nicht weniger
[Der H. Jungfrau Maria.]

4. Ohne die Sünde (?) des Mannes zu kennen,
Keimte das trockne Reis;
Es entstand der gebenedeite Sohn
Aus der H. Jungfrau Maria.

5. Adam's Sünde wegen
Waren wir sterblich geworden;
Christus, sich erbarmend, brachte Abhilfe
Durch die H. Jungfrau Maria.

6. Oh, jene gebenedeite Königin,
Von der unser Herr geboren wurde;
Der Welt Sünden nahm sie fort
[Die H. Jungfrau Maria.]

7. Diesen unseren Herrn wollen wir preisen
Ehre und Verehrung wollen wir ihm erweisen
Und sagen « Du bist ein Held »
[Mit (?) der H. Jungfrau Maria.]

8. Christi gesegnetes Blut
Nahm unsere Sünden fort;
Für alle entstand es wunderbar
Aus der H. Jungfrau Maria.

Digitized by Google

Herrn Radloff's Uebersetzung (1).

1. Hocherhaben ist das Wort,
von der reinen Jungfrau Maria
ist es uns zur Freude geworden,
der Welt hat es das Leben gegeben,
Christus ist für uns geboren worden
von der reinen Jungfrau Maria,

2. er fliesst aus sich selbst als ein Born,
des Volkes wegen,
und zerstört seine Sünden;

3. Mond, Sterne und Sonne hat er aufgehn lassen.
Die Sonne hat das Leben gebracht,
seine Tugend nimmt nicht ab,

4. da er keine Sünde kennt,
es belaubte sich die dürre Ruthe
und wuchs. Er, der segenreiche Sohn, war heilig

5. und war nur der Sünden der Menschen willen
mit dem Tode belastet.
Richtend, hat Christus uns Hülfe geleistet.

6. Sie, jenes reine gesegnete Weib,
von der unser Herr Christus geboren ist,
hat die Sünden der Welt fortgenommen.

7. Lasset uns diesen unseren Herrn loben!
Dir wollen wir Dienste leisten!
Dich als den Helden ansehen!

8. Das gesegnete Blut Christi
hat unsere Sünden fortgenommen.
Für Alle ist das Wunder entstanden
von der reinen Jungfrau Maria.

---

(1) Dieselbe ist durchgängig in Prosa gedruckt; der besseren Uebersichtlichkeit halber teile ich sie in Zeilen, die denjenigen meiner Uebersetzung entsprechen.

Digitized by Google

Anmerkungen.

1,3-4 das Abbreviationszeichen ' = *ur* scheint nachträglich hinzugefügt zu sein.

2,2 *ahaturur* zu *aq* « fliessen » oder eher zu *aq* « sich vergrössern, zunehmen » bei Radl. W. B. I sp. 88? Vgl. das Original.

3,1 : stella = stella maris = Maria.

3,3 : *erdeñ* vielleicht erst aus erdē = erde*m* verbessert.

4,1 : *er iazuhin bilmäin* « ohne die Sünde des Mannes zu kennen » ist mir sehr verdächtig; ist *iazuh*, auch *iasuh* etc. geschrieben, nicht für *iastuh* verlesen? *iastuh* = *yastuc* bei Kuun p. 123 = neupers. *bālīn* « Pfühl » etc. Vgl. Mone II, pp. 79, ZZ 29-32 :

Res miranda, res novella,
nam procedit sol de stella,
regem dum parit puella,
VIRI THORI NESCIA.

Für das Komanische ist (vgl. Tarantschi) wohl *jastuq* anzusetzen, wie dies schon Houtsma (*Türk.-arab. Glossar*, p. 103) getan hat.

5,3 : *jarilgap* metrisch vielleicht *jarlgap* (CC 166,1 : iarlgagey); die Veränderung in *jargylap* ist ganz sinnlos. Vgl. CC 208 (corr. nach Photogr.) :

Arilarniñ kusanči
barčaga medet bolgul
tüšman jekni sen surgul
sen bizni iarilgagil. Amen.

Für *surgul* lies *sürgül* « vertreibe ». Zu *jek* ist zu bemerken, dass die von Dr. von Le Coq (1) verlangte Analogieform zu

(1) *Sitzber. Berl. Akad.*, 1909, p 1212.

Digitized by Google

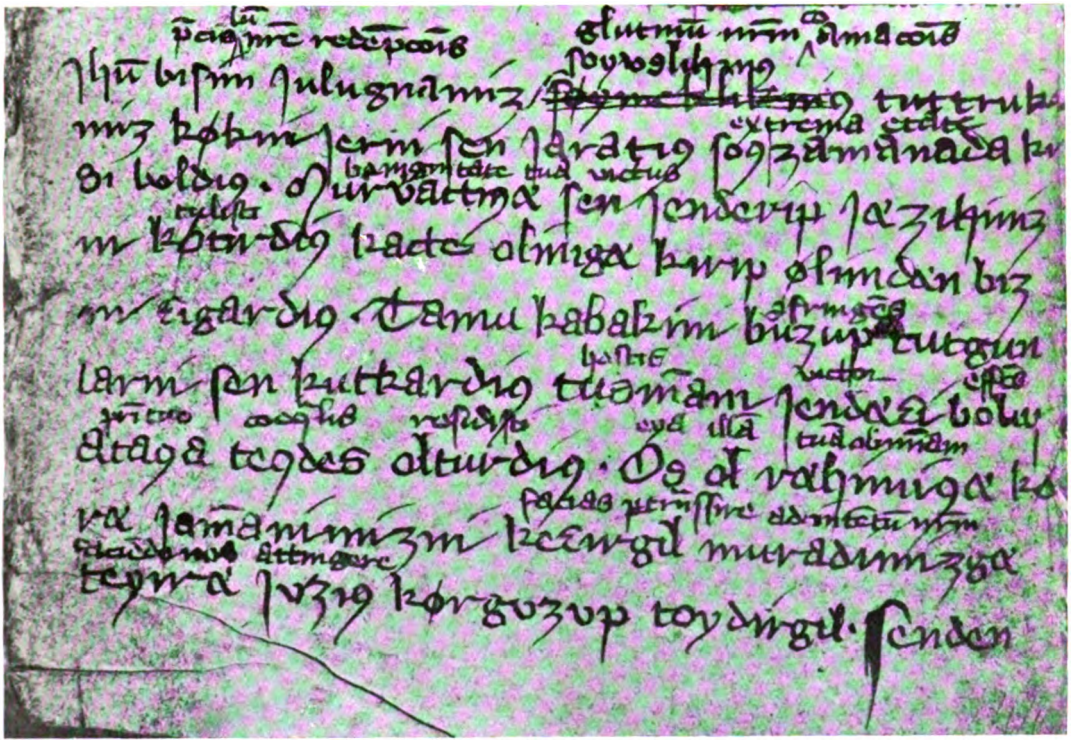

Digitized by Google

Digitized by Google

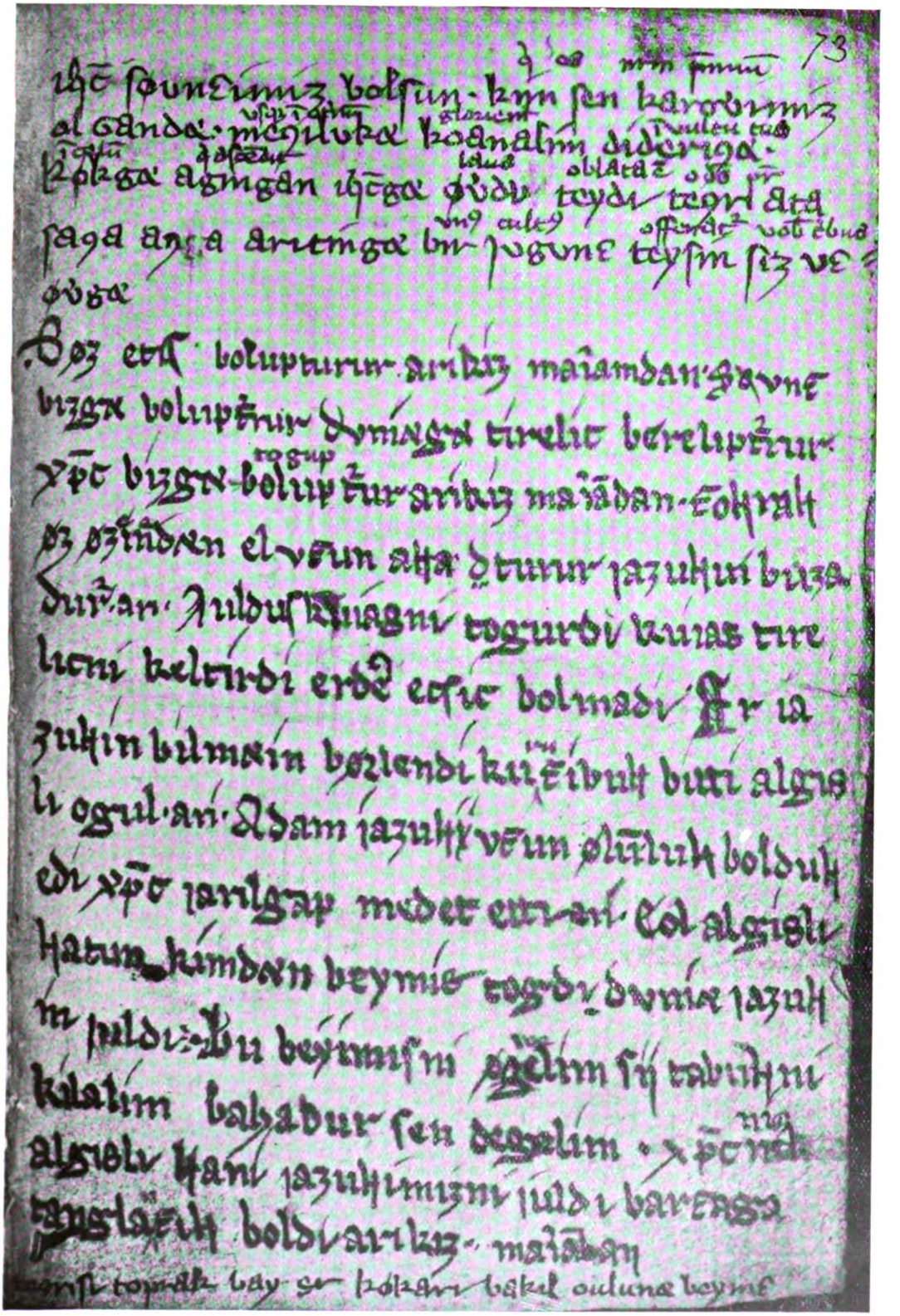

73

ihc̄ sovneimiz bolsun · kim sen karovimiz
al ganda · meqilukā koanalim dideriqa ·
kokga agingan ihc̄ga ovdu teydi teqri ata
saqa aqa aritinga bir jugune teysin siz ve
ovga

Boz etis bolupturur arikiz maiamdan · sovne
bizga bolupturur dvniaga tirelic bereliptur ·
xp̄c bizga bolup tur arikiz maiādan · tokrah
oz ozindan el vcun atta dturur jazuhin buza
dur ari · Juldus kuiagni togurdi kuias tire
licni keltirdi erde etsic bolmadi Fr ia
zuhin bilmain borlendi kuru tibuh bitti algis
li ogul · ari · Adam jazuhi vcun olūluh bolduh
edi xp̄c jarilgap medet etti ari · Col algisli
hatun kimdan beymis togdi dvniae jazuh
ni juldi · Bu beyimisni ogelim sij tabuhni
kilalim bahadur sen degelim · xp̄c nin
algisli hani jazuhimizni juldi barcaga
tanglatih boldi arikiz · maiādan

Digitized by Google

ič-käk, die **jikäk*, **jäkäk* gelautet haben muss, durch das Sagaische *čäk* « Fresser » (< *čä-käk*, *ji-käk*) bewiesen wird; *jikäk* wäre im Uig. zu *jäk* geworden; dies wurde entweder lautlich gekürzt zu *jäk*, oder die Schreibung *jäk* ist ein Notbehelf für *jäk*, da lange Vokale im Uigur nicht bezeichnet zu werden pflegten (vgl. jetzt *Bull. Ac. St.-Petersb.*; Sept. 1911, p. 869); es ist aber nicht zu übersehn, dass « Teufel » im Sagaischen *čäñäs* (*Proben*, II, 59,543), richtiger *čeñäs*, heisst, was auf Ableitung von *čäñ* = *jäñ* « besiegen » etc. zu beruhen SCHEINT (1); *jäk* könnte in diesem Falle aus *jäñ-ä-k* contrahiert und dann verkürzt worden sein. Vgl. lautlich etwa die in unserem *Bulletin*, 1911, p. 408 Anm. 1 (2) zögernd vorgeschlagene Gleichung **jäñilik* > Tar. *jänik*, Uig. *jinik*.

6,1 : *E* = *ä* im Hymnus Saginsamen bahasiz kanini III, 3 und III, 6 = oh; da *E* und *ol* zusammengeschrieben sind, so scheint es, dass der Abschreiber selbst nicht verstanden hat, was er schrieb.

Die Anm. zu 3,3; 4,1; 6,1 legen den Schluss nahe, dass unser Hymnus nach einer älteren Vorlage copiert worden ist.

7,3 : *degälim* für *deälim*, *deyälim*.

---

(1) Ich sage SCHEINT, da Sag. *ñ* ja auch aus älterem *k* entstanden sein könnte.

(2) In der ersten Zeile lies dort für Acc. « mit Possessifsuffix versehene Nominatif *äñni* oder Acc. *äñnini* ».

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 12 octobre 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Ch. Hermans, Edg. Tinel, L. Lenain, X. Mellery, F. Courtens, Léon Frédéric, J. De Vriendt, V. Rousseau, Jan Blockx, A.-J. Wauters, J. Brunfaut, E. Rombaux, Paul Gilson, Ém. Claus, J.-B. Van den Eeden, *membres;* Fernand Khnopff, L. Blomme, A. Baertsoen et S. Dupuis, *correspondants.*

Absence motivée : M. Charles Buls.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus présents à la séance : MM. Émile Claus, membre titulaire, et Albert Baertsoen, correspondant.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Classe des beaux-arts vient d'être profondément éprouvée par la mort de trois de ses associés qui comptaient parmi les célébrités européennes :

Joseph Israëls, né à Groningue le 27 janvier 1824, associé de la Section de peinture depuis le 5 janvier 1899, décédé le 11 août 1911, à La Haye où il était établi depuis longtemps.

Israëls était commandeur de l'Ordre de Léopold.

Charles-Théodore-Auguste-Reinhold Begas, né à Berlin le 15 juillet 1831, associé de la Section de sculpture depuis le 8 janvier 1885, décédé à Berlin au mois d'août 1911.

Begas était officier de l'Ordre de Léopold.

Léopold-Louis-Joseph Flameng, né à Bruxelles de parents français le 22 novembre 1831, associé de la Section de gravure depuis le 4 janvier 1900, décédé à Paris le 4 septembre 1911.

Contrairement à l'assertion du journal *Le Temps*, de Paris, qui assure que Flameng « se forma à Paris », — ce qui est inadmissible, sa famille et lui habitant Bruxelles, sa ville natale, — notre éminent confrère reçut les premiers éléments de l'art qu'il a illustré, dans cette École de gravure que constitua Calamatta et dont firent partie (je ne parle que de nos confrères) Joseph Franck, Joseph Demannez, J.-B. Meunier, Gustave Biot et Auguste Danse que nous comptons encore parmi nous.

Flameng aimait la Belgique et professait une grande admiration pour ses peintres célèbres, ce qui a valu à l'art de la gravure *La Vierge au donataire*, de Van Eyck, du Louvre.

Épris également de l'art néerlandais, Flameng grava la *Ronde de nuit*, la *Leçon d'anatomie* et les *Syndics*, de Rembrandt.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts fait parvenir une

Digitized by Google

expédition de l'arrêté royal du 20 juillet approuvant l'élection de MM. Émile Claus et J.-B. Van den Eeden en qualité de membres titulaires.

— Le même haut fonctionnaire envoie, pour appréciation :

1° Le premier rapport réglementaire de M. Marcel Rau, lauréat du grand concours de sculpture de 1909. — Commissaires : MM. Vincotte, Rousseau et Rombaux ;

2° Le quatrième rapport de M. English, lauréat pour la peinture du concours Godecharle de 1907. — Commissaires : MM. De Vriendt, Courtens et Claus.

M. Alfred Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1905, soumet son sixième rapport. — Commissaires : MM. Lenain et Hymans.

— M. Brunfaut remercie pour les félicitations que la Classe lui a adressées à l'occasion de sa nomination d'officier de l'Ordre d'Orange-Nassau.

CONCOURS D'ART PRATIQUE DE 1911.

PEINTURE.

On demande pour le vestibule d'un musée des beaux-arts deux figures décoratives destinées à se correspondre ; elles seront empruntées, au choix des concurrents, soit à l'allégorie, soit à l'histoire des temps anciens ou des temps modernes.

La dimension de chaque panneau à décorer est de 2m50 de hauteur sur 1 mètre de largeur ; on demande un projet au tiers de l'exécution. Prix : 1,000 francs.

Trois projets ont été reçus :

Ils portent comme signes distinctifs : le premier, un point

Digitized by Google

rouge dans un carré blanc; le second, un point rouge dans un cercle blanc; le troisième, les mots : *Musique et danses antiques.*

— Le prix n'est pas décerné.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

On demande le projet d'une médaille, face et revers, pour commémorer l'annexion du Congo. — Prix : 1,000 francs.

Les projets en plâtre ou en cire devraient être du module de 40 centimètres de diamètre.

Six projets ont été reçus. Ils portent comme devises ou marques distinctives.

1. *Pro humanitate ad pacem.*
2. *Gouverner en sagesse.*
3. *Une étoile.*
4. *Rita.*
5. *Diane.*
6. *Carolus.*

Le prix est décerné au projet n° 6, auteur : M. Floris de Cuyper, de Mortsel (Anvers).

Une mention honorable est votée au n° 5, auteur : Jules Bernaerts, de Bruxelles, et au projet n° 1, auteur : Paul Wissaert, également de Bruxelles.

Digitized by Google

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations, par MM. Gilson, Van den Eeden et Dupuis, du troisième rapport réglementaire et d'une symphonie dédiée à Antoine Watteau, de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909. — Ces appréciations seront communiquées à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Brants (*Victor*). La pequeña industria contemporanea. Versión castellana de Juan Moreno. Madrid, s. d.; in-8° (288 p.).

Leclercq (*Jules*). — La conquête de Majorque. Bruxelles 1911; extr. in-8° (15 p.).

Pergameni (*Charles*). Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le Directoire. Bruxelles. 1911; in-8° (XXIII pp., 1 planche).

Maynon (*E.*). Le dogme de la perpétuelle virginité de Marie d'après les saintes Écritures. Bruxelles, s. d.; in-8° (497 p.).

Gielkens (*Émile*). La Cour d'amour ou le baron d'Aix. Drame. Bruxelles-Paris, 1911; in-16 (VIII-78 p.).

Duvivier (*Paul*). L'exil du comte Merlin dans les Pays-Bas (1815-1830), d'après des documents inédits. Malines, 1911; gr in-8° (184 p., 6 pl.).

Tobar y Borgoño (*C. M.*). Du conflit international au sujet des compétences pénales et des causes concomitantes au délit qui les influencent. Bruxelles, 1910; in-8° (XXVII-827 p.).

BRUXELLES. *Ministère de l'Industrie et du Travail. Office du Travail.* Le minimum de salaire et les administrations publiques en Belgique. In-8°, 1911.

Digitized by Google

Bruxelles. *Ministère de l'Agriculture.* Statistique de la Belgique. Recensement agricole de 1909. Partie documentaire et partie analytique. 2 broch., 1910 1911.

—

Seidel (*A.*). Deutsche Grammatik für Japaner mit Uebungsstücken und Wörterverzeichnissen. Berlin, s. d.; in-8° (XII-188 p.).

—

Paris. *Société de l'histoire de France.* Lettres de Louis XI, roi de France publiées d'après les originaux. (Joseph Vaesen et Étienne Charavay.) Tome XI, préface, itinéraire et tables. 1909.

Weck (*René de.*) La représentation diplomatique de la Suisse. (Thèse.) Paris, 1911; in-8° (VI-140 p.).

Biasiotti (*Giovanni*). Le diacone cardinalizie e la diaconia « S. Viti in Macello ». Rome, 1911; in-8° (47 p., grav.).

Bois-le-Duc. *Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord Brabant* De Grafzerken in de St Janskerk te 's Hertogenbosch. (Dr Xav. Smits.) 1e stuk, 1911.

Aeby (*Pierre*). La donation à cause de mort, sous forme d'une donation affectée de la clause de retour, d'après le Code civil suisse. Estavayer, 1910; in-8° (VII-117 p.).

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 novembre 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Mce Wilmotte, *vice-directeur;* S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, G. Kurth, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Willems, Ern. Nys, H. Pirenne, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, J. Vercoullie, E. Waxweiler, G. De Greef, *membres;* W. Bang, *associé;* Waltzing, H. Lonchay, De Wulf, Mahaim, E. Hubert, Louis de la Vallée Poussin et J. Van Biervliet, *correspondants.*

Absences motivées : MM. le baron de Borchgrave, Paul Fredericq et Aug. Beernaert.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

—

M. le Ministre des Sciences et des Arts demande que la Classe lui soumette une liste double de candidats pour la formation : 1° du jury chargé de juger la sixième période du concours quinquennal des sciences sociales; 2° pour la dix-huitième période du concours triennal de littérature dramatique en langue française.

— Mgr Mercier fait savoir qu'il a représenté la Classe à l'inauguration du monument Bossuet, à Meaux.

— Des remerciements lui sont votés; son discours paraîtra au *Bulletin*.

— L'Académie royale flamande de Gand remercie pour la part prise par la Classe à son jubilé de vingt-cinq ans.

— M. J. Lameere présente sa notice sur la vie et les travaux de Polydore de Paepe, membre de la Classe, destinée à l'*Annuaire* pour 1912.

— Des remerciements lui sont votés.

— L'Université nationale de Grèce, à Athènes, invite l'Académie à s'associer, par l'envoi d'un délégué, à son soixante-quinzième anniversaire, qui aura lieu le 25 mars (7 avril). — M. Kurth accepte cette mission.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de l'Intérieur :

Exposé de la situation du Royaume, de 1876 à 1900, 8e fascicule.

Digitized by Google

Par M. le Ministre de la Justice :

Coutumes des Pays-Bas et comté de Flandre.

Coutumes de la Salle et Châtellenie d'Ypres, tome Ier (L. Gilliodts-van Severen).

Par M. G. De Greef :

La monnaie, le crédit et le change dans le commerce international.

Par M. J. Leclercq :

Les livres de voyage.

Par M. J. Flamion :

Les Actes apocryphes de l'apôtre André (présenté par M. G. Kurth, avec une note qui figure ci-après).

Par M. H. V. [le R. P. Vincent] :

Jérusalem sous terre : les récentes fouilles d'Ophel.

— Remerciements.

Discours de S. E. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, délégué de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques à l'inauguration du monument Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, le 29 octobre 1911.

Éminence,
Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

Au nom de l'Église de Belgique et de son Université; au nom de la Classe des lettres de l'Académie royale de Bruxelles, je suis tout heureux de venir me ranger humblement à vos côtés pour déposer avec vous, au pied du monument élevé à la mémoire de Bossuet, un hommage d'admiration respectueuse et docile.

Digitized by Google

Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Meaux et M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française se sont ressouvenus — et nous leur en savons gré — que la gloire du héros de ce jour l'a ravi au monopole de la patrie et des lettres françaises, qu'elle l'a « universalisé », « humanisé », « catholicisé ».

Les nations qui tournent en ce moment le regard vers la France n'éprouveront pas trop de peine, je l'espère, à ratifier le choix que vous avez fait, pour elles, d'un représentant que le vide littéraire de son passé, l'exiguïté de territoire et la neutralité reconnue de son pays d'origine garantissent d'avance contre le péril de froisser aucun amour-propre légitime.

Aussi bien, il me suffit d'être homme pour avoir le droit d'honorer Bossuet.

Il me suffit d'être chrétien, prêtre, évêque de l'Église catholique pour être admis à son école.

Il me suffit, dis-je, d'être homme :

L'homme est pourvu de raison, et la raison, d'après la pensée, sinon d'après les paroles mêmes de celui qui écrivit le traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, est le pouvoir de se former des idées abstraites et d'apercevoir entre leurs objets des rapports.

L'homme fait fonction d'homme lorsque, d'un observatoire central où il s'est élevé, il découvre le rayonnement d'une idée vers tous les horizons de la réalité ou du rêve.

Plus le cercle de sa vision s'élargit, plus elle est pénétrante, plus aussi l'homme monte en valeur, et l'esprit humain change son nom contre celui de génie lorsque des relations trop étendues ou trop profondes pour être accessibles à nos communes intelligences prennent, soit à la clarté soudaine d'un éclair, soit à travers les tâtonnements laborieux d'un patient effort, leur rang d'ordre dans la pensée.

Que Bossuet fût ce génie, il est banal de le dire. La tradition, pour le fixer dans la mémoire des hommes, n'a-t-elle pas imaginé la figure de l'aigle qui, des hauteurs du ciel de Meaux, embrasse de son regard la France et le monde?

Digitized by Google

Image décevante, toutefois, si elle induisait à penser que perfection humaine et pénétration intellectuelle soient deux termes interchangeables.

Qui, mieux que Bossuet, nous a appris par ses enseignements et plus encore par son exemple, que toute connaissance est stérile qui ne conduit pas à l'action et n'aboutit pas à la charité?

Le critique (1) sagace qui, durant la dernière période de sa vie, s'employa avec une prédilection touchante à tailler le socle sur lequel tout à l'heure ses collègues de l'Académie française poseront avec respect la statue de leur glorieux ancêtre, nous a montré dans le génie de Bossuet l'alliance de la contemplation et du vouloir, le spectacle d'un esprit en commerce habituel avec Dieu, avec un Dieu Providence dont la sagesse résout les énigmes, dont la justice châtie, dont la bonté console et récompense.

Avec la puissance de synthèse qui était la marque de supériorité de sa pensée et en fut peut-être parfois l'écueil, il nous a fait voir la philosophie de Bossuet condensée en ces trois vérités : La vie est fugitive. — Au delà est la vie véritable où l'ordre sera rétabli. Il existe une Providence qui doit combler les lacunes de notre histoire et qui, dès ce monde, a posé le Christ au centre des événements.

Mais la passion de Brunetière pour *son* Bossuet ne l'aurait-elle pas entraîné à projeter les préoccupations obsédantes de son âme sur son héros, et, ravi alors de se retrouver en lui, n'aurait-il pas suspendu ses loyales analyses au terme que lui imposaient ses propres convictions du moment?

Sans doute, dès ses jeunes années, lorsque, sous l'aile de Vincent de Paul, en face du sacerdoce qu'il va recevoir, Bossuet dresse son plan de vie, nous le voyons, dominé par le sentiment de l'inanité de ce monde auquel il s'apprête à

(1) Ferd. Brunetière, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 3e série, pp. 44 et suiv., et pp. 281 et suiv.

Digitized by Google

renoncer, absorbé dans la perception de ce presque rien, de cet insaisissable *moment* auquel se réduit la vie de chacun de nous, entre son passé retombé dans le néant et son problématique avenir qui attend encore d'être; dans toutes ses œuvres, oraisons funèbres, discours, lettres de direction, nous le voyons chercher par delà les fantômes des existences terrestres la réalité vraie, l'explication de l'ordre, le repos des volontés et, jusque-là, la philosophie de Bossuet est d'un pragmatisme sage qui la met résolûment au-dessus des jeux stériles et des querelles d'écoles.

Le *Discours sur l'histoire universelle* est une apologie du rôle social du christianisme, et je comprends que celui qui assiste en témoin sympathique à ce défilé des peuples et des siècles par deux séries, l'une avant le Christ, l'autre depuis Lui, rende volontiers hommage à une Providence souveraine qui, en face de la succession des empires, pose dans son unité et soutient dans sa pérennité la religion.

Mais est-ce là tout? Aura-t-il suffi au grand évêque de faire admirer dans le Christ, pierre angulaire de l'histoire, l'accord des deux Testaments?

Le génie de Bossuet fut d'un homme d'action, d'un bienfaiteur de l'humanité, oui; il fut d'un croyant à Dieu, à sa Providence, à son Christ, oui encore; mais il fut bien davantage d'un chrétien qui vit sa foi jusqu'au bout, qui par toutes les fibres de son âme s'attache à la personne vivante de notre adorable Jésus, s'éprend de sa croix, s'immole à sa gloire.

Cela, le critique qui ne vit pas dans l'Église et n'en partage pas les sacrements aura toujours, je le crains, une certaine peine à le comprendre. Mais c'est cela même, en revanche, qui pour nous, chrétiens, prêtres, évêques, apporte son achèvement à la physionomie de Bossuet.

Relisez dans cette pensée le *Discours sur l'histoire universelle*. Ne vous semblera-t-il pas y entendre résonner le commentaire de ce conseil de l'apôtre des nations au premier évêque établi par lui dans la chrétienté?

Digitized by Google

« Je t'écris ces choses, dit Paul à Timothée, en attendant » que je trouve le loisir d'aller te revoir. Je veux que, dès » aujourd'hui, tu saches comment tu dois te comporter dans la » maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, colonne et » fondement de la vérité. Oh oui, il est grand ce mystère » religieux que nous prêchons au monde, car il n'est pas autre » que Dieu lui-même manifesté dans une nature humaine, » sanctifié par l'Esprit-Saint, montré aux anges, prêché aux » nations, accueilli par le monde fidèle, transporté triomphale- » ment dans la gloire (1). »

Dans les *Méditations sur l'Évangile*, dans les *Élévations à Dieu*, dans ses lettres de direction, partout dans ses ouvrages et souvent là où l'on s'y attendrait le moins éclatent des transports d'amour.

Tout se tient dans cette grande âme. Le génie y est au service de la foi, la foi se dilate dans l'amour, l'amour se passionne pour le sacrifice et s'enflamme d'apostolat.

Les *Élévations à Dieu* s'ouvrent par cette humble prière à Jésus-Christ. « Je m'approche donc de vous, autant que je » puis, avec une vive foi, pour connaître Dieu en vous et par » vous, et le connaître d'une manière digne de Dieu, c'est-à-dire » d'une manière qui me porte à l'aimer et à lui obéir selon ce » que dit votre disciple bien-aimé : « Celui qui dit qu'il connaît » Dieu et ne garde pas ses commandements, c'est un men- » teur (2). » Et vous-même : Celui qui suit mes commande- » ments, c'est celui qui m'aime (3). »

Avec quelle ardeur il prête sa lyre aux enthousiasmes de saint Paul! Dans la *douzième élévation* de la *huitième semaine*, par exemple, il vient de parler du sabbat imposé au peuple juif; d'un coup d'aile, il monte à la pensée du repos que doit goûter

(1) I. Tim. 15-16.
(2) I. Joan. II. 14.
(3) Joan. XIV. 21.

Digitized by Google

dans la foi et l'espérance l'âme chrétienne, et aussitôt sa charité déborde : « Soutenons donc avec foi et avec courage les troubles » de cette vie, dit-il, jouissons en espérance du sacré repos qui » nous attend; reposons-nous, cependant, en la sainte volonté » de Dieu; et, attachés à ce rocher immuable, disons hardiment » avec saint Paul : Qui pourra nous séparer de l'amour de » Jésus-Christ? Je suis assuré, avec sa grâce, que ni la mort ni » la vie; ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni » les choses présentes ni les futures; ni la violence; ni tout » ce qu'il y a, ou de plus haut dans les cieux, ou de plus » profond dans les enfers, ni aucune autre créature quelle qu'elle » soit, ne sera capable de nous séparer de l'amour de Dieu en » Jésus-Christ Notre Seigneur (1). »

Et que l'on ne croie pas que ces cris du cœur expriment des ardeurs d'emprunt.

En faut-il fournir une preuve?

Bossuet est beau, certes, dans la majesté de sa parole, dans l'habituelle sûreté de son érudition, dans la vigueur, parfois âpre, il est vrai, de sa polémique, dans la sagesse de ses conseils, dans la puissance de son apostolat, mais je le trouve encore plus beau, peut-être, parce que plus humain, lorsque je me le représente dans sa chambre de travail, écrivant ces lignes à l'intention des mères qui ont de petits enfants :

« Il y a un catéchisme qu'on doit apprendre aux enfants » dans la maison, dès qu'ils commencent à parler et à pouvoir » retenir quelque chose. Alors ce catéchisme leur doit être » appris par leurs pères et par leurs mères.

» Premièrement : dès qu'ils bégayent, il leur faut apprendre » à faire le signe de la croix en leur disant :

» Faites le signe de la croix, Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

---

(1) *Élévations à Dieu*, éd. Lachat, vol. VII, p. 157. Cfr. *Traité de la concupiscence*, chap. XXXII, vol. VII, p. 484.

Digitized by Google

» Ce qu'il est bon aussi de leur faire dire en latin, afin que » dès le berceau ils s'accoutument au langage de l'Église.

» Quand ils commencent à parler, il leur faut faire ces » demandes — et l'évêque de Meaux les détaille — et leur en » apprendre les réponses les unes après les autres, selon qu'ils » les peuvent retenir, sans les presser et sans se mettre en » peine s'ils les entendent, parce que Dieu leur en donnera » l'intelligence dans le temps (1). »

Pour descendre de si haut, et avec une si familière candeur, il faut avoir fait fi de soi et ne plus voir que Dieu.

Et, en effet, au sommet de cette âme géniale, il me semble lire en lettres d'or deux pensées :

Dieu est.

Je ne suis pas, j'ai été fait.

Dieu est : La page des *Élévations* où est commentée cette affirmation absolue est, à mon très humble avis, parmi les plus belles qui soient sorties de la plume du grand écrivain.

Mais il faut la lire à genoux, car sur cette affirmation reposent et la négation du moi par l'humilité (2) et l'affirmation de la transcendance de Dieu par l'adoration et le sacrifice.

Je ne suis pas. « *Être,* c'est ce qui convient à Dieu; *être* » *fait,* c'est ce qui convient à la créature (3). »

Et parce que Dieu seul *est* et qu'Il ne peut, dès lors, m'avoir fait que pour Lui, il me faut donc, dit Bossuet, me donner à Dieu « par un acte qui contienne tout dans son unité, qui, d'un » côté, renferme tout ce qui est dans l'homme, et, d'autre côté, » réponde à tout ce qui est en Dieu. »

Cet acte, c'est l'acte d'abandon en lequel se condense le suprême effort de l'âme avide de perfection chrétienne.

---

(1) *OEuvres complètes de Bossuet,* vol. V, p. 1.

(2) Voir le développement de cette pensée dans le *Traité de la concupiscence.* chap. VIII, vol. VII, p. 438.

(3) *Élévations,* XIIe sem., VIIIe *Élév.*, vol. VII, p. 209.

Digitized by Google

« Cet acte livre tout l'homme à Dieu, son âme, son corps, » en général et en particulier, toutes ses pensées, tous ses » sentiments, tous ses désirs, tous ses membres, toutes ses » veines avec tout le sang qu'elles renferment, tous ses nerfs » jusqu'aux moindres linéaments, tous ses os, et jusqu'à l'intérieur et jusqu'à la moelle, toutes ses entrailles, tout ce qui » est au dedans et au dehors.

» Tout vous est abandonné, ô Seigneur, faites-en ce que vous » voulez... Je vous ai tout livré; je n'ai plus rien : c'est là tout » l'homme (1). »

A distance du quiétisme qui endort la volonté, comprime ses énergies, et de la conception naturaliste d'une vertu qui n'emprunterait point ses initiatives à la grâce, l'ascétisme de Bossuet ni ne sépare du Christ les âmes baptisées ni ne les absorbe en Lui, mais leur enseigne que si le Christ est pour elles la *Voie*, elles ont à la gravir; s'Il est pour elles la *Vérité*, elles ont à se l'appliquer; s'Il est pour elles la *Vie*, elles ont à la vivre.

Éminence, Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Il n'est donc personne qui ne soit à sa place au pied du monument de Bossuet.

Le savant, l'homme de lettres s'y éclaireront de son génie; les conducteurs d'hommes y méditeront ses principes de philosophie sociale; les âmes fidèles ou apostoliques y trouveront dans sa plénitude l'expansion chrétienne, et il n'y aura personne qui, embrassant d'une vue de l'esprit le monument de cette vie, la richesse de cette pensée, la grandeur de ce caractère, la simplicité de cette foi, la fécondité de cet apostolat, puisse se défendre d'en admirer la resplendissante unité.

---

(1) Vol. VII, p. 536

Digitized by Google

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de l'auteur, M. l'abbé Flamion, professeur au petit séminaire de Bastogne, un exemplaire de son mémoire intitulé : *Les Actes apocryphes de l'apôtre André. Les Actes d'André et de Matthias, de Pierre et d'André et les textes apparentés* (1).

M. Flamion est un des élèves les plus distingués sortis de la brillante école historique dirigée à l'Université de Louvain par M. le chanoine Cauchie. Dans ses études sur l'histoire de la littérature chrétienne, dont il a fait sa spécialité, il a choisi un canton particulièrement négligé par les érudits belges et d'une exploration très difficile : celui des documents hagiographiques apocryphes. A ses vastes recherches sur les Actes de saint Pierre, dont il a publié les résultats dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, il ajoute aujourd'hui un travail du même genre sur les Actes apocryphes de saint André.

Nous ne possédons plus le texte primitif des *Actes apocryphes de saint André*, mais nous savons qu'ils faisaient partie du Corpus manichéen et priscillianiste des Actes apostoliques. On est renseigné à leur sujet par quelques citations des écrivains ecclésiastiques et par un certain nombre de remaniements occidentaux et byzantins, dont on n'a pas cependant encore déterminé les relations avec l'original. L'abbé Flamion a voulu rechercher quels renseignements nous pouvions retirer, en ce qui concerne le roman apostolique de l'apôtre de Byzance, des

(1) Fascicule 33 du *Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain*. Louvain, Bureau du Recueil, 40, rue de Namur, 1911. In-8° de XVI-330 pages.

Digitized by Google

documents connus présentement et publiés par M. Bonnet dans le second volume des *Acta apostolorum apocrypha* de Lipsius et Bonnet et dans le second fascicule de son *Supplementum codicis apocryphi*.

La première partie du mémoire est une étude préliminaire où sont analysées les différentes pièces de la documentation, en vue de connaître leur contenu, leurs procédés de composition, leurs sources propres et, enfin, leur époque et lieu de composition.

Dans la seconde partie, l'auteur s'efforce de retrouver ce qui reste des Actes primitifs dans ces différents textes. Il étudie d'abord la passion de saint André, à raison de la documentation plus riche de cette page de la légende apostolique. A la base de quelques-uns des textes connus, il retrouve l'usage continu d'un martyrium-source; il en précise les grandes lignes et reconstitue même quelques-unes des pages de son texte. Il établit l'appartenance de ce document aux Actes primitifs, en même temps qu'il le rattache aux citations des Actes faites par Evodius et au fragment conservé dans le *Vaticanus Græcus 808*, édité par M. Bonnet. Aussi ce que l'on connaît de la passion primitive nous permet de dire le caractère littéraire et doctrinal de ce fragment des Actes perdus. Ce caractère est bien celui d'un roman apostolique et il apparaît imprégné de la philosophie des commencements de l'Empire et tout particulièrement de plotinisme. Cela permet de reconnaître la date de sa composition, qu'il faut placer dans la seconde moitié du IIIe siècle, comme la localisation de la légende nous autorise à lui assigner la Grèce comme patrie d'origine.

Si l'on vient ensuite aux légendes hagiographiques plus développées, qui nous renseignent sur les pérégrinations apostoliques du saint, on constate la pauvreté des créations de la littérature byzantine au VIIIe et IXe siècle, et en même temps la fidélité, relative sans doute, de Grégoire de Tours dans son livre des *Miracles de saint André*. Il nous permet de préciser

Digitized by Google

les renseignements obtenus déjà sur les Actes primitifs, sur leur caractère littéraire et doctrinal, et surtout leurs rapports indiscutables avec les Actes de Pierre et les Actes de Jean.

La troisième partie est consacrée à l'examen de la thèse de Lipsius, selon lequel les Actes d'André et de Mathias dans la cité des anthropophages et les Actes de Pierre et d'André dans la cité des barbares seraient des remaniements de morceaux détachés des Actes d'André. On sait que ces deux légendes ne sont pas isolées dans la littérature hagiographique apostolique. Elles forment avec d'autres textes un cycle de légendes qui sont des créations spontanées et originales, provenant d'une seconde génération de romanciers apostoliques et se distinguant par certains traits fort nets des romans apostoliques du Corpus manichéen, quoique s'y rattachant par certains autres traits. Ils représentent un second moment de l'évolution du genre. L'auteur pense qu'ils datent d'environ 400 et que leur origine doit être cherchée en Égypte, dans quelque milieu monastique.

Telles sont les conclusions auxquelles aboutit M. l'abbé Flamion. Elles sont le fruit de recherches profondes et elles attestent un sens critique affiné. Que nous les devions à un jeune prêtre ardennais presque sans livres et qui consacre à la science les rares loisirs d'un laborieux enseignement, c'est la preuve d'une belle vitalité intellectuelle, qui méritait d'être portée à l'ordre du jour.

Godefroid Kurth.

Digitized by Google

CONCOURS POUR 1912.

Mémoires reçus avant le terme de rigueur du 1er novembre.

Section d'histoire et des lettres.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines des villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis.

Deux mémoires : 1° *Utere quaesitis opibus : fuge nomen avari;* 2° *Nihil sine labore.*

Commissaires : MM. Waltzing, Kurth et Pirenne.

SIXIÈME QUESTION.

Établir la chronologie et le texte des poésies lyriques de Nicolas Lenau.

Un mémoire écrit en allemand : *Ich trag im Herzen eine tiefe Wunde* (Lenau).

Commissaires : MM. Kurth, Waltzing et Bang.

QUATRIÈME QUESTION PROROGÉE DU CONCOURS POUR 1910.

On demande une étude sur Zuster Hadewych.

Un mémoire, écrit en flamand, par M. Van Mierlo, jr, S. J., d'Innspruck.

Commissaires : MM. Paul Fredericq, Vercoullie et Willems.

Digitized by Google

Section des sciences morales et politiques.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les coutumes, la législation et les usages commerciaux d'Anvers sous l'ancien régime à partir de l'impression de la coutume.

Un mémoire : *Coerboeck.*

Commissaires : MM. Brants, Lameere et Waxweiler.

SIXIÈME QUESTION.

Étudier le caractère et les applications du contrat collectif ou corporatif de travail et les conclusions qu'on peut en tirer au point de vue pratique.

Un mémoire : *Suaviter in modo, fortiter in re.*

Commissaires : MM. Brants, Mahaim et Denis.

ÉLECTIONS.

Il est procédé à la formation de deux listes de dix noms pour le choix, par le Gouvernement : 1° du jury chargé de juger la sixième période du concours quinquennal des sciences sociales; 2° du jury pour la dix-huitième période du concours triennal de littérature dramatique en langue française.

Ces listes seront transmises à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

La Classe se constitue en comité secret pour l'exposé des titres des candidats aux places vacantes.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Liberté et propriété en Flandre du VIIe au XIe siècle,

par HENRI PIRENNE, membre de l'Académie.

En 1906, le regretté Léon Vanderkindere faisait paraître, sous le titre de *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle*, un des derniers de ces travaux d'histoire du droit qui ont marqué la fin de sa carrière si féconde (1). On y retrouve les meilleures qualités de ce vigoureux esprit : la sobriété, la concision, la clarté, s'exprimant tout à la fois par la rigueur du raisonnement et la précision du style. Quelques pages lui suffisent pour poser et pour résoudre « l'un des problèmes les plus ardus de l'histoire sociale du moyen âge ». Le titre de son étude en indique excellemment l'objet. Il s'agit de rechercher ce que sont devenus, dans un territoire nettement délimité, durant l'époque carolingienne et les deux siècles suivants, les petits propriétaires libres dans lesquels on s'accorde généralement à faire consister la grande masse des populations germaniques à l'époque des invasions. L'auteur a compris que la manière la plus sûre de faire avancer nos connaissances sur une question si controversée était de recourir à la méthode monographique (2), et il a délimité le champ de ses investigations aux bornes de l'ancienne Flandre.

---

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), 1906, pp. 151 et suiv. Ce travail a été reproduit dans le *Choix d'études historiques* du maître, pp. 342 et suiv.

(2) Cf. CARO, *Beiträge zur älteren deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte*, p. 1 (Leipzig, 1905).

Digitized by Google

Ses conclusions sont très nettes. On peut les résumer en disant que la Flandre a conservé jusqu'au XIIe siècle un nombre considérable de paysans libres et propriétaires, descendants des Francs Saliens qui colonisèrent le pays au Ve siècle. Ces hommes habitent des villages organisés conformément au système bien connu du *Dorf* germanique; les terres cultivables sont réparties en *Gewannen* à travers lesquels s'éparpillent les lots constituant les diverses unités d'exploitation; le tout est entouré de l'*Allmende* (eaux, bois, marécages), indivise entre les membres de la collectivité rurale et où chacun d'eux a le droit d'exercer des usages proportionnés à l'importance du sol qu'il possède. Ainsi, ni la liberté personnelle ni la propriété indépendante n'ont disparu entre l'époque des invasions et celle des communes urbaines. Elles ont résisté en grande partie à l'absorption dans les seigneuries foncières. Au moment où se formeront les villes, ce sont les hommes libres du plat pays qui constitueront la bourgeoisie, si bien qu'en fin de compte la liberté municipale n'est autre chose, en dépit des transformations sociales qui l'ont suscitée, que la continuation de la primitive liberté germanique.

Cette phrase indique toute la portée de l'étude de Vanderkindere. Elle la rattache en même temps à l'un des premiers travaux qui soient sortis de la plume de ce savant. Dès 1874, en effet, séduit par la théorie de von Maurer, il avait cherché à établir pour la Belgique, comme ce dernier l'avait fait pour l'Allemagne, un lien de filiation directe entre l'organisation de la marche germanique et l'organisation des communes urbaines (1). Depuis lors, sans doute, ses idées avaient évolué. Les critiques adressées à la doctrine de von Maurer l'avaient

(1) *Notice sur l'origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la marche dans nos contrées au moyen âge.* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 2e sér., t. XXXVIII.) Ce travail est reproduit dans le *Choix d'études historiques*, pp. 206 et suiv.

Digitized by Google

ébranlé. Mais il n'en était pas moins resté profondément convaincu que l'apparition des villes s'expliquait beaucoup plus par une renaissance de la liberté personnelle que par les phénomènes économiques et sociaux que provoqua l'essor du commerce médiéval. Comme une essence précieuse, la liberté s'était conservée intacte au sein du peuple rural, et c'est à sa vertu indélébile que, les circonstances aidant, les villes du moyen âge avaient dû leur glorieuse expansion (1).

Peut-être cette manière de voir n'a-t-elle pas été sans influer en quelque manière sur l'interprétation que Vanderkindere a donnée des textes analysés par lui, dans l'étude dont je parlais au début de cet article. Je me persuade qu'il les eût trouvés moins probants s'il les avait examinés — comme il a fait si magistralement de ceux que met en œuvre, par exemple, son beau livre sur la *Formation territoriale de la Belgique* — sans les aborder sous l'empire d'une théorie préconçue touchant l'origine des villes. Je ne puis croire que s'il lui avait été donné de les reprendre et de les méditer de nouveau, il n'eût pas remarqué les difficultés très nombreuses que soulèvent ses interprétations. Je me proposais de les contrôler avec lui quand sa mort prématurée m'a détourné d'une discussion qu'il n'eût pas manqué de rendre singulièrement instructive.

Si je reviens aujourd'hui à un sujet qu'il n'est plus là pour débattre et qu'il a eu le mérite d'exposer le premier, c'est que les circonstances m'ont amené récemment à étudier de près le *Liber Traditionum Sancti-Petri Blandiniensis*. Ce précieux document constitue, en effet, le fondement des conclusions de Vanderkindere. Celles que j'en ai tirées sont toutes différentes. Je me bornerai à les justifier ici, en évitant, autant que possible, toute espèce de polémique.

---

(1) Voy. à cet égard les paroles caractéristiques de VANDERKINDERE dans *La notion juridique de la commune* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 1906 [Classe des lettres, etc.]), p. 218.

Digitized by Google

I.

Le *Liber Traditionum Sancti-Petri Blandiniensis* est, à ma connaissance, le seul document de son genre qu'ait conservé la Belgique. Comme son titre l'indique, le fond en est constitué par la consignation, sous forme de notices, des donations de terres faites à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, depuis l'époque de la fondation de cette maison par saint Amand, vers 630, jusqu'au XIIe siècle (1). Le texte nous en a été conservé partiellement dans un fragment de manuscrit datant du Xe siècle, et intégralement dans un beau codex calligraphié au XIe siècle et continué jusqu'au XIIIe par diverses mains. Ce codex renferme en outre les *Annales Sancti-Petri*, le récit de la fondation de l'abbaye et la transcription de nombreuses chartes. Il a appartenu, ainsi que le fragment plus ancien, à R. Van de Putte, qui en a donné, en 1842, sous le titre de *Annales abbatiæ Sancti Petri Blandiniensis*, une édition fort défectueuse. Après la mort de leur possesseur, les deux manuscrits disparurent pendant assez longtemps. En 1888, Holder-Egger en déplorait la perte dans la préface qu'il écrivit en tête du recueil des sources narratives de l'histoire blandinienne donné par lui dans le tome XV des *Monumenta Germaniae Historica* (2). Retrouvés aux Archives générales du Royaume en 1895 (3), ils ont fait l'objet, en 1906, d'une édition nouvelle, très soigneusement

---

(1) Sur la date de la fondation de l'abbaye, voy. O. Holder-Egger, *Zu den Heiligengeschichten des Genter St. Bavosklosters*, dans *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet*, p. 664, et L. Van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 339.

(2) Un passage des *Acta Sanctorum*, Nov. t. I, p. 358 (1887), nous apprend que Van de Putte, quelque temps avant sa mort, avait prêté ses manuscrits aux Bollandistes.

(3) H. Pirenne, *Note sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.* (Bull. de la Comm. roy. d'histoire, 1895, pp. 107 et suiv.)

Digitized by Google

élaborée par M. Arnold Fayen (1). C'est exclusivement cette dernière qui sera citée dans les pages suivantes.

Les scribes du *Liber Traditionum* ne nous en ont transmis qu'un texte assez défectueux. Ils ont commis de nombreuses fautes de transcription dans les noms propres de personnes et de lieux (2); leurs notations chronologiques présentent souvent des contradictions inextricables (3), et l'on peut constater, dans les cas malheureusement trop rares où nous possédons encore les chartes d'après lesquelles ils ont rédigé leurs notices, que celles-ci pèchent parfois quant à l'exactitude (4). Il arrive

---

(1) A. Fayen, *Liber Traditionum Sancti-Petri Blandiniensis*. Gand, 1906. (*Cartulaire de la ville de Gand*, 2e série.) Outre les fac-simile insérés dans cette édition, cf. H. Pirenne, *Album belge de diplomatique*, pl. IX.

(2) Ajoutez à celles signalées par M. Fayen, la leçon de la page 16 (17): « Folcricus habet mansum in Dodonet; panes solvet XX, etc. ». Il faut évidemment lire « inde donet panes XX ». Le *solvet* est incontestablement une addition du scribe faite pour donner à la phrase mal déchiffrée par lui un sens convenable. Le scribe du XIe siècle n'a pas ce mot, mais il écrit, comme celui du fragment : Dodonet. Cette prétendue localité n'est donc qu'une mauvaise lecture.

(3) Voy. Fayen, *op. cit.*, p. 20, n. 2; p. 32, n. 5; p. 36, n. 1; p. 42, n. 2; p. 46, n. 1; p. 50, n. 3; p. 53, n. 3; p. 69, n. 1; p. 77, n. 1; p. 78, n. 1 et 2; p. 83, n. 4; p. 86, n. 2; p. 90, n. 1; p. 91, n. 1; p. 96, n. 2. — Sur la chronologie de plusieurs des notices, voy. L. Vanderkindere, *L'abbé Womar de Saint-Pierre de Gand*. (Bull. de la Comm. roy. d'histoire, 1898, pp. 296-304.) Vanderkindere y utilise pour fixer le début de l'abbatiat de Womar, qu'il fixe au 7 octobre 953, une charte publiée par Ch. Duvivier, *Actes et Documents anciens*, etc., p. 333. Malheureusement, vérification faite sur l'exemplaire de cette charte, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, la lecture, à première vue insolite de Duvivier : « Actum... II non. octobris in lictione III, inclito rege Lothario in sceptris Francorum annum XXmum IIdum agente, et proximo mane abbate Womaro anno regiminis ejusdem cenobii XXmo IIIo », doit être modifiée comme suit : « Actum... II non. octobris, indictione III, inclito rege Lothario in sceptris Francorum annum XXmum IIdum agente, *et pie memorie, dom* [*p*] *no abbate Womaro anno regiminis ejusdem cenobii XXmo III* ». L'acte en question ne nous fournit donc pas le moindre renseignement sur le jour de l'entrée en fonctions de Womar. Il confirme tout simplement ce que l'on savait déja, c'est-à-dire le commencement de son abbatiat en 953.

(4) C'est le cas notamment pour la donation n° 11 (p. 30). La charte qu'elle résume (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre*, t. I, p. 18) montre qu'elle est, en réalité, une *precaria oblata*. Cf. encore Fayen, p. 77, n. 1, p. 83, n. 4. Au n° 98, on omet de mentionner que Bertildis avait donné à l'abbaye plusieurs *mancipia* en même temps qu'une terre. Voy. la charte publiée par Van Lokeren, *op. cit.*, t. I, p. 66.

Digitized by Google

aussi que la même notice se représente à diverses reprises sous des formes différentes et à des dates diverses (1). Enfin le recueil n'est pas complet. Les scribes eux-mêmes en avertissent le lecteur à deux endroits différents, sans qu'ils nous permettent de deviner ce qui les a guidés dans leur choix ou le motif des omissions, probablement fort considérables, qu'ils ont cru devoir faire (2).

La rédaction de leurs notices est conforme à l'usage universellement suivi dans les recueils de *traditiones*. Elles font connaître brièvement le nom du donateur, la situation et l'importance des biens transmis au monastère et indiquent parfois le mobile de la libéralité qu'elles constatent. Les notices de l'époque franque sont dépourvues de l'indication des témoins. Cette indication se rencontre, en revanche, dans presque toutes celles du Xe siècle, pour disparaître de nouveau, et de plus en plus fréquemment, à mesure que l'on descend le cours des temps, à partir des dernières années du même siècle. Il faut sans doute expliquer ces divergences par la disparition presque complète de la preuve écrite après l'époque carolingienne, disparition qui rendit indispensable de conserver les noms des témoins d'une donation afin de pouvoir recourir à leur témoignage en cas de contestation.

Malgré ses défectuosités et ses lacunes, le *Liber Traditionum Sancti-Petri* n'en est pas moins un document singulièrement précieux pour l'étude de la condition des personnes et des terres en Flandre depuis l'époque mérovingienne. Les donations qu'il nous fait connaître portent sur toutes les parties du pays, depuis la région d'Arras jusqu'à celle d'Ardembourg. Plusieurs d'entre elles sont relatives aux parties occidentales du Brabant

(1) La donation n° 25 est répétée au n° 55. La première fois, elle est datée de 694, la seconde fois du règne de Louis le Pieux. Le n° 27 réapparaît de nouveau au n° 47. Cf. encore n°s 14 et 51. La tradition n° 10, datée du règne de Childebert III (695-711), se retrouve au n° 58, avec l'année 707.

(2) Pages 49 et 50.

Digitized by Google

et du Hainaut. Comme Vanderkindere, j'ai cru pouvoir utiliser celles-ci au même titre que les autres. En revanche, je n'ai pas tenu compte de deux notices, l'une mentionnant une terre située en Angleterre (n° 60), l'autre, un vignoble croissant au Pecq près de Paris (n° 87). Il m'a paru également inutile de pousser l'étude du *Liber* au delà de la fin du XIe siècle. A partir de cette date, en effet, l'abondance des actes privés que nous possédons *in extenso* nous fournit des renseignements beaucoup plus complets que ceux de notre texte, et, d'autre part, nous n'avons à nous occuper ici que de la période antérieure à l'apparition des villes et à l'affranchissement des classes rurales. Je me suis également abstenu de recourir, sauf en cas de comparaison, aux quelques chartes de Saint-Pierre nous faisant connaître des donations non relevées au *Liber*. Outre que la moisson qu'elles eussent fourni eût été très maigre, il m'a semblé que mon travail présenterait plus de profit en se limitant strictement à la critique du document étudié par Vanderkindere.

II.

Demandons-nous tout d'abord si nous pouvons en inférer avec lui que la Flandre, durant les premiers siècles du moyen âge, possédait une constitution agraire analogue à celle que les érudits allemands désignent sous le nom de *Dorfsystem*. On sait qu'il faut entendre par là un mode d'appropriation du sol dans lequel tous les centres d'exploitation sont groupés en village, tandis que les terres de labour dépendant de chacun de ces centres se trouvent éparpillées dans les différents *Gewannen* étendus autour des habitations, et sont soumises aux règles de la culture commune (*Flurzwang*). Quoique nos renseignements sur cette organisation n'appartiennent qu'à une époque assez récente, on s'accorde généralement à la faire remonter à l'antiquité germanique. Pourtant, il est certain que les Ger-

Digitized by Google

mains connaissaient, à côté d'elle, une autre forme d'exploitation rurale. C'est celle que l'on baptise du nom de *Hofsystem*. Elle consiste, à la différence de la première, non dans l'éparpillement des terres, mais dans l'éparpillement des maisons, celles-ci se dressant au milieu des champs qui dépendent d'elles. En d'autres termes, dans le *Dorfsystem*, la cour (*curtis*) ou le manse se composent d'un nombre considérable de parcelles éloignées les unes des autres; dans le *Hofsystem*, au contraire, ils constituent une surface d'un seul tenant (1).

Il importe de remarquer, au surplus, que l'*Allmende*, enserrant de ses bois, de ses bruyères et de ses marais le sol labouré, se rencontre de part et d'autre. Ici et là, les habitants y possèdent des droits d'usage proportionnés à l'étendue de leurs possessions. A côté du sol soumis à la propriété privée, il existe, en pays de villages comme en pays de cours isolées, de vastes étendues incultes qui, en raison même des usages dont y jouissent les propriétaires, portent le nom de communaux (*communia*). Il ne résulte point d'ailleurs de cette appellation qu'il faille considérer l'*Allmende* comme appartenant en commun au groupe villageois. Elle peut très bien relever de la puissance publique ou d'un seigneur foncier. Les habitants n'en sont point les propriétaires indivis. Elle n'est commune qu'en tant qu'ils y ont des aisances coutumières constituant l'appendice nécessaire de leurs tenures (2). Au reste, il leur est loisible d'en défricher des parties, et les *sarts* ou *roden* ainsi conquis sur la sauvagerie entrent dans la propriété privée de leur auteur et cessent d'être ouverts aux droits d'usage de la communauté.

---

(1) Pour le détail, voy. MEITZEN, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, t. I, pp. 60 et suiv ; 441 et suiv ; 516 et suiv.

(2) Voy. M. THÉVENIN, *Les Communia*, dans *Mélanges Renier* (Paris, 1886), p. 121 et suiv. Cf. F. GUTMANN, *Die soziale Gliederung der Bayern zur Zeit des Volksrechtes*, pp. 78 et suiv. (Strasbourg, 1906), d'après lequel l'*Allmende* serait la propriété commune de quelques *Vollfreien*, qui laissent à la masse des possesseurs des manses dépendant d'eux des droits d'usage proportionnels à leurs tenures.

Digitized by Google

Il n'est point douteux que l'aspect actuel des campagnes flamandes ne semble indiquer qu'elles ont été colonisées, au début, conformément aux principes du *Hofsystem*. Les villages que l'on y rencontre ne sont que des agglomérations de date assez tardive, groupant autour de l'église quelques habitations d'ouvriers agricoles (*cotarii*), des débits de boissons et des boutiques, tandis que les fermes sont disséminées à travers champs, piquant des taches claires de leurs toits rouges les touffes vertes des arbres sous lesquels elles s'abritent (1). Il faudrait des raisons bien probantes pour nous amener à admettre que cette physionomie du pays, dans ses traits principaux, n'est pas fort ancienne et qu'il a existé une époque où les vallées de la Lys et de l'Escaut présentaient le spectacle caractéristique des régions où se rencontrent les villages proprement dits, réunissant en un même centre d'exploitation économique toutes les maisons paysannes (2).

Si la Loi salique, qui a incontestablement régi les habitants de la Flandre dès l'époque de la colonisation germanique, nous fournissait la preuve de l'existence de villages à *Gewannen*, la question serait tranchée. Mais les détails qu'elle renferme sur l'organisation agraire s'interprètent également bien dans l'hypothèse du *Dorfsystem* et dans celle du *Hofsystem* (3). En bonne critique, on n'en peut donc rien tirer d'utile pour la question qui

---

(1) La même constitution tardive des villages se constate dans le pays de Clèves. Voy. l'intéressante étude de Th. Ilgen, *Zum Siedlungswesen im Klevischen* (Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. XXIX [1910], pp. 1-82.) L'auteur y prouve qu'on ne trouve dans cette région ni *Gewannen* ni *Dörfer*. Elle a été colonisée par des cours isolées, éparpillées dans les paroisses. Les villages se sont constitués au XIIIe siècle par le groupement des cabanes des *Kötter* autour des églises. Des recherches analogues sur la Flandre aboutiraient certainement au même résultat.

(2) On sait que Meitzen n'hésite pas à conclure de la situation actuelle de la répartition du sol dans une région à la situation primitive, et qu'avant lui Seebohm a employé la même méthode, que justifient amplement les habitudes conservatrices des populations rurales et tout ce que nous savons de l'histoire agraire avant les grands changements amenés par le XIXe siècle.

(3) Meitzen, *op. cit.*, t. I, p. 586.

Digitized by Google

nous occupe. Le *Liber Traditionum* nous apportera-t-il des lumières moins fuyantes? A première vue, on serait tenté de le croire. En six passages différents, appartenant tous à l'époque franque, il nous fait connaître des donations consistant en un nombre plus ou moins grand de parcelles disséminées sur le sol du même territoire rural. Pour la plupart de ces parcelles, on nous donne le nom de la pièce de terre où elles sont situées. Ainsi, près de Machelen lez-Deynze, une donation consiste en trois parcelles contenues respectivement dans les lieux dits : Flaswereda, Fovinga-Agrum et Mantingalanda (1). Nous trouvons à Bucelhim (2) des pièces de terre réparties entre les *agri* appelés Ostar (Ostakkara), Evinaccar et Tioloth. Le même phénomène se reproduit à Brakel pour le Hostiaccara, le Tialot, l'Ekhulta, le Hanriaccara, le Hedberga et le Brunnaccara (3); dans un endroit sans appellation pour le Culingahemaccra, le Westeraccra, le Sudaccra, le Rodha, le Selmetrodha et le Filerea (4); à Vacke, pour le Westiriaccra, le Stenaccra, le Wil-

(1) N° 11.

(2) N° 14. — Bucelhim (var. Hucalhem) n'a pu être identifié. Vanderkindere suppose qu'il pourrait n'être autre chose que Brakel. Mais la forme employée pour le nom de cette localité, *Bracelaria*, me paraît incompatible avec sa conjecture.

(3) N° 18. — Les parcelles sont appelées ici *pecciae sive partes*. Vanderkindere rappelle que ce mot se trouve employé dans la vallée de la Moselle pour désigner les lots d'un *Gewann* (LAMPRECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben*, t. I, p. 339). Mais rien ne nous oblige à préférer dans notre texte ce sens très spécial au sens habituel de pièce de terre. Voy. DUCANGE, v° Pecia. La donation comprenant six parcelles dans des champs différents, Vanderkindere y voit « deux lots complets de rotation triennale ». Il faudrait donc conclure d'après cela que le donateur possédait deux parts entières dans le village. Mais la notice nous indique que l'on peut semer sur les six parcelles 9 ½ muids, ce qui, par analogie avec le polyptyque d'Irminon, ferait en tout environ 2 bonniers! Or, le manse ordinaire comprend généralement 12 bonniers. Notre propriétaire, si l'hypothèse de Vanderkindere était exacte, aurait dû en posséder 24! Manifestement il s'agit ici de lots de terre d'une très faible contenance ou d'un très mince rapport, n'ayant rien de commun avec les *Gewannen*.

(4) N° 26.

Digitized by Google

lingahem et l'Ingelhamma (1); à Berga sur la Lys, pour le Veldaccara, le Heningarothe, l'Eningaccara, le Langeberge, le Fenaccare, le Bellingeberege, le Bercline (2).

Tous ces lieux-dits, indiqués comme contenant les parcelles de terre données à l'abbaye, sont-ils des *Gewannen?* A mon sens, il faut répondre négativement à la question et ne les considérer que comme de simples appellations topographiques servant à désigner, comme il arrive en tous pays, divers points du territoire rural. Remarquons tout d'abord que plusieurs d'entre eux (Rodha, Selmetrodha, Heningarothe) appartiennent à des endroits essartés. Quelques autres, dont le nom est formé d'un nom propre d'homme ou d'un patronymique (Evinaccar, Hanriaccara, Brunnaccara, Culingahemaccra, Willingahem, Ingelhamma, Eningaccara), s'appliquent évidemment au site choisi, lors de la colonisation du sol, par un individu isolé ou une famille. Un autre encore (Ekhulta) rappelle l'existence d'une forêt. Quant à ceux qui restent, il faudrait, pour que l'on pût les considérer, contre toute vraisemblance, comme portés par des *Gewannen*, que l'on y fût obligé par le texte même qui les renferme. Tel serait, par exemple, le cas où une notice nous ferait connaître la donation d'un manse dont les divers bonniers seraient répartis par parts approximativement égales, entre divers *agri* (3). Or, ce cas ne se rencontre pas une seule fois dans le *Liber*. Tout ce qu'il nous apprend, quand on le lit sans idée préconçue, c'est le fait banal, et attesté par d'innombrables actes, de largesses se composant de plusieurs parcelles de terre situées, comme on dirait aujourd'hui, dans diverses sections d'une même commune. Nulle part il ne nous dit que ces parcelles appartiennent à une même unité de culture, et nous

(1) N° 30.

(2) N° 33. — On pourrait encore ajouter aux endroits indiqués le Hrameria accarom mentionné au n° 16, près de la Lys, sans autre spécification.

(3) Voy. un exemple emprunté à von Maurer par Fustel de Coulanges, *Questions historiques*, p. 45.

Digitized by Google

n'avons aucun motif pour le supposer. On pourrait croire, il est vrai, en voyant le mot *akker* reparaître avec une régularité frappante dans les désignations topographiques relevées plus haut, que nous nous trouvons en présence d'un système d'exploitation analogue à celui du *Dorf*. Mais il convient d'observer : 1° que la signification d'*akker* en néerlandais n'a rien qui puisse faire songer à un *Gewann* (1), et 2° que les six notices du *Liber* où ce mot se rencontre dans un nom de lieu se rapportent toutes à une région marécageuse. Cinq d'entre elles s'appliquent à des localités situées sur les rives de la Lys, tandis que la sixième nous indique la contrée poldérienne de Maldegem. Il est dès lors permis de croire que, s'il faut conclure de la fréquence du mot *akker* à une organisation particulière, cette organisation s'explique par la nature spéciale du sol dans les endroits où elle est mentionnée et non point par la répartition de celui-ci en *Gewannen* (2).

Vanderkindere croit, il est vrai, que la culture par assolement triennal (*Dreifelderwirtschaft*), dont le *Liber* nous fournit la

---

(1) Voy. VERWIJS et VERDAM, *Middelnederlandsch Woordenboek*, t. I, col. 303.

(2) VANDERKINDERE, p. 156, analysant la part que possède d'après lui le donateur de la notice n° 14, dans la *collectivité rurale* de Bucelhim, commet une double erreur : 1° il fait entrer dans cette part un pré qui, de toute nécessité, en supposant l'existence du *Dorf*, devait se trouver en dehors des *Gewannen*, et 2° il ne reproduit pas la fin de l'acte comprenant 4 *mansionilés* et une portion de forêt. Il résulte de cette addition que la propriété du donateur était bien différente de celle d'un simple paysan. Je ne puis admettre non plus l'explication donnée du mot *capita* dans la phrase : « inter terram arabilem et pratum sunt capita XXV » Il est évidemment question ici d'une mesure de surface. Vanderkindere considère au contraire les 25 *capita* comme correspondant à l'indication des muids de blé que l'on peut semer dans les parcelles spécifiées (1 ½, 10, 6, 3, 1, 4) et à celle des quatre charrettes de foin à récolter dans le pré. Outre son invraisemblance, cette hypothèse a encore contre elle que l'addition de ces éléments hétérogènes ne donne pas 25 mais 25 ½ Il n'y a donc aucun motif pour souscrire à l'affirmation que les 25 capita sont « vingt-cinq unités représentant la part du propriétaire dans la collectivité rurale et qui lui assurent le droit de réclamer dans la marche indivise, c'est-à-dire dans les bois, dans les champs de vaine pâture, en un mot, dans les communaux, une jouissance proportionnelle ».

Digitized by Google

preuve, suppose l'établissement de *Gewannen* servant à la rotation bien connue du blé d'hiver, du blé d'été et de la jachère. Mais c'est là une erreur évidente L'assolement triennal a été employé durant de longs siècles dans tous les pays, aussi bien dans ceux qui ont possédé des villages proprement dits que dans ceux où les terres ont été réparties en exploitations isolées. La seule différence consiste en ceci, que dans le premier cas c'est tout le sol cultivable, et dans le second cas, le sol de chaque exploitation qui se trouve divisé entre les trois zones d'assolement.

Nous conclurons donc que rien ne permet de découvrir, dans le *Liber Traditionum Sancti-Petri*, que la Flandre ait connu, à l'époque franque, une organisation conforme à celle du *Dorf* germanique. Elle était déjà à cette époque ce qu'elle est restée jusqu'à nos jours, un pays de fermes disséminées et non groupées en villages. Les Francs Saliens qui ont pris possession du pays au Ve siècle ne s'y sont point établis en groupes compacts; les familles de chaque centène se sont installées à l'écart les unes des autres, sur les lots de terre qui leur ont été assignés ou qu'elles se sont appropriés spontanément. La forêt, les marécages, les terrains vagues sont demeurés à l'origine en dehors de cette appropriation et ont été considérés comme aisances communes. Au reste, de très bonne heure, les plus entrepreneurs ou les plus riches des habitants se sont mis à défricher cette réserve et ont ainsi ajouté à la contenance primitive de leurs terres un nombre plus ou moins considérable de parcelles rayonnant autour de celles-ci, à des distances variables. C'est là un procédé d'occupation que l'on rencontre partout où le sol inculte surabonde. On pouvait l'observer encore en Belgique, il n'y a pas très longtemps, dans la région des fagnes (1).

(1) Il serait fort intéressant d'étudier, à cet égard, la constitution des propriétés paysannes dans les communes de Sart, Jalhay. Francorchamps, etc. Presque tous les habitants possèdent des parcelles de « fagnes » fort éloignées les unes des autres et qui proviennent d'essartages anciens que les lois cadastrales du XIXe siècle ont convertis en propriétés.

Digitized by Google

III.

Il reste à nous demander maintenant — et c'est là de beaucoup la question la plus importante dont nous devions nous occuper — quelle était la condition des hommes qui, du VIIe au XIe siècle, donnèrent des terres à l'abbaye de Gand, et quelle était la nature et l'importance de ces mêmes terres.

Presque toujours les donateurs ne portent dans le *Liber* aucune qualification. En règle générale, on se contente de les désigner par leur prénom, habituellement précédé du mot *quidam* (quidam Arnulfus, quedam Avin). Quelques femmes, décorées de l'épithète *matrona*, peuvent passer pour appartenir à une condition relevée. Un seul homme est nettement rangé dans la classe des chevaliers : *Sigardus, militaris cingulo laboris innexus*. Ce n'est que pour les personnes de race royale ou princière que la qualité est soigneusement mentionnée.

Néanmoins il n'est pas douteux que les donateurs, sans une seule exception, soient de condition libre. Tous disposent de leurs terres sans avoir à solliciter la moindre autorisation et, pour l'époque de l'abbatiat d'Eginhard tout au moins, notre texte les qualifie en propres termes de *Franci homines* (1).

Les biens-fonds dont ces hommes disposent participent eux-mêmes à la liberté de leurs propriétaires. On les appelle *alodem, alodem suum, alodem sui juris, ditio, hereditas*. On chercherait vainement parmi eux non seulement une censive, mais même un fief.

Ces premières constatations, il est vrai, ne nous mènent pas bien loin. Personne ne nie l'existence, durant les premiers siècles du moyen âge, d'une classe de propriétaires libres. Les divergences d'opinions ne portent que sur les caractères quantitatif et qualitatif de cette classe. Pour les uns, elle ne forme

(1) Page 20.

Digitized by Google

qu'une aristocratie, tandis que les autres la considèrent comme comprenant la majeure partie de la population. Si les premiers ont raison, il faut voir en elle un groupe peu nombreux de seigneurs fonciers grands ou petits. Si, au contraire, la thèse des seconds se justifie, la plupart de ces hommes libres devront être assignés à la catégorie des simples paysans.

Pour faire contribuer utilement à la solution du problème les renseignements du *Liber Traditionum Sancti-Petri*, il importe d'étudier avec méthode les cent neuf notices de donations qu'il renferme pour la période comprise entre le VIIe et le XIIe siècle. J'ai déjà dit que la chronologie et le classement de ces notices sont assez défectueux. On peut cependant les répartir assez exactement entre les trois époques que présente l'histoire du monastère depuis son origine (1). La première comprendra le temps qui s'écoule entre la fondation de Saint-Pierre, vers 630, et les sécularisations qui, depuis le gouvernement de Charles-Martel, désorganisèrent le domaine abbatial. La seconde s'ouvrira avec l'administration réparatrice d'Eginhard et s'achèvera, au commencement du Xe siècle, dans une nouvelle décadence produite par les empiétements des comtes de Flandre. Ceux-ci, en effet, profitant, comme tous les autres princes de l'époque, de la décadence du pouvoir royal, mirent au pillage les biens monastiques. Le règne du comte Arnoul Ier termina le désordre. A son initiative, Gérard de Brogne restaura la discipline à Saint-Pierre en 941, et, depuis lors, l'abbaye connut une période de splendeur et de prospérité qui se prolongea jusqu'au commencement du XIIe siècle et qui, au point de vue économique, s'affirme par le nombre et l'importance des donations dont elle fut gratifiée.

En classant dans ces trois périodes la masse hétérogène des

(1) Sur l'histoire ancienne du monastère, qui mériterait une étude critique approfondie, cf. HOLDER-EGGER, *Zu den Heiligengeschichten des Genter St.-Bavosklosters*, LOC. CIT., pp. 622 et suiv.; CH. VAN DEN HAUTE, *La formation du domaine de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*. (ANNALES DE LA SOC. D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND, 1903, pp. 144 et suiv.)

Digitized by Google

notices du *Liber Traditionum*, nous serons mieux à même d'en saisir la portée, de les comparer entre elles et d'en extraire des indications qui pourraient échapper sans ce travail préparatoire.

Première période (630 environ à 815). — Le nombre des notices relatives à ces deux siècles se monte à douze (1). On doit les diviser en deux groupes. Le premier nous fait connaître des achats de terres réalisés par le successeur de saint Amand, l'abbé Florbert (avant 679) ; le second comprend les libéralités octroyées au monastère par des particuliers (2).

Les achats sont peu nombreux, mais, en revanche, d'importance si considérable qu'il n'est pas permis de douter qu'ils n'aient été possibles que grâce aux subsides fournis par les rois mérovingiens. Naturellement, les vendeurs sont tous des propriétaires établis aux environs du Mont-Blandin. La majorité d'entre eux habitait *Sclautis*, aujourd'hui *Slootendriesch*, dépendance d'Oostacker. Le plus important s'appelait Berewelpus de Sclautis, et il apparaît comme un homme riche. Non seulement l'abbé Florbert lui paya la somme très considérable de 6 livres d'or pour des terres et des bois, mais il possédait encore, dans l'indivision avec huit autres personnes, une forêt qui ne coûta pas moins de mille sous d'or (3) ! Un autre personnage, Rucho de Sclautis, n'était guère moins bien loti, puisque le prix qui lui fut payé pour ses terres atteignit 200 sous d'or. Trois *mansionile*s appar-

(1) Ce sont les nos 10, 25 (= 55), 42, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 53, 56, 57.

(2) Les ventes sont renseignées aux nos 43, 44, 45, 46.

(3) Il suffit, pour faire ressortir l'importance de ces chiffres, de rappeler que la loi salique fixe à 200 sous d'or le wergeld du Salien d'origine libre. Les érudits admettent que cette amende était si considérable qu'elle produisait la ruine du coupable. Cf Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, 2e édit., p. 298. Gutmann, *op. cit.*, pp. 259 et suiv., admet que la valeur moyenne d'un manse, à l'époque franque, en Bavière, est 40 sous. Cf. encore, pour quelques renseignements sur le pouvoir de l'argent à cette époque, Inama Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. I, p. 524.

Digitized by Google

tenant à un certain Emelfridus coûtèrent 15 sous d'or. Enfin, d'Albinus, de Gerricus, d'Aldricus, de Floradus, de Hisnoldus, d'Everundus, de Winetharius et de Lidwaldus, nous ne savons autre chose que leur copropriété avec Berewelpus dans la forêt dont il vient d'être question.

Voilà donc onze personnes des environs de Gand qui, à une époque où la Flandre est encore barbare et commence à peine à sortir du paganisme, possèdent toutes des domaines plus ou moins considérables. J'emploie à dessein le mot domaine, car il est trop évident qu'aucune des terres achetées par Florbert n'était exploitée par son possesseur. Nous n'avons certainement pas affaire ici à ces paysans propriétaires et égaux entre eux dans lesquels la théorie régnante fait consister la masse des populations germaniques à l'origine. Les notices relatives à Berewelpus, Emelfridus et Rucho nous apprennent qu'ils vendirent à l'abbaye plusieurs *mansioniles*. Ces *mansioniles* ne pouvaient être que des tenures assignées soit à des serfs, soit à des esclaves appartenant au détenteur du fonds Les huit individus cités plus haut devaient se trouver dans la même situation que leurs compagnons, car personne n'admettra que des gens pourvus d'une portion de forêt si considérable que la valeur moyenne du lot de chacun d'eux atteint environ 110 sous d'or ne possédaient pas d'autres biens. Nous sommes obligés de croire, en outre, que nos onze vendeurs ne se sont pas défaits de tous leurs immeubles. Ils en ont conservé indubitablement une quantité plus ou moins considérable. Le *Liber* ne nous fait donc connaître que le *minimum* de leur fortune. Et il résulte jusqu'à l'évidence de ces considérations que nous devons voir en eux, non de simples hommes libres cultivant de leurs mains leur lot de terre, mais des seigneurs fonciers de quelque importance.

Si l'on songe que, à l'époque où ils nous apparaissent, la Flandre devait encore avoir conservé intacte l'organisation agraire que la colonisation salienne y avait introduite au Ve siècle, on ne pourra s'empêcher de penser que les seigneuries foncières qu'ils

Digitized by Google

détiennent ne sont pas de date récente. Incontestablement elles remontent à l'époque même de l'invasion franque dans les bassins de l'Escaut et de la Lys. Cette constatation est intéressante, car elle apporte un argument nouveau à ceux qui rejettent, avec Wittich, Hildebrand, etc., le dogme de l'égalité économique des libres (*Vollfreien*) germaniques et font consister ces derniers en une classe de seigneurs terriens (*Grundherren*) (1).

L'examen des notices consacrées aux donations de terre nous amènera à des résultats identiques à ceux que nous avons tirés de l'étude des ventes. Le *Liber* comprend, pour notre période, huit notices de ce genre (2). Trois d'entre elles (3) sont rédigées de façon trop vague pour nous permettre de juger de l'étendue du lieu transmis. Mais les cinq autres ne laissent rien à souhaiter quant à la précision. Il suffit de les lire pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la qualité des donateurs. Tous sont des seigneurs fonciers. Ingelwara possède des biens dans cinq localités différentes des *pagi* de Tournai, de Gand et d'Ardembourg; Childela est propriétaire dans quatre villages et elle dispose de l'église de l'un d'eux; Folcuinus cède à l'abbaye quatre manses avec les bois et les prés communs qui en relèvent; Nothardus, une cour seigneuriale plus cinq manses « vêtus » de leurs serfs; Rathadus, des terres à contenance inconnue avec quatre serfs;

(1) Je n'entends point naturellement trancher ici cette question fort complexe. Je me borne à signaler un fait dont il y a lieu de tenir compte désormais pour sa solution. L'importance de ce fait résulte de la rareté des actes privés du VIIe siècle se rapportant à des régions purement germaniques. De tels actes sont évidemment de nature à nous éclairer plus largement sur la situation que l'interprétation des textes obscurs et souvent contradictoires des *Leges barbarorum*.

(2) N°s 10 (= 58), 25 (= 48 et 55), 42, 49, 50, 53, 56, 57. Les n°s 25, 53, 56 pourraient se rapporter à l'époque carolingienne, car les donations qu'ils indiquent sont faites *ad mensam fratrum*, et l'on sait que la mense abbatiale et la mense des moines ne furent séparées qu'à cette époque. Voy. E. Lesne, *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères* (Paris, 1910). Mais peut-être les rédacteurs des notices ont-ils reporté, par habitude, à l'époque mérovingienne une formule plus récente.

(3) N°s 42, 49, 50.

Digitized by Google

un dernier donateur, enfin, des terres qu'il est également impossible d'apprécier et sur lesquelles vivent quatre serfs avec leur famille (1).

Ces faits parlent assez clair pour que tout commentaire soit superflu. Ils nous permettent d'affirmer sans ambages qu'aucune des acquisitions renseignées au *Liber Traditionum* pour les deux premiers siècles du monastère de Saint-Pierre ne peut être attribuée à un paysan. Dans les neuf cas (quatre ventes et

---

(1) Le *Liber* ne nous permet malheureusement pas de dresser une statistique des serfs (*mancipia*) proprement dits. Ils étaient incontestablement fort nombreux. Plusieurs actes se bornent à faire mention de serfs donnés sans indiquer leur nombre. D'autres indiquent des donations de serfs avec leur famille. Cinquante-six actes fournissent clairement, pour la période du VIIe au XIIe siècle, le nombre des hommes cédés au monastère :

24	actes	constatent	la donation	de	1	serf
8	»	»	»	»	2	serfs.
4	»	»	»	»	3	»
7	»	»	»	»	4	»
2	»	»	»	»	5	»
4	»	»	»	»	6	»
2	»	»	»	»	8	»
1	»	»	»	»	9	»
1	»	»	»	»	12	»
1	»	»	»	»	13	»
1	»	»	»	»	26	»
1	»	»	»	»	50	»
56					240	

En moyenne, d'après ces chiffres, il y aurait eu 4,3 serfs par propriétaire libre. Mais ce quotient est évidemment beaucoup trop faible. Il est certain, en effet, que les donateurs n'ont fait abandon que d'une partie de leurs serfs, de même qu'ils ne faisaient abandon que d'une partie de leurs terres. De plus, nous n'avons tenu compte que des donations faites par des particuliers. Or il est certain que le domaine comtal renfermait une quantité de *mancipia*. Il faut remarquer encore que toute donation de manse implique, même en l'absence de toute indication de serfs, la donation du *mancipium* qui y était attaché. Il apparaît, en effet, que le manse, loin de représenter la propriété normale de l'homme libre, constitue essentiellement une tenure servile. Voy. Caro, *op. cit.*, p. 13, et Gutmann, *op. cit.*, pp. 94 et suiv.

Digitized by Google

cinq donations) où nous pouvons en supputer la contenance, elles proviennent évidemment de seigneurs fonciers, et rien ne permet de supposer que les trois notices inutilisables nous fourniraient, si leur texte était plus détaillé, une conclusion différente (1).

Deuxième période (815 à 941). — Le nombre des notices relatives aux libéralités faites à l'abbaye par des particuliers atteint ici le chiffre de trente-sept, attestant cinquante-sept donations (2).

De ces trente-sept notices, neuf (3) se rapportent, sans contestation possible, à des propriétaires dont la situation économique est bien supérieure à celle de simples paysans. Sous le règne de Louis le Pieux, par exemple, Héribert et sa femme Bertha donnent à Saint-Pierre leurs biens propres (*res proprias*) situés à Brakel et à Lathem, avec toutes leurs dépendances, plus six *mancipia* et la moitié de la forêt appelée Eeckhout. Sigobert abandonne, près de Seeverghem, un courtil seigneurial (*cortilum indominicatum*) avec des terres où l'on peut semer 24 muids de blé, un marais à Tronchiennes, un autre à Baerle, ainsi que trois mesnils (*mansioniles*) et quatre *mancipia*. Ercuinus transmet un pré salant à Combescure, suffisant pour l'entretien de 130 brebis en hiver et de 190 en été. Les autres donations de ce premier groupe ne le cèdent en rien à celles-ci et nous attestent comme elles que ceux qui les ont faites étaient certainement des gens riches.

Les vingt-huit notices restantes nous font connaître des présents moins considérables, et on pourrait être tenté, à première vue, de les attribuer à de petits propriétaires. Mais, à les

(1) La notice 50 rappelant la donation d'une partie de forêt suppose évidemment que ce n'était pas là le seul bien des donateurs.

(2) Nos 7-9, 11-24, 26-41, 51 (= 14), 52 54, 132. Cette dernière notice, qui aurait dû être divisée en plusieurs paragraphes, nous fait connaître 21 donations de *mancipia*.

(3) Nos 7, 8, 9, 27, 29, 32, 36, 40, 51.

Digitized by Google

examiner de près, on s'aperçoit bientôt que ce serait là une erreur complète. Tout d'abord, cinq d'entre elles (1) sont relatives à des biens consistant en parcelles de terre situées en des localités différentes, souvent fort éloignées les unes des autres. Les possesseurs de ces parcelles détenaient donc des terres éparpillées sur une vaste étendue de pays et, dès lors, ils ne peuvent avoir été de simples paysans. On ne considérera point comme tels non plus les hommes qui, outre un bien-fonds, donnent au monastère un ou plusieurs serfs, ainsi qu'on le constate dans six autres des vingt-trois notices que nous avons encore à examiner, et j'en dirai autant des vingt et une personnes de la notice 132, qui, sans donner de terres, abandonnent seulement à l'abbaye un ou des *mancipia*.

Dès lors, il ne subsiste que seize notices (2) relatives à des donations modestes dont on pourrait être tenté de faire honneur à des paysans libres. Mais on remarquera que deux d'entre elles (nos 19 et 21) mentionnent le même personnage, un certain Gero, abandonnant une première fois à Saint-Pierre un marais que lui a laissé, à Melsen, un individu appelé Agalbaldus, et se dépouillant ensuite de la troisième partie de ce qu'il possède du chef de ce même Agalbaldus, à Semmersaeke. Plus de doute, ce Gero, dont les deux donations successives paraissent médiocres si on les examine isolément, est un propriétaire important, détenteur d'un héritage s'étendant au moins à deux localités différentes. On ne pourrait citer d'exemple plus probant des risques que l'on court à mesurer la fortune d'un donateur à la petitesse de sa donation. Un homme fort riche peut ne faire, et ne fait même dans la plupart des cas, que des largesses n'ébréchant pas sensiblement sa fortune. Selon toute vraisemblance, les bienfaiteurs qui n'ont enrichi l'abbaye que de quelques bonniers de terre ne se sont privés, en sa faveur, que d'une partie de leur superflu. Le fait est d'autant plus probable

(1) Nos 20, 23, 30, 35, 37.

(2) Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 28, 31, 33, 34, 52, 54.

Digitized by Google

que treize de nos notices (1) nous disent, en propres termes, que le donateur a cédé aux moines non point tout ce qu'il possède, mais tout ce qu'il possède en tel endroit (*quidquid in illo loco habuit*), nous laissant entendre ainsi qu'il jouissait d'une fortune comprenant des immeubles situés en plusieurs lieux.

Je crois pouvoir conclure des observations précédentes que, pas plus pour la seconde période de l'histoire de Saint-Pierre que pour la première, le *Liber Traditionum* ne se prête à l'hypothèse de l'existence en Flandre d'une classe nombreuse de paysans libres. Dans presque tous les cas où nous pouvons les apprécier avec quelque détail, les notices nous décèlent dans les bienfaiteurs du couvent des seigneurs fonciers, possessionnés en plusieurs lieux et maîtres de *mancipia*. Sans doute, la plupart des donations sont d'étendue restreinte. Mais, pour que nous soyons autorisés à croire que ces petites donations ont pour auteurs des petits propriétaires, il faudrait que notre texte nous apprît, ne fût-ce qu'une seule fois, que le donateur ne possédait rien d'autre que ce qu'il a donné. Personne d'ailleurs n'admettra sans preuves décisives qu'un paysan, si fervent chrétien qu'on le suppose, ait pu distraire, pour des motifs de piété, quelques bonniers du manse indispensable à l'entretien de sa famille. C'est par des aumônes en argent ou en nature que se manifestait le zèle religieux des simples fidèles, au haut moyen âge comme encore aujourd'hui. Seuls les plus favorisés de la fortune pouvaient se permettre d'offrir des immeubles à l'Église (2).

---

(1) Nos 7, 19, 20, 24, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 38, 40.

(2) Cf. *Literarisches Centralblatt*, 1907, col. 261. L'auteur de cet article, analysant le livre de F. Gutmann, *Die soziale Gliederung der Bayern zur Zeit des Volksrechtes*, fait observer que les individus dont les noms se rencontrent dans les *Libri Traditionum* sont des gens riches et non des paysans « die nichts für die Kirche übrig haben ». Luschin von Ebengreuth, *Deutsche Literaturzeitung*, 1910, col. 14, fait la même observation.

Digitized by Google

Deux objections, il est vrai, peuvent être faites à cette manière de voir, et je dois les rencontrer avant d'aller plus loin. La première consiste à dire que « les donateurs du *Liber Traditionum* étaient des personnes privées de descendants et de proches, et qui, dès lors, hésitaient d'autant moins à faire un usage pieux de leurs biens (1) ». Mais le *Liber* lui-même contient un grand nombre de donations faites par des époux ou par des gens apparentés à un degré quelconque (2). Et il suffit, d'autre part, d'ouvrir par exemple le polyptyque d'Irminon pour constater que, presque sans exception, les paysans du haut moyen âge étaient mariés et pères de famille. Le célibat des laïques, volontaire ou non, ne se rencontre fréquent, tout le monde le sait, que dans des civilisations de type bien autrement compliqué que celle de l'époque carolingienne.

La seconde objection pourrait se tirer de la coutume, si répandue à l'époque franque, des contrats de précaire. S'il était établi, en effet, que les donateurs reprenaient sous forme de tenure les biens cédés par eux à Saint-Pierre et que, par conséquent, ils en conservaient, moyennant un cens, le domaine utile, on serait mal venu à prétendre que leurs largesses empêchent de les considérer comme de petits hommes libres. Dans ce cas, en effet, leur générosité n'entrainerait pour eux qu'une faible rétribution annuelle largement compensée par l'avantage de se trouver, comme censitaires, sous la protection du couvent. Or, quoique le *Liber* ne mentionne comme précaire aucune de nos donations, nous savons, par une charte

---

(1) Vanderkindere, p. 173, dit : « de l'ensemble de leurs biens ». Je crois devoir, dans ma citation, supprimer le mot « l'ensemble », puisque nous venons de voir que, dans un grand nombre de cas, il est impossible que le donateur ait abandonné tout ce qu'il possédait. La phrase de Vanderkindere, à la prendre textuellement, nous obligerait de considérer que des gens donnant 2 ou 3 bonniers de terre ne possédaient rien d'autre ! De quoi eût vécu, à l'époque carolingienne, un paysan qui eût été réduit à cela, et de quel *Dorf* eût-il pu faire partie ?

(2) Nos 7, 9, 14, 17, 27, 29, 30, 33, 132 (deux cas).

Digitized by Google

publiée dans le cartulaire de l'abbaye (1), que l'une d'entre elles au moins (2) présentait ce caractère. Je concéderai volontiers que le même fait a dû se présenter plus d'une fois (3). On n'en pourrait cependant tirer argument. En effet, le précaire que je viens de signaler se rapporte précisément à l'une des donations émanées d'un seigneur foncier. Le contrat de précaire n'était donc point particulièrement recherché par les petites gens. Parmi les chartes de Saint-Pierre, je ne trouve d'ailleurs aucune précaire stipulée par un homme que l'on puisse ranger dans la classe des paysans. Dès lors, l'objection que je soulève contre moi-même perd toute valeur. Pour qu'elle pût entrer en ligne de compte, il faudrait tout d'abord avoir démontré que, dans la généralité des cas, les précaristes sortaient des rangs de cette démocratie rurale dont nous avons jusqu'ici en vain cherché les traces. Alors seulement il serait permis d'induire d'un acte de précaire la condition sociale de celui qui l'a conclu.

Troisième période (941-1100). — Le contingent des notices que nous avons conservé de cette période est beaucoup plus considérable que celui des deux précédentes. Il ne renferme pas moins de soixante numéros, nous faisant connaître cent trente-sept donations (4).

Les transformations du régime politique et de la situation économique depuis la fin de l'époque carolingienne s'y reflètent de la manière la plus éclatante. L'affaissement du pouvoir central a laissé les comtes se transformer en princes territoriaux. Ils ont usurpé non seulement les droits régalie s, mais

(1) Van Lokeren, *op. cit.*, t. I, p. 18.

(2) Le n° 20.

(3) Le *Liber* signale, p. 49, que les archives du couvent renfermaient plusieurs chartes de précaire. On en connaît, d'ailleurs, un assez grand nombre par Van Lokeren, *op. cit.*, n°s 10, 11, 24 28, 101.

(4) N°s 59, 61, 65-87, 90-94, 96, 102 104-113, 115-131, 133. Contrairement à l'usage suivi pour les périodes plus anciennes, un grand nombre de donations sont ici réunies en seul paragraphe.

Digitized by Google

encore les domaines du fisc royal. Et nous les voyons désormais combler les établissements religieux de leurs libéralités. A partir du règne du comte Arnoul Ier, le restaurateur de Saint-Pierre, ils prodiguent les donations en faveur de l'abbaye. Le *Liber* n'en relève pas moins de trente provenant soit des comtes eux-mêmes, soit de divers membres de la dynastie flamande (1). Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce premier groupe de donations, puisqu'il va de soi que leurs auteurs appartiennent à la plus puissante aristocratie de l'époque. Faisons seulement observer qu'elles portent toutes sur des biens extrêmement considérables, comprenant souvent, d'un seul coup, plusieurs villages. A côté des comtes, un de leurs vassaux les plus puissants, le châtelain de Gand, manifeste aussi sa piété en abandonnant aux moines une famille de serfs (2).

Les donations dues à des particuliers n'atteignent pas évidemment à l'ampleur des donations princières. Pourtant, si on les compare à celles des époques précédentes, on s'apercevra sans peine qu'elles les surpassent en général de beaucoup. C'est évidemment la preuve de la consolidation et de l'extension du système seigneurial qui est la cause de ce phénomène. Les seigneurs fonciers du Xe et du XIe siècle nous apparaissent comme bien plus considérables que ceux du IXe siècle. Un grand nombre d'entre eux font présent à l'abbaye de terres dont l'étendue varie entre celle d'un manse et celle d'une *villa* entière. Plusieurs possèdent des églises, sans aucun doute fondées et dotées sur leurs domaines soit par eux, soit par leur famille, et qu'ils cèdent à Saint-Pierre. Il est visible, à lire notre texte, qu'ils disposent d'une quantité de serfs. Presque toujours quelques-uns de ces serfs figurent dans les notices de

(1) Nos 59, 65, 66, 67. 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 77, 83. 86, 87, 90, 92, 93, 94, 96. 104. 102, 104, 107, 115, 116, 117, 118. J'ai cru devoir classer ici une donation de Baudouin Ier, quoiqu'elle appartienne encore par sa date (870) à la période carolingienne. Les comtes de Hollande et de Valenciennes, apparentés aux comtes de Flandre, ont fait comme eux de nombreuses donations à Saint-Pierre.

(2) No 130.

Digitized by Google

tradition d'immeubles; d'autres sont donnés à part, comme offrandes pieuses. Je mentionnerai spécialement ici le cas intéressant d'une serve qui, guérie par l'intercession de sainte Amalberge, fut donnée par sa maîtresse au couvent (1).

Il faut évidemment considérer les donateurs dont il s'agit ici comme constituant une aristocratie de seigneurs fonciers éparpillée à travers toute la Flandre. Sans aucun doute, la plupart d'entre eux ont pour ancêtres les propriétaires dont nous avons constaté l'existence à l'époque franque. Mais leur fortune n'est pas seulement plus importante ; nous les voyons aussi en passe de se transformer en noblesse. Notre texte a beau ne les désigner que sous leur nom propre, il est certain que la plupart d'entre eux devaient appartenir à cette chevalerie (*militia*) à laquelle le service militaire, désormais abandonné par le commun, conférait un rang spécial dans la société. Le fait nous est attesté formellement, je l'ai déjà fait observer, pour Sigardus (2). Mais il est certain que le titre de celui-ci devait appartenir à quantité d'autres bienfaiteurs de Saint-Pierre. On s'en convaincra sans peine si l'on observe que Sigardus, bien que mentionné dans trois notices (3), n'est désigné comme chevalier que par une seule. C'est le hasard ou plus exactement une anomalie qui nous a fait connaître sa noblesse. Si nous ne possédions que les deux notices où il apparaît comme *vir quidam*, nous l'aurions ignorée.

Sur l'ensemble des cent sept donations faites à Saint-Pierre par des particuliers, quarante-neuf attestent, soit par leur contenance, soit par leur nature, soit par le nom de leur auteur, qu'elles émanent de l'aristocratie foncière dont je viens de parler. Des cinquante-huit donations restantes, il en est trente-trois dont le texte est trop laconique pour que l'on en puisse rien tirer. Les vingt-cinq dernières se présentent très

(1) N° 127.
(2) Voy. plus haut p. 509.
(3) N°s 91, 102, 106.

Digitized by Google

nettement, au contraire, comme fort petites. Elles ne renferment que quelques bonniers de terre, parfois même un demi-bonnier et au plus dix-huit. Nous nous garderons bien, toutefois, de les attribuer à des paysans. Il est inutile de répéter ici tout ce que nous avons déjà dit plus haut à ce sujet. Je me borne à signaler une preuve décisive. La notice n° 125 constate que Raoul de Gand et sa femme Gisèle donnèrent à l'abbaye, pour le repos de leurs âmes, un manse sis à Mater. Ce n'est pas là une preuve très éloquente de générosité. Et pourtant, ce Raoul de Gand dont la pitié s'affirme de façon si parcimonieuse et que l'on pourrait être tenté d'assimiler à quelque cultivateur rural, appartient à la plus haute noblesse du pays, exerce les fonctions d'avoué de Saint-Pierre et a épousé la belle-sœur du comte Baudouin IV. *Ab uno disce omnes* (1).

Je ne pousserai pas plus loin mes investigations sur le *Liber Traditionum*. Ceux qui auront bien voulu les suivre concéderont, me semble-t-il, que pas une seule de ses notices ne peut être alléguée en faveur de l'existence, en Flandre, d'une classe de paysans libres, arrivés avec les Francs Saliens de la conquête et ayant subsisté dans le pays jusqu'au XIIe siècle. Je n'ai pas à rechercher ici si l'invasion germanique a réellement introduit une telle classe d'hommes dans les vallées de la Lys et de l'Escaut. Tout ce que je me borne à constater, c'est que l'on trouve déjà dans ces régions, au commencement du VIIe siècle, un groupe important de seigneurs fonciers et que, depuis lors,

(1) Certaines notices de petites donations indiquent clairement que le donateur possédait autre chose. N° 102, Ansboldus et sa femme donnent « alodem sui juris, id est portiunculam hereditatis suae in Cimbesraca » ; n° 111, Giddinus et ses fils transmettent « portiunculam hereditatis suae », etc. Il faut remarquer de plus que les rédacteurs des notices ont parfois omis de nous fournir sur les donations des détails qui, si nous les possédions, nous prouveraient qu'elles ont été bien plus importantes qu'il ne le paraît à la lecture de leur texte. Ainsi, au n° 126, on se borne à nous dire que Reinewif a donné tous ses biens à Busingim. Or, la charte relative à cette tradition, que le hasard nous a conservée (Van Lokeren, *op. cit.*, t. I, p. 93), nous montre qu'elle est fort considérable.

Digitized by Google

ce groupe n'a cessé de se développer en nombre et en influence. C'est de lui que sortent, sans exception, tous les bienfaiteurs du monastère; c'est dans son sein que se recrutent, à partir du Xe siècle, les membres de la chevalerie; c'est lui qui fournit les échevins des tribunaux publics; c'est lui, enfin, que les textes postérieurs à l'époque franque désignent par l'expression de *liberi homines* et de *nobiles*. Entre ces hommes, propriétaires de biens exploités par des serfs ou des censitaires et la classe des paysans vivant de la culture du sol, le contraste est éclatant. Eux seuls paraissent avoir, grâce à leur situation économique, conservé intacte la liberté personnelle ou, si l'on veut, la liberté germanique primitive. On ne rencontre point celle-ci dans le peuple rural soumis à l'avouerie, à la juridiction domaniale et aux cens et corvées d'origine privée ou d'origine publique. Sans doute, il ne faut point croire que la masse des paysans ait été réduite au servage (1). Dans la gamme si nuancée des conditions juridiques au haut moyen âge, c'est sans doute la demi-liberté qui caractérise la plupart d'entre eux. A l'époque de la formation des villes, ces censitaires, ces demi-libres, grossis de serfs domaniaux, sont venus former les agglomérations urbaines, attirés par l'appât du genre de vie qu'elles leur offraient. Quant aux *liberi homines*, aucun d'eux ne s'est associé à leur exode. Ils ont continué à résider sur leurs terres, tandis que les paysans entraient dans la bourgeoisie et y acquéraient, sous l'influence de nouvelles conditions d'existence, une liberté que rien ne rattache à l'ancienne liberté germanique. Celle-ci ne s'est perpétuée, en somme, que dans la noblesse.

---

(1) Sur la rareté relative des serfs *stricto sensu*, c'est-à-dire des serfs de naissance, voy. L. Verriest, *Le servage dans le comté de Hainaut*, pp. 26 et suiv.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 9 novembre 1911.

M. Emile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur*; G. De Groot, H. Hymans, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Ch. Hermans, Edg. Tinel, L. Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Ernest Acker, Jan Blockx, A.-J. Wauters, J. Brunfaut, E. Rombaux, Paul Gilson, Ém. Claus, J.-B. Van den Eeden, *membres*; Fernand Khnopff, Maurice Kufferath et S. Dupuis, *correspondants*.

Absences motivées : MM. F. Courtens, J. De Vriendt, Victor Rousseau et Jules Lagae.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet une copie du procès-verbal :

1° Du jugement du grand concours de composition musicale de cette année :

Grand prix, à l'unanimité, à M. Léopold Samuel, de Bruxelles; seconds prix, à M. Alfred Mahy, de Bruxelles, et à M. Joseph Van Hoof, d'Anvers;

Mentions honorables, à l'unanimité, à M. Henry Sarly et à M. Michel Brusselmans, tous les deux de Bruxelles;

Digitized by Google

2° Du jugement du grand concours de gravure de 1911 :
Grand prix, à l'unanimité, à M. Louis Buisseret, de Binche;
Mention honorable à M. Victor Regnart, d'Élouges.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts envoie pour appréciation :

Le cinquième rapport de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909. — Commissaires : MM. Gilson, Van den Eeden et Dupuis.

Seront également soumis à l'examen :

Le premier rapport de M. Paul Van de Broek, lauréat du concours Godecharle pour la peinture en 1910. — Commissaires : MM. le comte de Lalaing, Khnopff et Hermans;

Le premier rapport de M. Marnix D'Haveloose, lauréat du concours Godecharle pour la sculpture en 1910. — Commissaires : MM. Rousseau, Vinçotte et Rombaux.

— M. Jules Lagae remercie pour son élection de correspondant de la Section de sculpture.

ÉLECTIONS.

La Classe se constitue en comité secret pour prendre connaissance des listes des candidatures aux places vacantes présentées par les Sections de peinture, de sculpture, de gravure et de musique.

Les élections auront lieu en janvier.

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 23 novembre 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Émile Janlet, Ch. Hermans, Edg. Tinel, L. Lenain, X. Mellery, Léon Frédéric, Ernest Acker, J. De Vriendt, Jan Blockx, Paul Gilson, G. Hulin, Ém. Claus, J.-B. Van den Eeden, *membres;* Fernand Khnopff, *correspondant.*

Absences motivées : MM. Brunfaut et Dupuis.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que, le 18 novembre, a été célébré le 75e anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique de Gand.

Il se fait l'organe de la Classe pour féliciter M. Émile Mathieu, directeur de cet établissement, et ajoute que les vœux de ses confrères l'accompagnent dans l'accomplissement de la tâche que le Gouvernement et la ville de Gand lui ont confiée. — M. Mathieu remercie.

M. Tinel, en sa qualité de délégué de la Classe, a prononcé à cette solennité un discours dont l'impression est votée au *Bulletin*.

Digitized by Google

M. Tinel accepte de rédiger pour l'*Annuaire* la notice d'Adolphe Samuel, ancien membre de la Classe et prédécesseur de M. Mathieu comme directeur du Conservatoire royal de Gand.

— Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, des félicitations sont votées à M. Victor Rousseau, membre de la Classe, pour le prix de cinq mille francs qui lui a été voté lors de l'Exposition universelle de Rome, et à M. F. Khnopff, pour le prix de mille francs qui lui a été accordé par le même jury international. (*Applaudissements.*)

CORRESPONDANCE

Par une lettre du Palais, le Roi fait exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance publique du 26 novembre.

MM. les Ministres de l'Industrie et du Travail, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre, des Colonies, de l'Agriculture et des Travaux publics, et de la Justice expriment les mêmes regrets.

MM. les Ministres des Sciences et des Arts, et des Finances font savoir qu'ils assisteront à la séance.

— M. Aug. De Doncker, à Ixelles, envoie, pour être déposés dans les archives, des *corollaires* à son pli cacheté que la Classe a reçu dans sa séance du 6 juillet 1911.

— Adopté.

Digitized by Google

ADOLPHE SAMUEL

Discours prononcé par M. Edgar Tinel, *directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, le 18 novembre 1911, au Conservatoire royal de Gand, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de cet établissement.*

Monsieur le Ministre (1),
Monsieur le Gouverneur (2),
Mesdames et Messieurs,

Délégué par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, je viens ici rendre hommage avec vous à la mémoire d'un de ses membres qui honorèrent particulièrement la Compagnie, d'un artiste éminent qui illustra le Conservatoire royal de Gand, d'un grand éducateur dont l'action fut un bienfait pour la Belgique entière, bienfait dont bénéficia dans une large mesure celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment et qui, pour cette raison, se permettra d'avoir beaucoup recours à la première personne du singulier... Mais vous voudrez bien, j'en ai la confiance, l'excuser de faire appel au « *moi* haïssable », car, s'il parle par délégation, c'est aussi un hommage individuel d'amour et de gratitude qu'il veut rendre au Maître dont vous célébrez aujourd'hui solennellement le souvenir.

*
* *

Adolphe Samuel!... A travers la brume des années, il me

(1) M. Prosper Poullet, Ministre des Sciences et des Arts.
(2) M. le baron R. de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale.

Digitized by Google

semble le revoir tel qu'il m'apparut la première fois, en ce beau dimanche d'automne de l'année 1867 où je me trouvais au théâtre du Cirque, à Bruxelles... C'était encore l'instant où, de la cacophonie de l'orchestre s'accordant, s'envolaient haut les traits rapides de la flûte et retentissait la romantique fanfare du cor, tandis que le hautbois mélancoliquement pleurait son *la*... Soudain, tout se tut. Au fond de l'estrade une porte s'était ouverte, livrant passage à un homme exigu de taille, au front haut, au regard ferme, éclairant, à travers des verres de lunettes, un visage souriant. Mais ce sourire est celui de l'homme conscient de sa force, et l'on sent que celui qui s'avance là est un dominateur... Maintenant, cet orchestre bavard, que l'apparition venait de rendre muet, allait parler son vrai langage. Le chef, c'était cet homme qui montait au pupitre de direction, prenait en main la baguette, puis se mettait face à face du public que, immobile comme une statue, il regardait un long moment pour le réduire au silence... Et voici que, plus aucun bruit ne se faisant entendre dans l'immense salle, l'orchestre déchaîne la terrifiante interrogation de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven...

Après quarante-quatre ans, l'impression physiologique de ce début est demeurée opiniâtrement vivace en moi; après quarante quatre ans, les appels anxieux des violons répondant à cette interrogation trouvent encore en mon cœur un vibrant écho, et la plainte angoissée du hautbois venant dominer le tumulte résonne encore à mon oreille douloureusement charmée. Ce jour-là, je fus initié au merveilleux mystère du coloris instrumental. Jusqu'à ce jour, je n'avais point entendu de véritable orchestre, car je ne puis faire état de certaine aventure qui m'était survenue au Conservatoire de Bruxelles une ou deux années auparavant et que je demande la permission de vous dire.

Mes anciens condisciples se rappelleront que la vieille bâtisse qui abritait en ce temps-là l'enseignement musical dans la capitale contenait une assez spacieuse salle où était établi

Digitized by Google

l'orgue. Elle était de dimensions suffisantes pour y placer un orchestre complet, et le vénérable directeur de l'établissement, F. J. Fétis, y faisait parfois ses répétitions. Or donc, certain jour, dominant ma timidité de petit garçon à peine débarqué du village natal, sachant la salle inoccupée, j'eus l'audace d'y pénétrer. Des pupitres d'orchestre s'y trouvaient rangés en bon ordre; dans chaque coin était appuyée une contrebasse; au fond, deux timbales. Craintivement, j'en étais à contempler tout cela, quand soudain j'entends des pas s'approcher... Fuir?... C'est trop tard. Me cacher?... Mais où?... O contrebasses tutélaires! c'est l'une d'entre vous qui fut le rempart derrière lequel je courus me blottir!.... A peine suis-je en sûreté, que l'on entre. C'est d'abord deux messieurs; tout de suite après il en vient cinq; bientôt il y en a dix, vingt, cinquante, tous munis d'un instrument. Et voici qu'en personne apparaît le vénérable M. Fétis... Plus de doute : c'est une répétition d'orchestre qui va commencer!... Et cette contrebasse, *ma* contrebasse!... Que devenir quand l'artiste viendra la prendre?... Le Ciel soit loué! personne ne vient s'en saisir et bientôt la répétition commence. Ou plutôt l'orage éclate, car presque tout de suite le timbalier, qui est à deux pas de moi, brandit ses baguettes et en assène sur ses engins un *Fa-fafa!* qui me frappe comme un coup de foudre et me paralyse de terreur.

C'était le *Scherzo* de la *Neuvième* que l'on répétait. Je l'ai su plus tard.

*
* *

Ce fut donc d'Adolphe Samuel que me vint l'initiation aux beautés des sonorités orchestrales; c'est lui qui m'apprit que des liens mystérieux existent entre les instruments les plus dissemblables, que de la combinaison bien calculée de leur timbre individuel naissent des timbres nouveaux, que leur nombre est presque illimité et que, opposés les uns aux autres, ils produisent les contrastes les plus inattendus et les plus

Digitized by Google

enchanteurs. C'est cela que je vis dans l'orchestre tout d'abord; c'est ma capacité sensorielle qui fut captivée la première, et c'est par la vive sensation physiologique éprouvée que je fus amené à constater qu'un rapport profond existait entre l'impression matérielle ressentie et le sentiment psychologique qui s'éveillait en ma conscience. La sensation physique montant jusqu'à produire l'émotion esthétique, c'était la pensée se libérant des contingences qui allait postuler ses droits, c'était l'âme même de la musique symphonique que j'allais sentir palpiter...

Tout un travail « du dehors au dedans » se fit rapidement en moi, et à ma connaissance de la beauté extérieure de la musique d'orchestre vint s'ajouter la connaissance de sa splendeur intérieure. Ici surtout Samuel fut un initiateur d'élite pour les musiciens de ma génération. Mais ce ne sont pas uniquement ceux-ci qui se rendaient à ses *Concerts populaires*, c'est toute la ville et toute la province éprises d'art qui y accouraient, venant écouter avec ferveur les œuvres des maîtres de la grande époque classique, et non moins empressées à donner toute leur attention aux productions des maîtres modernes. Consultez les programmes des soixante-dix concerts donnés par Samuel pendant l'espace de huit années, de 1865 à 1872, vous y verrez figurer tous les noms qui ont illustré l'art musical depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe. Toute l'école classique y est représentée, ainsi que l'école dite romantique, sa fille légitime. Pas une œuvre de valeur, dans le domaine symphonique, n'y a été oubliée. Les grandes œuvres concertantes pour le piano, le violon et le violoncelle elles-mêmes y ont été accueillies, présentées au public belge par les premiers virtuoses de l'Europe, et nous nous souvenons avec émotion, encore aujourd'hui, de la prodigieuse révélation que ce fut pour nous d'entendre pour la première fois les Rubinstein, les Joachim, les Brassin, et combien d'autres interprètes de génie dont le souvenir demeure impérissablement uni dans nos cœurs à celui de Samuel!

La valeur éducative de cette période de huit années est inappréciable. Elle a fait la Belgique musicale telle qu'elle était encore

Digitized by Google

à la fin du siècle dernier, formant le goût de milliers d'amateurs en les mettant en rapport avec ce que l'art a produit de plus parfait, et achevant l'éducation des artistes que l'on voit actuellement à la tête de nos principaux établissements d'enseignement musical et de nos plus brillantes sociétés symphoniques et chorales, en les incitant à étudier, dans le silence du cabinet, les œuvres dont l'audition les avait remués jusqu'au fond de l'âme. C'était, pour la musique, l'âge d'or, le triomphe d'un art robuste et tout vibrant de santé, fondé sur des principes assez féconds pour avoir pu donner des fruits toujours plus abondants et plus exquis à mesure que les générations se pénétraient de leur essence. Regardez-y de près, et vous verrez que, des premiers résultats de la polyphonie médiévale jusqu'à Richard Wagner inclusivement, les œuvres musicales, de génération en génération, se succèdent avec un esprit de suite, une logique indéfectible. C'est une vaste chaîne qui s'étend sur quatre siècles et dont les anneaux, du premier au dernier, communiquent entre eux comme les parties inséparables et cependant indépendantes d'un tout.

Si à la tête de son orchestre Samuel fut un merveilleux initiateur, les capacités pédagogiques du professeur méritaient une admiration au moins égale.

Qui, des anciens élèves du Maître au Conservatoire de Bruxelles, ne se souvient avec une sorte d'attendrissement de son *Traité d'harmonie pratique*, qui les conduisait à la connaissance des accords et de leurs enchaînements à travers cent œuvrettes plus ravissantes les unes que les autres, comme un botaniste au cœur sensible mènerait ses disciples à travers sentiers et vallons, pour leur faire respirer le parfum des fleurs et leur faire admirer leur délicate beauté?... Ce livre m'enflamma d'un si beau feu lorsque je commençai à l'étudier, que je mis à peine deux mois à en réaliser par écrit toutes les basses. C'était pendant les grandes vacances de l'année 1870. Je dois même faire cet aveu que ma passion admirative m'absorba à ce point que je pris à peine garde aux événements tragiques qui se passaient à

Digitized by Google

quelques lieues plus loin, sur la frontière franco-belge, où une horrible guerre faisait rage...

A n'en pas douter, ce *Traité* était le fruit et la somme des études faites par Samuel du vaste répertoire classique qui avait été la substance de ses concerts et leur raison d'être. L'enseignement qui y est développé ne va pas et ne pouvait du reste point aller au delà des principes qui se dégagent des chefs-d'œuvre du Classicisme. L'ouvrage tout entier est conçu dans le double dessein d'enseigner la genèse des accords et de faire naître une élégante ligne mélodique de leur enchaînement. Ce but a été réalisé avec un art infiniment délicat. Presque chacune des leçons est un petit chef-d'œuvre. La préoccupation pédagogique y est à peine sensible. Ce sont de vrais morceaux de musique, parmi lesquels vous trouverez un spécimen au moins de l'expression de chacun des sentiments généraux susceptibles d'être interprétés par les sons musicaux. Ceci démontre une fois de plus que, même en suivant les voies de la scolastique, les facultés affectives du musicien peuvent se donner carrière. C'est un assez bel argument en faveur de l'enseignement traditionnel, menacé aujourd'hui par l'*impressionnisme* qui prétend se passer de toute espèce d'enseignement et dont les résultats sont d'ailleurs encore trop discutables, à l'heure présente, pour pouvoir servir de fondement à une doctrine raisonnée. Mais je déclare, sans tarder davantage, qu'au regard de la science actuelle, ce livre présenterait de fortes lacunes si une main habile n'y avait tout récemment pourvu, en intercalant aux bons endroits, au moyen de quelques exemples choisis, les agrégations harmoniques nées du drame musical wagnérien, désormais reçues au nombre des faits expérimentalement vérifiés et qu'un enseignement rationnel de l'harmonie ne peut pas ignorer. Samuel aurait applaudi de bon cœur de voir ainsi son *Traité* mis à jour et rendu plus utile que jamais, encore qu'il n'ait pas craint, naguère, en séance solennelle de l'Académie royale de Belgique, de lancer l'anathème contre l'enseignement traditionnel de

Digitized by Google

l'harmonie et du contrepoint, et de réclamer bruyamment pour celui-ci la liberté et l'indépendance (1)...

Je ne sais jusqu'à quel point Samuel aurait été flatté de voir aujourd'hui son appel entendu en maint endroit, mais je crois bien qu'il aurait un peu rougi des fils de ses œuvres et qu'il demanderait peut-être à cette heure la prison et les chaînes pour plus d'un jeune compositeur uniquement coupable d'avoir écouté ses avis. En musique comme ailleurs, il faut un enseignement nettement délimité pour que l'élève se sente en terrain ferme et puisse résolument marcher de l'avant. Si habile que soit un musicien, il ne créera point de chefs-d'œuvre si son esthétique, c'est-à-dire sa morale d'art, est oscillatoire et indéterminée. Une esthétique qui manque de fermeté et de précision est incompatible avec l'esprit de suite et la logique, aussi indispensables dans la construction de l'édifice sonore que dans la construction de l'édifice en pierre.

*
* *

Je termine ici. Mon dessein, en prenant la parole, se bornait à rappeler en quelques traits essentiels l'action du grand éducateur que j'eus le bonheur d'avoir pour guide au début de mes études et tel que je le connus dans mon enfance. Aussi bien, M. Paul Lebrun va venir tout à l'heure achever en traits décisifs l'esquisse que je viens de tracer. Si j'ai pu avoir l'honneur de vous parler de Samuel au moment où son apostolat commençait, apostolat qui devait exercer une durable influence sur ses jeunes élèves du Conservatoire de Bruxelles, lui, l'authentique disciple du Maître, pourra vous parler des vingt-sept années qu'il eut le bonheur de vivre dans son intimité et de la puissante action que le grand artiste eut sur les jeunes musiciens qui se rangèrent autour de sa chaire, en ce Conservatoire de Gand qu'il était

(1) Voir au *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* le discours : *L'art libre et l'enseignement de la musique*, prononcé par Ad. Samuel dans la séance publique de la Classe des beaux-arts, le 29 octobre 1893.

Digitized by Google

appelé à régénérer et dont il fit, au milieu de beaucoup de tribulations et de tristesses, l'un des établissements d'enseignement musical les mieux outillés de la Belgique et l'un des plus renommés du monde.

Et enfin, ce que nul orateur ne saurait dire, si éloquent soit-il, et ce que nul langage articulé ne saurait exprimer, quelles que soient sa souplesse et sa force expressive, Samuel lui-même, dans sa *VIe Symphonie*, viendra nous le dire, en ce langage des sons dont la pénétration et la séduction surpassent en puissance tous les langages, lorsqu'il s'agit d'émouvoir les cœurs. Et là, par la magie du bel orchestre dont le geste évocateur de M. Émile Mathieu va faire surgir l'âme de feu, nous connaîtrons que le noble artiste qui donna le meilleur de sa vie pour nous initier aux œuvres des Maîtres était, lui aussi, un Maître, et nous nous inclinerons avec amour et respect devant son œuvre née dans la douleur et les larmes, et devant sa glorieuse mémoire.

RAPPORTS.

MM. le comte de Lalaing, Khnopff et Hermans donnent lecture de leurs appréciations sur le premier rapport de M. Paul Van de Broek, lauréat du concours Godecharle, pour la peinture, en 1910. — Ces appréciations seront communiquées au Gouvernement.

Conformément au règlement, M. Mathieu, directeur, donne connaissance de son discours destiné à la séance publique : *Le sentiment musical et la tradition en conflit dans l'enseignement de la Fugue.*

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique du 26 novembre 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Prend aussi place au Bureau : M. Lucien Solvay, vice-directeur.

M. Poullet, Ministre des Sciences et des Arts, est invité par la Classe à présider la séance.

Sont présents : MM. G. De Groot, Henri Hymans, le comte J. de Lalaing, Jacques Winders, Émile Janlet, Edgar Tinel, Louis Lenain, Léon Frédéric, A.-J. Wauters, Jules Brunfaut, Paul Gilson, Georges Hulin et J.-B. Van den Eeden, *membres*.

Assistent à la séance :

Classe des sciences. — MM. Ch. Francotte, *vice-directeur;* C. Malaise, Michel Mourlon, Léon Fredericq, Paul Pelseneer, Ch.-J. de la Vallée Poussin, Th. Durand, *membres*.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques. — MM. J. Leclercq, *directeur;* M. Wilmotte, *vice-directeur;* S. Bormans, Ad. Prins, Paul Fredericq, Ernest Discailles, Aug. Beernaert, Ernest Gossart, J. Vercoullie, *membres;* L. de la Vallée Poussin, *correspondant*.

Absences motivées : MM. Rousseau, membre; Khnopff et Kufferath, correspondants de la Classe des beaux-arts.

Digitized by Google

Le sentiment musical et la tradition en conflit dans l'enseignement de la Fugue.

Discours par M. Émile MATHIEU, directeur de la Classe et président de l'Académie.

On commence généralement l'étude du contrepoint à l'âge où on devrait l'avoir terminée.

La plupart des écoles de musique n'admettent aux cours inférieurs d'harmonie que des élèves ayant obtenu dans les cours supérieurs de solfège une distinction aux examens de fin d'année. De même il faut avoir conquis un diplôme au cours *supérieur* d'harmonie pour être admis à l'étude du contrepoint élémentaire, comme s'il était indispensable de savoir solfier des leçons en doubles et triples croches, bourrées d'intervalles altérés, semées de pièges, d'*attrapes* comme disent les concurrents, pour écrire un contrepoint de note contre note, ou une série d'accords plaqués sur une basse ou sous un chant donné.

L'enseignement élémentaire de l'harmonie pourrait être collectif; il devrait être accessible aux jeunes gens ayant terminé la seconde année des études de solfège et s'y étant distingués par des dispositions spéciales. A ces élèves de choix serait offerte la première année d'études du contrepoint. Et dès lors se développerait parallèlement, jusqu'à prompte et complète fusion, l'enseignement de ces deux éléments de toute composition musicale, car on ne saurait enchaîner quelques accords sans donner naissance au contrepoint de note contre note, sans réaliser autant de successions mélodiques qu'il y a de notes dans chaque accord. On ne saurait davantage imaginer un exercice de contrepoint qui ne se puisse résoudre en une basse chiffrée. Il est donc permis d'affirmer qu'il n'existe pas d'harmonie sans contrepoint, et qu'il ne saurait y avoir de contrepoint sans harmonie.

Digitized by Google

Une nouvelle sélection aurait lieu pour l'admission au cours de composition proprement dit, cours d'application des connaissances acquises, aux différents genres de constructions musicales; non seulement et exclusivement la *Fugue*, ce merveilleux aboutissement des ingénieuses trouvailles des contrapuntistes de la Renaissance, mais encore, et surtout, les formes diverses imaginées de génération en génération, amplifiées ou réduites, compliquées ou simplifiées, depuis la pure cantilène, depuis le modeste *Lied* que les Schubert, les Schumann ont élevé au rang de chef-d'œuvre, jusqu'à l'épisode dramatique ou lyrique, la cantate (ce diminutif de l'oratorio); depuis le simple menuet, en passant par la sonate de chambre ou d'orchestre, jusqu'au plein épanouissement du libre poème symphonique.

J'entends bien! « Toutes ces formes sont comprises dans la fugue. » Que de fois depuis un siècle n'a-t-on pas réédité la fameuse déclaration de Cherubini, que « *tout morceau de musique bien fait doit avoir, sinon le caractère et les formes, du moins l'esprit d'une fugue* ». Et certains éducateurs de conclure qu'il suffit au jeune architecte musical d'apprendre à construire la fugue d'après un plan déterminé, pour qu'il soit à même d'édifier toute espèce de construction sonore. « Faites des fugues, jeunes élèves, faites des fugues! Qui sait faire une fugue est en état de réaliser n'importe quel genre de composition. » Cela ne rappelle-t-il pas ce légendaire professeur de piano dont tout l'enseignement consistait dans la pratique des gammes? « Qui sait bien jouer des gammes, disait-il, sait tout jouer. » De sorte qu'un de ses élèves, de nature sans doute impatiente, ayant sollicité la faveur de jouer « quelque autre chose », l'empirique professeur lui fit cette réponse intransigeante : « Qu'avez vous besoin de jouer autre chose? Jouez des gammes! Quand on sait jouer des gammes, on sait tout jouer. »

Que l'on me permette d'ajouter à cette calinotade un souvenir personnel qui date d'un demi-siècle environ. Je venais de remporter mon premier prix d'harmonie; heureux de ce diplôme qui me donnait le droit d'aborder les hautes études de compo-

Digitized by Google

sition, je me tenais, moi douzième, dans le groupe compact qui entourait l'extraordinaire vieillard qu'était alors le père Fétis, écrivant pour le premier devoir d'un néophyte son invariable plain-chant :

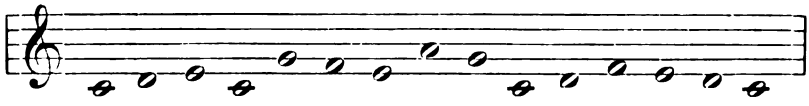

La transcription terminée, il souleva son énorme boîte crânienne, et promenant l'éclair de son malicieux regard sur les visages impressionnés des nouveaux : « C'est peut-être la millième fois, dit-il, que j'écris ce plain-chant depuis que j'enseigne le contrepoint. Messieurs Verdi et Wagner seraient bien surpris s'ils voyaient ce que nous faisons ici pour apprendre à composer! » Ses yeux se fixèrent alors sur un jeune homme porteur d'une barbe déjà très fournie : « Ah! c'est vous, mon ami? Eh bien, vous avez eu là un joli succès! » — « En effet, Maître; et... je venais... vous demander, maintenant que j'ai obtenu le premier prix de fugue, ce qu'il faut que je fasse pour apprendre à composer. » — « Eh! mon ami, mais... il faut un peu d'initiative, que diable! Vous voilà en état de tout entreprendre. Essayez, faites quelque chose. » Et le lauréat, avec un profond salut : « Oui, Maître, j'essaierai... Et quand j'aurai... fait quelque chose... me permettez-vous de venir vous le soumettre? » — « Mais certainement, mon ami, venez, venez tant qu'il vous plaira. Vous serez toujours ici le bienvenu. »

Je ne saurais dire la profonde stupéfaction où me plongea ce dialogue. J'eus aussitôt le vague sentiment, qui s'est changé depuis en une certitude absolue, que la pratique exclusive et prolongée du contrepoint et de la fugue scolastiques expose l'apprenti compositeur à contracter une sorte d'ankylose, une raideur qui le mettent vis-à-vis de ses émules, guidés de façon plus éclectique, dans la situation où doit se trouver, j'imagine, l'ornemaniste au regard du sculpteur, du statuaire.

Comment il faut enseigner l'harmonie et le contrepoint au

Digitized by Google

degré initial, ce n'est certes pas à Cherubini que je m'adresserais pour le formuler. A en juger par la préface du traité de l'illustre maître, cet enseignement devrait être une sorte de géhenne dans le genre des écoles gardiennes du bon vieux temps, où, privés d'air et d'espace, silencieux, immobiles pendant des heures, les mains jointes ou les bras croisés, réprimandés à coups de baguette sur la tête (à distance), à coups de règle sur les doigts (à bout portant), les pauvres mioches se voyaient lâchés pendant un quart d'heure dans une cour sans abri, se ruant sauvagement les uns sur les autres, les grands bousculant, piétinant les petits, car c'était *la récréation!*

Cherubini, et après lui bien d'autres, veut que le contrepoint du début soit *rigoureux;* non plus, dit-il, rigoureux dans le ton du plain-chant, mais rigoureux *moderne* (telle est son expression) suivant la tonalité *actuelle* (celle qui naquit, dit-on, au XVIe siècle, que Monteverde aurait tenue sur les fonts baptismaux, et qui depuis Cherubini s'est terriblement émancipée).

« Il est nécessaire, affirme Cherubini, que l'élève soit *contraint* de suivre des préceptes *sévères,* afin que par la suite, composant dans un système libre (?), il sache comment et pourquoi son génie, *s'il en a,* l'aura *obligé* de s'affranchir *souvent* de la *rigueur* des premières règles. C'est en *s'asservissant* d'abord à la *sévérité* de ces règles qu'il saura ensuite éviter prudemment l'abus des licences... »

Mais comment l'infortuné disciple pourra-t-il éviter « l'abus des licences » si le maître ne lui a même pas permis d'en user?.. Car enfin c'est la licence qui fait le charme du style, de même que pour l'agrément de l'existence rien n'est si nécessaire que le superflu... Et n'est-ce pas détourner les mots de leur signification réelle que de déclarer « chose qui ne peut se faire » une licence, une chose *permise,* dont on a pu dire : il y a d'heureuses licences qui plaisent plus que l'observation des règles?

Plus sévère encore, plus rigoureux que Cherubini, était son disciple et continuateur, François-Joseph Fétis, le père Fétis, comme l'ont familialement dénommé plusieurs générations

Digitized by Google

d'artistes. Certes il ne badinait pas, le père Fétis, quand il était question de dissonances non préparées, car en fin de compte ces règles « sévères », ces lois « rigoureuses » se bornent à exclure des exercices de contrepoint certains intervalles qualifiés de dissonants, et notamment l'aimable intervalle attractif de quinte mineure ou de quarte majeure *si-fa, fa-si*. On les interdit non parce qu'ils blessent l'oreille, mais parce qu'ils n'étaient pas admis par les *anciens*. Ce que les régulateurs de l'enseignement du contrepoint entendent par « les anciens », nous tâcherons de le découvrir quand nous en arriverons, pour la fugue, à la recherche de la paternité.

Et d'abord, qu'est-ce que la Fugue?

Nous lisons dans le traité de Fux, paru en 1725 : « Beaucoup d'auteurs assurent que la fugue n'est autre chose que fuir et mettre en fuite. » Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il est plus aisé de parler de la fugue que d'en décrire les vraies règles.

Cherubini, qui vécut de 1760 à 1842, nous apprend que bien que le mot soit ancien, la fugue est une création des temps modernes; qu'elle est le complément du contrepoint, et que tout ce qu'un bon compositeur doit savoir peut y trouver sa place.

La définition de Fétis est plus claire, dans sa concision : « La fugue, du latin *fuga*, fuite, est un genre de composition dans lequel les parties semblent se chercher et s'éviter alternativement. » Fétis est également plus précis quant aux origines. « Ce que les auteurs des XVe et XVIe siècles nomment ainsi, dit-il, ne diffère pas du canon. Dans le siècle suivant, ce ne fut plus qu'une imitation libre. Ce furent Clari, Stefanni, Alex. Scarlatti (1650-1730) qui commencèrent à lui donner la forme qu'elle conserve encore aujourd'hui. »

D'après M. André Gédalge, dans son tout récent traité, « la Fugue est une composition musicale établie sur un thème, d'après les règles de l'imitation périodique régulière ». Une composition établie d'après les *règles* de l'imitation *régulière*, voilà qui semble donner raison à M. Théodore Dubois lorsqu'il proclame que « la Fugue n'est pas une œuvre d'inspiration ».

Digitized by Google

J.-J. Rousseau l'avait dit avant lui : « La Fugue est l'ingrat chef-d'œuvre d'un bon harmoniste. » La boutade n'est pas excessive si l'on a en vue l'édifice conventionnel qui a reçu le nom de *Fugue d'école*. Mais que la *Fugue*, sans qualificatif, peut être un franc chef-d'œuvre d'inspiration, de verve, de sentiment, d'humour, J.-S. Bach suffit, je pense, à le démontrer, et après lui Mozart, ne fût-ce que par son ouverture de la *Flûte enchantée*.

Tenons-nous-en à ces quelques définitions approximatives, et voyons en quoi consiste l'*exposition* de la Fugue.

Un thème est présenté dans une tonalité quelconque, par une des parties du quatuor vocal ; prenons *ut* majeur et soprano :

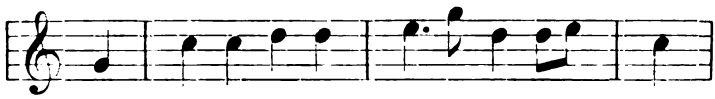

Je vois sourire plus d'un aimable visage... ce dont je me sens tout aise, car je serais désolé d'y provoquer une expression d'ennui, ou cette mortifiante ponctuation de maint discours trop abstrait, le fâcheux bâillement, poliment dissimulé par quelque main mignonne, ou franchement étalé, sans égard ni coquetterie. Le sourire, j'en fais honneur à ce modeste instrument (1), proche parent du clavecin à lames de verre sur lequel se manifestent les vocations du premier âge; je l'ai choisi pour mes projections sonores à cause de son peu de volume qui ne change rien à la mise en scène habituelle de cette cérémonie, et pour ne pas devoir recourir à de gênantes collaborations. Si j'avais besoin d'excuses, je rappellerais que le génial enfant que fut toute sa vie le divin Wolfgang-Amédée, en a égayé son plus lumineux chef-d'œuvre ; l'Académie de Belgique n'eût pas été moins fière de le compter au nombre de ses associés :

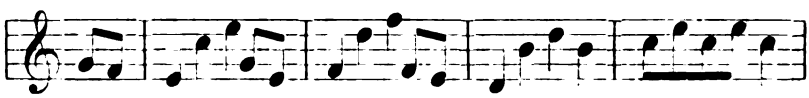

(1) Jeu de timbres à clavier.

Digitized by Google

Mais revenons à notre exposition de fugue. Le thème choisi (ou imposé), le *sujet*, présenté par le soprano, en *ut* majeur :

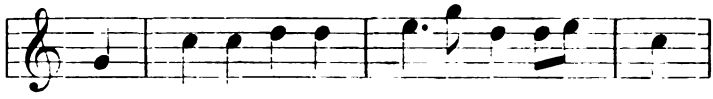

est immédiatement répété par une deuxième voix, l'alto, mais dans une tonalité voisine, la plus voisine, à la dominante, considérée comme tonique nouvelle, donc en *sol* majeur :

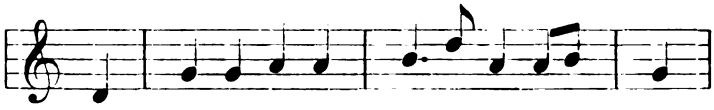

Cette deuxième présentation du thème reçoit le nom de *réponse*.

La troisième voix, le ténor, reprend le thème au ton principal, la quatrième, la basse, à la dominante.

Cette combinaison si simple, l'alternance de deux tonalités voisines, s'est transformée, de par les didacticiens des temps passés et présents, en un problème des plus compliqués, des plus difficiles à résoudre. Ce va-et-vient de *do* majeur vers *sol* majeur, de *sol* majeur vers *do* majeur, a fait éclore quantité de règles, précautions, mesures préventives, dans le cerveau des grammairiens qui se sont érigés en gardiens de l'ordre musical. De toute cette réglementation que l'on peut à bon droit qualifier de byzantine, examinons celle qui a rapport à notre thème, commençant par un mouvement mélodique de dominante à tonique : *sol-do*. Cette règle (*immuable*, disait Cherubini en 1820, et toujours immuée dans l'enseignement officiel) cette règle est ainsi formulée :

Si le sujet commence par la dominante et monte vers la tonique, la réponse doit commencer par la tonique et monter vers la dominante. C'est-à-dire que le thème subira à son début une déformation, et qu'au lieu de *ré-sol*, la réponse nous fera entendre *do-sol*. Ce changement correspond assez bien à celui

Digitized by Google

qui consisterait, dans la réplique d'un médaillon, à remplacer le nez mutin, léger, spirituel, le joli petit nez d'une soubrette Louis XV, par le type classique du profil apollonien, ou par le majestueux appendice dont s'enorgueillit le profil de Louis XV en personne.

Le but de cette substitution singulière, au premier abord anti-esthétique? C'est, nous dit-on, « de maintenir la réponse dans des rapports plus étroits de tonalité avec le sujet ». Mais le dernier paru des traités auquel nous empruntons cette formule n'examine pas si ce rapport étroit de tonalité est musicalement avantageux, si le prolongement de règne de la tonalité d'*ut*, au détriment du ton de *sol*, n'est pas une cause de déséquilibre, de monotonie.

Cherubini, lui, n'a pas cru nécessaire de dire pourquoi. Cela *doit* se faire parce que cela a été fait par les *anciens*. Non par les *plus* anciens, ceux qui ne connaissaient, dit-il, ne pratiquaient que la réponse réelle, mais les anciens... *modernes*, ceux qui, vers la fin du XVIIe siècle, commencement du XVIIIe, ont établi les règles *immuables* de la Fugue. Mais il suffit de jeter les yeux sur le tableau des intervalles, dans le traité de l'illustre maître, pour constater que cette défiguration du sujet est due à l'horreur que les harmonistes italiens d'autrefois, ceux d'avant le XVIIe siècle, éprouvaient pour les dissonances non préparées, notamment pour la réunion, dans un même accord, de deux sons à intervalle de septième :

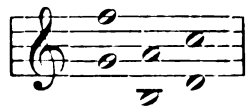

Or, la phrase initiale se terminant par *do* et la réponse naturelle commençant par *ré*, on a imaginé (pour éviter la dissonance) cet attentat à la physionomie du thème : le remplacement du *ré* perturbateur par un *do*... imperturbable.

Cela se concevrait si la dernière note du sujet coïncidait avec

Digitized by Google

la première note de la réponse, si le *ré* entrait sur le même temps de mesure que le *do*. Mais le besoin de généraliser, de réglementer, a fait maintenir l'interdiction de contact même quand la réponse ne commence qu'après la terminaison du sujet, et c'est le cas pour le thème qui sert à ma démonstration : la mutation reste obligatoire malgré que la présence du *do* final, dans le sujet, constitue la préparation réglementaire de la dissonance provoquée par l'attaque du *ré* dans la réponse, ce que nous déclarons contradictoire, vexatoire, tyrannique. Et puis, suffit-il d'assurer les relations de consonnance et de suprématie tonale entre la fin du sujet et le commencement de la réponse? Et n'est-ce pas procéder à l'étourdie que de sacrifier la physionomie mélodique du thème sans s'être assuré qu'il n'en résultera pas une défiguration plus grave encore dans le développement de la réponse? C'est pourtant ce qui arrivera à notre thème choisi si nous remplaçons le mouvement de quarte *ré-sol* par la succession de quinte *do-sol*. Car ce *do* est en complète discordance avec le *ré-si* de l'accord suivant. Et cet indiscret prolongement de la tonalité d'*ut* ne peut que troubler l'entente parfaite du second ménage tonal. Au surplus, qui ne sera choqué de l'allure guindée de ce nouveau profil mélodique :

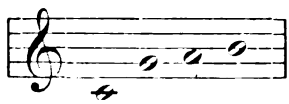

où la résonnance du *do*, perdurant sous les deux sons intermédiaires *sol-la*, s'en vient heurter le *si*, en relation hostile de 7e majeure, autrement dure que l'inoffensive 7e de dominante qu'il fallait éviter?

Dans notre désir de témoigner à Dame Tradition le respect, les égards..., l'indulgence compatible avec le sentiment et la logique, nous irions jusqu'au sacrifice de notre répugnance justifiée, jusqu'à subir la règle de mutation, *quand le sujet*, commençant par le mouvement de dominante à tonique, *s'achève sur l'accord du ton principal*. Mais nous nous insurgeons, si la

Digitized by Google

tradition (qui n'est vieille après tout que de deux ou trois siècles) émet de plus la prétention de nous imposer l'antipathique défiguration du thème, alors que le sujet *module*, passant au ton de la dominante, ouvrant lui-même à la réponse les deux battants de la tonalité nouvelle :

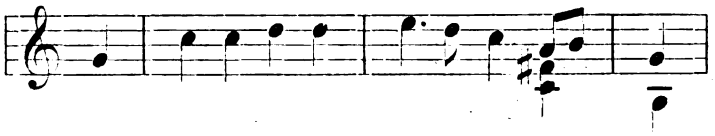

Elle veut, cette intraitable douairière, forcer la réponse à retourner dans le salon *tonique* en refermant sur elle les deux battants, annulant, méprisant la courtoise initiative du *sujet*, pour les rouvrir elle-même, ces deux battants, et rentrer dans le salon *dominante*, sans un remerciement pour le bras si galamment offert :

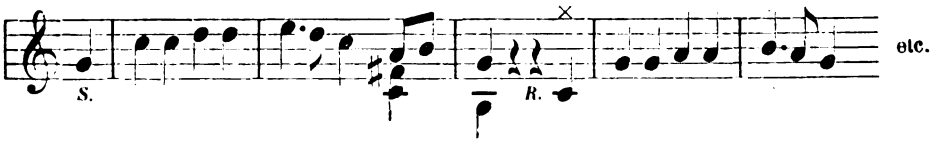

Contre une pareille outrecuidance j'ai protesté toute ma vie : dans mon for intérieur quand j'étais apprenti, à haute voix dès que j'eus à mon tour charge d'instructeur; mais en principe seulement, et tout en exerçant l'élève à la mutation contradictoire. Je procédais ainsi par prudence et pour lui éviter, à l'élève, l'excommunication majeure en temps de concours. Car de tout temps les théoriciens se sont volontiers excommuniée les uns les autres, même quand ils étaient à peu près du même avis. C'est ce qu'a représenté Kaulbach de saisissante façon dans l'épisode de sa *Danse macabre* où il met en présence deux commentateurs de la Bible : écumants de rage, les mâchoires crispées, l'index tendu sur le texte controversé, jouets de la Camarde qui s'apprête à les lancer l'un contre l'autre, à leur

Digitized by Google

faire briser l'un par l'autre le front, car ainsi seulement prendra fin leur dispute furieuse.

Cette intransigeance est parfois plus apparente que réelle, plus voulue que ressentie. J'en ai trouvé la preuve, pour ce qui concerne les dissonances non préparées, aux considérations relatives à la Fugue instrumentale, dans le traité de Fétis :

« Les différences dans la doctrine, dit-il, naissent souvent de la différence du but qu'on se propose. S'il arrive que de deux peuples, l'un préfère la musique vocale, parce que le climat sous lequel il vit, l'harmonie de sa langue et la délicatesse de ses organes lui sont plus favorables, tandis que l'autre, ne jouissant pas des mêmes avantages, a plus de penchant pour l'instrumentale, le premier mettra toutes ses jouissances dans la mélodie, et l'harmonie ne pourra lui plaire qu'autant qu'elle participera de la douceur et de la pureté du chant que tous ses efforts tendront à rendre facile; l'autre, au contraire, plus harmoniste que chanteur, aimera les dissonances, et n'ayant à craindre pour l'objet de ses affections aucune difficulté d'intonation, hasardera des mouvements mélodiques et relatifs que le premier réprouverait.

» De là des écoles opposées; des écrivains didactiques, enseignant des choses en apparence contradictoires; enfin, de là l'incertitude des lecteurs, lorsque le temps aura consacré les principes admis dans l'une et l'autre école, et fait oublier l'origine de leur contradiction. Telle est l'histoire de la science musicale des anciens maîtres italiens et de celle des Allemands. Ceux-là, voulant favoriser le chant, ont fait des règles sévères concernant les intervalles à franchir, la succession des consonnances, la préparation et la résolution des dissonances; ceux-ci, au contraire, ont admis tous les mouvements comme bons, pourvu qu'ils concourent à augmenter l'effet de l'harmonie; ils ont mutiplié les dissonances naturelles, par substitution, par altération, par retardement, etc., et ne se sont pas montrés fort scrupuleux sur la manière dont ils les résolvent... Tous ont

Digitized by Google

anathématisé les principes de leurs adversaires, oubliant qu'il s'agissait de choses différentes. »

Ce serait donc une question de latitude et de climat? Voilà qui va nous mettre à l'aise, nous autres Belges, Néerlandais du Sud, Français du Nord, que le hasard apparent des migrations des peuples a fixés au point de rencontre des races germanique et gallo-latine, nous que sollicitent également la mélodie vocale consonnante chère aux Italiens, et l'harmonie dissonante instrumentale où se complaisent les Allemands. Bénéficiant ainsi de notre situation ethnographique, notre ligne de conduite apparaît toute tracée : Soyons aussi mélodiques que possible dans la Fugue instrumentale, faisons la Fugue vocale aussi instrumentale qu'il nous plaira. Préparons la dissonance ou ne la préparons pas, selon notre fantaisie, et résolvons-la... comme bon nous semble. Mais affranchissons-nous une bonne fois de la servitude des lois surannées qui régissent la réponse dans l'enseignement de la Fugue; proclamons que la réponse *réelle* doit être la règle, et la réponse dite *tonale*, l'exception; déclarons *facultative* la mutation, et gardons-nous sans nécessité absolue de lui sacrifier la physionomie mélodique du thème.

Et si quelque apôtre irréductible de la tradition *pour* la tradition nous lance l'anathème, répondons-lui résolument : Périsse en art tout principe arbitraire, et vive le sentiment individuel, éclairé par le raisonnement, aiguisé par l'analyse des monuments du Passé, préservé de la rouille par l'étude attentive des œuvres du Présent!

Digitized by Google

M. le Secrétaire perpétuel proclame les résultats suivants des concours :

CONCOURS ANNUEL DE 1911.

ART PRATIQUE.

PEINTURE.

On demande pour le vestibule d'un musée des beaux-arts deux figures décoratives destinées à se correspondre ; elles seront empruntées, au choix des concurrents, soit à l'allégorie, soit à l'histoire des temps anciens ou des temps modernes. — Prix : mille francs.

Trois projets ont été reçus.

Le prix n'est pas décerné.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

On demande une médaille, face et revers, pour commémorer l'annexion du Congo. — Prix : mille francs.

Six modèles en plâtre ont été reçus. Ils portent comme devises et marque :

1. *Pro humanitate ad pacem.*
2. *Gouverner en sagesse.*
3. *Une étoile.*
4. *Rita.*
5. *Diane.*
6. *Carolus.*

Le prix est décerné au n° 6 (*Carolus*), auteur : M. Floris de Cuyper, de Mortsel (Anvers).

Une mention honorable est votée au n° 5 (*Diane*), auteur : M. Jules Bernaerts, de Bruxelles, et au n° 1 (*Pro humanitate ad pacem*), auteur : M. Paul Wissaert, également de Bruxelles.

Digitized by Google

PRIX DU GOUVERNEMENT.

GRAND CONCOURS D'ARCHITECTURE.

Le grand prix est décerné, à l'unanimité, à M. Henri Huygh, de Reeth, élève de l'Académie d'Anvers.

M. Joseph Smolderen, de Borgerhout, élève de l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers, a obtenu le second prix, également à l'unanimité.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Le grand prix est décerné, à l'unanimité, à M. Léopold Samuel, de Bruxelles.

Seconds prix : M. Alfred Mahy, de Bruxelles, et M. Joseph Van Hoof, d'Anvers.

Mentions honorables : M. Henry Sarly, à l'unanimité, et M. Michel Brusselmans, tous les deux de Bruxelles.

GRAND CONCOURS DE GRAVURE.

Le grand prix est décerné, à l'unanimité, à M. Louis Buisseret, de Binche.

Une mention honorable à été votée à M. Victor Regnart, d'Élouges.

La séance s'est terminée par l'exécution de la cantate : *Tycho-Brahé*, épisode dramatique, poème de M. Victor Kinon, musique de M. Léopold Samuel, premier prix du grand concours de composition musicale de 1911.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De Greef (Guillaume). La monnaie, le crédit et le change dans le commerce international. Bruxelles, 1911; extr. in-8° 42 p.).

Leclercq (Jules). Les livres de voyage. Bruxelles, 1911; extr. in-fol. de « Notre Pays » (15 p., chromolith.).

Digitized by Google

Flamion (*J.*). Les actes apocryphes de l'apôtre André. Les actes d'André et de Mathias, de Pierre et d'André et les textes apparentés. Louvain, 1911, in-8° (XVI-330 p.).

BRUXELLES. *Ministère de la Justice. Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.* Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. Coutumes de la salle et châtellenie d'Ypres. Tome I (L. Gilliodts-van Severen), 1911; in-4°.

Ministère de l'Intérieur. Commission centrale de statistique. Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900. 8e fascicule.

—

Lameire (*Irénée*). Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit. Les déplacements de souveraineté en Italie pendant les guerres du XVIIIe siècle. Paris, 1911; in-8° (VIII-535 p.).

PARIS. *Société de l'histoire de France.* Mémoires de Saint-Hilaire. (Léon Lecestre.) Tome IV : 1704-1706; 1911, in-8°.

PARIS. *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils. Tome IV : Statues historiques; 1911, in 4°.

Bourgeois (*Henri*). La chanson de Montauban en romanche Haut-Engadinais. Montpellier, 1911; extr. in-8° (pp. 191-201).

— Kurze praktische Grammatik der mitteleuropäisch-zigeunerischen Sprache nebst einer kleinen Chrestomathie. Striegau, 1911; in-16 (29 p.).

— Un journal Pseudo-Tchinghioné. Liverpool, 1911; extr. in-8° (4 p.).

H. V. [R. P. Vincent]. Jérusalem sous terre. Les récentes fouilles d'Ophel. Londres, 1911; in-4° (45 p., 32 pl., frontisp.).

—

BOIS-LE-DUC. *Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noordbrabant.* De voorname huizen en gebouwen van 's Hertogenbosch. (Jhr A. F. O. van Sasse van Ysselt), 1e deel, 1911.

Blanck (*Anton*) Den Nordiska Renässansen i sjuttonhundratalets Litteratur en undersökning av den « Göticska » poesiens Allmänna och inhemska Förutsättningar. Stockholm, 1911; in-8° (452 p.).

Jacobson (*Gustaf*). Sverige och Frankrike 1648-1652. Alliansens upplösning efter Westfaliska Freden. Upsal, 1911; in-8° (180 p.).

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 4 décembre 1911.

M. J. Leclercq, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Mce Wilmotte, *vice-directeur;* le baron de Borchgrave, S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, P. Fredericq, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, Aug. Beernaert, Ern. Nys, H. Pirenne, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mcr Vauthier, J. Vercoullie, G. De Greef, *membres;* W. Bang, *associé ;* H. Lonchay, Mahaim, E. Hubert et Louis de la Vallée Poussin, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Hector Denis et Mce De Wulf.

M. le Directeur félicite MM. Paul Fredericq et Franz Cumont, qui viennent d'obtenir respectivement le prix quinquennal d'histoire nationale et le prix quinquennal des sciences historiques. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts fait savoir que, par arrêté royal du 23 novembre, le prix pour la sixième période (1906-1910) du concours quinquennal des sciences historiques est décerné à M. Franz Cumont, pour son ouvrage sur les religions orientales dans l'Empire romain et pour l'ensemble des travaux dont cette œuvre est le résumé et la synthèse.

Le même Ministre fait connaître que le IVe Congrès international d'histoire des religions aura lieu à Leyde, du 5 au 13 septembre 1912; il demande que la Classe désigne des délégués pour y représenter le Gouvernement. — MM. le comte Goblet d'Alviella et Cumont sont nommés.

— La Classe renvoie à l'examen de MM. Vander Haeghen, Leclercq et Fredericq un travail manuscrit de M. Fernand Van Ortroy, professeur à l'Université de Gand :

Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'École flamande de géographie, de son fils Corneille et de ses neveux les Arsenius.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail :

Monographies industrielles : Industries de la construction mécanique, tome II.

Par M. Jules Leclercq :

Le Pôle et le procès du Dr Cook.

Par M. Maurice Vauthier :

Essais de philosophie sociale.

Par M. Hénoul, procureur général à la Cour d'appel de Liége :

La valeur du litige en matière d'expropriation pour utilité publique. — Remerciements.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

MM. Bormans, le baron Descamps, Paul Fredericq, Albéric Rolin et Mce Vauthier sont réélus membres de la Commission des finances pour l'année 1912.

La Classe procède, par scrutin secret, aux élections pour les places vacantes.

Sont élus :

Dans la Section d'histoire et des lettres : Membre titulaire, sauf approbation royale, M. J.-P. Waltzing.

Dans la Section des sciences morales et politiques : Correspondant, M. Georges Cornil, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Associé : M. Adhémar Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Le R. P. Charles De Smedt et l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France.

Lors de la séance du 18 mars 1911 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le président annuel sortant M. Henri Omont, qui occupe les fonctions de conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, en annonçant la mort du R. P. De Smedt, a rendu un solennel hommage à la mémoire de notre bien-aimé et vénéré confrère que la mort venait de nous enlever le 4 du même mois et qui avait été élu correspondant de l'Institut en 1897.

Digitized by Google

« La Belgique, disait entre autres M. Omont, perd en Charles De Smedt un érudit éminent; nous nous associerons à son deuil et tous ceux d'entre nous qui l'ont plus particulièrement connu garderont un souvenir fidèle à la mémoire du savant et de l'homme de bien. »

M. Henri Omont, se conformant au touchant usage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de rappeler dans la séance publique annuelle de cette institution « le souvenir des confrères, dit-il, qui hier étaient encore ici et que nous avons la douleur de ne plus voir », prononça ces paroles en parlant du R. P. De Smedt, après s'être occupé du duc de la Trémoille et d'Auguste Longnon :

« Aux noms de ces deux confrères qui ne sont plus, il nous faut ajouter encore celui de l'un de nos correspondants étrangers, le R. P. Charles De Smedt, président de la Société des Bollandistes de Bruxelles, qui aura été l'un des plus éminents représentants des études d'histoire religieuse au cours de la dernière moitié du XIXe siècle. Avec les savants collaborateurs qu'il avait su grouper autour de lui, le P. De Smedt a donné une nouvelle et féconde impulsion à la continuation des *Acta Sanctorum*, et son nom restera indissolublement attaché à cette grande entreprise scientifique qui se poursuit régulièrement depuis trois siècles bientôt dans un pays voisin. »

Au nom de la confraternité scientifique qui nous est si chère parce qu'elle embrasse toutes les institutions qui ont pour but le beau, le vrai, le bien, je crois pouvoir être ici, Messieurs, votre organe en adressant à M. Omont nos plus sincères remerciements pour la marque de courtoisie si française qu'il nous a donnée en nous communiquant ses sentiments à l'égard de l'un de nos confrères les plus regrettés et les plus estimés.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

Chev. Edm. Marchal.

Digitized by Google

Alcudia sous Charles-Quint,

par Jules LECLERCQ. membre de l'Académie.

Alcudia est une vieille et noble cité que Charles-Quint honora de sa visite en 1535, et à laquelle il conféra le titre de « très fidèle » en récompense de l'héroïque résistance qu'elle avait opposée, pendant un siège de onze mois, aux communiers rebelles, en 1522. Située dans la petite péninsule qui sépare les deux admirables baies échancrant la côte septentrionale de Majorque, Alcudia est une des plus anciennes villes du monde : elle évoque le souvenir de la colonie que Métellus établit sur les bords de la mer. Les monnaies, les lampes, les vases, les idoles, les sculptures trouvés dans le voisinage, et aussi les vestiges d'un amphithéâtre attestent la haute antiquité de cette ville, dont il n'est pas un habitant qui ne sache que les Phéniciens y passèrent, et les Carthaginois, et les Rhodiens. Le brave cocher qui m'y mena de Pollensa par un horrible chemin m'énumérait ces lointains ancêtres au milieu de cahots invraisemblables. Et il savait aussi que les Vandales détruisirent la colonie romaine. Le manque de sécurité qui suivit la chute de l'Empire contraignit les populations non exterminées à fuir les bords de la mer et à se réfugier dans les montagnes, d'où elles pouvaient plus aisément repousser les attaques des Barbares. Après la conquête, Alcudia devint une ville très florissante, grâce à sa situation à l'extrémité de l'île, entre deux mouillages, en face de Minorque, sur la route de Gênes et des îles italiennes. Elle se ceignit de murs pour se protéger contre les descentes des Génois et des corsaires barbaresques. Mais la découverte de l'Amérique lui porta, comme à Palma, un coup fatal : rien ne put lui rendre son ancienne splendeur, ni empêcher sa lente décadence.

Digitized by Google

En entrant dans Alcudia par une vieille porte d'un aspect rébarbatif, je me suis cru transporté à Tolède, à Avila ou à Carcassonne : en face de cette enceinte gothique, qui est probablement la plus complète et la mieux conservée du moyen âge, il semble que l'on ait reculé de six siècles. Les murailles sont flanquées, tous les quarante ou cinquante mètres, de grosses tours carrées, et percées de sombres portes voûtées. Quand on songe à tous les assauts qu'ont soutenus ces murs crénelés, on se sent pénétré de respect pour les temps héroïques qu'ils symbolisent. Et pourtant, il fut question, il y a quelques années, de démolir ces murailles historiques et d'en vendre les matériaux à l'encan. Il fallut, pour prévenir l irréparable vandalisme, l'intervention de la Commission provinciale des monuments des Baléares, au nom de laquelle M. José M. Quadrada adressa une éloquente protestation à l'Académie royale de Madrid. Mais l'action lente du temps poursuit l'œuvre de destruction que n'ont pu accomplir les vandales. Les assises des tours s'effritent, les voûtes se désagrègent, les courtines s'écroulent dans les fossés qui peu à peu s'emplissent des décombres de ces vénérables vestiges. Et ainsi s'en va le vivant souvenir de ce qu'était une place de guerre au XIVe siècle.

La ville est petite, enserrée dans son vieux corset de pierre. Depuis qu'on l'a assainie par le desséchement de la lagune voisine, sa population s'est accrue notablement, et un guide local lui donne libéralement 2,637 habitants. Ce n'est encore que la population d'un village; mais elle dut avoir une autre importance à l'époque où ses habitants purent victorieusement tenir tête à un siège de onze mois. On y entre par une porte dorée par la patine du temps, qui rappelle la célèbre porte du Jugement, à l'Alhambra de Grenade. Puis on s'engage dans des rues étroites et tortueuses, d'un aspect mi-espagnol, mi-mauresque, et d'un pittoresque qui ferait la joie des artistes et des antiquaires. Les maisons sont, en général, de l'aspect le plus délabré et le plus misérable; mais, çà et là, les yeux rencontrent

Digitized by Google

des motifs d'architecture ou de vieilles sculptures attestant la splendeur passée. Ce sont des fenêtres, des portes, des porches du XVe siècle, avec leur somptueuse décoration gothique. Dans un de ces porches, qui sert aujourd'hui de poissonnerie, sont conservés les prodigieux ossements d'une baleine qui fut capturée jadis dans la baie voisine. Après avoir parcouru la *Calle Real*, puis la *Calle de la Puerta Roja*, qui doit son nom à la Porte Rouge, j'arrive à l'autre extrémité de la ville. Là se retrouvent les mêmes murailles croulantes, envahies par toute une végétation de cactus qui ne contribue pas peu à les désagréger, et les mêmes tours carrées échelonnées de distance en distance et surplombant des fossés. Du haut de ces murs et de ces tours on voit miroiter une mer d'azur que domine, grandiose, le cap Formentor.

La Porte Rouge, avec sa rue montante tout ensoleillée, est une des plus évocatrices résurrections du moyen âge qu'il y ait au monde.

J'aime à évoquer Alcudia avec l'auréole qu'elle eut au temps de Charles-Quint. Le fait le plus glorieux de ses annales se rapporte à l'insurrection des communiers. Le mouvement, qui était parti de Valence, s'étendit à Majorque en 1521. Les campagnards, les *Pageses*, se plaignaient d'être opprimés par les nobles qui, du fond de leurs palais à Palma, leur imposaient de lourdes contributions. La révolte prit naissance dans une assemblée d'artisans réunie secrètement dans une maison voisine de l'église Saint-Nicolas à Palma, où un tribun du nom de Juan Crespi leur tint des discours enflammés. Le vice-roi Don Miguel de Gurrea fit arrêter les principaux meneurs, mais la populace furieuse courut aux armes et délivra les prisonniers. En vain le vice-roi parcourut la ville à cheval, invitant les insurgés à se disperser et se déclarant prêt à écouter leurs plaintes. Pour toute réponse ils occupèrent les édifices publics, s'emparèrent de toutes les armes qu'ils purent trouver, et choi-

Digitized by Google

sirent pour chef Juan Crespi, auquel ils donnèrent le titre de « Instador del beneficio comun ». Ce titre lui fut confirmé par un décret du vice-roi qui n'avait d'autre but que de gagner du temps. Les insurgés, tout comme le vice-roi, envoyèrent des lettres au roi dans lesquelles ils exposèrent les faits chacun à leur point de vue. Ils organisèrent une troupe de dix-huit cents hommes, s'emparèrent de toutes les portes de la ville, et massacrèrent un grand nombre de nobles. Ceux des survivants qui purent se sauver se retranchèrent derrière les murs d'Alcudia. Quant au vice-roi, il se réfugia dans l'île d'Iviça. Les « Jurados » qui gouvernaient la ville furent maintenus nominalement dans leurs fonctions, mais les insurgés leur adjoignirent quinze « Conservadores » qu'ils élurent en vue d'obtenir les réformes qu'ils désiraient. Quand parvint la réponse du roi à l'« Instador » et aux « Conservadores » leur enjoignant d'obéir au vice-roi qui saurait leur faire justice, les insurgés proclamèrent que cette lettre n'émanait pas du roi, et ils inaugurèrent une ère de violence, mettant à mort tous ceux qui osaient s'opposer à leurs revendications. Le mouvement s'étendit aux autres villes, et la population restée fidèle au roi vivait sous un régime de terreur (1).

Les femmes n'étaient pas épargnées, et leur honneur comme leur vie était exposé à toutes les entreprises de ces bandes de professionnels du viol qui trouvaient un raffinement féroce à assouvir sur de grandes dames leurs haines et leurs appétits. Aux mains de ces barbares tombèrent la femme de messire Safortesa au moment où elle tentait de se sauver sous des vêtements d'homme, celle de messire Pedro Gual, celle de messire Juanote Barthomeu, celle de Carlos des Puig, de Spanyol, une dame Maxella qui mourut d'épouvante, une autre qui fut brûlée vive avec sa suivante dans une caverne à Valldemosa ; enfin, pour

(1) Clements R. Markham, *The Story of Majorca and Minorca*. Londres, 1908.

Digitized by Google

clore la liste funèbre, la femme d'un Bonaparte que Napoléon comptait peut-être parmi ses ancêtres (1).

Quelques nobles s'étaient réfugiés dans le château de Bellver sous la protection du châtelain, Pedro Pachs. Le 29 juillet, les insurgés vinrent assiéger le château. La défense fut héroïque, mais bientôt les munitions vinrent à manquer, et la place fut prise d'assaut. Les insurgés décapitèrent le châtelain et quelques-uns des principaux défenseurs, et, après avoir éventré les murs du château, ils le laissèrent à la garde de trois hommes.

Longue est la liste des nobles qui furent mis à mort à Palma. L'un d'eux, Pedro-Juan Safortesa, put se sauver à Valldemosa, puis, sous le déguisement d'un moine, put gagner Alcudia où les autres nobles s'étaient réfugiés. Le 20 novembre 1521, l'armée des insurgés, au nombre de six mille hommes à pied et à cheval, mit le siège devant Alcudia. Comme ils avaient construit des échelles de siège et une batterie pour leur artillerie, les nobles firent une vigoureuse sortie, et au cri de « Viva el Emperador » ils s'emparèrent de la batterie avec les canons et les dépôts et tuèrent une centaine d'assaillants. Ce succès, dû surtout à la vaillance d'Antonio Sureda, rendit courage aux assiégés. Le jeune Pedro Pachs, fils du châtelain de Bellver, qui aspirait à venger la mort de son père, avait reçu le commandement de la place. Comme les vivres commençaient à manquer, il résolut d'attaquer l'ennemi avec toutes ses forces disponibles, qui n'étaient que de mille quatre-vingts hommes. La victoire resta longtemps indécise, mais les assiégés réussirent finalement à mettre en fuite les insurgés dont ils capturèrent les vivres et les munitions et dont ils brûlèrent les échelles de siège.

A la nouvelle de ces événements, l'empereur Charles-Quint, qui se trouvait alors à Bruxelles, envoya à Majorque, avec la mission de rétablir l'ordre, le docteur Francisco Ubach auquel

---

(1) D. Pablo Piferrer, *Islas Baleares. La germania en Mallorca.*

Digitized by Google

il conféra le titre de régent, car le vice-roi se trouvait toujours dans l'île d'Iviça. L'envoyé débarqua en août à Alcudia. Les insurgés, qui occupaient la ville voisine de Puebla, reprirent en septembre le siège d'Alcudia, mais malgré des efforts désespérés pour prendre la place d'assaut, ils furent de nouveau repoussés. L'empereur se décida enfin à envoyer des ordres pour qu'une expédition fût organisée afin de restaurer l'ordre et de châtier les rebelles. On équipa dans les ports de Catalogne quatre grandes galères, treize vaisseaux et quelques embarcations de moindre importance pour le transport d'une armée de douze cents hommes placés sous le commandement de Don Francisco Carroz et de Don Juan Velasco. L'expédition se rendit tout d'abord à l'île d'Iviça où s'embarqua le vice-roi Don Miguel de Gurrea.

La flotte entra le 15 octobre dans le port de Pollensa. Elle fut reçue avec une grande joie à Alcudia, où le vice-roi proclama une amnistie complète pour tous ceux qui déposeraient les armes et feraient promesse d'obéissance. Beaucoup se rendirent à ces conditions, mais d'autres tinrent bon. A Pollensa, les insurgés firent une résistance désespérée, et ils furent massacrés sans quartier. Un très petit nombre se sauvèrent dans les montagnes. Le 5 novembre, le vice-roi, avec trois mille soldats, quitta Alcudia pour marcher sur Puebla, où ils ne trouvèrent que deux paysans et un prêtre. D'autres villes avaient été complètement abandonnées par leurs habitants. A Inca, la population vint avec les prêtres au-devant du vice-roi en chantant le *Te Deum*. Le 1er mars 1523, le vice-roi investit avec son armée la ville de Palma, où Priamo de Villalonga tenait depuis de longs mois dans le château des Templiers, attendant le jour de la délivrance. La répression fut aussi atroce que les crimes des rebelles. Quand le vice-roi et Don Juan Velasco entrèrent dans la ville à la tête de leurs troupes, Don Alonzo Enriquez de Gusman alla au-devant d'eux et implora le pardon des coupables. Pour toute réponse, le vice-roi, en recevant les clefs de

Digitized by Google

la ville, ordonna que justice fût faite. Et l'on sait si dans ce temps la justice était impitoyable. Crispin fut dépecé en quatre quartiers, de même que ses treize conseillers. Le nombre des rebelles qui furent pendus ou écartelés fut de quatre cent vingt. C'est ce qui est rapporté par Don Alonzo lui-même, témoin oculaire et acteur du drame (1).

Cette insurrection des Comuneros, qui dura deux ans, plongea la population de Majorque dans une si grande misère, qu'il ne fallut pas moins d'un siècle pour que le souvenir en fût effacé (2).

---

(1) *Life and Acts of Don Alonzo Enriquez de Gusman*, translated and edited by CLEMENTS R. MARKHAM (Hakluyt Society, 1862).

(2) CLEMENTS R. MARKHAM, *op. cit*

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 7 décembre 1911.

M. Émile Mathieu, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Lucien Solvay, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Max Rooses, J. Winders, Ém. Janlet, Edg. Tinel, L. Lenain, F. Courtens, Léon Frédéric, J. De Vriendt, Jan Blockx, J. Brunfaut, E. Rombaux, G. Hulin, Ém. Claus, J.-B. Van den Eeden, *membres;* Fernand Khnopff, L. Blomme, A. Baertsoen, J. Lagae et S. Dupuis, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Mellery, Smits, Kufferath et Ch. Buls.

M. le Directeur annonce que le Roi vient d'élever au grade de grand-officier de l'Ordre de Léopold, Camille Saint-Saëns, de l'Institut de France, associé de la Classe des beaux-arts. — *(Applaudissements prolongés.)*

Les félicitations de la Classe sont adressées à MM. J. De Vriendt et Th. Vinçotte, promus grands-officiers du même Ordre; le comte J. de Lalaing, Ch. Hermans, E. Smits, F. Courtens, E. Janlet et J.-B. Van den Eeden, commandeurs; A. Baertsoen, J. Lagae, V. Rousseau, Lauwers et A.-J. Wauters, officiers (arrêté royal du 24 novembre).

M. le Secrétaire perpétuel propose les félicitations les plus chaleureuses au Roi, qui a bien voulu élever directement au grade de commandeur M. Ch. Hermans, auteur du tableau : *L'Aube,* du Musée de Bruxelles. M. Hermans était resté chevalier depuis 1874. — *(Acclamations unanimes.)*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. Floris de Cuyper adresse des remerciements pour le prix que la Classe lui a décerné au dernier concours d'art pratique.

M. Georges Van Wetter soumet à l'examen une note intitulée : *L'origine de la parure.* — Commissaires : MM. Hymans, Rooses et Khnopff.

M. le chevalier Marchal remet pour l'*Annuaire* sa notice biographique sur Julien Dillens, ancien membre de la Section de sculpture.

M. Louis Maeterlinck, directeur du Musée de peinture de Gand, fait hommage, pour la bibliothèque de l'Académie, d'un exemplaire de sa brochure : *La technique des Van Eyck.* — Remerciements.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations :

1° De MM. De Vriendt, Courtens et Claus sur les troisième et quatrième rapports de M. English, prix Godecharle pour la peinture en 1907 ;

2° De MM. Lenain et Hymans sur le sixième rapport de M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906 ;

3° De MM. Rousseau, Vinçotte et Rombaux sur le premier rapport de M. d'Haveloose, prix Godecharle pour la sculpture en 1910. — Ces appréciations seront transmises à M. le Ministre des Sciences et des Arts, pour être communiquées aux intéressés.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

MM. De Groot, Hymans, Mathieu et Wauters sont réélus membres de la Commission des finances. M. Lenain remplace Jean Robie, décédé.

— La Classe se constitue en comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés pour les places vacantes et pour l'inscription de candidatures nouvelles. — Les élections auront lieu le 4 janvier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Leclercq (*Jules*). Le Pôle et le procès du Dr Cook. Bruxelles, 1911; extr. in-8° (11 p.).

Mansion (*Paul*). La quotité de vie d'une nation comme index unique de sa situation économique et morale. Louvain, 1911; extr. in-8° (18 p.).

Vauthier (*Maurice*). Essais de philosophie sociale. Bruxelles-Paris, 1912; in-8° (413 p.).

Hénoul. La valeur du litige en matière d'expropriation pour utilité publique. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Liége, le 2 octobre 1911. Liége, 1911; in-8° (57 p.).

Maeterlinck (*L.*). La technique des Van Eyck. Paris, 1911; extr. in-4° (pp. 379-392, grav. et pl.).

Bruxelles. *Ministère de l'Industrie et du Travail*. Monographies industrielles. Groupe III : Industries de la construction mécanique. Tome II. Charpentes métalliques. Chaudronnerie de fer. Tuyauterie. Robinetterie mécanique. 1911.

Oliveira Lima (*Manoel de*). Formation historique de la nationalité brésilienne. Série de conférences faites en Sorbonne, avec une préface

Digitized by Google

de M. E. Martinenche et un avant-propos de M. José Verissimo. Paris, 1911 ; in-8° (XXIII-249 p.).

Moderne Kunst in Nederland. Etsen van P. J. Arendzen met een inleidend woord van M. C. Vosmaer. Afl. 1-8 in-fol.

La Bibliothèque de l'Académie a reçu, en outre, pendant l'année 1911, les Revues et les publications des Institutions savantes qui suivent :

Anvers. *Académie royale d'archéologie. — Société royale de géographie.*

Arlon. *Institut archéologique.*

Bruges. *Société d'émulation.*

Bruxelles. *Analecta Bollandiana. — Bibliographie officielle de Belgique* (et édition sur fiches). — *Commission royale d'histoire. — Commissions royales d'art et d'archéologie. — Fédération artistique. — Revue bibliographique belge. — Revue de Belgique. — Revue générale. — Sociétés : d'archéologie, d'architecture, royale belge de géographie, royale de numismatique.*

Courtrai. *Cercle historique et archéologique.*

Enghien. *Cercle archéologique.*

Gand. *Koninklijke Vlaamsche Academie. — Société d'histoire et d'archéologie.*

Hasselt. *Société des Mélophiles.*

Huy. *Cercle des sciences et des arts.*

Liége. *Institut archéologique. — Revue de l'instruction publique. — Wallonia.*

Louvain. *Le Musée belge. — Bulletin bibliographique et pédagogique. — Le Muséon. — Revue néo-scolastique. — Revue d'histoire ecclésiastique. — Revue sociale catholique.*

Maredsous. *Abbaye.*

Mons. *Cercle archéologique. — Société des sciences, arts et lettres.*

Namur. *Société archéologique.*

Saint-Nicolas. *Cercle archéologique du Pays de Waes.*

Termonde. *Cercle archéologique.*

Tournai. *Société historique et littéraire.*

Verviers. *Société d'archéologie et d'histoire.*

Berlin. *Gesellschaft für Erdkunde.*

Budapest. *Statistisches Bureau.*

Hanovre. *Historischer Verein.*

Vienne. *Geographische Gesellschaft.*

Digitized by Google

Albany. *University of the State of New York.*
Buenos-Ayres. *Bulletin mensuel de statistique municipale.*
Lima. *Sociedad geographica.*
Mexico. *Estadistica general.*
Montevideo. *Direction générale de la statistique.*
New-York. *Geographical Society.*
Rio de Janeiro. *Sociedade de geographia.*
Washington. *Bureau of education.* — *Department of Agriculture.* — *Historical Association.* — *Institute of architects.*

Abbeville. *Société d'émulation.*
Amiens. *Société des Antiquaires.*
Arras. *Commission des antiquités départementales.*
Caen. *Société des beaux-arts.*
Lille. *Société des Architectes.*
Montpellier. *Société des langues romanes.*
Paris. *École des Chartes.* — *Journal des Savants.* — *Musée Guimet.* — *Le Polybiblion.* — *Revue des questions historiques.* — *Revue historique.* — *Société des Antiquaires.* — *Société de géographie.*
Saint-Omer. *Société des Antiquaires de la Morinie.*
Toulouse. *Société archéologique.*

Brisbane. *Royal Geographical Society.*
Dublin. *Royal Irish Academy.*
Londres. *Royal Society of Antiquaries.* — *Royal Asiatic Society.* — *Royal Institute of British Architects.* — *Royal Geographical Society.* — *Numismatic Society.* — *Royal Statistical Society.*
Manchester. *Literary and Philosophical Society.*

Florence. *Biblioteca nazionale centrale.* — *R. Istituto di studi superiori.*
Palerme. *Circolo giuridico.*
Rome. *Reale Accademia dei Lincei.* — *Accademia pontificia dei Nuovi Lincei.* — *Ministero degli Affari esteri.*

Harlem. *Musée Teyler.*
La Haye. *Instituut voor taal- en volkenkunde.*
Leyde. *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.*
Ruremonde. *Genootschap van geschiedkundige wetenschappen.*

Athènes. *Société littéraire « Le Parnasse ».*
Berne. *Le Droit d'auteur.*

Digitized by Google

Copenhague. *Société des Antiquaires.*
Genève. *Société de géographie.*
Hanoï. *École française d'Extrême-Orient.*
Le Caire. *Société khédiviale de géographie.*
Luxembourg. *Verein für Geschichte.*
Madrid. *R. Academia de la historia. — Revista de archivos.*
Saint-Pétersbourg. *Société impériale de géographie.*
Stockholm. *Société des Antiquaires*

Digitized by Google

TABLES ALPHABÉTIQUES

Classe des lettres et des sciences morales et politiques

ET

Classe des beaux-arts

1911

TABLE ONOMASTIQUE

A

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Réception au Palais par S. M. le Roi : discours de M. le baron de Borchgrave, 1; réponse du Roi, 3. — Liste des travaux publiés, 339. — Voir *Commissions.*

Académie royale des sciences de Turin. Adresse le programme du Prix Thomas Vallauri, 70.

Académie royale flamande, à Gand. Invitation au XXVe anniversaire de sa fondation, 350; M. H. Pirenne délégué, 404. Remerciements, 482.

Acker (*Ernest*). A propos de la part prise à l'exposition de la Société centrale d'architecture le 15 janvier 1911; par le chev. Edm. Marchal, 67. — Motion de M. le Secrétaire perpétuel à l'occasion de la manifestation en son honneur, 106; ses remerciements, 343. — Nommé commandeur de l'Ordre de la Couronne, 399; remercie pour les félicitations, 420. — Rapport : voir *Mayné* (*S.*).

Albert (*S. M. le Roi*). Discours au Roi, le 1er janvier 1911, par le baron de Borchgrave, 1. Réponse du Roi, 3. — S. M. exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Alphonse XIII S. M. le Roi d'Espagne). Don à la bibliothèque, 70.

Anderson (*J.-G.-C.*). Hommage d'ouvrage, 7.

Anonymes. Concours annuel de la Classe des lettres (1911) : Mémoires sur le

Digitized by Google

sentiment de la nature en France (rapports de MM. Wilmotte, Leclercq et Discailles), 119, 131, 135. — Mémoire sur la personnalité civile (rapports de MM. Vauthier, Denis et Prins). 137 138. — Mémoire sur le droit international privé (rapports de MM. Nys, baron Descamps et A. Rolin), 148, 154, 155. — Mémoire sur la circulation monétaire (rapports de MM. Denis, Brants et Vauthier), 181. 186. — Mémoire soumis pour le Prix de Stassart (histoire nationale) (rapports de MM. Pirenne, Mahaim et Fredericq), 187, 191, 194. — Mémoire soumis pour le Prix Duvivier, 12.

Concours annuel de la Classe des beaux-arts (1911) : Projets soumis (peinture et gravure en médaille), 477, 478.

B

Baertsoen (*Albert*). Élu correspondant, 420; remercie, 444. — Promu officier de l'Ordre de Léopold, 565.

Bang (*W.*). Beiträge zur Kritik des Codex Cumanicus, 13. — Zu der Moskauer Polowzischen Wörterliste, 91. — Commissaire pour un travail de M. Jos. Gillet — Délégué au XVIe Congrès des Orientalistes à Athènes, 423. — Komanische Texte. 459. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 494. — Note bibliographique : voir *Le Coq* (*A. Von*).

Banneux (*Louis*). Soumet ses travaux au concours Castiau (rapport de MM. Brants, Waxweiler et De Greef), 198, 204, 206.

Bartholomé (*Albert*) Élu associé, 48; remercie, 58.

Barzin (*Jeanne*). Lauréate du concours De Keyn : rapport, 195; proclamation, 332.

Beaucourt de Noortvelde (*R. de*). Travaux soumis au concours Castiau (rapports de MM. Brants, Waxweiler et De Greef), 198, 204, 206.

Beernaert (*Auguste*). Délégué de l'Académie au XXVe anniversaire de l'Académie flamande. 350, 403.

Begas (*Reinhold*). Décès, 476.

Bernaerts (*Jules*). Mention honorable au concours de gravure en médaille, 478; proclamé, 550.

Bierviiet (*J. van*). Lauréat du concours De Keyn, rapport, 195; proclamation, 332; remercie, 350.

Billia (*L.-M.*). Hommage d'ouvrages présentés par M. le comte Goblet d'Alviella, 404.

Blockx (*Jan*). Condoléances, 57. — Rapport : voir *Herberigs* (*R.*).

Blomme (*Léonard*). Élu correspondant, 48; remercie, 58. — A propos de la part prise à l'exposition de la Société centrale d'architecture, le 15 janvier 1911: par le chev. Edm. Marchal, 67.

Blondel (*Georges*). Hommage d'ouvrage, 7.

Blondiau (*E.*). Lauréat du concours De Keyn : rapport, 195; proclamation, 332; remercie, 350.

Bollandistes (*Société des*). Hommage d'ouvrage, 350.

Borchgrave. Voir *de Borchgrave*.

Bormans (*Stanislas*). Membre du jury du concours De Keyn, 11; rapport, 195. — Réélu membre de la Commission des finances, 555.

Brants (*Victor*). Membre du jury du concours Castiau, 12; rapport, 198. — Hommages d'ouvrages, 350, 448. — Commissaire pour des mémoires soumis au concours de 1912, 495. — Note bibliographique : voir *Université catholique de Louvain*. — Rapport : voir *Verriest* (*Leo*)

Brunfaut (*J.*). Hommage d'ouvrage (L'Art monumental civil), avec note par le chev. Edmond Marchal, 58, 62. — Nommé officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, 443, 477. — Délégué au 9e Congrès des architectes, à Rome, 444. — Rapports : voir *Mayné* (*S.*), *Daele* (*van*).

Digitized by Google

Brusselmans (*Michel*). Mention honorable au concours de composition musicale de 1911, 525; proclamation, 550.
Buisseret (*Louis*). Grand prix du concours de gravure de 1911, 526; proclamation, 550.
Buls (*Charles*). Élu correspondant, 420; remercie, 444.

C

Cavvadias (*Panagiotis*). Remercie pour son élection, 6.
Ceuleneer. Voir *de Ceuleneer*.
Charlier (*Gustave*). Auteur du mémoire couronné sur le sentiment de la nature en France (rapports de MM. Wilmotte, Leclercq et Discailles), 119, 131, 135; proclamé, 332; remercie, 350.
Chot (*Joseph*). Hommage d'ouvrage, 7.
Claus (*Émile*). Élu membre titulaire, 420; remercie, 444; approbation royale, 476. — Rapport : voir *English* (*J.*).
Cloquet (*Louis*). Hommage d'ouvrage (L'Art monumental religieux [en Belgique]), avec note par le chevalier Edmond Marchal, 344.
Commission. Voir Table analytique.
Congrès. Voir Table analytique.
Cornil (*Georges*). Élu correspondant, 555.
Courtens (*Fr.*). Nommé officier de la Légion d'honneur, 399; remercie pour les félicitations, 420. — Promu commandeur de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapport : voir *English* (*Jos.*).
Cumont (*F.*). Hommage d'ouvrage, 7. — Nommé correspondant de l'Académie royale de Berlin, 113. — Délégué au XVIe Congrès des Orientalistes à Athènes, 423; au IVe Congrès d'histoire des religions, 554. — Obtient le prix quinquennal des sciences historiques, félicitations, 553. — Rapports : voir *Hohlwein* (*N.*), *Kugener* (*A.*).
Cuyper. Voir *de Cuyper*.

D

Daele (*van*). Second rapport à l'examen, 106; lecture des appréciations de MM. Janlet et Brunfaut, 400.
Dareste (*Rodolphe*). Décès, 85.
de Beaucourt. Voir *Beaucourt*.
de Borchgrave (*baron*). Discours au Roi, le 1er janvier 1911, 1; réponse du Roi, 3. — Délégué au VIIIe Congrès international des Américanistes, 448.
de Ceuleneer (*A.*). Hommage de son livre : « Justus van Gent », avec note par A.-J. Wauters, 46.
De Cuyper (*Floris*). Lauréat du concours de gravure en médaille, 478; proclamé, 550.
De Doncker (*P.-A.*). Dépose un pli cacheté concernant des attributions erronées des œuvres des peintres de l'École hollandaise du XVIIe siècle, 420. — Envoie une annexe à ce pli cacheté, 528.
De Greef (*G.*). Membre du jury du concours Castiau, 12; rapport, 206. — Élu membre titulaire, 114; approbation royale, 350; remercie, 350. — Hommage d'ouvrage, 71, 483.
De Groot (*G.*). Réélu membre de la Commission des finances, 567.
Denis (*Hector*). Les « index numbers » (nombres indices) des phénomènes moraux; impression votée dans les *Mémoires* in-4° (nouv. série, t. IV, fasc. 2), 56. — Délégué au Premier Congrès universel des races, à Londres, 86. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 495.
de Pauw (*N.*). Hommage d'ouvrage, 424.
Descamps (le baron *Édouard*). Réélu membre de la Commission des finances, 555.
De Smedt (*Charles*). Décès, 69. — Le R. P. Charles De Smedt et l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, lecture par le chevalier Marchal, 555,

Digitized by Google

de Soignies. Voir *Soignies*.
Dethier (*René*). Hommage d'ouvrage, 7.
de Vernon. Voir *Vernon*.
De Vriendt (*Juliaan*). Promu grand officier de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapport : Voir *English* (*Jos.*).
de Vuyst (*Paul*). Travaux soumis au concours Castiau : rapports de MM. Brants, Waxweiler et De Greef, 198, 204, 206.
De Wulf (*Mce*). Délégué au quatrième Congrès international de philosophie, à Bologne, 6.
Dillens (*feu Julien*). M. le chevalier Marchal remet sa notice pour l'*Annuaire* de 1912, 566.
Discailles (*Ernest*). Commissaire pour un mémoire de M. Jos. Gillet, 404. — Notes bibliographiques : voir *Duchaine* (*Paul*), *Pergameni* (*Ch.*).
Doncker. Voir *de Doncker*.
Dremel (*Albert*). Hommage d'ouvrage (Lyres reprises), avec note par Lucien Solvay, 106, 109.
Dubois (*Théodore*). Élu associé, 48; remercie, 58.
Duchaine (*Paul*). La franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle, hommage d'ouvrage avec note par Ernest Discailles, 350, 351.
Dupuis (*Sylvain*). Élu correspondant, 421; remercie, 444. — Rapports : Voir *Herberigs* (*R.*).
Durian (*Albert*). Cinquième rapport (à l'examen), 75; lecture des appréciations de MM. Lenain et Hymans, 566; sixième rapport (à l'examen), 477.
Durning-Lawrence (*Sir Edwin*). Hommage d'ouvrage, 71.
Duvivier (*Paul*). Hommage d'ouvrage, 448.
Dwelshauvers (*Dr*). Hommage d'ouvrage, 58.

E

English (*Joseph*). Troisième et quatrième rapports à l'examen, 420, 477; lecture des appréciations de MM. De Vriendt, Courtens et Claus, 566.
Esmein (*Adhémar*). Élu associé, 555.

F

Flameng (*Léopold*). Décès. Son éloge par M. le chevalier Marchal, 476.
Flamion (*Abbé*). Hommage d'ouvrage (Les actes apocryphes de l'apôtre André. Les actes d'André et de Matthias, de Pierre et d'André et les textes apparentés), avec note par God. Kurth, 483, 491.
Forrer (*R.*). Hommage d'ouvrage : (Die römischen Terrasigillata-Töpfereien von Heiligenberg-Dinsheim im Elsass), avec note par H. Hymans, 58, 65.
Fredericq (*Léon*). Membre du jury du concours De Keyn, 12; rapport, 195.
Fredericq (*Paul*). Membre du jury du concours De Keyn, 11; rapport, 195. — Félicité pour le prix quinquennal d'histoire nationale, 553. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 494. — Commissaire pour un travail de M. Van Ortroy, 554. — Réélu membre de la Commission des finances, 555. — Note bibliographique : voir *Van den Branden* (*F.-Jos.*).

G

Gillet (*Joseph*). Molière en Angleterre, 1660-1670 (à l'examen; commissaires : MM. Bang, Wilmotte et Discailles), 404.
Gilson (*Paul*). Élu membre, 48; remercie, 58; approbation royale, 75. — Nommé membre de la Commission des prix de Rome, 66. — Nommé membre du jury du grand concours de composition musicale, 400. — Rapports : Voir *Herberigs* (*R.*).
Giron (*feu Alfred*). M. Vauthier remet sa notice biographique, 424.
Giron (*Veuve Alfred*). Remercie pour les condoléances de l'Académie, 6.

Digitized by Google

Goblet d'Alviella (*le comte*). Présente des brochures de la part de M. L.-M. Billia, 404. — Hommage d'ouvrage (Croyances, rites, institutions), 424, avec note, 425. — Délégué au IVe Congrès international d'histoire des religions, 554. – Rapports : Voir *Hohlwein* (*N.*), *Kugener* (*A.*).

Grégoire (*Antoine*). Edmond, essai sur les transformations d'un prénom d'enfant, 358; (à l'examen), 114; rapports de MM. Wilmotte, Vercoullie et Thomas, 356, 357.

Grégoire (*Henri*). Hommage d'ouvrage, 7.

H

Haret (*Sp. C.*). Hommage d'ouvrage, 54.

Haveloose (*Marnix d'*). Premier rapport de boursier Godecharle (à l'examen), 526; lecture des appréciations de MM. Rousseau, Vinçotte et Rombaux, 566.

Hénoul. Hommage d'ouvrage, 554.

Herberigs (*Robert*). Lecture des appréciations de MM. Mathieu, Tinel et Blockx sur son premier rapport, 47. — Deuxième rapport (à l'examen), 58; lecture des appréciations des mêmes, 111. — Troisième rapport et œuvre symphonique (à l'examen), 444; lecture des appréciations de MM. Gilson, Van den Eeden et Dupuis, 479.

Hermans (*Ch.*). Promu commandeur de l'Ordre de Léopold (motion de M. le chevalier Marchal), 565. — Rapport : voir *Van de Broeck* (*P.*).

Hohlwein (*Nicolas*). Recueil des termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine; rapports sur la revision de ce mémoire couronné, par MM. Waltzing, Cumont et le comte Goblet d'Alviella, 88, 90.

Hoof (*Joseph van*). Second prix du grand concours de composition musicale de 1911, 525; proclamation, 551.

Hulin (*Georges*). Élu membre, 48; remercie, 58.

Huygh (*Henri*). Premier prix du grand concours d'architecture de 1911, 444; proclamé, 551.

Hymans (*Henri*). Délégué au Congrès artistique international de Rome, 106. — Réélu délégué auprès de la Commission administrative, 347; membre de la Commission des finances, 567. — Commissaire pour un travail de M. Van Wetter, 566. — Note bibliographique : Voir *Forrer* (*R.*). — Rapport : Voir *Durian* (*A.*).

I

Institut historique belge, à Rome. Hommage d'ouvrage, 404.

Israëls (*Joseph*). Décès, 476.

J

Jackson (*Thomas*). Élu associé, 48; remercie, 58. — Hommage d'ouvrage, 58.

Jacquemain. Soumet ses travaux au concours Castiau (rapports de MM. Brants, Waxweiler et De Greef), 198, 204, 206.

Janlet (*Emile*). A propos de la part prise à l'exposition de la Société centrale d'architecture; communication par le chev. Edm. Marchal, 67. — Promu commandeur de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapports : voir *Daele* (*van*).

Janssen (*Albert*). Auteur du mémoire couronné sur la circulation monétaire (rapports de MM. Denis, Brants et Vauthier), 157, 181, 186; proclamé, 331.

K

Kervyn de Volkaersbeke (*le baron*). Hommage d'ouvrage, 351.

Khnopff (*Fernand*). Félicité pour le prix obtenu à l'Exposition de Rome, 528.

Digitized by Google

— Commissaire pour un travail de M. Van Wetter, 566. — Rapport : voir *Van de Broeck* (*P.*).

Kinon (*Victor*). Auteur du poème Tycho-Brahé, 551.

Kufferath (*Maurice*). Nommé membre de la Commission des prix de Rome, 66.

Kugener (*A.*). Lauréat du concours Gantrelle (rapports de MM. Cumont, comte Goblet d'Alviella et Thomas), 208, 214, 218; proclamation, 333.

Kurth (*God.*). Commissaire pour des mémoires soumis au concours de 1912, 494. — Note bibliographique : voir *Flamion* (*abbé*).

L

Lagae (*Jules*). Élu correspondant, 420; remercie, 526. — Promu officier de l'Ordre de Léopold, 565.

Lalaing (*comte J. de*). Promu commandeur de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapport : voir *van den Broeck* (*Paul*).

Lallemand (*Léon*). Assiste à la séance, 53.

Lameere (*Jules*). Nommé premier président de la Cour de Cassation, félicitations, 349. — Présente la notice sur Polydore de Paepe pour l'*Annuaire*, 482. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 495. — Rapports : voir *Verriest* (*Léo*).

Lamorinière (*Jean-François*). Décès, 41. Discours aux funérailles, par Max. Rooses, 59.

Lamorinière (*Veuve J.-Fr.*). Remercie pour les condoléances de l'Académie, 58.

las Navas (*le comte de*). Don d'ouvrages au nom de S. M. le Roi d'Espagne, 70.

Lauwers (*François*). Promu officier de l'Ordre de Léopold, 565.

Leclercq (*Jules*). La poésie japonaise (discours), 274 — Alcudia sous Charles-Quint, 557. — Commissaire pour un travail de M. Van Ortroy, 554. — Hommages d'ouvrages, 86, 350, 448, 483, 554. — Note bibliographique : voir *Michotte* (*P.*).

Le Coq (*Albert von*). Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan mit einer dort aufgenommenen Wörterliste (hommage de cet ouvrage, avec note par W Bang), 404, 405.

Lefebvre (*Jules*). Décès, 420.

Lenain (*Louis*). Élu correspondant de l'Institut de France, 41. — Éloge de Jean Robie, 42. — Remercie comme directeur sortant, 48. — Élu délégué auprès de la Commission de la *Biographie nationale*, 66. — Élu membre de la Commission des finances, 567. — Rapport : voir *Duriau* (*A.*).

Limbourg (*Pierre*). Hommage d'ouvrage, 424.

M

Maeterlinck (*Louis*). Hommage d'ouvrage, 566.

Mahaim (*Ernest*). La protection légale des travailleurs, 304. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 495.

Mahy (*Alfred*). Second prix du grand concours de composition musicale de 1911, 525; proclamation, 551.

Marchal (*le Chevalier Edmond*). A propos de la part prise par MM. Acker, Janlet et L. Blomme à l'exposition de la Société centrale d'architecture de Belgique, le 15 janvier 1911, 67. — Liste des travaux publiés par l'Académie, de mai 1910 à mai 1911, 339. — Félicite M. Mathieu à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de Gand, 527. — Le R. P. Charles De Smedt et l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, 555. — Remet la notice biographique de Julien Dillens, pour l'*Annuaire*, 566; de J. Robie, 42. — Notes bibliographiques : voir *Brunfaut* (*J.*), *Cloquet* (*L.*).

Marcq (*René*). Hommage d'ouvrage :

Digitized by Google

(La responsabilité de la puissance publique), avec note par Maurice Vauthier, 71.

Mathieu (Émile). Nommé président de l'Académie pour 1911, 6, 45. — Remerciements au directeur sortant, 49. — Délégué à la manifestation Acker, 106 — Nommé membre du jury du grand concours de composition musicale, 400. — Hommage d'ouvrage, 400. — Félicité à l'occasion du 75e anniversaire du Conservatoire royal de Gand, 527. — Le sentiment musical et la tradition en conflit dans l'enseignement de la fugue (discours), 538. — Réélu membre de la Commission des finances, 567. — Rapports : voir *Herberigs (R.).*

Matthieu (Ernest). Hommages d'ouvrages, 86, 350.

Mayné (Servais). Sixième rapport et six dessins. Lecture des appréciations de MM. Winders, Brunfaut et Acker, 83.

Meirsschaut (Mme Pol.). Hommage d'ouvrage (Lyres reprises), avec note par Lucien Solvay, 106, 109.

Mercier (Désiré). Remercie pour les sentiments de sympathie de l'Académie, 114. — Délégué de la Classe à l'inauguration du monument Bossuet, à Meaux, 482. — Discours prononcé à l'inauguration de ce monument.

Mesdach de ter Kiele (Ch.). Réélu délégué auprès de la Commission administrative, 114.

Michotte (P.). Hommage d'ouvrage (Atlas classique de géographie), avec note par J. Leclercq, 54.

Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. Hommage d'ouvrage, 448. — Regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre de la Justice. Hommages d'ouvrages, 6, 54, 483. — Regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre de l'Industrie et du Travail. Hommages d'ouvrages, 86, 404, 448, 554. — Regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre de l'Intérieur. Hommages d'ouvrages, 114, 482; — regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre des Affaires Étrangères. Transmet un document publié par le Gouvernement khédivial sur la renaissance des lettres arabes, 70. — Hommage d'ouvrage, 114. — Regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre des Colonies. Regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre des Finances. Assistera à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 528.

Ministre des Sciences et des Arts. Transmet l'arrêté royal nommant M. Mathieu président de l'Académie pour 1911, 6, 45.

(A la Classe des lettres.) Transmet les rapports des jurys des prix décennal de philosophie et triennal de littérature dramatique en langue néerlandaise, 86. — Invite l'Académie à se faire représenter au Congrès des Orientalistes, 423. — Demande des listes doubles de candidats pour les jurys des sciences sociales et de littérature dramatique française, 482. — Hommages d'ouvrages, 86, 424.

(A la Classe des beaux-arts.) Transmet : les rapports de M. R. Herberigs, 58, 444, 526; — l'arrêté royal approuvant les élections de MM. Rombaux, Gilson et Huhn, 75; de MM. Claus et Van den Eeden, 477; — le deuxième rapport du lauréat Van Daele, 106; — un rapport du boursier English, 420; — les résultats du jugement du grand concours d'architec-

Digitized by Google

ture, 444; — une copie du procès-verbal du jugement du grand concours de composition musicale, 525; — du concours de gravure, 526. — Assistera à la séance publique, 528; est invité à la présidence, 537. — Hommage d'ouvrage, 58.

N

Naveau (*Léon*). Hommage d'ouvrage, 71.
Neuberg (*J.*). Membre du jury du concours De Keyn, 12; rapport, 195.
Nys (*Ernest*). Hommage d'ouvrage, 54. — Nommé membre d'honneur de l'American Society of international law, 349.

O

Ortroy (*Fernand Van*). Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'Ecole flamande de géographie, de son fils Corneille, et de ses neveux les Arsénius (à l'examen), 554.

P

Parmentier (*Léon*). Theodoret Kirchengeschichte. Hommage d'ouvrage, avec note par M. Thomas, 404, 417.
Peez (*Carl*). Hommage d'ouvrage, 75.
Pergameni (*Charles*). Hommage d'ouvrage (Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le Directoire), avec note par M. Discailles, 448, 449
Pirenne (*Henri*) Nommé correspondant de l'Institut de France, 53 — Réélu délégué suppléant auprès de la Commission administrative, 114. — Accepte de représenter l'Académie au jubilé de l'Académie flamande, 404. — Hommage d'ouvrage, 424. — Nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Tubingue 447. — Commissaire pour des mémoires soumis au concours de 1912, 494. — Liberté et propriété en Flandre du VIIe au XIe siècle, 496. - Rapport : voir *Verriest* (*Léo*).

R

Radoux (*Jean-Théodore*). Décès, 106. — Discours aux funérailles par Émile Mathieu, 107.
Rau (*Marcel*). Premier rapport à l'examen, 477.
Regnart (*Victor*). Mention honorable au grand concours de gravure de 1911, 526; proclamation, 551.
Reinach (*Théodore*). Hommage d'ouvrage, 350.
Renard-Grenson (*L.*). Hommage d'ouvrage, 424.
Robie (*Jean*). Décès, 41. Son éloge par M. Lenain, 42. — M. le chevalier Marchal remet sa notice pour l'*Annuaire*, 42.
Rodenbach (*Félix*). Hommage d'ouvrage, 342.
Rolin (*Albéric*). Réélu membre de la Commission des finances, 555.
Rolin (*Henri*). Hommage d'ouvrage (Esquisse d'une sociologie juridique), avec note par Maurice Vauthier, 7.
Rombaux (*Égide*). Élu membre, 48; remercie, 58; approbation royale, 75. — Commissaire pour le premier rapport de M. Rau, 477. — Rapport : voir *Haveloose* (*M. d'*).
Rooses (*Max.*). Discours aux funérailles de J.-F. Lamorinière, 59. — Délégué au Congrès artistique international de Rome, 106; compte rendu, 347. — Commissaire pour un travail de M. Van Wetter, 566.
Roty (*Louis-Oscar*). Décès, 106
Rousseau (*Victor*). Nommé officier de la Légion d'honneur, 399; remercie pour les félicitations, 420. — Commissaire pour le premier rapport de M. Rau, 477. — Félicité pour le

Digitized by Google

prix obtenu à l'Exposition de Rome, 528. — Promu officier de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapport : voir *Haveloose* (*M. d'*).

S

Saint-Saëns (*Camille*). Promu grand officier de l'Ordre de Léopold, 565.
Samuel (*Léopold*). Lauréat du grand concours de composition musicale de 1910, 525; proclamation, 551. Exécution de la cantate, 551.
Sarly (*Henri*). Mention honorable au concours de composition musicale de 1911, 525; proclamation, 551.
Simenon (*Guillaume*). Auteur du mémoire couronné sur l'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond (prix de Stassart) (rapports de MM. Pirenne, Mahaim et Fredericq), 187, 191, 194. Proclamation, 332.
Slosse (*A.*). Hommage d'ouvrage, 71.
Smits (*Eugène*). Promu commandeur de l'Ordre de Léopold, 565.
Smolderen (*Joseph*). Second prix du grand concours d'architecture de 1911, 444; proclamé, 551.
Soignies (*Jules de*). Travaux soumis au concours Castiau (Rapports de MM. Brants, Waxweiler et De Greef), 198, 204, 206.
Solvay (*Lucien*). Élu directeur de la Classe des beaux-arts pour 1912, 48. — Délégué à la manifestation Acker, 106. — Note bibliographique : voir *Dremel* (*A.*).
Suchier (*Hermann*). Hommage d'ouvrage, 6.
Svendsen (*Johann*). Décès, 419.

T

Thomas (*P.*). Membre du jury du concours De Keyn, 11; rapport, 195. — Note bibliographique : voir *Parmentier* (*Léon*). — Rapport : voir *Grégoire* (*Antoine*).
Tinel (*Edgar*). Promu commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur, 399; de l'Ordre d'Orange-Nassau, 443. — Nommé membre du jury du grand concours de composition musicale, 400. — Représente la Classe des beaux-arts à la célébration du 75e anniversaire du Conservatoire royal de Gand, 527; discours prononcé (Adolphe Samuel), 529. — Accepte de rédiger, pour l'*Annuaire*, la notice d'Adolphe Samuel, 528. — Rapports : voir *Herberigs* (*R.*).

U

Ulens (*Robert*). Voir *Vliebergh* (*Émile*).
Université catholique de Louvain. Hommage d'ouvrage (Bibliographie, 5e supplément), avec note par V. Brants, 86 87.
Université de Christiania. Invitation au centenaire de sa fondation, 54.
Université nationale de Grèce, à Athènes. 75e anniversaire (M. Kurth délégué), 482.
Université royale de Breslau. Invitation au 100e anniversaire, 70.

V

Vahlen (*Johann*). Remercie pour son élection, 6.
Van Daele Voir *Daele* (*Van*).
Van de Broeck (*Paul*). Premier rapport du boursier Godecharle (à l'examen), 526; lecture des appréciations de MM le comte de Lalaing, Khnopff et Hermans, 536.
Van den Branden (*F. Jos.*). Anna Bijns, haar leven, hare werken, haar tijd (1493-1575). Hommage d'ouvrage, avec note par P. Fredericq, 351 355.
Van den Eeden (*J.-B.*). Élu membre titulaire, 421; remercie, 444; approbation royale, 477. — Promu commandeur de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapports : voir *Herberigs* (*R.*).

Digitized by Google

Vander Haeghen (*Ferd.*). Rapport sur les travaux de la Commission de la *Biographie nationale* pendant l'année 1910-1911, 336. — Commissaire pour un travail de M. Van Ortroy, 554.
Van Hoof. Voir *Hoof*.
Van Ortroy. Voir *Ortroy*.
Van Wetter. Voir *Wetter*.
Varlez (*Louis*). Lauréat du concours Castiau : rapport de MM. Brants, Waxweiler et De Greef, 198, 204, 206; proclamation, 333.
Vauthier (*Maurice*). Ecrira la notice biographique d'Alfred Giron, 6 ; dépose cette notice, 424. — Réélu membre de la Commission des finances, 555. — Hommage d'ouvrage, 554. — Note bibliographique : voir *Marcq* (*René*).
Vercoullie (*J.*). Membre du jury du concours De Keyn, 11 ; rapport, 195. — Etymologies IV, 453. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 494. — Rapport : voir *Grégoire* (*Antoine*).
Vernon (*Frédéric de*). Élu associé, 420; remercie, 444.
Verriest (*Léo*). Hommage d'ouvrage, 7.— Les luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai, jusqu'en 1424 (à l'examen), 70; rapports de MM. Pirenne, Lameere et Brants (*Mémoires* in-8°, t. IX, fasc. 1), 115, 116, 117.
Vincent (*le R. P.*). Hommage d'ouvrage, 483.
Vinçotte (*Th.*). Commissaire pour le premier rapport de M. Rau, 477. — Promu grand officier de l'Ordre de Léopold, 565. — Rapport : voir *Haveloose* (*M. d'*).
Vliebergh (*Émile*) et *Ulens* (*Robert*). Auteurs du mémoire couronné sur la condition des classes agricoles en Ardenne; rapports de MM. Vauthier, Brants et Lameere (*Mémoires* in 8°, nouv. série, t. VIII, fasc. 1), 139, 145; proclamation, 333, remercie, 350.

W

Waltzing (*J.-P.*). Commissaire pour des mémoires soumis au concours pour 1912, 494. — Élu membre titulaire, 555. — Rapport : voir *Hohlwein* (*N.*).
Wauters (*A.-J.*). Promu officier de l'Ordre de Léopold, 565. — Réélu membre de la Commission des finances, 567. — Note bibliographique : voir *de Ceuleneer*.
Waxweiler (*Emile*). Membre du jury du concours Castiau, 12; rapport, 204. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912 495. — Hommage d'ouvrage, 71.
Wetter (*Georges Van*). L'origine de la parure (à l'examen), 566.
Willems (*Alphonse*). Notes sur « L'Ecclésie des femmes » et sur « Les Grenouilles » d'Aristophane, 219. — Commissaire pour un mémoire soumis au concours de 1912, 494.
Wilmotte (*Maurice*). Délégué au IVe Congrès international de philosophie, à Bologne, 6. — Élu directeur pour 1912, 11. — Membre du jury du concours De Keyn, 11; rapport, 195. — Commissaire pour un mémoire de M. Jos. Gillet, 404. — Rapport : voir *Grégoire* (*Antoine*).
Winders (*J.*). Rapport : voir *Mayné* (*S.*).
Wissaert (*Paul*). Mention honorable au concours de gravure en médaille, 478; proclamé, 550.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

A

Actes des Apôtres. Voir : *Bibliographie*.
Alcudia sous Charles-Quint, par Jules Leclercq, 557.
Anthropologie. Voir *Congrès*.
Apprentissage. Les luttes sociales et le contrat d'apprentissage à Tournai jusqu'en 1424, par Léo Verriest (à l'examen) 70; rapports de MM. Pirenne, Lameere et Brants (*Mémoires in-8°*, t. VIII, fasc. 1), 115, 116, 117.
Architecture. A propos de la part prise par MM. Acker, Janlet et L. Blomme à l'exposition de la Société centrale d'architecture de Belgique, le 15 janvier 1911, par le chevalier Edmond Marchal, 67. — Voir *Concours (grands)*, *Congrès*.

B

Beaux-Arts. Voir *Architecture*, *Bibliographie*, *Concours annuel*, *Concours (grands)*, *Congrès*, *Musique*, *Parure*, *Peinture*, *Prix Godecharle*, *Sculpture*.
Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'École flamande de géographie, de son fils Cornelle et de ses neveux les Arsénius, par M. Fernand Van Ortroy (à l'examen), 554.
Biographie. Le R. P. Charles De Smedt et l'Académie des inscriptions et belles lettres de l'Institut de France; par le chevalier Marchal, 555. — Voir *Commission de la Biographie nationale*, *Discours*, *Éloge*, *Nécrologie*, *Notices biographiques pour l'Annuaire*.
Bibliographie. Liste des travaux publiés par l'Académie, de mai 1910 à mai 1911. 339. — Esquisse d'une sociologie juridique, par Henri Rolin (note par Maurice Vauthier), 7. — Atlas classique de géographie, par P. Michotte (note par J. Leclercq), 54. — La responsabilité de la puissance publique, par René Marcq (note par Maurice Vauthier), 71. — Bibliographie (5e supplément) de l'Université de Louvain (note par V. Brants), 87. — Liste des ouvrages présentés, janvier, 50; février, 68; mars 83; avril, 111; mai, 348; juin, 401; juillet, 421; août, 445; octobre, 479; novembre, 551; décembre, 567. — Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan mit einer dort aufgenommenen Wörterliste, von A. von Le Coq (note par W. Bang), 405. — Kirchengeschichte (Théodoret), édition Léon Parmentier (note par P. Thomas), 417. — Croyances, rites, institutions, par le comte Goblet d'Alviella (note par l'auteur), 425. — Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le Directoire, par Ch. Pergameni (note par Ernest Discailles), 449. — Les actes apocryphes de l'apôtre André. Les actes d'André

Digitized by Google

et de Matthias, de Pierre et d'André et les textes apparentés, par l'abbé Flamion (note par God. Kurth), 491 — Justus van Gent, par A. de Ceuleneer (note par A.-J. Wauters), 46. — L'Art monumental civil en Belgique, par J. Brunfaut (note par le chevalier Edmond Marchal), 62. — Die Römischen Terrasigillata-Töpfereien von Heiligenberg-Dinsheim und Ittenweiler im Elsass, par R. Forrer (note par Henri Hymans), 65. — Lyres reprises, par Mme Blanche Meirsschaut et Albert Dremel (note par Lucien Solvay), 109. — L'art monumental religieux [en Belgique], par Louis Cloquet (note par le chevalier Edmond Marchal), 344. — Voir *Dons*.

Bossuet. Voir *Monument*.

C

Cantate. Exécution de *Tycho-Brahé*, de Léopold Samuel, 551.

Charles-Quint. Voir *Alcudia*.

Clergé bruxellois. Voir *Bibliographie*.

Commission administrative. Élection des délégués : Classe des lettres, 114; Classe des beaux-arts, 347.

Commission de la Biographie nationale. Rapport sur les travaux pendant l'année 1910-1911, par M. Ferd. Van der Haegen, 336. — M. Lenain élu délégué de la Classe des beaux-arts, 66.

Commission des Prix de Rome. — MM. Gilson et Kufferath élus membres, 66.

Commission provinciale des bourses d'études du Brabant. Notifie les noms des boursiers de la fondation Godecharle pour 1910, 46.

Commissions spéciales des finances. Membres élus pour 1912 : Classe des lettres, 555; Classe des beaux-arts, 567.

Concours annuels de la Classe des beaux-arts :

1911. Art pratique. *Peinture*. Trois projets : Prix non décerné, 477.

Gravure en médaille. Six projets : Lauréats, 478; proclamation, 550. — Remerciements de M. de Cuyper, 566.

1913. Programme, 76, 79.

Concours annuels de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques :

1910. Rapports de MM. Waltzing, Cumont et le comte Goblet d'Alviella sur la revision du mémoire couronné de M. Hohlwein (Termes techniques relatifs aux institutions de l'Égypte romaine, *Mémoires* in-8°, nouv. série, t. VIII, fasc. 1), 88, 90.

1911. Trois mémoires sur le sentiment de la nature en France : rapports de MM. Wilmotte, Leclercq et Discailles, 119, 131, 135. — Un mémoire sur la personnalité civile : rapports de MM. Vauthier, Denis et Prins, 137, 138. — Un mémoire sur la condition des classes agricoles : rapports de MM. Vauthier, Brants et Lameere, 139, 145. — Un mémoire sur le droit international privé : rapports de MM. Nys, le baron Descamps et A. Rolin, 148, 154, 155. — Deux mémoires sur la circulation monétaire : rapports de MM. Denis, Brants et Vauthier, 157, 181, 186. — Proclamation, 330.

1912. Travaux reçus et désignation des commissaires, 494.

1914. Programme (texte français et flamand), 426, 433.

Concours (Grands). Prix de Rome.

1905. Architecture. Lecture des appréciations de MM. Winders et Brunfaut sur le sixième rapport et six dessins de M. S. Mayné, 83.

1908. Deuxième rapport de M Van Daele (à l'examen), 106; lecture des appréciations de MM. Janlet et Brunfaut, 400.

1911. Lauréats, 44; proclamation, 551.

1906. Gravure. Cinquième rapport de M. Duriau (à l'examen), 75; lecture des appréciations de MM. Le-

Digitized by Google

nain et Hymans, 111; sixième rapport du même (à l'examen), 477; lecture des appréciations des mêmes commissaires, 566.

1911. M. le Ministre transmet une copie du jugement, 526; proclamation, 551.

1909. Musique. Lecture des appréciations de MM. Mathieu, Tinel et Blockx sur le premier rapport de M. Herberigs, 47; deuxième rapport (à l'examen), 58; lecture des appréciations des mêmes, 111; troisième rapport et symphonie (à l'examen), 444; lecture des appréciations de MM. Gilson, Van den Eeden et Dupuis, 479; cinquième rapport (à l'examen), 526.

1911. MM. Mathieu, Tinel et Gilson, membres du jury, 400. — M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet une ampliation du jugement, 525; proclamation, 551.

1909. Sculpture. Premier rapport de M. Marcel Rau (à l'examen), 477.

Congrès artistique international de Rome. MM. Hymans et Rooses délégués, 106; compte rendu, 347.

Congrès des architectes (IXe), à Rome. M. Brunfaut, délégué, 444.

Congrès des Orientalistes (XVIe), à Athènes. MM. Cumont et Bang délégués, 423.

Congrès international d'anthropologie criminelle (VIIe), à Cologne. Invitation, 448.

Congrès international de philosophie (IVe), à Rome. MM. Wilmotte et De Wulf délégués, 6.

Congrès international d'histoire des religions (IVe), à Leyde. MM. le comte Goblet d'Alviella et Cumont délégués, 554.

Congrès international des Américanistes (XVIIIe), à Londres. M. le baron de Borchgrave délégué, 448.

Congrès universel des races (Ier), à Londres. M. Denis délégué, 86.

Contrat. Voir *Apprentissage.*

Croyances. Voir *Bibliographie.*

D

Directoire. Voir *Bibliographie.*

Discours au Roi, le 1er janvier 1911, par M. le baron de Borchgrave, 1; réponse du Roi, 3. — Discours aux funérailles de Frans Lamorinière, par M. Max. Rooses, 59. — aux funérailles de J.-Théodore Radoux, par M. Émile Mathieu, 107. — à l'inauguration du monument Bossuet, à Meaux, par Mgr Mercier, 483. — à la célébration du 75e anniversaire du Conservatoire royal de Gand, par M. Tinel, 529; impression votée, 527.

Distinctions honorifiques. M. Pirenne, correspondant de l'Institut de France, 53; docteur *honoris causa* de l'Université de Tubingue, 447. — M. Cumont, correspondant de l'Académie royale de Berlin, 113; lauréat du prix quinquennal des sciences historiques, 554. — M. J. Lameere, premier président de la Cour de Cassation, 349. — M. Paul Fredericq, lauréat du prix quinquennal d'histoire nationale, 553. — M. Nys, membre d'honneur de l'American Society of international law, 349. — M. L. Lenain, correspondant de l'Institut de France, 41. — M. Tinel, commandeur de la Légion d'honneur, 399; de l'Ordre d'Orange-Nassau, 443. — MM. Courtens et Rousseau, officiers de la Légion d'honneur, 399, 420. — M. Acker, commandeur de l'Ordre de la Couronne, 399, 420. — M. Brunfaut, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, 443. — MM V. Rousseau et Khnopff sont félicités pour les prix obtenus à l'Exposition de Rome, 528. — Voir *Ordre de Léopold.*

Dons. Ouvrages imprimés : Andersen, 7; Billia (L.-M.), 404 : Blondel (Georges), 7; Brants (Victor), 350, 448; Brunfaut (J.), 58; Chot (J.), 7; Cloquet

Digitized by Google

(Louis), 344; Commission royale des monuments, 58; Cumont (Franz), 7; de Ceuleneer (A.), 46; De Greef (G.), 71, 483; de Pauw (Nap.), 424; Dremel (A.), 106; Duchaine (Paul), 350; Durning-Lawrence (Sir Edwin), 71; Dwelshauvers (Dr), 58; Duvivier (Paul), 448; Flamion (abbé), 483; Forrer (Dr), 58; Goblet d'Alviella (le comte), 424; Grégoire, 7; Haret (Sp. C.), 54; Institut historique belge à Rome, 404; Jackson (T.-G.), 58; Hénoul, 554; Kervyn de Volkaersbeke, 351; Le Coq (Albert von), 404; Leclercq (J.), 86, 350, 448, 483, 554; Limbourg (Pierre), 424; Maeterlinck (L.), 566; Marcq (René), 71; Mathieu (Émile), 400; Matthieu (Ernest), 86, 350; Meirsschaut (Me Pol.), 106; Michotte (P.), 54; Ministre de la Justice, 6, 54, 483; Ministre de l'Industrie et du Travail, 86, 404, 448, 554; Ministre de l'Intérieur, 114, 482; Ministre des Affaires Étrangères, 114; Ministre des Sciences et des Arts, 58, 86, 424; Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, 448; Naveau (Léon), 71; Nys (Ernest), 54; Parmentier (Léon), 404; Peez (Carl.), 75; Pergameni (Charles), 448; Pirenne (Henri), 424; Reinach (Théod.), 350; Renard-Grenson (L.), 424; Rodenbach (Félix), 343; Rolin (Henri), 7; Slosse (A.), 71; Société des Bollandistes, 350; Suchier (Hermann), 6; Université catholique de Louvain, 86; Van den Branden (F.-Jos.), 351; Vauthier (Maurice), 554; Verriest (Léo), 7; Vincent (R. P.), 483; Waxweiler (E.), 71.

Droit industriel. La protection légale des travailleurs, par Ern. Mahaim, 304. — Voir *Apprentissage*.

E

Ecole hollandaise. Voir *Peinture*.

Élections et nominations.

1911. Académie. M. Mathieu, président, 6, 45.

Classe des beaux-arts :

1911. (Janvier.) MM. Egide Rombaux, Paul Gilson et Georges Hulin élus membres; Léonard Blomme, correspondant; Albert Bartholomé, Thomas-G. Jackson et Th. Dubois, associés, 48; leurs remerciements, 58; approbation royale, 75.

(Juillet.) Discussion des titres des candidats, 400; MM. Émile Claus et J.-B. van den Eeden élus titulaires; approbation royale, 477; Albert Baertsoen, Jules Lagae, Sylvain Dupuis et Ch. Buls, correspondants; Frédéric de Vernon, associé, 420; remerciements de M. Lagae, 526.

1912. Directeur : M. Lucien Solvay, 49; présentation des candidatures aux places vacantes (janvier), 526.

Élections.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques.

1910. Remerciements de MM. Vahlen et Cavvadias, 6.

1911. (Mai.) Présentation de candidats, 45; M. De Greef élu membre, 114; proclamé, 334; remercie, 350; approbation royale, 350.

(Décembre.) Présentation de candidats aux places vacantes, 449; exposé des titres, 495; M. J. Waltzing élu membre; M. G. Cornil, correspondant; M. Adhémar Esmein, associé, 555.

1912. M. Wilmotte élu directeur, 11.

Éloge de Jean Robie, par M. L. Lenain, 42.

Étymologies IV, par J. Vercoullie, 453.

F

Flandre. Voir *Histoire nationale*.

Funérailles. Voir *Discours*.

G

Géographie. Voir *Bibliographie*, *Alcudia*, *Poésie*.

Digitized by Google

H

Histoire. Voir les rubriques suivantes et *Prix.*
Histoire de l'Art. Voir *Beaux-arts.*
Histoire des religions Voir *Bibliographie, Congrès.*
Histoire ecclésiastique. Voir *Bibliographie.*
Histoire économique. Voir *Apprentissage, Histoire nationale.*
Histoire littéraire. Molière en Angleterre; 1660-1670, par Jos. Gillet (à l'examen), 404. — Renaissance des lettres arabes, document communiqué par le Gouvernement Khédivial, 70.
Histoire nationale. Liberté et propriété en Flandre du VIIe au XIe siècle, par H. Pirenne, 496. — Voir *Prix.*
Hymne. Voir *Komanisch.*

I

Index numbers. Voir *Nombres indices.*

J

Japon. Voir *Poésie.*
Jubilés. Centenaire de l'Université de Christiania, 54. — 25e anniversaire de fondation de l'Académie royale flamande (invitation), 350; M. Beernaert invité à accepter, 403. M. H. Pirenne délégué, 404; remerciements, 482. — 75e anniversaire de l'Université nationale d'Athènes : M. Kurth délégué, 482. — 75e anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique de Gand, 528; discours de M. Tinel, 529.

K

Komanisch. Beiträge zur Kritik des Codex Cumanicus; von W. Bang, 13. — komanische Texte; von W. Bang, 459. — Zu der Moskauer Polowzischen Wörterliste; von W. Bang, 91. Voir *Bibliographie* (note par W. Bang).

L

Législation au Travail. Voir *Droit industriel.*
Liberté. Voir *Histoire nationale.*
Littérature. Voir *Histoire littéraire, Poésie, Prix Aug. Beernaert, Prix triennal.*
Littérature latine. Voir *Prix Thomas Vallauri.*

M

Manifestation en l'honneur de M. E. Acker, 106; ses remerciements, 343.
Molière. Voir *Histoire littéraire.*
Monument Bossuet. Inauguration à Meaux : Mgr Mercier représente la Classe des lettres, 482. Discours prononcé, 483.
Musique. Le sentiment musical et la tradition en conflit dans l'enseignement de la fugue; discours par M. Emile Mathieu, directeur, 538 — Voir *Concours (Grands), Jubilé.*

N

Nécrologie. Décès de Robie (Jean), 41; Lamorinière (Frans), 41; De Smedt (R. P.), 69; Dareste (Rodolphe), 85; Radoux (Jean-Théodore), 105; Roty (Louis-Oscar), 106; Svendsen (Johann), 419; Lefebvre (Jules), 420; Israëls (Joseph), 476; Begas (Reinhold), 476; Flameng (Léopold), 476. — Remerciements de Mme Giron pour les condoléances de l'Académie, 6.
Nombres indices. Les « index numbers » des phénomènes moraux; par H. Denis (impression votée dans les *Mémoires* in-4°, tome IV, fasc. 2), 56.
*Notices biographiques pour l'*Annuaire. M. le chevalier Marchal remet la notice de Jean Robie, 42; de Julien Dillens, 566. — M. Mce Vauthier celle d'Alfred Giron, 424. — M. J. Lameere celle de

Digitized by Google

Polydore de Paepe, 482. — M. Edg. Tinel accepte de rédiger la notice d'Adolphe Samuel, 528.

O

Ordre de Léopold. Promus grands officiers : M. C. Saint-Saëns, 565; MM. J. De Vriendt et Th. Vinçotte, 565. — Commandeurs : MM. le comte J. de Lalaing, Ch. Hermans, E. Smits, Courtens, Janlet, van den Eeden, 565. — Officiers : MM. A. Baertsoen, J. Lagae, V. Rousseau, Lauwers, A.-J. Wauters, 565. — Motion de M. le chevalier Marchal, à propos de la promotion de M. Hermans, 565.

Ouvrages présentés. Janvier, 50; février, 68; mars, 83; avril, 111; mai, 348; juin, 401; juillet, 421; août, 445; octobre, 479; novembre, 551; décembre, 567. — Voir *Bibliographie*, *Dons*.

P

Parure (L'origine de la), par Georges van Wetter (à l'examen), 566.

Peinture. Dépôt d'un pli cacheté concernant des attributions erronées des œuvres des peintres de l'École hollandaise du XVIIe siècle, 420; corollaires à ce pli, 528. — Voir *Concours*, *Prix*.

Phénomènes moraux. Voir *Nombres indices*.

Philologie. Voir les rubriques suivantes et *Komanisch*, *Phonétique*.

Philologie classique. Notes sur l' « Ecclésie des femmes » et sur « Les Grenouilles » d'Aristophane : par Alph. Willems, 219.

Philologie germanique. Étymologies IV, par J. Vercoullie, 453.

Philosophie. Voir *Congrès*, *Nombres indices*, *Prix décennal*.

Phonétique. Edmond, essai sur les transformations d'un prénom d'enfant, par Antoine Grégoire, 358; à l'examen, 114, rapports de MM. Wilmotte, Vercoullie et Thomas, 356, 357.

Pli cacheté. Déposé par M. P.-A. De Doncker, 420; corollaires à ce même pli, 528.

Poésie (La) japonaise, discours par J. Leclercq, 274.

Polowzisch. Voir *Komanisch*.

Prix. Voir *Concours*.

Prix Adolson Castiau. 10e période (1908-1910). Travaux reçus et nomination du jury, 12. Rapport de MM. Brants, Waxweiler et De Greef (Prix décerné à M. Louis Varlez), 198, 204, 206.

Prix Auguste Beernaert. 2e période. Programme, 432.

Prix Charles Duvivier. 2e période (1908-1910). Prorogée de trois années, 12, 432. — 3e période. Programme, 432.

Prix décennal des sciences philosophiques. (1900-1909). Réception du rapport du jury, 86.

Prix de Saint-Genois. Programme, 430.

Prix de Stassart (Notice sur un Belge célèbre). — 11e période (1911-1916). Programme, 429.

(Histoire nationale). Rapports de MM. Pirenne, Mahaim, Paul Fredericq (Prix décerné à M. G. Simenon), 187, 191, 194. Proclamation, 333. — 8e période (1911-1916). Programme, 429.

Prix Godecharle :

1910. Architecture. Attribution du prix, 45.

1907. Peinture. Quatrième rapport de M. English (à l'examen), 477 : lecture de l'appréciation de MM. De Vriendt, Courtens et Claus, 566.

1910. Attribution du prix, 45. Premier rapport de M. Paul van de Broeck (à l'examen), 526; lecture des appréciations de MM. le comte de Lalaing, Khnopff et Hermans, 536.

1910. Sculpture. Attribution du prix, 45. Premier rapport de M. Marnix

Digitized by Google

d'Haveloose (à l'examen), 526; lecture des appréciations de MM. Rousseau, Vinçotte et Rombaux, 566.
Prix Joseph De Keyn. (XIVe concours, 1re période : 1909-1910.) Travaux reçus et désignation du jury, 11; rapport, 195; lauréats, 198; proclamation, 331 ; remerciements, 350.
Prix Joseph Gantrelle. (9e période : 1907-1908.) Mémoire reçu et nomination du jury, 12 ; rapports de MM. Cumont, le comte Goblet d'Alviella et P. Thomas (prix décerné à M. A. Kugener), 208, 214, 218; proclamation, 333 ; remerciements, 350. — (10e période : 1909-1910.) Aucun mémoire reçu. 12; prorogation de la période, 431. — (11e et 12e périodes.) Programme, 431.
Prix quinquennal d'histoire nationale. Félicitations à M. Paul Fredericq, 553.
Prix quinquennal des sciences historiques. (6e période : 1906-1910.) Décerné à M. Franz Cumont, 554; félicitations, 553.
Prix quinquennal des sciences sociales. (6e période.) Présentation de listes doubles de candidats pour la formation du jury, 482.
Prix Teirlinck. (Ve période : 1910-1915.) Programme, 430.
Prix Thomas Vallauri. Programme, 70.
Prix triennal de littérature dramatique en langue française. (18e période.) Présentation de listes doubles de candidats pour la formation du jury, 482.
Prix triennal de littérature dramatique en langue néerlandaise. Réception du rapport du jury, 86.
Propriété en Flandre. Voir *Histoire nationale.*

R

Responsabilité. Voir *Bibliographie.*

S

Séance publique de la Classe des beaux-arts. Remerciements pour les invitations, 528.
Sculpture. Voir *Concours (Grands), Prix Godecharle.*
Sentiment musical. Voir *Musique.*
Sociologie. Voir *Apprentissage, Nombres indices. Prix décennal.*
Spiritisme. Voir *Bibliographie.*
Statistique. Voir *Nombres indices.*

T

Théâtre. Voir *Prix triennal.*
Tournai. Voir *Apprentissage.*
Travail. Voir *Apprentissage, Droit industriel.*
Turfan. Voir *Bibliographie* (note par W. Bang).

TABLE DES PLANCHES.

BANG (W.). Zur der Moskauer Polowzischen Wörterliste (1 planche), 104. — Komanische Texte (2 planches), 472.
DENIS (Hector). Rapport sur le mémoire couronné de M. A. Janssen sur la circulation monétaire (3 planches), 180.

Digitized by Google

Digitized by Google

506.4
B9
A2bb

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

GENERAL LIBRARY
MAR 26 1912
UNIV. OF MICH.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1911 — N° 12

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Séance du 4 décembre 1911.

Félicitations à MM. Paul Fredericq et Franz Cumont lauréats des concours quinquennaux d'histoire nationale et des sciences historiques 554

Correspondance.

M. le Ministre des Sciences et des Arts communique l'arrêté royal décernant à M. F. Cumont le prix quinquennal des sciences historiques (6e période). — Invitation au IVe Congrès international d'histoire des religions, à Leyde. — Travail manuscrit à l'examen. — Hommages d'ouvrages 554

Élections.

Réélection des membres de la Commission des finances pour 1912 555
Élections aux places vacantes : membre titulaire, M. Waltzing ; correspondant, M. Georges Cornil ; associé, M. Adhémar Esmein 555

Communications et lectures.

Le R. P. Charles De Smedt et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France; par le chevalier Edmond Marchal. 555
Alcudia sous Charles-Quint; par J. Leclercq 557

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Séance du 7 décembre 1911.*

Félicitations à MM. Camille Saint-Saëns, J. De Vriendt et Th. Vinçotte, promus Grands-officiers de l'Ordre de Léopold; le comte J. de Lalaing, Ch. Hermans, E. Smits, F. Courtens, E. Janlet et Van den Eeden, commandeurs; Baertsoen, Lagae, Rousseau, Lauwers et A.-J. Wauters, officiers. — Motion de M. le chevalier Marchal à l'occasion de la promotion de M. Hermans . . . 565

M. le chevalier Marchal remet pour l'*Annuaire* la notice biographique de Julien Dillens 566

Correspondance.

Remerciements de M. de Cuyper, lauréat du concours d'art pratique. — Travail manuscrit à l'examen. — Hommage d'ouvrage 566

Rapports.

Lecture des appréciations : 1° de MM. De Vriendt, Courtens et Claus, sur les 3e et 4e rapports de M. English, prix Godecharle; 2° de MM. Lenain et Hymans, sur le 6e rapport de M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure; 3° de MM. Rousseau, Vinçotte et Rombaux, sur le 1er rapport de M. d'Haveloose, prix Godecharle 566

Élections

Élection des membres de la Commission des finances pour 1912 567

Discussion des titres des candidats aux places vacantes et inscription de candidatures nouvelles 567

—

Bulletin bibliographique 567

—

Table générale des Bulletins pour l'année 1911.

Table onomastique 571

Table analytique. 581

Table des planches 587

Il ne sera donné suite aux demandes de combler les lacunes dans les publications de l'Académie, que pour autant que ces lacunes ne remontent pas au delà de cinq ans.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND IN LIBRARY

MAY 25 1912

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 08116 8257

Digitized by Google

Digitized by Google